

**Louise Lacoste**

# **ENTRE TRAVAIL D'INSERTION ET TRAVAIL DE LA RUE**

**Contraintes, contradictions et arbitrages dans  
l'accompagnement vers l'emploi des personnes sans domicile**

Thèse présentée et soutenue publiquement le 8 novembre 2024, en vue de l'obtention du  
doctorat de sociologie de l'Université Paris Nanterre

Sous la direction de Maud Simonet, Directrice de Recherche, CNRS, IDHE.S-Nanterre

## **Jury**

Président	Matthieu Hély	Professeur des Universités, UVSQ, Printemps
Rapportrice	Anne Revillard	Professeure des Universités, Sciences Po, LIEPP
Rapporteur	Nicolas Duvoux	Professeur des Universités, Paris 8, CRESPPA, LabToP
Examinatrice	Patricia Loncle	Professeure des Universités, EHESP, Arènes
Examinatrice	Marie Loison	Maîtresse de conférences HDR, Paris 13, Printemps
Directrice de thèse	Maud Simonet	Directrice de recherche, CNRS, IDHE.S-Nanterre



# Entre travail d'insertion et travail de la rue

Contraintes, contradictions et arbitrages dans l'insertion par  
le travail des personnes sans domicile



---

## Résumé

---

Cette thèse s'intéresse aux enjeux du déploiement des dispositifs Premières Heures et donc plus largement aux politiques d'emploi à destination des personnes sans domicile. Ces dispositifs prennent acte de la manière dont les personnes à la rue sont majoritairement exclues de l'emploi et situées aux marges du marché du travail. Ils visent à les y (ré)insérer via un accompagnement par le travail « sur-mesure », proposé soit par des structures d'insertion par l'activité économique soit par des structures du secteur de l'accueil hébergement insertion. L'enquête a été conduite auprès d'une vingtaine d'associations déployant ces dispositifs et une partie a été menée dans un cadre de recherche-action. À partir de ces éléments, la recherche articule perspective interactionniste et perspective intersectionnelle pour déployer trois approches sociologiques : une sociologie des mondes associatifs étudiant les organisations des secteurs de l'action sociale et de l'insertion par le travail ; une sociologie politique des politiques sociales d'emploi et de leur réception ; et enfin une approche biographique permettant de rendre compte des trajectoires des salarié·es en insertion dans ces dispositifs et d'éclairer leurs situations et conditions actuelles de travail et d'emploi. La thèse alors permet une réflexion autour des catégories de pensée et d'action des dispositifs d'insertion et de la manière dont ils sont questionnés tant par les expériences de leurs destinataires que par les enjeux propres aux organisations qui les portent.



---

## Note très personnelle sur l'usage de l'écriture inclusive

---

Je suis un·e chercheur.se en sociologie profondément convaincu·e de l'intérêt d'une écriture scientifique inclusive, pour le lectorat, quel que soit son appartenance et son affiliation. L'écriture inclusive sera utilisée dans la thèse comme un outil pour donner à voir la mixité des publics enquêtés et les rapports sociaux de sexe dans lesquels ils se situent. Pour certain·es des enquêté.es, en particulier les professionnel·les de l'intervention sociale, j'utiliserai un mélange entre écriture inclusive et accord de majorité pour les désigner, parlant des « intervenant·es sociales » pour alléger l'écriture et éviter de parler « d'intervenant·es sociaux·ales ».

L'écriture inclusive est aussi une manière de respecter ma propre identité de genre, au cœur du spectre de la non-binarité. Le terme utilisé pour me désigner lors de la citation des entretiens sera alors « enquêteurice ». Je me dois ici de noter que lors de la réalisation de mon terrain, mon expression de genre n'était pas androgyne et je ne me définissais pas ouvertement comme une personne non-binaire. J'ai donc assez logiquement été perçu·e comme une femme cisgenre tout au long de ma thèse, c'est cette expression de genre qui conditionne mon rapport à mon terrain. L'identité de genre est une notion que je considère personnellement comme poreuse et flottante. Rien ne dit que la mienne n'aura pas de nouveau évolué pour des recherches futures. Il n'en reste pas moins que dans une logique située et dans une perspective « ici et maintenant », je choisis de me genrer dans la thèse non pas tel·le que j'ai été assigné·e pendant l'enquête, mais tel·le que je me ressens aujourd'hui.

L'invisibilisation ou le respect partiel de nos identités est trop souvent un risque pour nos communautés : je ne veux pas me l'infliger à moi-même. L'affirmer en avant-propos est peut être superflu. C'est une manière pour moi de poser et reposer l'existence des personnes trans et non-binaires dans la recherche, quelle qu'elle soit. C'est également une manière de rappeler à mon lectorat que je souhaite être genré·e au neutre et interpellé·e ou désigné·e par le pronom « iel ».



---

## Remerciements

---

A l'heure d'écrire la section « remerciements » de ma thèse, je ne peux que réaliser à quel point le chemin parcouru est riche, intense et enthousiasmant. Cette thèse est le fruit d'un travail collectif et de collaborations professionnelles, amicales, scientifiques multiples. Il est difficile de définir un ordre de priorité aux différents remerciements que j'ai à cœur de formuler, comme d'imaginer oublier quelqu'un·e dont la présence a compté.

Merci Maud pour votre encadrement. Il y a cinq petites années, nous prenions contact pour discuter d'un encadrement de thèse. Je n'étais qu'en master 2 et n'imaginai pas le chemin que j'allais parcourir à titre scientifique et personnel. Vous m'avez aidé à devenir sociologue, ce que je me sens aujourd'hui pleinement, et je suis très fier·e d'avoir mené cette thèse sous votre direction. Merci pour votre bienveillance, vos critiques, votre présence infaillible et nos nombreux et stimulants échanges.

Merci aux membres de mon jury d'avoir accepté de lire et discuter de ma thèse. Merci à Matthieu Hély, Anne Revillard, Patricia Loncle, Marie Loison, Nicolas Duvoux. J'ai beaucoup de fierté à vous partager mon travail et espère qu'il sera à la hauteur de vos recherches, qui ont largement contribué à former mon esprit critique et sociologique.

Merci Alice et Marie, pour notre travail collectif autour de Premières heures en chantier. Cette enquête collective et menée dans un temps record a constitué le fondement intellectuel de ma thèse, et les entretiens que nous avons réalisés m'ont permis d'avancer sur le terrain plus rapidement que je ne l'aurais pu seul·e. Nos échanges et nos expériences de recherche m'ont fait grandir.

Merci Chloé, d'avoir avec moi découvert et porté des ateliers de théâtre forum. Notre amitié et cette passion commune pour le théâtre de l'opprimé ont fait énormément pour cette thèse.

Merci Maman, d'avoir été une relectrice si assidue. Je n'ose imaginer le nombre de fautes d'orthographe et de phrases incompréhensibles que ma thèse aurait compté sans toi. Ta fidélité, ta présence et nos discussions ont été une aide inestimable. Merci Papa de ton amour indéfectible. Merci à vous deux pour notre famille.

Merci à Xavier, Lise, Lilia, Emma, Myriam, Madeleine, Maria et Manon d'avoir relu un chapitre de ma thèse lors de la dernière ligne droite et dans un timing bien contraint.

Vous êtes formidables et j'ai beaucoup de chance d'avoir pu compter sur vous. Merci à toutes mes ami.es, Alizée, Agathe, Lucie, Gildas, Glenn, Camille, Laurie, Soizic, Barbara, Matthieu, Magda, Emilie, Mélina, Louise, Mélanie, Thaïs, Pauline, Julie, Juliette, Antoine, Aurélien, Armand, Jade, Ambre, Jeanne, Anna, Claire, Jo, Florine, Max, Elisa, Manon, Algaye, Jeanne, Manon, Mathilde, de m'avoir encouragé·e tant à persévérer qu'à prendre soin de moi, d'avoir discuté avec moi de mes résultats même lorsqu'ils étaient encore très balbutiants.

Merci Carton Plein, ou plus précisément ; merci Laure d'avoir cru en moi et de m'avoir aidé à formaliser et porter ce projet de thèse. Merci Odile d'avoir participé à construire et nourrir une relation de confiance et de collaboration. Merci Camille, Matthieu, Sabrina, Thaïs, Marianne, Mitra, Simon, Pierre, Eylul, Johanna, Abdo, Marie, Laura, Tristan, Claire, Julien, Julie, Jean-Didier, Mahaman, Clément, Geoffrey, Marianne, Tom, Julie, Fatma, Alix, Adrien, Célia, Laetitia, Noé, Bettina, Eva, Alice, Sihame, Jo, Paolo, Sacha, Yana. Merci d'avoir fait de Carton Plein, durant ces quatre années, un espace de travail joyeux, riche de rencontres et de discussions, parfois intense mais souvent extraordinaire. C'est un privilège de vous avoir compté parmi mes collègues.

Merci, infiniment, à l'ensemble des salariées en insertion que j'ai rencontré pendant mon enquête. Vous êtes exceptionnel·les de force et de résilience face à cette société qui vous a tant malmené·es. Votre courage est immense et votre capacité à faire confiance à un·e inconnu·e (ou presque inconnu·e) venu·e vous poser des questions sur votre parcours est très belle. Merci de m'avoir confié vos récits et vos histoires. J'espère vous avoir rendu hommage.

Merci à notre petit groupe du séminaire Genre Pauvreté et Intervention Sociale : Mathilde, Marie, Soizic, Anne-Léa et Alix, avec qui j'ai contribué à organiser de bout en bout mon premier séminaire. Merci Marie de nous avoir regroupées autour d'intérêts communs. Votre présence est constante dans ma vie scientifique depuis trois ans, et je m'en réjouis.

Merci au RT35 et en son sein à celles et ceux avec qui j'ai pu collaborer plus ou moins étroitement. Merci Mauricio, Constance, Agnès, Damiano, Lucille, Florence, Tom, Camille, Sophie et toutes les autres. Appartenir à ce réseau de recherche et de discussion est formidable.

Merci aux doctorant·es de l'IDHE.S : Lucas, Sofia, Anne-Charlotte, Pierre, Louis-Gabriel, Léo, Pablo, Alexandre, Clémence, Antoine, Rafaël, Typhaine, Jiyoung, Alan, Noemi, Raphaël, Nicole, Hélène. Je n'ai pas énormément passé de temps au laboratoire pendant ces années, mais c'était à chaque fois un plaisir de vous y voir et de pouvoir échanger avec vous. Ce laboratoire par ailleurs ne tiendrait pas debout sans Delphine, Fabienne et Morgane. Merci à vous trois.

Merci à ma médecin traitante d'avoir été un pilier lors de ma période d'arrêt de travail et ses suites. Lors de la période de grande détresse que j'ai traversé début 2023, avoir été accompagné·e par une professionnelle de santé si compétente a été d'un grand secours.

Merci à mes camarades du Réseau de Ravitaillement et de Nous Toutes 35 de m'avoir permis une entrée si joyeuse et forte dans le milieu militant rennais. Vous contribuez toutes par votre force et votre engagement à faire de moi l'adulte que je veux être et à nourrir mon ancrage dans la société.

Merci Eva, de ta présence depuis plus de six ans à mes côtés. Merci de m'avoir épaulé·e pendant les moments de joie et de douleur dans la réalisation de cette thèse. Ce n'est pas rien de vivre avec un·e doctorant·e, je ne peux que l'imaginer ! Merci pour notre relation, merci de l'avoir réécrite avec moi au fil des années et des mois.

Merci Emma pour nos discussions si vives, nos jeux, nos rires, nos luttes politiques. Merci d'être entré·e dans ma vie et de m'offrir tant de joie.



## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
1.1. Errance et (mise au) travail du Moyen Âge à nos jours.....	7
1.1.1. Vagabondage, refus de travail et répression : l'exclusion et l'enfermement des errants du XIVE au XVIIe siècle.....	8
1.1.2. Au tournant du XXe siècle, entre répression et assistance.....	11
1.1.3. Sectorisation de l'action sociale et politiques sociales contemporaines : assistance ou insertion ?.....	15
1.2. Entre prolongement et rupture avec les traditions de mise au travail des vagabonds .....	20
1.2.1. Mise à l'agenda et développement des dispositifs Premières Heures (2009-2022) .....	20
1.2.2. Les dispositifs Premières Heures : quelle insertion pour les personnes en errance ? .....	30
1.3. Problématisation .....	38
1.4. Annonce du plan .....	41
Avant-propos : méthode d'enquête .....	45
L'enquête de terrain .....	45
Une recherche située, embarquée et féministe.....	47
Une recherche-intervention.....	49
<b>Chapitre 1. Le recrutement dans les dispositifs Premières Heures entre considérations idéologiques et enjeux économiques. ....</b>	<b>55</b>
1.1. Le ciblage des dispositifs au cœur de luttes de légitimité, entre oppositions et consensus .....	57
1.1.1. Une ambition initiale : recruter des personnes sans abri.....	57
1.1.2. Un glissement des recrutements lié aux impulsions de développement ?.....	61

1.2. Encadrement matériel et idéologique des recrutements : quels modèles d'accompagnement ?.....	69
1.2.1. Réseaux de partenariat et construction du « juste » ciblage .....	69
1.2.2. Les « modèles socioéconomiques » des associations accueillantes : des recrutements entre contraintes économiques et positionnement moral .....	75
1.3. La sélection des personnes pouvant intégrer les dispositifs : entre idéal simple et réalité complexe .....	87
1.3.1. Une « inconditionnalité conditionnelle » : quelles formes de sélection au sein de la population sans domicile ? .....	87
1.3.2. Quel est le juste ciblage ? Un travail d'équilibriste pour les associations accueillantes .....	90
Conclusion du chapitre 1.....	93

**Chapitre 2. Les salarié·es des dispositifs Premières Heures sont-ils des sans-domicile comme les autres ? .....**

2.1. Il n'y a « ni fatalité ni hasard » dans le fait d'être salarié·e en <i>insertion</i> dans les dispositifs Premières Heures .....	99
2.1.1. Origines sociales modestes et fragilités familiales.....	101
2.1.2. Les vulnérabilités sanitaires des salarié·es en insertion : entre santé mentale et addictions .....	105
2.2. Penser les vulnérabilités imbriquées.....	111
2.2.1. Être une femme dans les dispositifs Premières Heures.....	111
2.2.2. Les personnes racisées et migrantes dans les dispositifs Premières Heures .....	114
2.3. Les trajectoires de travail et d'emploi des salarié·es en insertion dans les dispositifs Premières Heures : des vies marquées par la précarité.....	121
2.3.1. Rupture dans la stabilité de l'emploi ? .....	122
2.3.2. Travail informel et illégal.....	125

2.3.3. Une succession de contrats et d'activités précaires .....	130
Conclusion du chapitre 2.....	135
<b>Chapitre 3. Un « contrat précaire pour des gens précaires »? Les contradictions d'un accompagnement « sur-mesure » .....</b>	<b>137</b>
3.1. Les contrats mobilisés par les dispositifs Premières Heures créent des emplois précaires .....	139
3.1.1. Les contrats à durée déterminée d'usage sont précaires pour les salarié·es en insertion .....	139
3.1.2. Entre sécurisation des conditions d'emplois des salarié·es en insertion et fragilisation des conditions de travail des permanent·es .....	146
3.1.3. Un accompagnement entièrement flexible est-il toujours adapté? .....	151
3.2. La progressivité des parcours des salarié·es en insertion aux prises avec les financements des dispositifs Premières Heures et les arbitrages financiers qu'ils imposent aux associations accueillantes .....	155
3.2.1. Les financements des dispositifs Premières Heures créent un système de pénurie plus ou moins marquée qui rend nécessaire une série d'arbitrages financiers .....	155
3.2.2. Les arbitrages financiers opérés par les associations accueillantes peuvent altérer la flexibilité des accompagnements et la progressivité des parcours .....	160
3.3. Les dilemmes de « l'activité support » : entre « faux boulot » et travail gratuit .....	168
3.3.1. Mettre l'accent sur l'accompagnement : activité occupationnelle et « faux boulot » .....	169
3.3.2. Mettre l'accent sur la production : entre sélection à l'entrée et risque de générer du travail gratuit .....	172
Conclusion du chapitre 3.....	179

**Chapitre 4. Le travail d’insertion : contraintes et arbitrages dans « l’accompagnement social global »..... 183**

4.1. « Le pôle précarité en a marre de la précarité » ..... 187

4.1.1. Lassitude des intervenant·es sociaux et conditions de travail ..... 187

4.1.2. Arbitrages économiques et précarité du travail d’accompagnement  
191

4.2. Sur le fil, trouver un équilibre ? ..... 197

4.2.1. Travail en réseau, travail de la posture professionnelle ..... 197

4.2.2. Arbitrer autour des consommations et des addictions ..... 200

4.2.3. Retour d’expérience : une recherche-action sur les violences de genre  
205

4.3. Des décisions impossibles ? Cas limites et arbitrages de  
l’accompagnement  
..... 212

4.3.1. Des bénévoles engagé·es ou des travailleur·ses précaires exploité·es ?  
213

4.3.2. Dilemmes professionnels et travail émotionnel ..... 216

Conclusion du chapitre 4..... 227

**Chapitre 5. Impasse du lien social et contradictions du rapport au travail.  
229**

5.1. Ce que travailler veut dire. Lien social et (dés)engagement professionnel  
dans les dispositifs Premières Heures ..... 231

5.1.1. Travail d’insertion et lien social : construire la norme d’affiliation 231

5.1.2. Un rapport au travail marqué par les régimes d’attachement..... 237

5.2. Ce qu’un rapport mélioratif au travail dans un dispositif d’insertion a  
d’ambivalent ..... 252

5.2.1. Construction du lien, travail relationnel et travail de care..... 253

5.2.2. « Le travail, pour toi, c'est quoi ? » .....	258
5.3. Le lien social nourrit des arbitrages et de l'arbitraire dans l'accompagnement .....	263
5.3.1. Investissement du lien et économie de la promesse .....	263
5.3.2. Lien social et arbitraire de l'accompagnement.....	266
5.3.3. Qui peut s'insérer ? Le lien comme support de diagnostic professionnel .....	268
Conclusion du chapitre 5.....	271
<b>Chapitre 6. Les dispositifs Premières Heures face au travail de la rue.....</b>	<b>275</b>
6.1. Les situations de travail de la rue des personnes sans domicile ou sans abri .....	279
6.1.1. Un travail productif .....	280
6.1.2. Un travail reproductif .....	285
6.1.3. « Corps-ressource » et impossibilité d'un retour pérenne à l'emploi 290	
6.2. L'emploi en dispositif Premières Heures permet-il de sortir du travail de la rue ? .....	295
6.2.1. Les dispositifs Premières Heures face aux personnes à la rue .....	295
6.2.2. Travail d'insertion, travail de la rue et « décrochages » .....	302
6.3. Les dispositifs Premières Heures dans le prolongement du travail de la rue .....	305
6.3.1. L'articulation du travail d'insertion et du travail de la rue.....	305
6.3.2. Quelle reconnaissance du travail de la rue ?.....	308
Conclusion du chapitre 6.....	313

<b>Conclusion générale .....</b>	<b>317</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>325</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>345</b>
Présentation des associations enquêtées.....	345
De grandes figures de la lutte contre la pauvreté intégrant des dispositifs d’insertion .....	345
Des structures d’insertion qui développent un dispositif Premières Heures	349
Des associations directement créées dans une optique intersectorielle .....	351
Matériaux de terrain .....	357
Entretiens.....	357
Immersion.....	367
Réunions d’évaluation et d’analyse de pratique.....	371
Ateliers de théâtre forum.....	373
Tables .....	375
Table des encadrés .....	375
Quelques trajectoires de salarié·es en insertion .....	376
Tableaux.....	377
Table des figures .....	377
Table des acronymes .....	379
Table des images .....	381
Documents professionnels .....	383
Fiche d’orientation vers le dispositif parisien .....	383
Cadre de Carton Plein concernant le bénévolat .....	387
Cadre de Carton Plein concernant la consommation d’alcool .....	388
Plaidoyer des associations du dispositif Premières Heures.....	391
Fiche de poste d’un·e éducateur·ice socio-professionnel.le.....	394

« Le pôle précarité en a marre de la précarité » .....	397
DUERP 2022 – association Carton Plein.....	401





## Introduction




**Aujourd'hui,  
Raphaël se réjouit  
de ramasser  
les poubelles.  
Avant, il les  
fouillait.**

**FONDATION  
Abbé Pierre**

**IL Y A UNE VIE APRÈS LA RUE. AIDEZ-NOUS À AGIR ! DONNEZ.**

*Être humain !*

A photograph of a man with a beard and short dark hair, wearing a denim jacket over a white t-shirt, driving a car. He is looking slightly to the right with a pleasant expression. The background is blurred, showing the interior of the car and some greenery outside.

**Chaque jour,  
Sébastien  
est heureux  
de passer un peu  
trop de temps  
en voiture.  
Avant, il y passait  
la nuit.**

IL Y A UNE VIE APRÈS LA RUE. **AIDEZ-NOUS À AGIR ! DONNEZ.**



*Être humain !*

Ces deux images sont extraites d'une campagne de sensibilisation de la Fondation Abbé Pierre diffusée en 2021<sup>1</sup>. Créée en 1987, cette fondation a pour but premier la lutte contre le mal logement. La campagne de l'Abbé Pierre s'intitule « Il y a une vie après la rue ». Elle suggère que certains désagréments du quotidien (un métier qui n'est pas le plus épanouissant, être coincé dans les bouchons pour se rendre sur son lieu de travail) cessent d'être sources de frustration, colère, honte ou autre émotion négative chez les personnes qui sont sorties de la rue. Le conteneur poubelle ne représente plus pour Raphaël une source d'opprobre sociale, il devient au contraire le symbole de l'occupation d'un emploi déclaré, lui-même signe d'insertion sociale et économique. L'intégration au marché de l'emploi est signalée par le gilet orange, la veste bleue et les gants qui présentent tous les éléments d'un uniforme, mais également de manière implicite par son sourire, signalant le renversement de signification du conteneur qu'il tient dans sa main droite. Dans le cas de Sébastien, sa voiture, dans laquelle il dormait, devient un espace d'exercice professionnel ou un moyen de se rendre au travail. Y passer un temps long n'est plus dégradant, puisque ce temps est lié à l'occupation d'un emploi.

La campagne établit un lien causal entre accès au logement et accès à l'emploi : le changement de la relation à la voiture ou au conteneur est lié à la sortie de la rue, cette dernière étant permise par l'occupation d'un emploi. Ces affiches illustrent trois croyances : la mise à l'abri permet un accès à l'emploi ; avoir vécu à la rue aurait pour conséquence de faire accepter des conditions de travail ou d'emploi précaires ou dégradantes qui ne poseraient alors plus de problème aux salarié·es ; le sans-abrisme ne permet pas d'occuper un emploi (une personne ne peut pas à la fois « fouiller dans ses poubelles » pour s'alimenter, les vider pour obtenir un salaire, ou conduire une voiture pour se rendre sur son lieu d'emploi tout en y dormant le soir). Daniel Terrolle et Patrick Bruneteaux décrivent en 2010 l'articulation du sans-abrisme et du chômage dans les recherches.

« La France comme l'Europe (FEANTSA) adoptent une perspective culturaliste en recourant depuis 30 ans à des termes qui permettent d'isoler les “sans-abri” du reste de la population des chômeurs, des ouvriers et des couches populaires dont ils sont issus. Cette dénégation isole la population et la rend abstraite,

---

<sup>1</sup> Fondation Abbé Pierre, 2021, « Il y a une vie après la rue ». La campagne comporte trois images. Les deux montrées ci-dessus et une troisième, où on voit une femme souriant dans son lit et son réveil indiquant qu'il est 3h46 du matin. Le texte accompagnant l'image est : « Virginie n'en veut pas à ses voisins. Avant, c'était le froid qui la réveillait ». La campagne complète est disponible sur : <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/actualites/il-y-une-vie-apres-la-rue>, consulté le 6 octobre 2023.

déracinée, à tel point que le lien entre le monde des “chômeurs” et celui des “sans-abri” n’est même pas fait dans les rapports et dans de nombreuses recherches » (Bruneteaux & Terrolle, 2010, p. 45)

Les auteurs montrent que ne pas mettre en lien chômage et errance conditionne un choix à réaliser entre insertion et assistance dans les politiques publiques destinées aux populations précaires. Ils reproduisent également les croyances véhiculées par la campagne de la fondation Abbé Pierre, en plaçant tacitement le monde des « sans-abri » en lien avec celui des « chômeurs ». Pourtant, en 2012, « un quart des sans-domicile adultes francophones usagers des services d’aides occupaient un emploi et (...) neuf sans-domicile sur dix avaient déjà travaillé au cours de leur vie » (Yaouancq & Duée, 2014, p. 1). L’étude des dispositifs Premières Heures sera alors, dans cette thèse, une manière de revenir sur les représentations sociales entourant les personnes sans domicile et leur relation à la société salariale.

### **Encadré 1 : vagabonds, sans-abri, clochards, mendiants, de qui parle-t-on ?**

J’ai choisi d’introduire mon propos par une synthèse de travaux historiques et historiographiques qui éclairent le lien entre errance et mise au travail. Ces travaux analysent les politiques de mise au travail forcé du XII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle se concentrent essentiellement sur les vagabonds, notamment les valides et en capacité de travail. Les politiques les plus répressives se concentrent tout au long de la période sur ce dernier groupe de personnes. Les termes « vagabond », « vagabondage », « mendicité » regroupent alors plusieurs catégories de pauvres sans domicile fixe : il semble bien que les personnes décrites sous ces termes correspondent aux personnes sans domicile d’aujourd’hui. « Les vagabonds ont toujours correspondu à des populations hétérogènes » (Gueslin, 2013, p. 10). Dans l’introduction sociohistorique du propos, je m’appuierai sur les termes utilisés par les historiens et historiennes cités. Il en ira de même pour l’appui sur les analyses sociopolitiques et l’usage pour décrire la « nouvelle pauvreté » émergente à partir de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle des termes « clochard » ou de la « question SDF ». Au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle, l’étiolement progressif du vagabondage et la baisse de sa répression conduisent à l’apparition d’une nouvelle figure ou plutôt d’une nouvelle construction sociale : celle du clochard, à la fois « l’ivrogne inquiétant et considéré comme inemployable » (Gueslin, 2013, p. 276) Cette population se distingue de celle des vagabonds : « Alors que la catégorie séculaire de “vagabond” est liée au Code pénal de 1810 et maintient les personnes ainsi qualifiées sous le joug de la répression (...) les “clochards” ne seraient pas une menace, mais plutôt des populations folkloriques ayant choisi leur mode de vie et qu’il conviendrait de tolérer » (Aranda, 2019, p. 24).

Délaissant ces catégories de sens commun, je m’appuierai dans la thèse sur les notions de sans-abrisme et de sans-domicilisme. Le sans-abrisme désigne un « phénomène social contemporain qui recouvre une variété de situations individuelles combinant

dénouement matériel et logement précaire hors norme » (Pichon, 2009, p. 9). L’usage de la catégorie « sans-abris » se généralise dans l’analyse scientifique depuis une dizaine d’années, comme en témoigne la parution en 2023 d’un numéro de la RFAS intitulé « sans-abri, expériences et politiques ». Dans ce même numéro, une proposition est faite par Marie Loison de privilégier l’usage du terme sans-domicilisme plutôt que sans-abrisme, au regard de la porosité des situations d’hébergement, des circulations des individus entre ces mêmes conditions de logement et de la très grande diversité des situations individuelles : « les personnes sans logement personnel forment une population hétérogène et fluctuante » (Loison, 2023b, p. 35). Dans la thèse, je montrerai que le ciblage des dispositifs Premières Heures a plutôt été pensé à l’aune de la catégorie « sans-abri », mais qu’il concerne une population sans-domicile plus large. J’utiliserai donc le terme sans-abrisme pour désigner les catégories ciblées et celui de sans-domicilisme pour parler des salarié·es effectivement en insertion, tout en montrant que ces dernières sont loin d’être représentatif·ves de l’ensemble des situations de sans-domicilisme. Je tenterai notamment de prendre acte de la manière dont la population sans domicile a largement évolué ces dernières années, notamment au regard de l’augmentation continue de la proportion de personnes émigrées et exilées en son sein, qui invite à décloisonner les analyses du phénomène (Eloy & Lièvre, 2023).

Choisir les catégories à mobiliser est un exercice d’équilibre, que je tenterai de réaliser de la manière la plus claire et juste possible au regard des expériences et récits des personnes rencontrées, des logiques de l’action publiques et de celles du sens commun.

Depuis 2009, les dispositifs Premières Heures visent explicitement et de manière exclusive des personnes sans-domicile ; parmi elles, les personnes sans-abri<sup>2</sup> sont prioritaires. Ils proposent à des personnes d’occuper un emploi « adapté » tout en étant à la rue, avec l’objectif tacite de les aider par ce biais à retrouver un hébergement ou à s’y stabiliser. Ces dispositifs se construisent à partir d’une hypothèse très différente de celle des affiches de la campagne de la fondation Abbé Pierre. Plutôt que de penser l’accès à l’emploi une fois la sortie de la rue réalisée, ces dispositifs se fondent sur l’idée selon laquelle c’est l’occupation d’un emploi adapté qui accélérerait, permettrait ou stabiliserait la sortie de la rue. Au regard de ces éléments, je propose de réaliser une sociohistoire des dispositifs de (mise au) travail des personnes en errance. Cette approche me permettra d’analyser la conception et la mise sur agenda des dispositifs Premières Heures.

---

<sup>2</sup> L’INSEE différencie les personnes sans abri des personnes sans domicile. Les sans-abri n’ont aucune solution d’hébergement, même d’urgence, et dorment dans un lieu non prévu pour l’habitation. « Une personne est qualifiée de “sans-domicile” un jour donné si la nuit précédente elle a eu recours à un service d’hébergement ou si elle a dormi dans un lieu non prévu pour l’habitation (rue, abri de fortune) ». Les sans-abri constituent donc une partie de la population sans-domicile.

## 1.1. Errance et (mise au) travail du Moyen Âge à nos jours

Je propose ici un état de l'art sociohistorique rapide et chronologique permettant de saisir quelques-unes des articulations — anciennes comme actuelles — entre vagabondage, errance, pauvreté et travail, de la fin du Moyen Âge à nos jours. Dans cette sociohistoire, je m'intéresserai en particulier aux « bons » pauvres, les indigent·es qu'on exempté du travail forcé. Quelles sont les mesures politiques qui leur sont adressées au fil des siècles ? Cette interrogation permettra de réfléchir à ce que représentent aujourd'hui, dans une perspective millénaire, les dispositifs Premières Heures. L'histoire de la mise au travail et du vagabondage sont étroitement liées. Dès le XIIe siècle, la capacité de travail est au fondement de la distinction entre « bons » pauvres (les indigents, infirmes et vieillards en incapacité de travail) méritant la pitié sociale et l'assistance, et « mauvais » pauvres (en capacité de travail) condamnés à la répression physique et la stigmatisation morale. Jusqu'aux grandes crises liées à la guerre de Cent Ans et à la Peste noire, la charité envers les mendiants est socialement valorisée et perçue comme une intercession vers Dieu (Kitts, 2008). Au cœur du haut Moyen Âge, des lieux offrent assistance et accueil, de manière institutionnelle ou privée. Il s'agit en particulier des abbayes, suivant la règle bénédictine qui réserve un chapitre à l'hospitalité (Gueslin, 2013). D'autres hospices privés prennent également en charge la charité chrétienne. Pour autant, de façon concomitante, les sociétés européennes ont largement suspecté toute une partie de la population vagabonde et précaire de vivre aux crochets de la société par la mendicité et les ont condamnés au bannissement, aux galères, au pilori ou à la pendaison. Cette suspicion et le rejet des vagabonds et mendiants s'accélérent à la fin du Moyen Âge, période marquée par des crises démographiques et des conflits de grande ampleur et conduisant à une augmentation de la pauvreté et du vagabondage. Le traitement social réservé aux personnes en errance oscille, entre *La potence ou la pitié*. (Geremek, 1987), en fonction de la capacité de travail des pauvres concernés. Dès le XIIIe siècle, en cas de famine ou de crise sociale d'ampleur, « un système de jetons permet de désigner et de contrôler les pauvres qui auront droit à des secours. » (Clément, 2001, p. 29).

L'opprobre et la violence pénale et sociale associées à l'état de vagabondage et de mendicité se renforcent à partir du XIVe siècle (Gueslin, 2013, p. 28), avec des politiques répressives envers les vagabonds jugés aptes au travail et des pratiques plus assistancielles

envers celles et ceux considéré·es comme indigent·es. (1.1) C'est avec l'apparition des asiles de nuit que la dichotomie entre errants honnêtes et malhonnêtes s'infléchit, avec l'esquisse d'une prise en charge inconditionnelle des sans-logis, y compris les valides : un rééquilibrage partiel entre répression et assistance se dessine (1.2.). Après la Seconde Guerre mondiale, avec le développement des États providence, le vagabondage se recompose et l'apparition de la figure du clochard introduit une perception plus tolérante de ces populations. Des rhétoriques d'activation par le travail voient le jour (1.3).

### **1.1.1. Vagabondage, refus de travail et répression : l'exclusion et l'enfermement des errants du XIVE au XVIIe siècle.**

L'apparition du vagabondage et de l'errance comme phénomène social impliquant une réponse politique peut être datée au XIVE siècle. Les premiers traitements sociaux du vagabondage sont particulièrement répressifs, en particulier pour les populations jugées aptes au travail : « la longue période du Moyen Âge est dominée par une représentation de l'activité productive comme d'une nécessité issue de la volonté et de la bonté divines » (Dujarier, 2021, p. 68) : refuser de travailler lorsqu'on en est *capable* est source d'opprobre sociale. Dans la société d'ordre de l'ancien régime (clergé, noblesse, tiers état), le travail participe de l'identité sociale : par exemple ce qui distingue le tiers de la noblesse c'est que la noblesse n'a pas le droit de travailler de ses mains, sans quoi le noble tombe dans la dérogeance (il perd son statut de noble).

#### **1.1.1.1. Des crises économiques et politiques renforçant la présence et la répression du vagabondage (XIVE-XVIIe siècle)**

Le vagabondage comme fait social s'accélère avec la Peste noire qui terrasse l'Europe au milieu du XIVE siècle. Le développement des enclosures constitue une autre accélération du vagabondage comme de son contrôle social, notamment en fragilisant les systèmes communautaires, les terres communales et la cohésion sociale locale (Federici, 2017, p. 125). Le déclin de la population, qui a duré un siècle, entraîne une rapide augmentation des terres disponibles et des salaires : la demande de travail devient largement supérieure à l'offre. Les serfs quittent leurs villages pour obtenir ailleurs un meilleur salaire, de meilleures conditions de travail : « vagabondage was then the route

from serfdom to liberty<sup>3</sup> » (Beier & Ocobock, 2008, p. 12). En réponse « la plupart des pays européens ébauche une politique de répression du vagabondage » (Gueslin, 2013, p. 32), qui ne fera que s'accroître au fil des décennies. Des lois et décrets sont promulgués, comme le « statut des travailleurs » de 1351, qui contraint au travail sur un temps long (une année entière) ceux qui sortent du servage et vendent leur force de travail à la journée (Beier, 2008, p. 39). Dans un contexte de capitalisation de la société, la répression et la mise au travail forcé des pauvres s'accroissent considérablement à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, dans tous les pays européens. En 1572 en Angleterre, une loi stipule que les enfants de mendiants peuvent, de 5 à 14 ans, être contraints à travailler en tant que serviteurs : jusqu'à leurs 24 ans pour les garçons et jusqu'à leurs 18 ans pour les filles. (Beier & Ocobock, 2008, p. 57). En France, François I<sup>er</sup> prononce en 1535 le châtement « d'estre pendus et estranglez » à tous les pauvres valides qui ne sont pas de Paris. (Dartiguenave, 1996). En parallèle, une aide est organisée à destination des pauvres inaptes au travail. « Dès 1545 en France, les distributions régulières, dont sont exclues les personnes aptes au travail, sont organisées parallèlement à la répression envers les vagabonds. En Angleterre prévalent les mêmes principes : un statut émanant d'Henri VIII et datant de 1531 ordonne de recenser les pauvres et d'accorder la subsistance aux invalides. » (Clément, 2001, p. 28).

L'histoire du traitement social du vagabondage nécessite une histoire des lieux de prise en charge et d'enfermement de ces populations, lieux qui constituent bien souvent des espaces de mise au travail « le vagabond est considéré comme une personne à rééduquer et cette rééducation doit se réaliser dans la peine et par la peine » (Gueslin, 2013, p. 42). La première maison de correction et d'enfermement des vagabonds valides ouvre en 1555 à Londres et en inspirera bien d'autres : Bridewell. En 1611 le statut parisien des hospices prévoit l'enfermement des pauvres. Louis XIV institue dans les années 1650 les hôpitaux généraux qui visent à « enfermer les pauvres, les infirmes, les estropiés, les mendiants et les vagabonds, adultes et enfants confondus » (Dartiguenave, 1996). L'édit de 1656 stipule : « Voulons et ordonnons, que les pauvres mendiants valides et invalides de l'un et l'autre sexe soient enfermés dans un hôpital pour être employés aux ouvrages, manufactures et autres travaux, selon leur pouvoir » (Gueslin, 2013, p. 82). Initialement

---

<sup>3</sup> Le vagabondage était alors un passage de la servitude à la liberté (traduction de l'auteure)

réservé aux mendiants, l'Hôpital général de Paris, à partir de 1687, enferme également les femmes vagabondes qui ne peuvent être envoyées aux galères.

Les réformes oscillent entre enfermement et assistance, créant des dynamiques de répression qui dureront plusieurs siècles (Foucault, 2007). En parallèle de la création de maisons d'enfermement, plusieurs lois successives prévoient une aide alimentaire pour les inaptes au travail : « le devoir de charité est réaffirmé, avec l'idée que le "prince nourricier" doit veiller à la satisfaction des besoins alimentaires de son peuple, ce dernier ne doit intervenir qu'en dernier ressort » (Clément, 2001, p. 31).

### **1.1.1.2. Le XVIIIe : infléchissement progressiste ou moralisation des pauvres ?**

Les historien·nes notent un léger infléchissement du traitement social des pauvres errants et mendiants à partir du XVIIIe siècle. La période voit la progression de mesures d'assistances, souvent initiées par des œuvres privées. Mais ces mesures demeurent réservées aux pauvres jugés méritants parce qu'invalides, et la répression reste omniprésente. Une circulaire du 5 septembre 1764 invite les intendants de province à « créer, dans chaque province, deux ou trois maisons pour l'enfermement des mendiants » : ce sont les dépôts de mendicité, qui vont organiser une répression bien plus sévère que les hôpitaux généraux. Sébastien Mercier, contemporain des dépôts, écrit à leur sujet :

« Prisons de nouvelle institution, imaginées pour débarrasser promptement les rues et les chemins de mendiants, afin que l'on ne voie plus la misère suppliante à côté du faste insolent. On les plonge avec la dernière inhumanité dans des demeures fétides et ténébreuses, où on les laisse livrés à eux-mêmes. L'inaction, la mauvaise nourriture, l'abandon où ils sont, l'entassement des compagnons de leur misère ne tardent pas à les faire disparaître l'un après l'autre » (Mercier, 1782, p. 299).

Le XVIIIe siècle marque un temps d'hésitations législatives dans le traitement social apporté au vagabondage et à la mendicité. Certaines tentatives d'atténuation des mesures répressives progressent avec la Révolution. En 1793, les révolutionnaires proclament « le droit à l'assistance » et parlent de créer un « service complet d'assistance publique devant se substituer à la charité privée ». Ce service ne verra pas le jour et dès le Directoire, « les "bureaux de bienfaisance" (1796) ne repose[nt] quasi plus que sur les dons privés » (Brodiez-Dolino, 2013, p. 21). « La possibilité d'une assistance gratuite et sans conditions d'âge, de sexe, de nationalité ou encore de religion (...) a été discutée et condamnée pendant la Révolution française » (Katz, 2015, p. 14). En réalité, « la Révolution substitue

au droit à l'aumône le droit au travail » (Clément, 2001, p. 33). Cette évolution, de nouveau, renforce la distinction entre pauvres valides et invalides.

Au début du XIXe siècle, la ligne de partage entre « bons » et « mauvais » pauvres est loin d'avoir disparue. En Europe, le modèle est celui d'une assistance publique « aussi avare que stigmatisante », et « réservée aux individus en situation de double vulnérabilité sanitaire et sociale » (Brodiez-Dolino, 2013, p. 37;10) : c'est-à-dire les bons pauvres, en incapacité de travail. Le siècle est constellé de crises économiques. Du début du siècle à 1847, les crises sont d'ordres alimentaires et conduisent à partir sur les routes de celles et ceux qui ont faim. Dans la première moitié du siècle, les vagabonds sont strictement contrôlés par l'impératif d'être en possession d'un passeport de route, qui a pour rôle de surveiller la population mendicante (Torpey & Lamothe, 2005). L'entrée dans le XIXe siècle est par ailleurs marquée par la montée en puissance de la doctrine du catholicisme social et avec elle, celle de l'importance du travail dans la définition du mérite des individus. « L'exercice d'un travail devient une valeur centrale dans la société ainsi que dans la pensée, en particulier d'essence chrétienne ». (Gueslin, 2013, p. 195-200). Ces nouvelles doctrines sociales transforment encore les fondements les politiques d'assistance.

### **1.1.2. Au tournant du XXe siècle, entre répression et assistance.**

#### **1.1.2.1. La Troisième République et les asiles de nuit**

La Troisième République (1870-1940) se caractérise par une représentation globalement très négative de l'errance et du vagabondage. On peut mentionner la mise en place d'une politique particulièrement répressive à cet égard avec la loi de relégation du 27 mai 1885. Cette loi prévoit « l'internement perpétuel sur le territoire des colonies ou possessions françaises » de personnes condamnées, notamment celles accusées de vagabondage ou mendicité. « Sont considérés comme gens sans aveu et seront punis des peines édictées contre le vagabondage tous les individus qui, soit qu'ils aient ou non un domicile certain, ne tirent habituellement leur subsistance que du fait de pratiquer ou faciliter sur la voie publique l'exercice de jeux illicites, ou la prostitution d'autrui sur la voie publique » (« Loi du 27 mai 1885 instaurant la relégation des récidivistes », 2006). Cette loi établit une « présomption irréfragable d'incorrigibilité », c'est-à-dire qu'elle fixe une « quantité d'infractions au-delà de laquelle un individu est déclaré totalement inamendable par la pénalité classique. » (Sanchez, 2005). Le délit de vagabondage, déjà

puni de trois à six mois d'emprisonnement, devient passible d'exclusion radicale en cas de récidive.

En parallèle toutefois, l'assistance se développe au profit d'un élargissement de la catégorie de « bon » pauvre. Certains radicaux, en particulier Léon Bourgeois, cherchent à impulser une doctrine « solidariste » (Amiel, 2009) consistant à incarner la charité chrétienne individuelle dans une dimension législative pour marquer la séparation de l'État et de l'Église. La Troisième République est marquée par des grandes lois d'assistance sélectives, notamment celles de 1893 et 1905. D'abord, presque exclusivement à destination des invalides, les lois sociales intègrent progressivement une nouvelle figure du « bon » pauvre : « le précaire adulte et valide (...) reconnu victime conjoncturelle d'une société et d'une économie en pleine mutations (...), d'autant plus apprécié s'il est "honteux" de sa misère (...) et soucieux de sortir au plus vite de l'assistanat qui lui est proposé » (Brodiez-Dolino, 2013, p. 75). Une nouvelle catégorie émerge dans la logique d'action publique : les sans-abri, en lien avec la création à partir de 1872 des asiles de nuit. Le premier asile de nuit est créé à Marseille en 1872. D'autres se développent dès 1878 à Paris et leur développement est ensuite régulier dans une grande partie des villes françaises. Les asiles de nuit visent à « assurer un lit aux pauvres valides errants ». Dès 1886 plusieurs municipalités ouvrent leurs propres lieux d'accueil de nuit. Ces asiles reconfigurent la ligne de partage entre bons et mauvais vagabonds. Lentement, « le pauvre errant devient (...) un sujet de soin (...) et non plus exclusivement un objet de condamnation » (Katz, 2015, p. 15;21). Ils sont dès leur apparition comparés aux dépôts de mendicité et aux maisons de travail et s'en distinguent, notamment parce que « les promoteurs des asiles de nuit font passer la question du logement (de l'abri) avant celle du travail » (Katz, 2015, p. 37).

Les guerres, les questions d'errance et de grande misère ne sont pas au cœur des réformes sociales et sanitaires, mais sont très présentes dans l'entre-deux-guerres qui va devenir un moment d'apogée pour l'hygiène sociale, induisant un déplacement du curseur de l'assistance. Les principales lois sociales de la Troisième République sont bien installées et l'attention nationale se reporte sur les « fléaux sociaux » (Brodiez-Dolino, 2013, p. 134). La crise économique des années 1930 marque un regain d'activité pour le secteur caritatif et les œuvres (Brodiez-Dolino, 2013, p. 158). Les crises économiques et l'organisation économique sont désormais reconnues en partie responsables de l'augmentation de la précarité et de l'errance. La figure du bon pauvre s'est élargie et les volontés d'assistance continuent de se renforcer au tournant du XXe siècle, notamment par la construction de

relations d'assistance qui prennent le pas sur une politique de répression et font « finalement basculer la France du *devoir d'assister* au *droit à l'assistance* » (Brodiez-Dolino, 2013, p. 33). Ce basculement ne supprime pas la ligne de partage entre bons et mauvais pauvres ; il l'assouplit et y reconfigure le rôle du travail.

### **1.1.2.2. L'État Providence et la naissance de la figure du « clochard »**

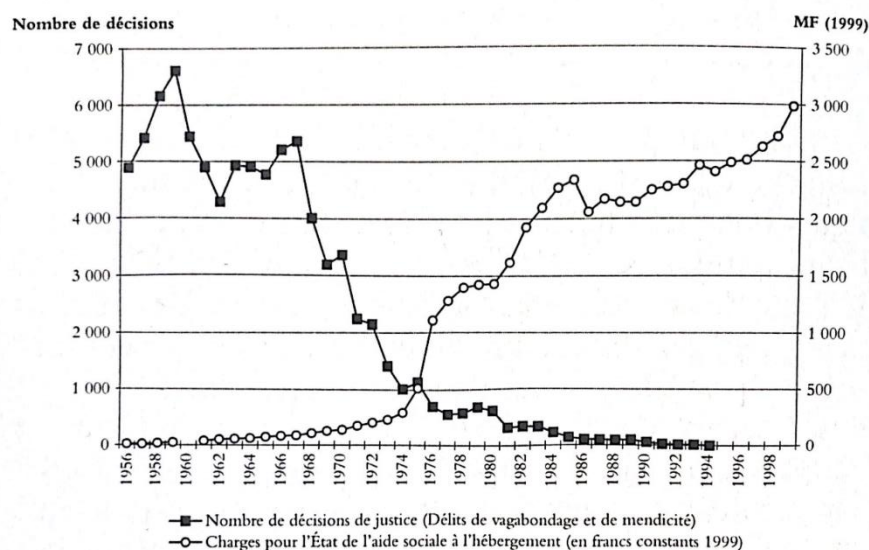
La constitution de 1946 « finalise l'avènement de la République sociale en France » (Amiel, 2009, p. 157), notamment avec le passage suivant : « La nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement [...] Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. » La période correspond également à un déclin progressif, mais réel des chiffres du vagabondage, au profit de la figure des mendiants faisant « la cloche » (c'est-à-dire la récupération à la fin des marchés, lorsque sonne la cloche centrale, des restes de denrées alimentaires), ancrés dans les espaces urbains et concentrés dans certaines zones des villes (Gueslin, 2013, p. 272-273).

L'invention de l'État providence marque un renouveau dans la structuration des populations errantes et sans abri comme dans leur prise en charge politique et sociale. Le vagabondage est très largement ralenti par la mécanisation et l'industrialisation rapide de l'économie qui touche désormais le monde rural et entraîne la fixation des mains-d'œuvre ouvrières (Gueslin, 2013, p. 274). La seconde moitié du XXe siècle voit advenir une disparition quasi totale des décisions de justice liées au délit de vagabondage et de mendicité, à laquelle se substitue une croissance presque exponentielle des dépenses d'aides sociales à l'hébergement. Les vagabonds non reclassables, c'est-à-dire les pauvres invalides, restent cependant en dehors du périmètre des dépenses d'hébergement et sont pris en charge de manière majoritaire par les asiles de nuit et les autorités municipales, marquant une dualisation et une segmentation du secteur naissant de l'hébergement. (Aranda, 2019).

L'étiollement progressif du vagabondage et la baisse de sa répression conduisent à l'apparition d'une nouvelle figure ou plutôt d'une nouvelle construction sociale : celle du clochard, à la fois « l'ivrogne inquiétant et considéré comme inemployable » (Gueslin, 2013, p. 276) et une population qui « s'intègre dans la sphère de l'économie parallèle »

(Gueslin, 2013, p. 282). Cette population, dans les représentations collectives, se distingue de celle des vagabonds :

« Alors que la catégorie séculaire de “vagabond” est liée au Code pénal de 1810 et maintient les personnes ainsi qualifiées sous le joug de la répression, la catégorie de “clochard” — issue uniquement du sens commun — implique un autre traitement. Les “clochards” ne seraient pas une menace, mais plutôt des populations folkloriques ayant choisi leur mode de vie et qu’il conviendrait de tolérer » (Aranda, 2019, p. 24).



**Figure 1 : évolution dans la seconde moitié du XXe siècle des tendances liées à la prise en charge de charge des errants. Source : Julien Damon (Damon, 2021, p. 52)**

« La cloche » concerne dans ce contexte une population diverse : travailleurs informels et déqualifiés, individus d’origine sociale extrêmement modeste, anciens détenus stigmatisés et individus infirmes ou invalides. L’apparition de la figure du clochard accompagne le « développement progressif de politiques publiques spécifiquement destinées aux personnes sans domicile et sans abri » (Lévy, 2021, p. 75). L’apparition de cette « question SDF » (Damon, 2021) est à corréliser avec la montée en puissance dans les années 1970 d’une nouvelle distinction catégorielle, entre « une population de SDF traditionnels (les “clochards” irrécupérables) » et une population de nouveaux pauvres, réinsérables » (Damon, 2021, p. 66), dont l’existence est mise en lien avec les crises économiques, la hausse du chômage et à la précarité qui suit les Trente Glorieuses. « Une partie des sans-abri, considérés comme “les plus désocialisés” et que l’on appelle alors généralement les “clochards”, devient l’objet d’une attention particulière de la part d’un certain nombre d’acteurs » (Lévy, 2021, p. 112) : il s’agit ici des sans-domicile les plus exclus, qui sont

aussi souvent appréhendés à l'aune de la « grande exclusion<sup>4</sup> ». À cette époque, l'ensemble du monde politique parle d'une « nouvelle pauvreté » et « la question de l'exclusion et de l'assistance aux exclus devi[en]t une affaire impliquant directement les plus hauts échelons du pouvoir exécutif » (Viguié, 2020, p. 273). En face des exclus, les autres personnes désocialisées, dites « réinsérables », font l'objet de mesures de réinsertion.

Du XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, la population sans domicile indigente, désocialisée et jugée inapte au travail est soumise à des politiques sociales oscillant entre assistances et répressions. Contrairement aux « mauvais » pauvres cependant, ces « bons » vagabonds et sans domicile ne sont pas systématiquement mis au travail de manière coercitive.

### **1.1.3. Sectorisation de l'action sociale et politiques sociales contemporaines : assistance ou insertion ?**

La seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle initie une période qui se poursuit jusqu'à nos jours : la sectorisation de l'action sociale à destination des plus précaires, entre insertion par le travail d'un côté et assistance de l'autre. Ces deux secteurs se sont construits de manière presque concomitante et selon des logiques bien différentes, mais qui sont aujourd'hui liées dans les dispositifs d'insertion par le travail visant les personnes sans domicile. Une socio histoire des politiques de (mise au) travail des personnes sans domicile ne peut donc faire l'impasse sur la genèse de ces deux secteurs : celui de l'insertion par l'activité économique (IAE) et celui de l'accueil hébergement insertion (AHI). Les secteurs de l'IAE et de l'AHI possèdent des racines idéologiques communes et sont issus de la sectorisation de l'action politique ciblée sur les personnes les plus pauvres. Le fonctionnement des deux secteurs s'influe mutuellement : l'injonction à l'insertion a un effet direct sur les structures du secteur de l'accueil hébergement insertion, leurs modèles de déploiement, de fonctionnement et la professionnalisation des intervenant·es sociales qui y évoluent. La volonté d'aller vers une forme d'inconditionnalité propre au secteur de l'AHI influe sur les modes de sélection au sein de l'IAE. Ces éléments témoignent d'une intersectorialité des politiques sociales et des politiques d'emploi : les politiques sociales à destination des pauvres vont par ailleurs progressivement s'imbriquer : d'une part par le

---

<sup>4</sup> Notons ici qu'au moment de l'émergence de cette catégorie des « exclus », le monde des associations s'y montra favorable (Viguié, 2020, p. 262).

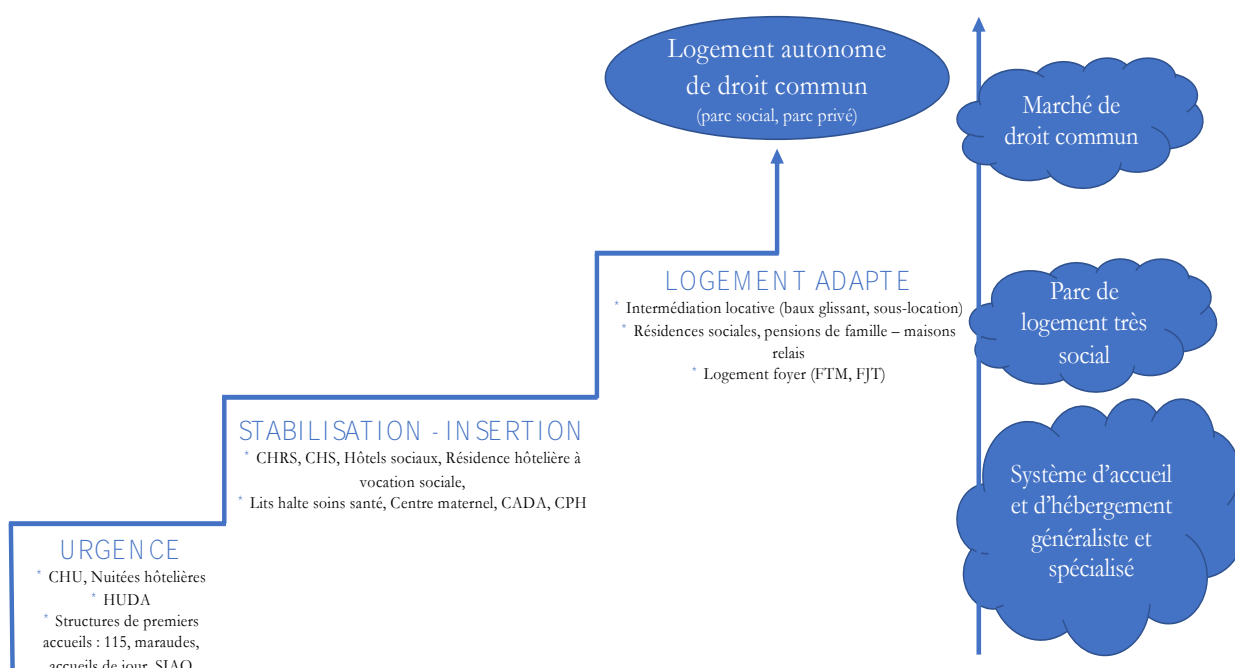
phénomène selon lequel « la politique de l'urgence sociale prend ainsi progressivement place à côté des politiques de l'insertion » (Lévy, 2021, p. 161) ; et d'autre part par « la mise en pratique d'une gouvernementalité néolibérale dans le secteur social » (Arrignon, 2016, p. 179).

#### **1.1.3.1. L'accompagnement social pour les « exclu·es »**

Le secteur de l'accueil hébergement insertion s'est fondé autour de problématiques d'assistance, de charité et d'aide inconditionnelle. Son ancrage est ancien. Nombre de foyers d'accueil et d'hébergement, dépôts de mendicité et asiles au XXe siècle, existent encore aujourd'hui : on peut citer la Maison de Nanterre, dépôt devenu CHU, ou le Foyer Notre-Dame des Sans Abri à Lyon. Le passage de la répression à l'assistance dans la construction secteur AHI s'opère dans le courant de la seconde moitié du XXe siècle. Elle va se réaliser par la mise en avant des associations et le retrait relatif de l'Etat dans la prise en charge des personnes sans abri (Pichon et al., 2016). Au long des siècles, deux éléments structurent l'intervention sociale d'assistance : « la relation de proximité entre ceux qui assistent et ceux qui sont assistés, d'une part, l'incapacité de travailler, d'autre part » (Castel, 1995a, p. 63). Le fait d'être pauvre est un critère nécessaire, mais insuffisant pour bénéficier des circuits de l'assistance : il faut également faire la preuve de son incapacité à subvenir soit même à ses propres besoins. Ces dynamiques assistancielles évoluent notamment du fait des recompositions de la place du travail et de l'emploi dans nos sociétés qui ont eu lieu au cours des derniers siècles. Elles créent, en fonction du degré estimé d'autonomie des populations, une prise en charge « en escalier » (Sahlin, 2005). (Figure 2)

Récemment, le champ de l'assistance s'est élargi à celles et ceux qui sont capables d'être en activité, mais qui sont privé·es d'emploi avec l'entrée en crise de « l'ensemble des institutions de la société salariale (...) au tournant de la deuxième moitié des années 1970 », provoquant une évolution radicale « du contexte intellectuel dans lequel s'inscrit l'assistance » (Duvoux, 2009, p. 1). La création du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) en 1988, qui devient le Revenu de Solidarité Active (RSA) en 2008 représente un élément phare de cette évolution. L'institutionnalisation du RMI et les débats qui l'entoure exercent trois effets majeurs sur le paysage de l'assistance et de l'action sociale : « la dilution des grands repères qui structuraient le champ de la protection sociale » ; l'évolution de « la place octroyée à l'action sociale dans le système de protection sociale » et enfin le

rôle de « l'incitation au travail » (Ruffiot, 2010, p. 158) dans la réforme. C'est à ce dernier effet que je vais m'intéresser.



**Figure 2 : L'escalier de la prise en charge en hébergement. Source : (Loison, 2022)**

Le RMI réactualise la place du travail et de la capacité à travailler dans le système assistanciel : avec lui les rhétoriques des politiques sociales évoluent, d'abord « de l'assistance à la participation » (Paugam, 1993, p. 79), conjuguant, dès la mise en œuvre du RMI, « la nécessité de l'assistance aux pauvres et l'ambition qu'ils parviennent à s'en passer » (Paugam, 1993, p. 84). Cette ambition masque une volonté de participation des assisté·es à la vie économique et sociale du pays, soit, en creux, une injonction à l'autonomie (Duvoux, 2008) et l'activation envers les populations cibles.

### **1.1.3.2. L'insertion par le travail pour les « chômeur·ses »**

Un élément de bascule au XXe siècle dans les liens existants entre travail, errance et grande précarité réside dans l'institutionnalisation d'espaces dédiés à l'insertion par l'activité économique portés par des structures qui n'appartiennent pas nécessairement au secteur de l'assistance. Le développement des dispositifs d'insertion par le travail dans la seconde moitié du XXe siècle est lié à la hausse de la précarité de l'emploi. Les crises économiques successives et la hausse continue du chômage entraînent la fin de l'idéal du

plein emploi (Paugam, 2007) et l'effritement du salariat (Castel, 1997), et les pouvoirs publics « entendent pallier les conséquences liées à l'absence d'emploi » et « permettre aux plus démunis d'exercer une activité professionnelle, fut-elle précaire, d'insertion, ou liée à la création de contrats spécifiques » (Ebersold, 2011, p. 35).

### **Encadré 2 : émergence et structuration du secteur de l'IAE**

La circulaire n° 44 du 10 septembre 1979<sup>5</sup> fournit un cadre légal au secteur de l'insertion. Dans les années 1980, le secteur s'institutionnalise. Les premières régies de quartier font leur apparition. Les associations intermédiaires sont créées le 27 janvier 1987. Le Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNIAE) est créé le 3 janvier 1991. En 1985 les entreprises intermédiaires sont expérimentées et deviennent finalement les entreprises d'insertion (EI) en 1991, année au cours de laquelle le statut des entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) est entériné. Les conseils départementaux de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) sont créés en 1998. La même année, dans le cadre de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sont rattachés au secteur de l'IAE. Au cours des années 2000, le secteur se spécialise et se professionnalise en particulier avec la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, qui réaffirme le rôle de l'IAE dans ce domaine et renforce l'aide financière apportée aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). En 2014, les contrats aidés disparaissent et les SIAE vont systématiquement recourir au contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI). Cette disposition entrainera aussi la généralisation de l'aide au poste comme source de financement pour les SIAE, aide allouée aux SIAE en fonction de l'éloignement à l'emploi du public cible, avec une part fixe et une part modulable. Plus les dispositifs proposent un temps de travail et un support d'activité adapté, plus le public cible est éloigné de l'emploi et plus l'aide au poste est conséquente.

L'IAE suit une logique de progressivité et touche supposément, via ses dispositifs les plus « adaptés », des personnes très éloignées de l'emploi. Mais un écueil du secteur réside dans les tendances de gestionnarisation et managérialisation observables dans les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) depuis les années 2010, alors que ces structures sont supposées constituer la première marche de l'insertion, donc la plus adaptée et la plus accessible. Mais depuis 2014, on observe une « banalisation des instruments de gestion et

---

<sup>5</sup> Circulaire n° 44 du 10 septembre 1979 relative à l'organisation du travail des handicapés sociaux. *Bulletin officiel du ministère chargé des Affaires sociales*, 79/45, texte 17473.

l'immersion croissante dans le secteur concurrentiel poussé par l'administration » des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). La fixation par les directions régionales de taux de rentabilité économique et de taux minimums de sorties dynamiques construit une sélection croissante des SIAE. « Les publics traditionnels des politiques d'aide (...) sont progressivement évincés des dispositifs qui leur étaient originellement destinés et remplacés par des chômeurs "autonomes", dont les difficultés d'insertion sur le marché du travail ne résultent pas de problématiques sociales et/ou psychologiques, mais principalement d'un manque de qualification ou d'une absence de moyen de transport » (Gerome, 2017, p. 136-137). Ce constat est largement partagé y compris par les pouvoirs publics qui continuent d'enjoindre à viser les plus éloignés de l'emploi dans les différentes circulaires et Pactes concernant le secteur IAE<sup>6</sup>. Le développement du secteur de l'insertion signale une mutation de l'action publique dont la logique de ciblage se transforme, « passant de catégories délimitables de l'action sociale à l'ensemble plus flou des exclus » (Damon, 2021, p. 79). De manière ambivalente, le ciblage général des exclus par l'action publique d'insertion conduit à mettre en lumière « des profils de sans-emploi dont l'inadaptation professionnelle se doublait d'une inaptitude à répondre aux exigences des critères d'accès aux formules d'insertion ». Ces profils ont ainsi « accredité l'idée de leur "inemployabilité" et, corrélativement, de leur qualité d'exclus » (Ebersold, 2011, p. 47).

Ce sont ces inemployables qui sont ciblé·es par certains dispositifs de retour à l'emploi depuis la fin du XXI<sup>e</sup> siècle. Sans appartenir à proprement parler au secteur de l'IAE, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale accueillent régulièrement des ateliers d'adaptation à la vie active (AAVA) ou des centres d'adaptation à la vie active (CAVA), destinés à la reprise progressive d'une activité professionnelle pour leurs hébergés. Ces dispositifs s'inscrivent dans l'évolution des catégories de désignation de l'errance comme dans l'évolution des politiques de (mise au) travail. La création de dispositifs d'insertion par le travail exclusivement ciblés sur les personnes sans domicile peut être vue comme la continuité directe de logiques millénaires dans le traitement social de l'inactivité professionnelle (présumée) des personnes à la rue. Ces dispositifs prolongent le rapprochement des logiques d'urgence sociale et d'insertion déjà mises en place dans le

---

<sup>6</sup> FAS Ile de France, « Publication de la circulaire relative au Fonds d'Inclusion dans l'Emploi 2023 », 17 février 2023. Disponible sur : <https://www.federationsolidarite.org/actualites/publication-de-la-circulaire-relative-au-fonds-dinclusion-dans-lemploi-2023/>, consulté le 21 février 2023.

secteur de l'accueil hébergement insertion (Lévy, 2021). Encore plus que les CAVA et AAVA, les dispositifs Premières Heures incarnent depuis 2009 ce prolongement. Ces dispositifs incarnent une nouvelle génération de politiques sociales à destination des bons pauvres : des politiques de mise au travail. Cette mise au travail, systématique depuis des siècles pour les pauvres jugés aptes, concerne dorénavant celles et ceux qu'on estime incapables de reprendre un emploi dans le secteur du droit commun.

## **1.2. Entre prolongement et rupture avec les traditions de mise au travail des vagabonds**

En 2009, la question de l'intervention politique à destination des personnes à la rue était très présente, dans la continuité du mouvement d'occupation des berges du canal Saint Martin organisé par les Enfants de Don Quichotte (Bruneteaux, 2013 ; Colombo et al., 2016 ; Gaboriau & Graeff, 2007). À partir de la formulation de l'enjeu d'expérimenter un dispositif d'insertion visant des personnes à la rue, la mise à l'agenda du premier DPH (dispositif Premières Heures) a rapidement été opérée par la Ville de Paris, sollicitée par Emmaüs Défi<sup>7</sup>. Le développement du dispositif parisien constitue une expérimentation sociale « ascendante » et a inspiré d'autres dispositifs Premières Heures. Ces dispositifs incarnent une reconfiguration de la vision politique de l'accompagnement à proposer aux personnes sans domicile, et prolongent des logiques millénaires d'activation par le travail des personnes en errance.

### **1.2.1. Mise à l'agenda et développement des dispositifs Premières Heures (2009-2022)**

En réponse au problème du non-emploi des personnes sans domicile et en particulier de leur partie la plus à la marge (les sans-abri à titre premier et les personnes avec une histoire d'errance qui cumulent vulnérabilités sanitaires et sociales), des associations ont proposé un dispositif à la Ville de Paris en 2009. En effet, si 25 % des personnes sans domicile ont un emploi en 2012, elles sont dans 22 % des cas sans contrat de travail, et 24 % sont pourvues de cet emploi dans une association ou un centre d'hébergement

---

<sup>7</sup> Emmaüs Défi est une organisation du mouvement Emmaüs, spécialisée dans la thématique du réemploi. C'est la première branche du mouvement à être conventionnée structure d'insertion par l'activité économique.

(Yaouancq & Duée, 2014). Une partie significative des emplois des sans domicile en emploi est donc informelle et/ou réalisée dans un cadre d'insertion ou d'emploi aidé<sup>8</sup>.

### **1.2.1.1. Mise à l'agenda et développement du programme parisien : une expérimentation sociale ascendante**

En 2009, le contexte social et politique autour de la prise en charge des personnes sans-abri est chargé. Trois ans plus tôt, avec l'initiation puis la pérennisation en structure associative du mouvement des Enfants de Don Quichotte, la question du sans-abrisme s'est installée sur le devant de la scène. L'occupation des berges du canal Saint Martin fait date et crée des opportunités de plaidoyer et d'action pour les entreprises associatives structurées autour de la question du sans-abrisme et de la grande précarité. Parmi ces dernières, certaines, depuis plusieurs années, défendent l'hypothèse que l'activité productive peut être un levier de réinsertion très fort pour les personnes sans logement et en situation de marginalité sociale. Perçu comme moyen de récréation du lien social, vecteur de confiance en soi et de légitimité sociale, support d'apprentissages, source de revenu économique, le travail dans le cadre de chantiers est déjà pratiqué par l'association Atoll depuis les années 90, à charge de la structure associative et dans une logique véritablement commerciale. C'est l'ambition dont se dote le dispositif Premières Heures à sa création. Dès 2008, Emmaüs Défi lance une expérimentation interne, le travail à l'heure. L'association à ce moment s'inspire largement des chantiers déployés par Atoll depuis les années 1980. Le principe est simple : payer des personnes sans-abri à l'heure de travail effectuée, en lien avec d'une part des éducateurs et éducatrices de rue et d'autre part des conseillers et conseillères en insertion professionnelle, pour les remobiliser dans et vers le travail. En 2009, Emmaüs Défi lance une démarche de lobbying auprès de la ville de Paris, pour faire financer l'expérimentation, auto-portée depuis sa création. Entre la formulation du projet par Emmaüs et la mise en place de l'expérimentation, il ne se passe que peu de mois. L'expérimentation du « travail à l'heure » est actée en décembre 2010 par la délibération suivante du Conseil de Paris :

« Par délibération de décembre 2010, le département de Paris a initié un dispositif à caractère expérimental ». À l'époque c'était sur deux ans. Il n'avait « pas vocation à être pérenne si ses résultats n'étaient pas probants ». Il était

---

<sup>8</sup> Je suppose ici que les contrats de travail octroyés par des centres d'hébergement et des associations sont des contrats d'insertion.

donc intitulé Premières Heures et « vise à permettre à des Parisiens en grande exclusion sociale, notamment des personnes sans-domicile fixe qui ne peuvent accéder de prime abord à des contrats hebdomadaires, de s'insérer de manière très graduelle dans l'univers professionnel ». (Entretien, ancienne chargée du dispositif Premières Heures, Ville de Paris, femme, 57 ans, racisée, 3 novembre 2020).

Le « travail à l'heure », naît à la fin de l'année 2010 et regroupe à ses débuts sept associations parisiennes : la régie de Quartier de Paris Centre, Emmaüs Défi, Emmaüs Solidarité et Atoll 75, SOS insertion et alternative, Association Macadam et Main Libre. Ces trois dernières structures ne resteront dans le dispositif que quelques mois, en raison de la fragilité de leur structure économique.

Enquêté·e : pour moi la date de démarrage de la première expérimentation du DPH chez Emmaüs Défi, qui à l'époque s'appelait le travail à l'heure, c'est 2009.

Enquêtrice : D'accord.

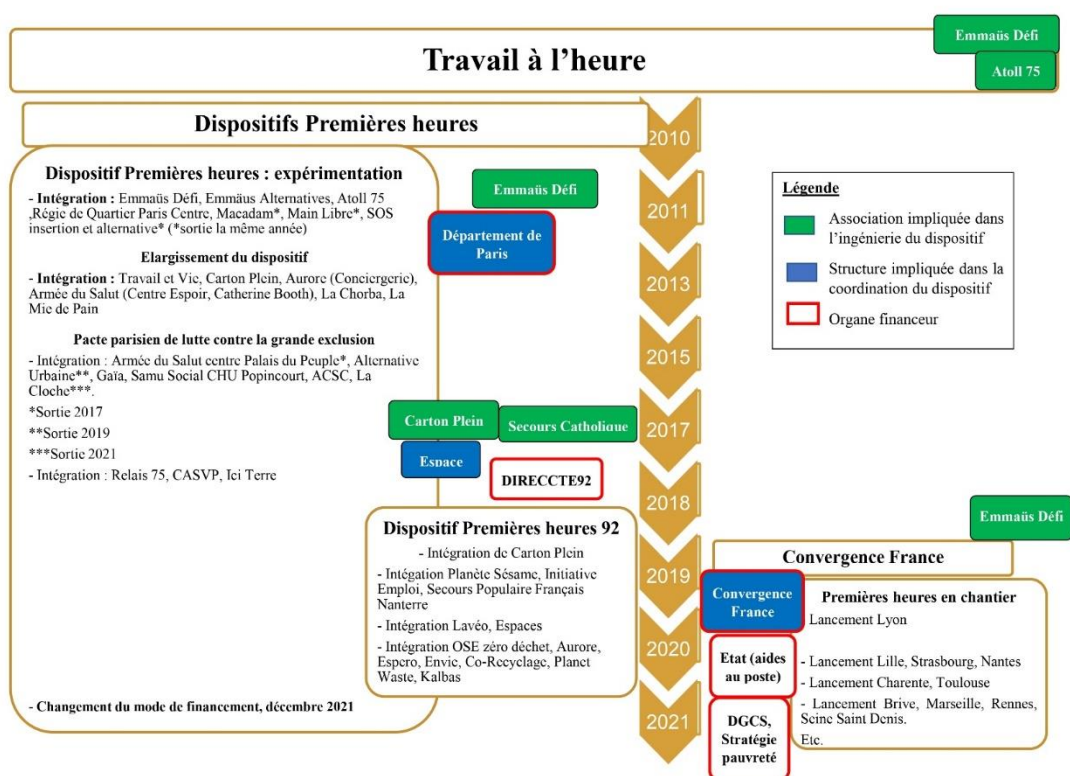
Enquêté·e : Et euh, 2010 conventionnement avec la Ville de Paris. Je pense que les premiers élargissements, faudrait demander à la Ville, ont dû arriver en 2011-2012, et effectivement après en 2013-2014, ça a commencé à se déployer plus largement. Je pense que c'est à ce moment-là environ que vous avez dû commencer à Carton Plein.

Enquêtrice : Oui, peut-être. L'asso date de fin, début 2012.

Enquêté·e : Oui, et du coup c'est à ce moment-là effectivement que ça a dû commencer, et après le gros coup de boost effectivement c'est le Pacte. Le pacte parisien de lutte contre la grande exclusion qui a mis un objectif chiffré de 300 parcours par an et du coup a mis la pression aux équipes de la Ville pour euh, pour déployer plus largement le projet. (Entretien, directeur d'association d'insertion, homme, 40 ans, blanc, septembre 2020)

Le développement du dispositif est par la suite très rapide. La volonté des pouvoirs publics, des associations du secteur et de l'opinion publique convergeait autour de l'idée que le travail des personnes sans abri ne pouvait qu'être bénéfique, à tous les niveaux. De 2013 à 2014, de nombreuses structures sont intégrées au dispositif : Travail et Vie, Carton Plein, Aurore, deux centres d'hébergement de l'Armée du Salut (Centre Espoir, Catherine Booth), La Chorba et La Mie de Pain. Mécaniquement et, pour différentes raisons, ces multiples intégrations changent une partie de la manière dont le dispositif est mis en place. D'abord, aucune des nouvelles structures n'est historiquement une structure d'insertion par l'activité économique à part Travail et Vie, émanation administrative d'Atoll 75. Aucune n'est ancrée dans la culture professionnelle des éducateurs et éducatrices de rue. C'est pourtant cette double affiliation qui constituait la caractéristique commune des deux

initiateurs du dispositif, Atoll et Emmaüs Défi. Les nouvelles associations qui intègrent le dispositif Premières Heures à leur éventail de projets sont en fait majoritairement des structures associatives ancrées dans la culture de l'hébergement d'urgence et de l'intervention historiquement religieuse : c'est le cas de l'Armée du Salut, des Œuvres de la Mie de Pain et, de manière moins nette, mais néanmoins réelle, d'Aurore et la Chorba.



**Figure 3 : Constitution des dispositifs Premières Heures**

Le deuxième temps fondateur du dispositif est le 18 février 2015, avec le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion. Le dispositif y est explicitement intégré et la volonté de faire de l'insertion par le travail un levier d'action publique auprès des personnes sans-domicile est réaffirmée. En conséquence, l'objectif d'accompagnement, et donc le volume de financement, doublent et le volume des structures associatives associées au dispositif augmente. L'objectif d'accompagnements annuels passe à 300 personnes par an à l'horizon 2017, 400 à l'horizon 2018 : le triple des accompagnements effectués en 2014. En deux ans, l'objectif, ambitieux, fait passer de onze à dix-neuf en deux ans le nombre de structures associatives pourvoyeuses d'activités dans le dispositif Premières Heures, avec l'arrivée sur la période de huit nouvelles structures : le centre Palais du Peuple de l'Armée du Salut, L'Alternative Urbaine, Gaïa, le CASVP (Centre d'Action Sociale de la Ville de

Paris), le Relais 75, le Samu Social (CHU Popincourt), l'Association des Cités du Secours Catholique (désormais Cités Caritas) et la Cloche. Il est intéressant de noter que parmi ces huit structures intégrées suite à une impulsion très volontaire de la Ville de Paris, trois l'ont quitté au bout de quelques années : le Palais du Peuple (avril 2017), L'alternative urbaine (août 2019) et la Cloche à Biscuit (avril 2021). Pour les deux dernières, la sortie du dispositif signait respectivement la fin de l'association et du projet. Toutes les autres structures intégrées entre 2013 et 2017 sont encore présentes. Ainsi c'est bien l'intégration au Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion qui crée le dispositif tel qu'il existe aujourd'hui. Le dispositif Premières Heures parisien s'est développé de manière rapide entre 2011 et 2017. Ensuite, il poursuit sa croissance à un rythme moins accentué. À partir de décembre 2022, l'intégration du dispositif Premières Heures doit être validée par le Conseil de Paris et les associations doivent répondre à un appel à projets formel, là où, auparavant, les intégrations de structures s'accomplissaient sans passer par un appel.

### **Encadré 3 : fonctionnement du dispositif Premières Heures parisien**

Le dispositif Premières Heures parisien engage un fonctionnement tripartite réunissant une association employeuse, une association accueillante et une association orientante. Pour des raisons administratives et juridiques et pour simplifier les conventionnements, l'association employeuse est une association intermédiaire, c'est-à-dire une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE). Dans le dispositif Premières Heures, le travail d'accompagnement social et administratif n'est pas assuré par l'association employeuse, qui n'a qu'un rôle de portage salarial et délègue l'accompagnement à l'association accueillante. Les associations employeuses passent par des contrats à durée déterminée d'usage (CDDU). Le portage salarial via une association intermédiaire permet un montage contractuel dérogatoire au droit du travail de droit commun. Traditionnellement les contrats proposés par les SIAE sont des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI). La différence, de taille, joue sur la durée des contrats et leurs modalités horaires : les CDDU sont renouvelables à l'infini et peuvent concerner des missions de très faible volume horaire. Concrètement, une personne en dispositif Premières Heures pourrait légalement travailler une heure par mois. Ce cas est très rare car la Ville de Paris finance le dispositif à partir de cinq heures travaillées dans le mois. Enfin, la durée du dispositif n'est pas supposée excéder douze mois, sauf dérogations.

L'association accueillante possède un rôle central dans le dispositif : elle crée et adapte l'activité support, a la charge de la formation et de l'orientation professionnelle des salarié·es en insertion, de l'accompagnement et de l'encadrement technique sur poste de travail, et doit assurer des relations de partenariat solides tant avec l'association employeuse qu'avec l'association orientante et la Ville de Paris. Les associations doivent proposer aux salarié·es en insertion des missions très adaptées qui ne nécessitent pas de prérequis, donc pas de sélection à l'entrée. Il peut s'agir, par exemple, de missions de tri (ressourcerie), de descotchage de cartons, de collecte (alimentaire ou de cartons), de vente (restauration, boutique), de voirie, d'entretien de locaux.

Pour chacune de ces missions, le parcours d'un an doit permettre une montée en compétences favorisée par la formation permanente et la diversité des supports d'activités proposés aux personnes. Les salaires lui sont facturés par l'association employeuse, augmentés des frais de fonctionnement de cette dernière. C'est l'association accueillante qui est conventionnée avec la Ville de Paris dans le cadre du dispositif et qui reçoit le financement de la collectivité. Elle soumet les candidatures à la Ville de Paris, qui les valide ou les invalide. L'intégration dans le dispositif se fait en théorie sans prérequis. En pratique, la Ville de Paris valide les candidatures que lui présentent les associations sous quatre conditions : la personne présentée doit être à la rue ou avoir connu une période d'errance, être domiciliée administrativement dans le département de Paris, avoir une autorisation de travail et être suivie par une structure partenaire de l'association accueillante.

Cette association partenaire est l'association orientante. Les associations orientantes sont de natures variées dans le dispositif : maraude, accueil de jour, hébergement d'urgence,

PSA... L'association orientante par son activité première accompagne des personnes à la rue ou sans domicile dans leurs démarches sociales, administratives, de soin et peut dans ce cadre leur proposer d'intégrer le dispositif Premières Heures. À cet effet, il leur faut remplir une « fiche d'intégration » justifiant de l'éligibilité de la personne accompagnée. La fiche est ensuite envoyée au département de Paris par la structure accueillante, et les équipes de la Ville valident ou non le document. Si les responsables ne refusent presque jamais de candidature, c'est en raison de la prédéfinition du public et de la pré-sélection — doublement opérée par les associations qui décident de l'orientation des personnes, puis par les associations qui les accueillent sur de l'activité, lorsqu'elles sélectionnent les candidatures à transmettre au département.

Les principes de fonctionnements financiers, administratifs et de recrutement du dispositif sont restés inchangés de 2011 à 2022, à une très légère exception près. Un changement administratif intervient à la marge avec l'institutionnalisation en 2015 du dispositif Premières Heures : les personnes recrutées ont dorénavant 24 mois pour réaliser leurs douze mois d'accompagnement. Autrement dit, la Ville de Paris allonge la durée des conventions et ce faisant, offre davantage de souplesse aux accompagnements réalisés, puisqu'en cas de rupture d'accompagnement (maladie, grossesse, emprisonnement, disparition momentanée des personnes), les personnes pourront dans le délai de 24 mois réintégrer le dispositif d'accompagnement. Un aspect central du fonctionnement est représenté par le mode de financement du dispositif. Les financements départementaux sont pensés pour acquitter le salaire des personnes en insertion ainsi qu'une partie de leur accompagnement. Ils sont versés selon un système de paliers, dépendants du nombre d'heures travaillées par la salarié·e en insertion.

Les paliers de financements fonctionnent de la manière suivante :

- Pour chaque accompagnement, le montant forfaitaire unitaire et mensuel du financement est de 380 €
  - Si la personne accompagnée travaille entre 5 et 22h par mois, le financement forfaitaire unitaire mensuel est augmenté de 100 €.
  - Si la personne accompagnée travaille plus de 23h par mois, ce forfait est augmenté de 350 €.
- La personne peut travailler jusqu'à 72h par mois. Une prime unitaire de retour à l'emploi d'un montant de 500 € est proposée, ainsi qu'une prime unitaire d'entrée en formation préqualifiante ou qualifiante, du même montant. Notons que « retour à l'emploi » désigne un CDD ou CDDI de quatre mois ou plus.

Le mode de financement évolue à partir de janvier 2022. Le fonctionnement par paliers cesse pour passer à un financement au taux horaire. Je reviendrai dans la thèse sur les implications et conséquences des deux modalités. Le dispositif Premières Heures des Hauts-de-Seine adopte le principe du financement par taux horaire tandis que le programme Premières Heures en Chantier s'appuie sur les aides aux postes de l'État.

### **1.2.1.2. D'autres dispositifs Premières Heures : le dispositif des Hauts de Seine, et Premières Heures en chantier**

En 2017-2018, un regroupement d'association est à l'initiative de l'essai du dispositif Premières Heures dans les Hauts-de-Seine. Leur idée est de reproduire les grandes lignes du dispositif parisien, pour donner accès à l'emploi aux personnes du territoire très précaires et sans domicile. En 2018, le dispositif est expérimenté dans les Hauts-de-Seine, marquant un premier élargissement des dispositifs Premières Heures. Les négociations se mettent en place assez rapidement et dès début 2019, une chargée de mission et le CIP sont recrutés pour lancer l'essai. Les premiers contrats sont signés mi-2019. En 2020, quatorze personnes ont été accompagnées.

Quelques différences de fonctionnement séparent les deux dispositifs franciliens. D'abord, la coordination du développement est assurée par une association du territoire et non par une collectivité territoriale. Le financement est privé et non public. Ensuite, les structures accueillantes dans les Hauts-de-Seine ne sont pas nécessairement des associations. Elles peuvent être des entreprises sociales. Enfin, le financement est fondé sur un taux horaire identique pour toutes les associations au lancement du programme, et les salarié·es en insertion peuvent rester en parcours durant un an et demi. Ces différences sont notables, mais n'enlèvent rien au fait que le programme alto-séquanais a très directement été inspiré par son homologue parisien.

La création du programme Premières Heures en Chantier, expérimenté à l'échelle nationale, aboutit à la dimension ascendante des programmes de travail à l'heure. Le programme Premières Heures en Chantier n'est plus financé par l'échelle locale (la Ville de Paris) ou départementale (la DRIEETS [Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités] des Hauts-de-Seine), mais par des financements nationaux, en l'occurrence des fonds issus de la stratégie pauvreté. L'ingénierie de ce programme associe les principes et les modes de fonctionnement du dispositif Premières Heures (en particulier la manière dont le programme est porté à Emmaüs Défi) à ceux du programme Convergence, tels que les développe l'encadré n°4.

#### Encadré 4 : le programme Convergence et Convergence France

Le programme Convergence est initié en 2012 par Emmaüs Défi. Son objectif répond au même besoin et s'inscrit dans le même contexte que le dispositif Premières Heures : sortir durablement les personnes de la rue, en adaptant pour cela les programmes déjà existants dans l'insertion par l'activité économique. Le programme permet aux chantiers d'insertion d'augmenter la durée de leur agrément « Insertion par l'activité économique ». Avec le programme Convergence, cet agrément peut durer jusqu'à cinq ans, contre deux années dans la majorité des cas et en l'absence de dérogation explicite. Cette durée d'agrément correspond au temps disponible dans le secteur de l'insertion par l'activité économique des salarié·es en insertion accompagnés par les structures. À cette durée d'accompagnement prolongée, permettant l'accueil de personnes dont la remobilisation dans l'emploi nécessite un accompagnement dans le temps, s'ajoute le déploiement par le programme Convergence de réseaux partenariaux sur trois volets : la santé, l'hébergement et l'emploi, ainsi qu'une aide financière de Convergence France sur l'accompagnement socioprofessionnel des personnes en chantier d'insertion. À l'échelle des territoires, le programme Convergence permet de mettre à disposition des chargé·es de partenariat en emploi, logement et santé pour accélérer et renforcer l'insertion sociale et professionnelle des salarié·es en insertion. Autrement dit, le programme Convergence augmente les ressources humaines et matérielles des chantiers d'insertion. Selon le rapport de Pluricité sur l'évaluation du programme Convergence,

« La mise en place, au sein des territoires, des ressources mutualisées sous la forme de chargés de partenariats thématiques (santé, logement, entreprises) est un des principes “piliers” du programme Convergence. Les apports et pratiques des chargés de partenariats varient sur les trois thématiques (santé, logement, entreprises) et sur les territoires et se traduisent principalement par : un élargissement de la palette d'outils à disposition des salariés pour dynamiser et renforcer le parcours (...), des temps de formation et d'information ouverts (...), un apport d'expertise complémentaire sur des sujets complexes, au cœur des démarches individuelles d'insertion (...) une mise en réseaux permettant de lever des freins spécifiques à l'insertion socioprofessionnelle des salariés, notamment sur la santé, le logement et l'expérience en entreprise<sup>9</sup> »

Le programme Convergence est expérimenté les premières années au sein du chantier d'insertion d'Emmaüs Défi. Dès 2016 il est déployé dans trois autres structures d'insertion par l'activité économique à Paris. En 2018, le programme est retenu dans le cadre de la stratégie pauvreté pour un essaimage sur sept territoires pour 2022. Cette mise à l'agenda nationale du programme conduit le projet d'Emmaüs Défi à changer d'échelle de manière conséquente et rapide, d'où la création en 2019 de l'association Convergence France. Dès 2020, à la demande de l'État, l'association Convergence France expérimente le programme Premières Heures en Chantier.

Le programme Premières Heures en Chantier est d'abord expérimenté dès janvier 2020 sur le territoire de Lyon au sein d'un atelier et chantier d'insertion conventionné Convergence, puis il se développe rapidement sur l'ensemble du territoire national. En novembre 2023, cinquante-et-un chantiers d'insertion déploieront ce programme<sup>10</sup>. La rapidité de son déploiement et l'ampleur du programme sont liées d'une part à son inscription dans la stratégie pauvreté, octroyant un soutien financier de l'État, et d'autre part à la proposition d'installer Premières Heures uniquement dans des ateliers et chantiers d'insertion, permettant de s'appuyer sur des contrats traditionnels en CDDI financés par les aides aux postes, bien plus économique pour les associations accueillantes et les territoires en charge du développement que le système du portage salarial par des associations intermédiaires mis en place à Paris et dans les Hauts-de-Seine.

« On porte la proposition du portage par les ACI. Pour moi, pour être très pragmatique et lucide, la justification principale de cette orientation-là, elle est financière. Elle permet de proposer à une collectivité locale le DPH avec un coût deux fois moins important que le modèle parisien existant et un soutien qui est proportionnellement plus fort pour les structures. » (Entretien, directeur d'association d'insertion, homme, 40 ans, blanc, septembre 2020)

Les aides aux postes des ateliers et chantiers d'insertion, attribuées par l'État, couvrent la masse salariale du nouveau dispositif de travail à l'heure tel que le pense Convergence France en 2020. Les territoires n'ont « plus qu'à » apporter une aide financière couvrant les dépenses salariales d'encadrement et d'accompagnement ainsi que les frais de structures. Par ailleurs, le programme Premières Heures en Chantier fait très vite l'objet d'une double évaluation : quantitative et qualitative. J'ai participé, avec Marie Loison et Alice Krzystofik, à son évaluation qualitative. L'évaluation d'un nouveau dispositif de l'action sociale constitue pour les expérimentations ascendantes la voie vers sa généralisation : « toute expérimentation doit se conclure par une évaluation, qui en fait le bilan et permet d'en généraliser l'application au niveau national ou de l'abandonner » (Astier & Medini, 2019, p. 43). Le programme Premières Heures en Chantier finit de faire des dispositifs Premières Heures une expérience ascendante. En témoigne le basculement, en janvier 2023, de deux associations parisiennes du dispositif Premières Heures vers le

---

<sup>9</sup> Pluricité, Évaluation du dispositif Convergence, rapport intermédiaire, juillet 2021, p. 59

<sup>10</sup> Source : site internet de Convergence France, disponible sur : <https://convergence-france.org/le-programme-premieres-heures/>, consulté le 24 novembre 2023.

programme Premières Heures en Chantier. Ces dispositifs s'adaptent aux transformations de l'intervention sociale. Avec les lois de décentralisation, les dispositifs et expériences s'inscrivant dans un contexte local particulier se sont multipliés, créant des contextes de « productions locales » dans la mise en œuvre des politiques publiques, souvent ancrées dans des montages partenariaux complexes (Loncle, 2009). Si les dispositifs Premières Heures ont évolué dans le sens d'une possible généralisation, ils demeurent adaptables aux particularités des territoires sur lesquels ils sont mis en œuvre. En cela ils témoignent de l'éclatement récent des dispositifs d'action sociale. « Le constat est en effet clairement avéré d'une usure générale de l'action sociale en raison du morcellement des dispositifs, empilés en silos et de la logique gestionnaire qui les accompagne et qui conduit à une parcellisation accrue du travail social et par là-même, de la prise en charge des personnes accompagnées » (Avenel & Bourque, 2017, p. 17).

### **1.2.2. Les dispositifs Premières Heures : quelle insertion pour les personnes en errance ?**

Le postulat fondateur du dispositif pose l'emploi comme étant à la fois une volonté profonde pour les personnes sans domicile, et une nécessité pour ces dernières selon les associations accueillantes ; comme l'activité humaine et salariale qui pourra être moteur de leur insertion, de leur reconnexion au monde social, économique, à leurs droits et particulièrement à leur dignité humaine<sup>11</sup>. « Nul n'est inemployable » est plus généralement le principe fondateur des politiques d'emploi menées par les récents gouvernements, appuyées notamment sur des plaidoyers associatifs (Travail et al., 2023). Le 30 juillet 2018, Muriel Pénicaud, ministre du travail sous la présidence d'Emmanuel Macron, est invitée

---

<sup>11</sup> Les dispositifs Premières Heures ont été expérimentés en France à peu près au même moment que le programme Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ). Ce programme, expérimenté depuis 2000 au Québec, a été importé en France en 2013. « TAPAJ est destiné à des jeunes âgés de 16 à 25 ans en grande précarité, désocialisés, souffrant de problèmes de consommations et/ou d'addictions. Il leur permet d'être rémunérés en fin de journée, pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualification ou d'expérience professionnelle particulière et ne les engage pas sur la durée. » Le programme se définit comme « le premier programme de pré employabilité destiné à des personnes marginalisées ». Source : <https://tapaj.org/modele-intervention/>, consulté le 18 octobre 2023.

Dans cette thèse, je n'y fais pas référence, pour deux raisons : d'abord, le fait que la cible du programme, les 18-25 ans, lui confère une particularité qui le rend difficilement comparable aux dispositifs Premières Heures. Ensuite, le programme TAPAJ n'a pas de vocation à accompagner ses destinataires dans la durée et ne les inscrit pas automatiquement dans une logique de parcours. En cela, il est moins directement rattaché au secteur de l'insertion par l'activité économique. Il va sans dire qu'une comparaison entre les deux programmes, leurs motivations, leurs logiques de conception et leurs modes de déploiement serait très pertinente dans une perspective socio-politique.

dans le Grand Entretien sur France inter. Elle y décrit la stratégie gouvernementale de lutte contre le chômage de masse. « Le troisième volet, ce sera l'inclusion des personnes les plus

### Encadré 5 : travail ou emploi ?

Tout au long de cette thèse, je m'appuierai sur une définition à la fois large et féministe du travail et de l'emploi. Au sens du Bureau International du Travail, « Une personne en emploi est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congrés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée.

Toutes les formes d'emploi sont couvertes (salariés, à son compte, aide familial), que l'emploi soit déclaré ou non.»<sup>12</sup> Dans la comptabilité nationale la définition de l'emploi est bien plus restrictive et désigne l'« ensemble des personnes, salariés et travailleurs indépendants, exerçant une activité rentrant dans le domaine de la production. »<sup>13</sup> Dans les deux cas, l'emploi est une activité rémunérée et productive. Une définition restrictive de l'emploi considère qu'est emploi une activité rémunérée, productive *et* déclarée.

Le travail en tant que catégorie d'analyse sociologie et statistique est souvent utilisée comme périphrase pour désigner l'emploi. Autrement dit le travail est souvent le concept utilisé pour parler des activités *reconnues* comme productives. Mais le travail est une catégorie de pensée, c'est-à-dire une « structure mentale » semblant aller de soi, mais étant « socialement produite », qui s'impose aux individus et outille leur pensée (Dujarier, 2021, p. 32-34). Marie-Anne Dujarier ouvre la boîte noire du travail et y distingue trois dimensions : l'activité, la production pour la subsistance et les rapports sociaux de production. Ces trois dimensions construisent trois valeurs travail : une valeur intrinsèque, une valeur d'usage et une valeur économique. (Dujarier, 2021, p. 195). Trop souvent, le travail est utilisé au sens exclusif de « travail-emploi » c'est-à-dire au sens de sa valeur et donc de sa reconnaissance économique et productive.

Je choisis dans cette thèse de m'inscrire dans les épistémologies féministes du travail qui ont œuvré à l'élargissement de la reconnaissance du travail, en adoptant une « perspective qui oblige à ensemble travail rémunéré et travail gratuit, travail visible et travail invisible, les activités reconnues comme travail et celles qui sont déniées comme telles parce que valorisées comme autre chose » (Simonet, 2024, p. 11). Dans cette perspective, le travail renvoie à toutes les autres formes d'activités productives et reproductives, qu'elles soient formelles ou informelles.

---

<sup>12</sup> INSEE définitions, définition de l'emploi au sens du BIT, disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1159>, consulté le 13 mai 2024.

<sup>13</sup> INSEE définitions, définition de l'emploi au sens de la comptabilité nationale, disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1693>, consulté le 13 mai 2024

vulnérables (...). Nul n'est inemployable, mais il faut lui donner la chance de le montrer<sup>14</sup> ».

### **1.2.2.1. La conception des dispositifs Premières Heures : une nouvelle logique dans le traitement des sans-abri ou le prolongement de logiques millénaires ?**

Si en 2018 l'idée que « nul n'est inemployable » est portée par le ministère du travail, la formulation de ce problème public a débuté dans les années 2000 pour être réalisée par les acteurs du secteur. Dans le cas des dispositifs Premières Heures les « entrepreneurs de cause » ou « entrepreneurs de mobilisation » (Siméant, 1998) ont majoritairement été les associations parisiennes d'insertion, qui ont participé à « structurer et mobiliser un groupe dans la défense d'une cause » (Lang, 2020, p. 45), celle de l'accès à l'emploi des personnes à la rue. La mobilisation des Enfants de Don Quichotte à l'hiver 2006 remet sur le devant de la scène médiatique la « question SDF » (Damon, 2021). Elle est suivie rapidement par la création d'une entreprise associative, Emmaüs Défi. L'association a été créée par Charles Edouard Vincent, un des personnages clefs du lobbying associatif à destination des pouvoirs publics. Après un passage par Polytechnique, une grande université américaine (Stanford) et le secteur privé, il a fondé Emmaüs Défi en 2007, au sein du mouvement Emmaüs. L'idée : moderniser l'institution associative qu'est Emmaüs, notamment par une mobilisation très active du levier de l'insertion par le travail et l'activité économique. Dans une interview réalisée le 5 février 2014 diffusée sur la chaîne télévisée BFM Business, le fondateur d'Emmaüs Défi explique que son passage entre le monde privé lucratif et le monde associatif ne l'a pas fait changer de travail :

« j'ai changé de bureau, mais je n'ai pas changé de travail dans le fond. Dans l'entreprise où j'étais dix ans avant, j'étais sur des postes de développeur, d'entrepreneur, ce que j'ai voulu c'est mettre ces compétences et j'ai envie de dire cette énergie à une autre finalité, une finalité sociale, qui avait du sens pour moi. Et aujourd'hui en créant Emmaüs Défi euh ben j'ai voulu montrer que des personnes qui étaient à la rue pouvaient retrouver leur place dans notre société si on leur proposait un emploi ».

Dans l'interview, la journaliste emploie l'expression « dépeussier une image », à propos de l'action associative qu'il propose. Ainsi, Emmaüs Défi dans sa posture vis-à-vis des

---

<sup>14</sup> « Nul n'est inemployable, mais il faut lui donner la chance de le montrer ». Pénicaud, Muriel, « Le grand entretien », 30 juillet 2018, France Inter. Disponible sur : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien/muriel-penicaud-nul-n-est-inemployable-mais-il-faut-lui-donner-la-chance-de-le-montrer-5871599>, consulté le 6 avril 2023.

pouvoirs publics a le double avantage d'appartenir au mouvement Emmaüs qui est très identifié et de proposer une vision « moderne » de l'aide aux personnes sans-domicile. Charles-Edouard Vincent dit, en parlant des personnes sans abri,

« On imagine qu'aujourd'hui ces personnes-là elles sont trop loin de l'emploi. On imagine qu'il faut des dispositifs sociaux, d'urgence, pour les prendre en charge. Mais on se dit jamais "ces personnes elles ont envie de travailler", alors que, c'est vrai, chacune de ces personnes elle ne demande qu'une seule chose. Sortir de cette urgence, une main tendue, et aujourd'hui c'est ce qu'on a fait, on leur a proposé un emploi, et il y a neuf personnes sur dix comme ça qu'on est allés voir qui aujourd'hui travaillent à Emmaüs Défi, avec un emploi, avec un hébergement retrouvé et surtout, une place dans notre société ».

Selon lui les politiques d'assistance à destination des personnes sans abri et sans-domicile ne répondraient pas à leur besoin principal, travailler. Il propose donc de leur donner un emploi pour qu'elles puissent retrouver « une place dans notre société ». Cet emploi par ailleurs doit dans sa conception être accessible, adapté et valorisant pour les personnes. Les dispositifs Premières Heures ont en commun le postulat suivant : il est inenvisageable de qualifier quiconque « d'inemployable » et le travail peut être un support efficace et pertinent pour la remobilisation des personnes dans leur parcours et leur réinsertion sociale et économique. Vouloir donner une chance aux « inemployables », ou plus justement à celles et ceux qui ne le sont pas, revient à reformuler le problème public de la pauvreté et à introduire un glissement dans la ligne de partage entre bons et mauvais pauvres.

Désormais, les pauvres imméritants ne sont plus uniquement ceux qui sont capables de travailler et ne le font pas : ils sont rejoints par ceux qui ne peuvent occuper un emploi de droit commun (en contrat long, à plein temps), mais ne font pas l'effort d'essayer de sortir de l'assistance en débutant par un contrat adapté. Autrement dit et dans une certaine mesure, la distinction tiendrait désormais à la volonté et non plus à la capacité de travail. Dans les politiques répressives de mises au travail des siècles passés, la question de la volonté n'était pas soulevée et la présomption de capacité de travail suffisait à faire peser sur les individus un soupçon de fainéantise. La rhétorique politique sous-tendant la première expérimentation en 2009 du travail à l'heure me semble venir prolonger et reconfigurer une ligne de partage millénaire, celle qui s'autorise à distinguer les pauvres au prisme du travail. Deux lectures de cette inflexion me semblent envisageables.

- Dans la première, Charles Edouard Vincent reprend tacitement la ligne de partage tracée entre les bons et les mauvais pauvres par la question du travail, et l'affine.

Les pauvres dignes d'une assistance renforcée sont uniquement les pauvres en incapacité de travailler, contrairement à une tradition séculaire selon laquelle l'assistance est « d'abord organisée en faveur des personnes incapables de travailler, en raison de leur âge ou de leur handicap, en commençant par les plus démunis ; puis en faveur des chômeurs, ne trouvant pas à travailler » (Brodiez-Dolino, 2013, p. 11). Dorénavant, parmi ces « incapables » ou « inemployables », les politiques sociales différencient celles et ceux qui souhaitent travailler et à qui des dispositifs adaptés sont alors proposés, de celles et ceux qui ne font pas cet effort.

- Une seconde lecture de l'émergence des dispositifs Premières Heures engage à les considérer comme des mesures relevant de nouveau de l'assistance prioritairement dédiée aux « pauvres méritants ». En ce sens, des moyens renforcés dédiés dans leur ciblage aux « grands exclus » et aux « sans-abri désocialisés » prolongent une ligne de partage entre bons et mauvais pauvres, en la déplaçant du monde de l'assistance au monde de l'insertion.

En effet, les dispositifs Premières Heures ne visent pas les sans-domicile au sens large, mais bien, au sein de cette population, les plus exclus et celles et ceux ayant un parcours de sans-abrisme avéré ainsi qu'un suivi social actif. Ces deux critères de sélection peuvent être vus pour l'un comme une manière de réserver un dispositif d'insertion aux personnes dignes d'une assistance renforcée, pour l'autre comme une manière de valoriser, parmi les sans-domicile, celles et ceux en situation de recours à leur droit, témoignant d'une intention de s'en sortir, d'une volonté de travail. Quelle que soit la lecture choisie, le périmètre du travail destiné aux personnes en errance s'élargit et les dispositifs Premières Heures constituent une réactivation des relations entre travail, emploi et vagabondage que dessinent les décisions politiques locales et nationales.

#### **1.2.2.2. Des dispositifs entre activation et assistance**

Les dispositifs Premières Heures se positionnent comme des accélérateurs dans les parcours d'insertion des personnes à la rue ou ayant un parcours de rue. Les rhétoriques déployées par celles et ceux à l'initiative de ces dispositifs et par les structures qui en font partie tendent à les assimiler au secteur de l'aide et de l'accompagnement social. La place du travail y est prépondérante et interroge : le travail est-il un moyen ou une fin dans ces dispositifs ? Ces deux manières d'appréhender la conception des dispositifs Premières Heures les positionnent plutôt dans l'une ou l'autre des lectures idéologiques suscitées. Si

le travail est un moyen, cela positionne plutôt ces programmes dans un registre d'assistance. S'il est une fin, dans un registre d'insertion, d'activation. Si le travail y est un moyen, c'est un support d'accompagnement, de remobilisation et d'affiliation sociale. C'est globalement la manière dont il est présenté par les structures porteuses. Convergence décrit Premières Heures en Chantier comme « un sas temporaire, très progressif, adapté, destiné aux personnes en grande exclusion. Le travail est envisagé comme le premier levier du processus de réinsertion sociale<sup>15</sup> ». Le dispositif parisien est présenté comme « un dispositif de soutien aux Parisiens qui connaissent ou ont connu la rue et pour qui les contrats au sein des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ne sont pas immédiatement adéquats<sup>16</sup>. » Le travail, ou plutôt l'emploi, sont généralement cités comme un objectif des dispositifs, même en second plan. Pour Paris, « à terme, l'objectif du dispositif est de faciliter un accès à l'emploi, notamment en structure d'insertion par l'activité économique, avec un contrat plus conséquent (26 heures de travail hebdomadaires)<sup>17</sup>. » Du côté de Convergence France, le programme s'appuie sur quatre piliers, dont : « Promesse de l'emploi et orientation vers l'hébergement. Mise en œuvre d'un parcours d'insertion progressif devant permettre d'être mis à l'abri et recruté à minima en CDDI<sup>18</sup> ». Le travail est donc à certains égards la finalité des dispositifs Premières Heures. La fonction idéologique du travail comme finalité est plus ambivalente, dans la mesure où, dans ce cadre, il peut être considéré comme une forme de contrepartie à l'accompagnement social ou comme une injonction sociale, reconfigurant la ligne de partage millénaire entre bons et mauvais pauvres.

Si « les pionniers de la cause des pauvres se sont efforcés d'affirmer le refus de la stigmatisation morale des "mauvais" pauvres » (Viguié, 2020, p. 277), ces dispositifs semblent constituer une réactivation récente de l'injonction à sortir de cette stigmatisation, y compris au sein des associations d'urgence sociale et parmi les entrepreneurs de morale. Cette reconfiguration de l'injonction morale et légale au travail visant les sans domicile s'inscrit dans une évolution contemporaine plus globale des politiques d'activation des

---

<sup>15</sup> Site internet de Convergence France, disponible sur : <https://convergence-france.org/le-programme-premier-eres-heures/>, consulté le 27 octobre 2023.

<sup>16</sup> Site internet de la Ville de Paris, disponible sur : <https://www.paris.fr/pages/dispositif-premier-eres-heures-de-la-rue-a-l-emploi-5556>, consulté le 27 octobre 2023.

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> *Op. cit.*, site internet de Convergence France, consulté le 27 octobre 2023.

pauvres, signalant une « tendance à l'activation des allocataires de minima sociaux » (Eydoux, 2012, p. 72). Le RMI et le RSA incarnent les transformations récentes de l'intervention sociale d'assistance et sa reconfiguration en intervention sociale d'activation, même si dans le cas du RSA, « l'expérimentation et ses résultats chiffrés sur l'efficacité du dispositif n'ont pas constitué un espace de délibération sur cette politique, et n'ont pas contribué à clore la controverse sur les politiques d'incitation. » (Arrignon, 2019, p. 1142). Depuis 1988 et la création du RMI, la pauvreté monétaire a reculé en France, mais le pouvoir d'achat qui y est associé « est resté quasiment inchangé » depuis, « comme celui d'ailleurs des autres minima sociaux ». (Viguié, 2020, p. 279). Face à ce constat, les réformes mises en œuvre ont davantage tendance, ces dernières années, à aller dans le sens d'une réduction des dépenses publiques de lutte contre la pauvreté. À l'échelle occidentale, cette inflexion se traduit notamment par le recours de plus en plus courant au *workfare* (Peck, 2001) ou autres « modèles de la contrepartie » (Ducharme, 2018, p. 13). Le terme de *workfare* désigne une « entreprise conservatrice qui oblige les allocataires de l'aide sociale à travailler pour percevoir leur allocation » (Simonet, 2020) et un « régime spécifique de gouvernance des rapports entre État et chômeurs (...). Le risque de la perte d'emploi et de revenus est transféré de la collectivité vers l'individu, et l'éligibilité à des indemnités de chômage se voit soumise à la recherche "active d'emploi" » (Nativel, 2010, p. 60-61). Le *workfare* comporte deux versions : une version « dure » et une version « douce ». La première renvoie à « l'obligation de travailler pour obtenir une aide sociale », la seconde « témoigne d'une incitation (souvent obligatoire) à participer à des programmes de réinsertion à l'emploi ou un retour aux études » (Ducharme, 2018, p. 14-15). Au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle, les pays anglo-saxons, à titre principal les États-Unis et la Grande-Bretagne, se sont plutôt tournés vers la version « dure » des modèles *workfaristes*. En Grande-Bretagne, le « New Deal for the Unemployed » de 1998 et ses élargissements jusqu'en 2009 crée une refonte du service public de l'emploi et la mise en place de parcours de retour à l'emploi émaillés de sanctions en cas de refus d'offres d'emploi ou de formations (Nativel, 2010). Aux États-Unis, les programmes de *workfare* mettent en place une activité contrainte de travail pour pouvoir bénéficier de l'aide sociale (Krinsky & Simonet, 2012b). En France, les incitations n'ont pas autant valeur de coercition, mais les refontes successives du service public de l'emploi vont également dans le sens d'une sanction croissante des chômeur·ses et d'un déclin progressif des allocations comme de leur durée. Le stigmate du non-emploi perdure : « les personnes assistées sociales portent

l'odieux de ne pas appartenir au monde du travail. Voilà leur faute. On les soupçonne de ne pas faire d'efforts » (Ducharme, 2018, p. 15). Le fait d'être ou non en emploi relèverait d'un choix personnel pour les détracteurs des aides sociales inconditionnelles.

Dans une certaine mesure, les dispositifs Premières Heures réactivent et réécrivent ce stigmatisme en instaurant une logique « douce » de la contrepartie. Puisque des dispositifs permettant même à celles et ceux qui ne le peuvent plus (les indigents, les clochards, les miséreux, les personnes reconnues handicapées) de travailler, l'occupation d'un emploi ne relève plus que de la volonté, là où jusqu'ici le soupçon pesait prioritairement sur les pauvres valides. Ils et elles deviennent sujets de mesures d'insertion par le travail. Autrement dit il semble que le simple fait de dédier des dispositifs d'insertion par l'emploi à des personnes sans domicile invite l'ensemble des pauvres et des errants, même celles et ceux jusque-là non concernés par le soupçon de fainéantise car invalides ou indigents à faire la preuve de leur volonté de travail. C'est, entre autres, cette logique que je souhaite explorer, puisque « les enjeux contemporains de l'assistance sont encore constitués autour de lignes de force dont on ne saisit le sens qu'en les rapportant aux situations historiques au sein desquelles elles se sont constituées depuis le Moyen Âge » (Castel, 1995, p. 33). Que signifie l'absence d'emploi pour les personnes sans domicile, et qu'implique la proposition de leur en (re)donner un ?

### 1.3. Problématisation

La tension qui structurera mes réflexions se situe autour des modes possibles d'analyse des reconfigurations opérées par les dispositifs Premières Heures sur la distinction entre pauvres assistés et pauvres méritants : prolongent-ils une assistance dédiée aux personnes jugées vulnérables sans véritablement altérer les critères de cette conditionnalité, ou viennent-ils accentuer l'exigence des critères de catégorisation des pauvres méritants, en ne conservant parmi elles et eux que celles et ceux manifestant la volonté de travailler ? Dans les éléments d'analyse de cette question, je tenterai de faire dialoguer différents niveaux d'analyses et de lecture, des politiques publiques aux trajectoires biographiques des salarié·es en insertion, en passant par les pratiques de mise en œuvre des dispositifs au sein des associations porteuses.

Ces dispositifs prennent acte de la manière dont les personnes sans abri sont majoritairement exclues de l'emploi et situées aux marges du marché du travail. Ils visent à les y (ré)insérer. Cette logique de l'insertion interroge, au niveau des représentations du travail et de l'emploi qu'elle véhicule. Pourquoi ces dispositifs (ou plutôt les personnes qui les conçoivent) partent-ils du principe que les sans-abri ne travaillent pas ? Quelles représentations du travail et de l'emploi sont lisibles dans ces programmes ? On peut d'abord considérer qu'ils sont révélateurs de la manière dont « ne pas travailler, ou, pis, dire qu'on ne *veut* pas travailler, est profondément subversif, quand bien même nous serions dans une société caractérisée par un chômage structurel, de masse » (Dujarier, 2021, p. 16). Cette affirmation est juste, y compris dans les représentations et les rapports au travail et à l'emploi des salarié·es en insertion dans les dispositifs Premières Heures, qui sont pour leur grande majorité reconnaissant·es et satisfait·es *d'avoir un travail*. Citons ici le plaidoyer réalisé par un collectif d'associations porteuses du dispositif parisien en 2019.

## LE FAIT DE TRAVAILLER...

*"Depuis que je suis à Carton Plein, le fait de travailler, je gagne pas beaucoup d'argent, je gagne pas des 1000 et des 100 mais le fait de travailler, ça me donne une fierté, le moral et un encouragement. Si j'avais pas ça, je ferais la manche, des conneries quoi... prison, sortir, prison, sortir, j'ai assez donné. Le fait de travailler, ça me redonne une pêche"*

**Figure 4 : extrait, plaidoyer d'associations du dispositif Premières Heures parisien, 2019. Source : drive de l'association Carton Plein. Consulté le 2 novembre 2023.**

Cet extrait est proposé en accroche du plaidoyer de quelques pages envoyé à des élu·es parisiens·es à cette époque. « Le fait de travailler » y est donc doublement valorisé : par le salarié en insertion cité et par les associations du dispositif qui le citent. Le sous-texte est assez clair : les personnes à la rue ne travaillent pas. Ou pas de manière valorisante, valorisable. Pourtant, le quotidien des personnes ciblées par les dispositifs Premières Heures est autant structuré par une situation d'incertitude que par des tâches, routines, activités et pratiques liées à des enjeux de survie : se nourrir, se laver, réaliser des démarches administratives, entretenir un réseau relationnel et affinitaire au sein du « monde de la rue » (Besozzi, 2021) ou dans des structures d'accompagnement, mendier et gérer son (maigre) budget. Plus généralement, je souhaite montrer dans cette thèse que le double éloignement au logement et à l'emploi conditionne chez les personnes à la rue, la nécessité de produire un travail au quotidien pour survivre à la rue. Vivre à la rue rend nécessaire le déploiement d'un travail de survie (Pichon, 1996 ; Younes, 2021) et de subsistance (Collectif Rosa Bonheur, 2019 ; Mies et al., 2022 ; Mies & Bennholdt-Thomsen, 1999), que j'appelle « travail de la rue ». C'est un travail reproductif à part entière, c'est-à-dire un travail tourné vers la reproduction même de la vie, qu'il s'agisse de la sienne ou de celle d'autrui. Par opposition au travail productif, le travail reproductif n'est que peu reconnu par la société, qu'il s'agisse d'une reconnaissance salariale ou symbolique. Le pan reproductif du travail de la rue consiste en la structuration des réseaux de relations, d'entraide qui renvoient aux activités organisées pour la survie émotionnelle et psychique. En cela il peut concerner toutes les personnes sans domicile les plus désocialisées, qu'elles soient sans abri ou hébergées. Faire l'étude du travail de la rue implique de s'intéresser à

la « question SDF » par l'angle des pratiques quotidiennes et d'une « connaissance fine des réalités » (Rullac, 2018, p. 143) de ces dernier.es, dans une tentative pour limiter l'homogénéisation du groupe à sa catégorie.

On pourrait croire que la priorité des dispositifs destinés aux personnes sans abri est de favoriser leur retour vers le logement. Or, les dispositifs Premières Heures, en plaçant l'emploi comme solution pour quitter la rue (la ville de Paris sous-titre sa présentation du dispositif « de la rue à l'emploi<sup>19</sup> ») ou en le plaçant dans le même ordre de priorité que l'accès au logement et à la santé, initient un pas de côté par rapport aux dispositifs de « logement d'abord » (Beaudoin, 2016 ; Chambon et al., 2022 ; Chayata & Gueguen, 2016). Estimant que l'emploi est une solution pour sortir de la rue, les dispositifs Premières Heures cherchent à rendre l'occupation d'un emploi compatible avec la situation de rue et ses contraintes. Ce faisant, ils interrogent : jusqu'où ces deux situations sont-elles compatibles ?

Plus largement, je souhaite interroger dans cette thèse la manière dont est pensé le travail. Il est présenté comme un moyen de l'accompagnement : puisque les personnes sans domicile sont perçues comme ne travaillant pas, ces dispositifs estiment que la reprise encadrée d'une activité technique permet une forme de remobilisation personnelle, de réaffiliation. Le travail est présenté par les dispositifs comme un outil pour accélérer et faciliter la réinsertion sociale et professionnelle des personnes sans domicile. Pourtant, la sociohistoire de ces programmes et les récentes évolutions des politiques d'assistances (citons l'expérimentation actuelle [juin 2023] et depuis plus d'un an du RSA soumis à la réalisation d'une activité de travail pendant quinze à vingt heures par semaine) vont plutôt dans le sens d'un retour en force des logiques d'activation dans les politiques sociales destinées aux populations les plus vulnérables. Alors dans ces dispositifs, le travail est-il le moyen ou la finalité de l'accompagnement ? Je tenterai de répondre à cette interrogation au niveau de la conception, de la mise en œuvre et de la réception des dispositifs Premières Heures.

---

<sup>19</sup> Présentation du dispositif Premières Heures. Site internet de la Ville de Paris. Disponible sur : <https://www.paris.fr/pages/dispositif-premieres-heures-de-la-rue-a-l-emploi-5556>, consulté le 6 avril 2023.

## 1.4. Annonce du plan

Le premier chapitre mettra en lumière les articulations entre modèle socioéconomique et recrutement dans les dispositifs Premières Heures. Si la conception du dispositif et les discours réalisés sur le « bon » recrutement prônent le recrutement prioritaire voire exclusif de personnes sans abri, les contraintes matérielles et économiques de ces dispositifs et de leur financement occasionnent des arbitrages chez les associations qui peuvent induire un glissement de ce ciblage vers une population sans domicile moins vulnérable et plus rapidement « insérable ».

Après avoir étudié le ciblage des dispositifs Premières Heures, les discours qui le structurent et les positionnements idéologiques qu'il crée, je m'intéresserai dans le second chapitre de la thèse aux profils sociodémographiques et aux trajectoires sociales et d'emploi des salarié·es en insertion de ces dispositifs. Qui sont-ils ? Je cherche à y montrer les écarts éventuels entre la population sans domicile « générale », c'est-à-dire telle qu'elle est appréhendée par les derniers travaux sociologiques et sociopolitiques, et les salarié·es en insertion dans ces dispositifs. À partir de cette perspective intersectionnelle, ce chapitre a pour objectif de travailler sur les parcours et trajectoires de travail et d'emploi des salarié·es en insertion rencontrés, pour comprendre à la fois la nécessité de proposer des conditions de réinsertion très adaptées et à la fois les biais des intervenant·es sociales lorsqu'ils appréhendent ces trajectoires. Je propose ici une mise en lumière des enjeux de genre et de leur nécessité pour comprendre les vécus et les trajectoires des salariées en insertion.

Le chapitre 3, en s'appuyant sur les spécificités des profils et des vulnérabilités des salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures, pourra questionner les notions de flexibilité et d'adaptation qui encadrent très largement la conception de l'accompagnement tel qu'il est proposé dans ces dispositifs. Le profil des personnes à la rue implique un support de travail et d'emploi très adapté et un parcours d'insertion très progressif pour imaginer un retour à l'emploi pérenne. Mais cette grande flexibilité de l'emploi conditionne un emploi précaire, voire précarisant. Ce chapitre montrera alors les contradictions et les dilemmes engendrés par le projet d'accompagner « sur-mesure ».

Le chapitre 4 alors pourra s'intéresser plus directement au travail d'insertion fourni par les intervenant·es sociales dans ces dispositifs. Tant les profils des salarié·es en insertion que les conditions d'emploi et les modèles socioéconomiques dans les dispositifs

Premières Heures font de ce travail d'insertion un métier jalonné de dilemmes et de décisions difficiles, conditionnant un travail et un positionnement « sur le fil ».

Le chapitre 5 vise à ouvrir la boîte noire du « lien social » tel qu'il est posé dans ces dispositifs, c'est-à-dire comme un objectif à atteindre pour améliorer l'accompagnement. Il se concentrera sur le lien social tissé par ces programmes et ses implications, en particulier sur le rapport au travail des salarié·es en insertion. Un principe de ces dispositifs réside dans la création d'un lien social pluridimensionnel et solide, qui dépasse des relations purement professionnelles et permet une réinsertion sociale et affective réelle. Ce lien et les espaces dans lesquels il se crée est cependant très ambivalent en ce qui concerne sa valorisation implicite au sein des dispositifs Premières Heures. Valoriser le lien implique en creux de valoriser la capacité des salarié·es en insertion à être en lien, et potentiellement à engendrer des dynamiques d'accompagnement inégalitaires autour de cette capacité.

Le chapitre 6 enfin reviendra, à partir des récits de vie des salarié·es en insertion et d'une analyse de la littérature grise, sur ce que recouvre et représente le travail de la rue. J'y propose un déploiement de ce concept permettant d'appréhender le quotidien de travail productif et reproductif qui est rendu nécessaire par la vie à la rue. À bien des égards, le travail de la rue est un travail à plein temps, qui occupe l'espace mental, psychologique et structure la journée d'une personne sans abri en lui permettant de (sur)vivre. L'organisation quotidienne du travail de la rue le rend tellement accaparant qu'il empêche tout retour pérenne à l'emploi. Ce chapitre me permettra alors une analyse de la manière dont les dispositifs Premières Heures se confrontent au travail de la rue. Ils proposent un espace d'emploi et de travail volontairement adapté aux conditions de vie à la rue (donc au travail de la rue) alors que ce travail interdit ou limite fortement la possibilité d'une stabilisation dans un parcours d'insertion professionnelle. Cette contradiction inhérente aux dispositifs sera l'objet central du dernier chapitre.





## Avant-propos : méthode d'enquête

Pour répondre à toutes ces interrogations, ma thèse s'appuie sur plus de quatre ans de recherches sur les dispositifs Premières Heures, dont l'essentiel s'est déroulé entre juillet 2020 et juin 2023. L'enquête centrale est ma thèse de doctorat en sociologie conduite dans le cadre d'un contrat CIFRE<sup>20</sup> avec l'association Carton Plein. Une évaluation collective du programme Premières Heures en Chantier, commanditée par Convergence France et que j'ai portée en lien avec Alice Krzystofik et Marie Loison de janvier à juillet 2022 complète les matériaux collectés et les analyses. Ma thèse s'est construite à partir d'une démarche collective de recherche, au plan théorique avec la mise à contribution des réflexions et analyses d'autres chercheuses, et au plan expérimental à partir de l'enquête de terrain.

### L'enquête de terrain

Durant ces quatre années, j'ai enquêté auprès de trente et une structures des dispositifs Premières Heures par le biais d'entretiens sociologiques conduits avec leurs responsables :

- Dix-huit associations parisiennes, dont onze associations accueillantes<sup>21</sup> (Emmaüs Solidarité, la Fondation de l'Armée du Salut sur deux de ses sites, Atoll 75, Travail et Vie, Carton Plein, le CASVP, la Conciergerie Solidaire, Emmaüs Défi, la Chorba, la Mie de Pain, le Samu Social de Paris, Cité Caritas) cinq associations intermédiaires (Eureka Services, Coup D'Main, Optim Emploi, Réagir, Travail et Partage) et enfin les équipes de la direction de l'attractivité et de l'emploi de la Ville de Paris.
- Neuf dans le dispositif des Hauts-de-Seine, dont cinq associations orientantes<sup>22</sup> (la Bagagerie Solidaire, le CHU [Centre d'Hébergement d'Urgence] l'Olivier, la Croix Rouge, la Maison de l'Amitié et l'HUDA d'Antony), trois associations

---

<sup>20</sup> « Le dispositif CIFRE — Conventions Industrielles de Formation par la Recherche — subventionne toute entreprise de droit français qui embauche un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public. Les travaux doivent préparer à la soutenance d'une thèse. » Source : site internet de l'ANRT (association nationale recherche technologie), disponible sur : <https://www.anrt.asso.fr/fr/cifre-35654>, consulté le 6 juin 2023.

<sup>21</sup> Les structures qui proposent en leur sein une activité de travail et encadrent les destinataires sur poste

<sup>22</sup> Les structures de premier accueil qui accompagnent les personnes sans domicile avec ou sans abri ont la charge de l'orientation de leurs destinataires vers les dispositifs Premières Heures

accueillantes (Espero, Pimp My Waste, La Petite Boutique) et une association intermédiaire (Essor)

- Quatre auprès du programme Premières Heures en Chantier (Convergence France, l'association de préfiguration de la Régie de Quartier de Brive-la-Gaillarde, le CHRS [Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale] Patiers à Brive-la-Gaillarde et un chantier lyonnais de la Fondation Notre Dame des Sans-Abri)

Des entretiens biographiques portant sur les trajectoires de vie des personnes enquêtées ont été réalisés avec trente-deux salarié·es en insertion dans le dispositif Premières Heures, dans deux structures des Hauts-de-Seine, deux structures du programme Premières Heures en Chantier et huit structures parisiennes. Dans une perspective compréhensive (Weber, 2008), il est question de recueillir l'histoire des personnes, de leur enfance à aujourd'hui, et de comprendre le sens qu'elles en donnent, en s'attachant particulièrement aux « contextes interpersonnels et sociaux » qu'elles ont traversés (Bertaux, 2016, p. 35) et à « la narration [qu'elles font] de [leur] expérience vécue » (Vincent-Ponroy & Chevalier, 2018). Les entretiens menés dans les associations du programme Premières Heures en Chantier l'ont été par Alice Krzystofik. Des immersions de deux à cinq journées au total dans les ateliers de travail des structures ont été réalisées au sein de seize associations, pour un total de quarante-neuf journées d'observation. L'observation in situ consiste à « aller voir sur place, être physiquement présent dans la situation, la regarder se dérouler en temps réel pour en rendre compte » (Arborio & Fournier, 2005, p. 5). Une immersion longue dans un cadre salarié a été conduite au sein de l'association Carton Plein.

Ces temps ne prennent pas en compte la participation et l'animation de réunions collectives d'analyse de pratique (huit à Paris, onze dans les Hauts-de-Seine et trois sur le programme Premières Heures en Chantier), ni la présence sur le temps long dans les équipes salariées de Carton Plein, pendant six mois en stage à plein temps (mars 2019-septembre 2019), en pointillé de septembre 2019 à juin 2020, et pendant trois ans en tant que salarié·e CIFRE (Convention industrielle de formation à la recherche en entreprise) de juillet 2020 à juin 2023. Enfin, des réunions interassociatives d'analyse de pratiques ont permis de recueillir le témoignage de cinq associations orientantes (la maraude ouest d'Aurore, la maraude Vincennes d'Emmaüs, ACINA, le CHU Oppelia et le CARUUD

Oppelia Charonne) et de deux autres associations accueillantes (la Régie de Quartier Paris Centre et le Relais 75) supplémentaires.

### **Une recherche située, embarquée et féministe**

Une thèse CIFRE favorise — si elle n’entraîne — la construction d’une posture de « recherche embarquée » (Alam et al., 2012 ; Thoreau, 2019), à savoir une recherche menée dans cadre salarial ou au moins subordonné, dans laquelle la chercheur·se est entraîné·e par son objet et son étude. Dans mon cas, non seulement la thèse a été réalisée dans un cadre salarié, mais elle l’a été au sein de la structure qui a accueilli ma première expérience de recherche financée. La collaboration à la thèse d’Alice Kzrystofik est également survenue à l’issue d’un stage de recherche à Carton Plein, dont j’avais en charge l’encadrement. La participation de Chloé Dufresne aux ateliers de théâtre forum s’est déroulée via une prise en charge financière de Carton Plein.

Cette modalité de recherche impose un questionnement et une remise en question permanente de la posture d’enquête, propice à une objectivation forte de la position et du regard de la chercheuse (Bizeul, 2011). Intégrée au quotidien de l’association, j’ai fait face à des demandes récurrentes : encadrement de stages de recherche, propositions de solutions et de pistes de résolutions de conflits professionnels, consultation quant à l’organisation de formations à destination des salarié·es en insertion, animation de réunions et de formations à destination des salarié·es permanent·es et en insertion.. Pendant plus de quatre ans et encore aujourd’hui, mes réflexions de chercheuse ont été construites en lien avec des demandes d’intervention et « d’outillage » de Carton Plein. La recherche embarquée crée des attentes et des sollicitations de la part des intervenant·es sociales, collègues et enquêté·es. L’enjeu a alors consisté à façonner une « éthique relationnelle » de la recherche (bergman & Montgomery, 2021), qui est passée à la fois par l’objectivation du positionnement sur le terrain et l’implication dans ce dernier. Répondre aux besoins de cadre et d’outillage théoriques émanant du terrain est un enjeu ambivalent. D’une part, adopter une posture d’extériorité altère la légitimité sur le terrain en entretenant le récit d’une sociologie critique lointaine et abstraite. D’autre part, répondre aux sollicitations impose aux chercheuses de « trancher », de « dire la norme » (Alam, 2011, p. 245) lorsque l’exercice sociologique nécessite une distanciation face aux discours et principes normatifs. J’ai tenté de construire un cadre éthique et relationnel, pour conserver un accès facilité aux données du terrain et ne pas devenir un « œil de Moscou » pour les autres

salarié·es de Carton Plein, risquant de présenter des soupçons face à des analyses jugées trop critiques. En effet lors des premiers mois de ma CIFRE, les responsables de Carton Plein ont produit une distinction entre une critique sociologique dite constructive, et une dite « gratuite », m’ enjoignant à rester dans la première forme de réflexion sur les actions de l’association et sur le dispositif Premières heures. Cette distinction, je l’ai incorporée dans ma pratique d’enquête, à deux égards : d’abord en me sentant perçu·e comme un « œil de Moscou » et en déployant des méthodologies participatives pour faire accepter le regard sociologique, ensuite en tentant, lors de l’étape de rédaction et de mise en forme des résultats, de produire une thèse qui puisse être bien reçue par les associations auprès de qui j’ai enquêté. Rendre ma recherche intelligible pour les structures me fait courir le risque d’édulcorer certains résultats. Je pense ne pas tomber dans cet écueil et avoir trouvé un équilibre entre la prise en compte des contraintes propres à mes enquêté·es et la distance sociologique nécessaire. Garder un pied solide dans le monde académique, la discussion avec mes pairs et la lecture des ouvrages et articles traitant de mon sujet m’ont permis de tenir cet équilibre précaire, entre réelle intégration à mon terrain et nécessaire objectivation.

Cet équilibre a également été permis une posture féministe. Confronté·e à mes propres jugements de valeurs et opinions relatives au comportement des enquêté·es et à leur réception de ma recherche, il m’a fallu prendre acte de l’impossible neutralité de la posture d’enquête (Naudier & Simonet, 2011). Étant un·e personne explicitement féministe et visiblement queer (par mes choix de vêtements, de coupe de cheveux, de présentation générale de moi-même), il n’aurait pas été possible de me prétendre neutre face aux rapports sociaux et éventuelles discriminations produites sur le terrain. Je ne peux me prétendre neutre dans mes choix sociologiques : ni concernant l’objet de ma recherche, son périmètre, sa problématisation, ma méthodologie. Assumer le déploiement d’une épistémologie du positionnement féministe (Harding, 1993) permet de « redéfinir les critères de scientificité » en liant « ensemble la prise en compte des conditions matérielles d’existence des chercheur.es, leurs inévitables engagements particuliers et la production de connaissance » (Clair, 2016, p. 69). Ma recherche est étroitement liée au déploiement d’une recherche-intervention et à sa réalisation dans un cadre embarqué. Dans la thèse, l’épistémologie féministe implique une lecture intersectionnelle des rapports sociaux en présence et de leurs configurations. L’intersectionnalité (Crenshaw, 1989) désigne une manière d’analyser le réel qui prend acte de la pluralité des rapports sociaux pesant sur les individus et la nécessité de les prendre en compte de manière simultanée et non séparément.

Il s'agit donc de l'analyse des articulations ou plus précisément des intersections et de la consubstantialité (Galerand & Kergoat, 2014 ; Vergès, 2020) des rapports sociaux qui permettent par exemple de différencier le sexisme subi par une femme sans-domicile, non-francophone et racisée de celui subi par une femme de milieu social privilégié, française, travailleuse sociale, blanche. Plus généralement, l'épistémologie féministe articule posture de recherche embarquée et méthode de recherche-intervention pour faire de mes travaux, je l'espère, le lieu d'une réflexivité globale.

### **Une recherche-intervention**

L'enquête est menée dans une démarche de recherche-intervention, qui « se traduit par une interdépendance fondatrice de la recherche et de l'intervention » (Marcel, 2016, p. 15) : les réflexions sociologiques déployées le sont grâce à la participation active des personnes concernées, dont le quotidien de travail est en retour (potentiellement) modifié, infléchi par les résultats et analyses proposées par la recherche. Pour reprendre les termes de Stéphane Rullac, « chaque SDF qui meurt encore chaque jour dans les rues de France rappelle les limites d'une démarche scientifique qui critique sans pouvoir de réforme » (Rullac, 2018, p. 18) : à mon échelle, conduire une recherche-intervention a été une manière de me confronter à ce sentiment d'impuissance. La recherche-action se dit et se veut moyen d'action (Sellamna, 2010) et ses objectifs sont la production de connaissances et le changement de réalité sociale dans et par l'action (Rhéaume, 1982). Cette méthode, associée à un procédé d'expérimentation sociale participatif, montre l'impossibilité pour la chercheuse de « laisser inchangé le jeu social observé » (Mauger, 1991), à plus forte raison lorsque les chercheuses sont simultanément chargées de « repérer les problèmes et leurs causes [et de] proposer des solutions ou des stratégies d'intervention pour les résoudre » (Groulx, 1997). La recherche-action génère un processus, double, de politisation infra et formelle des intervenantes sociales. Elle est également une enquête qui se veut participative, via la mise en place de groupes de travail, de focus group et l'expérimentation de plusieurs méthodologies d'enquête en collectif. Ont été expérimentés la coformation, les focus group, les temps d'analyse de pratique, et le théâtre de l'opprimé.



**Image 1 : photo prise lors d'une formation de théâtre forum avec des permanents, juin 2021, salle de formation de Carton Plein**

Une coformation s'est déroulée les 17 et 18 juin 2021, dans les locaux de l'association Carton Plein et dans les locaux de la Fabrique de la Solidarité, regroupant trois associations du dispositif Premières Heures. La coformation est un outil pédagogique issu des réflexions du mouvement ATD Quart Monde, proposant un dialogue entre les représentant·es de trois formes de savoirs : le savoir de vie des salarié·es en insertion du dispositif Premières Heures, le savoir professionnel des intervenant·es sociales et le savoir universitaire. Les personnes précaires sont présentes dans les coformations pour apporter leur pierre aux réflexions collectives au même titre que les autres participant·es et non pour délivrer des témoignages de vie.. Nous avons fait dialoguer quatre groupes de pairs :

- Un groupe constitué des personnes accompagnées par le dispositif Premières Heures (10 participant·es issu·es de deux structures du dispositif)
- Un groupe de chercheuses (trois participantes)
- Un groupe de travailleurs sociaux et travailleuses sociales, impliqué·es directement ou indirectement dans le dispositif Premières Heures (cinq participant.es)

- Un groupe de coordinateurs et coordinatrices des dispositifs d'insertion parisiens (cinq participant.es)

L'objectif fut de « lever la frontière », entre des mondes qui se croisent, évoluent côte à côte, mais se connaissent mal et ne se comprennent pas toujours. Pendant deux jours, des groupes de pairs entre eux et en plénière, ont dialogué et se sont rencontrés à travers leurs savoirs et leurs visions du monde. Cette coformation avait pour objectif de réfléchir à un modèle de travail qui soit plus juste et respectueux des vécus de chacun et chacune. Il s'agissait de penser ensemble les représentations, contextes, histoires et situations de travail et d'emploi dans le dispositif Premières Heures, en confrontant et faisant dialoguer les points de vue. Ce temps fut particulièrement heuristique pour l'analyse des rapports au travail et à l'emploi et pour l'analyse des relations de travail vécues par les différentes parties prenantes des dispositifs Premières Heures.

Le théâtre forum est une modalité pratique du théâtre de l'opprimé (Boal, 2007), lui-même étroitement lié à la pédagogie de l'opprimé : « celle qui doit se forger avec lui et non pour lui, en tant qu'individu ou peuple, afin de lutter sans relâche pour la récupération de son humanité » (Freire, 2021, p. 16). Le théâtre forum consiste à coconstruire entre comédien·nes et opprimé·es une scène représentant une situation d'oppression. Cette scène doit être racontée du point de vue et en fonction du vécu des opprimé·es. Elle est ensuite jouée devant le public des « spectActeurs » qui peuvent intervenir pour faire évoluer la situation jouée, en remplaçant sur scène la personne dont elles se sentent solidaires. La transformation sociale se joue « entre acteurs et spectActeurs où tous agissent comme agents de changement créateurs de solutions individuelles et collectives ». (Noël et al., 2021, p. 86). Le théâtre forum demande un engagement émotionnel partagé. En cela, il transforme le cadre d'enquête en y introduisant une plus grande réciprocité, ce qui favorise la création de relations de confiance. L'enquêtrice/animatrice est amenée à accompagner les enquêté·es/participant·es de l'atelier dans leur récit par la mise en scène. Cette méthodologie instaure une situation de cotravail et de coélaboration du récit. La demande de précisions et de détails est faite en acte et est accompagnée par l'ensemble du groupe dans le processus de mise en scène des récits d'oppressions. Par ailleurs, la coélaboration de la mise en scène permet à l'enquêté·e de rectifier son récit, d'y apporter des précisions et des ajouts. Un tableau en annexe détaille les contextes de mise en place des ateliers de théâtre forum ainsi que les dispositifs d'enquête mis en œuvre pour accompagner le déploiement des ateliers. Le théâtre forum permet, dans la méthodologie d'enquête, de

s'adapter aux contraintes de vie des personnes enquêtées, notamment dans la manière de recueillir leur récit. Cette méthode leur donne la possibilité de participer activement à l'enquête, en s'adaptant à leur agentivité méthodologique et à leurs propres contraintes dans la participation à l'enquête (Younes, 2019).

Le déploiement du théâtre forum illustre la manière dont cette thèse est en bonne partie constituée par le produit de recherches collectives ou menées avec un collectif. L'enquête a été nourrie par mes réflexions et l'implication de deux chercheuses (Alice Kzrystofik et Marie Loison) et une comédienne (Chloé Dufresne). Ce manuscrit tentera de rendre hommage à leurs apports et de discerner ce que l'on peut attribuer aux réflexions menées dans le cadre du doctorat et celles issues de l'insertion dans des collectifs de travail et de recherche. Enfin, il est nécessaire de qualifier la dimension située et embarquée de cette thèse pour comprendre la construction de mon cheminement intellectuel.

Ces différentes méthodologies d'enquête situées et de recherche-intervention m'ont octroyé, pour reprendre le beau terme de Patricia Loncle, un rôle de passeur.se. Être passeur.se, c'est « tenter d'aller un peu au-delà de la coexistence de groupes de personnes traversés par des inégalités plus ou moins profondes. Ici, la fonction du passeur, de la passeuse est triple : iel doit se placer en situation de réciprocité pour minimiser la domination structurelle qu'iel incarne ; iel doit expliquer ce qu'iel vient chercher dans la recherche-action et ainsi situer sa participation (ce qu'iel fait là, quelles sont ses motivations, son engagement car on ne choisit pas ce type de recherche par hasard) (ces éléments ont déjà été suggérés : et, enfin, iel doit aussi faire fonction de traducteurice entre les spécificités du fonctionnement de la recherche académique et les réalités des expériences des participant·es. (...) si ces trois dimensions ne sont pas travaillées, la place du chercheur·se restera ambiguë, peu lisible. » Ce travail de mise en lien et en cohérence des expériences de vie et des pratiques quotidiennes des actrices de mon terrain a été permis par la mise en place de méthodologies politiques de recherche, comme le théâtre forum, qui ne peut exister sans « faire émerger la question de la domination et des inégalités des participant·es dans la recherche-action » (Loncle, 2024).





# **Chapitre 1. Le recrutement dans les dispositifs Premières Heures entre considérations idéologiques et enjeux économiques.**

Ma thèse vise à interroger et étayer les représentations et usages de l'emploi dans l'accompagnement social des personnes sans domicile. Les distinctions millénaires entre « bons » et « mauvais » pauvres ont, jusqu'au tournant du siècle, ignoré toute une population de pauvres jugée « indigente » dans les politiques de mise au travail plus ou moins forcée. L'errance et la mendicité des « bons » pauvres ont été plus tolérées : ils étaient éligibles à la « pitié » plutôt qu'à la « potence » (Geremek, 1987). L'apparition récente des dispositifs Premières Heures ou d'autres programmes comme TAPAJ (Travail à l'Heure payé à la Journée) constitue un tournant dans le traitement social de cette population des « bons » pauvres, celles et ceux qui vivent à la rue, les pauvres parmi les pauvres jugés incapables de travailler : les « clochards ». En effet, au sein de la population sans domicile, ce sont bien les personnes sans abri (voir encadré 1) qui sont ciblées en première intention et de manière explicite. Désormais, malgré leur incapacité supposée ou avérée à intégrer la société salariale, ils sont intégrés activement à des dispositifs d'insertion et d'accompagnement par le travail. La question structurant la thèse alors est la suivante : cet emploi proposé en dispositif Premières Heures est-il un moyen de l'accompagnement des personnes sans domicile, ou sa finalité ? Le premier élément de réponse que je propose concerne le ciblage des dispositifs Premières Heures.

Au sein des dispositifs Premières Heures, la question du recrutement et du « profil » des salarié·es en insertion recruté·es est centrale. Historiquement, les associations ont ciblé des personnes « à la rue », c'est-à-dire une frange sans abri et particulièrement désocialisée de la population sans domicile. Ce ciblage conditionne un jeu de positionnement et d'oppositions idéologiques. Je l'étudierai dans ce chapitre au prisme des catégories de recrutements des dispositifs Premières Heures. Puisque « les politiques publiques ne s'exécutent pas, mais se déploient » (Frinault, 2023, p. 102), il faut analyser et donner à voir le contexte idéologique, institutionnel et surtout matériel et relationnel de ce déploiement. Je souhaite interroger les effets des modèles socio-économiques (Renault-Tinacci, 2021) des associations sur le ciblage (Hassenteufel, 2011) des salarié·es en insertion, et plus précisément montrer comment « la rationalisation provoquée par le

développement des activités économiques façonne les pratiques associatives » (Hély & Simonet, 2023, p. 7). Dans le cas des dispositifs Premières Heures, ce contexte est celui d'un monde social au sens proposé par Anselm Strauss, c'est-à-dire un espace formé par un regroupement d'acteur·ices réunies par une « activité primaire » et qui produit un discours normatif. Ce monde social est notamment façonné autour de discours idéologiques concernant le *juste ciblage*. Comme le montre Anselm Strauss, un monde social est structuré par la « formation incessante d'univers de discours ». Ces discours conditionnent la formation et les évolutions d'oppositions et d'alliances. Des groupes « émergent, évoluent, se développent, se séparent, se désintègrent, se rejoignent ». Mais ces discours ne sont pas les seuls espaces de changement dans les mondes sociaux : « Quoique l'idée de mondes sociaux puisse essentiellement renvoyer à des univers de discours, nous devrions être attentifs à ne pas nous confiner à la simple observation des formes de communication, de symbolisation, des univers de discours, mais nous devrions aussi examiner des faits palpables comme des activités, des appartenances, des sites, des technologies et des organisations spécifiques à des mondes sociaux particuliers. » (Strauss & Baszanger, 1992, p. 271).

Une « perspective en termes de monde social » (Strauss & Baszanger, 1992) me permettra d'étudier de manière diachronique le déploiement des dispositifs Premières Heures, ses effets sur les catégories mobilisées dans le recrutement, et les positionnements idéologiques suscités. Le *juste ciblage* dans les dispositifs Premières Heures est à la fois un enjeu de légitimité politique et d'affrontements idéologiques, et un objectif commun contraint par des considérations économiques et financières très concrètes. Autrement dit, si les associations accueillantes partagent théoriquement les mêmes positionnements sur ce que *devrait être* la cible du dispositif, ce discours s'infléchit souvent lorsqu'il est confronté aux réalités matérielles des mondes associatifs et aux arbitrages réalisés par les associations dans leurs modèles socio-économiques. L'étude de ces arbitrages et positionnements idéologiques est l'objet de ce premier chapitre. Commencer par ce pan de l'analyse me permettra de donner à voir la diversité et la complexité des associations structurant les dispositifs Premières Heures, leurs luttes, alliances, oppositions et la manière dont elles sont contraintes dans leurs discours et arbitrages. Une partie conséquente des résultats et arguments de ce chapitre ont déjà été développés dans un article publié en 2023 dans la RFAS (Lacoste, 2023).

Je commencerai par étayer la manière dont la genèse des dispositifs Premières Heures a conditionné dans leur ciblage une distinction entre « sans-abri » et « sans-domicile », et les oppositions et débats suscités par cette distinction et par la diversité des modes de recrutement et de ciblage des associations accueillantes (1.1). Je verrai ensuite qu'à cette diversité répond une pluralité de « modèles socio-économiques » qui encadrent les arbitrages réalisés au moment du recrutement (1.2). Enfin, je montrerai comment les sélections concrètes réalisées par le dispositif oscillent entre une vision simple et une réalité complexe, nécessité de revenir sur les modes de catégorisations réalisées par les associations accueillantes lors du recrutement (1.3).

## **1.1. Le ciblage des dispositifs au cœur de luttes de légitimité, entre oppositions et consensus**

La conception des dispositifs Premières Heures conditionne un ciblage sur les personnes *à la rue* à leur entrée dans le programme. Cette catégorisation repose sur la distinction entre « sans-abri » et « sans-domicile », les uns n'ayant aucune solution d'hébergement pérenne, même en centre d'hébergement d'urgence, les autres ayant un hébergement. L'hypothèse que portent ces dispositifs est que le besoin de travail et de remobilisation est plus important lorsque la personne est à la rue, c'est-à-dire sans solution d'hébergement, même d'urgence. Les dispositifs Premières Heures, à leurs débuts, ciblent donc explicitement des personnes sans abri. Mais rapidement un glissement s'opère dans les recrutements, notamment au fil de la croissance des dispositifs (1.1.1). Les arbitrages réalisés par les associations au moment des recrutements et les catégories qu'elles mobilisent en ce sens sont liés à leurs modèles socio-économiques, et les différences d'arbitrages et de cibles de recrutements sont autant de différences de positionnements idéologiques autour du « juste ciblage ». Pourtant il est difficile de résumer la complexité des situations des personnes recrutées dans ces dispositifs à une approche catégorielle (1.1.2).

### **1.1.1. Une ambition initiale : recruter des personnes sans abri**

La conception initiale du dispositif Premières Heures parisien posait la nécessité de cibler les personnes *à la rue* : le dispositif est destiné « aux Parisiens qui connaissent ou ont

connu la rue<sup>23</sup> », c'est-à-dire à celles et ceux qui sont ou ont été sans-abri au sens que lui donne l'INSEE. Les dispositifs Premières Heures s'inscrivent, par leur conception, dans l'histoire du travail des éducateur·ices de rue (Fontaine, 2011). D'ailleurs on peut considérer que l'idée de ces dispositifs vient entre autres de l'association Atoll, une structure « d'éducs de rue ». Le directeur me raconte la création de la structure au début des années 1980 :

« Il y avait un bassin, il y avait aussi un champ d'activité qui permettait aux gens d'être dans la galère, mais de travailler le lendemain. À cette époque-là il y avait quand même beaucoup de chantiers, d'emplois au black, surtout dans le bâtiment. Donc quand il y a eu une crise du logement, nous on a constitué l'activité d'Atoll par rapport à ce qu'ils vivaient ces gens-là, parce que c'est eux qu'on rencontrait dehors. Et du coup euh la différence par rapport à aujourd'hui, c'est que sans RSA sans APL sans les machins comme ça, les mecs fallait qu'ils bossent. Donc la décision elle était évidente, de construire avec eux des supports d'activité économique pour qu'ils puissent payer leur chambre, payer leur piaule, s'en sortir quoi. (...) Défi [Emmaüs Défi] a lancé le projet expérimental [du dispositif Premières Heures] en regardant ce qu'on avait fait et ils l'ont adapté. Parce que nous en fait on demandait pas d'aides sur ces heures-là » (Entretien, directeur d'association d'insertion, homme, 60 ans, blanc, novembre 2020.)

Les dispositifs Premières Heures s'inspirent du modèle porté par Atoll 75, c'est-à-dire un modèle d'action sociale ciblant les personnes à la rue, avec une proposition de remobilisation par une activité ponctuelle. Leur genèse est intrinsèquement liée à la publicisation du sans-abrisme comme problème public, notamment avec l'occupation des berges du canal Saint-Martin en 2006. C'est ce que nous raconte un intervenant social d'Emmaüs Défi, qui est éducateur socioprofessionnel (ESP) sur le dispositif depuis sa création. Il restitue un échange qu'il aurait eu avec Charles Edouard-Vincent au moment de cette occupation.

Enquêté : Moi, je lui ai dit : « Les héberger c'est une connerie » (...) je lui dis : « Tu trouves un appartement. Il va monter ses potes, ils vont se saouler là-haut et ils vont être virés ou autrement il va descendre et il va jamais remonter dans son appart ». Je lui dis : « il faut les occuper pour pouvoir faire un bilan, tu sais, d'où ils en sont et qu'est-ce qu'on peut faire » Donc il me dit : « Tu peux écrire un truc ? » Et moi, j'ai écrit ça là. J'ai dit : « Si tu veux les avoir sous la main, il faut les occuper. Pour les occuper, il faut un boulot ». Et donc lui après, il m'a

---

<sup>23</sup> « Dispositif Premières Heures, de la rue à l'emploi », site internet de la Ville de Paris, disponible sur : <https://www.paris.fr/pages/dispositif-premieres-heures-de-la-rue-a-l-emploi-5556>, consulté le 6 décembre 2023.

dit : « Écoute, moi, ça là j'y connais rien du tout. Et par contre trouver des tunes ou un local tout ça, ça, je sais faire. » Donc, après j'ai écrit tout le projet, voilà. 15 jours après je l'ai revu, je lui ai donné quatre, cinq pages là, le pourquoi du comment.. (Entretien, intervenant social, association d'insertion, homme, 63 ans, racisé, mars 2022.)

D'après cet enquête, le dispositif Premières Heures a été créé pour des personnes non seulement sans abri, mais souffrant en plus de formes importantes de désocialisation et d'addiction. Le travail à l'heure est conçu et expérimenté à Emmaüs Défi via un portage financier internalisé en 2008-2009, avant d'être proposé à la Ville de Paris pour une expérimentation plus large bénéficiant d'un financement départemental. Suivant cette vision, l'expérimentation est institutionnalisée dès décembre 2010 et déployée dans plusieurs associations parisiennes, SIAE ou non. Pendant les deux premières années de cette expérimentation officielle, les personnes recrutées devaient impérativement être sans-abri, c'est-à-dire ne pas être hébergées même dans un CHU (Centre d'Hébergement d'Urgence) ou hôtel.

« Enquêtée : Il fallait que les personnes soient SDF [entendu ici comme sans-abri au sens de l'INSEE] en 2010, c'était pendant l'expérimental. Pendant la généralisation on acceptait s'ils vivaient en centre d'hébergement.

Enquêtrice : Donc les deux premières années c'était que des sans-abri ?

Enquêtée : C'est vraiment que des sans-abri de la rue. Après comme ça s'est un peu généralisé, les assos elles se sont emparées de ça, et les assos elles ont plus de candidats aptes à travailler qui se trouvent en centre d'hébergement. Les personnes qui sont vraiment véritablement à la rue, il y en avait aussi, mais en moins grand nombre » (Entretien, ancienne chargée du dispositif Premières Heures, Ville de Paris, femme, 57 ans, racisée, novembre 2020).

Comme l'explique la fonctionnaire dans cet entretien, l'expérimentation officielle du dispositif Premières Heures parisien est décidée en décembre 2010 et initiée début 2011. Atoll 75 est une des premières structures à intégrer l'expérimentation, aux côtés d'Emmaüs Défi, d'Emmaüs Solidarité et de la Régie de Quartier Paris Centre, ainsi que trois associations parisiennes qui ne resteront pas dans le dispositif lors de son institutionnalisation (Macadam, Main Libre, SOS insertion et Alternative).

« J'ai su par hasard que Emmaüs Défi, ils avaient monté ça euh, sinon ils y allaient un peu tous seuls ! Donc c'est là qu'on a dit ah non, mais non on est preneurs, donc on a candidaté en même temps qu'eux. Euh en fait l'intérêt c'est qu'eux, avec Charles Edouard Vincent, ils avaient quand même la dispo et le cerveau pour faire le modèle et le présenter à la Ville, et la Ville nous l'a repropose » (Entretien, directeur d'association d'insertion, homme, 60 ans, blanc, novembre 2020)

Le 18 février 2015, le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion est signé. Le dispositif y est explicitement intégré et la volonté de faire de l’insertion par le travail un levier d’action publique auprès des personnes sans-domicile est réaffirmée. En conséquence, l’objectif d’accompagnement double et le nombre des structures associatives participant au dispositif augmentent. L’objectif d’accompagnements annuels passe à 300 personnes par an à l’horizon 2017, puis 400 à l’horizon 2018 : le triple des accompagnements effectués en 2014.

**Tableau 1 : Personnes suivies et recrutées<sup>24</sup> de 2014 à 2018**

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de personnes suivies dans l’année	70	123	234	338	353
Nombre de personnes recrutées dans l’année	60	95	166	216	216

**Source : Bilan 2017 et bilan 2018 du dispositif Premières Heures, produit par la Direction de l’attractivité et l’emploi, octobre 2019.**

Le nombre de structures accueillantes passe de onze à dix-neuf en quelques mois. Parmi ces huit structures intégrées au dispositif dans une dynamique d’expansion très volontariste, trois l’ont quitté en mai 2021, dont deux pour qui la sortie du dispositif signait à la fois la fin de l’association et du projet. Toutes les autres structures intégrées entre 2013 et 2017 sont encore présentes. Ainsi c’est bien l’intégration au Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion qui crée le dispositif tel qu’il existe aujourd’hui. Si la volonté politique qui sous-tend l’élargissement du dispositif m’intéresse, c’est bien parce que c’est la Ville de Paris ou plus précisément la direction de l’attractivité et de l’emploi (DAE) qui acte l’intégration des structures accueillantes. Or, c’est au moment de l’arrivée massive de centres d’hébergement dans les structures d’accompagnement que le dispositif a cessé d’être exclusivement dédié aux personnes sans abri. L’institutionnalisation du dispositif à Paris et son déploiement rapide ont participé au glissement de la cible du dispositif, créant

---

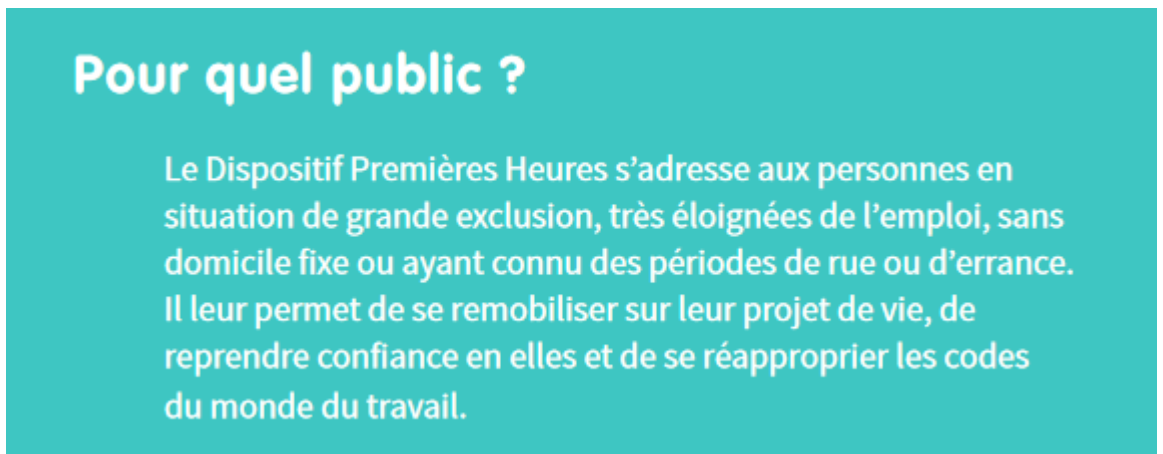
<sup>24</sup> Le décalage entre le nombre de personnes suivies et le nombre de personnes recrutées correspond aux salarié·e·s recruté·e·s à l’année N-1, encore en poste à l’année N.

des discussions virulentes entre les associations membres.

## 1.1.2. Un glissement des recrutements lié aux impulsions de développement ?

### 1.1.2.1. Dans les Hauts-de-Seine, un développement activement orienté vers les personnes réfugiées

Au fil de l'expérimentation du dispositif Premières Heures dans les Hauts-de-Seine, le déplacement catégoriel du public cible est marquant. La cible initiale du dispositif alto-séquanais n'est pas aussi strictement définie que celle du dispositif parisien. Dans une plaquette éditée par l'association porteuse du dispositif en 2019, le public cible est défini comme tel :



**Figure 5 : plaquette de présentation du dispositif Premières Heures des Hauts-de-Seine, février 2020. Source : drive partagé de Carton Plein. Plaquette présentée lors du comité de pilotage du 11 février 2020.**

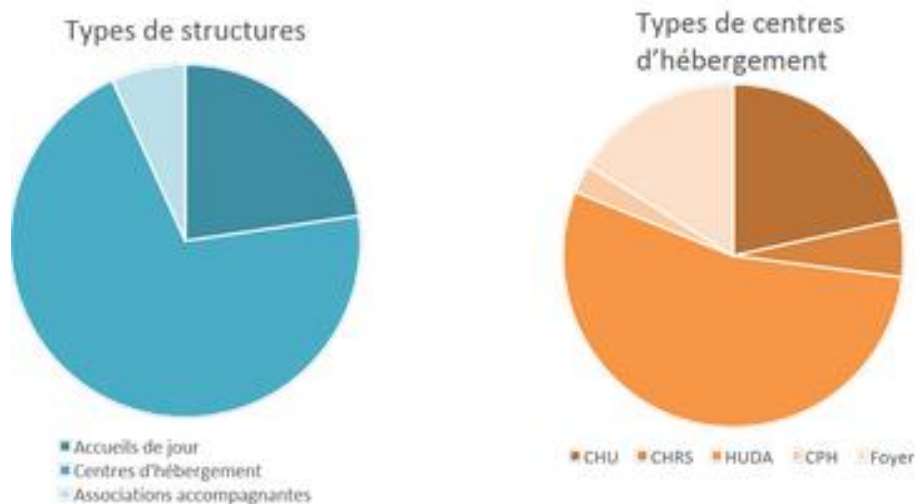
Le critère de « l'errance », incontournable à Paris, cesse dans les Hauts-de-Seine d'être obligatoire pour le recrutement. Cette donnée ne peut être appréhendée qu'en prenant acte des différences territoriales entre ces deux départements : Paris étant une ville comme un département, le sans-abrisme, plus présent en ville qu'à la campagne, y est plus visible et plus concentré. Les populations sans domicile et sans abri sont *a priori* plus disséminées au sein du territoire dans les Hauts-de-Seine, ce qui peut justifier l'abandon de l'errance comme critère nécessaire au recrutement. Cependant, au-delà des différences territoriales, un glissement catégoriel marqué a été observé dans les Hauts-de-Seine entre 2019, année de son lancement, et 2022. En février 2020, sur les dix personnes ayant déjà été recrutées, quatre sont sans-abri, cinq sans-domicile et une en situation de logement précaire. Toutes

rentrent dans le ciblage initialement prévu. C'est plus tard dans l'année 2020 qu'un réel basculement s'opère.

En novembre 2020 a lieu un comité de pilotage présentant le bilan de la première année d'expérimentation. Les chiffres présentés font état de l'accompagnement de trente-deux personnes, soit vingt-deux nouvelles recrues. La proportion de personnes à la rue décroît fortement pendant l'année 2020, avec six salarié·es sur trente-deux en situation d'errance. Quatre sont hébergé·es en CHRS et neuf en CHU, hôtel, foyers ou lits médicalisés. Par ailleurs, treize salarié·es sont hébergé·es en HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile), marquant l'arrivée d'une population migrante avec le statut de réfugié·es dans le dispositif Premières Heures altoséquanais.

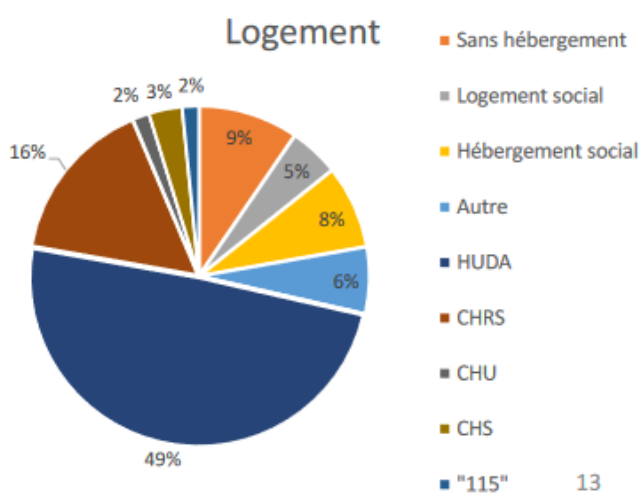
Le comité technique du dispositif Premières Heures du 11 février 2020 indique que le dispositif est désormais structuré par deux associations intermédiaires, six structures accueillantes et sept associations orientantes qui se répartissent les orientations de manière relativement homogène. Ce même comité technique développe les perspectives de développement du dispositif, notamment un ciblage renforcé sur les personnes réfugiées via un partenariat avec un Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile. Ce partenariat permettrait également un lien fort avec la PADAF. La PADAF est un tiers-lieu solidaire, la « plateforme des acteurs de demain (absolument fantastique) ». Le lieu est géré par Plateau Urbain, structure également gestionnaire de Vive les Groues à Nanterre et auparavant des Grands Voisins à Paris. Le tiers lieu existe au titre d'une occupation temporaire des anciens entrepôts logistiques d'Universal Music. Il est donc occupé par un nombre conséquent d'entreprises sociales et d'associations réalisant une activité de production ou de vente, la plupart dans une démarche de réemploi, recyclage, « upcycling ». L'idée présentée par l'équipe d'Espaces en charge du déploiement du dispositif est la mise en place d'une synergie entre ces deux structures d'accueil et d'orientation. Lors du bilan de l'année 1 du dispositif, en avril 2020, on constate d'une part que le nombre de structures accueillantes est passé de six à quatorze en un peu plus de deux mois, et d'autre part qu'une association détient un quasi-monopole sur les orientations effectuées en dispositif. En un an, sur trente-deux personnes orientées vers le dispositif Premières Heures, dix-sept ont été orientées par l'association Aurore et ces dernières l'ont toutes été entre février et avril 2020. Donc plus de la moitié des bénéficiaires du dispositif ont été orientés par une seule structure, et ce en moins de trois mois.

En février 2021, le même constat est fait lors d'un comité de pilotage, par un graphique représentant le type de structures orientant les personnes vers le dispositif (pour les personnes qui sont recrutées). À ce moment, la réunion fait état de quarante-cinq accompagnements.



**Figure 6 : premier graphique, répartition des types de structures orientantes. Second graphique : type de centres d'hébergement des structures orientantes**

Les proportions présentées par ces graphiques permettent de montrer qu'environ les trois-quarts des personnes ont été orientés par des centres d'hébergement, et qu'un peu plus de la moitié de ces orientations ont été faites par des HUDA, soit environ un tiers des orientations. En décembre 2021, la proportion a encore augmenté : 49 % des salariées en insertion vivent en HUDA.



### Figure 7 : graphique représentant les hébergements des salarié·es du dispositif altoséquanais à leur entrée dans le dispositif

À la même date, 55 % des personnes salariées dans le dispositif altoséquanais ont le statut de réfugié·es, dont 87 % de personnes afghanes. Ces personnes sont exclusivement orientées par des HUDA, dont l'HUDA d'Antony, voisin de la PADAF, espace accueillant plusieurs structures du dispositif altoséquanais. Un premier élément d'explication concernant ce glissement est lié, comme à Paris, à la place du contrôle institutionnel réalisé par les structures en charge de la gestion du dispositif. Dans les Hauts-de-Seine il s'agit de l'association Espace. Il semble que ce soit cette association qui, dans un souci de développement rapide, ait encouragé l'HUDA à orienter leurs hébergés. C'est ce dont témoigne une intervenante sociale de la structure :

Enquêtée : au début de notre euh, de notre coopération [avec le dispositif], euh, on orientait souvent des personnes qui étaient en recherche d'emploi depuis des mois, qui patageaient un petit peu, qui partaient à droite à gauche et qui n'arrivaient pas à construire un projet professionnel, qui arrivaient pas à élever un peu leur niveau de français, et au bout de quelques mois, une salariée d'Espaces est revenue vers moi en me disant écoute, on va pas faire comme ça, on va partir du principe que le simple fait d'être hébergé chez vous est une vulnérabilité et que donc tous vos résidents réfugiés sont éligibles au DPH. Donc ça a ouvert un peu la chose... (...) il y avait un formulaire qu'on remplissait au début, on devait expliquer pourquoi on orientait cette personne-là en particulier.

Enquêtrice : et vous choisissiez les plus vulnérables ?

Enquêtée : ouais. (...) [ensuite] c'est resté un petit peu le même profil par la force des choses, mais eux [l'association Espace] de leur côté étaient moins sélectifs. Y avait plus besoin d'être très vulnérables pour pouvoir prétendre à y entrer. Juste le fait d'être chez nous ça les faisait être considérés comme vulnérables. (Entretien, intervenante sociale, association orientante, femme, 37 ans, blanche, juillet 2022)

Au début de l'année 2020, l'apparition rapide et massive de personnes réfugiées afghanes parmi les salarié·es en insertion dans les dispositifs Premières Heures dans les Hauts-de-Seine indique un décalage dans le ciblage catégoriel réalisé par le dispositif. Près de la moitié des personnes recrutées sont issues de la même nationalité et ont le statut de réfugié, ce qui est une large surreprésentation par rapport à la population sans domicile.

### 1.1.2.2. Déploiement parisien et faiblesse du contrôle institutionnel

Initialement, le dispositif devait recruter en priorité absolue des personnes à la rue. On observe entre 2011 et 2018 un glissement dans la définition du public cible du dispositif Premières Heures. Ce glissement coïncide avec la « généralisation » du dispositif, c'est-à-dire le passage tacite du statut d'expérimentation à un dispositif institutionnalisé entraînant l'accueil régulier de nouvelles structures accueillantes. La croissance du dispositif Premières Heures entraîne l'intégration de nouvelles structures, dont plusieurs réseaux de centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), à savoir des établissements qui accueillent pendant six mois renouvelables et qui comptent davantage d'équipes de professionnel·les que les centres d'urgence. Ces structures se situent sur les marches centrales de l'escalier de l'accompagnement (Sahlin, 2005), soit entre l'hébergement d'urgence et le logement social. En 2014 et 2015, sept structures rejoignent le dispositif, dont cinq CHRS et deux associations d'accueil et d'accompagnement. Entre 2016 et 2017, huit structures intègrent le dispositif, dont quatre CHRS. La place croissante des CHRS provoque un glissement de la définition du public cible. Le dispositif cesse d'être exclusivement dédié aux personnes *stricto sensu* sans abri. En 2015-2016 à Paris, l'entrée des CHRS dans le dispositif Premières Heures fait considérablement augmenter les volumes d'accompagnement et reculer la proportion de personnes à la rue entrant dans le dispositif. En 2018, sur 216 personnes recrutées (tableau 1), 107 étaient hébergées en CHRS à leur entrée dans le programme, soit près de 50 % des recrutements dans le dispositif (tableau 2). Les CHRS, sur l'escalier de la prise en charge (Sahlin, 2005) par l'hébergement, sont situés à l'étape de la stabilisation/insertion et permettent généralement des prises en charge pérennes. Ce sont des situations d'hébergement assez éloignées du nombre de personnes à la rue.

**Tableau 2 : Hébergement à l'entrée dans le dispositif Premières Heures en 2018, pour 216 personnes**

Rue	64
115	29
CHRS	107
Hôtel	5
Sous-locations	5

Divers hébergements	5
Non renseigné	6

**Source : Bilan 2018 du dispositif Premières Heures, produit par la Direction de l'attractivité et de l'emploi, octobre 2019.**

C'est le 15 octobre 2019, lors d'un comité de pilotage du dispositif, que ce tableau a été présenté aux associations du dispositif Premières Heures parisien, provoquant un échange très vif. La part de personnes recrutées hébergées en CHRS a été présentée comme un éloignement des objectifs initiaux du programme. Des associations ont interpellé la Ville de Paris sur le glissement du ciblage du programme des sans-abri aux personnes hébergées. Un responsable associatif a pris la parole pour dénoncer un recrutement trop conséquent de personnes hébergées en CHRS dans le dispositif parisien.

Enquêté : le débat il est sur le fait qu'on puisse mettre des gens d'un CHRS sur DPH ou pas. Et en fait euh, moi j'ai, quand je suis arrivé à l'Armée du Salut, j'ai vu des dysfonctionnements importants. Quand je suis arrivé en 2015, 16, j'ai constaté que certaines personnes étaient sur le DPH, mais je ne comprenais pas pourquoi.

Enquêtrice : C'est à dire ?

Enquêté : Ben c'est-à-dire que je me suis retrouvé avec des gens qui étaient euh, euh, à faire par exemple 70h [par mois] dès le début.

Enquêtrice : Oui, OK.

Enquêté : Je me suis dit c'est quoi ce bordel quoi. Vous avez complètement dévoyé le projet.

Enquêtrice : C'est des personnes qui auraient pu faire un chantier ?

Enquêté : Bien sûr. Et on les mettait sur le DPH juste parce qu'elles étaient, elles avaient pas de place dans un chantier. Donc en fait on a repris ça avec le département, moi je l'ai clairement dit au département, dans le cadre d'une réunion, donc c'était public. [NDL:COPIE DPH octobre 2019] y a un an et demi ou deux ans. (Entretien, directeur insertion,, homme, 50 ans, blanc, novembre 2020)

L'idée selon laquelle les personnes en CHRS ne constituent pas la cible du dispositif est liée à une représentation en escalier du secteur AHI (Loison, 2023a ; Sahlin, 2005) qui place ces établissements au niveau de la stabilisation et non de l'urgence sociale. Dans cette logique, la cible du dispositif Premières Heures doit être constituée des personnes situées sur la marche de l'urgence, caractérisée notamment par la situation de sans-abrisme. Face

aux manifestations de mécontentement des structures, la direction de l'attractivité et de l'emploi, en charge du déploiement du dispositif à Paris, répond dans le compte-rendu :

« - Le chiffre de 64 personnes en situation de rue sur 216 personnes recrutées en 2018 apparaît comme trop faible aux yeux de plusieurs personnes présentes, qui considèrent que le DPH devrait accueillir majoritairement des personnes en situation de rue. Certaines structures considèrent que certains CHRS mobilisent le DPH pour des personnes qui seraient capables d'entrer dans un ACI. Certaines structures imposeraient des prérequis et sélectionneraient à l'entrée.

- Ce ratio de 64/216 s'explique aussi par le fait qu'il y a plus d'orientations par les centres d'hébergement que par les maraudes. Le public de CHRS n'est par ailleurs pas toujours apte à rejoindre un ACI : non-maitrise du français, problèmes d'addiction, etc. Enfin, les personnes en CHRS peuvent aussi être des personnes qui ont été repérées lors d'une maraude, mais qui avaient besoin de temps avant de se décider à intégrer le dispositif. » (extrait du compte rendu du comité de pilotage du 15 octobre 2019, envoyé aux structures le 29 octobre 2019).

Ce document témoigne des clivages occasionnés par les catégories de ciblage du dispositif. La Ville prend acte des mécontentements de certaines structures « le chiffre de 64 personnes en situation de rue sur 216 personnes recrutées en 2018, apparaît comme trop faible aux yeux de plusieurs personnes présentes ». Ces structures dénoncent d'autres associations du dispositif : « certaines structures imposeraient des prérequis et sélectionneraient à l'entrée. ». Si dans le second paragraphe du compte rendu les équipes de la direction de l'attractivité et de l'emploi tentent d'avancer des explications à ce phénomène, les désaccords n'en restent pas moins posés.

Le contrôle réalisé par les institutions en charge des dispositifs Premières Heures est un élément clef pour comprendre les évolutions de leurs ciblages. À Paris, la DAE reconnaît à demi-mot sa responsabilité à l'issue des prises de position qui ont eu lieu au comité de pilotage d'octobre 2019 concernant le recrutement presque majoritaire de personnes hébergées en CHRS. Le document se poursuit :

« - Précisions de la Ville de Paris :

- La Ville de Paris valide l'ensemble des entrées sur le dispositif. Nous avons bien entendu la demande de vigilance accrue pour les personnes hébergées en CHRS.
- À la connaissance de la Ville de Paris, la présence de personnes hébergées en CHRS ne se fait pas au détriment des personnes à la rue, le nombre de places dans le dispositif et le budget qui lui est consacré permet de répondre à l'ensemble des demandes. Un travail sera

toutefois engagé pour mieux faire connaître le dispositif auprès des équipes en contact avec les personnes en situation de rue. (...)

- L'objectif de sortie en emploi ne doit pas conduire à sélectionner les personnes à l'entrée : il s'agit d'un objectif que se fixent conjointement les structures et la Ville, mais les incitations financières sont faibles et la Ville n'évalue pas les structures en fonction de leur taux de sortie. »

Un extrait du document surtout est éclairant : « à la connaissance de la Ville de Paris, la présence de personnes hébergées en CHRS ne se fait pas au détriment des personnes à la rue, le nombre de places dans le dispositif et le budget qui lui est consacré permet de répondre à l'ensemble des demandes ». Ce que sous-entend ce passage, c'est qu'il n'y a pas d'effet de substitution dans les recrutements entre les personnes hébergées et les personnes sans-abri. Pourtant, le recrutement de salarié·es en insertion mobilise un travail partenarial conséquent et dont l'intensité varie en fonction du profil des personnes recrutées : plus la personne est stabilisée dans une structure d'hébergement, plus la procédure de recrutement est rapide. En ce sens, il existe bel et bien un effet de substitution entre futur·es salarié·es en insertion en fonction de leur situation d'hébergement. Le contrôle réalisé par les institutions en charge des dispositifs Premières Heures est un élément clef pour comprendre les évolutions de leurs ciblage.

C'est ce que je souhaite désormais illustrer. Les rythmes de déploiement impulsés par les institutions porteuses et les choix qu'elles effectuent en termes de structures accueillantes influent sur l'importance accordée au contrôle du recrutement des salarié·es en insertion. Mais il serait réducteur de traiter des évolutions du ciblage des dispositifs Premières Heures francilien uniquement au prisme du contrôle réalisé par les institutions qui les financent. Le contrôle institutionnel opéré sur les recrutements est à mettre en perspective avec les marges de manœuvre que ce contrôle dégage, ou ferme, aux associations accueillantes dans leurs décisions de recrutement. Ces arbitrages sont autant encadrés par les institutions que par les pratiques mises en place pour le recrutement, les modèles socio-économiques des associations et la plus ou moins grande complexité de l'accompagnement socioprofessionnel des salarié·es en insertion.

## **1.2. Encadrement matériel et idéologique des recrutements : quels modèles d'accompagnement ?**

Le profil des personnes recrutées en dispositif Premières Heures dépend des structures qui les orientent. Les structures orientantes, ancrées dans l'AHI, déploient majoritairement un accueil catégoriel : une maraude d'intervention sociale orientera en immense majorité des personnes sans abri, tandis qu'un CHRS orientera plutôt des personnes sans domicile plus stabilisées dans l'hébergement. Ainsi, les réseaux de partenaires entre structures orientantes et structures accueillantes conditionnent largement le déplacement du ciblage dans les dispositifs Premières Heures (1.2.1). Ces mêmes réseaux sont dépendants des modèles socio-économiques des associations accueillantes, c'est-à-dire à la fois des arbitrages économiques réalisés par les associations et de leur projet social d'accompagnement. Le ciblage et son déplacement sont encadrés par des contraintes matérielles et des considérations idéologiques, définissant à la fois les modèles socio-économiques des associations et leur positionnement dans le monde social des dispositifs Premières Heures (1.2.2).

### **1.2.1. Réseaux de partenariat et construction du « juste » ciblage**

Le travail d'insertion dans les dispositifs Premières Heures est un travail avant tout partenarial, au sens où pour parvenir à mettre en place un « accompagnement social global », les associations accueillantes et les associations orientantes doivent produire une répartition de ce travail d'accompagnement. Ce travail partenarial crée des réseaux, de deux ordres. Pour l'association accueillante, je parlerai de réseau de recrutement, constitué d'un annuaire d'associations de l'AHI qui peuvent potentiellement orienter des salarié·es en insertion vers le dispositif (a). Pour l'association orientante, je parlerai de réseau d'orientation, constitué d'un annuaire d'associations membres des dispositifs Premières Heures susceptibles, au regard de leurs effets de sélections ou de l'activité qu'elles proposent comme support, de recruter des personnes accompagnées (b).

#### **1.2.1.1. Les réseaux de recrutement**

Les réseaux de recrutement des associations accueillantes sont souvent très fournis, parce qu'ils dépendent de l'ancienneté de l'association au sein des dispositifs Premières Heures et de sa volonté de diversification des profils sociodémographiques de ses salarié·es en insertion. En effet, la mixité des équipes de salarié·es en insertion au sein du dispositif

est étroitement corrélée au nombre des associations orientantes et à la diversité de leurs interventions. De 2019 à 2022, l'association Carton Plein a contacté ou été contactée par quatre-vingt-dix associations susceptibles d'orienter des salarié·es en insertion vers le dispositif. Parmi elles, cinquante-quatre ont orienté un·e ou plusieurs salarié·es en insertion. Dans un tableau récapitulatif de ces partenariats, une colonne indique la « fiabilité » des partenaires orienteurs. Le choix de ce terme représente un indicateur de la disponibilité, de la réactivité et de la transparence des partenaires pour le recrutement. Il est écrit « Fiable » dans vingt-deux cellules indiquant un partenariat fluide et sans écueil. Ce tableau établit deux paramètres récurrents à propos de la constitution et de la forme prise par les réseaux de recrutement des associations accueillantes. Ces paramètres concernent autant la disponibilité temporelle des intervenant·es sociaux·ales de ces structures que la volonté des associations accueillantes de diversifier leurs accompagnements. Parfois, la cellule est grisée en orange ou en rouge, avec des commentaires précisant les raisons de la fragilité du partenariat.

Changement de référents sociaux fréquents. Daniel peu joignable et peu réactif (deux personnes accompagnées par lui)
TS surchargé·es et en sous-effectif Rencontre en nov 2022 pour la synthèse d'un valoriste
Moyen suivi des orientations
Fiable, mais public avec pb psy très présent
Disponible, mais 4 TS pour un grand CHU avec parc de 4ha. Difficilement joignable
Bon suivi, mais peu disponible et réactif. Difficilement joignable Visite effectuée le 30/01/2020

Il est à noter que la plupart des partenaires orienteurs « non fiables » le sont explicitement en raison du modèle socio-économique de leur association et du temps dont ils sont dotés pour les accompagnements. Par exemple, le modèle socio-économique des associations engage le nombre d'accompagnements affectés aux intervenant·es sociaux·ales et donc leur disponibilité pour les missions de partenariat et de suivi. D'autres raisons peuvent conduire les intervenant·es sociaux·ales de Carton Plein à colorer une cellule du tableau des partenaires en orange. Par exemple

<p>Disponible mais :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tjs même profil de personnes (roumain avec un faible niveau de français)</li> <li>- changement de référents sociaux systématique pdt le parcours</li> </ul>
---

Cette cellule illustre la nécessité, pour les intervenant·es sociaux·ales de l'association, d'identifier si l'association orientante est centrée sur un public en particulier et le cas échéant l'impératif de contrôle du flux de personnes orientées par cette association afin de ne pas créer de déséquilibre, pour éviter qu'un « profil » de personnes accompagnées soit majoritaire. La volonté de « diversification » peut très concrètement impliquer de refuser des candidatures ou d'orienter fortement les demandes de recrutement, comme en témoignent deux mails envoyés par une intervenante sociale de Carton Plein, les 24 janvier 2023 et 31 mars 2023.

« Bonjour Madame,

Merci pour cette candidature ! Actuellement nous sommes en recrutement sur le profil féminin. Nous souhaitons également diversifier les nationalités de l'atelier qui est à majorité roumaine. Concernant la candidature de Monsieur nous pouvons le mettre sur la liste d'attente, néanmoins n'hésitez pas à candidater sur d'autres structures DPH/PHC.

Si vous avez des profils féminins n'hésitez pas à candidater !

Bonne journée. » (Mail envoyé le 24 janvier 2023 par une intervenante sociale de Carton Plein)

« Nous sommes en plein recrutement à Carton Plein !

WANTED : A la recherche de 9 valoristes - 5 femmes/4 hommes.

Nous sommes à la recherche de femmes. Nous avons beaucoup de salariées d'origine roumaine actuellement, et nous avons donc du mal à maintenir le français dans l'atelier. Dans un souci d'équilibre, nous aimerions diversifier les origines pour les prochains recrutements. » (Extrait, mail envoyé le 31 mars 2023 par une intervenante sociale de Carton Plein à dix-huit associations orientantes)

Enfin, le positionnement des associations accueillantes dans le monde social (Strauss & Baszanger, 1992) des dispositifs Premières Heures va définir la notion du « bon » recrutement, produire une norme de conduite de recrutement à adopter. Certaines des associations parlent des personnes à la rue comme d'une « bonne cible » pour le dispositif, elles sont en situation de définir la norme et se positionnent comme des entrepreneurs de morale (Becker, 1985). À Emmaüs Défi, l'éducateur chargé des recrutements confie le choix du recrutement des personnes à ses partenaires orienteurs et refuse de faire un entretien avec les nouveaux salariés qui lui sont adressés, afin d'éviter de créer une quelconque forme de sélection. Il ne les rencontre jamais en amont de leur premier jour de travail sur les activités du chantier :

« La première fois qu'ils viennent, c'est pour travailler. Je fais pas d'entretien

moi, rien, pas de premier rendez-vous avec la personne. C'est l'éduc de la maraude qui me dit, "j'ai quelqu'un", je dis "OK, il commence quand ?", je me refuse à ça [la sélection]. (...) Après, mon système est un peu biaisé. Je fais confiance aux éduc, je sais même pas toujours qui va venir.» (Entretien, intervenant social, association accueillante, homme, 63 ans, racisé, avril 2022)

Pour atteindre son objectif de recruter des salarié·es en insertion correspondant à la « vraie » cible des dispositifs Premières Heures — c'est-à-dire des salarié·es à la rue au moment de leur intégration dans le programme — sans sélectionner les candidatures, l'intervenant social témoigne alors de la nécessité d'avoir des partenaires « fiables » et professionnels. Il s'agit essentiellement de maraudes d'intervention sociale auxquelles, en réalité, il délègue le travail de sélection des candidatures. Un lien de confiance de cette sorte nécessite selon lui une professionnalisation, garante d'une professionnalité qui le prémunira de toute forme d'amateurisme. Ses propos indiquent la manière dont la professionnalité garantit une forme de reconnaissance du travail effectué (Dussuet & Flahault, 2010) dans le secteur de l'action sociale.

« Enquêté : dans le travail à l'heure, les bénévoles, ça sert à rien, puisqu'à chaque fois qu'il faut accompagner les mecs. Ils font quoi ces gens-là ? J'ai rien contre, mais pour ces gens-là, il faut quand même des gens...

Enquêteurice : En fait, il faut vraiment des maraudes d'intervention sociale.

Enquêté : Ouais. Quand t'as déjà des maraudes comme moi, j'ai, des fois c'est pas facile, je peux te le dire, des fois c'est compliqué. Déjà avec les maraudes professionnelles, c'est compliqué de trouver des solutions pour les personnes, tu vois. (...) pour certains publics, il faut des professionnels, il faut qu'il y ait des pros. Et même quand t'as des pros, moi je sais que les maraudes d'Emmaüs solidarité en général, j'ai toujours en face des super pros, et des fois on rame. (...) Donc si en plus c'est des bénévoles qui vont venir aujourd'hui, qui vont venir dans trois semaines, en partant du principe que les maraudes, le premier truc que tu dois capter, c'est de faire un lien. Donc si tu viens une fois par mois en tant que bénévole, la semaine prochaine... tu vois ce que je veux dire. » (Entretien, intervenant social, association accueillante, homme, 63 ans, racisé, avril 2022)

L'extrait témoigne du rôle central du type de réseaux de recrutement et de la mise en place d'un travail autour du partenariat professionnel pour recruter des salarié·es en insertion. Construire une relation de travail solide et régulière avec les associations orientantes constitue une préoccupation qui encadre les choix de partenariats. Du côté des réseaux d'orientation, ce seront des raisons d'ordre socio-économique et stratégique qui détermineront leurs choix.

### 1.2.1.2. Les réseaux d'orientation

Trois considérations principales vont déterminer la mise en œuvre des démarches des associations orientantes vers le dispositif Premières Heures. La première touche à leur connaissance de l'existence d'un tel dispositif. À Paris et dans les Hauts-de-Seine, le recours aux CDDU et le fait de ne pas avoir rattaché les dispositifs Premières Heures aux ateliers et chantiers d'insertion implique que les associations orientantes n'ont pas forcément connaissance de ce dispositif à moins d'être contacté·es ou d'en avoir l'information par le bouche-à-oreille. La seconde concerne les modèles socio-économiques des associations orientantes. Beaucoup fonctionnent avec un réseau d'orientation très restreint, par facilité. La troisième considération porte sur les stratégies — que j'appelle stratégies de placement — déployées par les associations qui accompagnent des personnes aux degrés de vulnérabilité variées.

Les contraintes structurelles des associations orientantes, particulièrement leurs modèles économiques, peuvent être déterminantes dans la constitution des réseaux d'orientation. Deux situations sont à cet égard archétypales. Il s'agit d'abord de la fondation de l'Armée du Salut à Paris, qui a longtemps fonctionné presque exclusivement en circuit fermé entre trois de ses CHRS pour les orientations et recrutements en dispositif Premières Heures. Cette association a fait le choix d'un modèle socio-économique exempt de toute proposition d'encadrement *dédié* aux salarié·es des dispositifs Premières Heures. Elle pouvait ainsi bénéficier des orientations issues de ses autres centres. Dans ce cas de figure, les réseaux d'orientation et de recrutement des centres d'hébergement de l'Armée du Salut intégrés au dispositif étaient presque identiques et très largement internalisés. L'HUDA d'Antony illustre une deuxième situation, dès lors qu'à partir de son intégration dans le dispositif altoséquanais, il a exclusivement orienté ses hébergés vers la PADAF voisine. C'est ce dont témoigne une coordinatrice sociale de l'HUDA lorsque je la rencontre en entretien.

« C'est vrai que nous avec les travailleur·ses sociaux·ales, parfois, en fait si tu veux comme nous on est juste à côté, parfois y en a un qui va sortir du dispositif parce qu'il a trouvé un autre emploi ou il aura trouvé plus. Et il va ramener un de ses amis, dire ben voilà, je te présente un tel, sans passer par nous, sans passer par Maki, sans passer par personne, directement avec le référent, euh, est-ce que tu veux pas faire un essai avec lui ? (...) Les gars faisaient ça sur le bouche-à-oreille et eux voyaient pas l'intérêt de venir nous le dire à nous tu vois. Après on se retrouvait tous un peu coincés, bon ben ça y est, ils se sont rencontrés. (...) à un moment on a senti qu'il fallait reposer un peu le truc parce qu'on n'était

même plus au courant de qui était orienté là-bas et je trouvais que c'était pas normal quoi. » (Entretien, intervenante sociale, association orientante, femme, 37 ans, blanche, juillet 2022)

Cette situation témoigne, en creux, de la manière dont les dispositifs Premières Heures peuvent devenir un espace de délégation de l'accompagnement ou tout du moins d'incapacité à suivre entièrement le parcours des personnes orientées. Cet espace de délégation peut exister même si la capacité des associations accueillantes à encadrer et accompagner les salarié·es en insertion est questionnée avant même l'orientation.

« Enquêtrice : Mais est-ce que, et c'est peut être le point qui fâche, est-ce que ces personnes-là vraiment les structures de la PADAF elles sont en capacité de les encadrer ?

Enquêté·e : Je sais pas. (silence) Je sais pas.

Enquêtrice : T'as des retours toi un peu de l'extérieur sur eux ?

Enquêté·e : Ben, de leur part à eux, je pense que, c'est des entreprises, qui ont quand même un besoin de, d'efficacité, de productivité ! Est-ce qu'ils auraient le temps de s'occuper de quelqu'un qui va pas forcément se lever le matin ou qui est sous médicament, franchement je sais pas. (Silence) Je sais pas. » (Entretien, intervenante sociale, association orientante, femme, 37 ans, blanche, juillet 2022)

Les pratiques d'orientation sont largement contraintes par les modèles économiques des associations orientantes. À l'HUDA, le sous-effectif de l'équipe articulé aux impulsions de la DIRECCTE et d'Espace en faveur du recrutement de personnes réfugiées engage un contrôle faible sur les profils des personnes orientées.

Lorsque les associations orientantes sont ancrées dans un modèle économique permettant à leurs intervenant·es sociaux·ales d'effectuer un travail d'insertion non contraint, iels sont en mesure de décider d'une stratégie pour l'orientation des personnes accompagnées, d'ajuster le profil de chaque personne orientée aux caractéristiques de l'activité et aux types d'attentes des associations accueillantes. Les stratégies adaptées de placement, lorsque c'est possible, constituent l'opportunité de maximiser la chance pour les personnes orientées d'être recrutées dans les associations accueillantes, et d'y rester. L'échange de janvier 2022 avec une maraude d'intervention sociale d'Emmaüs Solidarités illustre ce constat.

« Je suis Émilie et Mélina sur une maraude. Nous partons de leurs bureaux dans Paris. C'est un espace de travail relativement spacieux avec deux bureaux, un espace de pause et une salle d'accueil.

Nous rencontrons une trentaine de personnes, donc la grande majorité est déjà

connues de la maraude. Émilie et Mélina prennent entre trois et dix minutes avec chaque personne (ou groupe de personnes) rencontrée. Nous croisons notamment un groupe qu'une personne orientée vers Emmaüs Défi quelques mois auparavant a l'habitude de fréquenter, mais voit moins depuis qu'elle a eu un hébergement.

Je demande à Émilie si elle oriente toutes les personnes vers Emmaüs Défi ou si la maraude collabore également avec d'autres dispositifs. Elle me répond "C'est vrai qu'on en oriente beaucoup à Défi, mais ils n'ont pas énormément de place. Et parfois, les gars qu'on croise sont presque, comment dire, trop autonomes pour être à Défi. Donc on bosse aussi avec d'autres associations, notamment Emmaüs Solidarité, et je sais qu'à Carton Plein on vous a déjà contacté. En fait, ça dépend des capacités et des envies des gars qu'on connaît, et des activités et recrutements des assos en face. On fait au cas par cas"» (Journal de terrain, 5 janvier 2022).

Mon échange avec Émilie témoigne de la pluralité des modes de mise en œuvre du dispositif Premières Heures parisien par les associations accueillantes susceptibles d'offrir aux associations orientantes un éventail de choix au moment d'orienter les personnes qu'elles accompagnent. Dans la constitution de leurs réseaux, les associations orientantes gardent en tête les éventuels effets de sélection des différentes associations ainsi que les types de profils compatibles avec les activités supports. Pour le donner à voir, je souhaite étayer rapidement quels sont les possibles modèles socioéconomiques conditionnés par la mise en œuvre des dispositifs Premières Heures.

### **1.2.2. Les « modèles socioéconomiques » des associations accueillantes : des recrutements entre contraintes économiques et positionnement moral**

Les réseaux de recrutement et d'orientation encadrent les pratiques de recrutement des associations accueillantes. Pour approfondir notre compréhension de ces pratiques, il faut comprendre que la structure de ces réseaux est largement liée aux modèles socioéconomiques des associations accueillantes. Il s'agira donc à la fois de prendre en compte le sens donné par les associations à leur action (ici, les catégories de recrutement), et de proposer une analyse de l'univers de discours entourant le processus de recrutement, tout en liant ces discours aux enjeux matériels et économiques des associations accueillantes. Le terme de modèle socioéconomique sera dans cette partie à la fois un concept du terrain et une catégorie d'analyse. Il désigne dans le premier cas la manière dont les associations accueillantes expliquent et définissent les arbitrages qu'elles réalisent en termes de modes de financement, de nombre d'intervenantes sociales pour leur dispositif et du volume horaire travaillé par les salarié·es en insertion. C'est autrement dit l'usage

social et économique qu'elles ont du dispositif, la manière dont elles se l'approprient et revendiquent ces modalités de déploiement. A cet égard, les modèles socioéconomiques tels que défendus par les associations accueillantes peuvent être très normatifs. Par ailleurs, le terme sera pour moi une catégorie d'analyse, car ces différents usages sociaux du dispositif peuvent se décliner en deux grandes pratiques qui méritent de faire l'objet d'une analyse socioéconomique. « L'analyse socioéconomique des associations s'intéresse de la sorte à l'origine des ressources, à leur mode d'échange, au type de relation entre acteurs et aux motivations d'attribution des ressources » (Gardin, 2008 ; Renault-Tinacci, 2021, p. 38). Ici, l'analyse socioéconomique des associations accueillantes des dispositifs Premières Heures permettra de donner à voir deux modèles socioéconomiques. Le premier est lié aux associations qui défendent le « bon » usage du dispositif et qui prônent des usages économiques adaptés au ciblage des personnes à la rue à leur entrée dans le programme, respectant en cela l'ambition initiales des dispositifs Premières Heures. Le second modèle est celui des associations accueillantes qui ne se positionnent pas en garantes d'un usage « vrai » du dispositif, voire qui défendent une manière de faire qui se détourne des objectifs premiers du programme. Ce que montre cette analyse des deux modèles socioéconomiques est une forme de cohérence entre les usages du dispositif et le discours normatif porté par les associations accueillantes.

En reprenant le concept de modèle socioéconomique, je souhaite mettre en œuvre une sociologie compréhensive du monde social des dispositifs Premières Heures, au sens wébérien (Fleury, 2023). Depuis les lois de décentralisation, « le poids de l'État dans les financements du secteur associatif n'a cessé de baisser tandis que le poids des collectivités locales augmentait ». Pour Timothée Duverger, avec ces évolutions institutionnelles, les mondes associatifs sont amenés dans la fin du XXe siècle à se managérialiser et à rationaliser leur action (Renault-Tinacci, 2021, p. 47). Les associations accueillantes des dispositifs Premières Heures en sont la preuve. Les arbitrages opérés au moment des recrutements sont autant d'actions pouvant être analysées au prisme croisé de la rationalité économique et du projet social associatif. L'étude des modèles socio-économiques des associations permet de prendre acte de la manière dont leurs « comportements et aspirations économiques s'inscrivent dans des trames d'interaction sociale et d'action encadrées par des institutions et des normes. » (Renault-Tinacci, 2021, p. 22).

Cette partie vise à donner à voir les deux principaux modèles socioéconomiques des dispositifs Premières Heures, et les conflits de valeur suscités. D'abord celui des

associations qui se positionnent en entreprise de cause à travers leur discours et leurs arbitrages économiques, pour faire respecter l'ambition initiale des dispositifs. En général, il s'agit de mettre les choix financiers au service du projet d'accompagnement, qui est alors prioritaire dans les arbitrages (1.2.2.1). Ensuite, celui des associations qui défendent un usage plus flexible et moins onéreux de ces programmes. La hiérarchie entre projet d'accompagnement et choix financiers est alors inversée (1.2.2.2). Je terminerai cette partie en traitant des conflits idéologiques que créent les écarts entre les modèles socioéconomiques (1.2.2.3).

### **1.2.2.1. Les choix financiers au service de l'accompagnement : un modèle socioéconomique orienté vers le « bon » usage du dispositif**

Au fil du développement et de la croissance du dispositif à Paris, des structures se sont régulièrement opposées à l'intégration majoritaire des personnes hébergées, à savoir les personnes sans-domicile au sens large. Ces mêmes structures ont mis leurs choix financiers au service de cet objectif. À titre d'exemple, l'intervenant social d'Emmaüs Défi ne travaille avec aucun centre d'hébergement dans l'orientation des destinataires : son réseau de recrutement est exclusivement composé de maraudes d'intervention sociale et d'un espace de soin pour les personnes addictes.

« Il est en CHU [centre d'hébergement d'urgence], je veux pas savoir, je le prends pas. J'en prends que "à la rue". Ceux qui sont hébergés, ils mangent, ils dorment, pour le travail ça peut aller. Moi, ils arrivent ils ont trois grammes, ben ils font une sieste, et au fil des jours, ça se débloque » (extrait d'un échange informel avec un intervenant social, 60 ans, 12 décembre 2021).

Si la position d'Emmaüs Défi est extrême, elle illustre une vision du recrutement qui est partagée par d'autres associations. Par ailleurs, les associations portant un discours similaire ont en commun un modèle socioéconomique se résumant avec deux caractéristiques organisationnelles :

- Les personnes accompagnées dans le dispositif font l'objet d'un accompagnement dédié (c'est-à-dire qu'un·e ou plusieurs intervenant·es sociales sont recruté·es exclusivement pour l'encadrement et l'accompagnement des destinataires du dispositif) ;
- Le salaire de ces professionnel·le·s n'est pas dépendant de la rentabilité de l'activité d'insertion support ; et cette dernière est plus occupationnelle que productive.

Ce modèle socio-économique est conditionné par un positionnement idéologique dans les relations collectives qui structurent le dispositif Premières Heures. Les associations concernées se portent garantes du respect du ciblage et des objectifs initiaux du dispositif. L'enjeu est d'éviter le déplacement du ciblage du dispositif.

« Ce dispositif il peut être dévié. [...] Il faut y avoir des grilles qui respectent le pourquoi du dispositif. En l'occurrence dans les Premières Heures, c'est la rue ou avoir été à la rue. Il faut un très grand éloignement de l'emploi, parce qu'on évalue et la personne évalue qu'elle ne peut pas travailler quatre jours par semaine en chantier d'insertion, mais elle en a l'envie. Et il ne faut pas de prérequis. Ça c'est nos trois fondamentaux. Si on met un prérequis, si on met euh, si, si on évalue mal l'entrée et qu'on met des gens qui sont en logement, etc. on n'est pas dans le dispositif » (Entretien, coordinatrice insertion, association accueillante, femme, 35 ans, blanche, novembre 2020).

Pour cette enquêtée, le recrutement doit respecter trois critères fondamentaux : l'errance, le grand éloignement à l'emploi et l'absence de prérequis pour réaliser l'activité. Cet usage socioéconomique, comme le discours qui l'accompagne, est repris par l'association Convergence France dans l'essaimage national du programme Premières Heures en Chantier. Le programme Premières Heures en Chantier s'inscrit dans la continuité du dispositif Premières Heures parisien, additionné de l'expérience et de l'expertise du programme Convergence et de Convergence France. Le programme inscrit dans ses principes la nécessité d'un encadrement dédié, qui passe par le fait de prévoir dans le budget du programme le salaire d'un éducateur ou d'une éducatrice socioprofessionnel·le pour encadrer et accompagner les salarié·es en insertion.

Cet usage socioéconomique implique notamment un encadrement dédié, des heures flexibles, un recrutement très prioritairement consacré aux personnes à la rue. Or ces choix financiers et matériels ne peuvent être opérés par toutes les associations accueillantes ; c'est en tout cas l'opinion de la DAE à Paris.

« Donc : est-ce que c'est accessible à tous ? Et est-ce qu'il faut que ça le soit d'ailleurs, ça c'est une autre question. Enfin à quel point il faut que ça le soit, parce qu'on comprend aussi que quelqu'un avec des addictions très lourdes, dans certaines structures de DPH c'est compliqué. » (Entretien, ancienne responsable insertion, Ville de Paris, femme, 36 ans, blanche, juillet 2020)

Recruter des personnes sans abri implique un travail d'accompagnement plus intense pour les intervenant·es sociales qui seront mobilisé·es dans l'encadrement technique (sur l'activité) et l'accompagnement social des destinataires.

« Une personne qui est hébergée peut arriver au travail à 9h le matin en étant

douchée, etc., ce qui n'est pas du tout le cas d'une personne à la rue. Donc ça n'est pas le même accompagnement, ce n'est pas les mêmes problématiques derrière, les mêmes freins à l'embauche. Donc oui, il y a clairement une différence. (...) C'est une situation qui est très dure, de travailler sans avoir de lieu pour vivre. Ça veut dire que la personne a ses sacs sur elle, euh, qu'il y a plein de problématiques médicales présentes, il y a plein de sujets en fait derrière. Et qui viennent en fait, qui viennent compliquer cette insertion par le travail, et elle ne devient pas prioritaire, alors qu'elle est quand même importante.» (Entretien, intervenant social, homme, 30 ans, blanc, septembre 2020)

Pour bien des associations entrepreneuriales de morale et qui proposent un encadrement dédié, cet accompagnement plus complexe est recherché et présenté comme indispensable par certaines associations du dispositif Premières Heures, justement parce que le retour à l'emploi est considéré comme un levier permettant un retour à l'hébergement.

« Un Polak qui a passé trente ans dehors et qui a trois grammes par jour, tu peux faire quoi à part lui gratter quelques trimestres de retraite, lui trouver un logement. (...) Pour moi c'est gagné quand y a ça. » Il ajoute : « L'objectif numéro 1, c'est pas forcément le retour à l'emploi en fait » (Journal de terrain, 12 décembre 2021, échange informel avec un intervenant social de dispositif Première heure.)

Lorsque les intervenant·e·s sociales visent des personnes « à la rue », l'enjeu en creux est plutôt de cibler des personnes marquées par une longue situation d'errance et souffrant d'un cumul de vulnérabilités face à la reprise d'une activité économique. L'usage de la catégorie « sans-abri » sert de ligne directrice aux intervenant·e·s sociales pour éviter de (se) détourner (de) la cible du dispositif. La catégorie de recrutement est l'objectif de ces structures et elles réalisent leurs arbitrages économiques en fonction, conditionnant un modèle socioéconomique particulier. Dans le même temps, d'autres associations accueillantes orientent leurs recrutements en fonction de leurs choix économiques et financiers préalables.

#### **1.2.2.2. Les choix de recrutement en fonction des arbitrages financiers : un modèle socioéconomique au service de l'équilibre économique des associations accueillantes**

Dans d'autres associations accueillantes, le modèle socioéconomique est conditionné par une priorité donnée aux finances des associations accueillantes. Cette priorisation est opérée soit à l'échelle des associations accueillantes, soit à l'échelle du territoire. A l'échelle du territoire, le choix de laisser la priorité au développement

économique des associations accueillantes a été réalisé par Espace pour le dispositif des Hauts de Seine. Ce choix les a empêché de rejoindre le programme Premières Heures en chantier. Espace est en charge de la supervision de la mise en œuvre du dispositif dans les Hauts de Seine. Dans un compte rendu de juillet 2020, l'association acte le fait que son dispositif s'écarte du modèle socioéconomique prôné par Convergence France.

« **Actualités DPH :**

**Bilan de l'année 1** (voir doc dédié) : 32 personnes accompagnées, 10 sorties dont 9 vers l'emploi. Sur 6 personnes à la rue, 5 ont eu hébergement social. On devrait être à 42 personnes fin décembre.

**Une expérimentation nationale du DPH**, portée par l'association Convergence France, est en cours, sur le modèle de l'association C = une structure d'insertion qui porte un chantier DPH de 5 – 10 personnes. 2-3 chantiers par département.

Notre modèle est différent : nous expérimentons le DPH dans d'autres structures que des SIAE (associations, entreprises ESS, pourquoi pas collectivités ou institutions) et de manière atomisée : quelques personnes dans beaucoup de structures.

Nous avons rencontré Convergence France : en raison des divergences entre nos 2 modèles, nous ne pourrions pas bénéficier de leur financement à la fin de notre expérimentation, en mai 2021. Mais la Direccte 92 est favorable à ce qu'on continue sur notre modèle et partante pour rallonger l'expérimentation d'un an. » (Extrait du compte rendu de l'Assemblée Plénière du collectif Citoyens Fraternel 92 du 12 juillet 2020. Source : drive de Carton Plein).

Le modèle socioéconomique alors proposé par l'association Espace consiste, dans les premières années de mise en œuvre du dispositif, à rembourser aux associations accueillantes les heures travaillées par les salarié·es en insertion, à mettre à disposition un Conseiller en Insertion Professionnel à l'ensemble des associations accueillantes du département et à ne pas demander aux associations qui intègrent le dispositif de proposer un encadrement technique. C'est ce qu'explique un salarié d'Espace en mars 2021, lors d'une réunion collective d'analyse de pratiques que j'ai animée.

« Au début, certaines des associations accueillantes ne connaissaient pas la notion d'accompagnement. Elles étaient contentes d'avoir des personnes sans payer le salaire. (...). Le dispositif les a vraiment aidé à se développer et à maintenir leur activité sans recruter de salariés permanents, surtout pendant le COVID » (Extrait, prise de parole d'un salarié d'Espace, homme, racisé, 45 ans, réunion d'analyse de pratiques, mars 2021).

La ligne directrice assumée par Espace en termes d'usage socioéconomique du dispositif se retrouve également dans des structures parisiennes. Il s'agit essentiellement de grands

centres d'hébergement et de réinsertion sociale, qui portent déjà en interne des chantiers d'insertion et mettent à disposition les intervenant·es sociales de leurs chantiers pour accompagner les salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures. Ces associations ont des caractéristiques communes :

- Elles recrutent majoritairement voire exclusivement des personnes hébergées
- Elles ne proposent pas d'accompagnement dédié. Lorsque ces associations sont des chantiers d'insertion, ce sont aux encadrant·es techniques d'un chantier d'insertion déjà installé d'assurer l'encadrement sur poste des personnes recrutées en dispositif Premières Heures ; ces dernières font alors sensiblement les mêmes missions que les salarié·es des chantiers d'insertion.
- L'activité support est une activité soumise à une commande extérieure et donc une activité qui doit respecter un cahier des charges et aboutir à un résultat.

Si la cadence, les horaires et la production sont systématiquement allégé·es pour les personnes du dispositif Premières Heures, l'absence d'un encadrement dédié nécessite le recrutement de personnes ayant une autonomie relative. Les dispositifs Premières Heures constituent un effet d'aubaine économique pour ces associations, parce qu'ils ne nécessitent pas de recruter des professionnel·le·s dédié·es, et que les salaires des personnes accompagnées sont pris en charge par les institutions qui les financent. Si les structures font porter le travail d'accompagnement et d'encadrement par les salarié·es déjà en poste sur des chantiers d'insertion, elles déploient le dispositif à moindre coût sans charge supplémentaire :

« Moi j'étais dans un CHRS, j'avais des encadrants techniques qui étaient déjà encadrants d'un chantier, j'avais des gens dans les CHRS qui étaient en galère. [...] Les gens du CHRS allaient se faire salarier là-bas [en DPH], ils revenaient bosser au CHRS, encadrés par les encadrants techniques du chantier d'insertion. Hyper simple, j'avais pas de modèle économique particulier à mettre en place, ça me coûtait rien parce que c'était juste les encadrants qui avaient un peu plus de taff qu'avant. » (Entretien, directeur insertion, association accueillante, homme, 50 ans, blanc, novembre 2020).

Le financement ciblé des dispositifs de retour à l'emploi peut conduire par conséquent à un « effet de substitution sur des sous-groupes donnés » du même public cible (*Moczall, 2014, p. 40*). Le dispositif Premières Heures est souvent présenté comme un soutien au travail d'accompagnement quotidien des CHRS. Certains centres travaillent en partenariat pour pouvoir internaliser le salaire des personnes en charge de l'encadrement et de l'accompagnement social des salarié·es en insertion.

Enquêté·e : Ici en tout cas, l'idée de base du projet c'était d'être un peu plus intelligent, et quand je suis arrivé en 2015 l'idée c'était de travailler à plusieurs. A l'origine l'idée c'était de se dire, on est 3/4 CHRS ici de l'Armée du Salut, et bien on va faire du DPH chacun, à notre niveau. Par contre on va pas faire travailler dans nos établissements les gens sur nos postes. On va faire travailler les gens qui viennent de l'établissement de, d'à côté. Donc on avait un triangle comme ça, un carré, et les gens de notre centre allait dans un autre CHRS, ceux du CHRS venaient là, et cetera.

Enquêtrice : Mh.

Enquêté·e : Aujourd'hui j'ai 10 conventionnements DPH, euh, au bout du bout du compte aujourd'hui on se rend compte de quoi, déjà que 1), ça a pas beaucoup marché ce triangle-là, qu'il faut ouvrir à d'autres associations, donc aujourd'hui sur le DPH on doit avoir des gens de la Cité, oui, on le fait, à la marge, mais on le fait. Euh, c'est toujours très compliqué à gérer. Parce que les gens qui travaillent où ils habitent c'est toujours très compliqué.

Enquêtrice : Qu'est-ce qui est compliqué ?

Enquêté·e : Euh, ben par exemple euh, nettoyer le couloir de son voisin c'est compliqué. Il y a quelque chose de.. Même humainement, moi j'aimerais pas travailler là où j'habite. Alors il y a certaines personnes, pour qui c'est pertinent. Mais c'est à la marge. (Entretien, directeur insertion, association accueillante, homme, 50 ans, blanc, novembre 2020)

Il est bien plus rapide de recruter en dispositif Premières Heures une personne déjà stabilisée en CHRS ou en hôtel social, bénéficiant d'un accompagnement régulier, dont les papiers sont à jour, qu'une personne sans abri, que les maraudeur·se·s ne sont pas sûr·es de recroiser, dont les papiers ont été volés et dont la motivation à la reprise d'une activité peut être relative à la rudesse et à l'imprévisibilité de la vie dans la rue. Dans les Hauts-de-Seine, cette vision du dispositif Premières Heures comme pouvant être un soutien économique pour certaines structures est très présente. Par exemple, les entreprises sociales de la PADAF ont eu tendance à ne pas proposer d'encadrement dédié pour leurs salarié·es en dispositif Premières Heures. Un exemple emblématique est Pimp My Waste. Pimp My Waste est une entreprise sociale qui dès sa création prend deux engagements. Le premier, « sur la partie écologique un peu le cœur de [l']activité, c'est de faire du réemploi de matériaux, donc faire du réemploi de matière qui est utilisée comme déchet, et sur la partie inclusif, c'est, dans les statuts c'est défini de manière très large, comme favoriser l'emploi à destination de personnes soit très éloignées de l'emploi soit qui ont des parcours de vie difficiles. » (Entretien, Directeur, structure accueillante, homme, 27 ans, blanc, juin 2021). L'entreprise est créée en 2018 et s'installe dans un espace collectif porté par une coopérative d'urbanisme temporaire, dans les Hauts-de-Seine, dès sa création. Son cœur

d'activité est la récupération d'objets, meubles et matériel de construction en bois, qui sont « upcyclés » et revendus à des particuliers et des entreprises.

À ses débuts, l'entreprise travaille avec un établissement et service d'aide par le travail (ESAT). Ce partenariat, s'il est toujours actif, est maintenant plus ponctuel, notamment « parce qu'ils ont des délais très longs en fait, le temps d'accompagnement avec des personnes handicapées prend du temps et donc c'est sur des petites commandes et quand vraiment on arrive à avoir une organisation et qu'on arrive à planifier les choses très en avance, parce que quand on a un peu plus de volume, euh, c'est, ça prend trop de temps, ça leur prend trop de temps. » (Entretien, Directeur, structure accueillante, homme, 27 ans, blanc, juin 2021). Rapidement, la structure commence à collaborer avec l'HUDA d'Antony, notamment pour la réalisation de mobilier extérieur. Au début de l'année 2020, l'association porteuse du dispositif Premières Heures dans les Hauts-de-Seine leur propose de l'intégrer. Dans la continuité de leur collaboration, elle passe uniquement par l'HUDA voisin pour recruter ses salarié·es en insertion. Le premier confinement a interrompu les deux premiers parcours, qui serviront tout de même de point d'appui pour améliorer le modèle. Les salariés recrutés à l'issue du confinement bénéficient de l'encadrement dédié d'un menuisier et encadrant technique recruté spécifiquement pour ce projet, là où dans les premiers mois au sein du dispositif Premières Heures, elle ne proposait pas d'encadrement dédié. Qu'il s'agisse de certains CHRS parisiens ou d'entreprises sociales et associations des Hauts-de-Seine, l'absence d'encadrement dédié des salarié·es en dispositifs Premières Heures signe un modèle économique qui semble profiter aux structures accueillantes. En effet, dans les deux départements, le salaire des personnes accompagnées est pris en charge de manière souvent intégrale. Autrement dit, si la structure ne dédie pas de fonds propres au salaire d'un·e encadrant·e technique, elle peut n'avoir aucun frais à engager lié au dispositif, et même y réaliser un bénéfice financier.

### **1.2.2.3. Des conflits et entreprises de cause liés aux choix de recrutement**

Le 4 avril 2021, un document est rédigé en collaboration entre Carton Plein, l'une des structures accueillantes, et un salarié d'Espace, en charge de la coordination du dispositif sur le département. En voici quelques extraits :

« Proposition de nouveaux taux de financements DPH - 13/04/2021.

- Observations

Après 18 mois d'expérimentation du DPH, on observe que le public accompagné et les structures accueillantes s'éloignent du projet initial. (...) Le public accompagné dans le 92 est en précarité, mais peu sont en errance. Les structures accueillantes, notamment entreprises de l'ESS et associations, ne possèdent pas les ressources les plus adaptées pour l'accompagnement renforcé et nécessaire pour les salariés en DPH. (...)

- Proposition de paliers de financements

(...) Proposition de différencier des paliers de financements par le type de structure accueillante et la qualité de l'accompagnement. La proposition veut diminuer le financement de certaines structures, notamment si celles-ci réalisent du chiffre d'affaires grâce aux salariés en DPH, pour les redistribuer où l'accompagnement est renforcé. (...) Diminution de la part prise en charge pour les entreprises de l'ESS, maintien du taux à 112,50 % pour les associations et un taux plus élevé pour les structures d'insertion ou celles qui dédient un engagement vers l'accompagnement des personnes. » (extraits doc)

Ce document est assez clair dans la vision qu'il porte du modèle socioéconomique des entreprises sociales des Hauts-de-Seine : ne pas proposer d'encadrement dédié lorsqu'on est une structure du secteur privé lucratif (même encadrée par des plafonds de profits) est présenté comme délétère pour l'évolution des dispositifs. Il témoigne également du positionnement que peuvent adopter certaines associations en ce qui concerne le ciblage des dispositifs. Pour certaines associations, le dispositif Premières Heures peut être instrumentalisé à l'avantage économique des structures accueillantes, quitte à engendrer une sélection à l'entrée du programme.

« C'est-à-dire que le DPH c'est un peu la poire pour la soif. T'as des structures qui se ramènent là-dessus, alors que... C'est là où moi j'ai gueulé là-dessus, sur les questions hébergement logement euh, c'est le parcours qui prime, voilà ça a été un peu défendu, c'est le parcours qui prime sur la position. C'est pas normal que des gens arrivent sur le dispositif, qui relèvent [en réalité] d'un chantier d'insertion ou d'une entreprise d'insertion » (Entretien, directeur insertion, association accueillante, homme, 50 ans, blanc, novembre 2020).

Les personnes qui « relèvent d'un chantier d'insertion ou d'une entreprise d'insertion » désignent, en creux, des personnes stabilisées dans l'hébergement et capables de tenir physiquement, relationnellement et psychiquement un volume horaire travaillé de vingt heures hebdomadaires. Si certaines associations recrutent majoritairement des personnes hébergées dans des CHRS, c'est-à-dire des logements en théorie stabilisants, cette tendance du recrutement est considérée comme un problème pour d'autres associations. Un éducateur socioprofessionnel d'Emmaüs Défi a quitté l'association en mai 2022, après plus

de dix ans à travailler en lien avec les salarié·es du dispositif Premières Heures. Le motif invoqué pour son départ est le suivant :

« En tout cas moi, c'est pour ça que je quitte : puisque le projet commercial a dépassé le projet social. » (Entretien, intervenant social, association accueillante, homme, 63 ans, racisé, avril 2022)

Cet intervenant social différencie et hiérarchise commercial et social dans le fonctionnement qui doit être celui des dispositifs Premières Heures. Cette distinction renvoie à un dilemme classique du secteur de l'insertion par l'activité économique : accompagner ou produire (Péneau & Servant, 2012). C'est à l'heure actuelle Convergence France qui s'est positionnée en tête de réseau dans cette entreprise de cause autour du recrutement. Je parle d'entreprise de cause au sens où des associations extérieures au monde politique sont parvenues à publiciser la question du ciblage et à la mettre à l'agenda de l'action politique (Gilbert & Henry, 2012), localement à Paris, et nationalement avec l'essaimage de Premières Heures en Chantier. Leur conception des dispositifs Premières Heures est celle qui a été proposée à l'État et retenue pour un essaimage national, et donc mise à l'agenda des politiques publiques et sociales. Le directeur de Convergence France (ancien directeur d'Emmaüs Défi) se positionne explicitement en garant du « bon » usage du ciblage dans les dispositifs Premières Heures, notamment en encourageant les autres structures qui s'alignent sur leur vision du recrutement. Depuis janvier 2023, Carton Plein a basculé du dispositif Premières Heures parisien au programme Premières Heures en Chantier. À ce titre, ses équipes ont participé en novembre 2023 aux réunions annuelles des associations de Premières Heures en Chantier, lors desquelles elles ont témoigné de leur usage du programme, en particulier au niveau du recrutement. À l'issue de ces rencontres, le directeur de Convergence France envoie un mail à la directrice de Carton Plein, qui le transmet aux équipes du dispositif Premières Heures.

« Cher.e.s. collègues de choc,

Voilà le message reçu ce matin de Rémi Tricart. Et comme il est pour vous, je vous le partage...

“Merci encore pour ton intervention d'hier. C'était super d'avoir votre témoignage sur l'ancrage et REncrage au niveau du public. C'est mon message répété, martelé. Il y a encore de la route, mais peu d'ACI ont un positionnement aussi radical que vous et c'est d'autant plus précieux. Je sais que tu tiens à redire, à chaque fois, que c'est un travail d'équipe alors, transmets nos remerciements à l'équipe !”

On continue ensemble ;-))

Bravo et merci d'être là » (Extrait, mail envoyé par la directrice de Carton Plein le 30 novembre 2023. Source : boîte mail de Louise Lacoste)

Carton Plein, Convergence France et Emmaüs Défi sont archétypaux des entreprises de morale qui se jouent dans les dispositifs Premières Heures. La phrase « C'était super d'avoir votre témoignage sur l'ancrage et REancrage au niveau du public » est un élément de l'entreprise de cause déployée par les associations prônant un recrutement ciblé sur les personnes sans abri. Cette mobilisation est interne au monde social des dispositifs Premières Heures, mais se rapproche presque d'une « croisade morale » (L. Mathieu, 2005), au sens proposé par Lilian Mathieu, en ce qu'elle porte un discours plus global sur le secteur de l'insertion par l'activité économique et sa rationalisation. Ancrer et réancrer un discours sur le « public », c'est replacer au cœur du projet socio-économique des dispositifs Premières Heures la dimension catégorielle du recrutement et considérer que la situation d'errance est une catégorie de la vulnérabilité qui supplante les autres dans les décisions de recrutement et que les choix financiers opérés par les associations doivent permettre ce ciblage. Dans leur entreprise de cause, nombre d'associations pensent la situation d'hébergement comme première cause de vulnérabilité lorsqu'elles considèrent la population sans domicile. Sans chercher à qualifier de justifiée ou d'injustifiée cette lecture de la situation, je souhaite mettre en avant la manière dont elle entraîne une lecture simplificatrice des situations personnelles des personnes ciblées par le dispositif. C'est l'objet de la troisième partie de ce chapitre.

### **1.3. La sélection des personnes pouvant intégrer les dispositifs : entre idéal simple et réalité complexe**

Les dispositifs Premières Heures sont le lieu d'une « inconditionnalité conditionnelle » (Loison-Leruste & Braud, 2022), c'est-à-dire de formes de sélections administratives et idéologiques dans le recrutement des salarié·es en insertion : on ne peut affirmer entièrement que leur composition est identique à celle de la population sans domicile (1.3.1). En fait, les injonctions idéologiques portant sur le ciblage des dispositifs posent pourtant question : est-il possible, au regard de la diversité et de la complexité des situations des personnes qui connaissent ou ont connu l'errance, de définir la « juste » cible d'un dispositif ? (1.3.2).

#### **1.3.1. Une « inconditionnalité conditionnelle » : quelles formes de sélection au sein de la population sans domicile ?**

Les associations du dispositif Premières Heures sont tenues (plus ou moins selon le contrôle exercé par la structure ou institution portant le programme) de cibler des personnes en situation d'errance à leur entrée dans le programme, ou à minima des personnes ayant connu la rue. Afin de permettre un ciblage sur des personnes en situation de rue, la collaboration très étroite avec des réseaux de maraudes et des accueils de jour — et donc la structure des réseaux de recrutement et d'orientation — est jugée essentielle par beaucoup d'associations. Pourtant, l'inconditionnalité réelle dans les dispositifs d'action sociale est rare. Et même lorsque les associations de terrain s'en approchent, la maintenir peut être extrêmement difficile. C'est ce qu'a montré la crise sanitaire de 2020 : à l'échelle nationale, les formes d'inconditionnalité de l'aide alimentaire ont cessé dès la fin du premier confinement. Si des formes locales ont perduré, c'est aux prises avec des contraintes matérielle et institutionnelles les empêchant de « répondre à l'ensemble des situations de vulnérabilité ». Il s'agit toujours, par ailleurs, de « logiques » d'inconditionnalité (Poisson & al, 2022).

Ce que je souhaite montrer ici à propos des dispositifs Premières heures, c'est que leur ciblage présente une contradiction interne, en soumettant les mécanismes de sélection à une « inconditionnalité conditionnelle », c'est-à-dire que ces dispositifs, malgré une volonté d'inconditionnalité, soumettent les personnes à « des formes de contrôle à l'entrée » (Loison-Leruste & Braud, 2022, p. 143). Ces formes de contrôle peuvent être inévitable

dans le secteur de l’insertion, comme le fait d’avoir le droit de travailler en France, mais sont également une forme de sélection réalisée au sein de la population sans domicile. L’inconditionnalité telle qu’elle est pensée par les intervenant·es sociales de ces dispositifs ressemble à autant de critères de sélection, *par le bas*.

Le 7 décembre 2022, une journée de recherche-action avec les structures du dispositif parisien (huit structures présentes, donc trois associations orientantes et cinq associations accueillantes portant le dispositif) a permis d’esquisser des retours d’expériences communes sur le ciblage des dispositifs Premières Heures. En creux, cette journée donne des éléments sur les principes de sélection retenus par les associations et la manière dont ces derniers se heurtent à la réalité des situations matérielles des structures et de leurs activités supports d’insertion. Une animation a permis à l’ensemble des présent·es de déterminer quelle était, pour elles et elles et eux, la cible « idéale » du dispositif Premières Heures, et de confronter cette idée avec la réalité des personnes effectivement accueillies. Nous avons alors pu travailler, en collectif<sup>25</sup> autour de la conditionnalité de ce recrutement en théorie inconditionnel. Cette tension a été synthétisée dans le tableau suivant, proposé en compte-rendu et validé par les structures présentes à la réunion.

**Tableau 3 : les tensions structurant le ciblage des dispositifs Premières Heures**

Critères	Ciblage souhaité	Recrutement effectif
Situation d’hébergement	Recruter des personnes sans-abri est une priorité réaffirmée & fondatrice du dispositif Premières Heures	Certaines des personnes sans-abri (témoignage maraude) sont encore trop loin d’un retour à l’emploi, et le fait de travailler sans évolution de la situation d’hébergement peut être démobilisant
Addictions	Elles peuvent exister et existent régulièrement	Mais elles doivent être maîtrisées au moins partiellement (ne pas boire pendant quelques heures, avoir conscience de son addiction)

---

<sup>25</sup>Dans un cadre de recherche-action, j’ai animé ces réunions et proposé des synthèses et analyses qui sont validées et discutées en groupe, en deux temporalités : pendant les réunions, puis à la rédaction du compte rendu des réunions.

Socialisation/relation aux autres	Public souvent désocialisé, ne maîtrisant pas des codes de la vie en communauté/d'un collectif de travail	Ne pas présenter un danger pour les autres/être capable d'être en collectif
Physique	Fragilité, santé physique souvent dégradée	Station debout/voire station debout prolongée pour certaines missions (manutention, espaces verts, ménage)
Maîtrise du français	Nombreuses personnes parlant peu ou pas le français	Difficulté pour les suites de parcours/si demande de suivre des cours de français pas du tout respectée, accompagnement est plus complexe
Santé mentale	Les personnes sont régulièrement aux prises avec des troubles psys/santé mentale fragile (souvent lié à l'addiction)	Ne pas représenter un danger pour soi ou les autres/capacité à évoluer dans un groupe, un collectif de travail
Administratif	Pas d'obligation d'ouverture de droit, souvent est à faire en cours de parcours	Autorisation de travailler en France et d'être domicilié·e à Paris
Genre	Volonté de recruter des femmes. Elles représentent à Paris 10 à 15 % des personnes à la rue et en France (INSEE) 39 % des personnes sans domicile. Leur genre fait qu'elles sont plus rapidement prises en charge par des centres d'hébergement, mais elles ont d'autres formes de vulnérabilité face à l'emploi (violences particulièrement)	Double «écueil» : les femmes sont plus souvent hébergées donc en contradiction indirecte avec le fait de cibler des personnes sans-abri + invisibilité plus grande des femmes sans abri et sans domicile donc recrutement plus difficile

On pourrait considérer que les formes de sélection observables sont dues à la fois aux contraintes de financement des associations, aux critères administratifs de sélection et à une perspective réaliste : certaines personnes sans-abri sont d'après les structures trop éloignées de l'emploi, même pour intégrer un dispositif Premières Heures, et certaines missions proposées dans ces dispositifs n permettent pas de respecter le principe d'inconditionnalité. C'est le cas par exemple des activités nécessitant une maîtrise à minima du français, ou des missions requérant la capacité à rester debout de manière prolonger. On pourrait également les lire comme autant de critères de recrutement conduisant les destinataires des dispositifs à *faire la preuve*, par leur trajectoire sociale et leur situation

sanitaire, de leur vulnérabilité face à l'emploi et donc de l'adéquation des dispositifs Premières Heures à leur situation. Le recrutement en dispositif Premières Heures, lorsqu'il respecte les principes dits d'inconditionnalité, se penche sur les vulnérabilités sociales et sanitaires des destinataires, ce qui est une forme de conditionnalité. Les vulnérabilités face à l'emploi des personnes sans-domicile sont utilisées comme autant de guides pour les choix de recrutement, afin de dessiner ce que les associations accueillantes estiment être le « juste » ciblage.

### **1.3.2. Quel est le juste ciblage ? Un travail d'équilibriste pour les associations accueillantes**

La distinction entre « sans-abri » et « sans-domicile » n'épuise pas l'analyse des vulnérabilités de ces personnes face à l'emploi. Les associations prennent régulièrement en compte d'autres facteurs de vulnérabilité pour recruter (langue, papier, addiction, genre, santé physique et mentale...), y compris celles qui adoptent une posture d'entreprise de cause. Le « juste » ciblage est un débat récurrent dans les dispositifs, et il est révélateur des dynamiques d'entreprises de morale comme des usages différenciés des dispositifs, c'est ce que je viens de démontrer. Je souhaite maintenant m'attarder sur les enjeux catégoriels que ces débats et conflits moraux révèlent dans les dispositifs. Les associations cherchent à dire la norme des dispositifs, une norme de ciblage des « sans-abri ». Mais cette norme est située sur le plan du genre, de la race et au regard de la situation administrative. Si la « bonne » cible des dispositifs Premières Heures est constituée de personnes sans-abri, alors cette cible n'intègre que très peu de femmes, qui sont moins souvent à la rue que leurs homologues masculins.

Pour bon nombre de structures des dispositifs Premières Heures, le traitement des vulnérabilités face à l'emploi doit prendre en compte les violences de genre et les agressions sexuelles vécues par les femmes sans domicile de manière systématique et systémique (Loison & Perrier, 2019 ; Loison-Leruste & Braud, 2022). Dans les recrutements opérés parmi les personnes éligibles au dispositif Premières Heures, les femmes sont plutôt minoritaires, à savoir 24 % en moyenne depuis la création du programme. Dans les Hauts-de-Seine, elles sont en moyenne 14 % et 13 % dans le programme Premières Heures en Chantier. Elles y sont donc sous-représentées par rapport aux 38 % de femmes sans domicile dénombrées par l'INSEE en 2012 (Duée et Yaouancq, 2014). Or cette situation est justifiée dans les discours et les pratiques par le faible nombre

de femmes sans abri à Paris (13 % en 2020 [Apur, 2020]), et par le fait que cette catégorie est visée prioritairement par le dispositif Premières Heures. Ainsi les femmes sont très minoritaires parmi les sans-abri notamment parce qu'elles sont généralement prises en charge plus rapidement dans l'hébergement. Dans les dispositifs Premières Heures, si l'on considère l'ensemble des dispositifs, leur présence statistique est à peu près équivalente à leur présence dans la rue.

J'ai montré dans le cadre de mon mémoire de master 2 comment la forte minorité statistique des femmes dans les dispositifs Premières Heures contribuait à la banalisation, à l'invisibilisation et à la (re)production des violences de genre qu'elles subissaient dans les ateliers de travail. Le genre constitue un facteur de vulnérabilité, et la question de la situation d'hébergement ne peut être isolée des rapports sociaux en présence dans la définition du public cible du dispositif Premières Heures. Elle ne peut donc pas non plus être isolée de la dichotomie entre sans-abri et sans-domicile mobilisée par ce dernier. Les femmes dans le secteur de l'insertion par l'activité sont concentrées dans les structures porteuses d'une activité socialement perçue comme féminine, généralement dans le travail reproductif (Corteel *et al.*, 2017). Autrement dit, « les spécificités des trajectoires et des expériences des femmes sans domicile viennent remettre en question les travaux existants jusqu'ici. (...) Les expériences des femmes sans domicile invitent à repenser les catégories d'analyse du sans-domicilisme. » (Loison, 2023a, p. 8). Mais d'un autre côté, les femmes sont plus souvent sans-domicile que sans-abri : elles bénéficient d'un « avantage sous contrainte » : leur prise en charge institutionnelle les protège plus que leurs homologues masculins au titre de leurs vulnérabilités (Loison & Perrier, 2019 ; Marpsat, 1999), à plus forte raison quand elles ont des enfants, mais ceci contribue également à reproduire des schémas essentialisant, et donc potentiellement à les éloigner du marché du travail.

Le genre, de façon récurrente, représente un « angle mort » (Bessin, 2013) dans le travail social et, ainsi, chercher à l'intégrer à sa pratique professionnelle est source de difficultés. Cette perception demande un effort supplémentaire aux intervenants et intervenant·es sociales, dans la mesure où les partenaires orienteurs ont tendance à privilégier les candidatures d'hommes, ou à ne pas avoir de femmes dans leurs accompagnements sociaux :

« Si on veut des femmes il faut donner une énergie spécifique, en fonction des orienteurs, en fonction du message. [...] il y a tout un travail d'explication, de sensibilisation et derrière de précision dans les partenariats qu'on a identifiés

[...] tout ce qu'on sait sur l'errance des femmes c'est qu'elles sont plus difficiles à capter » (Entretien, coordinatrice insertion, association accueillante, femme, 35 ans, blanche, novembre 2020).

Le 20 avril 2023, une éducatrice socioprofessionnelle de l'association envoie ce mail à un partenaire identifié comme susceptible d'orienter des femmes :

« Nous sommes en plein recrutement à Carton Plein !

Nous avons 2 places femmes.

Nous sommes à la recherche de femmes. Nous avons beaucoup de salarié·es d'origine roumaine actuellement, et nous avons donc du mal à maintenir le français dans l'atelier. Dans un souci d'équilibre, nous aimerions diversifier les origines pour les prochains recrutements.

Pour rappel, le travail que nous proposons à Carton Plein est la revalorisation des cartons de déménagement, la collecte et livraison de cartons à vélo. Les personnes travaillent chez nous pendant un an, puis en fonction de leur situation et leurs envies, elles sont orientées soit vers des chantiers d'insertion, des formations ou des parcours de soin. » (Extrait, mail du 20 avril 2023, envoyé par une intervenante sociale de Carton Plein à un ensemble d'association spécialisées dans l'accompagnement des femmes sans domicile. Source : boîte mail Louise Lacoste)

Le public des femmes sans-domicile illustre alors à la fois la limite des distinctions réalisées entre les personnes sans logement personnel et la difficulté à les dépasser. Il permet également de montrer les limites d'une perception idéologique des catégories de recrutement. Pour reprendre la formule proposée par Marie Loison : les femmes sans domicile ne sont pas des hommes sans-abri comme les autres (Loison, 2023a, p. 192).

## Conclusion du chapitre 1.

En réalisant leur équilibre interne à la fois entre modèle économique et projet social et entre production et accompagnement (Pénaud & Servant, 2012), les SIAE se divisent en deux grandes catégories : d'abord les structures dites de « l'économie des démunis » et ensuite des structures gestionnaires, plus insérées sur un marché économique concurrentiel (Lazuech, 2006). Les différents modèles de portage et de déploiement du dispositif sont autant de modèles socio-économiques dont les deux archétypes reproduisent cette distinction proposée par Gilles Lazuech. Les associations ont des pratiques différentes dans le ciblage que réalisent les associations. Ceux permettant un accompagnement plus rapproché et plus important numériquement des personnes dans le dispositif Premières Heures facilitent le ciblage du dispositif sur les personnes sans-abri, nécessitant *a fortiori* un accompagnement plus intense et s'inscrivant dans « l'économie des démunis ». Les modèles révélant un usage plus instrumental du dispositif et de son déploiement, qui limitent le facteur d'encadrement sur poste et d'accompagnement social des publics, limitent la possibilité de ce ciblage et s'inscrivent dans une approche plus gestionnaire.

Distinguer les sans-abri des sans-domicile constitue plutôt une ligne de partage entre « bonnes pratiques » et « détournement du dispositif ». Les pratiques des associations accueillantes sont guidées par des catégorisations qui traversent le champ du sans-domicilisme et de la lutte contre les exclusions, et ces catégorisations doivent être réinterrogées. Comme le montrent Patrick Bruneteau et Daniel Terrolle, « dire que quelqu'un est "à la rue" relève du faux pur et simple (...). Le terme "rue" sert de fourre-tout à l'impossibilité de fixer de manière descriptive ces personnes dans l'espace public » (Bruneteaux & Terrolle, 2010, p. 42). Les catégories de « sans-domicile » et « sans-abri » rendent compte de l'état d'une personne *à un moment donné*, sans parvenir à saisir la complexité de ses allers venus entre ces deux situations de logement. Les catégorisations mobilisées par le dispositif Premières Heures dans son ciblage et dans sa mise en œuvre interrogent le flou institutionnel et les circulations des personnes entre les catégories de « sans-abri » et « sans-domicile », construites par et pour les enquêtes statistiques de l'INSEE. Elles montrent également la hiérarchie que réalisent les professionnel·le·s de l'intervention sociale entre les lieux d'hébergement, dans une conscience accrue de l'escalier de la prise en charge (Sahlin, 2005) du secteur AHI. Une personne n'est jamais ou rarement totalement sans-abri ou sans-domicile, et ces catégories échouent à saisir les

spécificités et les vulnérabilités propres ou cumulées de certaines trajectoires. Si une distinction a été construite entre ces deux catégories dans le ciblage du dispositif Premières Heures, elle n'implique pas que les structures figent et réifient les catégories d'hébergement.

Les catégories et leurs usages constituent tout à la fois un espace dichotomique aveugle aux rapports sociaux dans les débats politiques et théoriques structurant le dispositif, et un appui pour les décisions quotidiennes de recrutement et d'accompagnement. Ces catégorisations sont également révélatrices de la bipolarisation du secteur social, et ici des associations des dispositifs Premières Heures. Mathilde Renault-Tinacci montre qu'« une partie des associations s'opposent à l'entrepreneuriat social sous toutes ses formes, empruntant alors une position défensive à l'égard à la fois du monde de l'entreprise et des pouvoirs publics le favorisant ; une autre partie du monde associatif au contraire joue le jeu du social business de la modernisation néolibérale et des reconfigurations/répartitions des contributions à l'intérêt général. » (Renault-Tinacci, 2021, p. 14). Dans les cas des structures accueillantes des dispositifs Premières Heures, la perception morale est presque inversée ; ce sont les associations qui s'ancrent le plus dans la néolibéralisation du monde associatif (Hély & Simonet, 2023), comme Convergence France, Carton Plein ou Emmaüs Défi par exemple, qui adoptent une posture d'entreprise de cause et s'opposent aux évolutions du programme. Ces structures portent de fortes entreprises de morale et sont souvent dirigées par des personnes issues du secteur privé. Les catégorisations de ciblage qu'elles défendent sont donc ambivalentes. D'une part elles s'ancrent dans une volonté réelle d'accompagner au mieux les personnes qui, d'après elles, en ont besoin. D'autre part, ces catégorisations et ordres de priorités permettent de se démarquer des autres structures, et renforcent une logique de projet dans le secteur associatif. Sur des programmes qui ne sont pas institutionnalisés, ouvrir des postes d'encadrement dédié demande de dégager des fonds, ce qui suppose bien souvent de répondre à des appels à projets, y compris de fondations d'entreprises.

En ciblant les personnes les plus vulnérables au sein de la population sans-domicile, les dispositifs Premières Heures se conçoivent comme des programmes faisant du travail un moyen de l'accompagnement, destiné à réinsérer et stabiliser économiquement les précaires parmi les précaires. Pour accompagner ces populations, le travail ne peut être une finalité en soi, une partie conséquente des personnes sans abri n'étant de manière réaliste

pas en état de se réinsérer dans l'emploi de droit commun, même après plusieurs années d'accompagnement.

Une question demeure : au-delà d'être sans-abri ou sans-domicile, qui sont les personnes recrutées dans les dispositifs Premières Heures ? Quelles sont leurs situations sociodémographiques, leurs trajectoires socioprofessionnelles ? C'est à ces questions que le chapitre 2 tentera de répondre, à partir d'une analyse biographique des parcours de salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures. Cette analyse est indispensable pour comprendre les fondements, les fonctionnements et les interactions structurant les dispositifs Premières Heures : pour étayer le sens et les implications de l'accompagnement proposé dans ces dispositifs, il est essentiel de commencer par montrer *qui* est accompagné. Elle est également centrale pour saisir plus précisément les formes de sélection opérées par ces dispositifs et leurs idéologies.



## Chapitre 2. Les salarié·es des dispositifs Premières Heures sont-iels des sans-domicile comme les autres ?

La formulation du titre de ce second chapitre est reprise de l'habilitation à diriger des recherches de Marie Loison. Ce qu'elle questionne, c'est la manière dont, par leur ciblage, les dispositifs Premières Heures ont une vision homogénéisante des sans-domicile. Le fait de connaître ou d'avoir connu une situation d'errance suffit à permettre d'intégrer un dispositif Premières Heures, quel qu'il soit. Ce critère de sélection, étant unique, pointe une vision moniste des vulnérabilités des personnes sans domicile. Si cette vision est très compréhensible dans la mesure où le fait d'être à la rue est souvent une vulnérabilité écrasante, elle ne permet pas de penser en termes de trajectoire sociale. J'entends ici par trajectoire sociale « la courbe reliant les positions sociales successives de plusieurs personnes de la même lignée ou de moments d'un cours individuel de vie » (Dubar & Nicourd, 2017, p. 31). Pour comprendre qui sont les salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures, il faut considérer leurs trajectoires personnelles, en particulier leur trajectoire sociale et leur trajectoire de travail et d'emploi. Le premier chapitre de la thèse a souligné le glissement existant entre le ciblage opéré par les dispositifs Premières Heures et les personnes réellement recrutées et a montré la limite d'une lecture catégorielle pour approcher les salarié·es en insertion de ces dispositifs, soulignant par extension la nécessité d'y étudier plus précisément leurs caractéristiques sociodémographiques. L'objet de ce second chapitre sera alors d'interroger les trajectoires personnelles et professionnelles des salarié·es en insertion dans les dispositifs Premières Heures au prisme de plusieurs axes d'analyse : existe-t-il des régularités dans les situations des enquêté·es ? Pourquoi et comment sont-iels arrivé·es dans les dispositifs Premières Heures ? Sont-iels des sans-domicile comme les autres ?

Afin de construire cette analyse, je procéderai en trois temps. En premier lieu, reprenant les analyses de Maryse Marpsat et Jean-Marie Firdion, je ferai ressortir le fait qu'être salarié·e en insertion dans les dispositifs Premières Heures ne résulte ni de du hasard ni de la fatalité : Toute trajectoire se doit d'être « contextualisée dans l'espace social hiérarchisé dans lequel elle se situe » (Dubar et Nicourd, 2017, p. 34) pour saisir les phénomènes de reproduction sociale et les rapports de dominations à l'œuvre. Les salarié·es en insertion y constituent une sous-population spécifique parmi les personnes sans domicile

et, pour autant, sont bien des sans domicile « comme les autres » : cumulant des vulnérabilités sanitaires et sociales, issues de contextes sociaux et familiaux précaires. (2.1). Pour appréhender la vulnérabilité des salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures, une lecture intersectionnelle de leurs situations est donc indispensable. C'est pourquoi je m'attacherai dans un deuxième temps à exposer la spécificité des vécus et trajectoires des femmes, des minorités de genre et des personnes de nationalité étrangère dans ces dispositifs (2.2). C'est à partir de cette meilleure compréhension des trajectoires et conditions de vie des salarié·es en insertion dans les dispositifs Premières Heures que je pourrai, dans un troisième temps, proposer une analyse typologique de leurs trajectoires de travail et d'emploi, pour rendre compte de leur inscription systématique dans une grande précarité et de leur grand éloignement du marché de l'emploi (2.3).

## **2.1. Il n’y a « ni fatalité ni hasard » dans le fait d’être salarié·e en *insertion* dans les dispositifs Premières Heures**

Les caractéristiques sociales des salarié·es en insertion sont proches de celles des personnes sans domicile. Pour étayer ma présentation socio-démographique des salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures, les données seront systématiquement étayées d’une analyse statistique menée via l’étude des fiches d’orientation et du suivi administratif de 225 salarié·es en insertion de Carton Plein de 2015 à 2022.

Les salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures ont en commun des origines modestes voire très modestes et des structures familiales insécurisantes. Pour une très grande majorité d’entre elles et eux, la pauvreté est venue en héritage. Leurs origines sociales et familiales les rendent « objectivement » pauvres. Pour une grande partie d’entre eux, la pauvreté est également subjective. La pauvreté vécue est à mettre en lien avec la trajectoire des individus et leur sentiment global d’insertion sociale (Duvoux & Papuchon, 2018). C’est aussi ce que ce chapitre souhaite pouvoir mettre en œuvre. En 1996, Maryse Marpsat et Jean-Marie Firdion, exploitant une enquête de l’INED, exposent qu’il n’y a « ni fatalité ni hasard » dans le fait de « devenir sans domicile » (Marpsat & Firdion, 1996). À l’appui, les auteurices tiennent compte de trois déterminants sociodémographiques : les liens familiaux et l’origine sociale, l’itinérance géographique et la profession, l’antériorité des difficultés de logement. Ces éléments, soit autant de vulnérabilités sociales se retrouvent chez les salarié·es du dispositif Premières Heures (2.1.1), qui présentent fréquemment voire systématiquement des vulnérabilités sanitaires, c’est-à-dire une vulnérabilité liée à des questions de santé, physique ou psychologique et/ou à l’accès aux soins. Autrement dit, iels présentent systématiquement ou presque une « double vulnérabilité sanitaire et sociale » (Brodiez-Dolino, 2013, p. 172) (2.1.2).

### **Encadré 6 : étude de 225 profils de salarié·es en insertion à Carton Plein de 2015 à 2022**

J'ai réalisé une base de données recoupant les informations disponibles sur 225 salarié·es en insertion recruté·es par Carton Plein depuis 2015. Cette base recoupe les informations de trois sources principales : les fiches d'orientation dans le dispositif, les tableaux de suivis administratifs envoyés à la Ville de Paris au fil de l'accompagnement, et la littérature grise disponible dans les outils de suivis internes de l'association. Les données sont de plus en plus exhaustives au fil des années, et s'arrêtent au moment du passage de l'association au sein du programme Premières Heures en Chantier, dont les outils d'orientation et de suivi ne sont pas les mêmes.

Je peux donc proposer une analyse statistique des accompagnements de l'association de 2015 à 2022. Si les statistiques issues de la collecte de données ne sont pas exhaustives (une partie des documents n'a pas été conservé, une partie ne respecte pas les exigences de la RGPD [Règlement général de la protection des données]), elles sont significatives et représentatives du public accompagné et orienté à Carton Plein entre 2015 et 2022.

Les 225 salarié·es en insertion recruté·es par Carton Plein depuis 2015 ont été orienté·es par une grande diversité de structures orientantes. J'ai distingué six catégories de structures orientant les personnes vers le dispositif Premières Heures en observant pour chaque catégorie la proportion d'orientations sur la période 2015-2022.

- Accueils de jour - maraude 37,3 %
- CHU/CHS (Centre d'Hébergement et de Stabilisation)/Hôtel 21,8 %
- CHRS 11,6 %
- Logement pérenne 2,7 %
- Emploi, autre 17,3 %
- Soins 9,3 %

On recense 75,1 % d'hommes cis, 23,6 % de femmes cis et 1,3 % de femmes trans accompagné·es depuis 2015. La proportion genrée est irrégulière notamment depuis la montée en puissance de réflexions autour du genre, comme abordé dans ce document. L'âge moyen des personnes accompagnées est de 42 ans, l'âge médian de 44 et l'écart type de 10 ce qui signifie que les âges sont diversifiés. En huit ans, des personnes de 38 nationalités différentes ont été accompagnées par l'association.

### **2.1.1. Origines sociales modestes et fragilités familiales**

Une première caractéristique notable réside dans l'origine sociale des salarié·es en insertion au sein du programme. Iels sont en quasi-totalité issu·es de milieux modestes voire très modestes. Leurs parents appartiennent ou appartenaient aux classes populaires, définissables par la conjugaison de trois caractéristiques : « petitesse du statut professionnel ou social, étroitesse des ressources économiques – sans que cela signifie nécessairement précarité – éloignement par rapport au capital culturel, et d'abord par rapport à l'école » (O. Schwartz, 2011, p. 2). Pour la plupart, iels exercent ou exerçaient des emplois précaires relevant de l'aide à la personne, du bâtiment, de l'entretien, de la manutention ou des activités non-déclarées ou illégales (travail du sexe, deal de drogue...). Sur trente-deux personnes interrogées, j'ai relevé vingt-sept situations pour lesquelles la profession des parents a pu être répertoriée. Un seul salarié sur vingt-et-un a grandi avec deux parents actifs, appartenant aux professions intermédiaires, le père étant réalisateur et la mère pharmacienne. Dans les vingt-six autres cas, sept n'ont pas connu leur père, six d'entre eux ont été élevé·es par une mère au foyer et un père ouvrier ou employé, huit ont deux parents ouvrier·es, cinq ont deux parents ayant travaillé dans le secteur primaire à des postes déqualifiés, notamment d'ouvriers agricoles, et les trois dernier·es ont des parents qui ont toujours travaillé de manière informelle ou non déclarée. Certain·es des parents des salarié·es en insertion interrogé·es sont ou étaient sans emploi et parfois étaient elleux-mêmes sans-domicile. Les personnes accompagnées appartiennent clairement à des classes sociales défavorisées (Brousse et al., 2008), parfois décrites comme « sous-prolétaires » (Lanzarini, 2000). Ces origines sociales se retrouvent dans les niveaux de qualification et diplôme des salarié·es en insertion.

#### **2.1.1.1. Des niveaux de qualification comparables à la population sans-domicile**

Les salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures se distinguent par leur faible niveau de qualification ou des sorties précoces du système éducatif. Ces caractéristiques scolaires « favorisent indirectement la probabilité d'être en situation de rue dans la mesure où elles ne facilitent pas l'employabilité ni la mobilisation de ressources intellectuelles et culturelles pour faire face aux crises biographiques » (Besozzi, 2020, p. 70). Je propose de réaliser l'analyse croisée du niveau d'études des salarié·es en insertion

des dispositifs Premières Heures (n=32) et des salarié·es en insertion suivi·es à Carton Plein pour qui l'information concernant le niveau d'étude est disponible (n=206).

**Tableau 4 : niveau d'études des personnes sans domicile enquêtées**

Niveau d'études	Enquêtée·es en dispositif Premières Heures <sup>26</sup>	Salarié·es de Carton Plein
Primaire	2	85
Collège	9	15
Etudes secondaires	17	82
Etudes supérieures	4	24
Total	32	206

À l'image de la population sans domicile, les salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures détiennent un faible niveau de qualification et sortent de manière précoce du système éducatif. Ce phénomène peut advenir sous la contrainte familiale comme en témoigne le parcours d'une jeune femme roumaine salariée en insertion dans un dispositif Premières Heures. Son père l'a déscolarisée et mise au travail dès ses dix ans :

« Enquêtée : Mon papa était [une mauvaise personne], il allait mal, [n'était] pas gai, [je] travaille, depuis que j'ai 10 ans je travaille. (...) [J'ai] pas été d'école, [j'ai fait] que travailler, travailler, travailler. (...) papa [m'a] obligé [à] travailler quand [j'étais] petite.

Enquêtrice : Est-ce que c'est ton papa qui te demandait de travailler ?

Enquêtée : Oui.

Enquêtrice : Tu devais donner l'argent à tes parents ?

Enquêtée : Oui, à mon papa. »

(Entretien, salariée en insertion, femme, 26 ans, racisée, février 2022, entretien réalisé par Alice Krzystofik dans le cadre de l'évaluation du programme Premières Heures en Chantier)

---

<sup>26</sup> Ce tableau éclaire le biais de sélection qui s'opère lors des entretiens biographiques. Les salarié·es en insertion qui ont accepté de réaliser un entretien (« Enquêtée·es en dispositif Premières Heures ») possèdent un niveau d'études sensiblement supérieur aux salarié·es en insertion de Carton Plein.

Une part faible de l'ensemble des personnes enquêtées a poursuivi des études après l'obtention du baccalauréat ou du brevet des collèges. Leur niveau de qualification est par ailleurs assez proche de la population sans domicile générale, au sein de laquelle 47 % des personnes sont sans diplôme ou possèdent seulement le brevet des collèges, 29 % détiennent un CAP ou un BEP, 23 % le baccalauréat et 10 % ont un diplôme supérieur au bac (Yaouancq & Duée, 2014a). Ces « caractéristiques scolaires favorisent indirectement la probabilité d'être en situation de rue dans la mesure où elles ne facilitent pas l'employabilité ni la mobilisation de ressources intellectuelles et culturelles pour faire face aux crises biographiques » (Besozzi, 2020, p. 70). Par ailleurs, la grande pauvreté dont sont issues les salariées en insertion de ces programmes se lit dans les formes que prennent leurs liens familiaux avant ou après leur situation de sans-abrisme ou de sans-domicilisme.

### **2.1.1.2. La fragilité des liens de filiation accroît le risque d'une expérience sans-domicile**

La première expérience sans domicile survient tôt le plus souvent et s'accompagne d'une rupture des liens familiaux. La solidarité familiale, qu'elle soit financière, matérielle ou morale, prévient contre l'exclusion et « l'absence ou la faiblesse de ce filet de sécurité augmente fortement la probabilité de se trouver un jour en situation de rue (et d'y rester) » (Besozzi, 2020, p. 70). Aucune personne enquêtée n'a connu la protection que représentent des liens de filiation solides et stables. La plupart sont en conflit avec leurs parents et/ou ont perdu tout contact avec eux, certains ont souffert jeune de leur décès ou de leurs maladies. Le manque de soutien des proches peut être à l'origine de l'errance résidentielle (Dietrich-Ragon, 2015). S'agissant des liens avec leurs enfants, tous et toutes ont perdu la garde à la suite de leur divorce ou séparation, souvent pour des raisons liées aux addictions, et ont très peu voire aucune nouvelle d'eux :

« Enquêtrice : T'as pas de nouvelles d'elle [son ex-compagne] ?

Enquêté : Non, j'ai aucun contact depuis des années.

Enquêtrice : Et ton fils ?

Enquêté : Non plus. (...) Il va avoir 20 ans au mois de mai. Et ça fait au moins dix ans qu'on s'est pas vus. (...) Ni ma famille, ni personne. » (Entretien, salarié en insertion, association accueillante, homme, 53 ans, blanc, mars 2022)

Les liens familiaux et filiaux sont fragiles et ne donnent pas lieu à des formes d'aides financières ou matérielles. Le délitement des liens conjugaux et les ruptures amoureuses sont également un facteur important dans le processus de perte de logement. Parmi les

éléments déclencheurs de la perte du logement (tels que les expulsions, la perte d'emploi, les migrations), le motif des divorces ou séparations est très présent dans les récits recueillis. Dans d'autres cas, les liens avec la famille se sont distendus après qu'ils se soient retrouvés à la rue, notamment en raison de leur volonté affirmée de cacher cette situation.

La fragilité des liens filiaux peut survenir dès l'enfance, particulièrement en cas de placement. Selon l'enquête Sans Domicile 2012 de l'Insee, 23 % des personnes sans domicile francophones 23 % ont été placés dans leur enfance dans un système de protection de l'enfance, de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) (Yaouancq & Duée, 2014a). C'est le cas de Michel, salarié en insertion à Carton Plein.

Michel : En septembre... Je suis né en juin. En septembre 63, je suis jeté dans une poubelle, tu sais, les grosses poubelles grises qu'on prend à deux pour jeter dans les camions dans le temps. Et en ouvrant le couvercle, on me découvre. (...) après, j'ai été placé, je crois, six, sept ans chez une mégère, je la hais toute ma vie, j'ai été frappé pendant 17 ans et demi, j'ai pas eu le temps de faire les cours. (...) À 17 ans et demi, je crois que c'est en 80, le 27 décembre, voilà, c'est ça, le 27 décembre 80, je me suis barré, j'ai dit : « Plus jamais je remets les pieds ici » (...)

Enquêtrice : Puis après, tu t'es barré ?

Michel : Ouais, parce que toutes les cicatrices, bras cassé, jambe cassée, fracture du crâne, j'allais à l'école avec le sang qui coulait, ici des griffes, c'était des fouets en pleine gueule.. (Entretien, salarié en insertion, homme, 61 ans, blanc, septembre 2021)

Les trajectoires scolaires des salarié·es en insertion peuvent être directement affectées par leur contexte familial, en particulier lorsque celui-ci s'accompagne de violences physiques, sexuelles ou psychologiques. Ces violences sont fréquentes et émaillent les récits des personnes qui m'ont confié leurs histoires. C'est ce dont témoigne Pierre.

Pierre : Non, elle m'a pas vu, elle m'a pas retrouvé. C'est-à-dire que... on va dire ça comme ça. Mon vrai père, on va dire qu'il m'a pris avec lui (...) j'avais, je sais pas, un an ou deux, un truc comme ça. Et ça c'est mère qui me raconte tout ça. Moi, j'ai vécu avec lui de zéro à six ans.

Enquêtrice : D'accord.

Pierre : Et une période très compliquée... une enfance très compliquée parce que... enfin je dis... maintenant, on appelle ça aujourd'hui comme ça, il a eu un caractère pédophile quoi. Ouais, j'ai eu des attouchements quand j'avais entre

quatre et six ans, voilà.

Enquêteurice : Par ton père ?

Pierre : Par mon vrai père, ouais. Bon voilà. Ça a duré de quatre jusqu'à six ans. Après on va dire que ça comme ça, comme... on va dire il m'a déposé chez ma mère et mon beau-père dans le 92, en 78 exactement à Asnières-sur-Seine, c'est là que j'ai connu ma mère, mon beau-père et ma grande sœur. Et moi à l'époque je savais pas que j'avais une grande sœur, donc voilà. Après suite... à cause de tout ça, une enfance, adolescence très compliquée. J'étais pas quelqu'un... enfin j'étais un cancre, je travaillais pas à l'école, au lycée et tout ça. Et un jour, pour être très très vite, mes parents m'ont viré à l'âge de 18 ans. Et ma sœur m'a jamais calculé, elle m'a jamais aidé, voilà. Elle nous appelait jamais quoi. (Entretien, salarié en insertion, homme, 41 ans, blanc, septembre 2021)

Pierre a été victime d'inceste. Il a été déplacé entre ses parents à un très jeune âge, et relate avoir eu « à cause de tout ça » une « enfance, adolescence très compliquée » entraînant une sortie anticipée du système scolaire et une rupture des liens familiaux. Depuis sa mise à la rue par sa mère et son beau-père, il y a vingt-trois ans, il n'a jamais trouvé de stabilité dans sa situation de logement. Les vies de Pierre et Michel sont marquées par des violences qui débutent dès l'enfance, et par les addictions. Tous les deux se définissent comme alcooliques et sont perçus comme tels dans l'association. Cette donnée est essentielle, car elle constitue un trait caractéristique fréquent dans les récits de vie et les trajectoires des salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures.

### **2.1.2. Les vulnérabilités sanitaires des salarié·es en insertion : entre santé mentale et addictions**

Le taux d'addiction chez les personnes sans domicile est près de trois fois plus élevé pour la dépendance à l'alcool et six fois plus pour la consommation régulière de cannabis. Pour la majorité des personnes accompagnées interrogées à ce sujet, l'alcool est effectivement présenté comme la cause de leurs conditions de vie précaires. Lorsque l'alcoolisme des personnes n'accélère pas le basculement à la rue, il n'est pas rare qu'elle le suive ou l'accompagne. Les périodes d'emploi sont ainsi souvent structurées par la présence d'un alcoolisme de fond. « C'est-à-dire que je travaillais ou je picolais. Je travaillais, je picolais. Je travaillais, je picolais » témoigne Albert (52 ans, en insertion dans le programme Dispositif Premières Heures, Emmaüs Défi, 5 mai 2022.) Les hommes sont en général trois fois plus concernés par ces consommations que les femmes (respectivement 37,5 % contre 11,9 %). Selon le rapport Samenta de l'Observatoire du SAMU social (Laporte et al., 2015). « La proportion de personnes semblant présenter d'importants

risques d'usage nocif ou de dépendance à l'alcool apparaît nettement plus élevée au sein de la population des personnes sans domicile que dans la population générale, en particulier parmi les individus dont les situations sociales sont les plus difficiles. » (Beck et al., 2006, p. 131). Une responsable du dispositif Premières Heures de Brive-La-Gaillarde témoigne de la présence systématique de la problématique de l'addiction chez les salarié·es en insertion.

« [Les salarié·es en insertion au sein du programme] sont majoritairement des personnes très éloignées de l'emploi à notre sens à nous, pas seulement le fait de ne pas travailler depuis 2/3 ans, mais qui ont aussi des problématiques d'addiction et de santé, c'est ce qui revient le plus fréquemment. (...)il y a des sans-domicile en hébergement ou des personnes en logement, mais tous ont ce point commun : une désocialisation, parfois totale, et les addictions » (Responsable de la médiation sociale de rue de Brive-la-Gaillarde, 24 janvier 2022).

Dans un périmètre plus vaste qu'à Brive-la-Gaillarde, j'ai analysé 225 fiches d'orientation vers le dispositif Premières Heures de Carton Plein lors de la réalisation de ma base de données sur leurs ancien·nes salarié·es en insertion. Trente deux d'entre elles font mention du terme « addiction » et vingt-six du terme « alcool » dans les brèves notes sociales écrites par les intervenant·es sociales orientant les personnes vers Carton Plein. En prenant en compte les fiches qui font mention des deux termes, quarante font mention de l'un ou l'autre<sup>27</sup>. Parmi les trente-deux salarié·es en insertion auprès desquel·es j'ai réalisé un entretien, vingt-et-une présentent une addiction, due à l'alcool en très grande majorité. Les salarié·es déclarant consommer des drogues en plus de l'alcool (une addiction survenue parfois après, en substitution aux opiacés notamment). La majorité des personnes accompagnées interrogées à ce sujet font explicitement le lien entre leur(s) addiction(s) et leurs conditions de vie précaires. Le cas de Célia est exemplaire d'une trajectoire de vie traversée par l'alcoolisme et les moments de crise.

---

<sup>27</sup> Cette proportion est probablement largement sous-estimée car plusieurs fiches d'orientation ne comportent pas de note sociale et ces dernières ne sont pas cadrées. Le chiffre de quarante fiches indique donc que dans quarante cas sur 225, la problématique de l'addiction était telle que l'intervenant·e social·e a jugé nécessaire de le mentionner

## Trajectoire 1 : Célia

Célia est une Corrèzienne de 35 ans, née à Tulle, d'une mère aide à domicile et d'un père jardinier. Elle passe un BEP de vente pour finalement s'engager à 18 ans comme gendarme réserviste jusqu'à son renvoi en 2007 pour injures à l'encontre d'un colonel. Elle a alors 21 ans. Cette même année, elle accouche de son premier enfant puis devient assistante maternelle agréée pendant cinq ans. Peu après la naissance de son deuxième enfant, elle déménage à Marcillac et y cumule deux emplois : serveuse et dame de compagnie pour personnes âgées. A 27 ans, son conjoint et père de ses enfants la quitte, elle commence à consommer beaucoup l'alcool, « perd la maison » et retourne vivre chez ses parents avant de rencontrer un autre homme, son aîné de presque 20 ans chez qui elle s'installe et subit des violences conjugales pendant cinq ans. Durant cette période, elle travaille un temps dans une boucherie, enchaine plusieurs emplois dans la restauration après avoir passé un CAP cuisine et développe une forte addiction à l'alcool.

En 2019, Célia est victime d'un grave accident de voiture alors qu'elle conduisait sans ceinture en état d'ébriété. Elle est hospitalisée pendant trois mois et fait un an de rééducation. « Après l'accident, j'ai péte un plomb, j'ai recontacté des personnes néfastes, je suis retombée dans l'alcool ». Peu de temps après, elle perd la garde de ses enfants alors âgés de 10 et 13 ans. Elle loge la moitié du temps chez ses parents, mais les relations deviennent très conflictuelles et iels « la foutent à la porte ». L'autre moitié du temps, elle vit chez son conjoint. En octobre 2021, elle porte plainte pour violences conjugales et est placée à l'hôtel. Elle y dort quinze jours et le 15 lui octroie ensuite une chambre dans un CHRS de Brive-la-Gaillarde.

Elle intègre le dispositif Premières Heures local le 3 décembre 2021. Depuis, « tout s'est enchainé », elle est désormais suivie par plusieurs professionnel·les : le CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) dans le but de réduire sa consommation d'alcool encore très importante (« Là maintenant, je suis alcoolique [...] c'est une maladie et c'est très compliqué [...] si j'ai pas ma bière de la journée, je péte un plomb »), un médecin afin d'accéder au statut de travailleuse handicapée, une assistante sociale au CHRS et l'éducatrice du RPE. Elle est passée de quatre à dix heures de travail par semaine au cours des quatre premiers mois de son parcours et souhaite désormais « monter dans les phases ». Mais son état de santé et ses problèmes de dos (une vertèbre cassée) rendent éprouvantes les missions proposées par le RPE. Elle apprécie pourtant la diversité des activités (« c'est cool puisque c'est jamais les mêmes journées »).

En mars 2022, après deux ans sans aucun contact, elle est autorisée à revoir ses enfants deux heures toutes les deux semaines. Pour les mois à venir, sa priorité est de récupérer la garde de ses enfants et de réduire sa consommation d'alcool. Elle veut « régler ses papiers », ses « histoires », « maintenant mon passé c'est mon passé (...) ça y est, c'est fini, je suis moins stressée. (...) voilà mon objectif c'est ça : mes enfants, mon appartement et obtenir un boulot un peu plus tard ».

À la rue, la consommation d'alcool devient un moyen efficace pour « supporter l'existence sans domicile et le poids du stigmate dans l'espace public » (Besozzi, 2020, p. 85) et se mettre « à distance de la violence de la rue » (Borras, 2014, p. 90). Les drogues et l'alcool sont pour Dimitri « une roue de secours quand tu as des problèmes » :

« Je ne sais pas vivre une vie sans drogue. Quand tu vis des choses compliquées, que tu ne veux pas voir la misère dans laquelle t'es, (...) il y a les consos ». (Entretien, salarié en insertion, homme, 31 ans, racisé, février 2022, entretien réalisé par Alice Krzystofik dans le cadre de l'évaluation du programme Premières Heures en Chantier)

Pendant huit ans, Dimitri a vécu dehors et dormi dans une tente, sur un matelas au sol dans la rue ou dans des squats. Il explique que son cercle d'amis s'est construit autour de la drogue et qu'il est très dur pour lui aujourd'hui d'arrêter totalement. En effet, le fait de boire de l'alcool ou de prendre de la drogue recèle une « fonction de sociabilité indéniable » et peut devenir un acte « fédérateur dans le monde de la rue » (Besozzi, 2020). L'alcool devient une routine, une habitude, une présence nécessaire.

Enquêtrice : Toi, l'alcool, c'est quelque chose qui te... enfin, puisque c'est quelque chose qui est une addiction depuis combien de temps ?

Noël : Ça remonte à quelques années. Si tu veux, moi, j'ai été toxicomane, et un jour j'ai dit : « J'arrête ». Je me fixais et tout à l'héroïne, et j'ai pris ma voiture, je suis parti à la caravane en Bretagne et je me suis sevré tout seul. Et depuis ce jour-là, j'ai dit : « J'y retoucherai plus », mais j'ai commencé à picoler, mais jamais être bourré. Je suis jamais saoul complètement, tu sais. Tituber ou des trucs comme ça, jamais. Mais tu vois, regardes, j'ai toujours une bière devant moi. T'as vu depuis combien de temps j'ai pas pris une gorgée ? C'est comme ça tous les jours, tout le temps. (Entretien, salarié en insertion, homme, 56 ans, blanc, novembre 2021)

L'ensemble de ces phénomènes d'addiction est à mettre en perspective avec la question de la santé mentale. La santé mentale et les troubles psychiques sont fréquemment très liés aux situations d'errance des salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures, qu'ils en soient à l'origine ou qu'ils en découlent. L'enquête Samenta indique que « les troubles psychiatriques sévères concernent plus d'un tiers des personnes rencontrées dans le dispositif d'urgence (34,1 %) et dans les hôtels sociaux (35,2 %) et plus d'un quart (26,5 %) des personnes rencontrées dans le dispositif d'insertion. » (Laporte & Chauvin, 2010). Pascale Pichon et Élodie Jouve montrent comment cette problématique du soin et de la santé, même si elle s'est inscrite au cœur des actions associatives de prise en charge des sans domicile dans les dernières décennies, ne parvient pas à être traitée à la hauteur des besoins. Pour les auteurs, « rien ne permet aux personnes de se projeter au-delà du

temps de soin institué » (Jouve & Pichon, 2015, p. 50) dans certains espaces de prise en charge de ces vulnérabilités sanitaires.

Les salarié·es en insertion partagent des traits communs à l'ensemble de la population sans-domicile. Les intervenant·es sociales par ailleurs semblent avoir à cœur, dans les mécanismes de recrutement, de prioriser les personnes faisant état d'une double vulnérabilité sociale et sanitaire, comme si les destinataires devaient faire la preuve de leur(s) fragilité(s) face à la reprise d'un emploi et donc de la légitimité de leur recrutement dans les dispositifs Premières Heures. Cette double vulnérabilité sanitaire et sociale doit alors être inscrite au sein d'une grille de lecture prenant en compte les rapports sociaux de genre et de race, pour montrer que la lecture de la vulnérabilité sociale proposée par une prise en compte à titre premier de la situation d'hébergement (chapitre 1) n'est pas suffisamment intersectionnelle.



## 2.2. Penser les vulnérabilités imbriquées

Si depuis la fin des années 1990 les études sur le sans-domicilisme et le sans-abrisme prennent régulièrement en compte la question du genre (Loison & Perrier, 2019 ; Loison-Leruste & Braud, 2022 ; Marpsat, 1999), plus rares sont les travaux à croiser la question de l'errance à celle de la question raciale ou migratoire. C'est ce dont témoigne une récente recension de Marion Lièvre et Pierre Eloy, montrant que la question migratoire est « historiquement liée à celle du mal-logement et du sans-abrisme » (Eloy & Lièvre, 2023, p. 75). Cette partie alors, pour poursuivre l'étude de certains déterminismes sociaux partagés par l'ensemble des salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures, cherchera à les appréhender au prisme d'une lecture intersectionnelle des rapports sociaux. Je chercherai à donner à voir ce que veut dire le fait d'être une femme en insertion dans les dispositifs Premières Heures (2.2.1), ou une personne racisée (2.2.2).

### 2.2.1. Être une femme dans les dispositifs Premières Heures

« La figure type du sans-abrisme est plutôt masculine dans les représentations sociales comme dans les discours » (Loison-Leruste & Braud, 2022, p. 131). Les femmes sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes à être sans domicile ou sans abri, mais elles existent. Les dernières données statistiques robustes à ce sujet datent de l'année 2012. Les femmes représentaient 38 % des personnes sans domicile selon l'Insee (Yaouancq et al., 2013). D'après le décompte effectué par les équipes de la Nuit de la Solidarité en 2022, 10 % des personnes sans abri à Paris sont des femmes (208 femmes rencontrées)<sup>28</sup>. « Les acteurs et actrices de terrain constatent depuis quelques années une transformation des visages de l'exclusion et notamment une augmentation du nombre de femmes, isolées ou accompagnées d'enfants. » (Loison-Leruste & Braud, 2022, p. 133).

Les femmes sont minoritaires parmi les personnes sans abri, ce qui s'explique par leur « risque moindre de se trouver sans abri » (Marpsat, 1999), mais leur nombre est en augmentation. Il a augmenté de 4 % entre 2001 et 2012 (Mordier, 2016), parallèlement à une augmentation générale de la population de sans domicile (l'enquête SD2012 informe

---

<sup>28</sup> Un pourcentage à interpréter avec vigilance car il provient d'un « décompte a minima » qui ne prétendent pas être exhaustif. L'inaccessibilité de certaines zones de la capitale et les stratégies d'invisibilité des personnes sans abri (et notamment des femmes) dans l'espace public peuvent conduire à sous-estimer leur nombre lors des tentatives de chiffrage (Analyse des données issues du décompte de la 5<sup>e</sup> édition de la nuit de la solidarité, « Les personnes sans abri à Paris la nuit du 20 au 21 janvier 2022 », mai 2022)

d'une progression de 49 % du nombre d'adultes dans-domicile entre 2001 et 2012). Leurs parcours sont systématiquement émaillés de violences de genre et/ou de violences sexuelles (Loison & Perrier, 2019).

« Enquêtrice : Et il y a un moment dans ta vie ou quand t'es arrivée à Brive-la-Gaillarde, où t'avais pas du tout de logement ?

Enquêtée : Non, non, je suis... en fait, comme y a eu violence conjugale entre guillemets, je vais dire ça comme ça. C'est des gendarmes qui ont appelé le 115, donc ils m'ont hébergée 15 jours. Donc ça s'est passé le 9 octobre. Donc après, j'ai été placée à l'hôtel le 10 ou 11 octobre, je crois, à peu près, à l'hôtel à Tulle. Et après, j'ai déjà atterri au Roc. Ouais, 15 jours à l'hôtel, après j'ai atterri au Roc, et je suis au Roc. » (Entretien, salariée en insertion, femme, 35 ans, blanche, février 2022, entretien réalisé par Alice Krzystofik dans le cadre de l'évaluation du programme Premières Heures en Chantier)

Les femmes sans abri sont plus fréquemment victimes d'agressions sexuelles que les hommes (Edgar & Doherty, 2001 ; Wenzel et al., 2000). Par ailleurs ces agressions sont souvent à l'origine de leur errance. La situation est d'autant plus dangereuse pour les minorités de genre et notamment les personnes trans que ces dernières présentent un risque aggravé d'agressions dans leurs hébergements qu'elles soient ou non « out » (Sauvaire, 2020 ; Sauvaire & Stella, 2022). En novembre 2021, un dispositif Premières Heures situé à Décines a recruté une femme trans ex-travailleuse du sexe. Cette personne a vécu au cours de sa vie de nombreuses agressions physiques et sexuelles (perpétrées par deux de ses ex-compagnons, un ami et un personne résidente dans un centre d'hébergement) directement liées à son orientation sexuelle et son identité de genre. Ces violences extrêmes lui laissent de nombreuses séquelles physiques et traumatismes psychologique. Il n'est plus envisageable pour elle de loger dans un centre d'hébergement collectif. Elle a été logée temporairement dans la partie sécurisée d'un hôtel au début de son parcours d'insertion puis dans l'appartement individuel d'un CHRS en diffus dont elle ne sort que pour aller travailler par peur d'être confrontée à ses agresseurs dans la ville. Ces événements sont le reflet des « violences systémiques à l'encontre des personnes LGBTIQ qui peuvent être à l'origine de “ruptures” de parcours les précarisant et les marginalisant » (Sauvaire, 2020, p. 18).

Pour se protéger, les femmes et les minorités de genre emploient de nombreuses stratégies qui les dissimuleront (Lieber, 2008) : « leur vulnérabilité les oblige à se cacher » en évitant l'espace public (Dumont, 2020, p. 4), en masculinisant leur apparence ou en essayant de dissimuler les stigmates de leur pauvreté (Marcillat, 2014). Ces stratégies

participent à leur invisibilité sociale, une invisibilité qui s'explique également par « un traitement genré et familialiste des problématiques d'exclusion : les femmes ayant des enfants sont la cible prioritaire des dispositifs d'action publique. Elles sont donc prises en charge plus rapidement et rares sont celles qui n'ont aucune solution d'hébergement » (Loison-Leruste, 2018, p. 32-33).

« Donc je me suis retrouvée, ouais, dehors à galérer (...) et puis au bout d'un an, j'en avais marre, parce que quand t'es une nana, quand t'es à dans la rue, que t'as que dalle, squatter chaque fois, c'est compliqué. (...) J'avoue, les femmes, on est quand même favorisées comparé aux mecs quoi. Moi quand j'ai demandé... quand je suis allée voir madame A., que je lui ai dit que j'en pouvais plus. Il m'est arrivé des galères et tout. Le soir, j'étais chez Le Roc quoi. » (Entretien, salariée en insertion, femme, 41 ans, blanche, février 2022, entretien réalisé par Alice Krzystofik dans le cadre de l'évaluation du programme Premières Heures en Chantier)

Comme l'exprime Mathilde dans cet extrait, les femmes (et notamment les mères) bénéficient d'avantages liés à leur position de dominées, engageant Maryse Marpsat à parler d'un « avantage sous contrainte ». Les représentations sociales des femmes comme personnes plus vulnérables et faibles que les hommes leur octroient une relative protection institutionnelle face à l'absence d'hébergement. Selon les travaux de Marie Loison et Gwenaëlle Perrier, si « le genre est d'abord pour elles un facteur de "vulnérabilité" (Castel, 1995) car il les expose à des formes spécifiques de violence » (Loison & Perrier, 2019, p. 80), il apparaît également comme « un facteur de protection » : elles sont plus facilement hébergées et dans de « meilleures » conditions. Le genre est une « catégorie utile d'analyse » (Scott, 1988) pour comprendre les trajectoires de ces femmes et leur prise en charge institutionnelle. Un élément central dans l'ambivalence de la situation des femmes sans domicile est l'absence de réflexion active autour de leur genre au sein des dispositifs de prise en charge. Or, ne pas penser le genre des personnes sans domicile conduit les intervenant·es sociales à être aux prises avec des représentations stéréotypées qui biaisent la prise en charge, indiquant une représentation androcentrée du travail (Simonet, 2024). L'impensé du genre traduit non pas une absence de pensée, mais une pensée au « masculin neutre ». Au sein des dispositifs Premières Heures, cette représentation androcentrée se traduit par une sous-représentation des femmes au regard de leur nombre dans la population sans-domicile.

Au sein du programme Premières Heures en Chantier, les femmes représentent 13 % des personnes accompagnées en 2022. Dans les Hauts-de-Seine, elles sont 9 % en

2021. À Paris, plus nombreuses, elles représentent en moyenne 27 % des personnes accompagnées entre 2016 et 2019. Elles sont systématiquement en minorité et sous-représentées par rapport aux 38 % de femmes sans domicile dénombrées par l'INSEE en 2012 (Duée & Yaouancq, 2014). Cette situation s'explique par le faible nombre de femmes sans abri à Paris, 13 % en 2020 (Apur, 2020) et par le fait que les dispositifs Premières Heures visent prioritairement les personnes sans-abri, donc sans aucune solution d'hébergement, même d'urgence. Les débats et enjeux de positionnements idéologiques entourant le ciblage du dispositif, que j'ai décrit dans le second chapitre de cette thèse, s'ils ne prennent pas en compte la spécificité des vulnérabilités des femmes et minorités de genre, renforcent le biais de sélection genre du dispositif. Or, la forte minorité statistique des femmes parmi les salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures peut contribuer à la (re)production tacite de violences de genre. C'est cette problématique qui a été au cœur d'une démarche de recherche action menée au sein de l'association Carton Plein de 2019 à 2023.

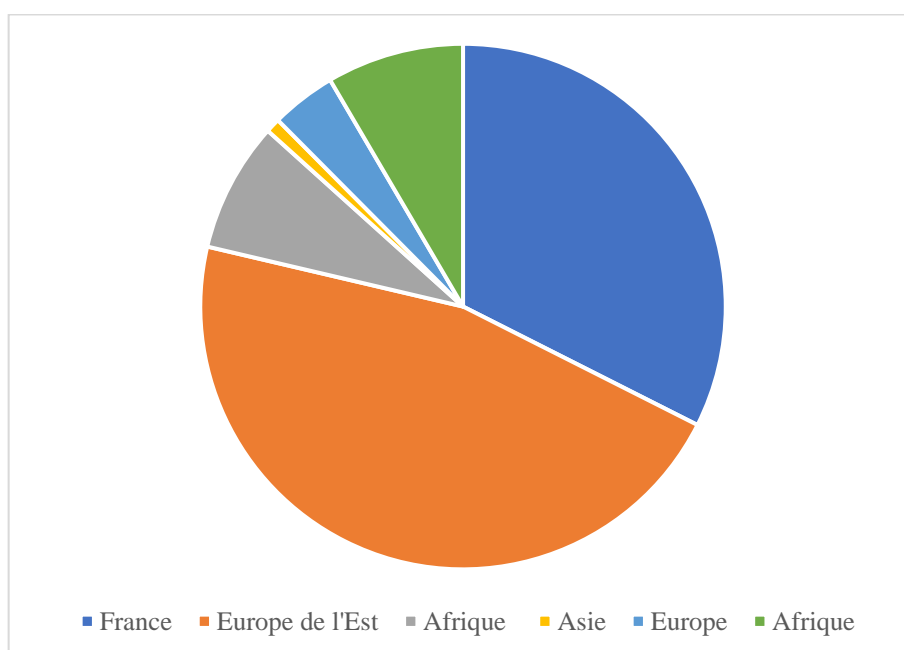
### **2.2.2. Les personnes racisées et migrantes dans les dispositifs Premières Heures**

Depuis la fin des années 1980 et plus particulièrement en 2015 et 2016 (Unterreiner, 2020), les caractéristiques sociodémographiques de la population sans domicile vivant dans les dispositifs de prise en charge ont évolué (Guyavarch & Garcin, 2014) parallèlement à l'intensification des flux migratoires et du nombre de demandeurs et demandeuses d'asile. Le nombre d'immigré·es sans domicile ayant recours au numéro d'appel pour les sans-abri, le 115, a fortement augmenté, au regard des difficultés auxquelles iels doivent faire face sur le marché du travail et dans l'accès au logement (Pan Ké Shon & Scodellaro, 2016). Les acteurs et actrices de terrain, notamment à Paris, constatent cette évolution :

« Enquêteurice : Le public a changé ? Puisque ça fait 30 ans que t'es... ?

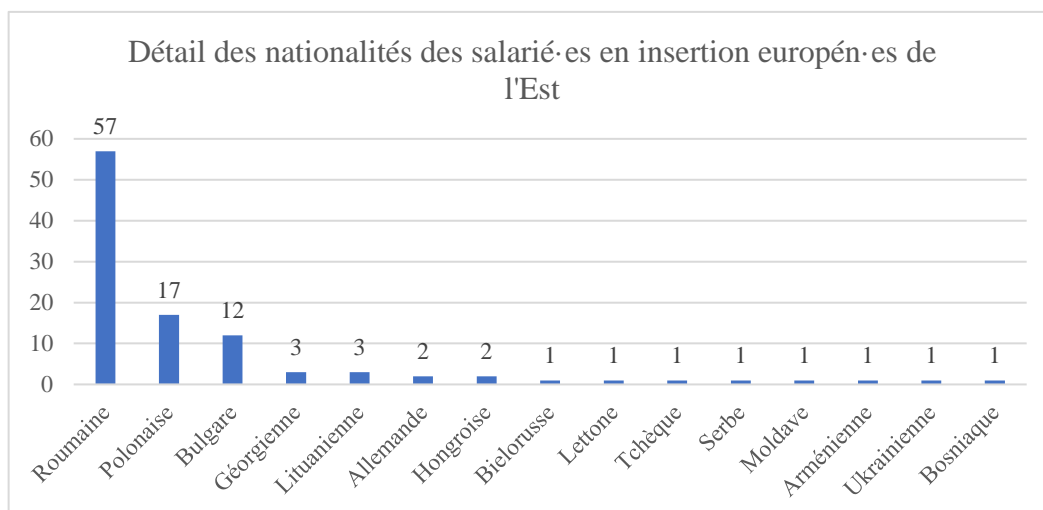
Enquêté : Ouais, il a changé. Avant, il y avait pas trop de femmes et d'enfants dehors, et y avait pas de réfugiés. Moi j'ai connu la période, si tu veux, où c'était des SDF "Français rebeus", tu vois, la population d'ici, les gens d'ici là. Y avait pas des Roumains, y avait pas des Polonais, y avait pas tout ça là. Moi, j'ai connu avant ça. Et après, j'ai pensé avoir les Polonais beaucoup. Quand on a commencé Emmaüs Défi, y avait beaucoup, beaucoup de Polonais, tu sais. Et maintenant, on a beaucoup de Roumains, beaucoup de Georgiens et un peu de réfugiés, tu sais. » (Entretien, intervenant social, association accueillante, homme, 63 ans, racisé, avril 2022)

À l'échelle nationale, la progression des adultes sans-domicile, immigré·es et francophones, est estimée à + 67 % entre 2001 et 2012 et celle des immigré·es non francophones à + 207 %. Au total, 62 % des 112 300 adultes et enfants sans domicile sont immigré·es selon l'enquête Sans-domicile de 2012 (Mordier, 2016). Parmi ces personnes, 58 % sont originaires d'un pays d'Afrique, 23 % d'un pays d'Europe hors UE et 9 % d'un pays récemment entré dans l'UE (Bulgarie, Pologne et Roumanie principalement). Ces données éclairent les propos de l'éducateur dans la mesure où une partie conséquente des personnes immigrées et sans domicile originaires d'Afrique ou d'un pays en dehors de l'Union européenne n'ont pas de papiers et donc pas d'autorisation de travail en France. Au sein des dispositifs Premières Heures, les salarié·es en insertion non-français sont majoritairement originaires d'Europe de l'Est, en particulier à Paris.



**Figure 8 : Nationalités des salarié·es en insertion à Carton Plein de 2015 à 2022**

Les nationalités des salarié·es en insertion originaires d'Europe de l'Est se déclinent de la manière suivante.



Les personnes issues de l'immigration accompagnées et rencontrées lors de la thèse ont toutes vécu un épisode de sans-abrisme au sens propre. La plupart n'a pas été scolarisée et n'avait jamais travaillé de manière déclarée en France ou à l'étranger avant d'intégrer le dispositif, et ce pour des motifs souvent cumulés : papiers non mis à jour, discriminations à l'embauche, barrière de la langue, manque de qualification, difficultés pour faire garder leurs enfants, problèmes de santé physique comme psychologique, parfois liés à des violences antérieures notamment pour les femmes. Rappelons ici que la détention d'une autorisation de travail et donc une situation administrative régulière est un prérequis incontournable pour travailler dans les dispositifs Premières Heures. Les salarié·es en insertion dans ces dispositifs ont toujours une situation régulière au moment de leur recrutement. Il arrive que ces situations soient mises à mal en cas de délivrance par les autorités d'OQTF (obligation de quitter le territoire français). En ce cas, les personnes ne peuvent plus, le temps de l'OQTF, être salarié·es. Le cas de Maria est à ce titre exemplaire.

## Trajectoire 2 : Marie

Maria est née en Bulgarie de parents turcs et ouvriers agricoles. Elle a trois frères et sœurs. Elle n'est pas allée à l'école en Bulgarie. Dès ses 12 ans, elle travaille avec ses parents dans des plantations de fleurs, prêtant main-forte pour la plantation, le désherbage, la cueillette, mais également à la cuisine et dans le nettoyage des chambres.

À seize ans, elle est victime de viol, au su de son entourage. Aujourd'hui encore elle pleure en racontant l'événement. L'homme qui l'a violé était père de famille elle estime à l'époque ne pas pouvoir porter plainte. « Ils avaient des enfants, je ne me suis pas plaint. (...) Tout était un peu différent » « j'avais seize ans, je ne m'y attendais pas. Il était marié, il avait des enfants. Il a emporté tout mon monde, tous mes rêves ». Elle se marie en 2005, à 17 ans et emménage avec les parents de son mari, devant s'occuper de la maison car son mari refuse qu'elle travaille. Elle est victime de maltraitances physiques et psychologiques de la part de sa belle-famille, qui lui reproche de ne pas avoir d'enfants. Maria n'a pas d'enfant ce qui constitue un de ses plus grands regrets. « Nous n'avons pas eu d'enfants depuis 2005. J'ai fait une fausse couche avec mon premier enfant ». Elle est persuadée que la fausse couche est de sa responsabilité, car elle travaillait dans les champs, un travail physique, au moment de sa fausse couche. Ils sont mis à la porte par sa belle-famille, ce qui motive leur départ pour la France. Elle arrive en France en bus et en 2007 avec son mari, rejoignant ses parents qui étaient arrivés sur le territoire en 2006.

À son arrivée elle est restée « dehors, dans la tente, dans la voiture ». Son premier souvenir de la France est sinistre « quand je suis arrivée, on ne savait pas où aller, chez qui, que faire. Ça a pris beaucoup de temps ». Elle vient pour traiter des problèmes de fertilité, mais ne voit pas de médecin avant plusieurs années de présence. Sa première nuit à Paris, elle la passe dehors, à Gallieni : « dans un parc, je me suis assis et j'y ai dormi. C'était très difficile ». Très vite, ils achètent une voiture hors d'usage pour y dormir, mais au bout de trois nuits, une voiture adjacente est incendiée et ils doivent en acheter une autre.

Les années suivantes, le couple s'installe de manière plus ou moins durable dans divers campements et bidonvilles aux portes de Paris, au gré des évacuations de la police. Pendant ces années, elle passe une grande partie de ses journées dans la chambre d'hôtel de ses parents. Pour survivre, elle effectue un peu de travail de récupération et revente d'objets. Elle s'est toujours refusée à mendier. Ils organisent également leur quotidien en lien avec diverses associations d'aide alimentaire, d'accompagnement social, de restauration : « nous n'avons donc pas eu faim ». Les réseaux associatifs sont connus du couple par l'intermédiaire des parents de Maria, et d'amis de ces derniers : « ils nous ont emmenés partout ». Le couple est hébergé à l'hôtel depuis 2016. Le couple ne touche pas le RSA. Aujourd'hui, la majeure partie de sa famille est en France également : ses parents, son frère et une de ses sœurs. Ses parents sont logés dans le même hôtel qu'elle

et son mari. Ils auront passé dix ans à la rue. Son mari travaille dans le nettoyage, de manière ponctuelle depuis quelques mois.

Lorsqu'elle obtient cet hébergement, elle passe ses journées seule et témoigne s'être énormément s'ennuyée. Son mari travaille sur des chantiers, dans le bâtiment. Sa rencontre avec Nathalie, la travailleuse sociale en charge du dispositif Premières Heures à Cité Caritas, est un bouleversement dans son quotidien. « Linda, ma travailleuse sociale, grâce à elle, j'ai rencontré Nathalie. Alors je lui ai dit, je m'ennuie tellement, je m'ennuie tellement, trouvez-moi un travail, merci beaucoup. Merci de m'avoir trouvé un travail. (...) Je débordais d'ennui ». Maria est en dispositif Premières Heures depuis neuf mois et elle dit que cela lui fait beaucoup de bien, notamment dans son parcours de fertilité entamé quelques années plus tôt avec un médecin en France. « Aujourd'hui je vais bien, j'ai un travail, je travaille, je suis très heureuse. (...). Il y a un remède pour lequel je veux économiser de l'argent, pour avoir un bébé » : le médecin leur propose d'organiser une FIV pour qu'elle ait un enfant, mais sans couverture suffisante, le reste à charge est trop important. « Ils veulent 4500 €. Espérons que nous obtiendrons de l'argent, nous travaillons tous les deux ». Sur son salaire de trois-cents euros, elle parvient à économiser cinquante à soixante euros par mois.

Les femmes issues de l'immigration sont particulièrement concernées par ces multiples obstacles à l'insertion professionnelle, les écarts liés au sexe et à l'origine géographique sur le marché du travail étant considérables en France : les femmes, et notamment les femmes immigrées, connaissent des difficultés d'accès à l'emploi et une insertion professionnelle de moindre qualité, en termes de contrat de travail comme de salaires (Bon-Maury et al., 2016). Si le taux d'actifs occupés des immigrés masculins est proche de celui des hommes natifs, le taux d'emploi des femmes immigrées de 18 à 50 ans est de 58 %, soit 17 points au-dessous de la population native féminine<sup>29</sup>. Les enquêtes ELIPA (Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants) et TeO (Trajectoire et Origines) s'accordent pour souligner qu'à durée de présence égale en France, les femmes immigrées ont un niveau de français plus faible que les hommes immigrés et ce différentiel s'explique notamment par leur moindre participation au marché du travail :

« Enquêteurice : Quelles sont les autres problématiques récurrentes ?

Enquêté : Certains c'est parcours migratoire. Ils ont envie de travailler (...), mais c'est aussi la problématique de la langue française qui a fait que c'était compliqué. Y, elle n'a jamais fait d'études, pas travaillé de sa vie, jamais hein, ni en Roumanie ni ici, ben là c'était le fait de, peut-être on va dire, ben la langue française c'est une certitude. (...) Elle est arrivée ici en France, pour pouvoir

---

<sup>29</sup> Enquête Trajectoires et origines, enquête sur la diversité des populations en France, INED, 2010

travailler et PHC c'était la bonne entrée.» (Entretien, intervenant social, homme, 34 ans, blanc, février 2022)

Par ailleurs, certaines personnes accompagnées issues de l'immigration sont en situation de non-recours aux droits depuis leur arrivée en France quand d'autres n'ont, malgré leur éligibilité, jamais pu bénéficier d'aide du fait des complexités administratives françaises et des discriminations qu'elles ont subies (Math, 2009 ; Nacu, 2010). La trajectoire de Victoire apparaît particulièrement représentative des difficultés et discriminations à l'intersection du genre, de la race et de la classe.

Une perspective intersectionnelle permet de saisir le cumul de vulnérabilités que subissent les femmes étrangères dans les dispositifs Premières Heures. Pour Victoire, la perte de son hébergement impliquerait probablement une forte rechute de ses difficultés psychiatriques. Cette lecture par ailleurs permet de deviner des trajectoires de travail et d'emploi marquées à la fois par la migration et par le genre. Les violences vécues dans le pays d'origine peuvent être traumatiques et pousser à la migration.

Enquêtrice : Tu es arrivée comment ?

Enquêtée : J'ai quitté le pays, j'étais marié, mon mari il avait quatre femmes. Je vendais arachide au marché. Maintenant, ma fille qui était arrivée, il m'a dit on va la couper ici (montre l'entre jambe), l'exciser. Moi je ne voulais pas. Moi on m'a déjà coupé, quand on m'a dit qu'on allait couper ma fille, je voulais partir, je prends ma fille pour partir. Je voulais pas laisser mon enfant ici, se faire couper. Donc on s'en va un matin comme ça, on sort, on part, parce que chez nous la bas, tu ne peux pas emmener ton enfant à l'école, tu ne peux pas mettre ton enfant dans jardin. Ici, on dit les crèches, là-bas on dit jardin. Tu peux attendre 5 mois avant que ton enfant soit au jardin. Donc mon enfant était tout le temps avec moi. Il était après à l'école coranique pour étudier. Et c'est devenu dur dur dur dans le pays. Un jour je suis venue, et mon mari a pris du bois pour me taper. J'ai pris le bois aussi pour le taper, il jetait du bois sur moi et j'ai mis la main sur moi, jusqu'à ce que ma main soit déplacée.

Enquêtrice : Cassée ?

Enquêtée : Oui. Ici (montre sa main). C'est là que je me suis dit que le problème, ça va devenir sérieux. (Entretien, salariée en insertion, femme, 43 ans racisée, juin 2021)

Les trajectoires de travail et d'emploi des salarié·es en insertion sont toutes profondément ancrées dans la précarité, mais c'est particulièrement vrai pour les femmes et pour les personnes étrangères, et systématique pour les femmes et les minorités de genre étrangères.

### Trajectoire 3 : Victoire

Victoire a 51 ans. Elle est originaire du Congo, où elle fait des études supérieures et exerce dans la comptabilité. Elle a trois enfants de 28, 26 et 18 ans, qui sont encore au Congo. Elle fuit son pays en guerre : « Dans mon pays, j'avais beaucoup de problèmes, il y a eu la guerre, mon père était opposant, je me suis fait violer par beaucoup d'hommes, par les policiers armés, par des soldats qui ont abusé de moi. À partir de là, je me suis retrouvée seule et c'était trop dur pour moi. » Elle arrive en France en 2012 et est prise en charge par un hôpital qui l'oriente vers une association d'aide. Elle obtient une place en hôtel social.

À son arrivée en France, elle se retrouve prise dans des réseaux de prostitution. Elle arrête ce travail quelques années plus tard au gré d'un accompagnement proposé par l'Amicale du Nid, une association abolitionniste spécialisée dans ce domaine.

Victoire : l'amicale du nid, c'est bien là-bas parce que bon. Quand je suis arrivée ici, bon, euh, je peux dire hein, j'étais pute. Maintenant, je le fais plus, je suis seule maintenant.

Enquêteurice : L'amicale du nid t'a aidé à sortir de la prostitution ?

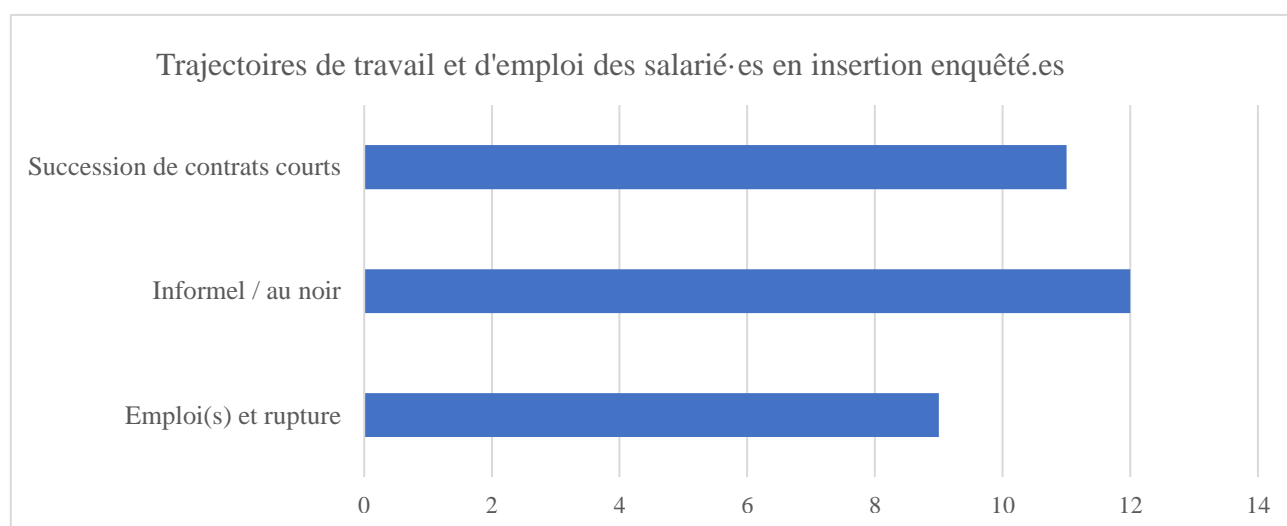
Victoire : Oui et c'est eux qui m'ont donné le travail que je faisais avant, qui m'ont donné un toit pour dormir et des tickets restaurants, pour que je puisse m'en sortir un peu. Mais j'ai oublié, j'oubliais tout.

En 2016, dans les premiers temps suivant sa prise en charge par l'Amicale du Nid, elle souffre de graves problèmes psychologiques. « J'étais tout le temps enfermé, j'étais mal. Il y a une dame qui cherchait à me parler et mon psychiatre aussi. Moi-même je m'attendais pas à être aussi ouverte un jour. Quand je suis arrivée ici à Paris, j'avais des séquelles énormes sur ce que j'ai vécu. (...) Maintenant ça va mieux, je partage un peu ». Elle est hébergée dans un CHRS où elle travaille quelques mois dans un atelier d'adaptation à la vie active.

Elle est recrutée par une association parisienne en décembre 2019. Le 7 août 2020, elle est placée sous obligation de quitter le territoire français (OQTF) et ne peut donc plus être salariée dans le dispositif Premières Heures. À partir de cette date, et jusqu'à aujourd'hui, l'association concernée met en œuvre de multiples partenariats pour faire recours à cette décision et continue d'accueillir Victoire comme bénévole dans l'atelier de travail, à la demande de cette dernière.

### 2.3. Les trajectoires de travail et d'emploi des salarié·es en insertion dans les dispositifs Premières Heures : des vies marquées par la précarité

L'exploitation des résultats statistiques de l'enquête SD2012 met en évidence que les sans-domicile « occupent des emplois très précaires : 22 % déclarent ne pas avoir de contrat de travail et 15 % sont intérimaires, stagiaires ou saisonniers. (...) Parmi les sans-domicile au chômage, 43 % recherchent un emploi depuis plus de deux ans » (Yaouancq & Duée, 2014 , p. 1). Leurs trajectoires de travail et d'emploi sont largement caractérisées par l'accumulation de contrats courts, de longues périodes d'inactivités et l'exercice fréquent du travail informel ou illégal. Leurs trajectoires de travail et d'emploi, qui peuvent être définies comme « la courbe reliant les positions sociales successives de plusieurs personnes de la même lignée ou de moments d'un cours individuel de vie » et que Bourdieu interprète comme « un mécanisme d'intériorisation du probable, producteur de décisions vécues comme libres » (Dubar & Nicourd, 2017, p. 31) sont structurées par une succession de ruptures, marquées par de longues périodes de chômages et une expérience globale du travail déqualifié et disqualifié. Je distingue trois trajectoires typiques de travail et d'emploi parmi les salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures.



**Figure 9 : trajectoires de travail et d'emploi des salarié·es en insertion enquêtée.es**

Le premier type s'organise autour d'une dualité entre continuité et rupture. Il regroupe celles et ceux qui connaissent une période d'emploi stable avant de le perdre brutalement et de basculer en situation d'errance. La perte de l'emploi peut être causée par un licenciement économique, une faute grave, un départ volontaire. (2.3.1) Le second type

rassemble celles et ceux, qui, en dépit de leur instabilité dans l'emploi, sont intégrées au marché du travail, soit parce qu'ils enchaînent des contrats courts de manière rapprochée, soit parce qu'ils alternent privation d'emploi et période en emploi sur le temps long. (2.3.2). Enfin un troisième type est constitué par celles et ceux qui se sont installés dans les marges de l'emploi, travaillant majoritairement de manière informelle, illégale, non déclarée ou non reconnue, notamment dans la sphère domestique. Ce groupe est constitué à la fois des personnes en situation prolongée d'irrégularité en France, de ceux dont l'activité principale est délinquante, des personnes qui vivent partiellement en marge par choix et qui, depuis une longue période, pratiquent une activité quotidienne structurante, mais informelle ou non déclarée (création artistique, ouverture et entretien d'un squat, récupération et revente). Le genre et le parcours migratoire jouent pour ce type un rôle déterminant car les femmes étrangères y sont largement surreprésentées (2.3.3).

### **2.3.1. Rupture dans la stabilité de l'emploi ?**

Pour environ un tiers des trente-deux personnes enquêtées (n=9), la plus grande partie de leur période d'activité est structurée par l'emploi continu et déclaré, soit à travers un seul CDI soit dans la succession rapide de contrats en CDI dans différentes entreprises. Pour elles et eux, le domaine d'activité est le même durant toute la période d'emploi. Mathilde (femme, 41 ans, Brive-la-Gaillarde) travaille dix-huit ans aux services de soins à domicile de la CPAM. Antony (homme, 49 ans, Lyon) travaille pendant quinze ans en tant qu'ambulancier à Lyon, dans deux entreprises différentes. François (homme, 47 ans, Lyon) travaille pendant douze ans dans la finance. Bertrand (homme, 53 ans, Défi) travaille pendant plus de vingt ans dans la même entreprise, en occupant plusieurs postes (opérateur de saisie, commercial, responsable d'agence, informaticien). Albert (homme, 52 ans, Défi) travaille plus de vingt ans dans l'hôtellerie restauration en tant que chef de rang. Mathilde subit en 2020 un grave accident de la route pendant son service, en état d'alcoolémie prononcée. Elle est licenciée. Antony décide de changer de métier et de déménager en 2015, suite à une promesse d'embauche qui finalement n'aboutit pas. François est licencié en 2010 suite à la délocalisation de l'entreprise. Bertrand démissionne de son travail dans les années 2000 après avoir perdu beaucoup de proches en quelques années. Albert est poursuivi en justice pour violences conjugales en 2016 et n'a plus le droit de retourner à son domicile, il devient alors sans-domicile. Pour ces cinq personnes, le basculement à la rue s'opère de manière brutale ou rapide et semble être causé par une rupture familiale, économique ou sociale. En cela, ces situations pourraient correspondre à l'idée reçue selon

laquelle « tout le monde peut être sans-domicile ». Mais considérer leur parcours uniquement au prisme d'une rupture soudaine, imprévisible et extérieure poussant vers la rue et le sans-domicilisme n'est pas satisfaisant.

Les ruptures sociales conduisant les personnes à la rue sont en effet bien souvent liées à des déterminismes sociaux et sanitaires, tels que la fragilité des liens familiaux ou l'addiction. Ces vulnérabilités souvent accompagnent ou accélèrent le basculement à la rue. Mathilde est addictive avant le début de sa vie active, consomme pendant dix ans de l'héroïne puis, stabilisée par un traitement de méthadone, elle se reporte sur une consommation de cannabis. La baisse trop brutale de son dosage de méthadone la pousse quelques années avant son accident à commencer à boire de grande quantité d'alcool, cause indirecte de son renvoi. Elle se retrouve à la rue. Albert est licencié de son CDI en 2015 parce qu'il arrive alcoolisé sur son lieu de travail et provoque une altercation avec son supérieur. Il s'inscrit alors au RSA et continue à travailler en intérim, via un bureau de placement, mais trouve de moins en moins de place à mesure que son addiction s'aggrave. Il perd son appartement lorsque sa compagne de l'époque porte plainte pour violences conjugales répétées et est alors logé par le Samu social. Le portrait de Bertrand est particulièrement représentatif de ces situations de ruptures sociales et familiales.

#### Trajectoire 4 : Bertrand

Bertrand est né en Meurthe-et-Moselle, en 1968, dans une ville minière. Le père de Bertrand est informaticien. Il a travaillé avec « les tous premiers ordinateurs, avec les fiches perforées ». Sa mère est infirmière et « a même monté une USP, une Unité de Soins Palliatifs ». Second d'une fratrie de trois garçons, Bertrand considère qu'il a eu « des parents formidables ». Enfant et adolescent curieux, il aime lire, collectionne les timbres et fait de la programmation dès l'âge de 15 ans. Il poursuit sa scolarité jusqu'au BEPC.

Dans les années 1990, il obtient un poste d'opérateur de saisie dans une entreprise de crédit immobilier travaillant pour les chemins de fer. Il change plusieurs fois de métier et de lieu d'habitation tout en restant dans cette entreprise : d'abord commercial, il s'installe à Rennes devient ensuite responsable d'agence, puis déménage à Paris où il est programmeur informaticien. Pendant cette période, il rencontre sa femme, avec qui il reste treize ans. Ils ont un fils en 2002.

Dans les années 2000 et en moins de quatre ans, Bertrand perd cinq de ses proches : son frère aîné, le nouveau-né de son second frère, son meilleur ami, sa grand-mère et son père. « J'ai perdu trop de monde en trop peu de temps, ouais. C'est pour ça qu'après je me suis retrouvé à la rue. J'ai vrillé ». C'est le deuil et l'alcool qui, se nourrissant en spirale, conduisent à la rupture avec sa femme, à sa démission puis à la vente de son appartement. Il cherche à s'« effacer » : « tout ce qui n'avait plus de sens pour moi, poubelle. »

Perdant contact avec sa femme et son fils, il se retrouve à la rue, « du jour au lendemain ». Il, y rencontre d'autres personnes sans abri et se noue d'amitié avec certaines. Ces rencontres sont salutaires car elles l'initient à ce nouveau mode de vie. « Après, t'apprends la rue, et ça c'est un truc. Là il faut être solide. » Sans-abri de décembre 2009 jusqu'à fin 2019, il dort pendant six ans toutes les nuits à l'intérieur d'un restaurant du quartier des Halles, avec l'accord du propriétaire. Il fait très peu appel au 115, préférant être seul et autonome. Il travaille très occasionnellement, donne des coups de main à des passant·es pour les aider à porter leurs courses ou faire de menus travaux. Pendant quelques mois, en 2018, il est logé dans un appartement, mais rapidement il perd son RSA en raison d'une difficulté à mettre à jour ses papiers et retourne dans la rue. Depuis 2019, il est logé chez une amie.

En 2019, alors qu'il accompagne son ami Nono qui fait la manche, il rencontre une maraude d'intervention sociale d'Emmaüs qui lui propose de travailler en dispositif Premières Heures. « La maraude, comme ils étaient pas loin, régulièrement ils passaient. Donc une fois, deux fois, trois fois, quatre fois, je sais plus, et puis au bout d'un moment j'ai dit : “Bon, on va faire quelque chose” ». Il intègre le dispositif Premières Heures d'Emmaüs Défi en novembre 2019 et y reste cinq mois. La reprise du travail est une épreuve, « c'était pas toujours facile. (...) Et puis au bout d'un moment, tu te dis : “Merde, finalement, je sers quand même à quelque chose” ». Il commence par travailler

une matinée par semaine et la « montée en puissance » se fait doucement. À partir de février 2020, il travaille dans le rayon livres de la Ressourcerie d'Emmaüs Défi ce qui le passionne. Il décède le 24 avril 2022 à 53 ans.

Pour chacune des personnes qui se retrouvent en situation de rue après une longue période de stabilité dans l'emploi, la rupture est systématiquement précédée d'éléments fragilisant leur affiliation sociale et familiale, de difficultés psychologiques et de l'irruption ou de l'aggravation de leurs addictions.

### 2.3.2. Travail informel et illégal

Le travail informel accompli par les destinataires enquêtés·es existe pendant et en dehors des périodes de sans-domicilisme. Être à la rue oblige à fournir un travail de manœuvre, émotionnel, relationnel, de propreté, de prospection alimentaire, de travail sur les démarches administratives (Pichon, 1994). Le travail informel peut également exister en dehors des périodes de sans-domicilisme. Il n'est pas rare que les personnes rencontrées n'aient jamais eu d'emploi sur de longues périodes. Le travail informel s'inscrit alors dans le fait de ne jamais avoir eu d'emploi déclaré avant l'entrée en dispositif Premières Heures (ou seulement de manière courte et très ponctuelle), ou d'avoir une activité principale menée de manière régulière, mais illégale. Trois formes principales structurent ce type de parcours informel : le travail reproductif et domestique ; l'inactivité durable ; la conduite d'activités illégales. Ces trois formes de travail informelles sont genrées, la première l'étant au féminin. Je dénombre douze salarié·es en insertion dans ce type de trajectoire. C'est notamment le cas de Joséphine, ou encore de Noël.

« Souvent, je vends arachide, souvent il y a pas arachide, parfois il y en a beaucoup, parfois ça devient moins cher et on ne gagne plus rien. Souvent tu gagnes pas. On m'a dit aussi que mon fils devait partir à l'école. On a mis mon fils à l'école à Abidjan. (...) Les gens avec gros camion m'ont dit qu'ils allaient me faire sortir et on m'a conduit jusqu'en Libye. La femme vendait à la gare du poulet, de la farine, je l'ai aidé. Mais le problème devenait dur. Donc je suis partie en bateau (prend son téléphone et cherche des photos, me montre des photos du bateau). Voilà je suis partie. » (Entretien, salariée en insertion, emme, 43 ans racisée, juin 2021)

Enquêtrice : C'était du travail au noir ou du travail déclaré ? (...)

Enquêté : Non, c'est du black. J'ai toujours travaillé au black.

Enquêtrice : T'as jamais eu de contrat déclaré ?

Enquêté : Oui, j'en ai eu.

Enquêtrice : Mais pas beaucoup.

Enquêté : Non. J'ai eu des papiers pour les marchés et tout, mais ça m'a saoulé.  
(Entretien, salarié en insertion, homme, 56 ans, blanc, novembre 2021)

Les trajectoires de travail informel et déqualifié des personnes sans domicile sont genrées. Les femmes seules<sup>30</sup> et sans abri sont presque absentes du dispositif. Pour les femmes en couple, à plus forte raison quand elles sont mères, la division sexuée des rôles sociaux les assigne presque systématiquement à la garde des enfants. Lorsqu'elles sont présentes dans les dispositifs Premières Heures et qu'elles ont des enfants, faute d'autres solutions de garde, elles peuvent être contraintes à subordonner leurs horaires de travail et leur recherche d'emploi aux nécessités multiples relatives à leurs enfants. Leur appartenance ou leur assignation au genre féminin constitue un facteur de vulnérabilité, et leur accompagnement peut (re)produire les violences de genre<sup>31</sup> qui structurent leur parcours (Krzystofik, 2021 ; Lacoste, 2019). Souvent, les femmes et à plus forte raison les femmes étrangères, n'ont jamais occupé d'emploi déclaré en France ou dans leur pays d'origine. C'est le cas d'Alina (24 ans, Roumaine), qui travaille depuis ses quatorze ans pour aider ses parents en Roumanie.

---

<sup>30</sup> Sans conjoint·e ni enfant.

<sup>31</sup> J'entends ici « violences de genre » au sens d'un continuum de comportements et de propos, de l'implicite à l'explicite, de l'informel au formel, du verbal au physique, tel que le décrit Natacha Chetcuti-Osorowitz (Chetcuti-Osorowitz, 2021).

### Trajectoire 5 : Alina

Alina a 24 ans et vient d'Arad, en Roumanie. En France depuis juin 2021, elle a connu un long parcours de migration de la Roumanie jusqu'à la France en passant par l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne.

Afin de subvenir aux besoins de sa famille (composée de six frères et cinq sœurs), elle est déscolarisée à l'âge de dix ans par son père, un homme violent envers sa mère et elle, qui la force à se marier jeune à Mathias. Ils donneront naissance à une fille, Gabriella. Les violences psychologiques et physiques perpétrées par son père sont la raison de son départ de Roumanie.

Dans les différents pays qu'elle traverse au cours de sa trajectoire, elle travaille sans être déclarée, faisant les vendanges, récoltant des fraises ou effectuant des heures de ménages. Sans contrat de travail, sans papier ni couverture santé, elle part pour la France avec son mari et sa fille dans l'objectif d'améliorer leur niveau de vie et de trouver un emploi. Une fois arrivée à Lyon, la famille est hébergée temporairement chez un membre de la famille de son mari, qui fait subir des violences physiques à Mathias et des violences sexuelles à Alina. Cette situation les conduit à vivre trois mois dans une voiture et à fréquenter un accueil de jour et des services de distribution alimentaire. Pris en charge par une association et une assistante sociale, ils logent désormais dans un hôtel à Villeurbanne.

Alina intègre le programme Premières Heures en Chantier sur le site de Décines le 10 décembre 2021 après avoir manifesté auprès de son assistante sociale le souhait de travailler plutôt que de rester « seule à l'hôtel avec [le] RSA ». Elle est alors la première femme salariée en insertion au sein du programme à Décines où elle commence par travailler quatre heures par semaine pour atteindre vingt heures depuis le 20 janvier. Sans solution de garde pour sa fille, elle commence sa journée de travail à 9h (au lieu de 8h30) pour pouvoir l'amener à l'école, avec l'accord tacite des éducateurs et éducatrices. Au début de son parcours dans le dispositif, elle recevait des acomptes de vingt euros par jour travaillé pour subvenir à ses besoins immédiats. Actuellement, elle gagne 785 euros par mois et perçoit la Prime d'activité à hauteur de 300 euros. Elle exprime un intérêt pour les missions de tri textile et les juge simples et faciles, comparé à la pénibilité des emplois qu'elle a pu occuper dans le passé. Seulement, elle éprouve de grandes difficultés à s'exprimer et ne sait pas écrire en français (mais ne souhaite pas suivre de cours pour l'instant), ce qui influence sa capacité à réaliser certaines missions et à échanger avec les éducateurs et éducatrices et ses collègues. Lorsqu'elle évoque son quotidien de travail, elle déclare se tenir à distance des autres salariés, sauf d'un avec qui elle s'est liée d'amitié et dont la présence semble en partie déterminer son bien-être et sa motivation au travail.

D'autres restent durablement dans l'inactivité ou le travail illégal. Le parcours d'Ibrahim en est l'exemple parfait.

## Trajectoire 6 : Ibrahim

Ibrahim est né en avril 1975 à Oran, en Algérie. Il est arrivé en France à l'âge de six mois, avec sa mère, pour rejoindre son père qui travaillait en France depuis 1954. Le mariage de ses parents n'est pas un mariage heureux. « Et ma mère était là en France, et... puisque mon papa il avait... il était un peu, c'est un peu fou quoi. C'est un peu dur. Il avait frappé ma mère et ma mère était enceinte. » Lorsqu'il a une dizaine d'années, son père quitte le foyer familial en laissant sa mère seule avec leurs trois enfants, l'appartement et tous leurs biens. Il ne donnera plus jamais de nouvelles.

Ibrahim est scolarisé jusqu'à l'âge seize ans, âge auquel, pendant une formation de peintre en bâtiment, il frappe un professeur et est exclu. À partir de cet âge, il passe six ans en foyers et en centres de redressements. Il ne rentre pas souvent le week-end, étant régulièrement puni. À ses vingt ans il est placé en famille d'accueil chez un couple d'éducateurs de la PJJ pour préparer sa sortie et son autonomie. Il commence à vingt-deux ans un CAP-BEP cuisine en apprentissage. Il réalise son apprentissage en Savoie et y vit une période très mouvementée, partagée entre de longues journées de travail et de longues nuits de fête.

En 1999, il revient sur Paris et commence à « galérer ». Il revient chez sa mère qui le met dehors au bout de quelques mois et se retrouve à la rue au début des années 2000. « J'ai passé mon apprentissage, j'ai eu mon CAP-BEP de cuisine, mais après c'était le K.O (...). Je buvais, je buvais trop pendant... (...) quand j'ai commencé l'alcool, c'est vrai j'avais tout perdu. Mon appartement, même ma famille, elle m'a hébergé un moment, mais après on m'a jeté. J'ai eu plein de galères. » Depuis son apprentissage, il n'a plus jamais travaillé à temps plein et n'a jamais été en CDI. Entre 2000 et 2014, il n'a travaillé que deux fois : en intérim, au Stade de France, et quelques mois dans une pizzeria, de manière non déclarée et parfois non-rémunérée.

Les premières années de sa rue, il dort sur un carton dans une impasse du 18<sup>e</sup> arrondissement. Son quartier d'ancrage est celui de Barbès. Ibrahim fait trois séjours de plusieurs mois en prison dans les années 2000, en raison d'une activité régulière de trafic et vente de cannabis. Ensuite il passe plusieurs années dans le métro à Châtelet, en fréquentant quotidiennement un accueil de jour voisin. Il dort également ponctuellement dans des centres d'hébergement d'urgence, notamment au CHAPSA de Nanterre. Il dit avoir consommé quotidiennement « vingt à trente bières dans les cafés, tous les jours » et également « au moins quarante canettes la nuit, quarante la journée ». Ces chiffres témoignent d'une consommation excessive d'alcool.

Depuis bientôt neuf ans, il est logé en foyer. Il aura passé plus de dix ans à la rue, où il dit avoir acquis une capacité de débrouille. « celui qui est à la DDASS (ancienne ASE) ou celui qui va sortir dans la rue, il a pas besoin le même tempérament que celui qui est à la maison quoi.(...) moi j'ai la débrouille dans la rue quoi. »

En 2014, il est orienté vers le dispositif Premières Heures de l'association Carton Plein, dont il garde un très bon souvenir. Ensuite, il travaille un an en chantier d'insertion à la

Chorba, où il est chargé de réaliser et distribuer une soupe populaire pour les personnes sans domicile. À l'issue de son contrat d'insertion, il réalise pendant sept mois une formation dans la restauration. Mais sa consommation d'alcool le pénalise. Il essaie de fournir le travail demandé, mais dort en cours et a une altercation violente avec un enseignant qui le conduit à quitter la formation. Il exprime alors le besoin de retourner à une activité professionnelle très progressive. « Je voulais refaire tout. Après moi avec l'alcool et tout ça j'étais pas près de faire un CDI. C'était trop dur de se lever le matin défoncé tout ça, passer une nuit blanche jusqu'à 6h00 du matin de... je bois toute la journée, j'arrive à 8h00 du soir, et je bois, je bois jusqu'à minuit. Minuit je bois encore jusqu'à 6h00 matin. À 6h00 du matin, je prends le train. Dans le métro avec trois ou quatre bières, j'arrive, je suis défoncé. Tous les jours comme ça, »

En 2019, il est orienté vers le dispositif Premières Heures d'Emmaüs Défi et est ensuite recruté dans le chantier d'insertion de l'association. Pour la suite, il envisage éventuellement de revenir à la restauration. « La cuisine peut-être. J'ai fait un stage ici et là, chez Truffaut, deux fois 15 jours. Depuis que je suis là, ils m'ont envoyé en stage 15 jours, deux fois 15 jours. Et on verra si... pour l'instant j'ai fait mes preuves là-bas. On verra s'ils vont m'appeler. » Aujourd'hui il ne consomme plus d'alcool. « En connaissant Emmaüs, j'ai arrêté l'alcool ». Il doit faire face à son addiction encore présente, aux séquelles d'opérations subies il y a plus de vingt ans suite à des accidents ou des soucis de santé, et à la fatigue de près de quinze ans dans la rue et plus de vingt-cinq ans d'errance. Malgré tout « c'est une autre étape de ma vie que je suis en train de mener là en ce moment, parce que je suis en train de me réveiller »

Ces trajectoires ancrées dans le travail informel, non déclaré, caractérisent aussi celles et ceux dont les trajectoires de travail et d'emploi sont majoritairement structurées par une activité illégale, de trafic, de vols ou de vandalisme. Christophe par exemple (homme, 55 ans, français) passe seize ans de sa vie à se procurer et revendre du Subutex. Johann, de son côté, a longtemps réalisé des cambriolages et autres activités illégales pour vivre.

Enquêteurice : C'est à quelle période alors que tu faisais les cambriolages ?

Enquêté : Quand j'ai fait ça, la première fois j'avais 16 ans. Après j'ai arrêté. J'ai recommencé quand j'avais 18-19 ans, et j'ai arrêté. C'était que par périodes où... parce qu'une personne m'avait tapé sur les nerfs. Parfois j'allais chez des clients, ils avaient des amis qui étaient vachement hautains, qui étaient super froids et pas à la réceptivité des gens avec qui je travaillais. Et ils parlaient entre eux, ils me disaient : « Tiens, lui il travaille bien ». Donc ils me faisaient rentrer dans leur propriété. Et en fait dans mon optique c'était... je faisais l'évaluation d'un terrain, mais c'était pas l'évaluation de ce qu'il y avait à faire en travail, mais de ce que je pouvais lui prendre. Parce que pour moi c'était pas une bonne personne.

Enquêteurice : Ça, c'est quand t'étais paysagiste ?

Enquêté : Ouais. Mais j'étudiais les gens. Celui qui était une bonne personne, j'étais humain avec lui. Celui qui voulait marcher sur la tête de celui qui lui faisait le travail, je le prenais pour un non humain.

Enquêteuse : Et du coup, tu lui volais des trucs.

Enquêté : Ouais. C'était compulsif.

Enquêteuse : Et comment tu t'es fait un peu, genre... comment ça s'appelle ?

Enquêté : Attraper ?

Enquêteuse : Non, non, le... quand le vol, c'est compulsif, cleptomanie ?

Enquêté : Ah, c'est de la cleptomanie, ouais, mais sélective. Je peux avoir un milliardaire, demain il va m'ouvrir sa porte, c'est le gars, il va aider des associations, il va aider des gens à la rue, il va aider un maximum de monde, eh ben je serai même, limite prêt à lui faire du travail gratuit. Parce que pour moi j'aurai contribué dans mon travail à ce que l'argent que limite je gagnerai, soit pour des gens qui soient défavorisés. Ça, sans limite, mais vraiment sans limite. Mais si je vois que la personne c'est un pur connard... (Entretien, salarié en insertion, homme, 45 ans, racisé, mars 2022)

L'étude des parcours d'emploi et des trajectoires d'activités réalisées en dehors de périodes d'emploi des destinataires du programme Premières Heures en Chantier révèle des trajectoires d'emploi discontinues, morcelées, aux marges du salariat et la construction de dispositions au travail et à l'emploi précaire, c'est-à-dire caractérisés par des missions peu qualifiées voire déqualifiées et des contrats courts, statutairement bas, et souvent à temps partiel. Ces trajectoires sont renforcées par les périodes d'errance et de sans-domicilisme des personnes, au cours desquelles elles sont soumises au travail de la rue.

### **2.3.3. Une succession de contrats et d'activités précaires**

Le dernier type de trajectoire de travail et d'emploi que j'identifie est constitué de celles et ceux qui, tout au long de leurs périodes d'activités, enchainent les contrats courts sans jamais réellement se stabiliser géographiquement ou professionnellement. J'ai interrogé Karim en novembre 2021, deux ans après la fin de son premier contrat à Carton Plein en dispositifs Premières Heures. Il venait d'être licencié d'un atelier et chantier d'insertion où il avait poursuivi son parcours d'insertion. Pour l'avenir, il compte sur les jeux olympiques 2024. « Il va y avoir beaucoup de boulot là. Pour les milliers de touristes qui viennent pour les jeux, il y a des chantiers partout. J'ai l'habitude l'interim, ça me connaît. Le bâtiment, la construction, en plus ça paie bien je crois. Je suis sûr que je vais trouver dedans. Ma conseillère [Pôle emploi] m'a dit aussi qu'il y avait des formations, hygiène et propreté. Je préfère le BTP, mais je vais trouver ». L'assurance de Karim dans

le fait de trouver un emploi ou une formation rémunérée à l'issue de son parcours dans le secteur de l'IAE témoigne de sa socialisation à l'enchaînement rapide de contrats peu qualifiés, dans des domaines différents. Avant d'intégrer Premières Heures, il a fait l'armée pendant trois ans, puis une formation en apprentissage dans le secteur équestre, avant d'être rattrapé par des histoires de trafic de drogues et de faire une peine de prison. À sa sortie, il alterne des missions de plonge, de déménagement ou de menus travaux, puis déménage au Sénégal où il fera des activités de commerce. Un accident le contraint à revenir en France en 2011. La consommation de drogues étant très présente dans son quotidien, avant d'intégrer Carton Plein en 2018, il n'aura pas été en emploi depuis sept ans. Célia (35 ans, française) a connu une période d'emploi de 2007 à 2019, période au cours de laquelle elle effectue six métiers différents : elle travaille dans l'armée pendant deux ans, puis comme assistante maternelle agréée pendant cinq ans, comme serveuse et dame de compagnie pour personnes âgées en cumul d'activité pendant deux ans, comme vendeuse en boucherie et enfin comme cuisinière dans la restauration pendant cinq ans. D'autres ont une trajectoire de travail centrée autour d'une activité principale, mais conduite en dilettante ou par l'intermédiaire d'une succession rapprochée de contrats courts, comme l'intérim.

C'est le cas de Robert, qui a majoritairement travaillé dans la maçonnerie, dans différentes villes, et parfois de manière non déclarée.

#### Robert, aux portes de la retraite

Robert est né en 1962 à Raismes, dans les Hauts-de-France, d'un père fonctionnaire à la mairie de Raismes et d'une mère au foyer, décédée alors qu'il était âgé de 10 ans. Il obtient un CAP Chaudronnier et décroche un poste de chef d'équipe à la mairie de Raismes par le biais de son père. Il fait l'armée et devient gardien d'immeuble à son retour, poste qu'il occupera pendant six ans. Il part ensuite vivre dans plusieurs villes du sud de la France où il exerce en tant que maçon tailleur de pierre jusqu'en 2014 avant de démissionner et de faire un AVC deux mois après. N'étant pas assuré, il est aujourd'hui encore endetté à hauteur du montant de ces frais médicaux. Il continue d'effectuer ponctuellement des tâches de maçonnerie non déclarée (« j'ai toujours travaillé, même si c'était pas déclaré ») avant d'arrêter complètement à cause de l'interruption brutale d'un projet de construction d'un barrage en Corrèze pour lequel il s'était pourtant rendu exprès à Brive-la-Gaillarde : « pour faire soi-disant un barrage qu'on n'a jamais fait (...) on a ouvert le tunnel et après, plus de subvention ».

Robert est en conflit avec sa fille qui est éducatrice spécialisée pour personnes handicapées à Rennes. Sa conjointe décède en 2020 d'un « cancer foudroyant ». Suite à la perte de leur logement commun, il dort dans les rues de Brive-la-Gaillarde et est placé à l'hôtel par le 115 : « J'avais fait un squat avec mes sacs, mais ça dérangeait le maire et on m'a mis le 115 sur la gueule, j'ai atterri à l'hôtel ». À partir d'avril 2021, il habite dans un studio HLM sur les hauteurs de la ville, mais n'y dort que très rarement car il s'y sent seul et préfère rester dehors

avec ses ami·es, pour la plupart sans domicile ou sans abri : « J'avais mis deux parpaings et un volet, c'était mon lit ».

Il intègre le programme pour un Retour Progressif à l'Emploi en octobre 2021 après en avoir entendu parler « en venant prendre le café le matin » à l'accueil de jour de la Croix-Rouge situé à la plateforme. Il s'est alors porté volontaire pour y travailler auprès d'une des éducatrices : « je lui ai demandé si on pouvait avoir un rendez-vous et quinze jours après c'était fait ». Pour Robert, travailler au sein du RPE l'« occupe » et lui « évite de penser ». Il a le sentiment de « ne pas être inutile » même si « c'est ingrat comme travail ». Il travaille actuellement quatorze heures par semaine en première phase du programme RPE, mais les dettes non remboursées qu'il a accumulées génèrent des saisies automatiques si son salaire est versé par virement. Il perçoit donc son salaire en liquide et le montant de son RSA sur son compte en tant que solde bancaire insaisissable : « le RSA, ça fait des années que je vis avec ça, ça me dérange pas. On s'habitue. »

Après son contrat de neuf mois, en juin 2022, il souhaite prendre sa retraite car il estime ne « pas être en état physique pour attaquer ça ». En effet, Robert a une santé très fragile, marche difficilement, souffre du dos et d'addictions à l'alcool et au cannabis.

Les idéaux types que j'ai constitué ne permettent pas de rendre compte de manière fine de la complexité des trajectoires salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures. Le cas de Michel en est un exemple : ce dernier, que j'ai classé dans le type de ceux qui ont une trajectoire d'emploi marquée par l'informalité, a également effectué à certaines périodes des petits contrats de manière très rapprochée.

Enquêtrice : Voilà. Et dans tous les métiers que t'as faits, t'as déjà... t'as eu beaucoup de contrats en CDI ou plutôt des petits CDD ou des machins au black ou... ?

Michel : Ouais, ça... énormément de black. Je veux de l'argent liquide vite fait.

Enquêtrice : D'accord.

Michel : Énormément de black.

Enquêtrice : Majoritairement du black ou... ?

Michel : Majoritairement du black, et boîte d'intérim, bon, on va dire, quelques petites années, quelques petites années quand j'étais à Roubaix. Depuis je n'ai jamais refait d'intérim (...) À 16 ans, j'étais déjà déménageur... déménageur, après mon bac. À 17 ans, j'étais déménageur professionnel. Et après, j'ai travaillé pour la semeuse, dans les champs, un truc genre Daucy (Entretien, salarié en insertion, homme, 60 ans, blanc, septembre 2021)

Si les types que je propose n'ont pas la possibilité de mettre en lumière la grande porosité qui existe systématiquement entre travail et emploi dans les vies des salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures, ils témoignent de la récurrence d'une vie à la marge de la société salariale, bien loin de l'idéal de CDI à temps plein. Les trajectoires de travail et d'emploi des salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures sont très

profondément enracinées dans des expériences précaires. Ce sont cet éloignement et ces expériences qui servent de justification à la mise en place de conditions de travail très adaptées à l'origine de conditions d'emploi très flexibles et précaires dans les dispositifs Premières Heures.



## **Conclusion du chapitre 2.**

Les salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures présentent toutes un cumul de vulnérabilités sanitaires et sociales. Les éléments sociodémographiques permettant d'appréhender leurs profils correspondent aux statistiques sur les populations ayant vécu à la rue. Ils appartiennent à cette population et en incarnent une grande partie des caractéristiques principales : de faibles qualifications, des liens sociaux distendus, une forte vulnérabilité sanitaire, des parcours migratoires récurrents. Pour comprendre qui sont les salarié·es en insertion de ces dispositifs, j'ai proposé une double lecture : intersectionnelle d'abord, typologique ensuite. Les personnes à l'intersection de plusieurs rapports sociaux de domination (les femmes sans domicile, les personnes migrantes, les femmes migrantes) sont au cœur de vulnérabilités croisées. Leur vécu et leur profil doivent être réfléchis dans une perspective intersectionnelle par ces dispositifs. Une approche typologique quant à elle a permis de donner à voir les régularités qui se retrouvent dans les trajectoires de travail et d'emploi des salarié·es en insertion.

Si les salarié·es en insertion de ces dispositifs sont très précaires et au cœur de vulnérabilités croisées, il faut également pointer du doigt la présence systématique de l'emploi et/ou du travail reproductif dans leurs trajectoires personnelles. Consciemment ou non, les dispositifs Premières Heures accueillent des personnes qui savent déjà travailler et mobiliser une force de travail et qui, dans une certaine mesure, sont encore capables de mener ce travail d'insertion. En cela, participent-ils à faire du travail une finalité de leur accompagnement ? Le chapitre 3 apportera de nouveaux éléments de réponse à cette interrogation, en s'arrêtant sur les conditions de travail et d'emploi proposées aux salarié·es en insertion.



### Chapitre 3. Un « contrat précaire pour des gens précaires » ? Les contradictions d'un accompagnement « sur-mesure »

Les dispositifs Premières Heures ont pour objectif de proposer aux salarié·es en insertion un « accompagnement social global » et un parcours « sur-mesure », en termes de durée, de volume horaire, de support d'activité et d'intensité de l'activité. Ces éléments de langage se retrouvent dans les présentations institutionnelles des dispositifs. Le programme Premières Heures en Chantier se présente comme « un sas temporaire, très progressif, adapté, destiné aux personnes en grande exclusion<sup>32</sup> ». À Paris, il est dit que le dispositif « permet la reprise progressive d'une activité adaptée aux besoins et aux capacités de chaque salarié<sup>33</sup> ». La progressivité et l'adaptabilité des dispositifs Premières Heures sont très centrales dans leur conception et dans leur mise en œuvre. L'adjectif « progressif » désigne une chose « qui évolue, se développe par étapes, de façon continue<sup>34</sup> ». La reprise « progressive » d'une activité économique dans les dispositifs Premières Heures implique donc la possibilité d'une montée en charge régulière du nombre d'heures travaillées par semaine, à quoi s'ajoute la difficulté technique des missions à réaliser. Le terme « adapté » renvoie quant à lui à la nécessité de « mettre en accord, approprier à quelque chose ou à quelqu'un d'autre (...) de manière à obtenir un ensemble cohérent ou harmonieux », ou encore à l'impératif de « se conformer, s'habituer, s'accoutumer, s'acclimater »<sup>35</sup>. Dans le cas de dispositifs d'insertion par le travail, un travail « adapté » implique donc de prévoir un support d'activité et un rythme de travail qui soient fonction des capacités des personnes au moment où elles sont recrutées. Au regard du public cible des dispositifs Premières Heures, ces derniers ne sont donc pas supposés attendre des compétences techniques quelconques ni une validité physique de leurs salarié·es en insertion. En 2018, un plaidoyer

---

<sup>32</sup> Site internet de Convergence France, disponible sur : <https://convergence-france.org/le-programme-premier-eres-heures/>, consulté le 28 décembre 2023.

<sup>33</sup> Site internet de la Ville de Paris, disponible sur : <https://www.paris.fr/pages/dispositif-premier-eres-heures-de-la-rue-a-l-emploi-5556>, consulté le 28 décembre 2023.

<sup>34</sup> CNRTL, définition de « progressivité », disponible sur : <https://www.cnrtl.fr/definition/progressivite%C3%A9>, consulté le 28 décembre 2023.

<sup>35</sup> CNRTL, définition de « adapté », disponible sur : <https://www.cnrtl.fr/definition/adapte%C3%A9>, consulté le 28 décembre 2023.

signé par huit associations<sup>36</sup> du dispositif parisien se conclut par la rubrique suivante : « Nos propositions au gouvernement pour adapter les contrats d’insertion aux situations des personnes en grande précarité » (Plaidoyer, en annexe). La prépondérance des notions d’adaptation et de progressivité dans les descriptifs associatifs de ces dispositifs renvoie à la question de la flexibilité nécessaire pour permettre un accompagnement progressif et adapté à chacune.e. Or la flexibilité du travail ou de l’emploi passe plus souvent par des conditions de travail précaires voire précarisantes que par des postes permettant une réintégration sociale et professionnelle (Battagliola, 1999 ; Lavitry, 2015 ; Nanteuil, 2002). C’est cette contradiction, afférente à la mise en œuvre des dispositifs Premières Heures qui sera l’objet de ce troisième chapitre. Elle sera dépliée à travers deux questions: les dispositifs Premières Heures parviennent-ils à adapter le travail et l’emploi à leurs salarié·es en insertion et à rendre les parcours progressifs ? La flexibilité du travail et de l’emploi qui en ressort est-elle source d’insertion sociale et professionnelle ou source de précarité ?

En trois temps, je tenterai d’apporter des éléments de réponse à ces questionnements. Je vais d’abord examiner en quoi les contrats de travail des Premières Heures en Chantier ainsi que ceux des dispositifs parisiens et altoséquanais impliquent des conditions de travail et d’emploi plus ou moins précaires pour les salarié·es en insertion, ce qui me permettra de comparer les modalités proposées par ces deux types de contrats et leurs effets (3.1). Ensuite je souhaite d’une part étudier les liens entre les modèles socio-économiques des associations et les entreprises de morale étudiés au chapitre précédent, et d’autre part les possibilités de mise en œuvre d’un emploi *effectivement* adapté et progressif (3.2). Enfin, j’exposerai la manière dont les arbitrages réalisés par les structures accueillantes autour des supports d’activité créent et mettent en circulation des espaces de travail gratuit dans les dispositifs (3.3).

---

<sup>36</sup> Emmaüs Solidarité, Aurore, Le Samu Social, La Fondation de l’Armée du Salut, Carton Plein, La Cloche, L’Alternative Urbaine, Cités Caritas (anciennement association des cités du secours catholique).

### **3.1. Les contrats mobilisés par les dispositifs Premières Heures créent des emplois précaires**

À Paris et dans les Hauts-de-Seine, afin de permettre la mise en place des contrats flexibles avec un faible volume horaire, un arbitrage a été réalisé en faveur des contrats à durée déterminée d'usage (CDDU), donc sur le mécanisme du portage salarial. Cet arbitrage l'a été dans un contexte institutionnel contraint : peu de formes contractuelles permettaient de répondre aux besoins du dispositif Premières Heures parisien fondé en 2010. Le CDDU ne peut être proposé que par certains types de structures, dont font partie les associations intermédiaires. L'association Convergence France, quant à elle, a choisi de s'appuyer sur des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI), c'est-à-dire sur le support contractuel mobilisé dans le secteur de l'IAE. Ainsi, le programme Premières Heures en Chantier ne peut être déployé qu'au sein d'une SIAE et plus précisément par l'intermédiaire des ateliers et chantiers et d'insertion (ACI). Le choix réalisé entre l'un ou l'autre des contrats de travail a une double implication. L'une, très concrète, porte sur les conditions de travail et d'emploi des salarié·es en insertion. L'autre, symbolique, concerne le positionnement idéologique, relatif à l'appréhension et la vision de la *bonne manière* d'accompagner les salarié·es en insertion et s'applique en particulier à définir un *bon cadre* pour le faire. Plus précisément, je souhaite faire ressortir que le CDDU est un contrat précaire pour les salarié·es en insertion jusqu'à, parfois, être précarisant (3.1.1). Le CDDI s'avère quant à lui un contrat plus avantageux en termes de conditions d'emploi des salarié·es en insertion, mais nécessite une organisation du travail très délicate à porter pour les salarié·es permanent·es en charge de la gestion des contrats de travail (3.1.2). Ces éléments soulèveront la question suivante : un accompagnement entièrement flexible est-il toujours adapté ? (3.1.3)

#### **3.1.1. Les contrats à durée déterminée d'usage sont précaires pour les salarié·es en insertion**

Les conditions d'emploi dans les dispositifs Premières Heures, appuyées entre autres sur l'usage des CDDU, sont précaires. Serge Paugam distingue la précarité du travail, lorsque le salarié se sent plus ou moins inutile parce que sa « contribution à l'activité productive n'est pas valorisée », et la précarité de l'emploi, lorsque les individus occupent « une position inférieure dans la hiérarchie des statuts sociaux définis par l'État providence » (Paugam, 2007, p. 356).

### 3.1.1.1. Précarité de l'emploi et usage des CDDU

Les CDDU sont des contrats qui peuvent être établis par les organisations habilitées « sans limitation dans le temps, sans limitation dans le nombre, sans délai de carence entre deux contrats, sans versement d'indemnité de fin de contrat » (Marie & Jaouen, 2015). Ces contrats présentent un « intérêt financier (...) très important », et les salarié·es subissent les préjudices suivants : « discontinuité d'emploi, faibles salaires, faible qualité d'emploi. » (Marie & Jaouen, 2015, p. 60). Certains secteurs d'emploi sont très largement structurés par l'usage de ce contrat. Via les associations intermédiaires, le secteur de l'insertion en fait partie. Dans les dispositifs Premières Heures, en s'appuyant sur le CDDU (donc à Paris et dans les Hauts-de-Seine), les associations intermédiaires jouent un rôle de centralisation des pièces administratives. L'association accueillante est chargée de l'accompagnement social et professionnel des salarié·es en insertion en partenariat avec l'association orientante. Le suivi se fait en partenariat étroit. Les dispositifs Premières Heures induisent une modalité spécifique de mise en œuvre du contrat à durée déterminée d'usage, à savoir le portage salarial lié aux associations intermédiaires et la délégation du suivi social et administratif à la structure accueillante

C'est dire à quel point l'usage des CDDU dans les dispositifs Premières Heures introduit de la précarité dans l'emploi des salarié·es en insertion quand bien même il est justifié par l'enjeu de flexibilité et de progressivité des parcours. Cette souplesse est souvent présentée comme une nécessité absolue dans le dispositif. Et c'est vrai que les CDDU offrent un réel avantage relativement au nombre d'heures travaillées, aux jours travaillés et à la possibilité d'absences non justifiées des salarié·es. C'est ce dont témoigne la responsable de l'insertion appartenant au dispositif Premières Heures du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

« Au début des chantiers d'insertion il y a quelques années quand j'ai commencé, on avait des choses extrêmement souples, extrêmement, on pouvait s'adapter, on pouvait... et en fait le chantier d'insertion qui s'est inscrit dans le paysage, comme un travail, s'est extrêmement rigidifié, et le DPH me fait penser en fait un peu à ça. Et ma crainte, alors il faut qu'on réaffirme les fondamentaux, me semble-t-il, le public visé, le fait qu'on soit pas dans la production, le fait de ne pas avoir de sélection, etc. Pour moi il faut réaffirmer ça, mais il faut aussi garder cette souplesse, cette souplesse-là en fait, d'un dispositif qui nous permet de démarrer un peu comme on peut de faire travailler les gens en fonction de leurs disponibilités » (Entretien, responsable insertion, femme, 53 ans, racisée, novembre 2020).

La souplesse qui permet de faire travailler les personnes « en fonction de leurs disponibilités » tient dans l'usage du CDDU. Plus tard dans l'entretien, la même interlocutrice s'inquiète du risque d'intégrer les dispositifs Premières Heures à l'IAE et donc de s'appuyer sur des CDDI comme contrats pour les salarié·es en insertion.

« Ce qui m'inquiète, notamment dans la stratégie pauvreté, c'est que de ce que j'ai pu en comprendre on va rentrer dans un pré-IAE, un pré-chantier, avec des contrats de CDDI, bon. C'est très bien, ça peut être sécurisant pour les personnes, parce que c'est vrai que signer le contrat tous les mois, ça peut être.. En fait au début ils paniquent un peu savent pas trop où il faut aller, qui doit signer le contrat, machin, mais en fait au bout de deux trois mois ils comprennent, ils arrivent à identifier qui sont les différents interlocuteurs, du contrat d'un mois. (...) C'est la logique association intermédiaire (...) moi je trouve que c'est hyper souple et qu'il faut qu'on garde cette souplesse là en fait. » (Entretien, responsable insertion, femme, 54 ans, racisée, novembre 2020.)

Pour un bon nombre de professionnel.les, le recours au CDDU dans les dispositifs Premières Heures est indispensable dans l'optique de créer un dispositif réellement sur mesure et adapté à la capacité de reprise du travail des salarié·es en insertion. Pourtant, la modalité de déploiement du CDDU passe par le portage salarial (sur le portage salarial, je renvoie à la thèse d'Alexis Louvion [Louvion, 2023]), élément constitutif de précarité de l'emploi. Le portage salarial représente la modalité de contractualisation des associations intermédiaires. Il s'agit d'une forme d'emploi intégrée au Code du travail depuis le 25 juin 2008. Concrètement, la structure employeuse, via le portage salarial, fournit l'encadrement contractuel et administratif puis met les salarié·es à disposition d'autres structures. Cette forme de travail permet à des salarié·es autonomes de chercher un travail en s'affranchissant du contrat salarié classique et s'inscrit ainsi dans la perte d'hégémonie de l'emploi classique (Castel, 1997). Dans les dispositifs Premières Heures, le portage salarial provoque une relation tripartite entre salarié·e en insertion, association intermédiaire employeuse et association accueillante. On peut même qualifier cette relation de quadripartite si on y intègre l'institution en charge du financement. Le mécanisme partenarial est le suivant : l'association accueillante comptabilise les heures travaillées par les personnes, qu'elle renvoie à l'association intermédiaire, laquelle complète le contrat de travail et verse un salaire à la salarié·e en insertion. L'association intermédiaire facture ensuite l'association accueillante pour les heures travaillées. L'association accueillante est subventionnée par le département de Paris. L'intermédiation supplémentaire dans l'accès

au droit du travail pour les destinataires du dispositif devient une conséquence directe du portage salarial.

La prise de conscience de ce paradoxe lié à la souplesse du CDDU pose question à certain·es acteur·ices du dispositif. Comment ignorer que si la flexibilité du temps de travail et du contrat est nécessaire pour recruter des personnes qui n'ont pas la capacité de reprendre un emploi sur un volume horaire plus conséquent, cette flexibilité est en soi source de précarité.

« Le cadre légal du DPH, vu que c'est le sujet, il est forcément bancal. On n'est pas dans le droit du travail classique. On est sur un mixte d'interim, de contrat en insertion sur lequel on n'est même pas obligés d'avoir de fiche IAE pour rentrer, qui est un peu formalisée, qui permet d'avoir des garanties au niveau du département pour viser le public qui est vraiment en demande, vraiment en errance, qui rentre dans un cadre de précarité, effectivement. (...) au niveau du contrat de travail, si un salarié est en arrêt de travail, (...) Mais c'est un contrat qui est extrêmement précaire en lui-même. Et en même temps c'est une chance. Parce que c'est un contrat précaire, pour des gens précaires qui vont avoir du mal à respecter un vrai contrat de travail » (Entretien, intervenant social, homme, 32 ans, blanc, juillet 2021).

Une des conséquences du portage salarial dans le dispositif Premières Heures réside dans l'impossibilité pour les destinataires du dispositif d'avoir accès à de la formation professionnelle ou à des périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) dans d'autres associations ou dispositifs. En effet, ni le CDDU ni le dispositif Premières Heures ne prévoient l'obligation pour les associations intermédiaires de proposer de la formation ou des stages pour leurs salarié·es. Les associations accueillantes, elles, ne peuvent directement les mettre en œuvre, puisqu'elles ne sont pas employeuses. À défaut, elles ne peuvent passer par leur OPCO sans intermédiaire. Par ailleurs, le fait de devoir signer un contrat tous les mois peut induire un parcours d'emploi discontinu, avec une ou plusieurs périodes de « décrochage » ou « absences injustifiées ». Le parcours d'accompagnement en dispositif Premières Heures ne peut être prolongé qu'à l'appui d'une justification, telles une hospitalisation, une période d'emprisonnement, une grossesse. Dans d'autres cas, les situations des personnes ne fournissent pas la justification nécessaire à la prolongation du contrat. En l'absence de cette justification, le département de Paris peut refuser la prolongation du parcours des destinataires, même si ces dernier·ères n'ont pas signé douze CDDU avec l'association intermédiaire (ce qui correspond donc, dans un parcours linéaire, à un accompagnement de douze mois). La dimension incertaine et le risque accru de discontinuité de l'accompagnement lié au CDDU peut maintenir les

personnes dans une situation matérielle de précarité : les « blancs » du parcours sont des périodes sans-emploi et sans protection sociale associée. Même si ces périodes d'absence sont justifiées, durant leur absence du dispositif, les femmes enceintes sont sans contrat de travail.

### **3.1.1.2. Les CDDU créent-ils des conditions d'emploi précarisantes ?**

Au-delà de la précarité de l'emploi liée à l'usage de CDDU pour les dispositifs Premières Heures à Paris et dans les Hauts-de-Seine, il convient d'interroger le risque de précarisation. L'idée d'une éventuelle précarisation induite par les dispositifs Premières Heures pour leurs salarié·es est très étroitement liée à la question du ciblage de ces dispositifs. La grande souplesse offerte par les CDDU permet le recrutement en insertion de salarié·es en incapacité physique, psychologique, émotionnelle ou sociale de travailler plus d'heures. Cette souplesse permet aussi d'apporter de la progressivité dans leur évolution au sein du dispositif. Mais si les personnes recrutées sont en capacité de travailler dans un cadre contractuel moins souple – moins précaire, le dispositif peut s'avérer précarisant. L'enjeu est double : d'abord recruter des personnes à qui la souplesse du dispositif est véritablement profitable et non une solution de dernier recours face à des refus d'autres dispositifs moins précarisants. Ensuite, surveiller leur évolution pendant leur parcours d'insertion pour éviter de les maintenir inutilement dans un emploi précaire et au contraire, leur offrir des perspectives d'évolution vers d'autres formes d'emploi.

« Enquêteurice : Et est-ce que tu dirais qu'en plus d'être précaire c'est précarisant, ou pas ?

Enquêté : Le DPH ? Euh... ça dépend, tout dépend du projet. (...) pour faire en sorte que le DPH ne soit pas précarisant, c'est-à-dire qu'on garde pas la main mise sur des valoristes pendant un an alors qu'ils auraient pu partir au bout de 6 mois, il faut absolument qu'on développe les partenariats avec l'IAE, avec des structures de l'insertion, qu'elles aient des offres de poste à nous proposer et qu'elles-mêmes soient adaptées au profil des DPH » (Entretien, intervenant social, homme, 32 ans, blanc, juillet 2021).

C'est ce que souligne l'éducateur cité ci-dessus. Par ailleurs, en cas d'accident du travail, la précarité des salarié·es en insertion peut être « aggravée » par une absence de prise en charge par la sécurité sociale. Le 23 mars 2021, un des salariés en insertion de Carton Plein est victime d'un accident dans le cadre de son travail. Un mail envoyé à l'association intermédiaire (employeuse) le jour-même fait état de cet accident. Il est raconté que Mr L « accompagné d'un autre salarié, avait pour mission de déposer des

cartons à la déchèterie du 18<sup>e</sup>. Avant leur départ, l'équipe encadrante s'est assurée que les deux salariés soient correctement équipés et les vélos en bon état. ». L'intervenant social qui envoie le mail explique que

« Sur la route à l'aller, son vélo (simple et non électrique) s'est coincé dans une rame de tram, et qu'il a perdu l'équilibre. Par réflexe, il a tenté de se rattraper en posant sa main en premier. Celle-ci étant mal positionnée et avec le choc, le bout de son pouce s'est disloqué, la peau s'est déchirée et l'os était apparent. Suite à cet accident, les deux hommes sont directement revenus à l'atelier. La main de Monsieur L était en sang, mais Monsieur se montrait impassible. L'un des encadrants techniques a appelé les pompiers qui sont venus prendre en charge Monsieur. Il a été emmené à la clinique Monceau dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Nous l'avons appelé aujourd'hui, il va bien. Son pouce a été remis "en état" ». (Extrait, mail envoyé par un intervenant social de Carton Plein à l'association intermédiaire, le 23 mars 2021)

L'arrêt de travail du salarié entraîne une suspension de son salaire. En effet, l'usage des CDDU dans le dispositif parisien empêche les salarié·es en arrêt de toucher des indemnités : iels sont uniquement considéré·es comme dispensé·es de travailler dans le cadre de la prestation vendue par l'association intermédiaire à l'association accueillante. Mais pour les salarié·es des dispositifs Premières Heures, cet usage des CDDU implique de faire une croix sur des ressources financières déjà très maigres. Alors, pour faire face à la précarité de Mr L, les intervenant·es sociales de Carton Plein ont dû bricoler des solutions d'accompagnement, quitte à « s'arranger » avec le cadre légal et l'avis médical. Le 31 mars 2021, lors de la réunion d'équipe hebdomadaire, le cas du salarié est soulevé. Un des intervenants en charge de l'accompagnement du salarié prend la parole « Il faut qu'on puisse trouver une manière de l'indemniser. C'est déjà le boulot le plus précaire du monde le DPH. Il n'a pas d'argent là pendant son arrêt. On est en France ! Normalement quand on se blesse le salaire il est pris en charge. Et pas pour eux ? » Après discussion, l'équipe décide de lui comptabiliser des heures supplémentaires de « rattrapage » lors de sa reprise du travail, et de lui permettre de reprendre lorsqu'il s'en sent capable, quel que soit l'avis médical. En proposant un « sas temporaire, progressif et adapté »<sup>37</sup> vers l'emploi, les dispositifs Premières Heures envisagent le travail comme une première étape dans le processus de réinsertion sociale des personnes sans domicile dont les vulnérabilités sont trop importantes au regard des critères de sélection utilisés pour accéder aux chantiers

---

<sup>37</sup> Convergence France, Appel à évaluation du programme Premières Heures en chantier, 2020, p. 1.

d'insertion. Ce faisant, ils se positionnent comme un sas entre l'exclusion sociale et économique et le marché de l'emploi d'insertion. Pourtant, comme le souligne Pascale Noblet :

« La “logique du sas” à l'œuvre dans les politiques d'insertion professionnelle développées à partir des années quatre-vingt (...) a été calquée sur la politique antérieurement mise en œuvre dans le cadre de la réadaptation par le travail des personnes handicapées (...). Aujourd'hui, à la lumière de la faiblesse des résultats, le maintien de la logique du sas sert de justification à l'injustifiable. L'objectif apparemment généreux — réintégrer totalement les personnes en situation d'exclusion dans une optique d'égalité et d'intégration citoyenne — sert d'alibi aux conditions de travail dégradantes dans lesquelles s'exercent les emplois aidés : ces conditions semblent aller de soi en vertu du statut transitoire conféré à ces emplois supposés n'être que des marche-pieds » (Noblet, 2005, p. 30).

Les dispositifs Premières Heures, en constituant de manière assumée pour les pouvoirs publics et les associations de terrain un « sas » potentiel pour accéder aux chantiers d'insertion, s'inscrivent dans la continuité directe des pratiques sélectives de ces derniers. Le public qui y est accueilli était celui qui fréquentait les chantiers d'insertion à leur création il y a une vingtaine d'années. En cela, il est possible de l'intégrer à l'analyse du secteur de l'insertion par l'activité économique et de ses effets sur les parcours d'emploi de ses destinataires. Nicolas Duvoux établit que « l'institutionnalisation d'un sous-emploi précaire et peu rémunérateur par le biais de différents contrats aidés a contribué au développement d'un quasi-second marché du travail qui, dans les faits, encadre la pauvreté plus qu'il ne sert de tremplin pour en sortir » (Duvoux, 2009, p. 10). Autrement dit l'entrée dans les dispositifs Premières Heures constitue un sas vers un emploi aux marges de la société salariale, dans des conditions matérielles précaires, au nom de l'emploi futur et de l'injonction à entrer dans une norme d'activité, de citoyenneté (Simonet, 2018) ou d'intégrer, à terme, la norme encore dominante du CDI à plein temps (Paugam, 2007). Le sas constitué par les dispositifs Premières Heures existe quel que soit le type de contrat de travail mobilisé par les dispositifs. Cependant, la précarité de l'emploi est plus accentuée avec l'usage du CDDU qu'avec celui des CDDI. Il s'agit de l'une des raisons pour laquelle, lors du déploiement de Premières Heures en Chantier, Convergence France opère le choix du CDDI comme support contractuel du dispositif.

### 3.1.2. Entre sécurisation des conditions d'emplois des salarié·es en insertion et fragilisation des conditions de travail des permanent·es

Dans le cadre du programme Premières Heures en Chantier dont le déploiement national est encadré par Convergence France, seuls les ateliers et chantiers d'insertion peuvent accueillir le dispositif. Donc les salarié·es en insertion dans le programme Premières Heures en Chantier reçoivent les mêmes types de contrats de travail que les salarié·es des chantiers d'insertion, soit CDDI. Ces contrats sont encadrés par les articles définissant le secteur de l'insertion par l'activité économique dans le Code du travail<sup>38</sup>. Si Convergence France mobilise le CDDI en systématisant son déploiement au sein de chantiers d'insertions, c'est avant tout dans l'intention de faciliter l'inscription des dispositifs Premières Heures dans le secteur de l'insertion par l'activité économique. Une conséquence directe de ces contrats concerne les conditions d'emploi proposées aux salarié·es en insertion qui s'avèrent moins précaires que les conditions de travail produites par les CDDU. En revanche, leur déploiement dans les dispositifs Premières Heures, puisqu'il doit s'adapter à la grande flexibilité requise par les dispositifs, comporte des effets délétères sur les conditions de travail des permanent·es des associations accueillantes.

#### 3.1.2.1. Les CDDI dans le programme Premières Heures en Chantier : des conditions d'emploi moins précaires que les CDDU

Les articles qui m'intéressent en particulier sont ceux qui encadrent l'activité des ateliers et chantiers d'insertion. L'article L5132-15-1 stipule :

« Les ateliers et chantiers d'insertion, quel que soit leur statut juridique, peuvent conclure avec des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières des contrats à durée déterminée en application de [l'article L. 1242-3](#). (...) »

**La durée de ces contrats ne peut être inférieure à quatre mois**, sauf pour les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation et bénéficiant d'un aménagement de peine.

Ces contrats peuvent être renouvelés dans la limite d'une durée totale de vingt-quatre mois. (...)

À titre exceptionnel, ce contrat de travail peut être prolongé par un prescripteur

---

<sup>38</sup> Légifrance, Chapitre II : Insertion par l'activité économique (Articles L5132-1 à L5132-17), disponible sur : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006160804/#L-EGISCTA000006160804](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006160804/#L-EGISCTA000006160804), consulté le 3 janvier 2024.

mentionné à l'article [L. 5132-3](#) ou, en cas de recrutement direct, par un atelier et chantier d'insertion, au-delà de la durée maximale prévue, après examen de la situation du salarié au regard de l'emploi, de la capacité contributive de l'employeur et des actions d'accompagnement et de formation conduites dans le cadre de la durée initialement prévue du contrat :

- a) Lorsque des salariés âgés de cinquante ans et plus ou des personnes reconnues travailleurs handicapés rencontrent des difficultés particulières qui font obstacle à leur insertion durable dans l'emploi, quel que soit leur statut juridique ;
- b) Lorsque des salariés rencontrent des difficultés particulièrement importantes dont l'absence de prise en charge ferait obstacle à leur insertion professionnelle, par décisions successives d'un an au plus, dans la limite de soixante mois.

La durée hebdomadaire de travail du salarié embauché dans ce cadre ne peut être inférieure à vingt heures, sauf lorsque le contrat le prévoit pour prendre en compte les difficultés particulièrement importantes de l'intéressé ou en cas de cumul avec un autre contrat de travail à temps partiel, afin d'atteindre une durée globale d'activité correspondant à un temps plein ou au moins égale à la durée mentionnée à l'article [L. 3123-27](#). » (Article L5232-15-1 du Code du travail, disponible sur le site Légifrance)

Les différences entre les CDDI et les CDDU sont nombreuses et portent essentiellement sur le temps de travail hebdomadaire, la durée du contrat, et la durée pendant laquelle le contrat peut être renouvelé. Les CDDI sont des contrats de quatre à douze mois. La durée minimale de quatre mois s'applique de manière indifférenciée quelle que soit la SIAE qui propose le contrat (qu'il s'agisse d'un ACI portant Premières Heures ou d'une entreprise d'insertion). Une différence majeure concerne le temps de travail : dans le cas d'un CDDI, l'augmentation ou la baisse du temps de travail fait l'objet d'un avenant et engage donc les salarié·es en insertion. Il s'agit d'une modalité moins flexible qui demande de justifier les éventuelles absences et implique de fixer des jours de travail dans la semaine lesquels ne peuvent être déplacés de manière très simple. Cependant, ce type de contrat et le fait que les salarié·es en insertion soient directement salarié·es par l'association accueillante créent des conditions d'emploi plus protectrices. Le CDDI ouvre le droit à des arrêts maladie et à des congés maternité, ce qui n'est pas le cas du CDDU. Avec un CDDU, il n'y a pas d'arrêt maladie puisque l'objectif du contrat dans les dispositifs Premières Heures est de permettre de faire avec les aléas de la vie des salarié·es en insertion et leur potentielle absence. Mais si l'absence est liée à un souci de santé qui empêche les personnes de rattraper leurs heures, aucune compensation financière n'existe. Or la santé des salarié·es des dispositifs Premières Heures est très souvent dégradée par l'errance et la précarité. Dans l'ensemble, il est possible de dire que les conditions d'emploi des CDDI sont plus stabilisantes que les conditions proposées par les CDDU.

De manière plus fine, il est possible de distinguer deux types de déploiement des CDDI dans le programme Premières Heures en Chantier. Ces cas de figure dépendent du conventionnement de l'association accueillante avec le programme Convergence. Soit l'ACI accueillant le dispositif est conventionné avec Convergence (de ce fait il déploie le programme Convergence), soit il ne l'est pas.

- Déployer le programme Convergence au sein de son ACI qui devient de ce fait un « ACI convergence » implique la possibilité d'un accompagnement des salarié·es en insertion allant jusqu'à cinq ans. Cette possibilité est encadrée par une précision de l'article Article L5132-15-1 du Code du travail<sup>39</sup> : « A titre exceptionnel, ce contrat de travail peut être prolongé par un prescripteur (...) lorsque des salariés rencontrent des difficultés particulièrement importantes dont l'absence de prise en charge ferait obstacle à leur insertion professionnelle, par décisions successives d'un an au plus, dans la limite de soixante mois. ». Lorsque les ACI qui accueillent Premières Heures en Chantier sont des ACI convergence, le temps de l'accompagnement est possiblement plus long de manière automatique puisqu'appartenir au programme Convergence prolonge de deux à cinq ans la durée autorisée des parcours d'insertion. Le fait d'être un ACI convergence s'accompagne, dans les conventionnements avec l'État, d'une application automatique de la prolongation de l'accompagnement. Dès que le programme Premières Heures en Chantier est déployé dans un ACI convergence, les personnes qui y sont recrutées ont la possibilité de bénéficier d'un accompagnement de cinq ans voire d'un accompagnement de cinq *en plus* de la durée de leur contrat Premières Heures. Par ailleurs, les chargé·es de partenariat permettent aux chantiers convergence d'assurer des accompagnements renforcés sur les volets santé, hébergement et emploi. Si ces chargé·es de partenariats sont dédié·es aux chantiers d'insertion et non aux programmes Premières Heures, leur présence renforce mécaniquement les capacités d'accompagnement et les réseaux de partenariats des associations. Enfin, le fait d'être un ACI convergence permet de proposer des contrats de

---

<sup>39</sup> Disponible sur : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000042674137/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042674137/), consulté le 13 janvier 2024.

travail d'une durée inférieure à vingt heures hebdomadaires, y compris pour les salarié·es qui ne sont pas en programme Premières Heures en Chantier.

- A contrario, les chantiers d'insertion porteurs des Premières Heures en dehors du programme Convergence bénéficient de conditions d'accompagnement moins facilement flexibles. Les moyens contractuels et financiers sont moins importants sans le soutien de Convergence France sur l'ACI et la durée potentielle d'accompagnement en cas de recrutement sur le chantier à l'issue du parcours en Premières Heures est mécaniquement inférieure. De plus, les réseaux de partenaires orienteurs en suite de parcours des ACI « classiques » et qui accueillent un programme Premières Heures en Chantier peuvent être moins adaptés au profil ou aux besoins du public cible des dispositifs Premières Heures.

Les différences entre les ACI convergence et les ACI n'appartenant pas au programme Convergence concernent deux stades du parcours des salarié·es en insertion dans les dispositifs Premières Heures. Le premier porte sur le passage entre le dispositif Premières Heures et le chantier d'insertion d'une part (souvent, la suite de parcours des salarié·es dans les programmes Premières Heures en Chantier se fait en interne). Le second se situe au niveau des réseaux de partenaires en orientation et accompagnement des associations. La question de l'accompagnement technique, social et administratif des salarié·es en insertion est très étroitement liée au contrat choisi pour déployer les dispositifs Premières Heures. En particulier, la question de l'accompagnement administratif des salarié·es est entièrement réactualisée par le choix de Convergence France de s'appuyer sur des CDDI.

### **3.1.2.2. CDDI et précarisation des conditions de travail des permanent·es**

L'usage des CDDI dans le programme Premières Heures en Chantier présente, comme conséquence mécanique, l'arrêt du portage salarial et l'internalisation des contrats de travail et du suivi administratif des salarié·es en insertion. Or, le suivi administratif de salarié·es en CDDI dans un dispositif Premières Heures est un travail très conséquent et minutieux. Un entretien avec la responsable des ressources humaines dans un territoire Premières Heures en Chantier nous l'explique.

Enquêtee : Alors le premier contrat c'est de quatre heures par semaine, pour un contrat de quatre mois, obligatoirement. Après, on peut faire des avenants, pour augmenter au fil de l'eau. On passe à huit heures, enfin, six heures même, huit

heures, dix heures. On est vraiment très souples. On peut faire... C'est à la carte. Le paiement c'est en espèces. (...)

Enquêtrice : C'est pas un peu galère à gérer les fiches de paye avec les variations d'heures ?

Enquêtée : Ah oui oui. C'est très compliqué parce que des fois on sait euh... ils veulent rattraper. Comme ils font pas beaucoup d'heures, au départ on était OK pour qu'ils rattrapent. Après moi à chaque fin de mois c'est une galère... Mais, c'est trop compliqué, s'ils rattrapent sur le mois d'après.. On se rappelle pas forcément même si on note. Oui c'est très très lourd.

Enquêtrice : Donc quand ils ne font pas leurs heures, ils ne font pas leurs heures ?

Enquêtée : Oui. À moins qu'ils aient par exemple comme Sophie qui avait rendez-vous pour une mammographie, mais ça elle ne peut pas changer le rendez-vous donc la pas de problème, oui elle peut rattraper ça. Il y a pas de problème après s'ils sont absents et qui ont pas prévenu, euh non. Sauf vraiment un événement exceptionnel ou s'ils sont malades bien sûr, qu'ils ont un arrêt.

Enquêtrice : ouais. Mais pas de par exemple il devait travailler le mardi matin et il n'est pas venu donc finalement il peut reporter sa matinée au jeudi ? Par exemple ?

Enquêtée : si, ça se fait. Mais c'est dur à gérer. Le problème c'est au niveau après des équipes et des encadrants. Voilà parce qu'il y a un planning à la semaine et après c'est assez compliqué à gérer s'il y a trop comme ça de changement. Donc, c'est pour les encadrant·es.

Enquêtrice : Donc tout ce qui est pas gérable dans leur binôme d'encadrement, ça se reporte sur la fiche de paie en absence ?

Enquêtée : Voilà » (Entretien, responsable administrative, femme, 39 ans, blanche, février 2022, entretien réalisé conjointement par Alice Krzystofik et Louise Lacoste dans le cadre de l'évaluation du programme Premières Heures en Chantier)

Dans le cas du programme Premières Heures en Chantier décrit ci-dessus par l'enquêtée, l'association accueillante cherche autant que possible à proposer un cadre d'emploi très flexible aux salarié·es en insertion. Mais la flexibilité du parcours, qu'il s'agisse du nombre d'heures de travail hebdomadaires, de la progressivité de ce dernier, ou de la possibilité de faire évoluer les jours de travail en fonction des indisponibilités des salarié·es en insertion, nécessite des ajustements administratifs dont la charge revient aux salarié·es permanent·es. Les éducateur·ices socio-professionnel·les doivent collecter les documents justifiant des absences, ajuster les plannings de travail, communiquer les horaires aux salarié·es en charge des ressources humaines. Ces dernier·es doivent créer les avenants, ajuster le salaire et justifier des écarts entre le prévisionnel d'heures travaillées et le nombre d'heures de

présences des salarié·es lorsqu'un écart existe. Autrement dit, lorsque le contrat mobilisé est un CDDI, la progressivité du parcours et sa flexibilité, nécessaires pour s'adapter aux vulnérabilités et aléas de la vie des salarié·es en dispositifs Premières Heures, sont impossibles à appliquer sans surcharge de travail pour les permanent·es. Enfin et même si ce phénomène est à la marge, la grande souplesse de l'accompagnement peut mettre en péril certains équilibres chez les salarié·es en insertion.

### **3.1.3. Un accompagnement entièrement flexible est-il toujours adapté ?**

Concernant la durée des parcours des salarié·es au sein du programme qui va occasionner la montée de leur charge horaire, les éducateurs et éducatrices doivent jongler entre de multiples paramètres pour répondre d'une part aux demandes et rythmes des personnes accompagnées, d'autre part, à leurs engagements institutionnels en termes de nombre de personnes à accompagner à l'année. S'agissant du premier paramètre, deux cas de figure peuvent se présenter. Dans la majorité des cas, les salarié·es demandent une montée en charge horaire rapide. Ce souhait est principalement dicté par un besoin d'argent urgent et pour autant incompatible avec leur réelle capacité de mobilisation. Une réponse inconditionnellement positive des éducateurs et éducatrices peut devenir problématique si d'autres volets de l'accompagnement (logement, santé...) n'avancent pas à la même vitesse ou ne connaissent pas d'évolution. À l'inverse, d'autres manifestent le besoin de plus de lenteur et de progressivité. Ils ne ressentent pas l'envie et/ou la capacité d'augmenter cette charge horaire et/ou craignent de voir leurs aides sociales (RSA) baisser au prorata de leur salaire (même si ces sommes sont généralement compensées par la prime d'activité). À Brive-La-Gaillarde par exemple, un salarié est resté à quatre heures hebdomadaires pendant trois mois avant de monter à six puis huit heures les quatre mois suivants. Son passage en première phase théoriquement prévue sur trois mois dure depuis sept mois.

Le passage à des étapes supérieures du parcours (accès à un hébergement, réalisation de stages...) peut être source d'appréhensions et de bouleversements chez les personnes accompagnées. Ces perturbations se révèlent difficiles à anticiper pour les éducateurs et éducatrices, mais également difficiles à éviter pour mener à terme des parcours dont la temporalité est par définition limitée. Il arrive que des personnes ne souhaitent pas passer aux étapes supérieures de leur parcours et que les éducateurs et éducatrices accélèrent l'accompagnement. La durée d'un parcours ne peut pas excéder un an au sein du programme Premières Heures en Chantier. Les encadrant·es peuvent

également juger pertinent de mettre les salarié·es à l'épreuve. Dans certains cas, iels y sont contraint·es pour atteindre les objectifs chiffrés d'accompagnement. Bien qu'aucun engagement financier de Convergence France ne soit lié à une file active de salarié·es en insertion pour ne pas mettre en difficulté les structures porteuses, un engagement tacite sur un volume d'accompagnement est réalisé au moment du conventionnement des structures<sup>40</sup> et peut conduire les structures à opter pour un roulement rapide des salarié·es en insertion. À titre d'exemple, l'intervenant social pointe les locaux, trop exigus pour accueillir quinze ou vingt personnes en même temps : la taille des locaux, empêchant l'accueil simultané du nombre de personnes à accompagner sur une année, force à raccourcir la durée des parcours.

« Malgré tout on attend quarante salariés sur l'année au lieu de vingt. Quarante salariés sachant qu'on peut pas en accueillir quinze en même temps. Ça fait jongler énormément. (...) Janvier on a semé un peu pour pouvoir récolter auprès des partenaires de nouveaux salariés. (...) Mais une fois qu'on aura tout le monde, je sais pas comment ça va se passer. Les anciens faudra qu'on puisse les faire sortir du dispo, mais on va pas les sortir juste pour les faire sortir, mais malgré tout faudrait qu'ils aient un appartement, un hébergement, en tout cas un toit sur la tête et il faudrait que ça fonctionne au niveau de l'insertion pro. Donc tant qu'on va pas pouvoir faire sortir les personnes on pourra pas en accueillir d'autres. » (Entretien, intervenant social, homme, 33 ans, blanc, février 2022).

Ne pas respecter les besoins en lenteur de certain·es salarié·es, les brusquer, engendrer des ruptures dans les parcours ou des « régressions » génèrent des risques très réels. Pour illustrer notre propos, l'exemple d'un salarié en insertion à Décines est très parlant. Alors que l'éducateur, pour reprendre ses mots, le « travaille au corps » pour qu'il effectue des stages en interne, mais également à l'extérieur, le salarié confie en entretien que ces demandes de changement sont trop rapides et intenses pour lui. Il se sent encore trop fragile personnellement pour les assumer sereinement. En l'occurrence, son obtention récente d'un hébergement en CHRS (un évènement qui devrait en théorie avoir des incidences positives sur son parcours), conjuguée avec les stages qu'il a été fortement incité à faire par l'éducateur, a eu deux répercussions néfastes (difficiles à anticiper de la part des encadrant·es), dont une reprise de sa consommation de drogue.

« Enquête : Tu sais, ça a été trop rapide tous les changements, machin, je suis un peu paumé, tu vois dans la tête, là, en ce moment. (...) TROP de changements.

---

<sup>40</sup> Cet engagement, de vingt parcours au lancement du programme Premières Heures en chantier, a été revu à la baisse pour arriver à quinze accompagnements en moyenne depuis le dernier trimestre 2022.

(...) Là, je suis rentré dans l'appart, machin. Je m'y retrouve pas. Alors du coup, j'ai eu les clés, et pendant quatre jours, je suis pas rentré dedans. (...) ouais, je me shoote, parce que j'ai eu un stress qui a été tellement... J'ai dû changer de l'hôtel à l'appart, ben il y a ça, et j'ai dû passer de PHC en immersion ailleurs. Il y a eu plein de changements là d'un coup et du coup j'ai vraiment du mal à... (...) Tu sais que [l'éducateur], dès qu'il me parle de travail, de salaire, de demain, je l'écoute plus. (...) C'est perturbant, pour moi. (...) Je voyais pas les choses comme ça.

Enquêtrice : Comment ça s'est décidé que tu passes en immersion sur tri textile ?

Enquêté : Ben dès que j'ai eu l'appartement, [l'éducateur] m'a mis en face de lui, il a commencé à rigoler, il m'a dit : "Allez, signe, c'est ton immersion, allez, on y va, on y est, là." Non, mais là, c'est trop de changements d'un coup. "Allez, signe." Putain, l'horreur. Bon, en même temps, comme ça, moi, tu sais, je lui montre que voilà, je le fais, mais... c'est pas à contrecœur, mais sincèrement, si moi, il me dit que je fais pas d'effort, il y a un problème, quoi. Là, je fais sacrément un effort, je te jure.

Enquêtrice : T'as l'impression qu'il ne t'a pas laissé assez de temps avant de passer... ?

Enquêté : Ouais, franchement, ouais. En fait, il a pas... comment dire ? Il a pas vu le côté privé de la chose. (...) c'est allé trop vite pour moi. (...) Il a fait beaucoup pour moi et tout, machin, et j'ai un tel respect que, il va me dire un truc, je vais lui dire : "Non", il va me le redire une deuxième fois, je vais lui dire : "Oui" pour qu'il soit content. (...) Et là, je lui dis : "C'est bon, donne-moi, je vais signer, t'as gagné" (...) Il essaie de m'emmener vers les bons trucs. Mais moi il me faut du temps. Deux, trois fois, quatre fois en un quart d'heure, allez, c'est bon, je signe, c'est bon. Mais ouais, c'est trop rapide. » (Entretien, salarié en insertion, homme, 41 ans, racisé, février 2022, entretien réalisé par Alice Krzystofik dans le cadre de l'évaluation du programme Premières Heures en Chantier)

Les étapes et la courte durée des parcours sont parfois en décalage voire en inéquation avec la réalité du vécu des personnes accompagnées. Les intervenant·es sociales doivent donc jongler entre différents paramètres parfois contradictoires donnant lieu à des compromis et arbitrages, au risque d'accélérer trop rapidement les parcours, de brusquer les personnes accompagnées. Le contrat proposé aux salarié·es en dispositifs Premières Heures met en lumière une tension structurante recherchant tout à la fois l'équilibre entre sécurité de l'emploi et conditions de travail dans les dispositifs et bien sûr capacité de ces dispositifs à proposer des schémas d'accompagnement sur-mesure et particularisants. Que le contrat soit en CDDU ou en CDDI, cette tension entre flexibilité des parcours et conditions d'emploi conditionne une série d'arbitrages financiers réalisés par les associations accueillantes autour de l'accompagnement des salarié·es en dispositifs Premières Heures. Je souhaite étudier ces arbitrages économiques et financiers en lien avec

les modèles socio-économiques des associations accueillantes. Ces modèles, je l'ai décrit au chapitre précédent, sont étroitement liés à des logiques de positionnements dans le monde inter associatif des dispositifs Premières Heures. À la suite, je vais m'employer à examiner pour les préciser, en quoi et comment, au-delà du support contractuel, les financements comme les modèles financiers des associations des dispositifs Premières Heures conditionnent la possibilité d'un parcours adapté et sur-mesure.

## **3.2. La progressivité des parcours des salarié·es en insertion aux prises avec les financements des dispositifs Premières Heures et les arbitrages financiers qu'ils imposent aux associations accueillantes**

Les modèles socio-économiques des associations conditionnent autant le ciblage qu'elles opèrent dans leurs pratiques de recrutement que leur position idéologique dans l'espace formé par l'ensemble des associations de ces dispositifs. Certaines structures des dispositifs Premières Heures se positionnent en entreprise de morale (Becker, 1985) autour du ciblage du programme, et prônent l'importance de prioriser les recrutements des personnes à la rue dès leur entrée dans le dispositif. D'autres articulent plutôt la mise en œuvre du dispositif avec le reste des dispositifs et de l'écosystème de l'association porteuse, dans une logique d'économie de la pénurie qui caractérise à de nombreux endroits le fonctionnement des mondes associatifs, c'est-à-dire un contexte où le besoin financier est chroniquement supérieur aux moyens des structures. Les formes d'usage du dispositif s'ancrent, je l'ai exposé, dans des positions et des postures conflictuelles entre les associations des dispositifs Premières Heures. Mon chapitre précédent développe ce constat. Pour continuer d'explorer ces enjeux, je souhaite étayer non plus les articulations entre modèles socio-économiques et ciblage, mais plus précisément les articulations entre les différents modèles de financement proposés par les différents dispositifs Premières Heures et les modèles socio-économiques des associations. (3.2.1) Cet angle d'analyse vise à saisir dans quels espaces symboliques, relationnels et économiques s'opèrent les arbitrages financiers des associations accueillantes, et quelles sont leurs conséquences sur les conditions de travail et d'emploi des salarié·es permanent·es et en insertion. (3.2.2)

### **3.2.1. Les financements des dispositifs Premières Heures créent un système de pénurie plus ou moins marquée qui rend nécessaire une série d'arbitrages financiers**

Les structures d'insertion par l'activité économique sont accoutumées à se développer sous la contrainte économique, financière ou gestionnaire. Au cours de la dernière décennie, les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) se sont trouvés de plus en plus soumis à des contraintes gestionnaires et poussés à adopter des logiques productives, quand bien même leur taux maximal de commercialisation reste de 30 % (50 % en dérogation),

d'après le décret n° 2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)<sup>41</sup>. Le financement des SIAE est par ailleurs partiellement conditionné à un taux de sorties dynamiques<sup>42</sup>. L'aide au poste octroyée aux chantiers d'insertion est définie par l'article Article R5132-38 du code du travail<sup>43</sup>. La part modulaire de l'aide aux postes repose sur les résultats des ACI, et 25 % de cette modulation est liée au « résultat en termes d'insertion » des structures. La fixation d'un taux précis est réalisée lors du conventionnement de la structure en ACI. L'articulation du « succès » de l'accompagnement vers l'emploi ou la formation des ACI au calcul de leur financement a entraîné une hausse de la sélection opérée à l'entrée dans les structures à bas seuil de recrutement (c'est-à-dire dont le recrutement ne repose pas sur des demandes de qualification ou des prérequis ancrés), particulièrement pour ce qui concerne les ACI. Cet effet a été documenté par Clément Gérôme dans sa thèse soutenue en 2017. La « banalisation des instruments de gestion et l'immersion croissante dans le secteur concurrentiel poussé par l'administration » des ACI conduisent « les publics traditionnels des politiques d'aide (...) [à être] progressivement évincés des dispositifs qui leur étaient originellement destinés et remplacés par des chômeurs "autonomes", dont les difficultés d'insertion sur le marché du travail ne résultent pas de problématiques sociales et/ou psychologiques, mais principalement d'un manque de qualification ou d'une absence de moyen de transport » (Gérôme, 2017, p. 136). Cet effet de sélection qui s'opère dans le

---

<sup>41</sup> D'après ce décret : « La commercialisation des biens et des services produits dans le cadre des ateliers et des chantiers d'insertion est possible lorsqu'elle contribue à la réalisation et au développement des activités d'insertion sociale et professionnelle des personnes mentionnées à l'article [L. 5132-1](#). Toutefois, les recettes tirées de cette commercialisation ne peuvent couvrir qu'une part inférieure à 30 % des charges liées à ces activités. Cette part peut être augmentée sur décision du préfet, dans la limite de 50 %, après avis favorable du conseil départemental de l'insertion par l'activité économique, si les activités développées ne sont pas déjà assurées et satisfaites par les entreprises locales. ». Disponible sur : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000018526766/2021-12-08](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000018526766/2021-12-08), consulté le 9 janvier 2024.

<sup>42</sup> Les sorties dynamiques des SIAE se déclinent en trois catégories. Les sorties vers l'emploi durable (CDI, CDD ou missions d'intérim de 6 mois et plus, stage ou titularisation dans la fonction publique et création d'entreprises), les sorties vers « un emploi de transition » (CDD ou période d'intérim de moins de 6 mois, contrats aidés chez un employeur de droit commun), les sorties positives (formations pré-qualifiantes ou qualifiantes, embauches dans une autre SIAE).

<sup>43</sup> « L'aide financière est versée à l'organisme conventionné au titre d'un atelier ou chantier d'insertion pour chaque poste de travail occupé à temps plein. Le cas échéant, le montant de l'aide est réduit à due proportion de l'occupation des postes. Son montant socle, le montant maximum de la part modulée dans la limite d'un pourcentage du montant socle et ses conditions de versement sont fixés par arrêté conjoint des ministres chargés de l'emploi et du budget respectivement pour les salariés en insertion recrutés sous contrat de travail à durée déterminée et pour les personnes détenues ayant signé un contrat d'emploi pénitentiaire. Un arrêté conjoint du ministre chargé de l'emploi et du ministre chargé du budget revalorise, chaque année, cette aide en fonction de l'évolution du salaire minimum de croissance à compter du 1er janvier 2015. » Disponible sur : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000045950359](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045950359), consulté le 9 janvier 2024.

secteur est lié à l'enjeu du financement et illustre la façon dont les ACI évoluent dans un contexte budgétaire contraint. Les logiques sont les mêmes dans les dispositifs Premières Heures. Les financements des trois dispositifs Premières Heures étudiés diffèrent les uns des autres, mais nécessitent tous les trois des arbitrages financiers de la part des associations porteuses. Ces arbitrages, je viens de le détailler, ne sont pas spécifiques à ces dispositifs.

Dans les Hauts-de-Seine, un débat a occupé une grande partie des réunions d'analyse de pratiques qui se sont tenues entre septembre 2020 et décembre 2021. Lors d'un bilan du dispositif en avril 2020, les chiffres révèlent qu'une des neuf associations orientantes a permis de recruter dix-sept des trente-trois personnes accompagnées par le dispositif cette année-là. Ce chiffre est d'autant plus impressionnant que toutes ces orientations ont lieu au premier trimestre 2020. L'association est un Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile. Autrement dit, l'intégration du centre d'hébergement pour réfugié·es a constitué un point de rupture dans l'homogénéité du dispositif. Jusqu'ici, chaque structure impliquée orientait ou accueillait une poignée de personnes réparties sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-Seine. En février 2021, 75 % des personnes sont orientées par des centres d'hébergement et les HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile) représentent 60 % des orientations par lesdits centres. Autrement dit, en un an de présence dans le dispositif, le pourcentage d'orientation effectué par les HUDA touche 45 % des personnes orientées en deux ans d'existence du dispositif. Cette situation a provoqué de vifs débats dans les rencontres régulières d'analyse de pratique ou de pilotage du dispositif alto-séquanais. Le point central du débat concernait le fait que la majorité des personnes orientées par les HUDA était recrutée dans des entreprises sociales (le dispositif des Hauts-de-Seine est le seul à permettre à des structures non-associatives d'intégrer le dispositif). Or il arrive que ces entreprises se reposent davantage sur la capacité de travail des salarié·es en insertion que sur le déploiement de moyens consacrés à leur encadrement. Ces pratiques sont explicitement approuvées par les organisations en charge du déploiement du dispositif.

« Les structures accueillantes au début pour certaines ne connaissaient pas la notion d'accompagnement. Elles étaient contentes d'avoir des personnes sans payer le salaire (...) ça a vraiment aidé à lancer des entreprises sociales en temps de COVID » Réunion collective d'analyses de pratiques, prise de parole d'un responsable du dispositif 92, mars 2021.

En avril 2021, l'association Espaces et l'association Carton Plein produisent un document qui revient sur la situation.

« 1. Observations : Après 18 mois d'expérimentation du DPH, on observe que le public accompagné et les structures accueillantes s'éloignent du projet initial (...) Le public accompagné dans le 92 est en précarité, mais peu sont en errance. Les structures accueillantes, notamment entreprises de l'ESS et associations, ne possèdent pas les ressources les plus adaptées pour l'accompagnement renforcé et nécessaire pour les salariés en DPH. Convergence par exemple ne fait que du SIAE. (...) »

## 2. Taux de financement actuel

	Taux	Montant
Salaire/heure	100 %	16 €
DPH/heure	113 %	18 €

3. Proposition de paliers de financements (...) La proposition veut diminuer le financement de certaines structures, notamment si celles-ci réalisent du chiffre d'affaires grâce aux salariés en DPH, pour les redistribuer où l'accompagnement est renforcé. »

La proposition a été retenue, suite aux multiples débats et alertes lancées par différentes structures. Depuis, le taux est le suivant :

	ESS	Associations	SIAE
Taux prise en charge par DPH	80 %	100 %	120 %
Montant/heure	12,80 €	18,00 €	19,20 €
Accompagnement/heure			3,20 €
Coût/heure pour l'entreprise	3,20 €		

Ces tableaux mettent en forme la mise en place d'un financement différencié dans le dispositif Premières Heures altoséquanais en fonction du modèle juridique de la structure accueillante. Les SIAE, proposant un encadrement dédié, ont un meilleur taux de financement que les associations qui pour l'accompagnement social reposent sur l'association Espace. Les entreprises ESS sont financées à moins de 100 % du coût du salaire des salarié·es en insertion car elles dégagent un bénéfice de la force de travail de ces dernier·es. Le dispositif altoséquanais acte un financement modulaire de l'encadrement et l'accompagnement des salarié·es en insertion. La mise en place d'un encadrement socioprofessionnel dédié aux salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures est un débat récurrent dans le programme Premières Heures en Chantier. Dans ce programme, le salaire des salarié·es en insertion est pris en charge par les aides aux postes de l'État. Dans les négociations quadripartites entre Convergence France, l'État, l'association porteuse et

sa collectivité territoriale de rattachement, le salaire des éducateurs et éducatrices socio-professionnelles est à la charge de la collectivité territoriale. En 2022, l'association Convergence France demande à la collectivité de financer un poste d'intervenant social à temps plein pour dix-huit ou vingt parcours de personnes en Premières Heures en Chantier dans l'année. Il s'agit d'une dizaine de personnes à accompagner en simultané si elles restent en moyenne six mois, et plutôt une vingtaine en file active si elles atteignent l'année maximale d'accompagnement. Par exemple, à Brive-la-Gaillarde, le programme Premières Heures en Chantier est encadré par deux permanent·es pour une vingtaine de parcours dans l'année, c'est-à-dire que le taux d'encadrement est environ deux fois plus conséquent. Un des deux postes est à la charge du CCAS de Brive-la-Gaillarde, qui le finance sur fonds propres et en faisant appel à plusieurs enveloppes non-pérennes de fonds privés ou publics, multipliant les montages financiers pour tenir le ratio de deux ESP.

« Nous, Convergence France, on peut accompagner le financement des ESP, des éducateurs socio-pros, mais uniquement sur le démarrage, et on le fait quasiment pas en fait. On fait plus le démarrage pour payer le camion, pour payer des frais un peu exceptionnels de démarrage, s'il faut financer deux, trois mois d'éduc pour le temps que les conventions se fassent et lancer le truc, on le fait, mais on veut pas financer l'éduc, parce qu'on veut... Comme on sait que nous on n'est pas des financeurs pérennes, on veut pas se mettre dans ce tour de table là. Donc l'enjeu de Brive, c'est qu'ils ont eu un financement assez exceptionnel pour le démarrage qui a été l'État, qui va se retirer en 2023 parce qu'ils n'auront plus accès à cette enveloppe financière. Comment du coup on pérennise le projet, qui est la même question sur la totalité des territoires qu'on a... et, mais à chaque fois, c'est une pérennisation de projet, mais à chaque fois les financeurs locaux ont financé la totalité du projet quoi, pour en tout cas 12 mois minimum tout le temps. (Entretien, directeur, association tête de réseau, homme, 41 ans, blanc, mai 2022)

L'enjeu soulevé dans cet extrait porte très concrètement sur la pérennisation des projets. Dans le cas de Brive-la-Gaillarde, la structure a pris le parti de faire recruter deux éducateurs et éducatrices socio-professionnel·les pour garantir un encadrement dédié et conséquent au lancement du projet Premières Heures. Le taux d'encadrement proposé par le territoire est deux fois plus important que celui que prévoit Convergence France notamment parce que le chantier d'insertion auquel est rattaché le programme Premières Heures en Chantier de Brive-la-Gaillarde n'est pas conventionné dans le programme Convergence. Cela signifie que la temporalité de l'accompagnement est a priori plus courte. Les chantiers Convergence ont automatiquement un agrément de cinq ans, tandis que pour les chantiers d'insertion non conventionnés avec Convergence, cette augmentation de la

durée de parcours n'est pas automatique. Or, savoir que dans tous les cas le chantier dispose de plusieurs années pour lever des freins tels la maîtrise de la langue, la santé, les addictions avec la salarié·e permet de plus sereinement "préparer la sortie" du programme Premières Heures en Chantier vers un chantier d'insertion. Autrement dit, même si Convergence France rend obligatoire l'existence d'un encadrement dédié et systématise son financement, le taux d'encadrement associé peut tout de même se révéler insuffisant selon le modèle socio-économique du chantier d'insertion accueillant le programme Premières Heures en Chantier. Le cas échéant, le contexte financier de pénurie encadrant le déploiement du programme est réactivé. Plus largement il me semble que leur mise en œuvre au sein des mondes associatifs, justifie d'explicitier la place que ces dispositifs Premières Heures occupent dans l'économie de la pénurie qui structure le secteur et d'examiner la part qu'ils y prennent.

### **3.2.2. Les arbitrages financiers opérés par les associations accueillantes peuvent altérer la flexibilité des accompagnements et la progressivité des parcours**

À Paris, jusqu'en décembre 2021, le financement fonctionne par paliers. Il est calculé au prorata du nombre d'heures travaillées par les salarié·es en insertion, d'après les paliers suivants :

<b>Montant forfaitaire unitaire mensuel</b>		380 €
<b>Montant mensuel selon paliers</b>	<b>Entre 5 et 22 h</b>	100 €
	<b>Entre 23 et 72 h</b>	350 €
<b>Plafond unitaire mensuel hors prime de retour à l'emploi</b>		730 €

**Figure 10 : extrait de la convention 5 de l'association Carton Plein, éditée le 27 mai 2019, précisant les paliers de financement pour un accompagnement. Source : drive de l'association Carton Plein.**

Le financement perçu par l'association accueillante dépend du nombre d'heures travaillées par un·e salarié·e en insertion et, le cas échéant, d'une prime de retour à l'emploi versée en fin de parcours. L'association perçoit le financement et doit ensuite, selon la logique du portage salarial, régler à l'association intermédiaire employeuse les heures travaillées par

lae salarié·e. Ce modèle de financement fut beaucoup débattu entre les associations du dispositif. C'est ce que relève une salariée de la DAE en août 2020.

Enquêtée : Euh, il y a la question du financement, je pense, qui a été posée une fois, deux fois, trois fois, et sur laquelle donc moi je trouve que ce mode de financement avec avance sur solde est confortable, et si légalement on a le droit de le conserver c'est plus simple. Plutôt que d'essayer de basculer sur autre chose. Par contre y a la question de... ben déjà c'est inégal notre financement, déjà y a des structures qui à l'heure touchent beaucoup plus que d'autres...

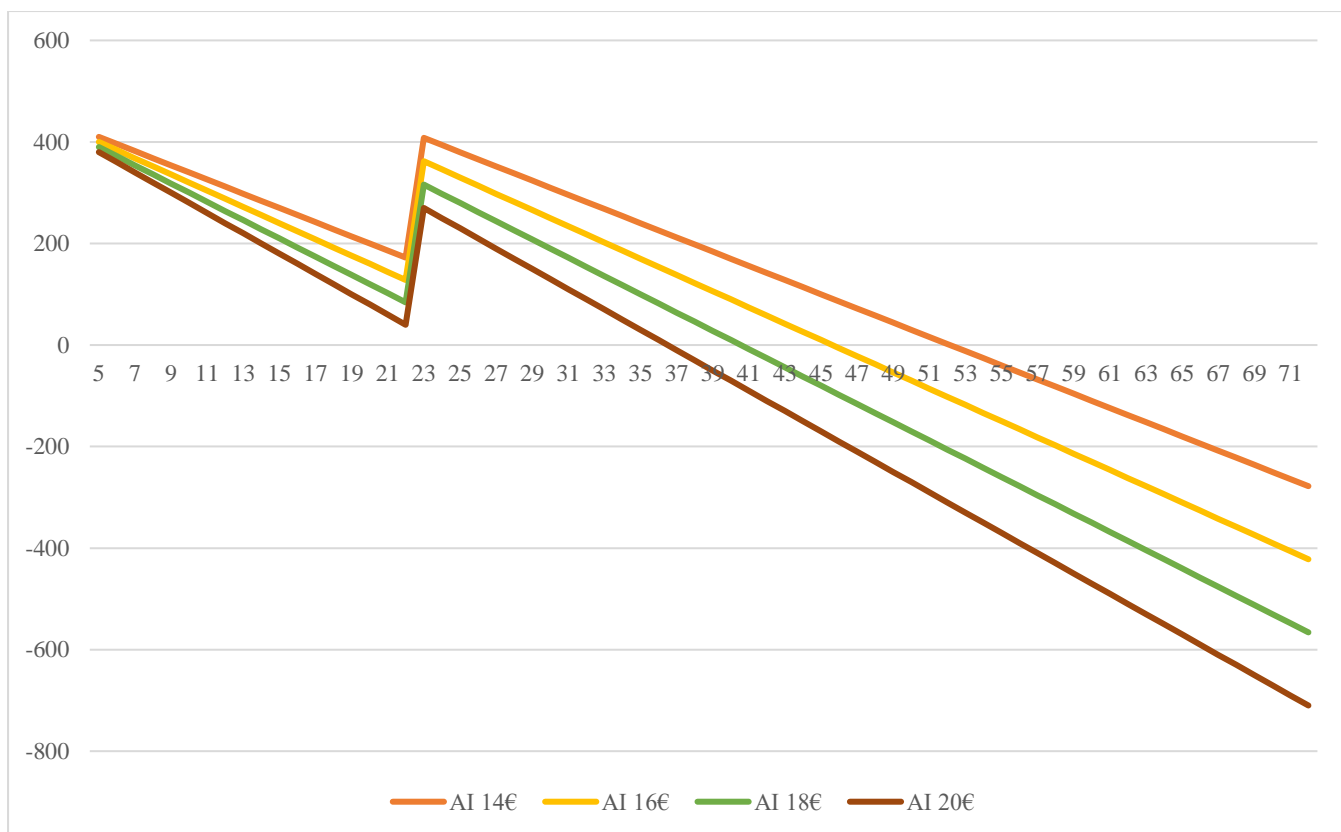
Enquêteurice : Oui ça dépend des paliers c'est ça ?

Enquêtée : ça dépend des paliers. Donc la personne qui est toujours juste au-dessus du dernier pallier touche la même somme que celle qui est à 72h, sauf que celle qui est à 72h elle doit payer les heures à l'AI. Donc, globalement en termes d'équilibre du dispositif, il y a des structures pour lesquelles Premières Heures c'est un coût important que la Ville ne comble pas, d'autres pour qui Premières Heures en fait, ils sont largement à l'équilibre.

Enquêteurice: D'accord. Et, est-ce que toi tu as des pistes d'explication de ces phénomènes d'optimisation ?

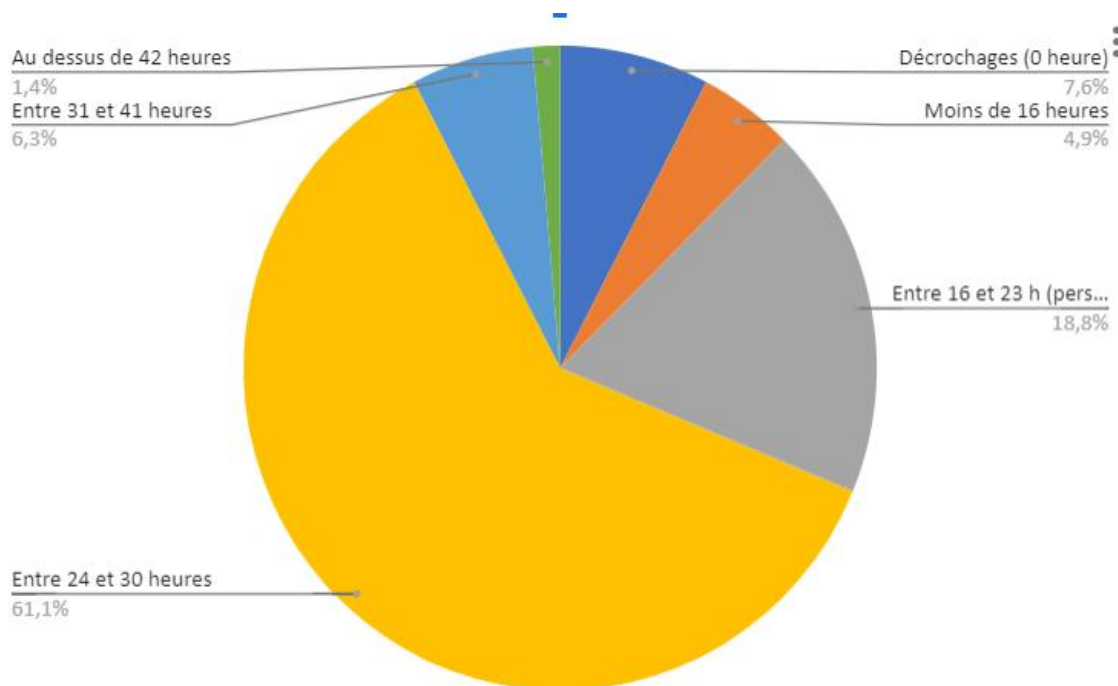
Enquêtée : Ah je suis pas sûre que ça soit de l'optimisation. Je pense que, non, je suis pas sûre du tout. Je pense qu'il y a des structures qui proposent un peu le même pattern à tous leurs salariés parce que finalement c'est comme ça qu'ils ont mis en œuvre le dispositif et que finalement les contraintes qu'on leur met pas ils se les ont un peu auto-crées eux. Euh... je suis pas sûre." (Entretien, salariée, Ville de Paris, femme, 36 ans, août 2020)

Ce qui se joue dans cet échange, c'est que selon le nombre d'heures travaillées par les personnes et le coût de l'association intermédiaire, l'association accueillante sera susceptible de dégager un bénéfice financier ou de devoir assumer une partie des coûts liés à l'accueil d'un·e salarié·e. Le résultat des opérations économiques peut être modalisé par le graphique suivant, en fonction des coûts de l'association intermédiaire.



**Figure 11 : résultat économique potentiel de l'association accueillante (en euros) pour un accompagnement et en fonction du coût de l'association intermédiaire.**  
**Source : données des conventions de l'association Carton Plein.**

Le calcul modélisé par le graphique ci-dessus met clairement en évidence que le système de paliers crée des hypothèses financières très précises pour les structures accueillantes. Le résultat des circulations financières qui ont lieu entre le département de Paris, l'association accueillante et l'association intermédiaire varie considérablement en fonction du nombre d'heures travaillées par les salarié·es en insertion. L'association Carton Plein a relevé ces heures au premier semestre 2021 (figure 5).



**Figure 12 : nombre d'heures de travail mensuelles réalisées par les bénéficiaires de Carton Plein entre janvier et juin 2021. Source : documents de suivis internes à la structure.**

La majorité des salarié·es en insertion accompagné·es par l'association Carton Plein au premier semestre 2021 travaillent entre vingt-quatre et trente heures par mois, ce qui correspond exactement au volume horaire nécessaire pour maximiser le système de paliers parisiens. La seconde plus grande tranche horaire travaillée se situe entre seize et vingt-trois heures, ce qui peut correspondre aux personnes pour lesquelles une activité de six heures par semaine est prévue, mais qui cumulent une ou plusieurs absences dans le mois (l'association lors de son accueil de nouveaux·elles salarié·es les fait toujours démarrer à six heures par semaine). Si cette hypothèse est valide, alors le travail de près de 80 % des salarié·es du dispositif Premières Heures de l'association est organisé autour de semaines de six heures d'activité. Cette proportion, en contradiction avec l'objectif de flexibilité des parcours posé par les dispositifs Premières Heures, est la conséquence du mode de financement du dispositif à Paris. La flexibilité est à priori plus facilement atteignable avec un financement horaire qui ne crée pas d'incitations financières à tel ou tel volume d'activité. Cette situation, très spécifique au dispositif parisien, est réévaluée par un nouveau système de financement mis en œuvre à partir de l'année 2022 sur le territoire. La nouvelle modalité de financement est calculée sur la base d'une subvention de fonctionnement et son montant est voté par le Conseil de Paris.

À compter de mars 2022, les associations accueillantes sont financées en fonction d'un taux horaire augmenté d'une prise en charge partielle de l'accompagnement socioprofessionnel. Les modalités sont propres aux modèles socio-économiques de chaque association. Pour Carton Plein par exemple, le fonctionnement est le suivant :

La subvention de fonctionnement accordée par la Ville de Paris représente 54 % du coût du projet de l'organisme, soit 206 000 €.

Cette subvention se décompose ainsi :

- 90% au titre de soutien au financement des heures réalisées par les personnes en parcours Premières Heures ;
- 10% au titre de soutien aux charges liées à l'encadrement et à l'accompagnement.

Le financement public n'excède pas les coûts liés à la mise en œuvre du projet, estimés en annexe 2.

Lors de la mise en œuvre du projet, l'organisme peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son (ses) budget(s) prévisionnel(s) à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle n'excède pas 20 % au regard du coût total du projet tel que mentionné à l'annexe 2.

### **Figure 13 : modalité de financement du dispositif Premières Heures de l'association Carton Plein à partir de mars 2022**

Dans le cas de l'association Carton Plein, le montant accordé par la Ville représente 54 % du coût du projet. Au moment de l'évolution du mode de financement, l'association déplore un manque à gagner très conséquent lié au financement trop partiel de l'encadrement socioprofessionnel qu'elle déploie. En effet, le modèle socio-économique de l'association est appuyé sur un taux d'encadrement conséquent augmenté de la présence d'autres permanent·es. Voici comment l'association évalue le nombre de ressources humaines dédiées au dispositif dans le bilan quadrimestriel de la convention passée en mars 2022.

Fonction	Type de contrat	ETP annuel
directrice	CDI	25%
coordinatrice	CDI	70%
responsable administrative et financière	CDI	25 %
attaché commercial	CDI	5%
chargée de communication et de partenariat	CDI	30%
éducateur socio-professionnel	CDI	100%
éducateur socio-professionnel	CDI	100%
CIFRE	autre	100%
ASP	CDI	20%

**Figure 14 : extrait du document « bilan fin de convention 2022 », par l'association Carton Plein.**

Ces postes représentent (toutes charges comprises) une charge financière conséquente comprise entre 100 et 150000 € annuels. Ces frais sont partiellement couverts par le soutien de fondations d'entreprises ou par des institutions — comme l'ANRT (Association Nationale de la Recherche et de la Technologie) dans le cas de ma thèse CIFRE rattachée au budget 2022 du dispositif. Mais ces soutiens ne couvrent pas l'ensemble des coûts engagés et le changement de modèle de financement s'opère trop subitement parfois pour les associations. C'est ce dont témoigne en juin 2023 la directrice de l'association. Elle raconte que le nouveau mode de financement proposé à Paris à partir de janvier 2022 a été reçu tardivement — courant décembre 2021 — et a constitué une évolution très forte du budget de la structure.

« Et donc pour nous vraiment une grosse... Un gros choc parce que, enfin c'était de l'ordre de 100.000 euros de moins. Donc pas du tout une somme que Carton Plein peut absorber comme ça aussi rapidement. Donc très vite on reprend les discussions partenaires avec Paris en disant, mais c'est pas possible, en fait ce qu'on va signer, nous on tient pas cette année. (...) Et du coup on s'est dit bon bah 2022 on tient un peu comme ça en mode super dérogatoire et pour 2023 il faut qu'on trouve autre chose. Et donc c'est là où tout 2022 et notamment sur le

2<sup>e</sup> semestre on a parlé des Premières Heures en Chantier parce qu'il y avait pas tellement d'autres, d'autres scénarios en fait. Et nous il nous paraissait convenir parce que c'est ce qu'on disait tout à l'heure, dans la philosophie, c'est quand même super proche et donc ça ne nous paraissait pas dévier ou édulcorer le projet. Et ça permettait quand même deux gros avantages : faire venir l'état dans le jeu comme financeurs et puis d'amener une vraie relation enfin une relation salariale quoi. Et ça, c'est quand même une énorme avancée, pour les valos, en termes de droit, de congés payés, maternité, paternité, formation, etc quoi... Et ça c'est c'est quand même une super avancée, dans ce, ce principe de projets qui se veut un peu pédagogique aussi sur le retour à une relation de travail, j'allais dire de droit commun. Ben le salariat, c'est quand même plus proche de la vraie vie qu'une prestation de service. » (Entretien, directrice d'association accueillante, femme, 47 ans, blanche, juin 2023).

L'association Carton Plein ne parvient pas à rééquilibrer son modèle économique en 2022. Elle décide alors d'intégrer le programme Premières Heures en Chantier à partir de janvier 2023, accompagnée de la Conciergerie d'Aurore. Cette décision est motivée, entre autres, par l'absence de financement de la part de la ville de Paris ; financement de l'encadrement socioprofessionnel nécessité par le dispositif Premières Heures dans la nouvelle épure financière. Le choix de changer de dispositif est un arbitrage socio-économique majeur, conséquence notable des évolutions des conditions financières de déploiement du dispositif Premières Heures parisien. Cette évolution est aussi visible au sein du CASVP (Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris), qui à partir de la nouvelle modalité financière, plafonne les heures de travail hebdomadaires des salarié·es en insertion.

Enquêtée : Donc du coup ça fait, maintenant, la règle c'est le mercredi, le jeudi deux fois deux heures (...)

Enquêtrice : donc ils travaillent quatre heures ?

Enquêtée : on essaie de les faire travailler le mercredi et le jeudi. Toutes les semaines en fait.

Enquêté : ça a été convenu par rapport aux autres aucun droit avant par rapport au fonctionnement du service c'était quatre heures. C'était le plus facile à gérer par semaine parce qu'au-delà c'était compliqué : le mardi on avait des trucs le vendredi aussi.. donc c'était plus faisable en tout cas le mercredi et le jeudi

Enquêtrice : mais oui parce que quand vous avez tous les chantiers à gérer à côté

Enquêtée : oui en fait c'était compliqué parce que dès lors que nos DPH arrivent, soit on s'occupe des DPH, soit on s'occupe de nos ACI. Mais les deux en même temps, c'est extrêmement compliqué. Les demandes sont complètement différentes. Donc c'est pour ça qu'on essaie de de de, pas de réduire, mais de canaliser les besoins sur un temps assez court du coup. (...)

Enquêté : oui ça permet de vraiment se concentrer pour les DPH. Ce qui reste

compliqué c'est effectivement d'alterner ACI et DPH en même temps. Parce que le public n'est pas le même, ils n'ont pas forcément les mêmes techniques, ils ont besoin qu'on soit souvent avec eux, ils demandent une écoute particulière. Donc forcément ça prend un peu plus de temps. On peut pas les laisser comme ça sans arrêt sans accompagnement. C'est très compliqué.

Enquêteurice : En fait le temps que vous leur accordez c'est un peu le temps que vous avez.. que vous arrivez à gratter. (...) et pourquoi il y a pas sur tout le CASVP un ET que pour les DPH, qui tourne ?

Enquêté : parce que ça a jamais été posé comme ça cette question. (Entretien, intervenants sociaux [encadrants techniques], femme, 57 ans, blanche, homme, 33 ans, blanc, juin 2022)

Dans cet entretien, les deux intervenant·es sociales ont à charge et l'accompagnement de salarié·es en atelier et chantier d'insertion et l'accompagnement des salarié·es en dispositif Premières Heures. Cette double charge d'accompagnement est liée au choix de l'association accueillante de ne pas ouvrir de poste d'accompagnement *dédié* aux salarié·es en dispositif Premières Heures dans la mesure où le financement parisien ne le prévoit pas entièrement et n'y oblige pas les associations. Ainsi la situation est liée au manque de financement et aux arbitrages financiers qui en découlent. Le temps de travail des intervenant·es sociales de cette association et leur double charge d'accompagnement ne leur permet pas d'accueillir les salarié·es en dispositif Premières Heures plus de quatre heures par semaine, ce qui contrevient fortement et à la flexibilité et à la progressivité de leur accompagnement. Plus généralement, les trois dispositifs Premières Heures enquêtés attestent d'un décalage entre l'ambition d'accompagnement des dispositifs et le montant de leur financement. Ce décalage crée un manque à gagner économique qui détermine des arbitrages que doivent réaliser les associations pour équilibrer leurs budgets. Ces arbitrages se matérialisent notamment dans un dilemme auquel font face les associations au moment de choisir « l'activité support » des dispositifs, c'est-à-dire l'activité qui sera confiée aux salarié·es en insertion.

### 3.3. Les dilemmes de « l'activité support » : entre « faux boulot » et travail gratuit<sup>44</sup>

L'équilibre entre la production et l'accompagnement social est un arbitrage permanent pour les associations accueillantes dans les dispositifs Premières Heures. Cet arbitrage est réactualisé par la tension existant entre le profil des salarié·es en insertion et leurs vulnérabilités d'une part et les contraintes financières pesant sur les dispositifs d'autre part. Les associations doivent proposer des missions adaptées aux salarié·es en insertion, qui ne nécessitent pas de prérequis, donc pas de sélection à l'entrée. Il s'agit de missions de tri (ressourcerie), de descotchage de cartons, de collecte (alimentaire ou de cartons), de vente (restauration, boutique), de voirie, d'entretien de locaux... Ces missions constituent au sein des structures « l'activité support ».



Image 2 : activité de descotchage des cartons au sein des locaux de l'association Carton Plein

---

<sup>44</sup> Je m'appuie sur la définition proposée par l'appel à communications de la journée d'études « Qui encaisse le travail gratuit ? » : « Ce concept désigne des activités productives et reproductives non rémunérées et non contraintes auxquelles ont recours une multiplicité d'organisations publiques et privées, avec ou sans but lucratif » (RT16 et al., 2022)

Quelle qu'elle soit, cette dernière est censée répondre à un ensemble d'injonctions contradictoires. D'abord, l'injonction à l'inconditionnalité, la progressivité et l'adaptabilité. Par exemple, une activité nécessitant la station debout prolongée ou la maîtrise du français parlé ou écrit contrevient à ce principe. Cependant, mettre en œuvre une activité « trop » adaptée peut générer de l'ennui chez les personnes accompagnées. Ensuite, l'injonction à la remobilisation, l'activation des publics par l'activité oblige les personnes à « progresser », monter en compétences, à faire preuve d'une capacité au travail productif, toutes injonctions jugées indispensables pour envisager une suite de parcours dans l'insertion par l'activité économique. Plus précisément, les arbitrages réalisés par les associations positionnent l'activité réalisée par les salarié·es en insertion sur un continuum entre du « faux boulot » et des formes d'exploitation par le travail pouvant générer du travail gratuit tant chez les intervenant·es sociales que chez les salarié·es en insertion. Ce continuum est le signe d'une tension permanente dans le déploiement des dispositifs Premières Heures. Les « volets économique et social sont indissociables à toutes les SIAE » (Péneau & Servant, 2012) et au sein des associations, les salarié·es en insertion exercent des missions et des métiers qui oscillent entre l'occupationnel et l'activité à visée productive. À l'échelle des associations accueillantes, les arbitrages entre ces deux pôles brouillent et recomposent les frontières de la reconnaissance du travail dans les dispositifs Premières Heures. Les arbitrages des associations accueillantes oscillent entre deux pôles, le premier consistant à mettre l'accent sur l'accompagnement (3.3.1), le second à mettre l'accent sur la dimension productive de l'activité (3.3.2).

### **3.3.1. Mettre l'accent sur l'accompagnement : activité occupationnelle et « faux boulot »**

Bien souvent dans les dispositifs Premières Heures, l'activité (et donc le travail) est perçue comme un outil d'accompagnement social, un support de médiation et non comme un espace de production économique.

« Ce qui m'intéresse c'est la médiation, les outils de médiation, et comment utiliser cette médiation pour entrer en lien avec les gens et la relation éducative. Cette utilisation de la médiation se retrouve beaucoup sur Premières Heures dans la mesure où le tri textile, l'intérêt c'est pas tant de faire de la production, mais vraiment comment à travers cet outil de tri textile, comment on va pouvoir échanger, se dire des choses. C'est pas forcément l'activité qui est importante, mais le lien qui se crée autour. » (Entretien, intervenante sociale, femme, 28 ans,

blanche, février 2022)

Pour cette intervenante sociale, c'est le lien qui compte et non l'activité. Autrement dit, pour elle, c'est l'accompagnement qui compte, et non la production. Mais si le lien se déploie au détriment d'une dimension productive dans l'activité, cette dernière devient potentiellement une source d'ennui et d'inaction pour les salarié·es en insertion risquant le « bore out » (qui désigne un « poste de travail sans activité » (Bourion & Trébucq, 2011) ou de percevoir leur métier comme un « faux » boulot. Le « vrai boulot » représente est un travail qui permet de dépasser « l'opposition entre plaisir et peine [et] renvoie au rapport des travailleurs à *leur* geste, ou au travail *en personne* » (Bidet, 2011a, p. 10-11), et renvoie à un rapport au travail épanouissant. À l'inverse, parfois le travail en dispositif Premières Heures est perçu comme un « faux boulot ».

« J'ai parlé à M (travailleur social), à S (travailleur social), je vais chercher un autre travail, je vais parler à mon assistante sociale, trouver un autre travail mieux. C'est triste, rien ne me dérange ici. CP (association 1) c'est un petit travail, je travaille très peu par jour, c'est pas bon. C'est un travail comme les enfants, pas un travail dur. (...) Je veux travailler dans les ongles, ou les sourcils, les jardins j'aime beaucoup, garder les animaux (...). Pour moi ça c'est un travail. » (Entretien, collectif, salariée en insertion, femme, 19 ans, racisée, avril 2022)

Si le travail n'est pas suffisamment « dur » et si l'activité en fait un trop « petit travail » qui n'occupe pas suffisamment le temps des salarié·es en insertion, alors ces dernier·es peuvent parfois estimer qu'il ne s'agit pas d'un « vrai travail », d'où mon usage du terme de « faux boulot ». Parfois, l'activité proposée n'est, au regard du nombre d'heures de travail effectuées, pas considérée nécessairement comme un *vrai* travail, c'est-à-dire un travail physique, éprouvant. Ce qui n'est pas un « vrai » travail, c'est aussi le volume horaire effectué et la forme contractuelle, qui éloigne les salarié·es en insertion du référentiel du CDI à temps complet, encore posé comme norme. Par ailleurs, le fait que les horaires et les activités soient extrêmement progressives et qu'aucune injonction productive ne pèse sur les personnes accompagnées peut créer un sentiment d'inutilité du travail accompli.

« Enquêtrice : Hier, tu m'as dit que c'était pas le meilleur boulot du monde que t'aies fait ici.

Enquêté : Oui et non. Ouais, c'est... Non. Ouais.

Enquêtrice : L'activité en soi te...

Enquêté : Ouais. Et puis t'es dans cet atelier tout au fond là... dans le noir, enfin pas dans le noir, mais bon... Et puis, bon, faire les sacs, étiqueter, machin, hop, et je te fous ça dans les bacs. » (Entretien, salarié en insertion, homme, 53 ans,

blanc, mars 2022)

Ce genre de propos peut également se retrouver dans les échanges informels, au quotidien dans les associations des dispositifs Premières Heures. Ci-dessous, la transcription d'un échange auquel j'ai assisté le 5 janvier 2022, à Carton Plein, entre une intervenante sociale (Laure, 35 ans, femme) et un salarié en insertion (Christian, 57 ans, homme).

« Laure : ça va Christian ?

Christian : Bof bof

Laure : Ah, bof? (...)

(Silence) il hausse les sourcils et lâche un petit rire

Laure : Le carton ça te plaît pas ? (Elle rit aussi)

Christian : Beeeen... disons que lui et moi on se regarde un peu du coin de l'œil, on se demande bien ce qu'on fait là quoi. » (extrait, journal de terrain, association Carton Plein, 5 janvier 2022)



**Image 3 : photographie prise dans l'atelier de travail de Carton Plein par une photographe.**

Bien souvent, l'activité et son contenu sont jugés un peu simplistes. Si ces paroles ne sont pas représentatives de l'ensemble des visions et des rapports au travail qu'on peut observer dans les dispositifs Premières Heures, elles témoignent de la fragilité symbolique

du travail dans ces dispositifs, particulièrement lorsque l'activité déployée dans les associations tend trop fortement vers une dimension occupationnelle. La mise en œuvre des dispositifs Premières Heures place les associations accueillantes face à un arbitrage à réaliser entre accompagnement et production dans le choix de l'activité support. Mettre l'accent sur l'accompagnement implique souvent que les intervenant·es sociales se situent dans ce qu'Isabelle Astier nomme « l'éthique du proche », qui implique « une intervention sociale de proximité » où les intervenant·es sociales « ne cherchent pas systématiquement à convertir et à transformer radicalement les personnes, mais plutôt à les accompagner dans l'élaboration d'un projet professionnel ou personnel, afin d'absorber certaines normes sociales » (Astier, 2009, p. 55). Choisir de faire pencher l'activité support du côté de l'accompagnement ceci dit met en balance le « droit à l'emploi, à l'œuvre jusqu'alors dans les politiques d'insertion par le travail » et le « droit à un "vrai travail" », c'est-à-dire « une source d'enrichissement personnel pour celui qui s'en charge et utile pour la collectivité. » (Astier, 2007, p. 36). Lorsque c'est l'accompagnement qui est privilégié, le risque est de générer un rapport ambivalent au travail, de l'ennui, une perception dévalorisante de l'activité par les salarié·es en insertion. Pourtant l'objectif de cette éthique de l'accompagnement est bien d'adapter l'activité aux salarié·es en insertion, pour ne pas avoir de « prérequis » techniques ou physiques au moment des recrutements et permettre une réelle progressivité dans l'accompagnement. Respecter la dimension sur mesure de l'accompagnement implique pour ces associations qui choisissent de déployer une activité support plutôt occupationnelle de niveler par le bas la technicité de l'activité de travail. À l'inverse, lorsque l'accent est mis sur la dimension productive de l'activité, un autre risque se présente, celui de renforcer la sélection opérée dans ces dispositifs et se faisant de générer du « travail gratuit » de la part des salarié·es en insertion.

### **3.3.2. Mettre l'accent sur la production : entre sélection à l'entrée et risque de générer du travail gratuit**

Certaines missions choisies pour déployer les dispositifs Premières Heures demandent aux salarié·es en insertion des prérequis conséquents. Lorsque le support d'activité est nécessairement productif, par exemple lorsqu'il s'agit d'une prestation de service effectuée dans le cadre d'une commande, une surcharge de travail et de rythme peut advenir. En règle générale, plus l'activité est exigeante, plus le nombre d'heures travaillées est important et plus la sélection à l'entrée des dispositifs est conséquente : organiser les dispositifs autour d'une activité technique ou productive implique de poser des prérequis

au recrutement, comme la capacité à faire du vélo, à parler français, à lire, écrire, à ne pas être alcoolisé·e lors de l'activité.



**Image 4 : un salarié en insertion de Carton Plein charge un vélo-cargo pour réaliser une livraison de cartons.**

Ces prérequis peuvent conduire à recruter des salarié·es potentiellement en capacité d'intégrer un chantier d'insertion directement. Une encadrante technique qui a travaillé quatre ans dans un des dispositifs Premières Heures témoigne « ah, nos DPH, ils font le boulot des ACI. Il faut pas se leurrer, il faut pas se leurrer. On a besoin d'eux pour faire l'activité » (Entretien, encadrante technique, femme, 61 ans, blanche, juin 2022). Ainsi, lorsque l'activité implique des prérequis et donc une sélection, les dispositifs Premières Heures risquent de maintenir les salarié·es en insertion dans un emploi plus précaire que nécessaire (puisque ces dernière·es pourraient être en chantier d'insertion).

« Enquêteurice : Mais, et du coup en parlant des heures, j'aimerais bien.. enfin, en moyenne ils font combien ? Est-ce que ça dépend des activités déjà ?

Enquêté : Alors dans les jardins ils font, voilà, on va dire 30h. Ils font 30 heures. (...) Donc eux ça il reste dans le cadre. 40h des fois un peu plus dans les jardins. Euh, dans les, alors, le service technique ils font 70h.

Enquêteurice : Dès le début ?

Enquêté : Ouais. Ils font, euh non des fois ils font un peu moins, mais ils font, voilà. Dans les vélos ils font beaucoup moins, parce qu'on essaie de, voilà, là

on a tout réorganisé parce qu'il y a un nouvel encadrant technique. Là ils font euh, ils font par semaine à peu près 5h. À peu près. Donc là on arrive ; alors c'est vrai que là l'exception c'était sur un, sur un centre d'hébergement, où effectivement il y en a deux qui tournaient, et un qui est parti, enfin c'est pas qu'il est parti c'est qu'il posait problème, il avait un problème de comportement, donc la directrice m'a dit euh, moi je peux pas bosser avec lui, donc moi je l'ai mis ailleurs et du coup pour pallier ils ont, parce qu'il faisait un mi-temps, ils ont pris la personne, c'est pour ça qu'il a fait 147h. Mais euh, moi je savais pas. Je savais que... Je pensais qu'il avait fait 90H, mais pas 147, ça fait quand même beaucoup. » *Extrait, coordinateur dispositifs d'insertion, Emmaüs Solidarité, octobre 2020.*

Travailler quinze à vingt heures par semaine en dispositif Premières Heures à Paris ou dans les Hauts-de-Seine implique de travailler quinze à vingt heures par semaine en CDDU. C'est le même volume horaire qu'en chantier d'insertion, mais avec des conditions d'emploi bien plus précaires, créant le double risque de la sélection à l'entrée dans le dispositif et du maintien dans des conditions d'emplois inutilement précaires. En cela, cette forme d'emploi en dispositifs Premières heures génère à mon sens des formes de travail gratuit. Le cas de figure s'est également retrouvé au sein de l'association Carton Plein à sa création.

« Une première création, au tout début de [l'association], où vraiment voilà c'était le lancement autour du carton. Puis après il y a des activités qui se sont déployées, en fonction des besoins, la proposition de faire d'autres choses, ça s'est développé. et on a parfois été bloqués. Moi j'ai bossé en 2017 sur la création de l'entreprise d'insertion dans cette logique, pour créer une structure dédiée et adaptée, pour coller à ce qu'on voulait être en termes d'activités, et mettre ça en place. Mais ça c'est pas fiat tout seul. Donc il y a eu des latences dans lesquelles le dispositif Premières Heures a absorbé l'activité économique. Ce qu'il aurait pas dû faire. Et en l'occurrence c'est sur ces années, 2016-2017, où on n'a pas répondu à la demande comme on le fait aujourd'hui, et il y a eu des déménagements à vélo sur le DPH. Et même s'il n'y a pas de prérequis dans le sens où il n'y a pas besoin d'avoir un permis ou quoi, il faut des conditions physiques. Donc on n'avait pas la même exigence, pas le même rythme. (...) Et après voilà, le temps de création des dispositifs, la lourdeur, les investissements financiers qu'il faut faire et produire, malheureusement ça prend du temps et on peut pas l'avoir du jour au lendemain. » (Entretien, coordinatrice insertion, association accueillante, femme, 35 ans, blanche, novembre 2020)

Dans ces deux cas de figure, la sélection à l'entrée est liée à la nécessité d'effectuer des missions à vélos qui sont économiquement ou fonctionnellement indispensables à la bonne marche de l'association accueillante, impliquant par exemple que le dispositif Premières Heures « absorbe l'activité économique ». Le choix des associations de proposer des missions à prérequis est quant à lui lié aux contraintes financières pesant sur ces

dispositifs, qui nécessitent de mobiliser des financements complémentaires pour assurer un accompagnement sur-mesure. Parfois ces financements complémentaires sont directement issus de l'activité. Or, lorsque le support d'activité est nécessairement productif, par exemple lorsqu'il s'agit d'une prestation de service effectuée dans le cadre d'une commande, le risque est de créer une surcharge de travail et de rythme qui se reporte sur les salarié·es en insertion ou les intervenant·es sociales. Cet écueil a été observé à Brive-la-Gaillarde sur une activité de nettoyage des conteneurs de poubelles d'habitats de la Ville. Ce nettoyage est une commande récurrente de la collectivité de Brive, normalement assurée par le chantier d'insertion et récupérée début 2022 par le dispositif Premières Heures pendant quelques semaines en raison d'un sous-effectif sur le chantier d'insertion. Le 1<sup>er</sup> février 2022, j'effectue cette mission avec les salarié·es en insertion de Brive. Je note :

« Avant d'arriver sur les lieux, Jordan demande aux salariés dans quel ordre ils veulent faire la mission. Jacques dit « d'abord en haut, comme ça on finit par le plus dur ». Jordan m'explique « j'essaie vraiment qu'ils organisent, prennent de la responsabilité et s'impliquent dans l'organisation des chantiers ».

La mission est de nettoyer des conteneurs de poubelles, à proximité de logements collectifs. Pour réaliser cela, l'équipe a à disposition : Deux balais, un seau, un « pschitt » à savon désinfectant et un bidon pour recharger le liquide du contenant, des sacs poubelles, qu'ils appellent « housse » et de différentes tailles, pour pouvoir être remis dans les poubelles tout venant une fois le nettoyage réalisé.

La mission s'effectue comme suit : il faut d'abord vérifier l'intérieur des poubelles (jaunes et « marrons »). Le processus varie selon la couleur de la poubelle.

Poubelle jaune.

Étape 1 : évaluer l'état de la poubelle : (1) son remplissage. Si elle est très remplie, ils n'y touchent pas. Si à côté d'une remplie il y en a une moins remplie, ils transvasent son contenu dans la remplie. Si elle est presque vide, idem. (2) Sa saleté. La poubelle peut être propre (sans « jus » de poubelle, ou alors il n'y a que des cartons). La poubelle peut être sale (jus de poubelle, déchets collés au fond, odeur).

Étape 2 : nettoyer. Une fois les déchets retirés & si la poubelle est sale, il faut d'abord mettre du produit, puis de l'eau. Normalement ils peuvent raccorder un tuyau d'arrosage, mais Kevin n'avait pas prévu le bon embout, donc il a dû à chaque fois avec un seau faire des allers-retours au point d'eau du local poubelle. Ensuite avec un balai un des salariés frotte. Ils vident l'eau en mettant la poubelle au sol et continuent de frotter. Il faut souvent mettre un deuxième seau (le contenu du seau est réparti entre plusieurs poubelles) pour rincer.

Étape 3 : la poubelle est rangée dans le local. Elle est laissée sur place si elle est pleine.

Poubelle noire : le processus est le même, mais en plus il faut mettre un sac (« une housse ») sur la poubelle et ensuite remettre du produit. Il faut choisir la bonne taille de sac et réussir à bien le fixer. Jean me montre comment fixer le sac sur les poignées des poubelles, pour réussir à bien le tendre et qu'il tienne « sinon dès que quelqu'un met un truc dedans le sac s'en va ». Il me reprend donc plusieurs fois car pour que le sac tienne, il faut commencer par le fixer côté poignées, et ensuite le tendre pour le fixer de l'autre côté. Ensuite les poubelles sont rangées.

À la fin, un coup de balais ou de ramassage des derniers déchets est réalisé sur le lieu où étaient les poubelles. Jean dit « il faut vraiment rien laisser derrière nous, que ça reste propre quoi ». Nous faisons, en 1h30, cinq lieux avec des poubelles. (...)

À 15h10, on n'a pas du tout fini sur la zone QPV (quartier politique de la ville) où il faut faire les conteneurs. Jordan et Camille regardent l'heure, Jordan finit par dire qu'il faut ramener tout le monde à la régie pour pas leur faire faire d'heures supp et qu'il reviendra finir après. (...) Ils regroupent les salariés en insertion, et leur disent qu'on va repartir. Les salariés en insertion soulignent le fait que la mission n'est pas terminée et Jordan dit qu'il va revenir le faire. Ils ne sont pas d'accord et disent qu'ils veulent aider à finir, car ils sont arrivés en retard le midi (c'est vrai) et que c'est leur faute. Jordan dit que non, c'est parce qu'il y a eu de la visite, la négociation ne se poursuit pas plus et les salariés sont ramenés à la régie. Il reste une dizaine de conteneurs.

(...) Dans le camion pour revenir, Jordan m'explique qu'en temps normal ce n'est pas forcément aux salariés du dispositif Premières Heures de faire ça, et que c'est la raison pour laquelle ils n'arrivent pas à finir. Il dit « ils sont cools les gars, ils acceptent que je les speed un peu là-dessus ». Il me dit « les poubelles et ramasser les déchets ça me fait pas bander, mais ce qui se passe avec les gars oui ».

Cette situation me semble éclairante pour deux raisons. D'abord parce que la cadence rendue nécessaire par la réalisation d'une prestation de service pour la collectivité n'est pas compatible avec la capacité productive des salarié·es en insertion. Ensuite, parce que l'encadrant technique revient assurer la fin de la mission en heures supplémentaires non rémunérées. Ces éléments donnent à voir deux dimensions des processus « d'invisibilisation et de gratuitisation du travail effectué » (Krinsky & Simonet, 2012b, p. 71) qui sont à l'œuvre dans les dispositifs Premières Heures. Lorsque les associations accueillantes choisissent des prestations de services en guise d'activité support à l'insertion, deux écueils se présentent : le risque de renforcer la sélection à l'entrée des dispositifs, et le déni de travail (Krinsky & Simonet, 2012a). Lorsque les associations accueillantes ne sélectionnent pas les salarié·es en insertion en fonction de leur capacité à accomplir l'activité servant de support au dispositif (comme je l'ai montré autour des activités nécessitant de maîtriser la conduite d'un vélo), le déni de travail est double : il se reporte

sur les salarié·es en insertion comme sur les intervenant·es sociales. Le déni de travail pesant sur les salarié·es en insertion repose dans le fait que si les associations respectent le ciblage théorique du dispositif et donc y recrutent des personnes sans prérequis, le risque que ces dernières n'aient pas la capacité de mener à bien la prestation de service et le cahier des charges associé est accru. À mon sens cela revient à ne pas prendre en compte dans la mise en œuvre des dispositifs une partie du travail d'insertion qu'elles doivent fournir. Proposer une activité trop exigeante et à la cadence potentiellement trop élevée pour les salarié·es en dispositif Premières Heures implique de ne pas prévoir, dans le déploiement du dispositif, tout ou partie du travail émotionnel, relationnel et physique que nécessite la reprise d'une activité productive pour de nombreuses salarié·es en insertion. Si ces dernières alors ne parviennent pas à mener la mission à son terme, la gratuitisation du travail peut alors se reporter sur les intervenant·es sociales, en particulier celles en situation d'encadrement technique, qui doivent alors dégager du temps non prévu dans leur contrat et leurs missions (donc du temps dénié là aussi) pour réaliser la mission et ne pas mettre en défaut les salarié·es en insertion ou les contraindre à un rythme de travail trop exigeant. Autrement dit, lorsque l'activité servant de support au dispositif Premières Heures est contractualisée, un cahier des charges doit être rempli, ce qui introduit des prérequis, un rythme et une cadence de production et peut produire du travail gratuit ou gratuitisé dans l'encadrement ou chez les salarié·es en insertion. Les besoins en accompagnement des salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures dépassent les fiches de poste des intervenant·es sociales lorsque pour les accompagner « sur mesure », ces dernières doivent prendre sur leur temps personnel ou leurs autres missions pour finir la prestation de service proposée ou, lorsqu'elle trop éprouvante, la faire à leur place. C'est ponctuellement le cas sur une mission d'entretien.

Enquêtée : ici, notre cahier des charges c'est : les parties communes, les bureaux et les toilettes. Du rez-de-chaussée au deuxième étage, c'est tranquille. À part le réfectoire à faire deux fois par jour, c'est tout ce qu'il a à faire. Dès lors que tu commences à monter au troisième quatrième cinquième sixième, là ça se complique, parce que sur chaque étage tu as deux blocs sanitaires. Un bloc sanitaire c'est trois toilettes, quatre douches. C'est du collectif. Donc voilà donc sur le 3e étage donc y a un bloc sanitaire qui est complètement à gauche tout au fond. Donc il y a un espèce de couloir sont donc il faut concilier ou de du tournage du bloc sanitaire procédé du couloir, et cetera, et cetera ça et tu recommences. (...)

Enquêtrice : et c'est sale ?

Enquêté : oui c'est très sale ; vraiment. Les gens qui vivent ici n'ont pas

forcément le respect de leur environnement. On va aux toilettes, on en met partout, c'est normal.

Enquêtrice : et les DPH sur ces missions ils tiennent quand même ?

Enquêtée : Ouais ils tiennent. Mais bon. [elle sort son téléphone et me montre une photographie d'une cabine de toilette très sale]. Et c'est pas le pire ! ça c'est le quotidien.

Enquêté : ah oui attends ! [Il sort aussi son téléphone et me tend une photographie de plusieurs toilettes accolées toutes maculées d'excréments et de vomi, sol et mur compris].

Enquêtée : voilà ! (...)

Enquêtrice : et encore on n'a pas l'odeur.

Enquêtée : oui là on travaille avec les bottes hein.

Enquêté : et le temps que ça prend ça pour nettoyer... le temps imparti suffit pas.

Enquêtée : là il faut faire le bloc sanitaire complètement, complètement. Tu prends les bottes, l'aspirateur, le kärcher, les gants qui montent jusqu'ici. Y en a pour une heure et demie. (...) Et dans ce genre de cas, c'est moi qui m'en occupe.

Enquêtrice : OK, tu ne les laisses pas faire ça ?

Enquêtée : non, non non non, faut être un petit peu gentille, un petit peu humain. C'est moi qui fais. Ils ont suffisamment de boulot ailleurs. Parce que nettoyer ça à sept heures, je m'en occupe, ça les DPH ne font pas, c'est moi. (Entretien, intervenants sociaux [encadrants techniques], femme, 57 ans, blanche, homme, 33 ans, blanc, juin 2022)

Dans le cas des intervenant·es sociales qui prennent sur leur temps salarial pour finir de réaliser l'activité d'insertion, ce qui s'observe est comparable à la « professionnalisation empêchée » des tuteur·ices de service civique : un processus partiel de « bénévolisation », « au service de la valorisation symbolique » (Ihaddadene, 2021, p. 152) et du respect du rythme des salarié·es en insertion. Il s'agit autrement dit de situations où le cadre posé au travail (prescription du travail, sous-effectif, négation du travail relationnel) engage les intervenant·es sociales à fournir un fort engagement personnel et ainsi à partiellement travailler de manière bénévole, ou gratuite.

### **Conclusion du chapitre 3.**

Les dispositifs Premières Heures proposent un cadre de travail, d'emploi et d'accompagnement sans lequel les salarié·es en insertion ne seraient certainement pas en mesure de rejoindre la société salariale. C'est d'autant plus vrai pour les salarié·es en insertion qui sont sélectionné·es « par le bas », comme le veut la conception de ces dispositifs. La mise en lien que ces dispositifs effectuent entre les secteurs AHI et IAE semble particulièrement probante et efficace pour accélérer les démarches sociales et la remobilisation des salarié·es en insertion. Le travail de concert entre intervenant·es sociales des deux secteurs fait ses preuves et pourrait à notre sens être encore renforcé par la mise à disposition de chargé·es de partenariats à l'échelle des territoires, en particulier concernant les aspects logement, santé, emploi. Si un positionnement équilibré est toujours délicat à établir dans les relations entre les nécessités du travail et celles de l'accompagnement dont il est le support, nombre d'intervenant·es sociales décrivent la proximité avec les salarié·es au quotidien, les temps d'écoute et les moments conviviaux de partage comme autant d'éléments sources d'attachement pour les personnes accompagnées à cet environnement de travail qui se veut rassurant, protecteur, voire amical. Les équilibres construits au quotidien par les intervenant·es sociales de ces dispositifs contribuent amplement à la fabrique du lien social, en créant des environnements de travail les plus adaptés possible.

Les dispositifs Premières Heures, compte tenu de leur public cible et de l'importance que leur idéologie accorde à la souplesse de l'accompagnement et à l'enjeu d'adapter l'emploi aux salarié·es en insertion et à leur rythme d'évolution, se doivent de proposer un cadre contractuel flexible. À leur lancement, cette flexibilité a été trouvée via l'usage de CDDU à Paris puis dans les Hauts-de-Seine. Le grand avantage des CDDU est de permettre l'adaptation aux aléas de la vie des salarié·es en insertion des dispositifs franciliens sans que cela n'entraîne pour eux de surcharge de travail administratif ou que des demandes de justifications des absences leur soient systématiquement. Les heures et les jours de travail peuvent être modifiés sans condition et sans travail de gestion supplémentaire. En théorie, ce contrat, très flexible, permet à la fois une grande souplesse dans le volume horaire travaillé et à la fois une montée en charge du temps de travail que réalisent les salarié·es en insertion. La progressivité du temps de travail et des attentes exprimées à l'encontre des salarié·es en insertion en termes de ponctualité, gestion des addictions, capacité à travailler en groupe ou encore sur la technicité des missions est

essentielle et est facilitée par l'usage de CDDU. Cependant, les CDDU proposent des conditions d'emploi très précaires voire précarisantes en cas de sélection à l'entrée dans les dispositifs, c'est-à-dire si les salarié·es des dispositifs Premières Heures ont la capacité d'assumer le rythme de travail et les attentes relationnelles d'un chantier d'insertion. En cela les CDDI sur lesquels s'appuie le programme Premières Heures en Chantier permettent une plus grande sécurité des conditions d'emploi, mais peuvent générer une surcharge de travail réelle pour les salarié·es permanent·es en charge de la gestion des contrats et du suivi des heures. L'usage de contrats très flexibles au nom de la souplesse de l'accompagnement et de la progressivité du temps de travail (alors même que cette souplesse et cette progressivité sont loin d'être atteintes dans la majorité des cas) alimente une forme d'ambivalence dans le déploiement des dispositifs Premières Heures. Pour mieux s'en assurer, j'ai proposé de considérer le rôle des modèles de financement des dispositifs. Typiquement, le financement par paliers en cours à Paris de 2010 à 2021 créait un système tacite d'incitation économique à maintenir les salarié·es en insertion à un rythme avoisinant six heures par semaine, à plus forte raison lorsque les associations proposaient un encadrement dédié et que ce dernier devait être financé. Par ailleurs, les financements des dispositifs Premières Heures contraignent les associations à opérer des arbitrages financiers qui sont souvent en contradiction avec l'objectif de progressivité des parcours. Enfin, les activités choisies pour être support de travail, si elles sont pensées pour être adaptées aux salarié·es en insertion, sont aussi soumises aux mêmes enjeux financiers et peuvent générer du travail gratuit. Parfois également, leur adaptation à la vulnérabilité des salarié·es en insertion est telle que l'activité est jugée comme un « faux » boulot.

Fournir des conditions de travail et d'emploi précaires aux salarié·es en insertion, si c'est une nécessité pour répondre aux exigences d'un accompagnement adapté et progressif, est un contresens pour permettre de faire du travail un moyen de l'accompagnement. Si le travail est un moyen pour stabiliser et sécuriser les personnes, le cadre d'emploi ne peut que difficilement être précaire. Pourtant, il l'est, et également pour les intervenant·es sociales des dispositifs. Or les conditions matérielles du travail d'insertion de ces professionnel·les est un nouvel élément qui peut mettre à mal l'ambition des dispositifs Premières Heures de faire du travail un outil d'accompagnement. C'est ce que montre le chapitre 4.





## Chapitre 4. Le travail d'insertion : contraintes et arbitrages dans « l'accompagnement social global ».

Le travail des intervenant·es sociales des dispositifs Premières Heures est un travail social. C'est un travail « au confluent des logiques d'action sociale et de celles beaucoup plus anciennes qui relèvent de l'assistance. Cette confluence explique en grande partie la structure double du travail social, son double référentiel qui s'exprime constamment dans les figures paradoxales où il apparaît » (Autès, 2013). Le travail d'insertion est une figure paradoxale du travail social. Le travail d'insertion des intervenant·es sociaux·ales est encadré par la production de discours traversant les mondes sociaux des dispositifs Premières Heures, définissant le *juste accompagnement*. Le bon accompagnement est « un accompagnement social global ». Sur le site internet de la Ville de Paris, le dispositif est présenté de la sorte : « Ce dispositif propose un accompagnement à la reprise progressive d'une activité professionnelle, mais surtout un accompagnement social global qui permet la résolution de problèmes constituant des obstacles à la reprise d'un emploi.<sup>45</sup> » Les associations du dispositif parisien, dans le plaidoyer rédigé en 2018, estiment que « Le travail permet la mise en mouvement global de la personne pour résoudre les questions de santé, de logement et d'ouverture des droits avant d'accéder à un contrat d'insertion » (Plaidoyer des associations du dispositif Premières Heures parisien, présent en annexe). La volonté de mettre en place cet « accompagnement social global » constitue un invariant du travail d'insertion. Ce travail est effectivement un travail relationnel, d'équilibre et de (re)positionnement permanent, qui s'opère « sur le fil ». Je souhaite dans ce chapitre donner à voir ce fil, qui place les intervenant·es sociaux·ales des dispositifs Premières Heures au cœur de tensions morales, émotionnelles, économiques et financières. Ces tensions s'incarnent dans leur professionnalité, leurs conditions de travail, leurs relations aux salarié·es en insertion et les engagent de manière fréquente, voire récurrente à prendre des « décisions difficiles ». Autrement dit, je souhaite engager une réflexion sur les formes et les conditions d'existence de « l'éthique en acte » (Paillet, 2007, p. 12) des intervenant·es sociaux·ales des dispositifs Premières Heures. La « formation incessante

---

<sup>45</sup> Site internet de la Ville de Paris, consulté le 27 février 2024, disponible sur : <https://www.paris.fr/pages/dispositif-premier-es-heures-de-la-rue-a-l-emploi-5556>.

d'univers de discours » (Strauss & Baszanger, 1992, p. 271) propre aux mondes sociaux des dispositifs Premières Heures ne sert pas qu'à encadrer les *bonnes pratiques* d'accompagnement.

Au-delà de la normativité des discours, ce(s) monde(s) est(ont) organisé(s), comme le propose Strauss, autour « d'activités », de « sites », de « technologies » et « d'organisations » (Strauss & Baszanger, 1992, p. 273). Je propose d'étayer cette perspective au sein du monde social des associations accueillantes des dispositifs Premières Heures, en croisant la lecture d'Anselm Strauss avec des éléments de la sociologie du travail et de l'emploi. En ce sens, les « activités » de ces associations représentent le travail qui y est prescrit : l'activité productive support du travail d'insertion, et l'accompagnement socioprofessionnel tel qu'il est prévu par la fonction des intervenant·es sociaux·ales. Les « sites » désignent les espaces de travail, les ateliers de travail et englobent donc la division géographique et symbolique du travail d'insertion dans l'espace des associations. Les « technologies » renvoient à *l'agency* (Emirbayer & Mische, 1998) — ou agentivité — des intervenant·es sociaux·ales dans l'application de la prescription de leur travail. En effet, l'« organisation » du travail dans ce monde social est caractérisée par une incertitude structurelle, liée à la fois aux complexités des vulnérabilités sanitaires et sociales des salarié·es en insertion et à la fois à la précarité de l'emploi latente dans les mondes associatifs. Si cette incertitude va avec une plus grande autonomie dans le travail (Darbus & Hély, 2010), elle peut être jugée comme source de dilemme et de contradictions dans la pratique professionnelle. Le travail d'insertion implique de « régulièrement (re)définir les cadres normatifs dans lesquels on agit » (Bidet & Vatin, 2016, p. 22). Ainsi, les activités, sites, technologies et l'organisation du travail dans le monde social des associations accueillantes sont autant d'espaces d'incarnation des tensions, dilemmes et contradictions du travail d'insertion, conditionnant un travail en équilibre, sur le fil, pour les intervenant·es sociaux·ales.

### **Encadré 7 : qui sont les intervenant·es sociaux·ales des dispositifs Premières Heures ?**

Les métiers de l'accompagnement social en dispositifs Premières Heures se situent à l'intersection des métiers du secteur IAE et du secteur AHI. Les deux métiers au cœur du secteur de l'insertion par l'activité économique sont les métiers d'encadrant·e technique (souvent accessible à la suite d'une connaissance technique antérieure dans un métier donné, adossé à une courte formation de reconversion) et de conseiller·e en insertion professionnelle (accessible après un niveau bac+2 et une courte reconversion professionnelle). Les métiers au cœur du secteur de l'accueil hébergement insertion sont plutôt les métiers de l'éducation spécialisée (accessibles via le diplôme d'État en éducation spécialisée ou le diplôme d'État de moniteur éducateur) et de l'assistance sociale (accessible avec le Diplôme d'État d'Assistant de Service Social — DEASS — pour les assistants de service social ou le Diplôme d'État de Conseiller en Économie Sociale et Familiale — DCESF — pour les conseillers en économie sociale et familiale.). Au sein les dispositifs Premières Heures, on retrouve deux cas de figure archétypaux.

Soit l'association accueillante met en place un accompagnement dédié c'est-à-dire recrute des intervenant·es sociaux·ales spécifiquement et exclusivement pour l'accompagnement et l'encadrement des salarié·es en insertion dans les dispositifs Premières Heures. En ce cas, ces dernier·es viennent le plus souvent de l'éducation spécialisée ou sont des jeunes actif·ves en sortie d'étude, souvent en sciences humaines et sociales, qui occupent un poste « d'éducateur·ices socioprofessionnel·les » (ESP). Les intervenant·es sociales se voient confier la charge des relations aux associations orientantes, du suivi social des salarié·es en insertion et de leur encadrement technique. En moyenne et en fonction du modèle économique de l'association accueillante, un·e intervenant·es sociales accompagne entre dix et quinze personnes.

Soit l'association accueillante ne propose pas d'encadrement ou d'accompagnement dédié. (Ce cas de figure n'est possible qu'à Paris et dans les Hauts-de-Seine, Convergence France rendant obligatoire la mise en place d'un accompagnement dédié). Ce cas de figure est particulièrement courant au sein d'ateliers et chantiers d'insertion, qui peuvent faire porter l'accompagnement social et l'encadrement technique des salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures sur les professionnel·les que sont les intervenant·es sociaux·ales déjà présent·es, les encadrant·es techniques et les conseiller·es en insertion des chantiers.

Le fil du travail d'insertion dans les associations accueillantes s'incarne dans la *technologie* de ce monde social. Pour lire les dilemmes et tensions qui traversent le quotidien des intervenant·es sociaux·ales, je propose de traiter du fil sur lequel iels

doivent se positionner au quotidien. Il faut d'abord montrer la grande précarité de leurs conditions de travail des intervenant·es sociales (4.1), pour saisir la difficulté de leurs positionnements et la grande fragilité des équilibres trouvés dans le travail d'insertion (4.2). Parfois cependant, les dilemmes professionnels sont irrésolvables et les stratégies alors déployées relèvent de cas limite pour la compréhension de ce métier (4.3).

## 4.1. « Le pôle précarité en a marre de la précarité »

Le travail d'insertion des intervenant·es sociales est largement un travail de tâtonnement et de « bricolage », c'est-à-dire que les situations présentant des dilemmes, tensions et contraintes à l'accompagnement les obligent à se positionner et à faire des choix parfois douloureux. Il faut alors noter que tous ces « bricolages [sont] largement conditionnés par les contraintes et ressources locales. » (Olivera, 2013, p. 8). Bricoler son travail signifie alors faire avec les moyens du bord, donc faire avec les conditions de travail et d'emploi ou, pour adopter une perspective interactionniste, les *sites* du monde social, et leurs contraintes. Les *sites* et donc les conditions d'exercice du travail d'insertion réalisés par les intervenant·es sociales sont précaires. Cela se manifeste sur le plan des conditions de travail et des missions à accomplir, qui occasionnent une surcharge de travail et un manque de reconnaissance du travail relationnel réalisé (4.1.1). Cette gratuitisation du travail est à mettre en perspective avec les choix des associations en termes de modèles socio-économiques (4.1.2).

### 4.1.1. Lassitude des intervenant·es sociaux et conditions de travail

À Carton Plein, en juin 2023, les trois éducateur·ices socio-professionnel·les du dispositif Premières Heures (programme Premières Heures en Chantier) se réunissent pour discuter de leurs conditions de travail. Le titre du compte rendu de leur réunion est plus qu'évocateur : « le pôle précarité en a marre de la précarité ».

Cette réunion est une réunion défouloir. Les intervenant·es sociales sont « lassés » de leurs « conditions de travail » et souhaitent préciser le cadre de leur intervention, constatant un écart entre travail prescrit et travail réel, qui peut être également révélé en considérant les écarts entre leurs fiches de poste et la liste de leurs missions telle qu'elle est réalisée dans cette réunion (Annexes X & X). Le compte rendu est une liste exhaustive des missions qu'ils estiment accomplir au quotidien en temps qu'éducateur·ices socio-professionnel·les à Carton Plein. Cet inventaire presque à la Prévert fait état de la grande variété de missions qu'ont les intervenant·es sociales et surtout des écarts qu'ils constatent entre leur travail tel qu'il est prescrit et leur travail réellement réalisé. Leurs difficultés peuvent se décliner en trois sources de mécontentement : le cadre de travail (état des locaux, matériel mis à disposition), la surcharge de travail/le rythme de travail, les missions liées à une forme de « sale boulot ».

Concernant le cadre de travail, l'enjeu est de faire reconnaître la difficulté des « conditions de travail de manière générale<sup>46</sup> ». Par exemple, les locaux sont dans un état dit proche de l'insalubrité : « fuite d'eau ; risque court-circuit ; rats ; pas internet depuis 3 mois » et le matériel est délabré « vélo mauvais état ; remorque mauvais état » ou inadéquat « Matériel : ordi trop petit, inadapté à un travail de bureau ». Concernant les locaux, l'association Carton Plein loue des locaux à un bailleur social, Paris Habitat. L'ancienneté des bâtiments et l'agencement des locaux rendent difficile le fait de faire intervenir des prestataires, pour des fuites d'eau. Le 17 juillet 2023, un constat amiable est réalisé entre Paris Habitat et Carton Plein pour un dégât des eaux dans les sanitaires. Il stipule que des dommages ont eu lieu aux endroits suivants « plafond sanitaire, mur sanitaire, luminaires, réseau électrique sanitaire ». Le 2 février 2024, de passage à Paris, je rends visite à l'association. Les sanitaires sont dans le même état que ce qui est précisé sur le constat : la lumière ne peut plus être allumée faute de risque électrique, et des seaux pour les fuites d'eau entourent la lunette des sanitaires.



**Image 5 : sanitaires de l'association Carton Plein, photo envoyée pour le constat de sinistre, présente sur le Drive de l'association.**

---

<sup>46</sup> Pour faire état des critiques réalisées par les intervenant·es sociaux·ales au sujet de leur conditions de travail, je cite le document qu'ils ont rédigé, disponible en annexe.

Un élément central est la surcharge de travail manifeste, liée à une accumulation de missions très variées pouvant occasionner une grande fatigue mentale et nuire à « l'efficacité » du travail réalisé. Les intervenant·es sociales ont à charge à la fois l'encadrement et l'accompagnement professionnel des salarié·es en insertion, mais aussi et surtout la gestion logistique et productive de la boutique de cartons. Carton Plein base l'activité du dispositif Premières Heures sur la collecte, le tri et la revente de cartons usagés. Cette activité demande de gérer le lien avec d'autres antennes de l'association qui assurent les livraisons pour les commandes en ligne : « ... se coordonner avec le 11e, pour les commandes, victoria, les vélos » ; d'accueillir les client·es parfois en dehors du temps de travail des salarié·es en insertion (la boutique est ouverte de 9h à 18h et les salarié·es en insertion travaillent de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h), en particulier pendant les pauses déjeuner, empêchant les intervenant·es d'avoir de vraies coupures dans leur journée de travail « répondre et accueillir les clients, valos ou pas valos ». Iels doivent également « préparer » et « animer » la production du jour en fonction des collectes de cartons réalisés et des commandes effectuées à la boutique, « gérer les livraisons et les collectes », « gérer le stock », « gérer la caisse, « compter la caisse ». La liste de missions liées à la production et à la vie de cet atelier-boutique est longue. Un autre élément de surcharge est lié à l'ampleur du travail administratif requis par le dispositif. Cette surcharge et cette dispersion du travail occasionnent des difficultés pour mettre en place un travail d'accompagnement social pertinent « difficultés à suivre parcours de manière régulière », « orientation à la vavite : pas toujours le temps de faire des stages, cv, atelier collectif », malgré des renforts ponctuels dédiés : « stagiaire courte durée ça décharge, mais pas assez, parce que temps d'adaptation et de formation ».

À cette surcharge s'ajoute le fait les intervenant·es sociales estiment être « constamment dérangés » et ne pas pouvoir réaliser sereinement leur travail d'accompagnement. Le 19 octobre 2022, une « une réunion de pôle » du pôle précarité a lieu à Carton Plein, comme souvent le mercredi. Ces réunions ont lieu dans la « salle de formation », située au sous-sol des locaux de l'association, pour pouvoir avoir lieu sans sollicitations liées à l'organisation du travail en atelier ou à l'accompagnement. En règle générale, la directrice de l'association est présente dans les bureaux à l'étage en cas de problème et un ou une stagiaire est en charge de l'encadrement technique pendant deux heures. Cette réunion regroupe cinq intervenant·es sociales de l'association, dont trois du 18<sup>e</sup> arrondissement, la coordinatrice du pôle précarité et moi-même. Je comptabilise entre

les trois intervenant·es sociales du 18<sup>e</sup> arrondissement huit allers-retours à l'étage pour gérer une demande de salarié·es en insertion en deux heures de réunions. La liste présentée dans le document est longue et plusieurs formulations font état d'une grande lassitude professionnelle : « faire des constats pour fuite d'eau » ; « rappeler les règles tous les quatre matins », « nettoyer le CACA de P\*\*\* et le PIPI d'I\*\*\* et le VOMI d'A\*\*\*\* ». Les intervenant·es sociales a bien des égards effectuent un sale boulot. Je reprends la définition du *dirty work* donnée par Hughes (Hughes, 1962), et utilise ce concept de sale boulot pour désigner certaines des missions réalisées par les intervenant·es sociaux, celles « l'objet de travail est le plus souvent frappé de désaveu ou de condamnation et ceux qui sont en charge de son traitement se voient contaminés par ce même jugement » (Lhuilier, 2005, p. 73). Dans le cas des intervenant·es sociales, ce jugement de désapprobation concernant les tâches à réaliser est porté par elleux-mêmes sur elleux-mêmes, considérant que ces missions ne devraient pas appartenir à leurs prérogatives. L'emphase concernant le nettoyage d'excréments ou de vomi le montre. D'autres missions sont salissantes, mais sur un plan moral ou idéologique. Par exemple le fait « virer des salarié·es » n'est jamais souhaité ou jugé souhaitable avant que cela ne soit un dernier recours, particulièrement en cas d'agression sexuelle ou de harcèlement moral. Ce cas est arrivé deux fois pendant mes quatre années d'immersion. Pour une considération plus gestionnaire et exhaustive des risques attenants au travail d'insertion des intervenant·es sociales, je renvoie au DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels), qui doit être rempli annuellement par les structures de plus de onze salarié·es. Le DUERP 2022 du dispositif Premières Heures de Carton Plein est présent en annexe.

Tous ces éléments concernant les conditions de travail des intervenant·es sociales font état d'un écart entre le travail prescrit et le travail réellement effectué et d'une absence de prise en compte de cet écart dans les fiches de poste et le temps de travail de ces missions. Une partie conséquente des tâches réalisées quotidiennement ou ponctuellement n'est pas prescrite et s'inscrit dans une délégation de travail souvent observable dans le secteur associatif, lorsque les associations par exemple sont en sous-effectif. Les missions non prévues et non reconnues sont toutes liées à du travail reproductif ou à du travail relationnel. Par exemple, malgré le passage hebdomadaire d'une personne pour faire le ménage des surfaces, des sanitaires et de la cuisine, les salarié·es estiment avoir encore une charge importante sur l'entretien des locaux et notent cet élément dans la liste des missions réalisées : « ménage (lave-vaisselle, lave-linge, nettoyer cuisine, frigo, salle de formation,

protection, stock) » : « arroser plantes » ; « ranger la boutique » ; « gérer les poubelles (dans la cuisine et les bennes → 19h) » ; « faire les courses (repas collectif/en ligne) ». Il peut s'agir de la gestion de situations de décès ou de danger : « appeler les secours ; annoncer des décès ; gérer administrativement le décès », ou encore de l'encadrement d'actions solidaires « distribuer protections hygiéniques » ou enfin du fait de continuer à fournir un travail d'accompagnement après le départ des salarié·es en insertion « suivre 6 mois après les départs ». Le travail reproductif est celui de l'entretien des locaux, de l'organisation et de la gestion de l'espace de travail, mais également du soin apporté à des relations sociales pour permettre aux salarié·es en insertion de reproduire leur propre force de travail (par la gestion de situations de crise, l'organisation de temps collectif, la distribution de protections hygiénique...). Dans certains cas ce travail est un travail relationnel, concernant la relation aux salarié·es ou aux institutions de prise en charge. Il peut s'agir de la gestion de conflits, de l'accompagnement émotionnel, de l'encadrement de situations de crise « gérer les situations de conflits, de tension, se faire agresser » ; « gérer les collègues<sup>47</sup> ayant consommé » ; « échanger avec des collègues qui n'ont pas un comportement adapté (en moy 1h) ». Je reprends à Gabrielle Schütz une distinction réalisée entre travail émotionnel et travail relationnel. La sociologue parle de travail relationnel pour désigner « un travail plus large d'écoute et de soutien moral dans le cadre d'une *relation de long terme* et non d'une *interaction de durée limitée* avec un client, cadre dans lequel prennent place la plupart des études consacrées au travail émotionnel. » (Schütz, 2012, p. 80). Le travail des intervenant·es sociales est bien un travail relationnel en tant qu'il s'apparente à un travail de long terme dans la gestion et la construction d'une relation d'accompagnement. Le ras-le-bol des éducateur·ices de Carton Plein témoigne plus largement de la précarité du travail d'accompagnement en dispositifs Premières Heures et de la manière dont ce travail tend à être gratuitisé (Simonet, 2018) par les modèles socio-économiques des associations.

#### **4.1.2. Arbitrages économiques et précarité du travail d'accompagnement**

Le fait que le dispositif Premières Heures pose une surcharge de travail aux permanent·es des associations accueillantes est une question récurrente et une source de mécontentement plus ou moins affirmé. À Paris et dans les Hauts-de-Seine, l'absence

---

<sup>47</sup> Dans cette liste de missions, le terme « collègues » fait systématiquement référence aux salarié·es en insertion.

relative ou partielle de financement affecté aux salaires des intervenant·es sociales peut entraîner des modèles socio-économiques au sein desquels l'encadrement et l'accompagnement social sont une variable d'ajustement financière. Sur Paris il en va ainsi couramment dès lors qu'il n'existe pas d'obligation d'encadrement dédié. Dans ce cas de figure, le dispositif Premières Heures est déployé en lien avec un ACI préexistant dont les ressources d'encadrement du chantier seront utilisées pour les dispositifs Premières Heures.

« Moi j'étais dans un CHRS, j'avais des encadrants techniques qui étaient déjà encadrants d'un chantier, j'avais des gens dans les CHRS qui étaient en galère qui rentraient pas dans les chantiers, j'ai fait du DPH. Donc j'ai juste pris une convention auprès de la mairie de Paris, j'ai appelé Dynamo, l'AI qui portait DPH à l'époque sur Paris, les gens du CHRS allaient se faire salarier à Dynamo, ils revenaient bosser au CHRS, encadrés par les encadrants techniques du chantier d'insertion. Hyper simple, j'avais pas de modèle économique particulier à mettre en place, ça me coûtait rien parce que c'était juste les encadrants qui avaient un peu plus de taff qu'avant, ils avaient une ou deux personnes à encadrer en plus, mais concrètement, j'avais la sub de Paris qui me couvrait le coût de l'association intermédiaire, et j'avais des hébergés, qui au lieu de rien b, de ne rien faire, et ne pouvant pas rentrer dans les ACI, allaient faire du DPH chez nous, donc voilà. » (Entretien, directeur insertion, homme, blanc, 50 ans, août 2020)

Ce modèle socio-économique de déploiement, en plus de favoriser une sélection à l'entrée, précarise les conditions de travail des intervenant·es sociales et peut contribuer à générer du travail gratuit au sein de leur activité. En effet, lorsque l'encadrant·e technique d'un chantier d'insertion met ses compétences au profit des salarié·es d'un dispositif Premières Heures, ce surcroît d'activité lui occasionne une réelle surcharge de travail puisqu'il n'est pas dispensé d'assurer le suivi des personnes du chantier en place.

« Depuis qu'on porte le dispositif Premières Heures, l'après-midi, je lance le chantier d'insertion à 13h, puis j'accueille les DPH, puis je lance leur activité et en parallèle je dois surveiller les chantiers. Elles sont plus autonomes, mais s'il y a un problème, je suis seule pour le gérer, tu vois. C'est parfois un casse-tête » (Entretien, intervenante sociale, femme, 57 ans, blanche, décembre 2021)

La surcharge de travail est temporelle, logistique et relationnelle. Même si dans ce chantier du CASVP, les salarié·es en dispositif Premières Heures ne sont là que deux demi-journées par semaine, il n'empêche que, ce temps durant, l'encadrante technique doit assurer deux supervisions puisque les salarié·es des deux dispositifs ne travaillent pas sur les mêmes missions support. C'est également le cas par exemple dans les Hauts-de-Seine, où le dispositif est déployé dans une ressourcerie de l'association Espaces qui accueille déjà un

ACI. Le responsable de la ressourcerie a à charge l'accompagnement et le suivi des salarié·es en ACI et de deux salarié·es en DPH.

« Enquêteurice : Donc tu fais tout, en fait ?

Enquêté : ouais

Enquêteurice : Avec l'appui d'un CIP

Enquêté : Oui, et l'appui de ma cheffe de secteur quand même (...) moi c'est l'aspect administratif du lieu, remises en banque, la caisse, la vérification de la caisse, les congés de tout le monde, les absences... (...)

Enquêteurice : T'es gestionnaire et encadrant en fait.

Enquêté : C'est ça. Sauf qu'à un moment donné t'as forcément un des deux qui, qui pêche quoi.

Enquêteurice : Et c'est lequel ?

Enquêté : L'encadrement. Pour moi hein. Ouais pour moi je le fais pas à 100 %. Je peux pas le faire à 100 % de toute façon. et euh, voilà, parce que forcément l'administratif compte davantage. Rentrer les sous à la banque ça devient ta priorité en fait. C'est bête, mais... donc du coup ben si t'as pas le temps, ça se, tu fais peu de choses quoi. ça veut pas dire que je fais pas du tout d'encadrement, je pense que j'en fais, mais j'en fais pas de la manière dont je voudrais en fait. (...) j'ai dix personnes à charge en insertion, plus euh, en plus en ce moment ils sont en surbooking, on en a un de plus, plus les bénévoles, plus les services civiques.

Enquêteurice : ouais ça fait

Enquêté : donc des fois dans ta journée quand t'as 14 personnes sur ton planning ça fait un peu des nœuds au cerveau quoi. (...) les DPH euh, je dirai que ça... manque d'accompagnement et que ça a manqué aussi d'une vraie mise en place, d'un vrai questionnement sur la mise en place et sur la faisabilité des choses au départ. » (Entretien, intervenant social, homme, 24 ans, blanc, juin 2021)

L'absence d'accompagnement social ou d'encadrement dédié place les encadrant·es sollicités mécaniquement dans une moindre disponibilité, les contraignant à arbitrer entre leurs différentes missions : soit entre les différents groupes de salarié·es en insertion accompagnés, soit entre leurs missions gestionnaires et leurs missions d'accompagnement. Plus généralement et donc même lorsqu'un encadrement dédié est nécessaire, la précarité des conditions de travail des éducateur·ices socio-professionnel·les ou de celles et ceux en charge de l'accompagnement des salarié·es en insertion dans les dispositifs Premières Heures est presque systématiquement liée à un sous-effectif ressenti.



**Image 6 : discussion entre un intervenant social et une salariée en insertion, Carton Plein, 2023.**

Même lorsqu'un encadrement dédié est systématisé, comme c'est le cas avec Convergence France et le programme Premières Heures en Chantier, s'il ne s'accompagne pas d'une réflexion sur les conditions de travail ou si le taux d'encadrement est insuffisant, les conditions d'accompagnement des salarié·es en insertion ou les conditions de travail des intervenant·es sociales peuvent s'en trouver affectées. À Lyon, le dispositif porté par la Fondation Notre Dame des Sans Abri se déploie avec une prévision de vingt parcours pour un poste d'éducateur·ice socioprofessionnel. Cette prévision s'applique aussi à la première année de l'expérimentation du dispositif dans l'atelier et chantier d'insertion, année au cours de laquelle tous les partenariats avec les associations orientantes doivent être mis en place. À l'issue de la première année de lancement du programme à Lyon, l'éducateur socioprofessionnel du programme, depuis peu accompagné d'une seconde éducatrice socioprofessionnelle, fait part de sa fatigue.

« Moi je trouve que ce rythme il est fatigant. Après il est peut-être fatigant aussi parce qu'on y met beaucoup de choses et qu'on veut que ça fonctionne le mieux possible. Mais malgré tout pour que ça fonctionne il faut... (...) Faut que tu fasses tout, tout seul, mais du coup quand tu fais tout, tout seul, et qu'il faut être partout t'es pas trop au bon endroit au bon moment. Donc j'avais fait remonter qu'il fallait du temps avec les salariés, c'est-à-dire faire fonctionner la boutique, les salariés j'étais là un peu, mais par bribe et du coup tu te retrouves un peu dans un rythme ou tu fais les choses de manière euh indélicate on va dire. »

(Henri, éducateur socioprofessionnel, 35 ans, Décines, 8 février 2022)

Dans les Hauts-de-Seine, les entreprises sociales de la PADAFA qui déploient le dispositif Premières Heures le font à travers une activité à vocation productive. L'une d'entre elles le fait à travers une activité de menuiserie. Elle a exclusivement recruté des salarié·es en insertion afghans et via l'HUDA d'Antony. L'encadrant technique est menuisier en sortie d'études, il a dix-huit ans et ne parle aucune langue afghane. Il explique être surchargé de travail : « je suis en colère quand on me met aussi la pression. (...) Je suis le seul ouvrier de la boîte, donc parfois je dois faire plusieurs choses en même temps ». La production de l'entreprise doit être assurée quelle que soit la capacité de travail des salarié·es en insertion. Dans cette entreprise, l'objectif est de mettre les salarié·es « en autonomie », mais lorsque ce n'est pas possible ou qu'ils ne sont pas suffisamment productives, la charge de la production revient à cet encadrant technique : « parfois ils arrivent pas bien à le faire et après ils [les directeurs] me mettent la faute. (...) parfois moi derrière on me pousse et donc quand je rentre à la maison, euh, je, j'ai, je suis vraiment fatigué. vraiment vraiment vraiment fatigué. Et puis, parfois j'ai le cerveau même qui a envie de lâcher quoi. Je suis tellement fatigué, parce que derrière j'ai la pression, avec eux aussi on peut pas vraiment leur mettre la pression. ». Pour ce jeune menuisier, « tout retombe sur moi en gros (...) S'il y a une petite erreur c'est Ibrahim, s'il y a une petite erreur c'est Ibrahim, je trouve que ça, c'est, en même temps me donner trop de responsabilités. » (Entretien, encadrant technique, homme, 18 ans, racisé, juin 2021). Dans le cas d'Ibrahim, son statut professionnel (ouvrier), sa nationalité (sénégalaise) et son origine sociale (migration précaire et dépendance jusqu'à récemment de la solidarité de la famille élargie) le placent dans une situation de proximité avec les salariés en insertion, davantage que les deux directeurs de l'entreprise, deux trentenaires blancs sortants d'école d'ingénieur. Cette proximité est ambivalente et « le statut d'emploi est (...) affaire de contrainte, d'assignation à une place de proximité et de responsabilité » (Charles, 2021, p. 166). La position sociale, raciale et professionnelle d'Ibrahim complexifie la discussion avec ses employeurs comme ses relations avec les salariés en insertion dont il est censé assurer l'encadrement technique. Cette position ambivalente et précarisante est renforcée par le support de l'activité d'insertion, c'est-à-dire une activité productive de menuiserie plaçant Ibrahim et les salarié·es en insertion face à un objectif de rendement qui renforce encore la précarité du travail d'Ibrahim, contraint de porter seul la « pression » de cette production.

Le travail d'insertion dans sa dimension d'accompagnement et d'encadrement est soumis à des contraintes structurelles fortes, qui, d'une part encadrent la structure des réseaux d'orientation et de recrutement et leurs interactions, et d'autre part peuvent nourrir des conditions de travail précaire pour les intervenant·es sociaux·ales. Le travail d'intervention sociale est un travail précaire et aux prises avec une situation contradictoire, celle d'une injonction à la professionnalisation conjuguée à un déni de reconnaissance d'une partie du travail effectué (Dussuet & Flahault, 2010). Leurs décisions liées aux situations qu'ils ont à gérer placent régulièrement les intervenant·es sociales sur un fil. La grande précarité des salarié·es en insertion, qui tend à augmenter l'incertitude inhérente au travail d'insertion, représente l'un des éléments centraux des difficultés rencontrées par les intervenant·es sociales. La précarité est ainsi un invariant du travail d'insertion et un élément déterminant dans la définition et l'encadrement du « fil » sur lequel les intervenant·es sociales réalisent leur travail. Le travail en dispositifs Premières Heures représente à double titre un travail de la précarité pour les intervenant·es en ce qu'il constitue un travail d'encadrement de personnes aux statuts d'emploi précaires qui, parfois, continuent de travailler sans statut d'emploi. Simultanément, ce travail peut être réalisé dans des locaux insalubres sans reconnaissance matérielle du don de temps occasionné. La précarité du travail d'insertion est due à des conditions d'exercice difficiles, elle encadre les activités et missions des intervenant·es sociales et conditionne un cadre professionnel où les décisions d'accompagnement peuvent être difficiles. Entre précarité du travail d'insertion des intervenant·es sociales et précarité des situations personnelles des salarié·es en insertion, les professionnel·les de l'accompagnement sont placé·es sur un fil, sur lequel ils sont en recherche permanente de l'équilibre.

## 4.2. Sur le fil, trouver un équilibre ?

La recherche d'équilibre de l'accompagnement se manifeste au quotidien par les ajustements permanents réalisés par les intervenant·es sociales pour prendre des décisions permettant à la fois d'accompagner les salarié·es en insertion *sur mesure*, au plus près de leurs besoins et de leurs situations personnelles et individuelles, et à la fois de créer un cadre de travail et d'accompagnement permettant des situations de travail collectives dans le cadre d'une activité d'atelier. L'ensemble des équilibres recherchés par l'association est par ailleurs aux prises avec un travail en contexte interculturel. Je propose trois éléments permettant de donner à voir cette recherche d'équilibre. D'abord, le travail de la posture professionnelle dans un cadre de travail en réseau avec l'association orientante (4.2.1). Ensuite, les arbitrages encadrant les problématiques d'addictions et de consommation, qui sont autant des éléments à prendre en compte et à respecter dans les accompagnements individuels que des sujets pouvant déséquilibrer un collectif de travail voire mettre en péril certaines personnes (4.2.2). Enfin, la question du sexisme ordinaire et des violences de genre engage un équilibre entre protection des femmes et des minorités de genre, respect des différences culturelles et attention aux violences symboliques qui peuvent traverser la relation d'accompagnement (4.2.3).

### 4.2.1. Travail en réseau, travail de la posture professionnelle

L'accompagnement et la relation aux salarié·es en insertion sont d'autant plus complexes à équilibrer dans les dispositifs Premières Heures qu'ils se font en réseau avec l'association orientante. À cet égard, une situation d'analyse de pratiques traitée en journée est très révélatrice. Le 14 septembre 2022, j'ai organisé une journée d'analyses de pratiques et de recherche-action qui a réuni vingt intervenant·es sociaux·ales du dispositif Premières Heures parisien, dont sept personnes appartenant à des associations orientantes. L'après-midi était consacrée à un partage d'expérience par l'intermédiaire d'une méthode d'analyse en groupe (MAG) (Van Campenhout et al., 2009) simplifiée pour tenir en une après-midi. Par groupe de dix, les participant·es ont choisi une situation complexe, confrontant l'un·e des membres du groupe à un dilemme professionnel (les récits de situations résumés étaient faits en amont). L'intervenant·e confronté·e à une impasse, à un dilemme dans sa pratique, raconte en détail la situation. Ensuite, les participant·es réalisent un tour de réaction et posent des questions de précision. L'intervenant·e social·e concerné·e donne des éléments de précision. Lors du second tour, les participant·es du groupe pouvaient donner leur avis

professionnel, des pistes de positionnement, etc. Le groupe dont j'ai animé la restitution avait choisi une situation ayant trait au travail partenarial. En voici le récit commenté, extrait d'une retranscription de l'atelier, que j'ai pu enregistrer. L'intervenante sociale raconte la situation d'un salarié en insertion en commençant par restituer ses caractéristiques sociodémographiques et donner quelques éléments sur son parcours de vie et professionnel.

« Je vais commencer par vous donner un aperçu du monsieur. Du coup c'est un monsieur qui est né en 78, donc qui a 44 ans. Il est de nationalité française, il nous a été orienté par les enfants du canal. Donc la présentation du parcours de vie sur la fiche orientation, c'était (elle lit la fiche) : « monsieur est originaire du Havre, en 2014 il arrive en Ile de France et est hébergé pendant un temps, mais se retrouve de nouveau à la rue en 2015, il est passé par plusieurs structures d'hébergement temporaire avant d'intégrer le CHS en 2017. Concernant son parcours professionnel, Monsieur a peu d'expériences, son dernier contrat dans la restauration s'est terminé en 2009. Depuis monsieur a effectué quelques missions non déclarées dans le domaine de la restauration et l'entretien d'espaces verts, mais rien n'a abouti à une activité stable. En 2018, Monsieur a intégré un DPH pendant quelques jours auquel il a mis terme suite à un conflit avec un collègue. En effet monsieur peut avoir des difficultés dans ses relations avec ses collègues, ce qui par le passé a pu poser des problèmes, cependant à ce sujet il a pu évoluer et semble capable d'adopter une posture adaptée au cadre professionnel. Aussi, un accident survenu en 2020 a impacté ses capacités physiques. Il explique ne pas pouvoir reprendre une activité professionnelle à temps plein ».

Elle poursuit le récit de la situation en contextualisant les compétences professionnelles du salarié et les conditions son intégration au sein du dispositif Premières Heures de la Conciergerie Solidaire.

(...) Donc voilà, on l'a intégré l'année dernière. Pas de... Nous, pas de problème particulier et ça s'est bien passé. L'intégration avec les autres aussi, c'était nickel, bon contact. Un monsieur très bavard, un peu, pas trop conscient de la réalité, de sa position, souvent à... Lui il avait des connaissances en espace vert, il demandait s'il y avait moyen qu'il devienne encadrant espaces verts...

En particulier, elle précise que le salarié était en « gros conflit avec son centre d'hébergement, notamment son chef de service, donc vraiment tout le temps à se plaindre, avec des propos très violents, disant qu'il lui en voulait... », mais que puisque « c'est un homme seul avec chien, c'est pas trop possible de le changer de centre ». Ayant connaissance de l'ampleur du conflit entre le salarié et son centre d'hébergement, l'intervenante décide de communiquer avec sa travailleuse sociale par mail (c'est-à-dire sa référente au sein de l'association orientante), avec le contenu suivant :

(...) comme très souvent je faisais un petit récap de comment se passent les derniers temps, avec les DPH. Et là, voilà, rien de particulier, juste au niveau du budget, les deux derniers mois il avait pris beaucoup d'acomptes<sup>48</sup> donc je me questionnais juste sur son budget, surtout qu'il en prenait tôt dans le mois et qu'il touche le RSA. Donc je me questionnais. (...) Et j'ai ajouté, parce que ces derniers temps il se plaignait tout le temps du chef de service, qu'il était vraiment très énervé sur les conditions d'hébergement, et notamment avec le chef de service, je disais que ça avait l'air d'être très conflictuel, donc je demandais « vous comment ça se passe au centre ? ». Mail très classique. (...)

La suite de son récit permet de montrer que les informations qu'elle a communiquées à la travailleuse sociale du salarié en insertion lui sont parvenues :

Et deux jours après ce mail, il vient dans le bureau, il va voir ma collègue, il dit vous avez parlé avec mon centre, ça va pas, vous avez partagé des infos sur les acomptes, vous avez pas à leur dire ça, ils me disent que vous avez dit que je me plaignais du chef de service, mais lui il m'a engueulé... Après je sais qu'il se monte la tête alors que c'est des informations normales, voilà, donc moi j'essaie de calmer le jeu (...) et du coup j'ai envoyé un mail à la travailleuse sociale pour lui dire que peut être ça valait pas le coup de lui partager cette information directement (...). Je trouve ça normal, quand nous on reçoit des infos sur des bagarres en centre d'hébergement, on va pas tout de suite dire, « alors tu t'es bastonné ce week-end ? » (...) Le chef de service m'a appelée, il a dit, moi j'estime que c'est normal qu'on en reparle avec lui de ce que vous me dites, moi j'étais pas d'accord, je trouvais pas ça normal qu'il lui en ait parlé, enfin pas de cette façon. (...) bon depuis que le salarié est parti on n'a pas trop de contact avec ce centre. C'était un nouveau partenaire, et c'est sûr que s'ils nous renvoient quelqu'un je vais faire plus attention aux informations à partager. » Récit de l'éducatrice socioprofessionnelle de la Conciergerie solidaire, MAG du 14 septembre 2022.

Ce que ce récit réalisé dans le cadre d'une analyse de groupe (MAG) montre, c'est la manière dont l'équilibre à trouver dans le travail d'insertion doit prendre en compte les pratiques de travail et la position des associations orientantes, au risque de perturber l'équilibre de la relation d'accompagnement dans l'association accueillante. Dans ce contexte-là, le travail doit aussi être un travail d'accompagnement, un travail du lien. Or, Charlène Charles montre clairement les « conséquences antinomiques sur l'activité relationnelle » que peuvent avoir les conditions d'emploi et de travail des intervenant·es sociales : « une implication renouvelée dans la relation aux usagers ou, à l'inverse, des

---

<sup>48</sup> À la discrétion des associations accueillantes, les salarié·es en insertion dans les dispositifs Premières Heures ont la possibilité de demander des avances sur salaire en liquide tant qu'elles n'excèdent pas 80 % de leur salaire mensuel sur le mois (plafond légal)

interventions pragmatiques d'urgence et de maintien de l'ordre sans travail relationnel au long court» (Charles, 2021, p. 224). Les réactions et propositions des intervenant·es sociaux·ales présent·es ont été résumées par la dizaine d'intervenant·es présent·es à l'atelier dans un compte-rendu qui a été partagé au second groupe lors de la conclusion de la journée d'analyse de pratique. En voici de nouveaux extraits, issus du compte rendu rédigé par le groupe ayant accueilli et commenté le récit que j'ai étayé ci-dessus. Le groupe conclut :

La situation pose la question du partage d'informations sur le suivi des personnes dans un cadre de co-accompagnement : qui d'une part doivent respecter la protection des données personnelles et la vie privée du salarié, mais qui d'autre part permet de construire un cadre de co-accompagnement transparent qui évite les « mauvaises surprises » (ex l'orienteur ne mentionne pas directement l'alcoolisme de la personne)

La situation ainsi que l'ensemble des constats et propositions mis en avant par les intervenant·es sociaux·ales participant à la rencontre révèle la place critique de la transmission des informations et de la communication pour faciliter et fluidifier le travail d'accompagnement. L'accompagnement en dispositif Premières Heures se fait sur un fil, en équilibre, et nécessite de « s'accorder » entre associations, dans un cadre temporel contraint. L'équilibre doit se trouver dans la relation partenariale. Il doit également exister face à des enjeux propres aux vulnérabilités sociales et sanitaires (Brodiez-Dolino, 2014) des salarié·es en insertion. Une vulnérabilité qui est fréquemment présente, comme je l'ai montré dans le chapitre 2, et qui pose de vrais dilemmes dans l'accompagnement, est l'addiction.

#### **4.2.2. Arbitrer autour des consommations et des addictions**

La fréquence des enjeux d'addiction (à l'alcool et aux drogues) chez les salarié·es en insertion rend souvent impossible l'imposition d'une abstinence sur les lieux de travail. Selon les équipes, exiger la sobriété des salarié·es en insertion pourrait générer des ruptures de parcours.

« On est sur une conso contrôlée plus que sur l'abstinence. On ne peut pas leur parler d'abstinence du jour au lendemain, ce sont des personnes pour qui l'alcool rythme leur vie. Le côté festif du RPE peut être un plus, pour que ça ne soit pas trop violent d'un coup, mais il faut aussi les préparer aux chantiers plus classiques et que la conso ne soit plus un problème sur le lieu de travail. » (Entretien, directrice, CHRS, femme, 47 ans, blanche, janvier 2022)

Comme en témoignent les paroles de la responsable du CHRS situé sur la plateforme de Brive-La-Gaillarde, pour la plupart des salarié·es souffrant d'une ou plusieurs addictions, celles-ci les suivent depuis plusieurs années (et atteignent parfois le seuil de la morbidité). Cet état de fait est partagé au sein des équipes encadrantes et n'empêche pas l'accueil des salarié·es en insertion sur l'activité. Cependant, les consommations parfois excessives des salarié·es peuvent perturber le déroulement des activités. Très régulièrement, les encadrant·e réfléchissent ensemble et cherchent des solutions pour assurer la sécurité des salarié·es et les encourager à réduire voire arrêter leur consommation :

« Ce qui est génial et passionnant, ce que je défends et qui fait la richesse de ce que je fais c'est de gérer les deux, de ne pas être que dans la constatation de se dire "c'est bien il bosse bien il augmente ses heures", mais sur le reste, la conso importante, on fait rien, non, avec [un éducateur] on est là-dedans et c'est soutenu par [la responsable du CHRS Patier], on est pas dans une conso zéro, mais plus modérée et accompagnée, on va soutenir et voir quand ça devient trop problématique et questionnant, mais c'est vraiment dans les temps individuels, là c'est plus perso, on peut prendre des temps sur le chantier, s'éloigner avec une personne pour en parler, sinon au bureau ou parfois ça sort dans le collectif aussi. » (Entretien, intervenante sociale, femme, 30 ans, blanche, janvier 2022)

L'interdiction complète de consommer sur les lieux de travail a pour conséquence quasi systématique pour les personnes les plus dépendantes une arrivée sur les lieux de travail fortement alcoolisées pour ne pas avoir à boire pendant les activités. Ces personnes sont alors souvent autrices de violences verbales et perturbent la dynamique de travail des groupes. Afin d'éviter ces mécanismes, les professionnel·les recommandent d'encadrer les consommations et/ou de tolérer un état d'ébriété légère (Lanquette et al., 2018). À Emmaüs Défi par exemple, des bouteilles d'alcool dans un placard fermé sont prévues pour éviter le manque si le cas de figure se présente. L'autorisation encadrée des consommations d'alcool fait globalement consensus au sein des associations accueillantes. Cependant, les intervenant·es sociaux·ales sont placé·es face à des dilemmes lorsque la consommation n'est pas le fait de quelques salarié·es minoritaires, mais de la majorité de l'équipe.

« Parfois ils consomment en petit groupe, on s'interroge sur cette dynamique de consommation de groupe. C'est un vrai cercle vicieux parfois, ils consomment entre midi et deux, ensemble et reviennent alcoolisés. Ils ont presque tous ce dénominateur commun. » (Entretien, intervenante sociale, femme, 30 ans, blanche, janvier 2022)

L'enjeu en cas de consommation d'un groupe réside dans la gestion d'éventuels débordements. La situation s'est présentée de manière très nette à Carton Plein en octobre

2022, lors de l'organisation par l'association de vacances partagées entre permanent·es et salarié·es en insertion. Lors de ces vacances, une règle avait été édictée sur la consommation d'alcool : Carton Plein fournissait deux bières de 25cL par personne adulte qui souhaitait consommer et demandait à l'ensemble des participant·es de ne pas plus s'alcooliser. Seulement, les choses ne se sont pas déroulées comme prévu. La situation a d'abord été reprise en « réunion de pôle » le 5 octobre 2022, puis en « journée blanche » le 9 novembre. À Carton Plein, les journées blanches sont des journées balisées pour l'équipe du « Pôle précarité » (ACI Convergence et dispositif Premières Heures). Elles servent à formuler et formaliser des retours critiques sur leurs pratiques et sont un espace souvent convivial, dédié aux discussions et à la formalisation d'un cadre d'aide à l'action en situation d'arbitrage.



**Image 7 : photo prise lors d'une journée blanche, mai 2022, local de Carton Plein dans les Hauts-de-Seine**

Le théâtre forum a pu constituer un outil d'aide à l'analyse pour ces journées blanches. Ainsi, la gestion de situations liées à la consommation d'alcool pendant les vacances de Carton Plein a été jouée en théâtre forum le 9 novembre 2022. Voici le récit de la scène et le compte rendu de l'analyse qui en a été collectivement faite.

En tant qu'animatrice du théâtre forum, j'ai proposé un cadrage introductif. En voici le texte issu de l'enregistrement de la séance. la scène se passe pendant les vacances de Carton Plein. Elle est montée autour de la problématique de la

gestion des conflits et des addictions dans un cadre informel et collectif. Pendant ce séjour la décision a été prise d'acheter environ deux bières par personne/et un cadrage individuel a été réalisé avec chaque valoriste identifié pour ses addictions. Ce forum va avoir lieu en deux temps. D'abord nous allons travailler en forum sur la gestion du conflit/de la violence. Ensuite, nous allons travailler par « brainstorming » sur « quel autre cadre aurait pu être proposé ». Merci de respecter ces deux temps c'est-à-dire dans le forum, ne pas essayer de transformer la réalité ou d'annuler l'objet de la tension.

Préalablement au travail via le théâtre forum, la scène a été écrite avec l'équipe du pôle pour faciliter son analyse pendant la journée blanche. Voici le script de la scène, en trois temps. La scène fait intervenir quatre permanent·es de Carton Plein et un valoriste.

**Scène 1 :** trois permanents décident d'aller s'acheter des bonnes bières à l'Intermarché du coin.

P1 (permanent 1) « ça vous dirait d'aller nous acheter des meilleures bières pour le séjour ? »

P2 « ah genre des IPA ?? »

P1 « oui grave »

P3 « allez ! »

**Scène 2 :** P4 boit une des bonnes bières dehors en coupant des légumes. Un valoriste vient s'asseoir à côté et propose d'aider. S'ensuit cette scène :

Valo « oh elle a l'air bonne ta bière, je peux en avoir ? »

P4 « moi je l'ai prise dans la cuisine »

**Scène 3 :** le valoriste revient, fou de rage, de la cuisine, car il n'a pas eu le droit de toucher à une bière. Il dit « je n'ai pas besoin de vous moi pour boire de toute façon » et sort des bouteilles de son sac.

La scène laisse P4 sans voix, mais essaie de calmer le jeu en disant « range ça, il y a des enfants ici », etc.

P1 (ou 2) fait de la médiation, et revient de la cuisine avec une bonne bière.

En 2021, Carton Plein édicte un document portant sur le cadre de travail intitulé « accompagner et gérer les consommations d'alcool ». Ce document sera présent en annexe de la thèse (Annexe X). La situation dont je fais état est spécifique puisqu'elle se déroule en dehors d'un cadre d'emploi formalisé. Les arbitrages et positionnements professionnels doivent s'adapter au changement de cadre, du formel à l'informel.. Cette nécessaire adaptation oblige à repenser l'équilibre à tenir dans un cadre informel et révèle une fois de plus les difficultés du métier d'intervenante social·e en dispositif Premières Heures et le fil sur lequel se situe le travail d'insertion. L'accompagnement conçu comme un accompagnement social global doit s'adapter à chaque salarié·e en insertion, et nécessite

des repositionnements « sur mesure » et des arbitrages permanents de la part des intervenant·es sociaux·ales. C'est d'autant plus difficile lorsque les arbitrages concernent des personnes situées dans les zones grises de l'emploi ou du cadre de l'accompagnement, lors de « vacances collectives » par exemple. Un élément central des dilemmes professionnels du travail d'insertion porte sur la question des violences de genre et du sexisme ordinaire. Je reviendrai ici sur la recherche-action qui a eu lieu à Carton Plein de 2019 à 2022 sur la question, recherche-action qui est encore discutée en interne en 2024.

#### **4.2.3. Retour d'expérience : une recherche-action sur les violences de genre**

Les violences de genre désignent « l'ensemble des violences, qu'elles soient verbales, physiques ou psychologiques, interpersonnelles ou institutionnelles, commises par les hommes en tant qu'hommes contre les femmes en tant que femmes, exercées tant dans les sphères publiques que privées » (Simonetti, 2021). Les violences de genre étaient, jusqu'en 2019, constitutives des situations de travail des femmes de Carton Plein, qu'il s'agisse des intervenantes sociales ou des femmes en insertion. J'ai d'abord étudié cette question dans le cadre de mon mémoire de master 2 (Lacoste, 2019), qui a donné lieu au sein de l'association à une envie partagée de recherche-action sur le sujet (Lacoste & Turchet, 2021), que j'ai majoritairement coordonnée et réalisée. Les situations dont il est question dans ce mémoire constituent des expériences quotidiennes pour les personnes concernées. Elles s'inscrivent dans un continuum d'expériences (Chetcuti-Osorovitz, 2021 ; Kelly, 2019) commençant par la disqualification ordinaire des femmes et de ce qui est socialement stigmatisé comme féminin. Les violences peuvent aller jusqu'à une violence morale, symbolique, verbale et parfois physique directement exercée contre elles. La majorité des occurrences et des situations constitue ce qu'on pourrait appeler du sexisme : des perceptions et interactions ancrées dans une vision stéréotypée et hiérarchisée des attributs de genre. L'association jusqu'en 2020 n'a pas conduit de réflexion collective autour de ces enjeux. Or l'absence de réflexion sur le genre lors de la mise en œuvre d'un dispositif de réinsertion peut (re)produire les violences de genre et le sexisme ordinaire et créer des situations de vulnérabilité pour les femmes et minorités de genre. Pour rendre compte du travail qui a été conduit, en particulier avec Carton Plein, autour des violences de genre, je procéderai en trois temps. D'abord en montrant les effets de la banalisation du sexisme ordinaire (a). Puis autour de deux actions qui ont été entreprises lors de la recherche-action : autour de la minorité statistique des femmes accompagnées (b) et autour

des comportements relationnels à adopter pour protéger les femmes et les minorités de genre en situation de travail (c).

#### **4.2.3.1. Les risques de la banalisation du sexisme présent dans les interactions ordinaires**

En 2019, le sexisme ordinaire colorait une partie conséquente des interactions professionnelles et des relations d'accompagnement à Carton Plein. L'enquête réalisée en 2019 dans le cadre de mon mémoire a éclairé ces phénomènes et ouvert un espace de recherche-intervention et de discussion pour penser le genre dans l'organisation. J'ai exposé dans ce travail que « l'existence d'une violence de genre quotidienne est très largement favorisée par le fait que les femmes ne s'autorisent pas à réagir face à la violence de genre » (Lacoste, 2019, p. 110). Ce phénomène récurrent est lié au fait que « les travailleuses sociales (...) ont intégré le sexisme comme composante de leur quotidien » (Lacoste, 2019, p. 110). En outre, réagir adéquatement et spontanément demande une certaine aisance autour de ces sujets. Or l'absence de contenu sur le genre dans les formations du travail social (Bessin, 2013) limite les compétences des éducateurs et éducatrices à prendre en charge ces violences de genre. En 2019, le sexisme dans l'association ne faisait pas l'objet de recadrage et il n'existait pas de protocole interne pour traiter ces problématiques.

Les équipes de travailleur·ses sociales, dans leur pratique professionnelle, ne sont pas formées à l'identification et la prise en charge des situations relevant du sexisme. La question de l'équilibre de la posture professionnelle en particulier est posée : les intervenant·es sociales craignent qu'une réaction trop directe face à une violence de genre n'aille à l'encontre du travail d'accompagnement, en créant des crispations ou de la violence symbolique. En l'absence de cadre pour prévenir, prendre en charge ou sanctionner les violences de genre, la manière d'y réagir est laissée à la discrétion des intervenantes sociales. Or ces dernières considèrent souvent le sexisme et les assignations de genre comme une partie inévitable de leur quotidien.

« Avec deux d'entre eux (...), j'ai vraiment bien sympathisé, mais je pense qu'ils se sont permis des choses qu'ils se seraient pas permises avec d'autres personnes. Déjà comme je suis jeune et que je suis une nana, ça a dû jouer. Et puis euh, par exemple X, à partir du moment où il a su que j'avais le même âge que sa fille qu'il ne voyait plus depuis plusieurs années, il s'est pris d'affection pour moi, des choses toutes simples hein ! Une tape sur l'épaule, des surnoms pas forcément appropriés » bonjour ma belle », des choses que tu dis pas dans

le milieu professionnel. Et Z, quand il était alcoolisé, pareil des fois il se permettait des choses. Rien de trop grave, mais toujours gênant. Et c'est ça qui était un peu compliqué. Surtout moi j'ai du mal, ça faudra que je l'apprenne d'ailleurs, à recaler les gens et à mettre de la distance. J'ai un peu de mal. Mais je vais apprendre. » (stagiaire en 2019 puis intervenante sociale de 2019 à 2022, 31 juillet 2019, Paris)

Plus particulièrement, l'association a longtemps occulté les problématiques sexistes, favorisant des comportements sexistes de la part des intervenants sociaux et des salariés en insertion par l'absence d'interdit explicite sur ces questions.

Enquêtrice : comment ça se passe quand l'équipe est collectivement témoin d'une situation de sexisme ? (...)

Enquêtée : (sopire) (...) ça a dû déjà nous arriver... (...) moi par exemple ou d'autres parfois, soit on laisse pisser, soit on n'ose pas trop. Avec certains on va dire, ce n'est pas grave, je laisse. Je pense qu'il faut être un peu plus intransigeante.

Enquêtrice : tu veux dire que peut être tu as l'habitude de prendre sur toi ?

Enquêtée : oh ben ça c'est sûr. Oui oui. Ça là-dessus c'est évident, ouais ouais. (Entretien, intervenante sociale, femme, 34 ans, blanche, juillet 2019)

Cette banalisation se manifeste couramment par le fait que les intervenantes sociales ne s'autorisent pas à réagir et prennent sur elles face à une interaction, à une situation sexiste.

Une situation qui n'a pas eu lieu à Carton Plein et donc qui ne fait pas partie de la recherche-action sur les violences de genre peut en témoigner. Je proposer de la traiter car elle témoigne de la généralisation de la situation telle qu'elle existe à Carton Plein. Elle a été recueillie à Brive-la-Gaillarde, lors d'une séance de théâtre forum avec les équipes permanentes. Chacun·e pouvait raconter au groupe une situation de travail sensible dans laquelle iels, s'étaient senti·e opprimé·e et/ou n'avaient pas su adapter leur comportement. Les partages, consécutifs à l'exposé des situations, permettraient de s'outiller collectivement pour faire face à des situations problématiques et révélatrices de dilemmes dans la pratique du travail social. Une des éducatrices a évoqué un moment où elle a subi du sexisme de la part d'un des salariés en insertion et ses difficultés à gérer ce problème. Elle témoigne d'une première rencontre avec ce nouveau salarié à qui elle présente le dispositif et qui lui demande s'il y avait des chambres et des lits à disposition pour « passer aux choses sérieuses » avec elle. Elle confie également de nombreuses remarques quasi quotidiennes de la part de ce même salarié sur son physique et ses tenues vestimentaires qui la mettent mal à l'aise. Elle explique qu'elle n'est pas la seule femme à subir ces réflexions qui concernent l'ensemble des femmes de l'équipe (permanente ou en insertion).

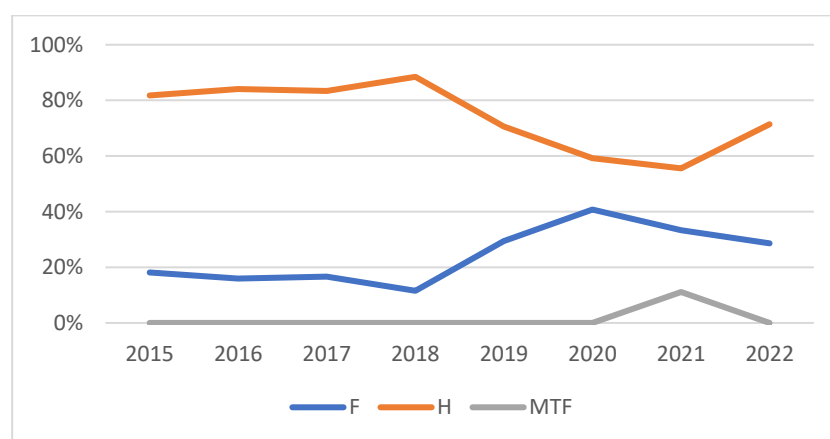
De manière générale, elle s'efforce de reprendre les hommes auteurs de ces propos sexistes, fait parfois remonter le problème sans que cela empêche la reproduction de ces comportements et de ces propos que les hommes justifient par leur caractère humoristique. Mais elle rapporte ne pas oser faire preuve de trop de virulence dans ses recadrages et ne pas vouloir sanctionner trop sévèrement par peur d'entacher ou de rompre la relation d'accompagnement voire, de devoir y mettre un terme. Ces violences de genre l'affectent beaucoup au quotidien et l'empêche d'être à l'aise sur son lieu de travail : elle anticipe les réflexions lors du choix de ses tenues, elle fait attention de ne pas tourner le dos à certains hommes, elle se sent fatiguée de devoir rétorquer, mais s'y sent obligée pour ne pas laisser penser devant les autres hommes que ces comportements sont acceptables. Lors des débats et des propositions de solutions avec les intervenant·es sociales présent·es pendant le théâtre forum, toutes se sont accordé·es sur l'inacceptabilité de ces attitudes et de ces propos qu'il convient de nommer pour ne pas invisibiliser. Iels ont proposé de recadrer les destinataires du programme en rappelant la loi qui sanctionne ces violences ou en créant des alliances avec l'autre éducateur lorsqu'il est présent et peut se positionner en allié, en soutien de l'éducatrice. De manière générale, l'équipe explique manquer d'outils formalisés pour lutter efficacement contre les violences sexistes dans le cadre du travail d'accompagnement. Face à la présence quotidienne des violences de genre et le manque d'outillage des intervenant·es sociales pour les prévenir ou les encadrer, la recherche-action a créé des espaces de discussion et de décisions pour faire avancer cette problématique.

#### **4.2.3.2. Les mesures prises par Carton Plein et leurs effets**

En 2018, les femmes représentaient à peine 10 % des personnes accompagnées à Carton Plein. La segmentation de l'action sociale par le genre limite la place des femmes dans l'association puisque les structures orientant les personnes dans le dispositif ont tendance à ne pas y orienter de femmes. Les missions de Carton Plein se réalisent en atelier (travail manuel) ou à vélo (travail physique) et sont souvent, de façon stéréotypée, assimilées à des missions destinées aux hommes. Pour agir sur le nombre de femmes recrutées, une discrimination positive a été entreprise, ainsi qu'un travail de recherche de partenariats avec des structures susceptibles d'orienter des femmes. Le constat formulé, auquel se rallient les intervenant·es sociales, est le suivant : la forte minorité statistique des femmes parmi les personnes accompagnées renforçait l'invisibilisation et donc la banalisation du sexisme à l'œuvre, contribuant ainsi à (re)produire des violences de genre (Lacoste & Turchet, 2021). Dès 2020, des changements apparaissent. L'objectif,

statistique, était de les rendre visibles et plus présentes en atelier, pour limiter leur marginalisation dans les rapports sociaux.

En quelques années et dans un but paritaire assumé, les femmes sont passées de 10 % à 40 % des salariées en insertion. Le taux a de nouveau diminué en 2021-2022, à l'ouverture d'un chantier d'insertion dans le 18<sup>e</sup> arrondissement qui a largement écrasé la parité dans les équipes en insertion.



**Figure 15 : proportion H/F en fonction des années, association Carton Plein**

Le renforcement statistique de la présence des femmes parmi les salarié·es en insertion leur a permis de ne plus se retrouver seules dans des ateliers de travail masculins et ainsi de prévenir une partie des violences de genre invisibles ou symboliques. La mise en place d'une discrimination positive permet également de lutter contre des stéréotypes présents dans le travail d'intervention sociale en créant de nouveaux partenariats. L'accent mis sur le recrutement de femmes a représenté une étape indispensable dans la recherche-action, mais n'est pas suffisant s'il n'est pas accompagné de mesures complémentaires. La recherche-action a également permis le déploiement d'espaces de formations permettant d'agir de manière plus nette sur les situations de travail et les relations de travail. C'est en particulier le cas du théâtre forum.

Le premier atelier de théâtre forum a lieu en avril 2021, avec neuf personnes : les deux enquêtrices, la coordinatrice du pôle, l'ensemble des intervenantes sociales et trois stagiaires et services civiques de la structure. Il y a sept femmes et deux hommes (un stagiaire et un intervenant social). L'une des scènes jouées se déroule pendant un temps de repas convivial organisé par l'association. C'est une jeune femme racisée, en service civique, qui raconte la scène. Elle est attablée à côté de deux hommes accompagnés et d'une intervenante sociale. L'un des hommes pendant le repas la fixe longuement, avant de dire

à voix haute à son voisin, lui aussi en insertion dans la structure, « eh, elle est mignonne hein ! ». Son voisin ne répond pas, il est en train de confier à l'intervenante sociale qu'il est très préoccupé par un vol de chaussures qui est arrivé dans la nuit. Le premier continue : « Dis-donc, t'es vraiment jolie ». La scène dure quelques minutes et s'interrompt lorsque, impuissante, la volontaire en service civique se lève rompant ainsi l'interaction. Sur le moment, personne n'a rien remarqué. Lors de l'atelier, la scène est « montée » avec des personnes du groupe volontaire, et jouée devant le reste des participantes de l'atelier. Ces dernières sont alors invitées à intervenir, sur scène, en remplaçant un protagoniste pour rejouer la scène et y trouver une issue.

L'instauration d'ateliers en non-mixité à Carton Plein a été évoquée pour la première fois en 2019. L'hypothèse était alors la suivante : la création d'un espace sécurisant et émancipateur s'est décidée en tablant sur l'hypothèse que la non-mixité permet d'éviter la reproduction des rapports de domination sociale et le sexisme entretenu par la mixité. Les femmes en insertion, consultées en entretien, ont quant à elles exprimé un vif intérêt, du moins une curiosité pour la non-mixité en ce qu'elle permet d'éviter l'inconfort des comportements déplacés et des violences que les hommes peuvent leur faire subir et face auxquelles elles se sentent parfois impuissantes.

« Oui, s'il y a que des femmes, ça ne parle pas mal, il n'y a pas d'alcool, on fait le travail, on est tranquilles, on fait ça bien. Je trouve ça mieux d'être entre femmes. (...) Des hommes avec caractère et respect ça va, mais je trouve pas qu'il y en a ici à [l'association], des hommes avec respect. » (Entretien, salariée en insertion, femme, 34 ans, racisée juin 2021)

« Ça serait super oui super bien, entre femmes on s'explique des choses, on s'apprend des choses, on partage les mêmes choses (...) Les hommes, c'est éterné, c'est comme ça, ils disent tu fais comme ça, tu fais comme ci, il drague, j'ai du mal à dire stop avec les hommes, je sais pas quoi faire. » (Entretien, salariée en insertion, femme, 23 ans, racisée, juin 2021)

Un environnement non mixte est d'autant plus précieux pour les personnes transgenres, davantage victimes de violences physiques et morales au travail (Sauvaire, 2020). La crainte de ne pas offrir un cadre de travail bienveillant et profitable empêchait jusqu'alors d'accepter ce type de candidatures. En 2022, un bilan de la non-mixité est réalisé auprès des femmes accompagnées (onze sur quinze). L'analyse des entretiens collectifs (menés dans un cadre de « focus group ») montre trois rapports à la non-mixité : négatif (n=3), indifférent (n=4), positif (n=4). La majorité (n=8) des femmes expliquent que la non-mixité ne « change rien » à leur quotidien, ou la valorisent. La non-mixité a été

présentée comme nécessaire pour des raisons de sécurité : « Je suis une femme transgenre et je me sens très bien avec les femmes, j'aime pas travailler avec les hommes », de sororité « Si les femmes se mettent ensemble elles ont la force » ou pour prendre ses marques sur des missions spontanément appropriées par les hommes « Souvent, si les garçons travaillent avec toi, tu peux pas soulever ». La mise en œuvre de la non-mixité transforme et politise le rapport au travail des intervenantes sociales et celui des personnes accompagnées. Elle permet de visibiliser les rapports sociaux de sexe et de penser le genre dans la relation d'accompagnement.

La question des violences de genre et la recherche-action qui en a découlé est un exemple de ce qui peut être mis en place au sein d'un dispositif Premières Heures pour résoudre certaines des tensions de l'accompagnement, au gré d'une vision partagée de l'accompagnement par les équipes d'intervenant·es sociales. Dans d'autres cas, les décisions partagées semblent être impossibles. Quelques situations limites occasionnent des arbitrages et des dilemmes professionnels presque irrésolvables.

### 4.3. Des décisions impossibles ? Cas limites et arbitrages de l'accompagnement

Les intervenant·es sociales des dispositifs Premières Heures sont quotidiennement placées face à des situations nécessitant des arbitrages dans le travail d'accompagnement. Les situations de consommations (d'alcool ou de drogues), de violences physiques ou verbales, d'oppressions sociales, les situations dérogatoires au cadre d'emploi sont autant de phénomènes récurrents qui déstabilisent les pratiques routinières de l'accompagnement du groupe. Parvenir à gérer de front plusieurs accompagnements « sur-mesure », de pair avec leurs incompatibilités respectives, représente une composante centrale du travail d'insertion. C'est un « débat de normes » (Y. Schwartz & Durrive, 2009) permanent qui a lieu au sein de l'équipe de Carton Plein pour déterminer comment faire le travail. Le fait de reposer régulièrement des règles répond à la nécessité de prendre en compte les cumuls et les spécificités des fragilités et des histoires personnelles de chaque salarié·e en insertion tout en les intégrant à un collectif de travail et en les formant à l'activité support de l'association accueillante. Les règles proposées par la coordinatrice de Carton Plein font état de la précarité émotionnelle potentielle du travail d'insertion. Le travail d'insertion est un travail de l'incertitude quant à l'état des salarié·es lors de leur arrivée dans l'association (au moment de leur recrutement) et à leur comportement dans un collectif de travail. Cette incertitude a un effet direct sur l'impossibilité de fixer une pratique routinière dans le travail relationnel. Le travail relationnel dans l'intervention sociale est constitué de « la singularité et [d']une forme de créativité qui engagent un usage de soi dans la rencontre » (Charles, 2021, p. 225). C'est un travail « en personne » (Bidet, 2011b), qui ne peut pas être routinisé dans le cadre d'un accompagnement sur-mesure et qui engage les émotions et les affects des intervenant·es sociales. Plus précisément, une multitude de situations placent les éducateurs et éducatrices dans des impasses liées au cadre, à l'attitude et la posture d'accompagnement à adopter face aux personnes accompagnées. Alors, la technologie du travail d'insertion repose tout entière sur ces dilemmes professionnels et leur résolution *in situ*. Ces dilemmes professionnels reposent en bonne part sur le travail relationnel et émotionnel déployé par les intervenant·es sociales des dispositifs Premières Heures. Je souhaite dans cette partie revenir sur deux dimensions du travail d'insertion des intervenant·es sociales qui engagent leurs affects et/ou créent des « dilemmes professionnels » (Tardif & Lessard, 1999). D'abord, les décisions (fréquentes) de

poursuivre l'accompagnement des salarié·es en insertion une fois leur parcours dans les dispositifs Premières Heures terminé, par exemple s'il n'y a pas de solution d'orientation trouvée et que les demandes de prolongation sont refusées par les institutions porteuses. En ce cas, si les ancien·nes salarié·es continuent de bénéficier de la présence et de l'accompagnement des intervenant·es sociales et que la prolongation « bénévole » des parcours ne peut se faire sans leur accord (voire leur sollicitation), iels fournissent un travail gratuit et non protégé par un contrat de travail au sein des dispositifs (4.2.1). Le second dilemme professionnel qui me semble structurant dans le travail d'insertion concerne l'investissement émotionnel lié aux situations d'accompagnement jugées très difficiles ou désagréables en raison de la potentielle violence ou du comportement désagréable de certain·es salarié·es en insertion. (4.3.2).

#### **4.3.1. Des bénévoles engagé·es ou des travailleur·ses précaires exploité·es ?**

À Carton Plein et jusqu'en 2021, il était courant de proposer aux salarié·es en insertion de prolonger bénévolement leur travail d'insertion dès lors qu'en fin d'accompagnement, ils n'avaient pas de solution d'insertion. Les intervenant·es sociaux·ales pouvaient ainsi poursuivre le suivi des ancien·nes salarié·es et faciliter les démarches d'orientation en sortie de dispositif. Cette pratique avait notamment cours à Paris, où le prolongement de l'accompagnement au terme du travail d'insertion n'était autorisé que par des mesures dérogatoires. Le bénévolat d'ancien·nes salarié·es en insertion dans les dispositifs Premières Heures, concentre deux causes principales que sont à la fois les OQTF (obligation à quitter le territoire français) auxquelles sont régulièrement soumises certain·es salarié·es étranger·es, suspendant leur droit à un statut d'emploi, et aussi les fins de parcours sans autorisation de prolongation. Dans tous les cas, le travail bénévole est alors perçu comme une manière de poursuivre l'accompagnement en dehors du « rationnement temporel » (E. Gardella, 2014 ; E. Gardella & Grimard, 2016) contingent à la durée des dispositifs Premières Heures, soit en général un an. Lors de la journée blanche du 2 juin 2021, cette habitude a été mise en discussion à la demande des éducateur·ices socio-professionnel·es qui se plaignaient de l'alourdissement de leur charge de travail face à l'augmentation du nombre de « valoristes bénévoles » à encadrer et accompagner, alors qu'iels étaient accaparé·es par le recrutement de nouveaux·elles salarié·es en insertion. Cette pratique du bénévolat d'ancien·nes salarié·es en insertion, appelé·es les « valoristes bénévoles » par l'équipe encadrante, s'est progressivement installée face à la demande des ancien·nes salarié·es en insertion et pour répondre à des potentielles fins de parcours trop

brutales. Les discussions conduisent à décider de limiter et encadrer la possibilité que les ancien·nes salarié·es en insertion fassent du bénévolat à la fin de leur parcours. Les extraits qui suivent sont extraits du compte rendu de la journée blanche, rédigé par la coordinatrice du pôle précarité.

« Le bénévolat des valoristes

Aujourd'hui à Carton Plein huit valoristes sont bénévoles. **Pourquoi ?** Pas de suite de parcours, le lien, pb de papier, la retraite, réponse à des demandes, lutter contre l'ennui, l'isolement, lutter contre les rechutes, manque de suivi des TS.

Points positifs ?

- Un sas DPH/ ACI
- Former les nouveaux
- Le lien
- Suivi administratif
- Soutien en production

Difficultés ?

- Respect du cadre
- Trop de monde et manque de place pour les nouveaux
- Ralentir le parcours
- Problème éthique "bénévolat précaire"
- Charge intervenant·es sociales et disponibilité
- Risque accident
- Limite en nombre
- Solution de facilité »

Ce que ce document montre, c'est qu'au travail gratuit des salarié·es en insertion répond le travail gratuit des intervenant·es sociales. Typiquement, les deux entrées « bénévolat précaire » et « charge intervenant·es sociales et disponibilité » le montrent : la première désigne le travail gratuit d'ancien·nes salarié·es en insertion, la seconde désigne la surcharge de travail des intervenant·es sociales et donc la gratuitisation de leur travail. Les discussions autour de la question du bénévolat sont très animées. Le débat confronte deux visions du bénévolat des ancien·nes salarié·es en insertion. Une partie des intervenant·es sociales voient dans le travail bénévole des ancien·nes salarié·es en insertion une poursuite de leur accompagnement et donc un service que leur rend l'association en prolongeant la durée de leur parcours en dispositif Premières Heures, même sans contrat

de travail. C'est le cas de la grande majorité des intervenant·es sociales. Un seul intervenant social pointe du doigt en parlant de « bénévolat précaire » la potentielle précarisation induite par le fait de demander à d'ancien·nes salarié·es de travailler gratuitement, au risque de générer du travail gratuit sous couvert de bénévolat (Simonet, 2010). Pour autant, la plupart des arguments contre le bénévolat venaient davantage stigmatiser la surcharge de travail non reconnue et non rémunérée produite par la poursuite d'accompagnements en dehors d'un cadre institutionnel : c'est ce que montrent les « contre » suivants : « charge intervenant social », « trop de monde », « perturbation ». Le travail gratuit bénévole des salarié·es en insertion contamine celui des intervenant·es sociales. Cette situation s'ancre dans une analyse en termes de don de temps (Narcy, 2016), caractéristique des problématiques entourant la reconnaissance salariale dans le secteur associatif (Hély, 2008). Le don de temps est déjà très présent dans le travail d'insertion et les intervenant·es sociales manifestent leur volonté de ne pas prendre ce temps à l'accompagnement des salarié·es encore en emploi. La décision de limiter fortement le nombre d'ancien·nes salarié·es bénévoles est faite en grande partie dans le sens d'un allègement de la charge de travail des intervenant·es sociales. La suite du compte rendu fait état des décisions suivantes :

Nous avons discuté sur la place du bénévolat des valoristes. Nous avons convenu de :

- Le maintenir pour les personnes victimes d'une OQTF, mettant à mal le parcours brutalement de la personne
- L'arrêter comme suite de parcours (retraite, occupationnel).
- L'accepter, mais le limiter dans le temps en cas de situations particulières

La grande majorité des situations de bénévolat réalisé dans le cadre d'un prolongement de l'accompagnement seront interrompues. La décision de maintenir les situations de bénévolat en cas d'OQTF s'inscrit dans une vision politique du travail d'intervention sociale. En effet, choisir le maintien de situation de bénévolat pour des cas d'OQTF apparaît comme une marque de résistance à des politiques publiques jugées injustes (Hamidi, 2017). Il s'agit pour les intervenant·es sociales d'écrire un cadre permettant d'accompagner des personnes au long de leur « parcours administratif jalonné d'embûches » (Hammouti, 2017, p. 342) et de maintenir le lien même en cas d'arrêt du statut d'emploi. Iels estiment que le surtravail occasionné par l'accompagnement et

l'encadrement d'ancien·nes salarié·es bénévoles est justifié pour accompagner des jugements d'OQTF.

Plus largement, l'encadrement par les intervenant·es sociales du travail bénévole d'ancien·nes salarié·es en insertion illustre la façon dont « la coexistence entre travail bénévole et travail salarié induisent certaines particularités dans la manière dont elles reconnaissent la contribution respective des travailleurs » (Dussuet & Flahault, 2010, p. 36), en particulier lorsque les travailleur·ses en question ne possèdent pas de statut en dehors de leur activité bénévole. Le risque alors est d'inverser la perspective de reconnaissance du travail et de considérer que les travailleur·ses bénévoles sont ceux et celles qui devraient être reconnaissant·es de pouvoir travailler malgré l'absence de statut d'emploi (Krinsky & Simonet, 2017 ; Simonet, 2018).

Le bénévolat des ancien·nes salarié·es en insertion montre le risque de contagion qu'il existe entre les situations de travail gratuit et de précarité. Les équilibres qui doivent être trouvés par les intervenant·es sociales impliquent très directement leurs propres conditions de travail, matérielles ou émotionnelles. C'est sur les conditions émotionnelles du travail d'insertion que je souhaite désormais m'arrêter.

#### **4.3.2. Dilemmes professionnels et travail émotionnel**

Le travail émotionnel représente la dimension professionnelle qui, je pense, va caractériser finement le fil sur lequel les intervenant·es sociales se situent, et sur lequel « l'incertain, l'aléatoire et parfois l'informel définissent leur intervention sociale » (Ducretet, 2021, p. 78). Le travail émotionnel peut se définir comme un « *essai* conscient, intentionnel afin de modifier ses sentiments ». C'est un travail « différent de la “suppression” ou du “contrôle” émotionnel. Ces deux derniers termes suggèrent un effort orienté, seulement dans le dessein de réprimer ou d'empêcher un sentiment. Le “travail émotionnel” fait référence de façon plus large à l'acte qui vise à évoquer ou à façonner, ou tout aussi bien à réprimer un sentiment. » (Hochschild, 2003, p. 31, 33). Le travail émotionnel est un travail de la tension et un travail dans la tension. Il est le plus souvent réalisé de manière consciente lorsque « les sentiments de l'individu ne conviennent pas à la situation ». En ce cas, la « cohérence tripartite entre situation, cadre conventionnel et sentiment » est rompue et fait du travail émotionnel une tâche qui « semble être un accomplissement colossal » (Hochschild, 2003, p. 35).

Dans les dispositifs Premières Heures, le travail émotionnel dans l'incohérence entre la mission d'accompagnement et les émotions des intervenant·es sociales s'incarne à deux niveaux : dans la gestion des situations violentes d'abord, et dans le positionnement adopté face à des manifestations de désaccords (inter)culturels d'autre part. Il s'agit notamment des temps dits de « crises ». Ces temps du travail d'insertion alors se font dans la tension et engagent un travail émotionnel d'autant plus conséquent que les crises sont des temps à part qui sont loin d'être systématiquement encadrées par une prescription du travail, encore moins en ce qui concerne le travail émotionnel.

#### **4.3.2.1. Encadrer des situations de crise et de violence**

L'encadrement de situations de violence est une partie intégrante du travail d'insertion des intervenant·es sociales. Nécessairement, c'est un travail de la tension, qui vise d'une part à trouver des stratégies immédiates pour sortir de la crise et de la violence et d'autre part à trouver un mode d'encadrement des pratiques de travail pour limiter le risque de crises et de situations de mise en danger. À titre d'illustration, je propose un mail envoyé le 28 septembre 2021 à l'équipe des éducateur·ices socio-professionnel·les du dispositif Premières Heures de Carton Plein par la coordinatrice de l'équipe.

« Hello les collègues.

Vous les collègues qui pouvez venir dans l'atelier/boutique du 132, quelques informations qui me semblent importantes. Nous avons quelques fins de parcours de valoristes qui ne se terminent pas mal, mais qui sont parfois conflictuelles ou dures. Ces quelques situations m'amènent à vous rappeler quelques règles de base à appliquer ».

Ce mail est caractéristique des stratégies de prévention que peuvent déployer les intervenant·es sociales pour encadrer, limiter, prévenir les situations de violence. Si de telles stratégies doivent voir le jour, c'est bien en raison de l'exposition à des situations de violence que peuvent vivre les intervenant·es sociales. La violence n'est pas quotidienne, mais elle fait partie du quotidien de travail par la nécessité de s'en prémunir : c'est une possibilité qui implique de « ne pas être seul·e en atelier », de « fermer la porte à la fin de l'activité », « éviter les départs tardifs ». Toutes ces situations potentielles font du travail un espace de création d'« arbitrages incessants, parfois routinisés, mais souvent quotidiennement rejoués » (Bidet & Vatin, 2016, p. 18). En juin 2021, une situation de crise a donné à voir le fil sur lequel se situe le travail d'insertion. C'est-à-dire dans un espace

contraint de décisions difficiles à prendre dans une temporalité accélérée par l'urgence, et qui redéfinissent la technologie du monde social.

8 juin 2021, aux Groues

Je suis aux Groues pour la journée, c'est-à-dire dans l'atelier de Carton Plein situé à Nanterre. L'atelier est situé dans un espace dont la gestion revient à l'association Yes We Camp, c'est un tiers lieu interassociatif sur lequel Carton Plein a une boutique qui a la forme de deux préfabriqués encadrant un atelier. Le matin, Marianne et Laure ont un point avec des équipes de l'association Yes We Camp, elles ne sont donc pas présentes dans les ateliers. C'est Sabrina, nouvelle encadrante technique sur le dispositif Premières Heures des Hauts-de-Seine, qui gèrera l'atelier, avec ma présence dans les bureaux attenants en « soutien ». Elle vient de finir un an de service civique dans l'association, elle a vingt-deux ans. Aujourd'hui, il y a trois salariés en insertion : Jean Noël, Ibra et Ioan. Ce dernier est nouveau.

Ibra est très agité ce matin. C'est un monsieur d'origine kabyle. À ce sujet il n'a de cesse de parler à Sabrina, qui est également d'origine kabyle. Il lui parle, la demande en mariage, lui parle de mariage, répond au téléphone. J'entends Sabrina le reprendre, une fois, deux fois. Je vais lui demander si elle a besoin que je travaille dans l'atelier. Elle répond oui, je m'exécute. Ibra continu à monopoliser une grande partie de l'attention de Sabrina. Elle le reprend systématiquement « Ibra, on est au travail », « Ibra, on parle pas comme ça », « Ibra, ton téléphone ». Il s'excuse et recommence, puis au bout d'une vingtaine de minutes de travail, il finit par sembler se calmer. Il est de mission rangement, c'est-à-dire qu'il doit trier les cartons récemment collectés entre « bons » cartons que les salarié·es en insertion pourront déscotcher et mettre en vente, et cartons qui doivent aller directement en déchetterie. Il fait donc plusieurs allers-retours entre le stock et l'atelier (les deux espaces sont attenants).

À 11h, soit une heure après le début de l'activité et environ trente minutes après qu'il ait cessé de solliciter énormément Sabrina, je m'aperçois que sa manche est tachée de sang. J'en informe Sabrina car lorsque j'essaie d'interpeller Ibra il ne réagit pas. Sabrina l'emmène à l'extérieur de l'atelier et j'écris un SMS à Marianne et Laure. Le temps qu'elles arrivent, Ibra est allé s'isoler dans un box et il s'est de nouveau entaillé le bras avec un cutter. Les marques sont très nombreuses et si elles sont peu profondes nombre d'entre elles saignent. Sabrina lui avait retiré le cutter avant d'appeler son assistante sociale (la travailleuse sociale qui l'a orienté dans le dispositif) et pendant ce temps il a pris un second cutter dans l'atelier.

Marianne et Sabrina ne trouvent pas où Ibra a mis son cutter. Ce dernier ne veut parler qu'à Sabrina, il lui parle de mariage, il lui dit avoir des économies, pouvoir lui assurer « une belle vie ». Un partenaire travaillant sur le site arrive et provoque un accès de colère « c'est qui lui pourquoi il me regarde ». Il dit à notre sujet (Marianne et moi) à Sabrina « elles peuvent pas nous comprendre elles sont françaises, tu es kabyle toi, comme moi, kabyle ». Sabrina répond « mais je suis française aussi »

Il ne se laisse pas approcher et appelle les pompiers de lui-même en nous montrant son bras comme s'il ne se rappelait pas s'être infligé ça. Marianne va attendre les pompiers au portail des Groues. Pendant ce temps Ibra ne veut parler qu'à Sabrina, Laure tente de s'interposer, il la repousse violemment et se frappe à plusieurs reprises le front contre la porte, dont la vitre est — heureusement — en plexiglass.

Les pompiers arrivent, Ibra refuse de les laisser fouiller son sac et de monter dans leur camion (ils cherchent un cutter). Ils appellent la police. Ibra fini par partir et accepte de monter avec les pompiers à l'arrivée de la police. Après son départ la matinée suit son cours. Et l'incident semble clos.

À 15h, Marianne et moi sommes à l'extérieur de l'atelier pour réaliser un entretien. Nous voyons Ibra arriver au loin. Il est furieux après Sabrina, l'insulte et l'accuse de l'avoir dénoncé auprès de son assistante sociale. Il a un cutter dans les mains. La scène se déroule assez vite, mais Marianne parvient à l'empêcher d'approcher de l'atelier, et me demande d'enfermer Sabrina et les autres salarié·es en insertion présents dans l'atelier de l'extérieur (c'est une lourde porte coulissante qui se ferme avec un cadenas à code). Je m'exécute. Je reste près de la porte pour leur parler et au loin je vois Ibra jeter son cutter et rappeler les pompiers.

Le soir, à l'issue de l'activité, Marianne et Sabrina vont déposer une main courante.

La situation est révélatrice des tensions et des dilemmes qui traversent le métier d'intervenant·e social·e dans les dispositifs Premières Heures. La fragilité psychologique des salarié·es en insertion est une vulnérabilité sanitaire très courante, qui doit être prise en compte dans l'accompagnement et la gestion des équipes de travail tout en étant inscrite dans le contexte social et personnel des salarié·es. Dans le cas de Ibra par exemple, Marianne et Sabrina ont mené une discussion de près d'une heure avant de décider de déposer une main courante. En effet la scène se déroule en juin 2021. Ibra a commencé à travailler en dispositif Premières Heures en le 18 septembre 2020 et a reçu le 25 septembre 2020 une notification d'OQTF émise le 16 septembre. Il bénéficie de l'aide juridictionnelle et est bénévole et non-salarié au sein de Carton Plein, car sous le coup d'une OQTF. Le dépôt d'une main courante a été interprété par les intervenantes sociales comme un potentiel élément bloquant dans l'obtention de la levée de l'OQTF. Elles ont dû arbitrer entre leur protection personnelle, face à la potentielle violence de Ibra, et leur volonté éthique inscrite dans l'éthos de leur profession de maximiser les chances de la personne qu'elles accompagnent d'obtenir ses droits et de stabiliser sa situation.

Durant cette gestion de la situation de crise, les autres salariés n'ont ni été pris en compte ni pris en charge. Ils ont même dû être enfermés aux côtés de Sabrina lors du retour

de Ibra. Ainsi pendant une situation de crise, où la réponse de l'intervention sociale est à chercher dans la réaction et l'urgence, les salariés en insertion non impliqués dans la violence de la situation incarnent une « fausse présence » (Chetcuti-Osorovitz, 2021, p. 103) et sont effacés/s'effacent le temps de la résolution de la situation.

#### **4.3.2.2. Encadrer la différence : un travail émotionnel de distanciation dans un accompagnement de proximité**

Un dilemme structurant dans les accompagnements survient lorsqu'il qu'il existe une forme d'incompatibilité relationnelle entre l'intervenant·e social·e et lae salarié·e en insertion, sur un plan éthique, moral, comportemental par exemple, ou dans le cas d'agressions physiques ou de comportements déplacés. Ces situations sont des cas limites et sont incarnées par certaines « figures répulsives » : des salarié·es en insertion qui incarnent une forte tension dans l'accompagnement. Dans ce cas, le travail émotionnel des intervenant·es sociales peut devenir très énergivore et mettre à mal leur capacité à travailler « en personne » (Bidet, 2011b), pour reprendre de nouveau les termes d'Alexandra Bidet. À ce moment, le travail émotionnel est très intense, c'est un travail de régulation d'émotions négatives jugées moins professionnelles, qui met à mal la « bonne distance », le juste équilibre entre position professionnelle et position personnelle dans l'intervention sociale et le partage « adapté » du temps accordé à ces deux positions (Molinier, 2009). Entre 2019 et 2021, un salarié en insertion accompagné par Carton Plein a provoqué un cas de conscience et une très forte mise en tension du positionnement professionnel chez une intervenante sociale. Elle retrace toute la situation lors d'une réunion d'analyse de pratiques qui s'est déroulée début 2022. Voici le contenu du document envoyé à l'ensemble des équipes encadrantes de Carton Plein en prévision de la réunion. L'accompagnement qui y est présenté est un cas limite, une situation où le travail émotionnel de l'intervenante sociale a atteint ses limites. Il s'agit plus généralement d'un exemple de situations très complexes à appréhender pour le travail d'insertion : lorsque la personne qui doit être accompagnée est perçue comme une « mauvaise » personne et n'est pas du tout appréciée, pour des raisons culturelles, politiques, personnelles. Lors d'un temps collectif de « relecture de pratique », c'est-à-dire d'exposition d'une situation d'accompagnement et de discussion collective autour des actions qui ont été entreprises, l'intervenante sociale commence par présenter la situation familiale du salarié en insertion.

### # Introduction : Situation familiale

Le couple, d'origine bulgare est arrivé en France avec leur fille en 2016. Ils ont vécu à la rue depuis des années dans le quartier de l'horloge à Rambuteau (4e arr.) Les 3 autres enfants étaient gardés par les grands-parents en Bulgarie. À partir de décembre 2019, les trois fils sont arrivés les uns après les autres en France (Mener n'a jamais avoué que son dernier fils mineur est aussi en France alors qu'il a été vu par les maraudeurs).

Suzanna leur fille est placée en IME depuis novembre 2017 par l'ASE. Elle serait victime de prostitution, et violence et sein de sa famille. Repérée par l'UASA (Unité d'Assistance aux sans-abris) en train de faire la manche alors qu'elle était mineure, elle a rapidement été mise à l'abri. Depuis, le couple a un droit de visite, mais celui-ci risque d'être annulé au vu du comportement de Mener. Selon l'ASE, Mener souhaite récupérer sa fille pour son gagne-pain (prostitution), il ne la considère absolument pas lorsqu'il vient lui rendre visite, et ne fait que de se plaindre de sa situation sociale auprès des travailleurs sociaux.

Anastasia, la femme de Mener a de graves troubles psychologiques et psychiatriques depuis le placement de sa fille. Elle est reconnue invalide à 80 %. Elle se serait plainte d'être insultée et maltraitée par Mener et ses fils. Elle aurait demandé de l'aide pour s'éloigner de sa famille. Elle est suivie par le CMP de la Chapelle, mais manque beaucoup de rendez-vous depuis mai 2019. Elle ne prend plus de traitement et à l'habitude de disparaître.

Les AS suspectent Mener de gérer un réseau de Bulgares qui fonctionne sur la mendicité de mineurs (les fils de Mener arrivent et repartent en Bulgarie).

Dans la construction du récit, les éléments présentés dans ce préambule sont déjà très à charge, ce qui peut se comprendre au regard des éléments présentés et en même temps donne le ton sur la manière dont les limites émotionnelles de l'intervenante ont été atteintes. Elle poursuit le document en restituant le contexte de la « rencontre » avec Mener, qui est également le moment où elle a commencé à avoir en charge son accompagnement.

### # La rencontre

Mener a intégré Carton Plein le 2 juin 2019. C'est Tom, qui a procédé à son recrutement. J'ai rencontré Mener trois mois après son recrutement, lors de ma prise de poste en septembre 2019. Avant de partir, Tom m'avertit que Mener avait été absent plusieurs semaines fin août/début septembre, sans donner d'explications et qu'il était revenu à Carton Plein du jour au lendemain. Après coup on a su qu'il était parti dans le sud de la France pour les vendanges. Mener était très discret, et me sollicitait peu les premiers mois.

---

<sup>49</sup> Le nom a été anonymisé.

### # Les partenaires essentiels:

Mener est accompagné par cinq structures : un ESI (Espace Solidarité Insertion), une PSA (Permanence Sociale d'Accueil), une association d'accompagnement des personnes d'Europe de l'Est, un UASA (Unité d'Accueil Spécifique Alzheimer) et l'ASE.

Le document a été anonymisé, mais liste le contact et le nom de l'ensemble des partenaires qui sont en lien avec Carton Plein dans l'accompagnement de Mener et de sa famille. Ce paragraphe illustre la dimension chronophage du travail d'accompagnement et la façon dont, dans cette situation, toute la famille du salarié en insertion est suivie (même indirectement) par Carton Plein, au regard de la densité des échanges qui existent entre différents partenaires. La rubrique suivante de la relecture de pratiques liste les « événements marquants », que je lis comme une succession de faits qui ont conduit l'intervenante sociale à atteindre les limites de sa capacité d'empathie, de patience et de son *envie* d'accompagner le salarié.

### # Les événements marquants

**Novembre 2019 :** Changement d'assistante sociale pour la famille. L'ESI Famille décide de transférer le dossier à la PSA Gauthey.

**Décembre 2019 :** Mener est venu se plaindre de sa situation de rue auprès de Geoffrey et moi (rendez-vous où il s'est mis à « pleurer »). Il nous a demandé de passer à 9h/semaine, et qu'il souhaitait trouver un poste avec plus d'heures rapidement. Nous pensions pouvoir l'orienter rapidement, donc nous avons exceptionnellement accepté sa demande.

**3 Février 2020 :** 1ère sollicitation pour la disparition de sa femme. Prise de contact avec la police, les pompiers, Sainte-Anne, l'APHP... Sa femme sera finalement retrouvée (je ne me rappelle plus des raisons)

**13 Février 2020 :** Agression de la famille : Alors que la famille dormait dans leur voiture, un homme est venu briser toutes les vitres de la voiture avec une barre de fer. La famille a immédiatement appelé la police et porté plainte contre cet homme (au commissariat du 4<sup>e</sup> arrondissement). La femme de Mener a reçu un coup de barre de fer dans l'épaule. Elle a dû passer des examens à l'unité médico-judiciaire.

Les jours suivants, Mener vient chaque jour se plaindre que l'homme continue de rôder autour de leur voiture, qu'il a de nouveau frappé son fils et qu'il menace la famille de les tuer s'ils ne quittent pas la France.

Avec Laure, nous contactons la police et la BACSA pour les avertir de la situation. Nous appuyons aussi sa demande de SIAO en insistant sur l'urgence de mettre la famille à l'abri. Mener refuse d'appeler le 115 malgré nos insistances, et ne souhaite pas changer d'emplacement. Il préfère rester là où il y a des caméras.

**6 Mars 2020** : Mise au point avec Mener : En remontant les réseaux personnels de Laure, nous apprenons l'existence d'une chambre d'hôtel aux Mureaux. Le couple a bénéficié d'une prise en charge à l'hôtel aux Mureaux par la Ville de Paris. Cependant ils n'ont pas occupé les lieux car c'était trop loin de Carton plein et de leur réseau à Paris. Cet hébergement sert de débarras pour la famille. Je ne comprends pas pourquoi il ne m'en a pas parlé plus tôt. Mener refuse catégoriquement de retourner dans cet hôtel. Il me dit qu'il y a un trafic de prostituées dans cet hôtel et que des personnes occupent sa chambre sans lui demander l'autorisation.

Mener ne fait absolument aucun effort pour progresser en français. Il ne vient pas en cours et comprend que ce qui l'arrange. Nous passons un contrat écrit ensemble sur son engagement à venir aux prochains cours de français.

**9 mars 2020** : 2e disparition de sa femme : Mener nous signale qu'il ne sait pas où se trouve sa femme et qu'il n'arrive pas à la joindre depuis la veille. Nous appelons l'AP-HP (Assistance Publique des Hôpitaux de Paris), mais sans nouvelles de sa femme. N'ayant toujours pas de nouvelles depuis plus d'une semaine, j'accompagne Mener au commissariat de police du 18e pour déclaration disparition inquiétante.

**3 avril 2020** Toujours aucune nouvelle de sa femme. Pendant le confinement je contacte différents centres de police. La BRDP (Brigade de Répression de la Délinquance aux Personnes) m'informe ce jour-là que le lundi 9 mars (jour de la disparition), Anastasia a été interpellée par la police pour « vol de portable en réunion sur une touriste » et placée en garde à vue pendant 24h au commissariat du 4e arrondissement. L'affaire de disparition a été classée et résolue selon la police. Malgré que nous n'ayons toujours pas de nouvelles de Madame à ce jour, ils m'ont dit « ne pas pouvoir continuellement chercher des personnes qui disparaît régulièrement ».

**14 avril 2020** :

Toujours aucune nouvelle d'Anastasia. Vu l'urgence de la situation, nous organisons une synthèse, réunissant les différents travailleurs sociaux en charge de la famille. Aucun d'eux n'a eu de nouvelles de sa femme et tous soulignent la détresse dans laquelle est cette femme vis-à-vis de sa famille. La piste du suicide est bien prise en compte.

**Début mai** : Geoffrey, m'avertit qu'il vient de voir Anastasia avec Mener devant leurs voitures. Mener n'a pas eu l'idée de m'en avvertir alors que depuis 2 mois je passe un temps fou pour tenter de la retrouver... Lorsque je lui demande des explications sur comment il a pu retrouver sa femme, il m'explique qu'un de ses amis l'a aperçue le long d'une route en Ile de France à 2h de Paris... Étrange ! Lorsque j'essaie d'en savoir plus, il ne cesse de revenir sur ses problèmes sociaux !

Le ton du document est très révélateur de l'agacement si ce n'est de la colère ressentie par l'intervenante sociale à l'égard du salarié. Elle écrit qu'il a « pleuré » et les guillemets montrent qu'elle estime que ces pleurs n'étaient que factices et destinés à la

manipuler. Plus tard, la ponctuation met en évidence l'absence totale de confiance qu'elle lui accorde : « étrange ! (...) problèmes sociaux ! » La suite du document fait état des démarches d'orientation réalisées par l'intervenante, c'est-à-dire de toutes les candidatures qui ont été envoyées au nom de Mener à des chantiers d'insertion ou associations partenaires : elles sont au nombre de six, toutes réalisées entre le 16 juin et le 24 septembre. Puis l'intervenante sociale propose un « scénario de fin »

#### # Scénario de fin

Septembre 2020 : Fin de son contrat Carton plein (qui a été repoussé de deux mois suite au confinement). Une fois son contrat fini, Mener est revenu à Carton plein pour se plaindre un soir auprès d'Odile. Il lui a demandé de prolonger son contrat à Carton plein et continue de trouver anormal le fait qu'il n'est pas de travail. Sans AUCUNE remise en question !

Il continuait de revenir à Carton Plein. Mener attendait mon retour de congés. Laure a insisté pour que Mener arrête ses demandes et prenne ses responsabilités. Il lui a été signalé une fin d'accompagnement en raison de ses refus vers l'emploi.

Une nouvelle assistante sociale a pris son dossier à la PSA. Elle continue de me contacter parfois pour avoir quelques infos sur Mener et essaye de l'orienter vers d'autres structures IAE. Elle me dit que les rendez-vous sont très compliqués avec la famille.

Dans la partie finale du document, l'intervenante sociale fait une analyse de ses pratiques et adopte un regard réflexif sur l'accompagnement. Elle relate le « temps » qu'a demandé Mener et de l'implication qu'elle a eue, « malgré » elle, dans ses problèmes familiaux.

#### # La posture de l'accompagnatrice

Mener est le valoriste qui m'a demandé le plus de temps d'accompagnement. J'ai été malgré moi, impliquée dans ses problèmes familiaux. J'ai eu beaucoup de mal à mettre une limite dans mon implication. Savoir jusqu'où devaient aller mes missions, malgré le caractère urgent de certains événements.

Lorsqu'il a été orienté à Carton Plein, nous n'avions pas connaissance de tous les problèmes familiaux. Mener ne me disait pas toute la vérité, ce qui me faisait perdre beaucoup de temps dans les démarches (ex. : logement).

Je me suis aussi posé la question vis-à-vis des orientations.. À Carton Plein, Mener était investi dans son travail et il ne posait pas de problème (mise à part son absence aux cours de français). Professionnellement il est orientable, mais ayant connaissance de son comportement en dehors du travail cela peut poser question.

Au fur et à mesure de son parcours à Carton Plein, je n'éprouvais plus aucune empathie à son égard et manquais de patience lorsqu'il me parlait.

### # Quelles conclusions tirer de cet accompagnement ?

- Avoir contacté les autres référents sociaux trop tardivement
- Jusqu'où doit aller l'accompagnement dans une telle situation (ex. : disparition Anastasia)
- Éthiquement, comment se positionne Carton Plein vis-à-vis de cet accompagnement ?
- La place de l'équipe : est-il préférable de mener seul cet accompagnement ou en équipe ?

La conclusion du document est instructive : « Professionnellement il est orientable, mais ayant connaissance de son comportement en dehors du travail cela peut poser question. ». La situation qui est relatée et l'accompagnement social de Mener révèlent, en creux, une forme intense du travail émotionnel, c'est-à-dire lorsqu'il est pensé comme contradictoire avec le travail de formation et d'orientation professionnelle. Je veux dire par là que lorsque le salarié en insertion qui demande un investissement temporel et émotionnel conséquent — c'est ici un euphémisme — n'est pas véritablement jugé apte ou méritant à être orienté vers un métier, alors le travail émotionnel n'est plus au service de l'orientation et du parcours d'insertion du salarié et crée donc une incohérence avec le travail d'insertion. Alors le travail émotionnel devient un objet aigu de conscience (Hochschild, 2003) dans le travail d'insertion.



## Conclusion du chapitre 4.

Ce chapitre a cherché à mettre en lumière comment le travail d'insertion des intervenant·es sociales s'incarne dans une « économie du bricolage » (Ferrand, 2023). Les conditions de travail et d'emploi, les normes relationnelles et la disponibilité émotionnelle des intervenant·es sociales sont autant d'éléments qui, articulés à l'immense précarité des situations personnelles des salarié·es en insertion, mettent en tension un équilibre nécessitant un (re)positionnement dans l'intérêt du travail d'accompagnement. Dans une certaine mesure, les dispositifs Premières Heures mettent en relation deux précarités : celle du travail d'insertion des intervenant·es sociales et celle du quotidien des salarié·es en insertion. L'articulation de ces précarités doit alors être considérée au prisme des règles d'accompagnement qui ont été mises en évidence dans le chapitre 3. Le fait d'accompagner de manière progressive et adaptée un public précaire, quand on est soi-même dans un cadre de travail précaire, conditionne un travail « sur le fil », fait d'arbitrages, de dilemmes, de repositionnement. Au cœur de ce fragile équilibre se situe le travail émotionnel. Or l'organisation du travail d'insertion ne prévoit pas directement d'espaces pour ce travail émotionnel, ce qui pourrait être le cas par la mise en lien avec des professionnel·les de la santé mentale par exemple.

Le travail relationnel et émotionnel est central dans les dispositifs Premières Heures et il arrive que les émotions liées à l'accompagnement soient très négatives, dans le cadre par exemple de l'accompagnement de certaines personnalités qui mettent à mal dans l'interaction la patience des intervenant·es sociales. La possibilité de proposer un cadre d'accompagnement stabilisateur et sécurisant pour les salarié·es en insertion peut en être compromise. La question de la sécurité au travail repose cet enjeu. Plus qu'un cas limite interpersonnel, l'analyse de pratiques autour de l'accompagnement de Mener donne à voir la centralité du lien et du travail entourant le lien social dans les dispositifs Premières Heures. C'est l'objet du chapitre suivant, qui s'intéressera plus particulièrement au travail émotionnel intentionnel, construit et orienté vers un travail du lien, de la relation et de l'énergie, des stratégies déployées par les intervenant·es sociales pour générer du lien et des émotions positives et gratifiantes. Le travail émotionnel autour du lien social et de sa construction est absolument central dans l'accompagnement proposé dans les dispositifs Premières Heures. Il est le support des discours encadrant l'accompagnement et sa prescription, puisque le travail est pensé comme un outil pour la construction de ce lien.



## **Chapitre 5. Impasse du lien social et contradictions du rapport au travail.**

Les situations d'emploi dans les dispositifs Premières Heures prennent place dans les reconfigurations contemporaines des formes de division sociale du travail, en s'inscrivant notamment dans des formes de portage salarial et en faisant usage de contrats courts, voire très courts. C'est alors la « relation employeur salariée » qui est « brouillée, complexifiée par ces reconfigurations structurelles de la division sociale du travail. » (Hélaridot, 2005, p. 30). Or, la division du travail et ses évolutions « implique des interactions » (Hughes, 1958, p. 68) et « les conditions de vie et de travail générées par la précarité d'emploi (...) apparaissent comme partie prenante de la construction du rapport au travail » (Malenfant et al., 2004). Dans ce chapitre, je vais m'intéresser au rapport au travail des salarié·es en insertion et des intervenant·es sociales dans les dispositifs Premières Heures au prisme de la manière dont ces dispositifs construisent et envisagent le lien social comme norme sociale. Le lien social est constitutif des interactions au travail qui, au sein des dispositifs, sont pensées comme centrales pour « l'insertion sociale » des salarié·es en insertion. Je chercherai plus particulièrement à étayer les enjeux et les contradictions de la construction du lien social dans les dispositifs Premières Heures au regard de la précarité du travail et de l'emploi dans ces programmes. La place de la précarité du travail et de l'emploi dans les dispositifs Premières Heures est en effet ambivalente. D'une part, elle est très présente, ce que j'ai mis en évidence dans les premiers chapitres de la thèse en énonçant que la conception et la mise en œuvre des dispositifs Premières Heures conditionnent des emplois et un travail précaire, qu'il s'agisse des salarié·es en insertion ou des intervenant·es sociaux·ales. D'autre part, elle peut être présentée comme un instrument au service de la mise en place d'un accompagnement « social global » pour les un·es, d'un travail « adapté » pour les autres. En cela, les intervenant·es sociaux·ales placent le « lien » et « l'inclusion » comme une dimension absolument centrale de leur travail, lui-même au service de la globalité de l'accompagnement et de l'adaptation du cadre de travail aux salarié·es en insertion. Et ce, qu'il s'agisse de la dimension partenariale, relationnelle ou émotionnelle du travail d'accompagnement. Or, construire un accompagnement très largement ancré dans la volonté de resocialiser, d'inclure et de faire du travail un outil au service de l'insertion sociale, revient à considérer d'office les salarié·es en insertion comme des exclu·es. Cette idéologie conduit à « focaliser sur le présent et sur les personnes elles-

mêmes, autrement dit construire une catégorie très imparfaitement descriptive de “sans-abri” et ne voir que certaines dimensions de leur existence (...) c’est ainsi induire une image de parasitisme social. Qu’on le veuille ou non, cette notion exerce un effet d’enfermement dans un culturalisme de l’anormal » (Bruneteaux & Terrolle, 2010, p. 43). Or « Le terme “d’exclusion” est une métacatégorie destinée à englober les catégories sectorielles de l’action sociale depuis la reconversion capitaliste des années 1970 (dénommée adroitement “crise économique”). (...) Les catégories d’action publique circonscrivent une population en même temps qu’elles véhiculent une représentation de la nature des problèmes qu’il faut traiter et de la manière sectorielle de les traiter » (Bruneteaux & Terrolle, 2010, p. 40 ; Thomas, 1997).

Ce chapitre s’emploiera ainsi à étayer l’idée selon laquelle les dispositifs Premières Heures construisent un rapport contradictoire au travail du fait des conditions d’emploi et des normes d’affiliation qui y circulent, et plus précisément des normes encadrant le lien social. Il y a lieu d’interroger autant la place du lien social dans ces dispositifs que les représentations des salarié·es en insertion véhiculées par le travail du lien et les ambivalences revêtues par les formes et la place du lien social. J’é mets dans ce chapitre une double hypothèse. D’abord, que le rapport au travail des salarié·es en insertion au sein des dispositifs Premières Heures est intrinsèquement lié au type de lien et d’attachement qui y est construit et valorisé. L’importance symbolique du fait de travailler et les différentes valeurs sociales du travail comme catégorie de pensée expliquent le rapport au travail assez largement mélioratif des salarié·es en insertion. Ensuite, j’expose que la valorisation du lien social au sein de ces dispositifs participe à construire un espace d’arbitraire dans l’accompagnement social, et des opportunités d’orientation professionnelle différenciées, et inégalitaires. Je procéderai à cette démonstration en trois temps. D’abord en étayant les dimensions et les enjeux du rapport au travail des salarié·es en insertion et la place du lien social dans la construction de ce rapport (5.1). Ensuite, en interrogeant de quelle façon le lien social est construit et normé dans ces dispositifs (5.2). Enfin, en établissant de quelle façon il peut devenir source d’arbitraire et d’inégalités dans l’accompagnement (5.3).

## **5.1. Ce que travailler veut dire. Lien social et (dés)engagement professionnel dans les dispositifs Premières Heures**

Le travail est une « catégorie de pensée » c'est-à-dire une construction collective incorporée de manière objective dans les institutions et subjective dans les représentations et pensées des individus. Les catégories de pensées sont des « points d'appui de l'action » et « deviennent aussi des catégories de la pratique, qui ont alors des effets sociaux et politiques » (Dujarier, 2021, p. 36). L'analyse de Marie-Anne Dujarier permet de saisir les valeurs associées au travail dans la société comme leur caractère profondément situé et singulier. À partir de cette analyse, je tenterai de saisir le rapport au travail des salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures, à travers une sociologie de la réception de ces programmes d'insertion. Il s'agit d'une étude de la réception de ces programmes puisque l'étude du rapport au travail implique de saisir pour ces politiques sociales « leurs effets, ce qu'elles changent dans les conditions matérielles d'existence des individus et dans la configuration au sein de laquelle leur autonomie se définit, et les appropriations dont elles font l'objet » (Revillard, 2020, p. 112). Dans cette première partie, je veux montrer comment le travail d'insertion, en créant beaucoup de discours et pratiques centrées sur le lien social, construit une norme d'affiliation très spécifique dans les dispositifs Premières Heures (5.1.1). Cette norme conditionne assez significativement le rapport au travail des salarié·es en insertion et donc leur réception de ces dispositifs (5.1.2).

### **5.1.1. Travail d'insertion et lien social : construire la norme d'affiliation**

Pour un rapport d'évaluation de l'utilité sociale commandé par Carton Plein en 2019 et réalisé dans le cadre de mon stage de fin d'études, j'ai moi-même défendu l'idée selon laquelle l'utilité sociale du dispositif Premières Heures résidait dans sa capacité à « faire du travail un espace d'affiliation<sup>50</sup> ». J'y écris « Pour ses parties prenantes, en créant des relations collectives et professionnelles chaleureuses, Carton Plein fait émerger un cadre

---

<sup>50</sup> L'affiliation est un concept que je reprends à Martha Nussbaum et son approche par les capacités (Nussbaum & Chavel, 2012). L'approche des capacités pose l'existence de dix principes indispensables au développement des personnes. Le septième principe est l'affiliation qui suppose la capacité de vivre avec d'autres individus et de se préoccuper de leur bien-être, de refuser l'humiliation et de poser le respect de soi comme condition.

d'accompagnement global, personnel et adapté aux fragilités des personnes. Ce faisant, l'association permet la réaffiliation des personnes, qui s'épanouissent, tissent des liens de qualité et recouvrent leur capacité à se projeter<sup>51</sup>. » Ce rapport constitue un matériau de terrain, dans la mesure où il reprend la vision de l'accompagnement et du travail dans le dispositif Premières Heures ; vision assimilée par les salarié·es en insertion, les intervenant·es sociaux·ales et le réseau de recrutement de Carton Plein. La place du lien dans les dispositifs Premières Heures constitue depuis 2019 un élément rhétorique et normatif difficile à saisir pour moi en ce que sa centralité et son utilité ne sont jamais remises en question. Par ailleurs, cette notion vécue à ce point comme centrale et utile ne fait pas explicitement partie des intentions du dispositif, qui sont le retour au logement, à l'emploi et l'insertion sociale. Le lien est une dimension plus implicite de l'accompagnement, une « boîte noire » du travail social, que je souhaite ici ouvrir, ce qui implique de « renoncer à *enjoliver la réalité* » pour mettre en lumière les espaces d'interaction où « la pénibilité du travail (...) est largement euphémisée » (Molinier, 2004, p. 24, 15).

Certaines associations des dispositifs Premières Heures prônent une vision « poreuse » du travail d'accompagnement. La notion de porosité dans le travail d'accompagnement désigne une division flottante, mais consensuelle dans sa définition et transparente dans la transmission des informations. Flottante au sens où les missions incombant à l'association orientante et à l'association accueillantes sont définies au cas par cas et transparentes d'un commun accord. Cette transparence concerne les informations de suivi et leurs évolutions qui sont systématiquement transmises. Ce modèle implique par exemple des appels téléphoniques ou réunions de suivis très régulières.

Enquêtrice : Est-ce que ça se passe bien les relations partenariales avec Carton Plein ?

Enquêtée : Ah oui, aucun problème. Ce sont des équipes extraordinaires. Joséphine et moi on s'est appelées je sais pas combien de fois au moment de l'installation de Pierre parce qu'elle arrivait pas à le joindre. Elle faisait le relai spontanément. Vraiment zéro problème, zéro. (...) Le DPH là c'est vraiment une réussite. Tant au, tant au résultat sur mes accueillis qu'aux gens qui euh, qui s'en occupent. Franchement ouais. » (Entretien, coordinatrice bénévole, Bagagerie, femme, 64 ans, blanche, juin 2021)

---

<sup>51</sup> « L'utilité sociale de l'association Carton Plein », rapport de stage, Louise Lacoste, 2019. Disponible sur le drive de l'association.

Ce mode de division, dans sa forme idéale typique, est porté par la plateforme AHI de Brive-la-Gaillarde et le dispositif Premières Heures déployé sur le territoire. Lors d'un entretien mené le 19 janvier 2022, la directrice de la Régie de territoire de Brive-la-Gaillarde mentionne cette logique de la division du travail :

« Le support emploi permet de travailler le reste, avec la médiation. Les deux ne doivent pas s'annuler contrairement à la tendance. C'est la grosse tendance du travail social que ça s'annule. Il faut garder un suivi des personnes. Parfois ça marche pas parce qu'il y a une délégation de la médiation lors de l'entrée de la personne au RPE. Concernant le RPE, l'accompagnement vers le logement est trop faible de manière isolée. Il faut un levier logement, à trouver ailleurs qu'au sein du RPE par exemple, mais le risque est que l'impulsion donnée par l'emploi ne soit pas suivie par les autres. (...) Le travail sur l'emploi c'est bien s'ils se saisissent aussi du côté plus global de l'accompagnement. » (Entretien, directrice, Chantier d'insertion, femme, 53 ans, blanche, janvier 2022)

Ici le « support emploi » désigne l'activité support (à Brive-la-Gaillarde il s'agit de travailler en espaces verts, en voirie ou sur des menus travaux de bricolage et d'entretien) et « le reste » désigne la dimension sociale de l'accompagnement. Le travail est très explicitement perçu comme un prétexte au travail d'intervention sociale mené à Brive en commun, entre l'encadrant technique qui accompagne les salarié·es en insertion dans leur appropriation de l'activité, et une éducatrice spécialisée rattachée à un CHRS local, qui s'occupe de la dimension administrative de l'accompagnement et intervient également lors des temps de « support emploi ». À Brive-la-Gaillarde, le déploiement d'un dispositif Premières Heures a occasionné la mise en dialogue très étroite des secteurs AHI et IAE, matérialisée dans un espace de mise en réseau très proche.

Dans cette ville, l'idée d'un dispositif de retour à l'emploi proposé aux personnes sans-domicile du territoire est discutée depuis 2017 au sein du CCAS de la ville, sur la base d'un constat : « un gros manque autour de l'insertion pro pour nos publics du CHRS et de la médiation » (Entretien, directrice, CHRS, femme, 42 ans, blanche, février 2022). Sur le territoire, un CHRS propose un hébergement diffus et les bureaux de ses éducateurs sont situés dans les mêmes locaux que les bureaux des équipes de la médiation sociale de rue, d'une personne du 115 de la Ville et d'un accueil de jour de la Croix-Rouge. Lorsque débutent les prospections pour monter un tel dispositif d'insertion, une association de préfiguration à une Régie de territoire sur Brive-la-Gaillarde est en cours de création. Dès son origine « la Régie, dans son objet social, devait accueillir les personnes les plus éloignées de l'emploi » (Entretien, directrice, chantier d'insertion, femme, 53 ans, blanche, janvier 2022). La mise en œuvre du dispositif Premières Heures, qui se fait à partir de 2021,

est très liée à un lieu de mise en réseau étroite des opérateurs sociaux du territoire. Ce lieu support, « plateforme AHI », est appelée par les intervenant·es sociaux « La Plateforme ». La Plateforme a été créée à l'issue d'un diagnostic territorial réalisé en 2012 pour repenser « la restructuration de l'offre AHI au profit des plus fragiles sur le territoire de Brive-la-Gaillarde »<sup>52</sup>. En 2012 le diagnostic pointe une offre « peu efficiente », en raison « d'un processus global morcelé et des offres parfois inadaptées voire inexistantes (...) Des organisations cloisonnées (...) Un pilotage dispersé avec une juxtaposition d'actions et de dispositifs sans réelle coordination. »<sup>53</sup> En réponse, « afin de renforcer la synergie entre les différents acteurs de la veille sociale, assurer un meilleur repérage et proposer une prise en charge coordonnée des situations, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a proposé avec le soutien de la DDCSPP (directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations), la création d'une plateforme AHI, un lieu unique d'accueil pour les personnes sans abri ou en situation de grande précarité. Cette plateforme a ouvert ses portes en février 2016. (...). Le bâtiment possède une cour intérieure permettant au public de ne pas stationner sur la voie publique. Cette cour facilite l'accueil des animaux sur la structure. C'est un lieu convivial et attrayant qui regroupe les principaux acteurs de la veille sociale : la Croix rouge qui gère l'accueil de jour, l'association Le Roc qui gère le 115 et le SIAO, le CCAS à travers le service de médiation sociale de rue et le CHRS Bernard Patier. »<sup>54</sup>

« L'idée était de créer avec la plateforme une porte d'entrée unique pour les personnes en situation d'exclusion et qu'ils puissent trouver dans un même lieu de quoi manger, se vêtir, dormir, trouver un logement. » (Entretien, directrice, CHRS, femme, 50 ans, blanche, janvier 2022)

Le regroupement de la quasi-intégralité des structures positionnées sur l'offre AHI appartenant au territoire de Brive-la-Gaillarde offre une densité de relations et une division du travail partenarial très poreuse. La quasi-intégralité des orientations vers le programme est opérée par les équipes de la médiation sociale de rue qui partagent les locaux des éducateur·ices du programme. La Plateforme AHI est une organisation très spécifique du fait de la mise en lien qu'elle opère entre les associations présentes. Elle favorise la construction de relations de travail et d'interconnaissance très fortes entre les intervenant·es

---

<sup>52</sup> Projet de service, médiation sociale de rue de Brive-la-Gaillarde, p. 9.

<sup>53</sup> *Ibid.*

<sup>54</sup> *Ibid.*

sociales et les partenaires qui orientent vers le dispositif Premières Heures. Cette division poreuse du travail d'insertion est pensée comme nécessaire par les associations qui y prennent part.

Un principe de travail partenarial relativement proche est également déployé à Emmaüs Défi, c'est-à-dire une division si poreuse que les intervenant·es sociaux·ales des associations orientantes prennent directement part à une partie de l'encadrement technique des salarié·es en insertion. Emmaüs Défi a toujours plaidé pour une étroite mise en réseau partenariale. La collaboration avec les structures qui orientent des personnes sur le dispositif est très forte : les maraudeurs et maraudeuses de la plupart des associations partenaires d'Emmaüs Défi contribuent à l'encadrement de l'activité des personnes qu'ils orientent vers le dispositif Premières Heures, en cotravaillant une ou plusieurs demi-journées par semaine avec les personnes accompagnées. Ce partenariat très imbriqué se présente comme une garantie au ciblage de personnes très exclues de la société et de l'emploi et contribue à minimiser les risques de décrochage à l'entrée dans le dispositif. Le fait d'être accompagné par un·e maraudeur ou maraudeuse déjà identifié·e peut rassurer les salarié·es en insertion et stabiliser leurs débuts de parcours. À Emmaüs Défi et depuis le lancement du travail à l'heure en 2009/2010, l'orientation vers le dispositif se fait presque exclusivement par des maraudes d'intervention sociale. En décembre 2021, le dispositif compte quatre partenaires orienteurs : la maraude d'Emmaüs Paris Nord, la maraude d'Emmaüs Paris centre, la maraude d'Aurore au bois de Vincennes et le CARUUD Ego. Les intervenant·es sociaux·ales des maraudes accompagnent les personnes qu'ils orientent sur l'activité pendant les premiers mois de leur parcours en dispositif Premières Heures. Le planning d'encadrement de l'activité de l'atelier de tri textile d'Emmaüs Défi est le suivant :

- Lundi matin : intervenant social du dispositif. Soutien ponctuel d'un·e intervenant·e social·e d'EGO
- Lundi après-midi : intervenant social du dispositif (pas systématiquement d'activité)
- Mardi matin : deux intervenant·es sociales d'Emmaüs Nord, intervenant social du dispositif
- Mardi après-midi : intervenant social du dispositif (pas systématiquement d'activité)

- Mercredi matin : activité de collecte avec un·e intervenant·e social·e de la maraude de Vincennes
- Mercredi après-midi : un·e ou deux intervenant social d'Emmaüs Centre
- Jeudi matin et après-midi : missions diverses avec l'intervenant social du dispositif
- Vendredi matin : activité de collecte avec un·e intervenant·e social·e de la maraude de Vincennes
- Vendredi après-midi : deux intervenant·es sociales d'Emmaüs Nord, intervenant social du dispositif

Ainsi, pendant cinq demi-journées sur les dix durant lesquelles les personnes en Premières Heures sont susceptibles de travailler, des partenaires orienteurs viennent cotravailler avec les destinataires. Ce travail d'encadrement de l'activité qui participe de leurs missions professionnelles est payé par les maraudes. Il représente également, et ce n'est pas négligeable, une main-d'œuvre d'encadrement gratuite pour le dispositif d'Emmaüs Défi, laquelle diminue d'autant la disponibilité que doit avoir l'intervenant social sur l'activité et lui permet d'organiser des réunions avec des partenaires et un travail d'accompagnement et d'orientation, à côté de l'atelier des collectes et livraisons de textile.

Emmaüs Défi et la Plateforme AHI de Brive-la-Gaillarde illustrent à la fois la possibilité d'un suivi étroit des situations des salarié·es en insertion du fait la présence conjointe et concertée des associations partenaires dans l'accompagnement, voire sur les temps d'activité, et la manière dont la proximité géographique a facilité cette double présence. La présence conjointe de deux intervenant·es sociales — voire plus — d'associations différentes dans l'accompagnement quotidien des salarié·s en insertion des dispositifs Premières Heures construit une norme d'affiliation sociale. Être salarié·e dans un dispositif Premières Heures, c'est être en lien : avec l'association orientante et avec l'association accueillante. Le travail partenarial en réseau représente un élément central dans le travail relationnel déployé par l'intervention sociale dans les dispositifs Premières Heures. Le travail partenarial implique que les salarié·es en insertion conservent un attachement relationnel à plusieurs intervenant·es sociaux·ales, installés de ce fait dans un tissu social qui se densifie avec leur intégration dans les dispositifs Premières Heures. Il me semble que cette densification du tissu social participe à la constitution de leur rapport au travail. C'est ce rapport et ses modalités que je souhaite désormais étayer, au prisme d'une analyse centrée sur le lien social.

### 5.1.2. Un rapport au travail marqué par les régimes d'attachement

Serge Paugam distingue quatre régimes d'attachement à la société : le régime de type familialiste, le régime de type volontariste, le régime de type organiciste et le régime de type universaliste. Le lien qui va retenir mon attention concerne le régime « organiciste », en tant qu'il caractérise la société française contemporaine :

« Le régime de type organiciste repose sur la régulation du lien de participation organique, lequel s'entrecroise avec les liens intégrateurs de filiation, de participation électorale et de citoyenneté. Il se nourrit de la morale professionnelle. (...) il serait possible d'y voir l'aboutissement de la société industrielle ; la solidarité organique étant, on l'a vu, l'expression de la société moderne fondée sur la différenciation des individus et la complémentarité des fonctions. Le régime organiciste est donc logiquement associé au développement économique, à l'intensification des échanges dans le monde du travail et dans la société marchande. Mais ce régime n'est pas seulement une phase avancée de développement historique des sociétés modernes, il est aussi l'expression d'un rapport spécifique des individus à l'État. La participation aux échanges passe par l'attachement quasi obligatoire à un corps intermédiaire (au sens d'une corporation professionnelle), lequel ne peut se suffire à lui-même. (...) La France est sans doute le pays qui se rapproche le plus de ce type de régime. » (Paugam, 2022, p. 111, 116)

L'existence de liens qui oppressent au sein d'une société au régime organiciste d'attachement me paraît expliquer les formes prises par le rapport au travail et à l'emploi dans les dispositifs Premières Heures.

Dans les dispositifs Premières Heures, le rapport au travail c'est-à-dire ce que représente l'activité, le fait de travailler et la manière dont cela est proposé par les associations accueillantes, peut se qualifier au prisme de trois ordres de valeurs : la valeur intrinsèque du travail, impliquant que l'activité « "vaut", en soi, comme processus sociopsychique vital », sa valeur d'usage touchant aux « enjeux liés à la production et à son utilité » et enfin sa valeur économique qui touche « à la possibilité, pour chacun et pour la société, d'assurer sa subsistance » (Dujarier, 2021, p. 195). Pour tous ces aspects cependant et pour reprendre la belle formule de Marie-Anne Dujarier, « la valeur de la valeur change selon le point de vue » : « ce qui compte dans ce qu'on appelle "travail" relève d'ordres de valeurs hétérogènes et incommensurables » (Dujarier, 2021, p. 196). En particulier, je fais l'hypothèse que le point de vue des salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures est largement influencé par leur position dans les rapports de production, la précarité de leurs trajectoires personnelles et leurs conditions d'emploi. Pour reprendre les termes de Valentine Hélarlot, « la sous-traitance, la précarisation de l'emploi et la flexibilité des

temps de travail affaiblissent donc très fortement les possibilités de résistance collective à une subordination excessive, ce qui constitue une rupture considérable par rapport à toute l'histoire de la société salariale qui s'est précisément construite sur des luttes collectives. » (Hélaridot, 2005, p. 33).

Alors, si les conditions d'emploi dans les dispositifs Premières Heures pourraient justifier un rapport au travail ancré dans des formes d'insatisfaction ou de remise en cause de plusieurs dimensions de la valeur du travail réalisé, la précarité des trajectoires des salarié·es en insertion comme la faiblesse des mécanismes de résistance collective dans leurs secteurs d'emploi et en particulier dans l'associatif conditionne un rapport très mélioratif au travail et une valorisation conséquente du travail, en tant qu'activité, en tant que source de subsistance et en tant qu'espace relationnel et statutaire. Je vais détailler ce constat en considérant les dimensions et situations du rapport au travail des salarié·es en insertion de ces dispositifs. À cette fin et en reprenant les travaux de Michael Burawoy, je choisis de penser le travail au prisme du « jeu » de procès du travail. La dimension heuristique de ce cadre de pensée permet d'approfondir l'analyse du rapport de satisfaction au travail. Si « le jeu incarne le lien entre la rationalité individuelle et la rationalité du système capitaliste » (Burawoy & Ravelli, 2015, p. 122), la satisfaction au travail des salarié·es en insertion peut se lire comme un « consentement » à l'exploitation dont il est question dans *Produire le consentement*. Il n'est pas possible de faire l'impasse sur la question de la valeur économique du travail et de la dimension matérielle du rapport au travail des salarié·es en insertion dans les dispositifs Premières Heures. Un élément qui revient également très fréquemment est la valeur intrinsèque du travail. Enfin, la valeur d'usage du travail dans les dispositifs Premières Heures est largement instituée par et dans la question du lien social et conditionne un rapport plutôt mélioratif au travail.

#### **5.1.2.1. La valeur économique du travail : gagner sa vie**

Le salaire est de l'argent gagné, non dépendant des revenus de solidarité ou des revenus de transferts sociaux. Il possède deux effets concrets sur les personnes, tout d'abord un effet de volume, par l'augmentation, même à la marge, des ressources financières disponibles, notamment en liquide. Il possède également un effet de structure, par la nécessité, avec les ajustements des prestations sociales qui découlent de l'accès au salaire, de réapprendre la gestion à moyen terme d'un budget. Le fait de percevoir un salaire

augmente les ressources disponibles et peut également apporter d'autres avantages matériels.

« Les gars, on propose de gagner de l'argent pour faire un travail qui est quand même pas épuisant, dans des conditions qui sont quand même privilégiées par rapport à d'autres travaux, où on est censés travailler à huit heures et demie, mais bon, on arrive, à huit heures et demie, neuf heures, ça va. (...) On peut choisir des vêtements pour nous. On a la possibilité de manger des salades froides. Après, il y a des plats chauds comme des lasagnes ou des raviolis. On a une douche à disposition. Voilà ». (Entretien, salarié en insertion, homme, 49 ans, blanc, février 2022, entretien réalisé par Alice Krzystofik dans le cadre de l'évaluation du programme Premières Heures en Chantier)

Les ressources supplémentaires vont faire office de revenu de substitution au revenu de la manche, pour les biens de consommation directe. C'est « un peu d'argent » qui permet de « payer tes clopes ». « Bien sûr, alors les gens vont dire : “T'es en galère, tu fumes pas quoi” » (Entretien, salariée en insertion, femme, 59 ans, blanche, décembre 2022). Le fait de percevoir son salaire en liquide permet, au moins dans les premiers temps, de substituer cet argent à celui de la manche. D'autres associations procèdent différemment. Elles installent un système d'acomptes, c'est-à-dire une avance sur salaire versée en liquide avant la fin du mois. Le salaire induit également un rééquilibrage mécanique des prestations sociales, lorsqu'elles sont perçues, et nécessite donc de réinvestir une logique de gestion de budget.

« J'aimerais bien mettre 100 balles de côté, par mois, ça ferait 400, puis avoir la prime d'activité, j'ai un peu réussi, mais pas autant. 500 balles de côté ça serait bien, pour l'ouverture de l'électricité, etc. C'est pas gratuit. Les APL aussi. (...) j'ai presque plus de découvert la, le mois prochain je devrais toucher mon RSA complet, avant quand je devais des sous, ils me prenaient, mais c'est bon c'est fini. Et les sous du DPH comme je te disais, dès que t'es payé, c'est toujours comme ça, tu achètes du tabac, des feuilles, des bières et puis voilà. Moi je calcule comme ça, je me dis le mardi j'ai tant, le jeudi pareil, après je vais au secours catholique le mercredi. Mais le jeudi il faut tenir jusque mardi donc il faut gérer quatre jours. Ça peut le faire, mais bon, je gaspille moins qu'avant aussi, je fais plus attention. (...) Le plus que j'ai déclaré c'était 226. Mais ce mois-ci je vais avoir huit heures partout donc plus, mais sans les congés payés bien sûr, dommage ça faisait plus. Le RSA c'est 495 et quarante-deux de prime d'activité, le mois dernier ils m'ont enlevé trente-huit euros la CAF. » (Entretien, salarié en insertion, homme, 55 ans, blanc, avril 2022)

Les calculs budgétaires sont une gymnastique intellectuelle et réclament une connaissance des mécanismes d'ajustement budgétaire des prestations sociales. Cette connaissance représente une vraie compétence administrative et demande une forte

capacité d'anticipation et d'adaptation. Par exemple, la montée en charge horaire peut être perçue comme inutile ou peu souhaitable. Elle se révèle peu avantageuse à court terme, puisqu'elle revient à travailler plus pour gagner autant, voire parfois moins, avec les mécanismes d'ajustement des aides sociales. L'incitation financière détermine de façon centrale le rapport au travail des salarié·es en insertion. Plus spécifiquement, le rapport au salaire est parfois le seul élément qui va intéresser ces dernier·es, suivant la logique selon laquelle, « un jeu perd de son intérêt aux yeux des participants dans l'une de ces trois situations : quand l'incertitude est trop forte (les résultats sont entièrement hors de contrôle des joueurs) ; quand l'incertitude est trop faible (les résultats sont entièrement sous contrôle des joueurs) ; quand les résultats laissent les joueurs indifférents » (Burawoy & Ravelli, 2015, p. 116).

« Il ne faut pas se leurrer non plus, [tout le monde] le sait, moi je le fais pour les thunes le soir, pour avoir mes clopes, mes bières le soir, je l'ai toujours dit, il n'y a pas que ça, mais bon surtout. Tu as ton billet le soir à la fin de tes heures quand tu rentres, bon, huit euros nets, mais quand tu vois le boulot lui-même, on commence plus tard, on finit plus tôt, ainsi de suite, tu vois. Des fois tu peux terminer plus tard, mais tu compenses, ils sont conciliants. Et nous aussi on peut finir plus tard, dix minutes de plus par ci et ils nous le disent, des fois vous partez plus tôt, etc. » (Entretien, salarié en insertion, homme, 55 ans, blanc, avril 2022, entretien réalisé par Alice Krzystofik dans le cadre de l'évaluation du programme Premières Heures en Chantier)

Le fait de travailler n'est pas toujours recherché comme un objectif et source de valorisation en soi. Concrètement, « si on joue le jeu, c'est parce qu'il apporte des satisfactions relatives. Herbert Marcuse le nomme des satisfactions répressives : le jeu correspond à un besoin qui est le pur produit d'une société "dont les intérêts dominants exigent la répression" (Marcuse & Kellner, 2007, p. 5). La satisfaction de ce besoin ne reproduit pas seulement la "servitude volontaire" (le consentement), mais aussi une plus grande richesse matérielle » (Burawoy & Ravelli, 2015, p. 109-110). L'accès au salaire, pour une population de salarié·es en insertion placée·es dans une situation de grande paupérisation, constitue une satisfaction très relative. La dimension matérielle n'est pas la seule dimension du rapport au travail des salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures. Le travail est également perçu comme possédant une valeur intrinsèque : souvent le simple fait de travailler est source d'un rapport très positif à l'activité.

### **5.1.2.2. Engagement dans l'activité et valeur intrinsèque du travail**

Kilian : Si on regarde le vrai sens du système de DPH, c'est redonner confiance

à la personne pour qu'elle ait l'envie de continuer dans le domaine du travail, et ne pas se sentir diminuée, ou rabaisée à chaque fois parce qu'il est trop lent ou parce qu'il est trop ceci, trop cela. À un moment donné, il faut valoriser l'être humain, à l'aider à se sentir être humain.

Enquêtrice : Ça, c'est le but du dispositif ?

Kilian : Ouais. Et pas être regardé comme un sous-déchet. Parce qu'il y a le sous-déchet, celui qu'on laisse trainer. Il y a le déchet qu'on va ramasser, qu'on va mettre en poubelle et puis après en reconditionnement pour plein d'autres choses. Ça s'appelle le recyclage. Mais parfois l'être humain, quand il est à terre, il y a beaucoup de gens qui ont du mal à les aider à se relever de par terre. Et le système DPH ne regarde pas la personne dans son addiction ou dans sa faiblesse ou dans sa fatigue ou dans son parcours, il le regarde comme un être humain, il lui redonne une revalorisation humaine. Et après de ce type-là, eh ben, on prend plaisir à faire ce qu'on fait et on a envie de continuer. Donc après on lui donne la thématique du sens de l'avancée dans la vie. Et ce parcours-là en fait, permet aussi à plus tard, sur un CV ou sur autre chose, à montrer aux employeurs qu'on n'est pas non plus la dernière roue du carrosse. On est aussi capable que quelqu'un qui travaille depuis 15 ans dans une boîte. (Entretien, salarié en insertion, homme, 42 ans, racisé, décembre 2022)

Je l'ai exposé dans le troisième chapitre de la thèse, les salarié·es en insertion font partie d'une frange de ceux que Patrick Bruneteaux et Daniel Terrolle nomment « l'arrière-cour » de la mondialisation, iels sont des « paupérisé·es » qui ont été socialisé·es au travail. « Ces personnes ont toutes été salariées dans leur vie, à de très rares exceptions près. (...) on peut déclinier les emplois précaires occupés : travail au noir (...), “petits boulots” de survie ». En particulier, les auteurs parlent des personnes sans-domicile comme doublements exclus : « du logement social [et aussi] la condition ouvrière ou plus largement des professions salariales populaires. » (Bruneteaux & Terrolle, 2010, p. 47-48). L'articulation de leur expérience du travail et du salariat avec cette double exclusion conditionne, dans une société organiciste, un désir de travail et d'intégration dans l'emploi chez les destinataires des dispositifs Premières Heures et la volonté de faire reconnaître leur capacité à travailler : de ne plus être « la dernière roue du carrosse ». Par ailleurs, la valorisation et la remobilisation induites par le fait de reprendre une activité sont avérées. D'ailleurs, il arrive que des personnes soient réellement passionnées par l'activité réalisée. L'engagement technique dans le travail et l'activité peuvent également être le support d'une stratégie de distinction par la monstration de sa compétence technique, de son savoir-faire.

« Moi je suis impliqué dans mon travail. J'aime ce que je fais, évidemment. Je suis impliqué et j'aime ce que je fais. Le vêtement, c'est ma passion. Mais ces gens-là [ses collègues], le vêtement, c'est pas leur passion. Tu leur donnes un boulot, ils le feraient, et ça se voit. Et déjà, dans la manière de plier et dans la

manière aussi de parler du vêtement, parce qu'ils n'y connaissent pas. (...) Quand je gueule au travail parce que je veux que tu ailles vite et que je veux pas que tu me laisses comme ça en plan, c'est pour toi, pour que Florent ait une bonne image, pour que l'entreprise ait une bonne image. Il faut que quand tu ailles travailler ailleurs, l'image de l'entreprise soit florissante et pas... pas tu te mets sur une chaise pendant trois heures et tout. Genre, ouais, peut-être que je suis dur » (Entretien, salarié en insertion, homme, 41 ans, racisé, février 2022, entretien réalisé par Alice Krzystofik dans le cadre de l'évaluation du programme Premières Heures en Chantier.)

Cette satisfaction peut renvoyer également à la définition que propose Alexandra Bidet du « vrai » boulot, qui « dépasse toutefois l'opposition entre plaisir et peine » (Bidet, 2011, p. 10) et « renvoie au rapport des travailleurs à leur geste, ou au travail en personne » (Bidet, 2011a, p. 12). Construire l'étude du « vrai boulot », c'est « suivre la relation du travailleur au milieu qu'il s'efforce de faire sien (...), c'est introduire une approche du travail en personne. » (Bidet, 2011a, p. 28). Il se revendique capable d'un geste technique dans le pliage du vêtement. Cette forme d'investissement est fréquemment observée. Lors d'une immersion dans une association en décembre 2021, j'ai effectué une mission de nettoyage de poubelles avec des salariés en insertion de Brive. L'un d'entre eux a fortement revendiqué une compétence technique et morale dans l'exercice de son travail. Lors d'un nettoyage, il m'a expliqué comment faire et a insisté sur le fait qu'« il faut vraiment rien laisser derrière nous, que ça reste propre quoi ». Il a également régulièrement rappelé un de ses collègues, ivre, à l'ordre, en lui disant « calme-toi, on est au taff là ». Faire ses preuves et être au travail peut conduire au réinvestissement de normes d'assiduité, de rigueur et d'intensité du travail fourni, qui permet aux personnes de se valoriser en dépassant la dimension peu technique et valorisante de l'activité. Par exemple à Emmaüs Défi, une partie des salariés en insertion refusent systématiquement de prendre leur pause. Tous les matins, une joute oratoire s'installe entre elles, eux et les encadrant·es de l'atelier. J'ai consigné une de ces joutes dans mes notes de terrain :

10h35 : E (femme, quarantaine, maraudeuse et encadrante technique) dit : on va faire une pause non ?

R (homme, cinquantaine) et M (homme, quarantaine) disent, rieurs « non, pas de pause, pas de pause ! C'est les trois-huit ici, on travaille ». Esther insiste « ben quand même, moi je fais une pause, vous êtes pas obligés, moi je pars en pause » Elle le répète plusieurs fois. Je dis « c'est bien la première fois que je vois un syndicat anti-pause ! » On rigole un peu.

Finalement je suis E et M en pause, on prend l'ascenseur, jusqu'au niveau 0, on va dehors fumer et boire un café. Il y a quelques salariés du chantier, mais pas beaucoup. Après quelques instants M nous rejoint, il est fatigué, j'essaie de

parler avec lui, mais il est un peu monosyllabique, épuisé apparemment. R aussi a pris la pause. À la fin de la pause je demande à E si ça arrive souvent : oui, refusent presque systématiquement la pause par principe, et la prennent quand même la plupart du temps. *Extrait, journal de terrain, observation, association 3, 21 décembre 2021.*

La valorisation de soi par la revendication d'une qualification technique à effectuer l'activité peut être une manière de revendiquer son appartenance au monde du travail.

### 5.1.2.3. Lien social et valeur d'usage du travail

Pour comprendre le rapport au travail des salarié·es en insertion il faut considérer la place du lien et du travail émotionnel réalisé dans ces dispositifs. Les relations, échanges, émotions et affects sont très présent·es dans les dispositifs Premières Heures.

Je me sens bien et que... je veux dire, j'ai appris à connaître l'équipe, et tout ça, voilà. C'est tout. Je... Et puis le fait de faire les repas collectifs aussi, ça m'a fait du bien, quelque part ici, je parle. Ça m'a fait du bien.

Enquêtrice : Pas ailleurs ?

Enquêté : Non. Mais ici ou au 18e, je veux dire... voilà. Je fais confiance à l'équipe, en positif quoi, voilà.

Enquêtrice : Et qu'est-ce qui fait à Carton Plein que t'arrives à faire confiance aux... ?

Enquêté : Parce que je suis pas dans le jugement. Parce qu'on me juge pas. On dit pas : « T'es ceci, t'es cela », ouais. Ouais, c'est tout. (Entretien, salarié en insertion, homme, 50 ans, blanc, octobre 2021)

Le fait d'entretenir des rapports chaleureux avec les autres salarié·es en insertion crée de l'entraide, de la proximité, des liens et une envie de (re)venir au travail.

« Ce taff j'y vais presque en sifflant le matin. Tous les boulots que j'ai faits j'avais la boule au ventre, ça me soulait déjà le premier jour, là c'est cool tranquille. Faut le faire quand même, ça se fait pas tout seul, mais on sait ce qu'on a à faire, passer le balai, ramasser les déchets. Ils nous disent ce qu'on doit faire, mais on sait maintenant. Quand tu connais un peu c'est plus simple. L'ambiance est cool. » (Christophe, 55 ans, salarié en insertion, , 8 février 2022)

Et c'est récent, je travaille que depuis le 7 juin, tu vois. Mais j'aime ici, j'aime ici, j'aimerais travailler ici tous les jours. J'aimerais... Là, hier, j'ai failli venir et j'ai dit : « Merde, y a personne ».

Enquêtrice : Oui, le dimanche.

Enquêté : Ce matin, j'ai failli venir, comme ça. Je me mets là, je lis ou... je joue avec mon téléphone.

Enquêtrice : Pour être dans le lieu.

Enquêté : Pour être là, dans mon havre de paix. Ici, c'est mon havre de paix comme l'école c'était mon havre de paix. C'est pas compliqué, tu sais.  
(Entretien, salarié en insertion, homme, 54 ans, blanc, novembre 2021)

Le fait d'être sans-domicile et privé·e d'emploi positionne à la marge de la société. Sont en cause les stéréotypes sociaux qui encadrent la perception sociale des personnes sans abri et sans domicile. En l'absence de cette médiation qui favorise l'intégration à la société salariale et à ses marges, le rapport à la société peut être vécu de manière très violente par les salarié·es en insertion. Lors d'un théâtre forum à Brive-la-Gaillarde, ces dernier·es racontent leurs relations aux policiers, passants et commerçants de la ville, en dehors de leurs heures de travail. Il est fréquent, une fois l'activité d'insertion achevée, que l'ensemble de l'équipe boive une bière, avec les chiens, sur une place de Brive, ce qui peut causer des altercations. Le sentiment d'injustice, d'exclusion et de rejet ciblé est très marqué et largement favorisé à Brive par l'arrêté anti-mendicité en vigueur dans la ville depuis 2014, mesure stigmatisante pour les personnes sans domicile, parfois sans aucune ressource. Les dispositifs Premières Heures permettent un travail émotionnel positif, contrairement au travail émotionnel négatif décrit dans le chapitre précédent. C'est également ce qui ressort, en creux, d'une séance de théâtre forum s'ancrant dans un cycle d'ateliers conduits exclusivement avec des salarié·es en insertion. Douze personnes étaient inscrites aux ateliers, salarié·es en insertion à Carton Plein pour cinq d'entre elles et au Samu Social de Paris pour sept d'entre elles. Nous avons, avec Chloé Dufresne, animé cinq ateliers sur une demi-journée de travail entre septembre et décembre 2022. Nous n'avons pas défini de thème en amont. Nous avons voulu que l'atelier soit le lieu d'un espace personnel à visée bénéfique pour chacun·e.



**Image 8 : jeu d'introduction au théâtre de l'opprimé, octobre 2022, à la Fabrique de la Solidarité**

À partir du second atelier, après une première demi-journée consacrée à la présentation de la méthode et la mise en place de quelques jeux du théâtre de l'opprimé, nous leur avons demandé de construire une « image<sup>55</sup> » à partir de sujets ou espaces de leur

---

<sup>55</sup> Le théâtre image est une pédagogie du théâtre de l'opprimé consistant à construire des « scènes » figées ou en mouvement, mais sans paroles. Voici ce qu'en dit sur son site internet la compagnie NAJE « Le théâtre-images est une technique théâtrale intéressante à plusieurs titres :

- elle est très simple à utiliser et permet d'entrer très vite dans le cœur d'un sujet ;
- elle ne demande aucun moyen technique ;
- elle utilise peu d'éléments de la langue parlée ;
- elle est très productrice en termes d'analyse et pour faire émerger la parole ;
- elle permet un travail immédiatement collectif ;

– elle mêle les émotions, le corps et l'analyse intellectuelle et permet ainsi d'investir les personnes sans les couper d'une partie d'eux-mêmes. (...) Dans le groupe, la personne qui construit son image va choisir les personnes du groupe dont elle a besoin et modeler — sans parler — chaque personne, pour lui donner une attitude physique et l'expression du visage. L'ensemble des personnes sculptées constitue une scène, ou une image immobile, et donc durable. Généralement, celui — ou celle — qui mène le travail demande au sculpteur de prendre sa place dans l'image : ainsi son point de vue, au sens propre du terme, est signifié en même temps que sa représentation. Ce travail devient alors collectif, car soit le groupe créera d'autres images en complément ou en opposition, soit il travaillera sur l'image qui vient d'être faite selon différentes propositions en fonction du travail à

vie personnelle. Ces sujets ou espaces devaient « leur créer un problème », « être difficile ».

Trois images ont été construites :

- Une image de mendicité
- Une image de commérages/insultes/conflit verbal
- Une image d'expulsion de son logement

---

réaliser ». Site internet de NAJE, consulté le 23 mars 2024, disponible sur : <http://www.compagnie-naje.fr/le-theatre-images/>.



**Image 9 : image du commérage, octobre 2022, Fabrique de la Solidarité.**

Chacune de ces images a été réalisée avec notre accompagnement, puis nous avons proposé aux participant·es qui n'étaient pas « dans l'image » d'exprimer ce que ça leur évoquait. Une des salariées en insertion, à propos de la scène de la mise à la rue, raconte : « moi, je suis à la rue. J'ai quitté mon mari. Il était violent, il me frappait. Je devrais déjà avoir une maison. J'attends. J'ai un travail. J'ai la patience, la France fait déjà beaucoup pour nous ». À partir de ces images et des échanges qu'elles ont suscité, la séance suivante

permet d'introduire le théâtre forum. La première étape de ce travail consiste à proposer au groupe de choisir des thèmes de situations difficiles, éprouvantes, violentes, d'oppressions, qu'ils souhaitent mettre au travail avec l'aide du groupe. Les thèmes qui sont spontanément proposés sont les suivants : « Famille, habitation, manche, démarches administratives, alcool, conflit dans l'hébergement, conflit au travail ». Aucun de ces thèmes n'est lié à leur situation de travail et d'emploi dans les dispositifs Premières Heures. Seule une salariée de Carton Plein, Katia, souhaite travailler sur sa situation professionnelle, mais son oppression est liée à un autre salarié en insertion qui est verbalement avec elle dont la violence verbale l'opprime et qui la harcèle. Pour elle, le travail n'est pas forcément un espace d'émancipation, et ce, en raison des liens sociaux dégradés qui peuvent s'y jouer. Ce qu'elle restitue lors de cet atelier, c'est une situation d'harcèlement au travail : un autre salarié en insertion, de la même nationalité, lui fait à elle ainsi qu'à plusieurs autres femmes salariées en insertion des remarques désobligeantes sur la qualité de leur travail, se moquant d'elles, de leur comportement, de la manière dont elles réalisent l'activité. Les remarques de cet autre salarié instaurent un climat délétère. Lors de la mise en scène de cette situation (voir image ci-dessous), elle incarne son oppresseur et joue le fait de faire des remarques insultantes aux autres salarié·es en insertion (les trois hommes assis les incarnent). Sur l'image, Chloé Dufresne (en rose au premier plan) anime le forum et reste vigilante pour reposer le cadre en cas de nécessité.



**Image 10 : mise en théâtre de la situation de Katia, octobre 2022, Fabrique de la Solidarité.**

Les salariées sont déjà allées se plaindre aux intervenant·es sociales du comportement du collègue. Ces dernier·es ont proposé un « recadrage », qui a calmé les choses pendant quelque temps, avant que le harcèlement ne reprenne. Ce même salarié en insertion est largement identifié par les équipes d'intervenant·es sociales de Carton Plein

pour ce comportement. Dans une application de suivi social et administratif des salarié·es en insertion où les intervenant·es sociales notent les actions entreprises et les éléments à transmettre à l'ensemble de l'équipe, une note est ouverte le 23 février 2023, soit à peine plus de deux mois après le théâtre forum susmentionné. Cette note liste les altercations qui se sont déroulées entre le salarié en insertion et le reste de l'équipe de Carton Plein.

« **Situations** **répétées :**

- Point d'équipe : il a dit "ta gueule" à Roma
- Altercation avec Albert au déjeuner puis de nouveau devant l'atelier semaine du 13 fév
- Altercation avec Roma en roumain semaine du 13 fév
- Semaine du 13 février : "c'est mon vélo" à Marc
- Commentaire raciste (sur la Chine) pendant la visite Convergence
- Altercation avec Miahd semaine du 20 fév
- Point d'équipe : a dit "j'te baise" à Miahd le 23 fév
- Il va à la déchèterie [une mission qui consiste à emmener les cartons impropres à la vente à la déchèterie] sans nous demander.
- 6 mars : il parle mal à Loukia "touche pas, c'est mes cartons"
- 6 mars : altercation avec Albert ("ça fait depuis les vacances que c'est comme ça") - menace Albert avec son **taser**/il tend tout le monde.

Ça fait des mois qu'on parle, y a rien qui change.  
Peu importe les erreurs des autres, c'est son comportement. »

Le comportement du salarié en insertion est identifié dès son orientation en 2021 :

« Echange avec [la travailleuse sociale orientante]

- Il coupe souvent la parole, ne pas lui laisser le faire
- Il a le sentiment que tout lui est dû
- Le respect de la hiérarchie, c'est compliqué »

Ce que ces notes prises dans le cadre de l'accompagnement du salarié mettent en lumière rejoint la dimension contrainte du travail émotionnel dans l'intervention sociale. Parfois, le lien social n'est pas un lien qui affilie, qui rassemble, qui contente, mais un lien perçu de manière négative, qui agace, dont les intervenant·es sociales aimeraient se défaire : « il tend tout le monde ». Alors, « Prendre soin de l'autre, ce n'est pas penser à l'autre, se soucier de lui de façon intellectuelle ou même affective, ce n'est même pas nécessairement l'aimer, du moins en première intention, c'est faire quelque chose, c'est produire un certain travail qui participe directement du maintien ou de la préservation de la vie de l'autre » (Molinier, 2012, p. 207). Dans *L'attachement social*, Serge Paugam revient sur sa catégorisation du lien social et différencie plusieurs formes de liens sociaux. Marie Loison le cite dans son mémoire original d'habilitation à diriger des recherches. Elle

explique que l'auteur « distingue également des cas où les liens, sans être totalement rompus, “n'apportent pas les garanties de protection et de reconnaissance espérées” (Paugam, 2023, p. 201). Les liens peuvent fragiliser quand ils ne procurent pas suffisamment de protection ; ils peuvent toutefois apporter une certaine protection, mais s'apparentent à une forme plus ou moins prononcée de déni de reconnaissance de la valeur, des capacités de l'individu. “Ce sont alors des liens qui oppressent, qui enferment l'individu dans une représentation négative de lui-même et expriment souvent un rapport de domination en plaçant l'individu dans une relation de subordination ou d'infériorisation” (Paugam, 2023, p. 213). À côté des “liens qui libèrent” et de ceux qui sont rompus, il existe donc des liens qui fragilisent ou qui oppressent. » (Loison, 2023a, p. 287). Les liens des dispositifs Premières Heures peuvent être des liens qui fragilisent ou qui oppressent, selon les situations. Puisque le lien social est posé comme norme et comme objectif en soi, il n'est pas possible de s'en défaire même lorsqu'il n'est pas épanouissant pour la relation. C'est entre autres ce que je souhaite explorer dans la troisième partie de ce chapitre : que produit le lien social dans les dispositifs Premières Heures ? Est-il source d'émancipation ou d'aliénation au travail ? Comment se construit-il et quels sont ses effets ? Peut-il être considéré comme source d'exploitation, au-delà d'une forme d'oppression relationnelle ?

## 5.2. Ce qu'un rapport mélioratif au travail dans un dispositif d'insertion a d'ambivalent

Nous sommes le 14 mars 2023, j'ai terminé mon terrain depuis un an maintenant. Mais ce matin, une nouvelle entrée. Je viens d'apprendre le décès de Giovanni, que j'ai côtoyé lors de mes premières expériences d'engagement et de recherche dans des associations accompagnant les personnes sans-domicile, au Carillon de Paris. Giovanni était un garçon heureux, à peine plus âgé que moi, et il portait avec conviction l'idée que le lien et les relations humaines étaient indispensables à la survie, indispensables à la vie des personnes à la rue. Je ne l'ai que peu connu, mais il m'a marqué. Et apprendre les circonstances de son décès, sur les réseaux sociaux d'anciennes collègues de la Cloche puis via un article paru ce jour dans Libération, est un déchirement. L'article rapporte notamment les propos d'un éducateur social intervenant dans une structure que Giovanni fréquentait : « *D'ordinaire, dans le milieu on ne vient pas aux enterrements, dit Cyrille, éducateur à la Moquette. C'est la règle : garder un peu de distance. Mais là, regardez il y a des gens du Samu Social, du Recueil social.* » (...) Mais Cyrille a bien du mal, aussi, à oublier les derniers jours, car Giovanni n'aurait jamais dû mourir ainsi, le 17 février, au pied du mur des urgences de l'hôpital Cochin, dans le XIV<sup>e</sup> arrondissement de Paris, après avoir passé une nuit dehors, quasi nu, incapable de bouger. Dehors parce que, la veille, son pronostic vital n'était pas engagé et ne sachant que et ne sachant que faire d'un jeune en surpoids important, les urgences l'avaient mis dehors. À qui la faute ? Toute sa vie aura été ainsi, en trop, ne rentrant pas tout à fait dans les cases des politiques sociales, toujours trop gros, un peu trop en marge. Tout en étant très bien accompagné, car c'est bien tout le paradoxe de son histoire, Giovanni n'a jamais été laissé sur le bas-côté<sup>56</sup> »

Giovanni n'a pas été accompagné par les dispositifs Premières Heures. Son cas cependant me paraît illustrer l'ambivalence revêtue par le déséquilibre du lien et du travail réalisé autour des liens sociaux dans les dispositifs Premières Heures. Les liens des dispositifs Premières Heures sont divers, multiples et souvent assez solides. Cependant ils restent des liens faibles, c'est-à-dire des liens sociaux et relationnels d'intensité basse, qui ne se caractérisent pas par un attachement interpersonnel étroit. Ces liens sociaux des dispositifs Premières Heures ne remplacent pas les liens forts. « La force des liens faibles » (Granovetter, 2000) n'est sans doute pas si opérante lorsque les personnes susceptibles de les mobiliser ne disposent pas de lien fort, garant d'une intégration sociale réelle. Les

---

<sup>56</sup> « Profil : Giovanni Trocherie, mort de la rue à 29 ans : "Comment pouvait-on ne pas l'aimer?" », Eric Favereau, 13 mars 2024, *Libération*, disponible sur : [https://www.liberation.fr/societe/sante/giovanni-trocherie-mort-de-la-rue-a-29-ans-comment-pouvait-on-ne-pas-laimer-20240313\\_2NZXIOWJERBGVJTTVI7LMW6K5Y/?xtor=CS7-62](https://www.liberation.fr/societe/sante/giovanni-trocherie-mort-de-la-rue-a-29-ans-comment-pouvait-on-ne-pas-laimer-20240313_2NZXIOWJERBGVJTTVI7LMW6K5Y/?xtor=CS7-62), consulté le 14 mars 2024.

salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures et plus généralement les personnes sans domicile sont des « populations différenciées issues des classes populaires ». À leur égard, « la violence du social est à penser dans ses multiples ancrages » (Bruneteaux & Terrolle, 2010, p. 49). L'absence de réelle protection relationnelle constitue l'un des ancrages de cette violence : même très en lien, accompagné·es, soutenu·es et apprécié·es par les intervenant·es sociaux·ales, les personnes sans-domicile peuvent mourir seul·es comme Giovanni.

Dans cette partie, je souhaite alors comprendre comment fonctionne et s'articule le lien social dans les dispositifs Premières Heures, pour réfléchir à ses dimensions et à ses effets concrets sur l'accompagnement et le quotidien des salarié·es en insertion. À cet effet, je commencerai par mettre à jour les mécanismes et normes présidant à la construction de ce lien : comment est-il construit, pensé, encadré ? Je réaliserai ce travail d'abord au prisme du travail relationnel et du travail de care réalisé dans le travail d'insertion (5.2.1), puis en montrant les dimensions ambivalentes de la perception du travail dans ces dispositifs liée au lien social (5.2.2).

### **5.2.1. Construction du lien, travail relationnel et travail de care**

This culture and technique, the etiquette and skill of the profession, appear in the individual as personal traits. The objects become to the individual a constellation of sacred and secular objects and attitudes. In general, we may say that the longer and more rigorous the period of initiation into an occupation, the more culture and technique are associated with it, and the more deeply impressed are its attitudes upon the person. (Hughes, 1958, p. 36)

L'édiction en norme du lien social et de son entretien est partie prenante de la professionnalité des intervenant·es sociales des dispositifs Premières Heures, en tout cas dans les associations accueillantes qui déploient le dispositif dans un « bon » positionnement, et que le fait de travailler dans ces associations normalise le travail relationnel, en le faisant devenir partie intégrante. En ce sens, comprendre la manière dont le lien social est construit et posé comme norme et comme attente dans les dispositifs Premières Heures implique de réfléchir aux « processus par lesquels les conséquences des politiques publiques sur les ressortissants se produisent » (Revillard, 2018, p. 470) et donc de saisir les effets des dispositifs Premières Heures directement au prisme des effets que les normes relationnelles construites par ces politiques sociales ont sur leurs ressortissants et leur accompagnement. Cette partie me conduira à travailler plus directement avec des matériaux de terrains issus d'associations mettant en œuvre un accompagnement dédié.

Puisque sans accompagnement dédié, le lien social n'est pas posé comme une norme et associé à une compétence relationnelle à maîtriser, l'étude de la construction de la norme ne peut pas directement se faire au sein des associations ne proposant pas d'encadrement dédié. Dans ces associations, le travail d'insertion est essentiellement centré sur l'encadrement technique de la production ou de la mission sur laquelle repose le dispositif Premières Heures. Les intervenant·es sociales ne sont au contact des salarié·es en insertion que lors de leurs heures de présence dans le dispositif, et le suivi administratif et l'encadrement technique sont assurés par des intervenant·es sociales qui ne communiquent que peu. Alors, le lien social n'est pas posé comme une norme et une attente au-delà de l'activité, et il n'est plus articulé au travail d'insertion qu'en suivant la vision selon laquelle l'emploi est en soi vecteur d'insertion sociale et de lien social. À l'inverse, dans les associations déployant un accompagnement dédié, les intervenant·es sociales en charge de l'encadrement technique et de l'accompagnement social et administratif des salarié·es en insertion sont les mêmes. Les espaces et les temps de l'accompagnement en sont bien plus poreux. D'autant plus que dans ces mêmes associations, le lien social et sa qualité relationnelle sont souvent posés comme des attentes, des normes socialement construites et entretenues par la culture organisationnelle. C'est en particulier le cas dans l'association Carton Plein.

Dans l'association Carton Plein, l'organisation de « temps collectifs » est une habitude très ancrée dans la culture organisationnelle de l'association. De mars 2019 à mars 2024, quarante-trois repas collectifs ont été organisés par l'équipe du pôle précarité. Si l'on retire à cette période l'année 2020 correspondant à une pause forcée dans l'organisation de tels événements, c'est presque un repas collectif par mois qui est organisé en moyenne dans l'association. Ces repas sont fréquemment organisés à l'occasion du départ d'un·e intervenant·e social.e, pour partager un temps convivial avec les salarié·es en insertion. Ils peuvent également marquer des temps symboliques, comme Noël, la chandeleur.



**Image 11 : repas collectif organisé à Carton Plein, 2022**

Enfin, ils peuvent être organisés sans autre raison que le repas en soi, à l’initiative de salarié·es en insertion ou de membres de l’équipe permanente, et il pourra alors s’agir de repas à thème : en février 2023, une salariée en insertion d’origine camerounaise a été sollicitée par l’équipe pour participer à l’organisation d’un repas camerounais collectif. De même, deux séjours partagés entre intervenant·es sociales et salarié·es en insertion ont été organisés en 2019 et en 2022 à Carton Plein, dans le bus affiché de renforcer les liens au sein des équipes.



**Image 12 : activité kayak pendant le séjour organisé par Carton Plein en septembre 2022**

Un poste de volontariat en service civique est ouvert de manière récurrente pour la mission « animation de la vie collective ». Voici un extrait de la fiche de poste

« Dans le cadre de la mission sociale de Carton Plein, l'animateur.rice d'action collective est en appui de l'éducateur socioprofessionnel sur les projets collectifs et sur l'accompagnement des personnes.

À ce stade, l'atelier emploie vingt-cinq valoristes (activités de collecte, de déscotchage de cartons, l'accueil des clients en boutique, la préparation de commandes, etc). En plus des activités de revalorisation du carton, les salariés participent à l'encadrement d'ateliers de fabrication d'objets en carton pour les entreprises voisines.

Les missions principales : Co-travailler avec les personnes en situation de précarité : participer aux points d'équipe, préparer les commandes, faire avec et créer un lien de proximité.

Organiser les activités collectives : En prenant compte des envies des salariés, mettre en place des activités collectives, gérer la programmation de ces dernières, organiser les déplacements et les discussions qui en découleront.

Être en appui à la formation des personnes : Permettre aux salariés d'avancer sur leurs démarches en ligne, prendre un temps pour leur expliquer comment procéder, les encourager à prendre en autonomie. »

Extrait, document disponible sur le drive de l'association Carton Plein : « Fiche de volontariat, animateur.rice d'action collective », consulté le 18 avril 2024.

À la suite de cet extrait, figurent les qualités attendues chez la personne qui sera recrutée. Notamment, deux onglets de la fiche de poste attirent mon attention. Dans la rubrique « qualités essentielles », figurent cinq « qualités » : « Patience et envie de travailler au quotidien avec des personnes en précarité », « autonomie », « belle énergie positive, bienveillance et empathie », « sens du relationnel », « bonne capacité d'adaptation », « travail en équipe ». L'onglet « profil recherché » stipule : « pas de profil spécifique, juste l'envie d'être en lien avec des personnes en grande précarité ». Dans la fiche de poste « d'éducateur·ice socio-professionnel.le » pour le dispositif Premières Heures de Carton Plein, sur les neuf « qualités essentielles » requises, quatre sont directement associées au travail relationnel : « forte envie de travailler dans un projet collectif », « belle énergie positive, bienveillance et empathie », « sens du relationnel », « patience et envie de travailler et d'accompagner au quotidien des personnes en situation de grande précarité ». Ainsi, qu'il s'agisse d'un poste de volontaire en service civique ou d'intervenant·e social·e permanent.e, la dimension relationnelle du travail d'intervention sociale et au cœur des « qualités » attendue de la part des candidat·es. La présence de toutes ces compétences relationnelles dans les rubriques « qualités » et pas directement dans les « missions » des fiches de poste témoignent d'une « vision androcentrée et duale des activités » du travail d'insertion et d'intervention sociales, qui « déforme ou distord les activités de *care* : celles-ci ne respectent pas les frontières travail/hors-travail, travail/affect-amour et résistent à leur objectivation » (Molinier, 2023, p. 505). Prendre acte de la manière dont les « qualités » personnelles demandées aux intervenant·es social.es, salarié·es, volontaires et stagiaires de Carton Plein constituent des qualifications et compétences du travail relationnel est une manière de mettre en avant l'androcentrisme de la vision du travail portée par l'association — et plus largement, le secteur du travail social. Plutôt que de « renoncer à cette notion de travail du fait de son androcentrisme », je souhaite déployer une sociologie du travail héritière des études de genre et penser les missions et activités des intervenant·es social·es comme des constructions sociales genrées (Simonet, 2024, p. 30-37), rejoignant en cela de nombreuses caractéristiques des métiers du secteur de l'intervention sociale (Bessin, 2013).

Le lien social est valorisé et entretenu, il est construit dans des temps collectifs et par des référentiels de formation et d'évaluation des compétences qui peuvent être assez poussés. L'association Carton Plein en plus des « repas collectifs » propose aux salarié·es

en insertion de nombreux temps et formations périphériques : « communication bienveillante », « formation numérique », « art thérapie », « communication non violente », « estime de soi », « racisme et interculturalité », « sexisme », « écologie » sont les intitulés de dossiers dans le drive de Carton Plein à l'onglet « Formations transversales », à comprendre comme des formations qui ne sont pas directement liées à la réalisation technique de l'activité. Il est frappant de constater que ces formations sont pour beaucoup très ancrées dans la validation institutionnelle de formes de « savoir-être », preuve que le travail d'insertion et d'intervention sociale n'est pas qu'une question de savoir-faire. Ces formations pour être proposées font l'objet d'un travail assez poussé : d'abord, les salariées en charge de la coordination de projet ou du mécénat doivent trouver des financements pour pouvoir financer ces formations. Ensuite, les intervenant·es sociales doivent démarcher des prestataires pour intervenir à Carton Plein et proposer ces formations aux salarié·es en insertion. Enfin, les intervenant·es sociales doivent « mobiliser » les salarié·es en insertion, leur rappeler les heures et lieux des séances, parfois les y accompagner, reprendre les plannings de travail en fonction. Ces formations ne sont pas une demande du département de Paris ou de Convergence France, elles sont proposées sur la base du projet d'accompagnement tel qu'il est posé à Carton Plein. Les choix des formations ainsi ne dépendent que des équipes et de la culture organisationnelle de Carton Plein, et ils sont de nouveaux la preuve que le lien social est valorisé, construit et entretenu à différents niveaux de l'accompagnement social.

### **5.2.2. « Le travail, pour toi, c'est quoi ? »**

Le 29 mars 2023 avait lieu le deuxième atelier de théâtre forum organisé avec des salarié·es en insertion et des intervenant·es sociaux·ales de Carton Plein. Cet atelier s'inscrivait dans une séquence de quatre journées de théâtre forum, précédées d'une après-midi de préparation (le premier atelier). Les ateliers ont regroupé seize personnes : neuf salarié·es en insertion dans le dispositif Premières Heures de Carton Plein et sept intervenant·es sociaux·ales, dont quatre éducateur·ices socio-professionnel·les et trois stagiaires de l'association. L'ensemble des ateliers a été coanimé avec Chloé Dufresne, une comédienne avec laquelle j'ai animé pendant deux ans plusieurs dizaines d'ateliers de théâtre forum, dans un cadre personnel et militant comme dans le cadre de ma recherche doctorale. Dans un cadre de recherche-action et pour mettre en jeu les représentations du travail de manière collective, la première partie de l'atelier du 29 mars a consisté à demander aux participant·es, divisé·es en trois groupes, de répondre à trois questions de

manière concertée : « Le travail, pour toi, c'est quoi ? Qu'est-ce qui te plaît dans le travail ? Qu'est-ce qui te déplaît ? » L'exercice avait pour objectif de constituer une première base d'un référentiel commun autour des représentations du travail et des expériences professionnelles, vu la grande diversité de trajectoires professionnelles des participant·es de l'atelier. Voici la retranscription de la restitution de ce travail de groupe.

Fatma (intervenante sociale) du coup on a essayé de donner un peu une définition, c'est les deux premières phrases. Du coup c'est quoi le travail ? C'est toute activité physique et ou mentale, rémunérée non qui nous permet en effet de survivre. Bon, c'est une nécessité, parce que ça donne un sens à notre avis sur des aspects complètement divers. Il y avait certains commentaires où en sent que c'est une obligation qui vient de la société. (...)

Louise : Donc c'est à la fois nécessaire et à la fois une obligation

Michel (salarié en insertion) : Oui, on n'est pas libres. (...)

Farida (salariée en insertion) : c'est ce que je vous ai dit. Avant quand j'ai travaillé, je me suis dit, parce que c'est une obligation. Mais après quand j'avais pas de travail, que je suis tombé au chômage, alors c'est là que j'ai senti la nécessité, et le comment dirais-je la nécessité du travail dans la vie de la personne. Ouais oui oui vous oui j'ai oui comme ça j'ai j'ai j'ai vécu l'expérience et je me suis dit, le travail c'est quelque chose de nécessaire dans la vie de chaque personne.

Abdel (intervenante sociale) : Pour faire ses courses ! Payer son loyer !

Chloé : Du coup ça peut dépendre des périodes de ta vie finalement. (...) Est-ce qu'il y a un autre groupe qui... ? (...)

Sabrina (intervenante sociale) : il y a des choses qui se rejoignent donc... Alors c'est quoi le travail pour nous ? La torture. (Rires)

Sofia (stagiaire) : je disais que ça vient de tripalium (...)

Sabrina : donc c'est de l'effort et de la souffrance. C'est également sortir de, de la maison, et apprendre des choses donc ça permet quand même quelques choses positives. C'est aussi de s'épanouir, ça permet des choses pour soi. De sortir de la maison, pour soi. Et il y a aussi le côté finance parce c'est aussi de l'argent. C'est le travail. C'est un accomplissement personnel. C'est une activité obligatoire, pas forcément rémunérée. Et ça évite aussi d'avoir un jugement à la fois enfin de soi-même et à la fois des autres. C'est-à-dire le fait de travailler. C'est-à-dire si on si on travaille pas alors on se fait juger et même nous personnellement on peut se poser des questions. Et le fait de travailler ben... Ce jugement-là s'en va. (Le groupe applaudit) (...)

Kristine (intervenante sociale) : alors, nous déjà on a dit que c'était un service contre rémunération. Quel que soit au niveau du service et quel qu'il soit au niveau de la rémunération. On a dit qu'il y avait plusieurs catégories de travail, il y a eu des énumérations, mais en tout cas le travail, on peut faire plein de choses dans le cadre du travail. On a dit que ça catégorisait généralement une

origine sociale enfance ça venait enfin ça allait définir souvent une origine sociale. Après j'ai noté deux expressions qu'on a dit on a dit « gagner sa vie », ça résumait bien ce truc-là de, de gagner de l'argent et en même temps là que ça a vient nous définir dans la vie ça vient donner du sens. Et il y a le mot vital qui est sorti aussi. Voilà, c'est tout pour nous. On enchaîne ?

« Vital », « donner du sens », « accomplissement personnel », « nécessité », « s'épanouir », « des choses pour soi ». Toutes ces notions sont récurrentes dans les définitions du travail données par les groupes en mixité de statut. Si elles s'accompagnent souvent d'éléments de nuances témoignant du rapport utilitaire au travail : « gagner sa vie » et de la pression sociale liée au régime d'attachement de la société française : « une activité obligatoire, pas forcément rémunérée », « une obligation qui vient de la société », les retours des intervenant·es sociaux·ales et des salarié·es en insertion de Carton Plein témoignent de la manière dont le fait même de travailler est jugé essentiel et bénéfique. Il me faut ici noter que ce sont tout particulièrement les salarié·es en insertion, ayant connu des périodes sans emploi, d'isolement social et de rupture avec la société salariale (Castel, 1995, 1997), qui amènent cet argument, comme le dit Fouzia : « Avant quand j'ai travaillé, je me suis dit, parce que c'est une obligation. Mais après quand j'avais pas de travail, que je suis tombé au chômage, alors c'est là que j'ai ressenti la nécessité, et le comment dirais-je la nécessité du travail dans la vie de la personne. ». En effet, « l'absence d'emploi, notamment lorsqu'elle est de longue durée, ne peut être appréhendée à l'aune de ses seules conséquences professionnelles ou financières : son impact subjectif déstabilise les équilibres sociaux, professionnels, familiaux ; elle bouleverse les identités sociales et engendre des attitudes de retrait vis-à-vis de nombreuses composantes de la vie sociale qui exposent à une véritable "mort sociale", souvent lourde de conséquences sur le plan psychique et sur l'espérance de vie. » (Ebersold, 2004). Il est évident que les liens sociaux sont une partie essentielle des bénéfices des dispositifs Premières Heures sur le quotidien des salarié·es en insertion. Ensuite, la dimension méliorative du rapport au travail est encore affirmée :

Louise et Chloé : oui !

Kristine : alors qu'est ce qui est bien dans le travail, donc nous on a dit que ça donnait un cadre, ça rythmait, ça permet de rencontrer des gens et ça donne de la liberté, en un sens, même si on se dit que finalement ma liberté dans le cadre du travail ça peut être discuté, mais dans le sens où ça donne de l'autonomie surtout. Particulièrement financière. Et ça permet de se sentir utile. Voilà !

Chloé : Merci ! (les groupes applaudissent) magnifique ! (rires parce que Simon n'arrive pas à relire Sabrina) (...)

Paul : Donc on a dit Qu'est-ce qui me plaît dans le travail. La diversité d'activités. Le respect et la gentillesse. Euh. Et la diversité des collègues aussi. Ça donne un salaire pour vivre. Gentillesse, bienveillance, respect. Le salaire... Et après, ça permet de créer des relations aussi. Ça donne du sens.

Chloé : du sens à quoi ?

Paul : je sais pas... Ce qui me plaît dans mon travail c'est un travail qui a du sens. C'est sens dans ce sens-là. Qu'est-ce qui me plaît dans le travail. Le défi aussi ! (...) et puis on avait mis apprentissage. Ce qui a remis, qui me plaît c'est apprendre, oui. Voilà. (tout le monde applaudit)

Abdel : on se rejoint nous. Du coup, nous on a dit, ça nous met en valeur. Le partage, la dimension sociale de manière générale. On a dit aussi le soutien de nos collègues. La communication et les moments collectifs. (...) Le mot principal c'est le partage, et le reste en découle. (...)

Farida : Aussi, l'apprentissage et l'épanouissement. Voilà, le développement des compétences, le fait de progresser et la possibilité d'atteindre nos objectifs personnels. Et après, oui, l'argent, la partie du salaire. Et après en fait voilà, on trouve moi je trouve que quand on travaille en fait on donne de l'énergie et du temps aux autres. C'est un échange. (...)

Ici, l'ensemble des trois groupes s'est accordé pour parler du rôle central « des collègues », de « l'échange », de « créer des relations », « rencontrer des gens », « la communication et les moments collectifs ». La question matérielle est aussi évidemment abordée, mais « le mot principal c'est le partage, et le reste en découle », pour reprendre les mots du groupe d'Abdel. La dimension centrale de la question relationnelle continue de se lire dans la réponse à la question « ce qui déplaît au travail » :

Abdel : on enchaîne, qu'est-ce qui nous plaît pas.

Johan (salarié en insertion) : le manque de respect... Le trajet

Louise : ah oui, l'organisation

Jamal : le manque de responsabilité.

Fatma : Oui, quand on a des collègues qui sont pas assez responsables. Ça fait partie du respect. (...)

Farida : on a parlé des inégalités. Les injustices. Aussi, la pression. Et l'argent aussi. (...)

Sabrina : nous du coup dans ce qui pose problème, on a mis, au niveau des relations quand il y a des commérages. S'ennuyer, ne pas être stimulés. Manque de challenge. (...) Les problèmes administratifs, et l'argent. (...)

Kristine : oui, des fois les métiers sont pas assez valorisés. (...) Alors nous on a dit aussi que c'était chronophage, ça veut dire qui prend beaucoup de temps. quelqu'un a même dit que ça devient le sujet principal de la vie, souvent, en termes d'importance. Ça c'est un problème, mais parce que ça pouvait venir masquer d'autres priorités. Ouais. Ça peut être trop important. On a mis aussi

que c'était un vecteur de jugement et de regard des autres. (...) C'est un lieu où on est potentiellement plus exposées à du conflit. Ça peut faire peur. Le travail ça peut engendrer la pression. C'est principalement psychologique. Alors du coup on a dit il y a les cadences, il y a la concurrence entre les gens et on le sexisme aussi a été évoqué. Et ça entraîne tout ça des différences de traitement entre les personnes. (...) et aussi, Rhodia insistait là-dessus, par rapport à Carton Plein, les consommations au travail pour elle c'était un problème. Les collègues qui consomment. (...)»

« Le manque de respect », « les collègues », « du conflit », « les collègues qui consomment » (de l'alcool), « les relations » et les « commérages » sont autant d'éléments qui décrivent ce qui déplaît. Le lien social alors peut sembler contradictoire : il est à la fois une dimension centrale de l'épanouissement au travail et une cause forte d'insatisfaction personnelle à intégrer un collectif de travail. Plus que cette apparente contradiction cependant, je souhaite interroger le fait que les salarié·es en insertion se déclarent spontanément aussi satisfait·es de leur travail, du fait de travailler, de leur situation alors même que les conditions d'emploi et de rémunération sont très précaires. En fait, leurs vies sont tellement remplies de sources de précarité, d'insatisfaction et de souffrance que leur perception du travail et des conditions de travail et d'emploi ne peut être la même que celles d'un·e sociologue ou d'un·e intervenant·e social·e. En tant que personnes insérées, nous relevons la précarité de leurs conditions d'emploi et nous tentons de l'objectiver. Or, pour comprendre leur rapport au travail il faut pouvoir entendre et accepter leur perception du travail qui fait souvent partie des espaces et des dimensions les moins précaires de leur vie.

### **5.3. Le lien social nourrit des arbitrages et de l'arbitraire dans l'accompagnement**

La valorisation du lien social dans l'accompagnement fait courir le risque d'engager une forme de compétition relationnelle entre salarié·es en insertion. La possibilité d'être — ou non — apprécié·e des intervenant·es sociaux·ales n'est jamais une donnée explicite de l'accompagnement. La capacité à être en lien devient tacitement une compétence professionnelle qui crée des formes d'arbitraire dans les choix d'accompagnement et d'orientation réalisés par les intervenant·es sociaux·es. Le fait que les salarié·es investissent le lien social relève de l'économie de la promesse (5.3.1), d'autant que la place du lien social dans les relations de travail conditionne la possibilité de bénéficier d'un meilleur suivi social (5.3.2) voire d'une meilleure orientation (5.3.3).

#### **5.3.1. Investissement du lien et économie de la promesse**

Le fait d'occuper un emploi offre un statut et une reconnaissance et par extension, pour les salarié·es en insertion, une estime de soi et de son rôle social qui dépasse le contenu du travail réalisé dans le cadre de l'emploi.

« [les salarié·es] tiennent à leur emploi et au statut social que celui-ci leur confère dans la société globale. (...) Par le maintien de leur emploi, ils assurent, en effet, leur protection sociale actuelle et future et donc la garantie de leur niveau de vie au-delà de leur période d'activité. Autrement dit, l'emploi leur donne un statut qui dépasse en réalité celui qui découle directement de leur travail. » (Paugam, 2007, p. 52).

C'est ce dont témoigne Bertrand.

« Et ouais, et puis, voilà, ça donne un peu de sens à ta vie, tout ça. Et puis au bout d'un moment, tu te dis : "Merde, finalement, je sers quand même à quelque chose". Pour le coup, tu vois, je viens de la rue, je bosse pour Emmaüs, c'est une espèce de retour des choses, comme je suis croyant en plus » (Bertrand, 53 ans, salarié en insertion, Défi, 1er mars 2022)

Il est indéniable que la valorisation et la construction du lien social dans les dispositifs Premières Heures, dont ressort un rapport de satisfaction au travail assez fort, peut conditionner un engagement et une reconnaissance des salarié·es telle qu'ils vont alors exprimer le désir d'une forme de réciprocité. L'exemple d'un salarié en insertion à Lyon me semble révélatrice de ces enjeux.

François a 47 ans et a toujours vécu à Lyon, sa ville natale. Sa mère était nourrice puis boulangère, son père buraliste. Après un bac D, il obtient un deug de

mathématiques et de chimie, fait l'armée et reprend des études, obtenant un BTS de vente. Il commence sa vie professionnelle dans l'imprimerie familiale jusqu'aux années 2000 puis « travaille dans la finance » pendant six ans, en tant que commercial dans une entreprise d'assurance. Il est embauché en 2008 au sein d'une entreprise de nettoyage à Villeurbanne jusqu'à son externalisation en 2014 conduisant à sa rupture conventionnelle et par ricochet, à la perte de son logement : « Et comme un bête, j'ai accepté la rupture conventionnelle. Et ça, ça a été le désastre, parce que j'ai touché un chèque, mais le chèque il est parti. Le loyer, j'ai payé un, deux, trois mois, après c'était mort. Après j'ai laissé passer jusqu'à l'expulsion. (...) ils m'ont tout pris. »

À la suite de son expulsion pour loyer impayé, François dort dans la cave de son ancien immeuble puis « dehors » où il rencontre « des gens extraordinaires : une jeune fille qui m'apportait le café tous les matins, une dame le soir qui me faisait un repas chaud ». Sans papier d'identité à jour et en situation de non-recours aux droits, il vit en faisant la manche et en donnant des « coups de main à une amie fleuriste », ce qui lui permet de ne « jamais perdre le fil du travail » ni de « sortir complètement du système ». Il vit ainsi pendant sept ans et perd progressivement contact avec sa famille : « J'ai rien dit à personne. J'essayais de pas montrer que je vivais dehors ». Il développe une addiction à l'alcool qui le suit jusqu'à aujourd'hui.

Il n'avait pas eu d'emploi depuis 2014 (« j'ai laissé filer et après c'était trop tard, j'avais pas le déclic, j'avais plus le goût. ») quand l'éducateur du programme Premières Heures en Chantier de Décines, alors en immersion lors d'une maraude du Samu social est « venu le chercher pour du travail ». Le 14 décembre 2020, après avoir mis à jour ses papiers avec son assistante sociale, François est le deuxième salarié à intégrer le programme. Il dit y avoir appris l'autonomie et retient la forte cohésion d'équipe et le plaisir de venir sur son lieu de travail : « C'était vraiment la solidarité. Je veux dire, on faisait notre travail, on était contents. On ne réfléchissait pas, entre guillemets. On devait faire comme ça, comme ça, comme ça, et on s'éclatait. On était contents quand on venait, on était contents quand on repartait. » Aujourd'hui, il souhaite travailler dans le secteur social et ambitionne de devenir travailleur pair aidant pour « rendre ce qu'on [lui] a donné ».

Le fait que François ambitionne de devenir travailleur pair et estime devoir « rendre » ce qui lui a été « donné » interroge, au regard des conditions de travail et d'emploi dans ces dispositifs et de la valorisation du travail dans nos sociétés organicistes. Il semble que le « jeu » de production auquel François ici participe activement s'inscrit pleinement dans une logique tacite de réciprocité et d'intégration à l'exploitation capitaliste des valeurs d'engagement et de lien social des intervenant·es sociaux·ales et des salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures. Comme le propose Maud Simonet, je souhaite ici éclairer le lien social tel qu'il est construit et valorisé dans les dispositifs

Premières Heures au prisme d'une « approche féministe de l'exploitation ». Plus précisément, elle propose de montrer que :

« Ce sont nos valeurs, nos croyances, nos passions, nos affects, ce qui fait que nous ne sommes pas juste de la force de travail, des travailleur·ses marchandises, mais des personnes engagées, civiques, qui aiment, qui créent, et même parfois qui luttent pour revendiquer leur dignité, qui deviennent des ressorts de l'exploitation. Or, ce mécanisme spécifique d'exploitation “au nom de” (la solidarité, la citoyenneté, la passion) est aujourd'hui d'autant plus répandu dans le fonctionnement du marché du travail salarié qu'il s'y articule avec une autre caractéristique de celui-ci, que de nombreux travaux ont mise en lumière ces dernières années : celle d'être de plus en plus régulé par une “économie politique de la promesse” (...). Ce *hope labour* (Kuehn & Corrigan, 2013), qui fait que l'on travaille aujourd'hui gratuitement ou semi gratuitement dans l'espoir de décrocher demain le boulot de ses rêves semble s'être généralisé (...). En entretenant ce rapport d'espoir dans l'avenir, l'économie de la promesse réaffirme l'emploi comme “graal” à atteindre et, ce faisant, socialise largement à son attente comme à son absence » (Simonet, 2024, p. 51-53)

Les dispositifs Premières Heures s'inscrivent pleinement dans l'économie de la promesse et invite à questionner, au regard des conditions de travail et d'emplois des salarié·es en insertion dans les dispositifs Premières Heures, leur rapport au travail. Autrement dit, une hypothèse à étayer est que l'engagement moral et technique qu'iels peuvent manifester dans leur travail, s'il est évidemment révélateur d'un plaisir pris à effectuer l'activité, peut également être interprété comme une forme d'exercice de la preuve de son investissement dans le travail. Cet engagement peut se lire, pour reprendre les analyses de Nicolas Duvoux, comme l'expression d'une « autonomie intériorisée », une « réponse d'adhésion où l'allocataire anticipe l'attente formulée par le travailleur social pour éviter de se la voir imposée », qui est également une manière, par distinction des autres destinataires, d'entrer dans une forme de « dénégation de leur statut d'assisté » (Duvoux, 2009, p. 33). Faire l'exercice de la preuve de son investissement dans le travail passe par le réinvestissement de normes d'assiduité, de rigueur et d'intensité du travail fourni, qui permet aux personnes de se valoriser en dépassant la dimension peu technique et valorisante de l'activité. Or, Nicolas Duvoux montre également que « l'intériorisation des normes promues par l'institution peut conduire les individus à se dévaloriser eux-mêmes et donc à rentrer dans une forme de dépendance » (Duvoux, 2009, p. 17). La valorisation du lien social dans les dispositifs Premières Heures est, comme la valorisation de l'autonomie dans le RMI ou le RSA, ambivalente. Dans le cas du RMI, « la valorisation de l'autonomie a

pour pendant une condamnation accrue des comportements déviants » (Duvoux, 2009, p. 19).

### 5.3.2. Lien social et arbitraire de l'accompagnement

La valorisation du lien dans les dispositifs Premières Heures favorise les salarié·es capables d'activer des dispositions relationnelles plus fortes et les met implicitement en compétition, ce qui a « pour conséquence de déplacer le conflit d'un axe vertical (hiérarchique) à un axe horizontal sur lequel chaque travailleur est un individu en conflit ou en compétition avec les autres, ce qui occulte l'appartenance commune à une classe d'agents de production vendant leur force de travail en échange d'un salaire, en opposition à une autre classe qui s'approprie leur travail non rémunéré » (Burawoy & Ravelli, 2015, p. 110). Pour reprendre dans un contexte organisationnel différent les interrogations de Michael Burawoy : « pourquoi les travailleurs devraient-ils autant repousser leurs propres limites dans l'intérêt de l'entreprise ? Pourquoi coopérer, voire dépasser les attentes des « planqués d'en haut » qui « vous presseront comme des citrons pour la moindre pièce de plus » ? (Burawoy & Ravelli, 2015, p. 21). Pour Marx, la réponse à cette interrogation est à chercher dans la contrainte exercée par les échelons hiérarchiques du management dans l'entreprise. Mais les dispositifs Premières Heures, intégrés au secteur associatif, ne reposent pas sur les mêmes logiques d'activation et d'incitation à la productivité que les usines. (Zalzett & Fihn, 2022). Michael Burawoy montre alors que « de nos jours, c'est un mélange de consentement spontané et de contrainte qui façonne le monde du travail » (Burawoy & Ravelli, 2015, p. 22). Dans le secteur de l'insertion en général et dans les dispositifs Premières Heures en particulier, la place du consentement au travail est centrale. Le consentement au fonctionnement des dispositifs Premières Heures des salarié·es en insertion et leur tendance régulière à dépasser les attentes des intervenant·es sociaux·ales et des associations accueillantes ne peut être réduite à une participation au « procès de travail » et au « jeu » de la production. Il faut pour le comprendre considérer l'ensemble du système de valorisation du travail et de l'individu travailleur·se dans la société : « la participation à un jeu qui implique d'autres agents de production (...) génère l'assentiment à des relations sociales de contrôle inscrites dans le procès de travail, c'est-à-dire aux *relations de production* » (Burawoy & Ravelli, 2015, p. 111). La question qui se pose alors tourne autour de la capacité de l'entreprise « à fournir les conditions nécessaires au bon déroulement du jeu » (Burawoy & Ravelli, 2015, p. 111) : « ce qui coordonne concrètement

les intérêts de la direction et des travailleurs n'est donc pas tant l'incitation financière que le jeu lui-même » (Burawoy & Ravelli, 2015, p. 114).

Ici la « compétition » ne se réalise pas pour une question de productivité, mais d'aptitude à entrer en relation. Cette compétition peut être inconsciemment orchestrée par les intervenant·es sociaux·ales, s'iels consacrent plus de temps à l'accompagnement et la recherche d'orientation pour certain·es salarié·es en insertion et que ces dernier·es sont ceux avec qui le lien social est le plus joyeux et solide.

19 novembre 2021, Conciergerie solidaire

J'ai passé la journée à la Conciergerie solidaire d'Aurore, en immersion sur les ateliers de travail. Après un déjeuner avec les équipes d'intervenant·es sociaux·ales, j'assiste à leur réunion de bilan hebdomadaire. Iels sont cinq : un coordinateur, deux encadrant·es techniques et deux éducatrices socio-professionnelles. La Conciergerie accompagne vingt-deux salarié·es en insertion et font un bilan pour chacun·e des salarié·es de manière hebdomadaire. Un des salarié·es retient mon attention.

- Marc, coordinateur : Bon, Oussama. Alors lui tout le monde l'aime ! tout le monde approuve et iels rient en se remémorant certaines choses drôles qu'il fait en atelier.
- Thomas, encadrant technique : oui, il est de moins en moins sur son téléphone. Il prend des initiatives en atelier maintenant, je le laisse prendre le lead sur certains bricolages, il se débrouille vachement bien.
- Lola, éducatrice socioprofessionnelle : faut vraiment qu'on lui trouve une orientation à lui.

Ce rapide échange est révélateur de la manière, somme toute relativement logique, dont l'attachement émotionnel particulier à un salarié peut engager à améliorer son suivi et l'investissement dans ledit suivi et ainsi créer une hiérarchie émotionnelle dans l'accompagnement offert aux salarié·es en insertion. Cette hiérarchie peut encourager les salarié·es en insertion à « céder » (et non consentir) (N.-C. Mathieu, 2013) à cette norme de lien social, qui les engage implicitement dans la qualité de leur parcours d'insertion et donc, de leurs conditions matérielles d'existence. Plus tard dans la réunion, un autre cas met en avant ce risque.

Vanina, encadrante technique : Gabin, il nous ment, il dit qu'il dort pas à la rue alors qu'on sait très bien que oui. Je comprends pas.

Marc : il n'arrête pas de s'énerver contre nous. Il part du principe que tu vas le niquer sur l'accompagnement.

Lola : oui, il se trouve maltraité par les associations. Alors qu'on essaie.

Vanina : il y a des choses sur lesquelles du coup c'est impossible d'avancer. Il n'y met pas du sien. Et il est raciste.

Marc : ah oui, l'autre jour quelqu'un avait fait caca dans les vestiaires (rires), et il a craché par terre en disant « c'est les Pakistanais ça ». C'est super raciste...

À propos de cet autre salarié en insertion, ces extraits portent la marque d'une désapprobation quant à son comportement et son positionnement relationnel et dans l'accompagnement. Gabin pense que les associations le maltraitent et se montre visiblement désagréable. En conséquence, les échanges témoignent plutôt d'une volonté amoindrie d'investir de l'énergie dans son suivi.

Le travail d'intervention sociale repose entre autres sur la reconnaissance reçue par les intervenant·es sociaux·ales de la part des salarié·es en insertion et l'équipe encadrante peut se décourager face au comportement jugé désajusté de certain·es d'entre eux. Le désajustement ici est patent lorsque le salarié semble refuser de se plier aux règles du lien social dans les dispositifs Premières Heures. En ce cas, je crois également que la valorisation du lien dans les dispositifs Premières Heures et la place centrale du travail émotionnel dans l'accompagnement proposé dans ces programmes, que j'ai développée dans le chapitre précédent, peut générer un « lien qui enferme ». En plaçant le lien et sa reconstitution au cœur de l'accompagnement, le risque est pris d'enfermer les salarié·es en insertion dans une lecture dont le terme désocialisation offrira la clef et de construire une action sociale qui se légitime toute seule : « il existe un groupe à part, isolable, inutile au monde et qui, de ce fait, met en valeur l'action publique résiduelle » (Bruneteaux & Terrolle, 2010, p. 44). Le fait de pouvoir isoler et traiter comme des personnes isolées les personnes sans domicile conditionne une modalité particulière de travail du lien qui si elle est valorisante ne protège pas de l'exclusion sociale globale.

### **5.3.3. Qui peut s'insérer ? Le lien comme support de diagnostic professionnel**

Les dispositifs Premières Heures peuvent être lus comme un lieu de diagnostic social des capacités de réinsertion des destinataires et entrent dans l'économie de la promesse d'emploi (Simonet, 2018). Les salarié·es en insertion capables de se plier au lieu social et au régime d'affiliation tel qu'il est construit dans ces dispositifs ne sont pas seulement jugés « agréables », « sympas ». Ils sont jugés capables de s'insérer sur le marché du travail. C'est ce que montre l'étude des argumentaires écrits par les intervenant·es sociales de Carton Plein au moment d'orienter les ancien·nes salarié·es en

insertion des dispositifs Premières Heures vers un chantier d'insertion. En fin de parcours, les intervenant·es sociales cherchent aux salarié·es en insertion une orientation vers un ACI, pour leur permettre de travailler plus d'heure et de s'engager dans une trajectoire d'insertion professionnelle ascendante. Certaines formulations des mails accompagnant les candidatures donnent à voir les formes de hiérarchies que crée la capacité à se plier à la norme d'affiliation telle qu'elle est construite dans ces dispositifs.

« Comme convenu hier voici la candidature de Monsieur Jacques T.

Jacques a su prendre possession de la meilleure des manières de son parcours PHC. Au fil de son parcours, il a pris ses marques chez nous, a évolué vers une autonomie sur laquelle nous avons pu compter depuis qu'il est chez nous. Il a su avancer socialement et professionnellement en synchro.

Jacques appréhende les nouveaux environnements dans lesquels il doit évoluer, dû à un manque de confiance et l'appréhension de mal faire ou ne pas savoir. Seulement une fois cette étape passée et apprivoisée. Jacques est comme une fleur au soleil, il s'appuie sur son énergie et celle de l'accompagnement pour croître et atteindre ses objectifs.

J'insiste sur le fait que c'est une personne de confiance et un très bon élément en équipe et individuellement. Nous encourageons pleinement Jacques et avons entièrement confiance en lui et ses capacités d'adaptation ». (Extrait, mail envoyé le 5 octobre 2023 par une intervenante sociale de Carton Plein.)

Dans ce mail, nombre d'éléments laissent entendre la capacité de Jacques d'être en lien. Il est présenté comme sympathique, capable d'adaptation, d'évolution, comme une personne de confiance. La familiarité du lien que l'association a tissé avec lui (et des normes d'affiliation dans les dispositifs Premières Heures) est perceptible par le fait qu'il est présenté par son prénom. L'habitude veut que les notes sociales ou les mails d'orientation issus des associations orientantes désignent les futur·es salarié·es en insertion par « Monsieur » ou « Madame » et non leur prénom.

Le 27 mai 2022, une note sociale accompagnant l'orientation d'une salariée en dispositifs Premières Heures vers un chantier d'insertion contient l'extrait suivant :

« Victoire s'est rapidement intégrée au sein de l'équipe, et a montré dès le début une forte motivation pour s'insérer dans le monde du travail. C'est une femme dynamique, joviale et déterminée à apprendre pour monter en compétences sur les différentes missions confiées. » (extrait, note sociale, Victoire, envoyée par mail le 27 mai 2022)

La salariée est présentée comme « dynamique » et « joviale », et il est fait mention de sa « forte motivation » et de sa rapide intégration. À l'inverse, une note sociale « classique » comporte la phrase suivante dans la rubrique « point sur sa situation sociale » : « Monsieur

s'est stabilisé en logement social. Il est actuellement à jour sur ses démarches. » La concision et le laconisme de cette phrase, comparée à l'emphase de la note sociale de Victoire, est frappante. Ces éléments sont autant d'indicateurs permettant de donner à voir l'importance du lien social et le fait que la capacité des salarié·es en insertion à s'y adapter est déterminante pour motiver leur candidature et leur orientation.

## Conclusion du chapitre 5.

La norme d'affiliation et la construction du lien social dans les dispositifs Premières Heures viennent nourrir une forme d'arbitraire relationnel et émotionnel dans l'accompagnement, qui crée des inégalités dans l'accès à l'orientation des salarié·es en insertion. La capacité à être en lien y compris en dehors du cadre du travail est une compétence relationnelle qui est implicitement requise dans les dispositifs et devient en cela un facteur dans les décisions et les chances d'orientation et de recrutement. Cette capacité incarne un glissement du dispositif dans sa mise en avant de l'importance du lien social, qui sort du cadre strict de l'emploi et des relations professionnelles pour devenir une attente en tant que compétence personnelle des individus. Ce n'est évidemment pas le seul facteur. Mais ce facteur existe et participe à faire des dispositifs Premières Heures un espace d'espoir, celui de troquer un emploi précaire contre la possibilité future d'une situation professionnelle stable et plus confortable : sous couvert de la possibilité d'être en lien. En effet, dans les dispositifs Premières Heures, le déséquilibre entre la valorisation du lien social et les conditions d'emploi est manifeste et peut se lire dans la définition donnée du travail par un groupe de salarié·es en insertion lors d'une coformation organisée par Carton Plein et ATD Quart-Monde les 17 et 18 juin 2021. Le 18 juin, les participant·es en insertion sont accompagné·es par l'animateur et membre d'ATD pour écrire un court texte répondant à la question « il faut que je travaille... pourquoi ? »

« Il faut que je travaille parce que ça me rend fière, ça me donne confiance en moi et ça me permet de retrouver une vie normale. Il faut aussi que je travaille pour m'occuper de ma famille. Il faut que je travaille pour ne pas être perçue comme quelqu'un de paresseux ou égoïste. Je veux être sûre que personne ne doive faire mon travail à ma place.

Parfois on ne peut pas travailler.

J'aime travailler car j'aime les personnes avec qui je travaille. J'aime faire des rencontres et avoir des liens, avec des personnes différentes. C'est un échange de richesses et de bienveillance. J'aime aussi apprendre des choses, avoir des responsabilités et être reconnu pour mon travail. Mais parfois c'est difficile de communiquer avec les autres et de gérer ses émotions.

Le travail m'apporte de la fierté, de la confiance en moi et du lien avec les autres. C'est un cadre et un rythme de vie, et des habitudes pour tous les jours. Se réveiller le matin, prendre les transports. Travailler ça m'apprend aussi des choses comme mieux parler français.

Mais travailler ne veut pas dire avoir la sécurité de l'emploi, souvent on ne sait pas quel contrat on a après, si on en aura. »

Isabelle Astier met en balance le « droit à l'emploi, à l'œuvre jusqu'alors dans les politiques d'insertion par le travail » et le « droit à un "vrai travail" », c'est-à-dire « une source d'enrichissement personnel pour celui qui s'en charge et utile pour la collectivité. » (Astier, 2007, p. 36). Or cette logique crée une « dette d'emploi [qui] se résout en fin de compte, pour l'essentiel, sous une forme "indemnitaire" » (Astier, 2007, p. 36), c'est-à-dire dans des conditions salariales et contractuelles souvent très précaires. Il est évident qu'après des années aux marges du salariat et des périodes de rue qui ne font qu'accentuer les vulnérabilités sociales et sanitaires des personnes, la reprise d'un travail physique en trente-cinq heures est généralement impossible et impensable (sans parler de l'absence de postes disponibles dans ces secteurs). Il est également certain que la reconstitution de liens sociaux, même des liens faibles, par ces dispositifs est essentielle au bien-être ou tout du moins au mieux-être des salarié·es en insertion. Pour autant, comme on a pu le voir ici, dans un cadre d'emploi précaire, le lien social ne peut jamais compenser la fragilité des situations économiques et psychologiques des salarié·es en insertion, alors même qu'il sera placé au centre du projet d'accompagnement. Le lien social constitue dans ces dispositifs une norme professionnelle implicite qui a pourtant force de guide dans les arbitrages du travail d'insertion. Or, le caractère implicite de cette norme ne permet ni de la réfléchir ni de la déconstruire.

Alors, faire du travail un outil au service de la construction du lien devient également porteur d'ambivalences idéologiques si ce même lien est lui-même source de dynamiques d'accompagnement inégalitaires. Plus encore, la reconstruction d'une norme d'attachement et d'affiliation dans l'accompagnement ne peut se faire sans une reconnaissance de l'ensemble du travail fourni par les personnes sans abri pour survivre à la rue. Ce travail « de la rue » en effet est largement un travail relationnel. Le travail dans les dispositifs Premières Heures, quand il n'est pas pensé dans une perspective permettant de reconnaître et de prendre acte de ce travail de la rue, est en tension avec l'objectif d'être un outil au service de l'accompagnement.





## Chapitre 6. Les dispositifs Premières Heures face au travail de la rue.

Marie-Anne Dujarier dans *Troubles dans le travail* analyse les « pratiques vitales » et « hors emploi » qui structurent le temps et la vie des êtres sociaux. Elle décrit notamment « le vaste champ du *care*, l'autoproduction, la production de sens et enfin, l'activité animale » et montre qu'« il s'agit de pratiques inscrites dans des rapports sociaux contraignants. Elles demandent de la peine, génèrent des productions utiles et même vitales, sont appropriées par des tiers, sans être formellement employées ni rémunérées » (Dujarier, 2021, p. 225-230). En particulier, elle cite le travail « domestique », le travail de « care » et le travail de « subsistance » comme espaces de production d'une force de travail non encadrée et non rémunérée mais néanmoins productive et nécessaire à l'organisation quotidienne et à la survie des individus. La question des « pratiques vitales hors emploi » est centrale pour comprendre les effets des dispositifs Premières Heures sur le quotidien et les trajectoires professionnelles des salarié·es en insertion. L'objectif de ces dispositifs, comme je l'ai exposé dans le second chapitre, consiste à cibler des personnes sans abri au moment de leur entrée dans le programme. Or la vie dans la rue ou entre deux centres d'hébergement implique une logistique quotidienne conséquente pour l'accès à l'hygiène corporelle, l'entretien des vêtements, la garde des affaires, l'accès à l'alimentation. En 1923, Nels Anderson décrit la vie du *Hobo* et met déjà en avant les articulations étroites qui se jouent entre travail et situation d'errance. La vie sans domicile implique un travail quotidien, routinier, de débrouille et de survie.

« La “débrouille” peut recouvrir toute espèce d'activités, comme tenir quelques heures par jour l'emploi le plus précaire, fouiller dans les poches ou encore voler un manteau. Elle peut aussi consister à faire des petits boulots, colporter de petits articles, bonimenter dans les rues, reprendre de vieilles et de nouvelles combines, pressurer les gens chez eux, demander l'aumône en “col blanc”, voler et détrousser les copains » (Anderson et al., 2018, p. 100).

Pour lui, chacune de ces activités de débrouille est un type en soi qui s'incarne dans une manière d'être sans domicile, même si les personnes concernées peuvent avoir plusieurs activités en même temps. Il me semble qu'on peut se fonder sur cette liste d'activités de débrouille liées à la situation d'errance qui demeure très proche de la réalité actuelle même s'il convient de l'actualiser. Aujourd'hui, cette notion de « débrouille » recouvre toujours l'occupation occasionnelle d'emplois précaires, le travail informel et les « petits boulots »,

la mendicité (qui étant désormais légale représente le mot « valise » pour désigner le bonimentage et le colportage), et comprend encore des activités illégales ou souterraines. J'intègre également à la « débrouille » l'ensemble des activités et des actes qui ne produisent pas directement de valeur économique mesurable, mais qui permettent la survie. Ainsi en est-il de la recherche d'un lieu où s'abriter, où manger, où se laver, de l'entretien d'un lien social permettant de conserver une forme d'intégration, des liens aux institutions d'assistance et d'accueil. Comme le met en évidence Coline Cardi dans la préface de l'ouvrage de Patricia Bouhnik, je veux montrer « l'important travail déployé par [les personnes à la rue] pour survivre. Non marchand, non reconnu, invisible, il s'agit bien d'un travail (...) [qui] désigne aussi les systèmes de débrouille et de survie mis en place pour trouver des ressources mentales et matérielles pour soi et les autres » (Bouhnik, 2024, p. 11). Les activités mises en place par les « femmes du coin de la rue » et les hommes sans-abri, c'est le « travail de la rue ».

Vivre à la rue implique de travailler pour sa survie. C'est en partie un travail de subsistance, entendu comme la production d'une « connaissance fine de la ville populaire, c'est-à-dire de savoir où trouver ce dont on a besoin, au prix le plus modeste possible » (Collectif Rosa Bonheur, 2019). C'est en particulier un travail de « survie » (Pichon, 2008) : à la rue le travail de subsistance n'est que rarement déployé pour assurer un complément de revenu à un emploi ou pour améliorer un quotidien qui permettrait déjà de « survivre » (au sens très premier du terme). Le travail à la rue s'ancre plutôt dans des enjeux de survie très concrets liés à l'alimentation, la santé, l'hygiène, l'existence administrative et le logement. En cela on peut le rapprocher de ce que Mira Younes définit comme le travail de survie, à savoir un travail informel réalisé sous contrainte, un travail relationnel et un travail impliquant une interdépendance entre personnes concernées (Younes, 2021). Cependant, un déplacement avec le terrain de Mira Younes (les travailleuses domestiques migrantes au Liban) modifie l'acception que j'aurai ici de « travail de survie » : la contrainte qui pèse sur les sans-domicile réalisant un travail de la rue n'est pas exercée par une tierce personne et pas nécessairement liée à une situation d'illégalité sur le territoire. Les personnes sans domicile sont, au moins de manière relative, libres de mouvements sur le territoire français. Les personnes recrutées dans les dispositifs Premières Heures sont tenues d'avoir une autorisation administrative de travail en France et sont donc en situation régulière sur le territoire. À la croisée de la subsistance et de la survie et en y intégrant cette dimension,

nous proposons donc de parler de « travail de la rue »<sup>57</sup>. Le travail de la rue désigne les réseaux de ressources et de savoir-faire relationnels, émotionnels et logistiques déployés par les personnes sans domicile. Vivre à la rue implique de mettre en place un travail, qui a des conséquences sur les conditions psychologiques, physiques et sur l’insertion sociale des personnes sans domicile ou sans abri. Autrement dit, le double éloignement du logement et de l’emploi conditionne chez les personnes à la rue, la nécessité de produire un travail au quotidien pour survivre à la rue. L’« insécurité économique se traduit au présent dans les conditions et les modes de vie (difficultés pour se nourrir, se loger, s’habiller, etc.) et elle perturbe l’organisation de la vie à court et moyen terme en obligeant à vivre “au jour le jour”, sans possibilité de projection dans l’avenir » (Hélaridot, 2005, p. 33). Le travail de la rue se caractérise à la fois par le fait d’être une contrainte matérielle quotidienne, d’être réalisé de manière routinière, et par sa dimension très chronophage. « La simple vie de tous les jours dans la rue, où tout dépend de soi, exige une attention particulière. Son organisation occupe “tout le temps”. » (Girola, 2011, p. 28). Ce travail structure le temps des personnes sans abri. Ce terme rend également compte d’une inscription dans l’espace social, temporel et géographique de la rue. Le travail *de la rue s’effectue à la rue*. Enfin, le travail de la rue est plus qu’une « activité routinière » organisée autour de la survie (Pichon, 1992). C’est aussi un travail reproductif à part entière, structurant des réseaux de relations, d’entraide qui renvoie aux activités organisées pour la survie émotionnelle et psychique. En cela il peut concerner toutes les personnes sans domicile les plus désocialisées, qu’elles soient sans abri ou hébergées.

L’enjeu pour les dispositifs d’insertion réside dans la reconnaissance et la prise en compte de ce travail réalisé hors emploi. Or, le travail de la rue est un archétype du travail des « groupes dont l’activité n’est pas reconnue comme du travail, soit que sa valeur économique est déniée, comme dans le travail domestique ou le travail étudiant, soit qu’elle est jugée indigne, comme dans le travail du sexe » (Deshayes et al., 2023, p. 11). Comme le dit le dirigeant de l’entreprise « Travailler et Apprendre Ensemble » à propos des personnes très précaires<sup>58</sup> : « le préambule de la Constitution stipule que toute personne qui

---

<sup>57</sup> Qui n’est donc pas le même univers de sens et de pratiques de travail que le « travail de rue » des intervenant·es sociales et éducateur·es et éducatrice·es de rue, déjà documenté (Escots, 2005; Fontaine, 2011)

<sup>58</sup> Travailler et Apprendre Ensemble (TAE) fait essentiellement travailler des personnes accompagnées par ATD Quart-Monde, qui ont un parcours de rue ou de sans-domicilisme.

en a l'âge et les moyens a *“le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi<sup>59</sup>”* (...) Pourtant, l'expérience des acteurs de terrain engagés à leurs côtés révèle qu'au contraire l'immense majorité désire plus que tout travailler. Elle le montre d'ailleurs lorsque l'occasion — trop rarement — lui en est donnée : acceptation d'emplois pénibles ou dévalorisants, parfois même au prix d'une dégradation des revenus et de répercussions négatives sur la vie familiale (horaires atypiques). » (Goubert, 2019, p. 47). Ce que permet de souligner le concept de travail de la rue, c'est le fait qu'au-delà de leur « désir » de travailler, les personnes sans-domicile travaillent. C'est l'absence de prise en compte par l'action publique de ce travail répété, chronophage, à temps plein qui représente à la fois une des contradictions centrales des dispositifs d'insertion auxquelles appartiennent les dispositifs Premières Heures, mais aussi un frein à l'insertion durable dans l'emploi des salarié·es en insertion.

Or, en s'adaptant au travail de la rue, les dispositifs Premières Heures le prolongent. Dans ces conditions, comment peuvent-ils permettre une insertion dans l'emploi ? Cette contradiction fera l'objet de ce dernier chapitre. J'y ferai état des caractéristiques productives, reproductives et chronophages du travail de la rue au prisme des témoignages de salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures (6.1). Ensuite je m'emploierai à clarifier de quelle façon les dispositifs Premières Heures, en cherchant à concilier ce travail de la rue avec un retour à l'emploi, courent le risque que leur proposition devienne paradoxalement une autre composante du travail de la rue. (6.2) Ces deux questions me conduiront à questionner le sens de l'action conduite par ces dispositifs : permettent-ils un retour à l'emploi, et quelle reconnaissance du travail de la rue portent-ils ? (6.3).

---

<sup>59</sup> Préambule de la constitution de 1946, alinéa 5 : « Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances. »

## **6.1. Les situations de travail de la rue des personnes sans domicile ou sans abri**

Les personnes sans domicile travaillent. Le travail de la rue occupe même tout leur temps : c'est un travail à temps plein qui, par définition, ne relève pas (ou presque jamais) de l'emploi. Le travail de la rue organise le temps des sans-domicile. Julien Damon considère la vie sans domicile comme un changement culturel, changement au cours duquel les personnes sans domicile transforment leur façon de vivre en y intégrant un autre rapport au territoire, les relations avec les associations de l'AHI, et certaines pratiques comme l'alcoolisation, la mendicité, la déambulation. (Damon, 2021) Cette « façon de vivre », c'est le travail de la rue. Ce travail, parce qu'il est constitutif de la vie à la rue, représente une « nouvelle socialisation au mode de la survie » (Bruneteaux & Terrolle, 2010, p. 45). Survivre à la rue implique un travail productif de valeur économique, nécessaire à l'alimentation, aux hébergements payants et à l'achat de produits de consommation qui ne seraient pas fournis par les réseaux d'aide.

Ce travail peut prendre plusieurs formes. De manière archétypale il s'agit de la pratique de la mendicité et du travail non déclaré sur des missions plus ou moins ponctuelles, donc un travail jugé productif (6.1.1). Mais tout travail n'est pas « productif » (Hirata, 2021), et surtout pas le travail de la rue. Il est également un travail reproductif, c'est-à-dire un travail « domestique et de care, intense, laborieux, souvent épuisant, réalisé en premier lieu par les femmes, et plus encore les femmes de milieux populaires et subalternes » et dont les « activités empruntent au travail la valeur économique, la charge mentale, l'organisation nécessaire pour les mener à bien et la division genrée qu'on retrouve dans l'emploi. Allaiter, soigner, éduquer, choyer, être présente, aimer, cuisiner, laver, récurer, reprendre, réparer » (Destremau et al., 2023). À la rue, le travail reproductif consiste entre autres à réaliser des démarches administratives, à rechercher des réseaux associatifs d'assistance, à entretenir des réseaux de relations amicales et d'entraides par les pairs (6.1.2). Le travail de la rue est plus globalement un travail de « production du vivre » (Molinier et al., 2021), articulant production économique nécessaire à la survie et reproduction des corps. Or, produire le vivre, (re)produire son existence constitue un travail épuisant et chronophage, en particulier lorsque l'existence qu'il s'agit de (re)produire est mise à mal par des trajectoires de vie précaires, au carrefour de multiples vulnérabilités, à l'intersection de plusieurs rapports sociaux. En cela le travail de la rue est un travail à plein

temps exercé par des personnes qui ne peuvent tout simplement pas s'en dispenser. Ce travail les précarise davantage en les fragilisant physiquement et psychologiquement. Cette fragilisation accroît leurs incapacités et peut aller jusqu'à en créer de nouvelles. Ainsi, plus les personnes en situation de sans-domicilisme sont contraintes au travail de la rue sur le temps long, plus il leur devient difficile d'en sortir pour revenir à l'emploi (6.1.3).

### **6.1.1. Un travail productif**

L'analyse des situations quotidiennes des chômeur·ses montre que « la frontière entre chômage et travail est devenue à ce point floue qu'elle tend à disparaître » (Defouloy, 2008, p. 356). Les personnes sans emploi travaillent, y compris de manière productive. Dans le cas des personnes sans abri ou anciennement sans abri privées d'emploi, le travail sous sa forme productive est le plus souvent une nécessité, pour compléter une éventuelle aide sociale ou pour y pallier. Le travail de la rue productif peut se décliner en trois types : la mendicité, les activités de services, de vente ou d'artisanat informelles et réalisées *dans* la rue, et le travail non déclaré sur des chantiers. Il englobe ce que Pascale Pichon appelle les « ressources de la rue — métiers informels du ramassage, quête, glanage, dons spontanés, mendicité » (Pichon, 2014, p. 79), en y intégrant des activités socialement reconnues comme du « travail », mais non-déclarées.

#### **6.1.1.1. La manche, c'est un travail.**

La manche représente pour de nombreuses personnes sans abri ou sans domicile une activité routinière qui structure leur temps et leurs journées. Faire la manche permet d'acquérir une forme d'autonomie financière, y compris en complément des minimas sociaux lorsqu'ils sont perçus. Elle est une « activité routinière » et « une tentative chaque fois renouvelée, de troquer la dépendance à l'égard des services d'assistance contre une dépendance au coup par coup » (Pichon, 1992, p. 157). Cette activité est souvent rationalisée « selon une organisation temporelle et spatiale clairement identifiée » (Schlegel, 2015). Pour Michel, un salarié en insertion du Samu Social interrogé en novembre 2022, la manche « est un travail » au sens de la compétence qu'elle requiert et qu'il revendique.

Enquêté : je fais en sorte d'être à 10 heures à Franprix (...) jusqu'au soir huit heures. (...) Je peux rester comme ça, voilà, Qu'il pleuve, qu'il neige, qu'il vente, je suis là. C'est comme ça. Y a que hier, j'ai pas eu envie, et ça fait combien de temps que j'ai... combien de mois que j'ai pas pris un jour sans manche ?

Enquêtrice : C'est drôle parce que tu dis prendre un jour, et du coup en fait, ça se voit que c'est un vrai travail de faire la manche.

Enquêté : Ouais, c'est un travail.

Enquêtrice : C'est un vrai travail quoi.

Enquêté : C'est un travail. Tu peux pas savoir à quel point. Quand je demande quelque chose, qu'on va me dire quelque chose, j'ai toujours une contre-attaque. Action/réaction. (Entretien, salarié en insertion, homme, 47 ans, racisé, novembre 2022).

La pratique de la manche est une question de préparation, de bagout, d'aptitude relationnelle. Michel a « toujours une contre-attaque », c'est-à-dire qu'il ne laisse pas les client·es du Franprix qui passent lui refuser leur monnaie ou un item sur leur liste de courses sans exprimer une opposition. Le travail de manche implique un travail émotionnel et un travail sur soi, c'est ce que montre Johannes Lenhard, qui qualifie la manche de travail : « Over time, people learn which ways of speaking – which scripts or hustles – work and which don't, as they engage with more and more institutions and individuals. These scripts – narrated and performed presentations of certain aspects of the self, as I will further unfold below – are part of the emotional labour which begging involves » (Lenhard, 2021). Par ailleurs, c'est un travail chronophage qui requiert une grande disponibilité : Jacky dit être dix heures par jour présent devant le magasin. Pour d'autres, comme Jean-Claude, enquêté par l'Ined en 2011, l'interaction impliquée par le travail de mendicité est directement provoquée par le fait d'aller à la rencontre des parisien·nes, dans le métro. Le temps quotidien qu'il y consacre est resserré.

Enquêté : Moi je fais la manche hein. Je fais la manche. (...) Dans la rame, je remonte jusqu'à mairie de Montreuil et après je remonte à Pont de Sèvres. Sur toute la rame comme ça.

Enquêtrice : Et vous travaillez de quelle heure à quelle heure alors ?

Enquêté : Bah sur les coups de 19 heures je commence.

Enquêtrice : Jusqu'à quelle heure ?

Enquêté : Bah des fois ça va jusqu'à 22 heures.

Enquêtrice : Et après 22 heures vous allez dans le métro Maraîchers dormir.

Enquêté : Ah ouais (sifflement) tranquille. J'ai ce qu'il faut. Je vais me chercher ma boutanche.

Enquêtrice : Et comment alors... vous mangez comment alors ?

Enquêté : Manger ? Bah... bah oui bien sûr on achète à bouffer hein. (...)

Enquêtrice : Donc vous mangez grâce à la manche en fait ?

Enquêté : Bah oui (...) moi, je ne touche pas le RSA. (Entretien, sans abri, homme, 52 ans, blanc, enquête INED, 2011)

Pour Jean Claude et pour Michel, la manche est une routine individuelle. Les lieux où ces deux hommes exercent ce travail indiquent par ailleurs que cette activité est également « structurée collectivement », en raison de l'existence « des postes de manche prisés pour leur rentabilité ou leurs fonctionnalités », tels les supermarchés ou le métro. La possibilité de faire la manche à telle ou telle place relève d'une « une organisation collective informelle » relevant « d'interactions négociées avec d'autres gens de la rue » (Besozzi, 2021, p. 253-254). Cette organisation collective peut être désignée comme une division spatiale concertée du travail de mendicité. Le travail de la rue productif est également fréquemment lié à des activités de service et d'artisanat : la récupération et revente d'objets, le travail des biffins, l'art de rue (circassien ou plastique par exemple) en font partie.

#### **6.1.1.2. Les activités de service et d'artisanat, une occupation fréquente**

Sans nécessairement occuper un travail salarié, les personnes sans abri travaillent. Mais les métiers, le travail qu'elles réalisent est en général précaire, occasionnel, informel ou gratuit. Il peut s'agir de contrats sous-payés et non-déclarés. J'ai rencontré Johann à la Conciergerie Solidaire, le dispositif Premières Heures de l'association Aurore. Il a passé plus de vingt ans en errance, entre la rue, des squats et des nuitées d'hôtel, avant son intégration dans le dispositif. Pendant cette période, il explique avoir essentiellement gagné sa vie de manière ponctuelle grâce à la débrouille et des boulots « au petit bonheur la chance ».

Enquêtrice : Il s'est passé quoi après que tu aies dû liquider ton entreprise ?

Enquêté : J'ai voyagé. J'ai eu une vie un peu roots. J'ai voyagé à travers la France, l'Espagne, l'Italie, la Suisse, la Hollande, beaucoup la Hollande.

Enquêtrice : Pendant combien de temps ?

Enquêté : Oh ! Ça a duré cinq-six ans de voyage.

Enquêtrice : Jusqu'en 2013-14 alors ?

Enquêté : C'est ça.

Enquêtrice : T'avais des économies ?

Enquêté : Oh c'était au petit bonheur à la chance. Je faisais... Parfois je faisais du diabolo, parfois je lavais des parebrises de voitures, parfois... pleins de petits trucs. Mais toujours à la fin de la journée, j'avais en moyenne entre... à l'époque en franc, j'avais entre 500 et 800 francs tous les jours. Quand je lavais des parebrises de voitures, je tournais entre 50 à 150 € tous les jours. (...)

Enquêtrice : Et quand tu as voyagé dans l'Europe et la France, tu dormais plus souvent dehors ou plus souvent dans des hôtels ou des... ?

Enquêté : Ça dépendait de ce que j'avais dans la poche. Parfois dans une cage d'escalier, parfois dans un hôtel. (...)

Enquêtrice : Tu restais longtemps dans chaque ville ?

Enquêté : En moyenne deux-trois mois.

Enquêtrice : Et sur place, tu bossais un peu, c'est ça que tu me disais ?

Enquêté : Je fais... parfois je faisais tout pour trouver du travail dès le départ, et quand je voyais que les gens n'étaient pas réceptifs, eh ben, je passais à mon autre manière à moi. C'est-à-dire des petites activités à gauche, à droite, de quoi ramasser un pécule, et de ce pécule repartir ailleurs.

Enquêtrice : Et c'est quoi genre les activités que tu faisais ?

Enquêté : Du jardinage, un peu de bricolage, un peu de maçonnerie. (Entretien, salarié en insertion, homme, 38 ans, racisé, octobre 2022)

Puisque dans ce cas et dans d'autres, le travail réalisé de manière non déclarée est un travail qui pourrait faire l'objet d'une contractualisation, il est possible de parler de précarité du travail, liée au manque de reconnaissance et de valorisation du travail réalisé, mais également de précarité de l'emploi, liée à l'incertitude de l'activité réalisée et de son absence de pérennité (Paugam, 2007, p. 356). Le fait de travailler de manière non déclarée, rémunérée ou non, est partie intégrante du travail de la rue. Il peut s'agir de « petits boulots », comme pour Johann, ou d'activités plus artisanales, comme c'est le cas pour Mohammed, qui est artiste de rue et l'a été en Europe et en France, au cours de déplacements partiellement contraints par sa situation d'errance.

M : J'ai voyagé. Berlin, Amsterdam. Je travaillais déjà.

Enquêtrice : Tu travaillais dans quoi ?

M : Je travaille dans dessin, peinture

Enquêtrice : Dans une entreprise ?

M : Non, dans la rue. Même si c'est dur, même s'il pleut quelque chose, je serai dans la rue. Pour le dessin. La journée, la semaine, je travaille. Avec plaisir. (...) Je suis artiste.

Enquêtrice : et tu dormais où dans ces pays ?

M : à l'hôtel. L'hôtel c'est pas comme ici. Ça dépend des pays. Le Portugal c'est pas cher. Amsterdam, Berlin, Danemark, c'est très cher

Enquêtrice : et tu payais comment ?

M : parce que je travaille ! (...)

Enquêtrice : tu as déjà dormi à la rue ?

M : Non. De temps en temps, mais ici. Que en France, ici. Quand je suis sans-domicile, de temps en temps. En 2009, quelque chose comme ça. (...) Quand j'ai assez travaillé je prends hôtel. Quand il n'y pas, je dormais dans la rue. Quand je suis sans-domicile, je ne suis pas resté... comme ça. (...) Je dessinais les hommes, les femmes, je fais quelques portraits. Après on me donne. 5 €, 10 €, 2 €. Après, je peux payer l'hôtel. Quand je ne gagne pas, je dors dans la rue. Mais pas longtemps, un mois, deux mois. (...) Après j'allais voir la PSA à Bastille et ils ont sauvé moi, m'ont donné des papiers.

Enquêteurice : tu as des papiers alors maintenant ?

M : oui, papiers de réfugié politique. (Entretien, salarié en insertion, homme, 51 ans, racisé, décembre 2022)

Pour Mohammed comme pour Johann, le travail de la rue permet, au fil des jours et selon sa valeur productive, de financer des nuitées d'hôtel et de quitter la rue ponctuellement. Cependant, et parce qu'il s'agit d'un travail informel, non déclaré et réalisé au jour le jour, il ne permet pas de stabiliser la situation économique et donc de sortir de la rue de manière durable. Un travail réalisé de manière productive peut également appartenir à une activité de service liée à des compétences professionnelles. C'est ce qu'a vécu Pavel, un salarié en insertion de Carton Plein avec qui je me suis entretenu en décembre 2021.

En 2013 il travaille de manière bénévole pour un réalisateur, ne pouvant être déclaré car étant sans-papiers à l'époque. « J'étais sans papier à l'époque, donc j'ai risqué. Le fait que j'étais sans papier, (...) il n'y a pas eu d'autre choix. Un producteur m'a appelé pour l'accompagner ici. J'ai rien gagné. (...) Il m'a donné 50 €. (...) C'est de la corruption, c'est un remerciement. J'étais prêt à travailler bénévole. Mais euh, il m'a donné 50 €, mais si je travaillais en tant que producteur de manière officielle ça aurait coûté des centaines d'euros. (...) Ici en France ce n'est pas le même système : si on travaille, on travaille. Mais moi j'étais plutôt bénévole à l'époque » (Entretien, salarié en insertion, homme, 46 ans, racisé, novembre 2021).

Il est intéressant de noter que puisque son activité de production est liée à son métier antérieur (journaliste), Pavel considère qu'elle relève du bénévolat et dit « mais moi j'étais plutôt bénévole ». Autrement dit, la formulation laisse entendre qu'il ne considérerait pas l'activité réalisée comme du travail étant donné l'absence de rémunération. Pourtant, l'analyse féministe du travail domestique a montré que l'absence de rémunération ne pouvait suffire à qualifier l'absence d'exploitation et donc l'absence d'un rapport lié à la production ou à la (re)production. Le travail productif mené à la rue est un travail productif, comme celui mené par Brigitte, enquêtée par Patricia Bouhnik, qui « ramassait tout ce qu'elle trouvait pour revendre dans les vide-greniers », au gré d'un travail durant « des heures, chaque jour ». Mais, comme pour Brigitte, c'est également un « travail dévalorisé,

pénible, non reconnu » (Bouhnik, 2024, p. 69). Pourtant, il organise les journées, structure le temps et permet de dégager quelques ressources financières pour survivre. Silvia Federici écrit :

« Le travail domestique, le travail non rémunéré, le rapport des femmes au capital ont été pour moi une fenêtre sur ce qu'est le capitalisme, c'est-à-dire un système ne s'intéressant à la reproduction de la vie humaine que si elle permet de reproduire des personnes qu'il pourra exploiter. (...) Aujourd'hui, il n'y a pas de mouvement pour un "salaire au travail ménager", mais il en existe un pour un revenu universel, ce qui montre que la question de la "reproduction" est toujours centrale. » (Federici & Simonet, 2021)

Cet extrait me semble éclairant pour penser le travail de la rue et sa double dimension productive et reproductive. Le travail de la rue n'est pas nécessairement lié à un gain monétaire direct ou à la production immédiate d'une valeur économique mesurable financièrement. Il est également un travail de survie au sens le plus strict, c'est-à-dire un travail pour reproduire sa propre force vitale. Et le travail reproductif ou « travail de reproduction » demande du temps, c'est également ce que montre Sylvia Federici. Pour penser le travail (ici de la rue) dans sa globalité, il faut penser l'articulation du travail productif et du travail reproductif sur le plan matériel et sur le plan temporel.

### **6.1.2. Un travail reproductif**

Le travail reproductif représente un pan central du travail de la rue. Ce travail étant largement une question de travail de survie et de travail de subsistance, il n'est pas possible de le théoriser sans penser son pan reproductif, caractérisé par un travail relationnel (de lien aux associations et administrations et de lien aux autres personnes à la rue), et par un travail de reproduction de sa force vitale, pour soi ou pour autrui (le travail de la rue est notamment reproductif pour autrui lorsqu'il est réalisé par des mères à la rue avec leur(s) enfant(s)).

#### **6.1.2.1. Reproduire le travail de la rue pour survivre et faire survivre**

Le travail de la rue reproductif est d'abord orienté autour de la survie immédiate, délaissant le soin apporté à la santé et pouvant induire des complications sanitaires graves. Yann Benoist montre, grâce à une étude menée sur les usagers du CHAPSA de Nanterre, que « pour la plupart, les sans domicile fixe (SDF) n'ont recours que de façon très aléatoire aux services des médecins. Ainsi, des pathologies jugées graves par la médecine ne sont jamais traitées ou le sont beaucoup trop tard. » (Benoist, 2008, p. 5). Il explique à cet égard que « beaucoup d'usagers du centre, notamment les plus marginalisés, perçoivent la

douleur en tant qu'information sans paraître ressentir la souffrance censée l'accompagner » et qu'« avant de penser à se soigner, il faut se nourrir, se vêtir, trouver un abri pour la nuit et un autre pour faire ses besoins. » (Benoist, 2008, p. 19). Le travail de la rue implique la satisfaction des besoins vitaux immédiats : de trouver où se laver, où se restaurer, où dormir.

Enquêté : La première fois à la rue, c'était dur, dur. Après, j'ai habitué à vivre comme ça, c'était normal.

Enquêtrice : Et qu'est-ce qui te dérangeait au début ?

Enquêté : Pas de toilettes, c'était un problème. Les premières toilettes à 400 500 mètres à côté, et ça fonctionne pas tout le temps. Les mecs qui veulent pisser, c'est pas un problème. Pour les filles, c'est plus grave (...). Après, je dois aller au travail, je me réveille une heure avant, je vais aux toilettes et je bois mon café dans un bar. » (Entretien, salarié en insertion, homme, 45 ans, racisé, novembre 2021)

Les besoins corporels sont une nécessité vitale qui crée, selon les personnes et leurs espaces de vie, un circuit routinier : « les nécessités physiologiques de l'alimentation, du repos et de l'hygiène occasionnent inévitablement des formes d'organisation individuelle qui ont tendance à se routiniser pour assurer la survie au quotidien » (Besozzi, 2021, p. 255). Les comportements routiniers peuvent s'adapter aux situations, comme pour Slavek dont les habitudes changent en fonction de ses jours de travail dans le dispositif Premières Heures. Cette structuration du travail de la rue, pour reprendre le terme de Thibaut Besozzi, est un travail logistique quotidien et chronophage. Comme le montre Edouard Gardella, « les personnes sans-abri expérimentent non pas un “provisoire qui dure”, mais un temporaire qui se répète, et dont la fréquence élevée de répétition est épuisante ». Edouard Gardella fait ici mention du circuit des centres d'hébergement d'urgence, donc la prise en charge fractionnée en courtes périodes « produit des individus fractionnés » (É. Gardella, 2016, p. 253). L'organisation quotidienne du travail de la rue demande du temps et de l'énergie, en particulier lorsqu'il s'agit de fournir un travail reproductif pour autrui.

Anna : Tu sais ma situation, avec ma famille est difficile, parce qu'ici en France, c'est moi et mon fils, c'est tout. (...) j'ai cherché partout et je suis restée longtemps dans une situation trop trop difficile parce que je suis arrivée par la rue, je suis restée à la rue avec mon fils, c'était trop difficile, mon fils était tout petit, il devait encore utiliser les couches. (...)

Enquêtrice : et aujourd'hui ?

Anna : C'était pas bon, j'avais pas de connexion, pour faire les courses, on mangeait des restes, mais le petit c'est le plus important. Une autre solution moi

j'ai pas trouvé, ce que je faisais, j'avais trouvé un carton comme ça et je le sortais dans la rue pour avoir argent et pour donner à mon fils. J'avais écrit dessus et je l'avais sorti loin d'ici, au métro 5, à république, j'avais trouvé un endroit. Avant la première fois de venir ici. Mon fils est à l'école, je le dépose avant de sortir le carton aussi je le déposais à l'école, je l'ai fait pendant une année, 2019, 2018 aussi pendant deux mois et en 2020 en rentrant ici. (...) je connaissais pas la langue, je ne travaillais pas, j'avais mon fils, c'est pour ça que je te dis que ma situation était pas bonne, j'ai mendié. Mais je dois rester à coté de mon fils. (Entretien, salariée en insertion, femme, 41 ans, racisée, mars 2021)

Comme le montrent Marie Loison et Gwenaëlle Perrier, le genre des femmes sans-domicile constitue à l'égard de leur maternité une forme de protection (Loison & Perrier, 2019), leur conférant en ce sens une forme d'avantage dans la mise à l'abri. Mais cet avantage est un « avantage sous contrainte » (Marpsat, 1999) car « les femmes, jusqu'à l'hiver 2018-2019, étaient peu prises en compte par les politiques d'urgence et plus souvent considérées comme une population qu'il convenait d'accueillir dans des dispositifs d'insertion spécialisés dans la prise en charge de la maternité ou de la parentalité (Cardi, 2010), de la lutte contre la prostitution (L. Mathieu, 2015) ou des violences conjugales (Herman, 2012) » (Braud & Loison-Leruste, 2022, p. 135). Le travail de la rue de Anna est un travail qu'elle reproduit en ayant essentiellement en tête la santé et l'intérêt de son fils. Autrement dit, « les femmes ne sont pas des hommes sans-abri comme les autres » (Braud & Loison-Leruste, 2022, p. 135) et à plus forte raison quand elles sont mères. Leur travail de survie concerne plusieurs individus (le parent et les enfants, ou l'enfant), c'est un travail parental et un travail de la rue reproductif.

#### **6.1.2.2. Le travail relationnel au cœur du travail de la rue**

Le travail de la rue est un travail relationnel et notamment un travail de relation aux institutions, en tant qu'il consiste largement à maintenir une intégration sociale via un lien aux institutions de l'assistance : administrations, associations, secteur de l'emploi. Vivre à la rue implique la fréquentation régulière des services d'aide.

Enquêtrice : Une journée type (...) en général qu'est-ce que vous faites ?

Enquêté : Les matins comme euh... à partir de mercredi je vais chez les p'tites sœurs des pauvres, rue... Picpus (...) prendre mon déjeuner, un petit casse-croûte ou quoi bon...

Enquêtrice : Le déjeuner ? Le p'tit déjeuner ?

Enquêté : Le p'tit déjeuner tout à fait (...) et puis après j'vais dans... j'vais à « Maison dans la rue ».

Enquêtrice : « Maison dans la rue » c'est quoi ?

Enquêté : Maison dans la rue c'est une assos... CSAPA. (...) Là aussi on peut boire un café. Là on peut prendre sa douche également. On peut d'mander s'ils ont des vêtements, ceci cela ou voilà, (...) prendre un rendez-vous chez l'coiffeur également. (...) Autrement j'vais à Denfert également, ce matin chui allé, (...) parce que des kits euh des kits d'hygiène ou quoi, les serviettes tout ça euh c'est pas partout qu'ils en donnent hein. (Entretien, sans-abri, homme, 45 ans, blanc, enquête INED, 2011)

Au-delà de l'entretien de son corps via l'accès à la nourriture, l'hygiène et l'accompagnement dans des associations spécialisées, le travail de relation aux institutions passe également par la nécessité de réaliser des démarches administratives qui peuvent s'avérer difficiles et chronophages. Or pour les personnes les plus précaires, « outre la quantité des démarches à accomplir, c'est aussi l'emprise qu'elles ont, de par leur caractère anxiogène, et les difficultés qu'elles représentent, qui les rend envahissantes » (Siblot, 2006, p. 31).

Le travail de la rue est un travail de construction et d'entretien des relations, avec des associations et structures d'aides et avec des pairs. Les relations et leur entretien sont un travail relationnel qui fait partie de la survie à la rue au sens où il crée un cadre qui participe à rendre le quotidien supportable. Au chômage, avec le temps, « la probabilité de voir se rompre progressivement les liens sociaux est plus élevée pour les membres des catégories modestes, dont les ressources sociales sont plus exclusivement liées à leur activité professionnelle. » (Schnapper, 1998, p. 132). Lorsque le chômage s'accompagne d'errance, le phénomène est aggravé. Les personnes sans-domicile sont souvent en situation d'exclusion sociale, même s'il faut relativiser leur désocialisation. En effet, la plupart garde des relations avec le reste de la société, ont des ami·es, fréquentent les centres villes et les lieux publics notamment dans le but de bénéficier des services et « opportunités de débrouilles » (Besozzi, 2020, p. 40) qu'offrent ces lieux :

« Enquêté : j'ai tissé du relationnel et je dormais à un endroit où en face il y avait un bâtiment où il y avait des gens. J'ai rencontré les gens extraordinaires : une jeune fille qui m'apportait le café tous les matins, une dame le soir qui me faisait un repas chaud. Voilà. Et j'ai tissé des liens, pour vous dire, avec une personne que je contacte des fois, qui est cheffe comptable dans une société mobilière (...) elle voulait m'aider pour des papiers, pour beaucoup de choses. Et donc, voilà, on est restés... et je l'ai connue que comme ça. Et on est restés en contact encore aujourd'hui. Si j'ai un truc que je connais pas, elle regarde sur son ordinateur, elle prend cinq minutes, elle me transmet. Enfin, voilà. Donc j'ai rencontré des gens très bien. (...)

Enquêtrice : Et tu faisais comment pour vivre ?

Enquêté : Je me débrouillais. Non, je donnais des coups de main à mon amie fleuriste, donc elle me passait des choses. Et puis après, on va dire que j'étais... sans provoquer et faire manche, je la faisais malgré tout. Et comme j'étais sympa, et que j'étais à l'arrêt d'un tram, les gens me donnaient. (...) Mais c'était pas provoqué en fait (...) les gens venaient discuter avec moi, je parlais. Et j'ai rencontré beaucoup de personnes comme ça du moment où j'étais là-bas, qui venaient me voir. » (Entretien, salarié en insertion, homme, 51 ans, blanc, février 2022, entretien réalisé par Alice Kzrystofik dans le cadre de l'évaluation du programme Premières Heures en Chantier)

Le déploiement de relations affectives, sexuelles (Oppenchain et al., 2010), amicales, ou institutionnelles des personnes sans domicile fait partie intégrante de leur survie.

Enquêtrice : Quand tu t'es... pour reprendre tes mots, quand tu t'es mis à la rue, t'avais quoi sur toi ? Enfin, t'avais ta carte bleue ?

Enquêté : J'avais pas ce qu'il fallait. (...) en fait, j'avais mal anticipé les galères de la rue quoi. Donc, j'avais un certain nombre de choses, ouais, d'affaires, mais qui étaient pas complètement adaptées pour la rue quoi. Bon, typiquement, j'avais pas de duvet, des choses comme ça, tu vois, des trucs à la con. Quand tu pars comme ça sur un coup de tête... Et j'ai rencontré mon ami Nono. (...) lui il m'a vu, le Nono, là où il faisait sa manche quoi. Il me fait : « Viens. Viens, je te paie une bière. » Bon. Et puis voilà, c'est parti comme ça. Du coup on est potes depuis ouais, neuf ans. Et on s'est aidés mutuellement. (Entretien, salarié en insertion, homme, 53 ans, blanc, janvier 2022)

Les personnes sans-domicile développent des relations (amicales ou amoureuses) dans la rue ou dans les services d'aides qu'ils fréquentent, et ces relations peuvent permettre de tenir et de survivre émotionnellement comme matériellement à la difficulté de la vie à la rue. Le parcours de Slavek en témoigne. À partir de 2010, Slavek vit dans la rue, après plusieurs années à alterner des courts séjours en hôtel lorsqu'il trouvait du travail et le sans-abrisme. À ce moment-là, il s'installe sous un pont avec d'autres personnes à la rue : « on a trouvé une bonne place sous le pont, avec des mecs. Et pendant cinq ou six ans, on a habité là-bas. », jusqu'en 2018, où ils sont délogés par les forces de l'ordre sollicitées par les propriétaires d'une discothèque sur une péniche, qui bloquent leur accès. Il lui est arrivé de vivre à la rue et de travailler à temps plein, de manière déclarée ou non. Pour son hygiène « les douches à Paris, elles ferment à 17h30, 18h. Si je finis à 17h, rapidement, je peux prendre une douche. Sinon, tant pis. » Pour la nourriture, il s'organise avec les personnes avec qui il vit « on s'organise, je donnais un peu d'argent aux mecs, on avait du gaz, du matériel. On s'organise, c'est une bonne équipe ». Ils étaient « deux Roumains, un

Espagnol, six Polonais, un Français, quelques Roumains », de manière plutôt stable dans la composition du groupe. « On se connaissait tous bien ».

Slavek vit au sein d'un campement collectif, très informel, éloigné de l'organisation formalisée en institution de transmission des règles du vagabondage telle qu'elle a été décrite par Nels Anderson en 1923. Si les campements de « hobo » et le campement de Slavek sont différents, en 2020 comme en 1920 « le campement fait fonction de *melting-pot* chez les vagabonds » (Anderson et al., 2018, p. 76). Il rassemble des personnes d'horizons divers, est essentiellement non-mixte et masculin et fonctionne comme un espace de sociabilité et de travail relationnel. Comme dans l'Amérique du début du XXe siècle, vivre en commun implique une division du travail de la rue et ainsi un allègement de la dimension chronophage de ce travail. Ce qui s'apparente à une « socialisation en interne du monde de la rue » (Besozzi, 2020, p. 42, 43) propre à la survie ou une « socialisation marginalisées » (Parazelli, 2002) apparaissant comme indispensable pour affronter les conditions de vie précaires. Par exemple, pour Alba, salariée en insertion à Carton Plein en 2020, c'est par l'entraide liée à la proximité des situations et expériences de vie qu'elle a pu démarcher l'association Carton Plein pour demander à être recrutée en dispositif Premières Heures.

Enquêtrice : Comment tu as entendu parler de Carton Plein ?

Enquêtée : C'est Nicoleta, elle est passée devant moi quand j'avais le carton et elle m'a demandé de quelle origine j'étais et je lui ai dit Roumaine et je lui ai dit j'ai pas de travail. Je lui ai dit soit je vole soit je vais avec les hommes, donc elle m'a donné un rendez-vous avec elle pour venir travailler ici, pour envoyer le dossier ici, la candidature. (Entretien, salariée en insertion, femme, 27 ans, racisée, septembre 2021)

Ce dont témoigne l'enquêtée, c'est qu'une personne croisée alors qu'elle faisait la manche lui a indiqué candidater à Carton Plein pour sortir du travail de la rue qu'elle réalisait (par le vol et la prostitution). Cette rencontre participe du travail de la rue, en tant qu'elle a nécessité une relation soutenue nécessitant le respect des horaires de rendez-vous et un déplacement programmé. La programmation et la structuration du temps sont des variables centrales dans le travail de la rue.

### **6.1.3. « Corps-ressource » et impossibilité d'un retour pérenne à l'emploi**

Le travail de la rue est un travail quotidiennement produit et reproduit dans un contexte d'incertitude. L'incertitude peut renforcer les vulnérabilités des personnes sans

domicile (Herschorn-Barnu, 2014) et interdire le retour à l'emploi tant que le travail de la rue se maintient. L'« incertitude [matérielle] permanente contribue à la précarité physique et au découragement des personnes rencontrées » (Schlegel, 2015, p. 105). Le corps des personnes à la rue est un « corps-ressource », qui est directement affecté par le travail de la rue, quand bien même c'est ce corps « qui leur permet de tenir debout, de trouver l'énergie d'agir et de se reconnaître comme des personnes à part entière » (Bouhnik, 2024, p. 15). C'est un corps précaire, qui est régi par des logiques de gestion : les personnes qui n'ont « plus que leur corps » doivent tout miser sur ce dernier (Dambuyant-Wargny, 2006).

La routinisation du travail de la rue n'autorise alors que des formes d'emploi ou de travail ordinaire à temps très partiel et dans un cadre généralement non déclaré. Le travail de la rue s'effectue aux marges de l'emploi et il ne peut s'articuler qu'avec des emplois très précaires. La dimension très chronophage du travail de la rue peut empêcher le maintien en emploi. C'est bien le travail de la rue qui crée ce cercle vicieux de l'instabilité. Il rend nécessaire l'existence d'un emploi très adapté au sein des structures telles que les dispositifs Premières Heures. Or ces emplois très adaptés n'empêchent pas le travail de la rue de se poursuivre. Ils viennent surtout le prolonger, rendant de nouveau impossible la totale stabilisation en emploi. Toutes ces activités dont le travail de la rue est la matrice permettent de comprendre le maintien aux marges du marché du travail et de l'emploi ainsi que l'échec ou tout du moins les grandes difficultés que les dispositifs Premières Heures rencontrent pour stabiliser les personnes sans abri.

Le travail de la rue est une expérience totale qui occupe tout le temps. Il dépasse encore l'expérience du « chômage total », au sens où « le chômage total constitue l'expérience caractéristique ou spécifique du chômage. Seules quelques populations particulières (...) peuvent, au moins provisoirement, inverser le sens de l'épreuve, ou la différer. » L'auteur ajoute que « plus le temps du chômage est long, plus le poids des variables classiques sur l'expérience s'affaiblit » (Schnapper, 1998, p. 130). Le travail de la rue joue pour les personnes sans domicile comme vecteur de l'affaiblissement du lien à la société salariale. Plus le travail de la rue est réalisé sur un temps long, plus il est central dans la vie des personnes qu'il concerne. Cette mécanique de cercle vicieux opérée par le travail de la rue installe les personnes sans abri dans les marges du salariat puis dans les marges de la société elle-même. Le lieu de réalisation du travail de la rue — l'espace urbain — peut, en tant qu'il s'accompagne souvent d'habitudes et de relations, être accélérateur de l'enfermement dans le travail de la rue. C'est ce qui ressort d'un échange avec Kelvin,

un ancien salarié en insertion qui a terminé son parcours dans un dispositif Premières Heures parisien deux ans avant notre entretien.

Enquêteurice : Et qu'est-ce qui t'a fait rechuter ? Je sais pas, c'est quoi le mot qu'on dit ?

Enquêté : Revenir à Paris.

Enquêteurice : C'est Paris qui t'a... Les vieux démons quoi ?

Enquêté : Revenir à Paris, ouais. Ouais. Quand je disparais, je suis bien, et quand je viens à Paris, dépression chronique. Je suis reconnu dépressif chronique, mais uniquement quand je suis en ville. Quand je suis à la campagne, j'ai pas de dépression. Quand je suis en ville, dépressif chronique. La dépression, elle s'installe toute seule quoi. (...) Ouais, je travaillais pas, j'avais pas de diplôme, pas de travail : « Qu'est-ce que je vais faire ? » Rien. Quand t'es à Barbès, Barbès c'est le quartier de toutes les magouilles. Tu grandis là-bas, tu connais tout le monde, et qu'est-ce que tu fais ? De la magouille.

Enquêteurice : Après l'armée, t'es directement retourné à Paris ?

Enquêté : Ouais.

Enquêteurice : Et là, t'as fait plein de magouilles, trafics... trafic de drogue, c'est ça en fait que ça s'appelle ?

Enquêté : Ouais, ouais, ouais. (Entretien, ancien salarié en insertion, homme, 46 ans, racisé, décembre 2021)

Dans cet entretien, Kelvin est très explicite sur le fait qu'il considère qu'il ne pourra pas sortir des consommations et des « magouilles » tant qu'il restera à Paris et dans son quartier. Au moment de l'entretien, il est hébergé dans un foyer du 18<sup>e</sup> et passe une partie de ses journées dans l'espace accueil du CARUUD de la Goutte d'Or. Sur la durée, l'espace de la rue, lieu de réalisation du travail de la rue, va constituer l'espace d'affiliation et d'attache des personnes sans abri ou anciennement sans abri. Au plan physique et psychologique, cette installation dans le travail de la rue et dans la vie à la rue est elle-même vectrice de fragilisation pour les travailleur·ses de la rue. Noël a été sans-abri pendant quinze ans. Auparavant, il était forain, vivait en caravane et n'avait jamais vraiment eu de logement à lui, « en dur ». À son recrutement dans le dispositif Premières Heures de Carton Plein, il obtient une place dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale. Il reste dix mois dans le dispositif Premières Heures, contraint d'en sortir pour des problèmes de santé liés à l'état de son corps et surtout de ses jambes qui ne le portent plus suffisamment. Il faut ici noter que comme pour beaucoup d'autres personnes sans abri, l'alcool a représenté pour Noël un expédient pour tenir à la rue. Il raconte ne jamais boire en excès, mais ne plus pouvoir se passer de boire en continu. Or, l'alcool, dont la consommation est liée à la

socialisation inhérente à la vie à la rue et à sa difficulté — et donc au travail de la rue — a affaibli et endommagé son corps, allant jusqu'à maintenant lui interdire la reprise d'un emploi de manière pérenne ; même en dispositif Premières Heures.

Enquêté : j'ai commencé à picoler dehors. Mais jamais jusqu'à être bourré. Je suis jamais saoul complètement, tu sais. Tituber ou des trucs comme ça, jamais. Mais tu vois, regardes, j'ai toujours une bière devant moi. T'as vu depuis combien de temps j'ai pas pris une gorgée ? C'est comme ça tous les jours, tout le temps. (...) Mais moi, si j'avais la capacité d'aller travailler, j'irais tout de suite. Mais regarde. (Il soulève les jambes de son pantalon et révèle ses jambes, très rouges et gonflées). Bon, ça, tu l'auras pas sur ton téléphone [note de lae doctorant·e : il fait référence au fait que j'enregistre l'entretien avec mon téléphone portable], mais voilà, moi, j'ai un problème avec mes jambes, elles sont hyper gonflées, hyper dures.

Enquêteurice : Ouais, j'avoue. C'est incroyable.

Enquêté : Voilà.

Enquêteurice : Mais comment ça se fait ?

Enquêté : Alors, j'en n'ai aucune idée. Il y a personne qui m'a rien dit. J'ai été chez un médecin, il m'a envoyé à l'hôpital. J'ai été à l'hôpital, ils m'ont envoyé chez le médecin. Et maintenant, il faut que je fasse une cure pour arrêter l'alcool.

Enquêteurice : D'accord.

Enquêté : Ouais. Je bois pas énormément, mais je bois trop. Regarde. Tu vois, il y a toujours une bière devant moi.

Enquêteurice : Une petite cannette sur la table. Tu bois combien de canettes par jour ?

Enquêté : Ça dépend des jours. C'est pas... sinon, c'est à peu près... écoute, c'est pas compliqué, je vais te dire ça tout de suite. J'en ai acheté six hier, il m'en reste une, deux. Attends, une, deux. Là, il y en a combien ? Il y en a deux, trois. Donc, j'en ai acheté six hier, il m'en reste trois. Et il y a celle-ci sur la table qui est pas bu encore. Donc, ça fait, ouais, tout compté, entre cinq et... cinq et sept par jour. (Entretien, salarié en insertion, homme, 55 ans, français, décembre 2021)

Le travail de la rue a rendu Noël inapte à l'emploi et l'alcool, devenu au fil du temps son remède et son mal, y a joué un rôle non négligeable. Pour un nombre conséquent de personnes à la rue, l'alcoolisation est partie prenante de la structuration du temps relationnel et de l'entretien d'un espace de socialisation pour celles et ceux en situation de rue.

Au-delà de la question des addictions, le travail de la rue participe des mécanismes de « désocialisation » qui touchent les personnes sans abri. Pascale Pichon montre que cette désocialisation peut se manifester « au fur et à mesure de la dégradation des besoins liés aux conditions de vie à la rue. Elle est suivie d'une resocialisation dans le milieu des pairs,

autrement dit, une acculturation au monde de la rue, ses expédients et ses modes de débrouille » (Pichon, 2014, p. 80). La débrouille à la rue, c'est le travail de la rue. C'est un travail au jour le jour qui n'assure pas de revenu fixe. Il est un travail précarisant. Comme le disait Nels Anderson il y a déjà un siècle, « au jeu de la “débrouille”, le sans-domicile est pratiquement sûr de perdre tôt ou tard son indépendance économique », au fil d'un « processus de dégradation personnelle du travailleur occasionnel migrant, qui le conduit de l'indépendance économique au paupérisme » (Anderson et al., 2018, p. 115). L'auteur dans son propos souligne le fait que ces « travailleurs occasionnels » constituent une « armée de réserve » majoritairement nécessaire au fonctionnement de l'industrie du pays « fondée sur la compétition ». Le contexte économique est différent en France au XXI<sup>e</sup> siècle, bien qu'un nombre certain de personnes en situation de sans-domicilisme occupent un métier précaire ou exercent un travail précaire participant au fonctionnement de l'économie du pays (bâtiment, ménage, restauration). Pour autant, les processus sociaux décrits par Nels Anderson et qui structurent aussi le travail de la rue se ressemblent. L'exercice de cette activité quotidienne, routinière et nécessaire de débrouille, de survie, par son existence même, se renforce lui-même et finit par constituer un travail à plein temps, une « mobilisation de tous les instants », occasionnant souvent des journées réglées « comme du papier à musique » (Bouhnik, 2024, p. 65,67). Sur la durée, l'exercice du travail de la rue accapare les personnes qui l'effectuent, les soumettent en proportion et les fragilisent au plan économique, physique et psychique. Pour ces raisons le travail de la rue interdit ou tout du moins compromet fortement un retour à l'emploi durable. Pourtant, les dispositifs Premières Heures se positionnent dans le sens d'une reprise de l'emploi *en concomitance avec* l'exercice du travail de la rue, puisqu'ils ambitionnent de recruter des personnes à la rue pour intégrer le dispositif.

## **6.2. L'emploi en dispositif Premières Heures permet-il de sortir du travail de la rue ?**

Je souhaite interroger les articulations contradictoires entre le travail de la rue et le travail d'insertion au sein des dispositifs Premières Heures. Si en 2012, 25 % des personnes sans-domicile sont en emploi (Yaouancq & Duée, 2014), ces emplois sont fragiles et le plus souvent précaires. Par ailleurs, la frange des personnes sans-domicile concernée par les dispositifs Premières Heures est sans emploi et généralement accaparée par le travail de la rue. Les dispositifs Premières Heures, je l'ai montré dans les premiers chapitres, ciblent prioritairement les personnes à la rue lors de leur recrutement. Il se trouve que ces personnes sont aux prises avec le travail de la rue pour survivre et que la reproduction quotidienne et la dimension chronophage de ce travail interdisent tout retour durable à l'emploi. Dans ce contexte, les dispositifs Premières Heures doivent rendre possible l'exercice d'un emploi pour des personnes en situation de rue. Cet objectif est le plus souvent atteint car rares sont les salarié·es en insertion qui ne parviennent pas à se maintenir au moins quelques mois dans les dispositifs Premières Heures (6.2.1). Cependant, l'analyse statistique d'un échantillon de salarié·es en insertion suivi·es par Carton Plein depuis 2015 montre que si les effets du dispositif Premières Heures sur les situations d'errance sont réels, ce sont également les personnes à la rue qui sont le plus sujettes au risque de « décrochage », au risque de quitter le dispositif au milieu de leur parcours et de rompre le lien avec l'association accueillante (6.2.2).

### **6.2.1. Les dispositifs Premières Heures face aux personnes à la rue**

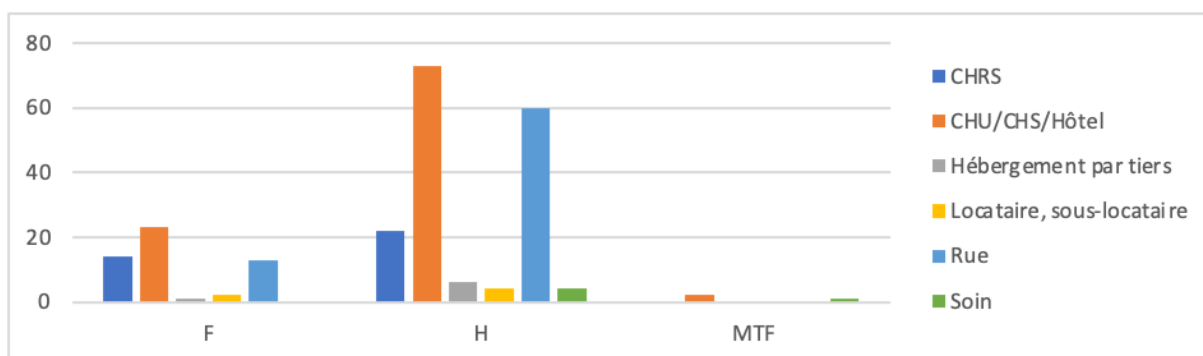
J'ai réalisé une base de données recoupant les informations disponibles sur 225 salarié·es en insertion recruté·es par Carton Plein depuis 2015. Je peux donc proposer une description statistique des accompagnements de l'association depuis 2015. Notons que si les statistiques issues de la collecte de données ne sont pas exhaustives (une partie des documents n'a pas été conservée dans les archives de l'association), elles sont représentatives du public accompagné depuis huit ans. Ces données statistiques me permettront ici de faire quelques observations sur l'effet du dispositif sur les situations de rue et sur l'articulation du travail de la rue avec le travail d'insertion réalisé en dispositif Premières Heures.

Les dispositifs Premières Heures semblent largement faciliter le retour à l'hébergement. Les 225 salarié·es en insertion recruté·es par Carton Plein depuis 2015 ont été orienté·es par une grande diversité de structures orientantes. J'ai distingué six catégories de structures orientant les personnes vers le dispositif Premières Heures en observant pour chaque catégorie la proportion d'orientations sur la période 2015-2022.

**Tableau 5 : répartition des types d'associations orientantes**

Type d'association orientante	Proportion des salarié·es en insertion
Accueils de jour, maraudes	37,3 %
CHU/CHS/hôtel	21,8 %
CHRS	11,6 %
Emploi, autre	20 %
Soin	9,3 %

Ces données attestent qu'en moyenne, sur cette période, l'association ne semble pas dévier de l'objectif du dispositif, c'est-à-dire qu'elle cible en priorité les personnes à la rue et les personnes hébergées dans les conditions les plus précaires. En effet, presque 60 % des orientations ont été réalisées par des maraudes d'intervention sociale, des accueils de jour (fréquentés majoritairement par des sans-abri) et des espaces d'hébergement installés sur les marches basses de l'escalier de l'hébergement. Autrement dit, aucun indicateur objectivable ne permet de dire que Carton Plein réalise une sélection à l'entrée, comparativement au phénomène observable à l'échelle du dispositif parisien entre 2013 et 2019.



**Figure 16 : associations orientantes et genre des salarié·es en insertion**

Un risque pour Carton Plein en termes de sélection à l'entrée serait de recruter prioritairement des femmes dans des situations sociales et d'hébergement déjà stabilisées. En effet ces dernières sont moins touchées par le sans-abrisme que leurs homologues masculins et leurs périodes d'errance sont moins longues. Ainsi, cibler les femmes pourrait revenir à recruter davantage de personnes en situation d'hébergement stable, caractérisées par davantage de pérennité que ne l'est la cible du dispositif. La comparaison des situations d'hébergement au moment de leur entrée en dispositif Premières Heures en fonction du sexe montre que les femmes sont proportionnellement plus souvent en CHRS que les hommes et dans une proportion équivalente en ce qui concerne la situation de rue. Plus précisément, 13 femmes sur 53 étaient à la rue à leur entrée dans le dispositif.

La comparaison du logement à l'entrée et du logement à la sortie permet par ailleurs d'émettre une hypothèse concernant l'effet du dispositif Premières Heures sur l'évolution du logement des personnes (qui ne peut être totalement significative puisque non comparée à un corpus de données sur les personnes non accompagnées en dispositif Premières Heures)

Logement à l'entrée	Proportion
Rue	32,4 %
CHU/CHS/hôtel	43,6 %
CHRS	16 %
Hébergement par un tiers	3,1 %

Locataire, sous-locataire	2,7 %
Soin	2,2 %

#### Logement à l'entrée

- Rue 32,4 %
- CHU/CHS/Hôtel 43,6 %
- CHRS 16,0 %
- Hébergement par tiers 3,1 %
- Locataire, sous-locataire 2,7 %
- Soin 2,2 %

Logement à la sortie	Proportion
Rue	15,6 %
CHU/CHS/hôtel	30,2 %
CHRS	35,1 %
Hébergement par un tiers	4 %
Locataire, sous-locataire	2,7 %
Soin	1,8 %
Non recruté·e en DPH	10,7 %

Ici, la proportion de personnes à la rue est divisée par deux entre les situations de logement à l'entrée et à la sortie du programme, ce qui permet d'émettre l'hypothèse d'un effet en moyenne positif du programme sur les personnes à la rue, bien que les données disponibles ne permettent pas d'évaluer le logement plusieurs mois ou années après la sortie du dispositif. Plus concrètement, nous avons pu retracer l'évolution moyenne de la situation de logement pour les personnes accompagnées à Carton Plein depuis 2015, soit la comparaison entre leur logement à l'entrée et leur logement à la sortie. Pour caractériser

les évolutions, je m'appuie sur « l'escalier de la prise en charge », repris par Marie Loison dans son Habilitation à Diriger des Recherches. (Loison, 2023a ; Sahlin, 2005). Je note particulièrement la marche de la très grande exclusion par rapport au logement (rue, halte de nuit), celle des situations de sans domicilisme (hébergement par un tiers, camion), la marche d'une prise en charge temporaire en hébergement (CHU, hôtel, appartement thérapeutique), et celle de la stabilisation (CHRS). Ainsi, passer d'une marche à l'autre induit une évolution positive ou négative de la situation d'hébergement. Avoir la même situation de logement à l'entrée et à la sortie du dispositif implique qu'il n'y ait pas d'évolution. La catégorie « équivalent » témoigne des personnes qui ont changé de situation d'hébergement, mais pour rester dans un niveau de précarité du logement similaire (c'est souvent le cas dans les transitions entre l'hôtel et un CHU par exemple). Pour les salarié·es en insertion pour qui les données étaient disponibles, l'évolution est positive dans 26,2 % des cas, équivalente pour 61,4 % des cas et négative pour moins de 2 % des situations.

- Positive 26,2 %
- Pas d'évolution 58,7 %
- Equivalent 2,7 %
- Négative 1,8 %
- Pas inscrit en DPH 10,7 %

Ce que ces chiffres révèlent, c'est qu'au sein de cette association, le dispositif Premières Heures permet à une partie conséquente des salarié·es en insertion de sortir de la rue, mais également que plus de la moitié des personnes ne constatent aucune évolution de leur situation de logement, quand elles sont 76 % à être en situation d'hébergement d'urgence ou à la rue à leur orientation dans le dispositif. Par ailleurs, les données disponibles ne suffisent pas à qualifier la stabilité de cette sortie de rue : si un hébergement a été trouvé en fin de parcours en dispositif Premières Heures, cet hébergement peut être temporaire et ne pas permettre une sortie pérenne de l'errance. Des données plus poussées devraient être collectées à long terme pour évaluer la stabilité du logement/hébergement obtenu.

La possibilité offerte à certain·es des salarié·es en insertion de se réinsérer dans l'hébergement via un dispositif Premières Heures peut s'expliquer entre autres par le fait que le rythme de travail étant compatible avec la situation d'errance des salarié·es, la reprise d'une activité professionnelle permet une forme de remobilisation personnelle et redonne une impulsion aux démarches d'accès à l'hébergement. Le travail peut être en soi une manière de reprendre confiance, d'acquérir de nouvelles compétences, de reprendre un

rythme de vie avec des horaires réguliers. Il peut également être la conséquence d'un changement antérieur permettant la reprise d'une activité économique. C'est la théorie de nombreuses intervenantes sociales du dispositif :

« Donc se dire que si quelqu'un a eu accès à, démarre l'accès aux soins, et qu'on attribue une partie du mérite à la mise en activité, c'est une vraie réussite et ça suffit pour confirmer que DPH est une vraie solution d'accompagnement social quoi. » (Entretien, responsable insertion, homme, 27 ans, blanc, août 2020)

Il est vrai que les dispositifs Premières Heures sont perçus globalement de manière très positive, comme un support important et central de remobilisation, sans lequel les salarié·es en insertion n'auraient pas pu reprendre une activité économique.

« Mais non, mais c'est hyper important. Après, bien sûr, si la personne ne veut rien faire... mais on peut pas y arriver tout seul. Même si on a toute la volonté du monde, s'il n'y a pas une équipe autour de soi, c'est pas possible. (...). Puis moi encore, ça fait que deux ans que je connais ça [la précarité, l'errance et l'incapacité d'occuper un emploi]. Mais moi, là quand je parle avec des gens, et que ça fait dix-quinze ans qu'ils bossent plus, qu'ils ne font plus rien, voilà, ça t'oblige à avoir un rythme. » (Entretien, salariée en insertion, femme, 41 ans, blanche, janvier 2022, entretien réalisé par Alice Krzystofik dans le cadre de l'évaluation du programme Premières Heures en Chantier)

Probablement plus déterminante que la remobilisation individuelle, l'accès à l'hébergement des salarié·es en insertion s'explique par la concentration d'intervenant·es sociales autour du suivi des salarié·es en dispositif Premières Heures. On ne « laisse » pas un·e salarié·e en insertion à la rue « alors qu'iel travaille ». C'est une rhétorique très fréquente dans les dispositifs d'insertion.

« C'est vrai que j'ai pas parlé d'hébergement, mais les personnes qui, qui vivent dehors, c'est vrai que voilà, moi je suis content. Souvent les travailleurs sociaux ils me disent c'est bon j'ai eu sa première fiche de paye, on a pu avancer son dossier logement. Et c'est vrai que c'est une grande satisfaction quand la personne rentre dans un foyer, ou une pension ou un petit studio, moi je suis super content parce que c'est vrai que je me dis, je vais pouvoir, la personne va pouvoir se poser et on va pouvoir tranquillement travailler le volet emploi, avec plus de sérénité. ça c'est, comment dirais-je, c'est non-négligeable » (Entretien, coordinateur insertion, homme, 45 ans, racisé, juillet 2020)

Certain·es intervenant·es sociales considèrent d'ailleurs le travail comme une fin en soi dans le parcours en dispositif Premières Heures, et le logement comme une possible conséquence positive de cette finalité

« Je pense, je... pour moi c'est une fin plus qu'un moyen. Je pense que les gens ont besoin de, mais comme toi et moi, besoin d'être quelqu'un. Et que le travail, la valeur travail pour moi c'est une composante essentielle de, de la

personnalité. Sans travail euh, l'oisiveté ça pose question quoi. Et je pense que les gens en général sont quelqu'un au travers de leur travail aussi. Et l'aspect évidemment, l'aspect financier arrive. Le fait que ça soit un moyen pour accéder à autre chose. Evidemment. C'est, accéder à un logement, accéder à plein de trucs l'un va pas sans l'autre. Mais moi aujourd'hui je le porte plutôt comme un, comme une fin.» (Entretien, directeur insertion, homme, 50 ans, blanc, novembre 2020)

Ces quelques observations m'autorisent à prendre mes distances avec une approche individualisante concernant la sortie de la rue des salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures en situation de grande pauvreté. Pascale Pichon explique que « les facteurs principaux qui donnent à cette expérience typique, du fait même de leur accumulation, son caractère extrême et sa dimension événementielle [sont] le dénuement économique, la faiblesse des liens de solidarité des proches, l'éloignement du lieu d'origine et de ses ressources humaines et matérielles, l'acculturation au monde de la rue et à ses pis-aller, l'organisation de l'assistance qui entrave la liberté et désorganise la gestion de la vie quotidienne, la dépersonnalisation initiée par les grands centres d'hébergement de masse. » Selon la sociologue, « au regard de tous ces éléments de contexte, la question de la sortie ne peut que s'affranchir de la règle de l'individualisation afin de ne pas effacer l'historicité de toutes ces vies » (Pichon, 2014, p. 88). Autrement dit, étudier la possibilité de « sortir de la rue » doit se faire dans une perspective historicisante et structurelle pour ne pas réduire les trajectoires des personnes sans domicile à leurs éléments biographiques, et pour ancrer « le sans-abrisme dans son contexte historique ». Je souhaite étudier les contradictions de l'articulation du travail de la rue aux dispositifs Premières Heures, en adoptant une perspective institutionnelle et structurelle sur ces dispositifs afin d'analyser les « décrochages » et les échecs du dispositif au prisme de la conception des dispositifs d'insertion qui échouent à penser le travail de la rue. Ce prisme s'écarte de l'explication du décrochage causé par les déterminants individuels des salarié·es. Cette difficulté à penser le travail de la rue permet de donner des éléments d'explications face à la régularité statistique du profil de celles et ceux qui ne parviennent pas à se stabiliser dans les dispositifs. Ce faisant, elle n'annule pas les effets bénéfiques des dispositifs Premières Heures sur les situations individuelles face au logement d'une partie des salarié·es en insertion.

### 6.2.2. Travail d'insertion, travail de la rue et « décrochages »

Le modèle proposé par les dispositifs Premières Heures comporte des limites et des ambivalences, notamment sur leur capacité à stabiliser en emploi les personnes les plus désocialisées et les plus éloignées du logement, ou plus largement celles qui cumulent un nombre important de vulnérabilités sanitaires et sociales (Brodiez-Dolino, 2014). En effet, les bilans tendent à montrer que les personnes peinent à sortir « par le haut » du dispositif, à savoir à trouver après leur parcours un emploi plus rémunérateur et stabilisateur. Une raison à cet échec peut être cherchée du côté des ressources insuffisantes consenties aux personnes bénéficiaires. Elles ne se voient pas offrir les ressources qui leur permettraient de se passer du travail de la rue. Les dispositifs Premières Heures ne permettent pas un retour à l'emploi (même dans un cadre d'insertion) pour une majorité des personnes accompagnées, celles-là mêmes, je crois, pour qui la situation d'hébergement n'évolue pas ou s'empire. Les données statistiques sur les sorties du dispositif Premières Heures parisien montrent que sur les années 2015-2018, 40 à 45 %<sup>60</sup> des personnes accompagnées quittent le dispositif dans le cadre d'une « sortie positive<sup>61</sup> », essentiellement en CDDI<sup>62</sup>, c'est-à-dire dans un chantier d'insertion. Les statistiques du département de Paris ne détaillent pas les types de sorties en emploi, mais laissent entendre qu'elles sont minoritaires. C'est particulièrement vrai pour les personnes sans abri. Le dispositif échoue souvent à insérer les personnes qui sont à la rue ou qui perdent leur hébergement durant leur parcours au sein du dispositif.

Nous pouvons en avoir un aperçu à partir des statistiques, plus détaillées, réalisées par Carton Plein sur la période 2018-2021 (Tableau 1). Les « sorties sans suite » (sans orientation vers une autre structure à l'issue du parcours, donc caractérisé par une forme de retour à la situation antérieure à l'intégration du dispositif) sont fréquentes voire

---

<sup>60</sup> Bilan 2018 du dispositif Premières Heures parisien, Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, 15 octobre 2019.

<sup>61</sup> Le terme n'est pas institutionnalisé, mais est emprunté aux quotas de sorties auxquels sont soumises les structures d'insertion par l'activité économique. Les chantiers d'insertion par exemple doivent attendre 30 % de sorties dynamiques par an. Les sorties dynamiques des SIAE se déclinent en trois catégories. Les sorties vers l'emploi durable (CDI, CDD ou missions d'intérim de 6 mois et plus, stage ou titularisation dans la fonction publique et création d'entreprises), les sorties vers « un emploi de transition » (CDD ou période d'intérim de moins de 6 mois, contrats aidés chez un employeur de droit commun), les sorties positives (formations pré-qualifiantes ou qualifiantes, embauches dans une autre SIAE).

<sup>62</sup> Le contrat à durée déterminée d'usage (CDDI) est le contrat déployé dans les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

majoritaires, et sont plus nombreuses que les sorties positives. Ces « sorties sans suite » et les « décrochages » (la personne accompagnée a quitté l'association sans prévenir, sans donner de nouvelles), souvent liés à des trajectoires structurées par une addiction marquée et couplée à d'autres vulnérabilités (santé mentale, problème de maîtrise du français, longs parcours d'errance par exemple), sont particulièrement révélateurs de l'articulation du travail de la rue et de l'emploi en dispositif Premières Heures. Le bilan 2021 de l'association indique une absence de suite de parcours en emploi pour les plus vulnérables et évoque un « taux de décrochage à surveiller (liés aux soins notamment<sup>63</sup>). » En 2021, les décrochages dans l'association sont dans huit cas sur neuf le fait de personnes à la fois sans abri pendant leur accompagnement dans le programme et fortement addictes (alcool, crack surtout). Il y a fort à penser que ces personnes, à un moment de leur parcours en dispositif Premières Heures, privilégient un retour total au travail de la rue plutôt que de continuer à l'articuler à l'occupation d'un emploi dans le programme.

**Tableau 1 : détail des orientations dans une association parisienne porteuse du dispositif Premières Heures, 2018-2021**

<b>Sorties du dispositif Premières Heures</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b><i>Salarié·es non-sorti·es en 2018 – encore en parcours en 2019</i></b>	<b>21</b>	<b>25</b>	<b>33<sup>64</sup></b>	<b>19</b>
<b><i>Emploi insertion</i></b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>22</b>
<i>Dont emploi classique</i>	0	0	0	2
<i>Dont emploi insertion (atelier chantier d'insertion ou entreprise d'insertion)</i>	11	9	6	20
<i>Dont formation de plus de six mois</i>	0	2	0	0
<b><i>Sortie sans suite de parcours</i></b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>18</b>	<b>19</b>
<i>Dont tentatives d'orientation en emploi et arrêt pendant la période d'essai</i>	4	/*	5	0
<i>Dont sortie sans suite</i>	4	/	7	5
<i>Dont décrochage (sans nouvelle des salarié·es)</i>	3	/	5	9

<sup>63</sup> Extrait, bilan 2021, association parisienne du dispositif Premières Heures, 2022.

<sup>64</sup> Le faible nombre de sorties et de sorties en emploi en 2020 est lié aux prolongations de parcours obtenues par la structure cette année-là en raison de la crise du COVID-19.

<i>Autres (licenciement, incarcération, OQTF [obligation de quitter le territoire français], maternité)</i>	2	/	6	5
<b>Autres sorties « positives »</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<i>Formation courte</i>	2	/	0	0
<i>Retraites</i>	0	/	0	2
<i>Soins</i>	7	/	5	1
<i>Orientation vers un autre DPH</i>	0	/	0	2
<b>Total salarié·es pendant l'année</b>	<b>54</b>	<b>68</b>	<b>62</b>	<b>65</b>

*\*détail non précisé dans le bilan du dispositif 2019*

### **Source : bilans annuels du dispositif Premières Heures dans la structure**

L'addiction couplée au sans-domicilisme est un élément central dans l'accaparement temporel et mental qu'induit le travail de la rue. Sur les soixante-dix personnes enquêtées, cinquante-et-une souffrent d'une addiction prononcée, la plupart du temps à l'alcool, qui joue à la fois sur le risque de devenir sans domicile et la probabilité de le rester. La consommation de drogues dures comme l'héroïne ou le crack peut considérablement accélérer voire entraîner le basculement à la rue.

En 2009, l'enquête Samenta indique que « les troubles psychiatriques sévères concernent plus d'un tiers des personnes rencontrées dans le dispositif d'urgence (34,1 %) et dans les hôtels sociaux (35,2 %). » (Laporte & Chauvin, 2010, p. 63). Vivre à la rue affaiblit, fatigue et vulnérabilise les corps et les esprits et peut entraîner des routines et des pratiques de consommation qui renforcent la vulnérabilité sanitaire et sociale des personnes sans domicile. Or les consommations d'alcool ou de drogues créent un risque de décrochage des dispositifs Premières Heures plus important. Tenir et supporter les conditions matérielles et psychologiques de la vie à la rue peut passer par la consommation d'alcool ou de drogues, qui en retour vulnérabilisent le corps et peuvent accroître la fragilité physique des personnes sans domicile (Peretti-Watel, 2006) et ainsi freiner la chance de succès des dispositifs Premières Heures. Se pose alors la question de la nécessité de résoudre les problèmes d'addiction en même temps que de penser l'insertion par l'emploi.

### **6.3. Les dispositifs Premières Heures dans le prolongement du travail de la rue**

Les décrochages fréquents observés pour celles et ceux qui subissent à la fois le fait de vivre à la rue et d'être en proie à des addictions marquées sont significatifs des difficultés des dispositifs Premières Heures à permettre, pour une partie conséquente (la plus vulnérable) des personnes sans abri, une stabilisation des situations. Ces phénomènes peuvent à mon sens s'expliquer par la grande proximité entre les conditions de travail et d'emploi dans les dispositifs Premières Heures et les conditions du travail de la rue. Il semble que les dispositifs Premières Heures non seulement ne permettent pas de sortir du travail de la rue, mais le prolonge (6.3.1). Par ailleurs, ce prolongement s'articule avec une reconnaissance très partielle du travail de la rue par les intervenant·es sociales·ales des dispositifs : la perception qu'ont ces dernier·es du travail fourni par les personnes lors de leurs trajectoires d'errance nourrit une vision androcentrée du travail et contribue à faire du travail de la rue un frein à l'insertion professionnelle (6.3.2).

#### **6.3.1. L'articulation du travail d'insertion et du travail de la rue**

Au même titre que pour la prise en charge en hébergement décrite par Pascale Pichon et Marine Maurin, l'intégration des dispositifs Premières Heures implique une articulation de l'organisation quotidienne des personnes sans domicile avec l'encadrement institutionnel proposé dans les dispositifs. Les autrices montrent que le paradoxe de « l'aide encadrée » réside dans une forme d'injonction à une nouvelle manière d'organiser son quotidien, gérer son budget, organiser son temps et ses fréquentations, en offrant un cadre certes plus protecteur, mais aussi plus coercitif : « c'est ce va-et-vient entre protection et surveillance, cette interdépendance des maillages assistanciers, financiers et d'habitat précaire, qui constituent les paradoxes de l'aide encadrée » (Maurin & Pichon, 2016, p. 217). L'entrée dans un dispositif Premières Heures est quant à elle moins encadrée que l'intégration d'un hébergement collectif (notamment car le temps qui y est passé est plus faible). Le « va-et-vient » des salarié·es se fait plutôt entre protection par l'emploi et précarité de l'emploi, créant un espace d'ambivalence qui s'approche fortement de ce que représente le travail de la rue : une nécessité pour survivre et un terrain de fragilisation personnelle.

Plus précisément, ces dispositifs ne permettent pas réellement d'améliorer les conditions matérielles qui rendent nécessaire le travail de la rue pour les personnes en emploi dans le dispositif. La rémunération, le rythme de travail et les conditions d'emploi sont souvent jugées insuffisantes voire précarisantes. Le salaire perçu est très faible et ne prémunit pas contre le travail de la rue, particulièrement dans les cas fréquents d'endettement ou d'addiction. S'il arrive que les personnes accompagnées bénéficient de l'allocation adulte handicapé ou d'autres formes de compléments de revenus comme le RSA socle (devenant alors le RSA activité), ce n'est pas systématique et le salaire mensuel touché par l'intermédiaire du dispositif se situe souvent autour de 200 à 300 euros par mois. Les dispositifs Premières Heures proposent des contrats de travail sur la base d'un volume horaire très faible, généralement compris entre six et douze heures par semaine. Le travail de la rue ne peut donc pas être interrompu par l'entrée en emploi dans le dispositif Premières Heures. C'est particulièrement vrai pour les activités de survie matérielle, qui perdurent souvent pendant l'accompagnement afin d'assurer un complément de revenu.

Enquêtrice : Et là, donc tu touches que le salaire du dispositif ?

Enquêtée : Pour l'instant, oui.

Enquêtrice : Et ça représente combien là ?

Enquêtée : Le mois dernier 64 euros par semaine. Là je vais monter à 80 euros par semaine, et c'est chaud patate. (...) En deux semaines j'ai plus rien. Du coup, y a [son compagnon] qui m'aide un peu, on fait la manche de temps en temps. (Entretien, salariée en insertion, femme, 41 ans, blanche, février 2022, entretien réalisé par Alice Krzystofik dans le cadre de l'évaluation du programme Premières Heures en Chantier)

Les conditions matérielles d'accompagnement tout comme la faiblesse du volume horaire ne suffisent donc pas à sécuriser suffisamment les destinataires pour qu'ils puissent sortir du travail de la rue et installer l'emploi en périphérie de leur quotidien. Pour les femmes le problème est d'autant plus marqué : « Elles accèdent à un revenu d'activité qui ne permet pas toujours de compenser la perte des transferts sociaux dont elles pourraient bénéficier et, le cas échéant, le surcoût de la garde des enfants. (...) ce type d'emploi n'est pas un tremplin pour accéder à des emplois de meilleure qualité et les carrières salariales en cas de mobilité ascendante sont de toute façon peu attractives. (...) les plus touchées sont les femmes jeunes et peu diplômées : elles cumulent les pertes immédiates et les pertes différées les plus lourdes, ce qui rend leur retour à l'emploi particulièrement peu rémunérateur. » (L'Horty, 2009, p. 167)

La grande progressivité de la reprise d'activité proposée dans ces dispositifs ralentit voire interdit l'arrêt du travail de la rue et contribue à instaurer des conditions de travail et d'emploi précaires, au cœur des logiques d'activation et des formes d'emploi « tremplin » (Simonet, 2018). Au titre de la nécessité d'un emploi adapté pour les personnes sans domicile, les dispositifs créant des sas de retour à l'emploi peuvent servir « d'alibi aux conditions de travail dégradantes (...) : ces conditions semblent aller de soi en vertu du statut transitoire conféré à ces emplois supposés n'être que des marchepieds » (Noblet, 2005, p. 30). Cette dimension de « sas » est d'autant plus précarisante que certain·es salarié·es en insertion n'ont pas connaissance du fait que le dispositif Premières Heures est limité dans le temps et engage, à son issue, à trouver d'autres manières d'avoir un revenu ou un emploi.

Enquêteurice : à la fin du dispositif, vous voulez faire quoi ?

JS : je peux pas savoir. (...) J'ai un contrat de travail d'ouvrier polyvalent. LE contrat de travail, avec l'association Partage et travail, c'est un contrat d'ouvrier polyvalent. Et dans ce contrat j'intègre l'atelier de menuiserie du centre d'hébergement et de réinsertion sociale l'Etape, et après les séances d'observations j'intègre le dispositif Premières Heures. Mais moi, je sais pas, peut-être qu'il y a d'autres dispositifs ? (...)

Enquêteurice : et après le dispositif Premières Heures, qui dure une année, vous aurez envie de continuer à travailler ?

Enquêté : j'apprends ça. Moi, ici, on m'a envoyé à l'association Partage et travail. Et les contrats de travail je vais les chercher chaque mois. Et moi, je suis rentré dans le dispositif Premières Heures. Je peux pas savoir. C'est l'association Partage et travail qui va dire à l'Etape ce que je peux faire. (...) je suis suivi par la travailleuse sociale qui est responsable d'atelier, madame Pascale, et par ma travailleuse sociale, elles m'ont parlé de l'atelier menuiserie, une offre de travail qui est ici. J'ai demandé plusieurs fois, elles ont insisté, vous voulez travailler, est-ce que vous avez envie, vous êtes dans le besoin. Elles ont insisté, j'ai accepté, oui. » (Entretien, salarié en insertion, homme, 46 ans, racisé, décembre 2022)

L'analyse des conditions matérielles de travail et d'emploi dans les dispositifs Premières Heures d'une part et d'autre part des chiffres sur les sorties de ces dispositifs permettent de comprendre qu'ils entretiennent, prolongent et reconfigurent le travail de la rue. Par exemple, le temps de trajet nécessaire à l'intégration d'un emploi en dispositif Premières Heures est à penser dans le cadre de la dimension chronophage et logistique du travail de la rue. C'est ce que révèle un échange avec une salariée en insertion au sujet de la localisation de son centre d'hébergement.

Enquêtrice : C'est loin de Carton plein ?

Enquêtée : C'est le RER H. Persan Beaumont. C'est plus d'une heure.

Enquêtrice : D'accord et ton enfant va à l'école ?

Enquêtée : Non. Il devait être au collège à Vitry et on devait faire l'inscription, mais c'est fini. On fera l'inscription l'année prochaine. » (Entretien, salariée en insertion, femme, 27 ans, octobre 2021)

De même, le travail en dispositif Premières Heures implique un travail relationnel conséquent. Au même titre que pour le travail de la rue, s'en sortir dans ce travail d'insertion engage d'être capable de nouer des relations d'entraide et de proximité.

Enquêtrice : Et tu te souviens de tes premiers jours à Carton plein ?

Enquêtée : Oui, il y avait Catherine, une madame qui est partie, qui travaillait trop trop bien ici à Carton plein et elle faisait bien, elle m'a montré, elle m'a montré la boutique, comme ça, comme ça. Un jour descotche, un jour boutique, il y a beaucoup de personnes ici qui font du descotche, descotche, descotche et quand il faut faire la boutique ils connaissent pas, pour faire les packs. Ils connaissant pas la différence entre carton livre, carton verre, carton colis,... Ils travaillent ici depuis beaucoup de temps. Mais quand je suis arrivée Catherine m'a tout montré. Elle travaille trop trop bien. Et je connais tout maintenant, la machine, les sous, donner la monnaie, la caisse, IKEA,... Mais il y a des gens qui font toujours descotche, descotche, descotche,... mais on reste 12 mois ici, on part d'ici, et on doit trouver un autre travail. Mais quand on fait que descotche descotche descotche, on apprend pas tout, on sait pas tout faire. » (Entretien, salariée en insertion, femme, 27 ans, racisée, octobre 2021)

Le travail de la rue et l'emploi en dispositif Premières Heures sont proches, très proches. L'accès au second n'implique pas l'arrêt du premier, notamment dans l'objectif de maintenir un complément de revenu. Par ailleurs, le travail d'insertion dans les dispositifs Premières Heures ne permet pas systématiquement d'obtenir un emploi durable ou un emploi en insertion, en particulier pour les personnes encore à la rue à leur entrée dans le programme, c'est-à-dire celles qui sont les plus accaparées par le travail de la rue.

### **6.3.2. Quelle reconnaissance du travail de la rue ?**

Il faut alors interroger dans quelle mesure le travail de subsistance fournit dans le cadre du travail de la rue ne devient pas, au contact des dispositifs Premières Heures, un travail gratuit, c'est-à-dire un travail approprié dans une logique d'insertion et d'invisibilisation d'une partie de la force de travail. C'est ce que permettent de penser les analyses du collectif Rosa Bonheur.

« Les espaces associatifs recèlent, comme bien d'autres lieux de travail, à la fois des contraintes et des opportunités, des situations de domination et des

possibilités de subsistance. L'objectif partagé des structures associatives est évidemment que leurs "usagers" s'en sortent mieux. Ainsi, par l'accès à leurs locaux, elles permettent une réalisation collective du travail de subsistance. Parce que ce sont également des lieux où se côtoient travail bénévole et travail salarié, ce dernier mobilisant pour l'essentiel des agents de milieux sociaux plus favorisés, le travail de subsistance qui s'y déploie peut parfois prendre appui sur ces membres de classes moyennes, voire de classes supérieures, mais peut tout aussi bien mener à des confrontations avec ces derniers » (Collectif Rosa Bonheur, 2019, p. 169).

Le collectif montre par exemple que dans les centres sociaux qu'ils étudient, il arrive que des femmes participent bénévolement à l'organisation de repas collectifs, en lien avec des intervenant·es sociales en charge de leur dossier RSA, par exemple. « Les femmes qui touchent le RSA sont donc, de ce fait, tenues de participer aux ateliers » (Collectif Rosa Bonheur, 2019, p. 171). Dans le cas des dispositifs Premières Heures, ces mécanismes d'incitation à mener en supplément du travail d'insertion contractualisé, un travail de subsistance bénévole en participant à des temps collectifs, s'inscrit dans la prolongation par ces dispositifs du travail de la rue. Plus qu'une prolongation, ces dispositifs transforment un travail de subsistance en travail gratuit, en associant des salarié·es en insertion et des salarié·es permanent·es dans l'organisation et la participation à des temps collectifs, dans un cadre bénévole pour les premiers et salarial pour les seconds. La force de travail bénévole des salarié·es en insertion est appropriée par les associations porteuses, en valorisation symbolique dans les rapports d'activité, la communication sur les réseaux sociaux, ce qui permet de faire fonctionner des dossiers de mécénat et de demandes de financement au titre de la « participation » des usager·es. Alors si l'objectif de ces logiques de communication sur les temps collectifs et de création de lien social est de récolter des fonds pour contribuer à l'accompagnement des salarié·es en insertion et améliorer leur quotidien de travail, il n'en reste pas moins que cela se fait au prix de la gratuitisation d'une partie de leur travail de subsistance.

Le prolongement du travail de la rue par les dispositifs Premières Heures instaure à cet égard une forme de précarisation paradoxale du travail de la rue. Paradoxale, puisque si la contractualisation et le fait d'obtenir un statut professionnel est une forme de stabilisation économique et financière et d'une accélération des opportunités d'insertion, ces dispositifs contribuent tout de même à l'invisibilisation et l'appropriation du travail de la rue. Ce qu'il faut penser désormais pour les dispositifs Premières Heures, c'est leur possibilité de reconnaître pleinement ce travail comme tel. Ce que je souhaite alors montrer, c'est la manière dont la reconnaissance qu'ont les intervenant·es sociales du travail de la rue est

une reconnaissance genrée, traduisant une vision androcentrée du travail (Simonet, 2024). Le travail de la rue reproductif, associé aux femmes, est loin d'être systématiquement reconnu comme du travail, quand le travail de la rue productif, associé aux hommes, est assez largement reconnu comme tel comme en témoigne l'analyse des argumentaires déployés par les intervenant·es sociales dans les fiches d'orientation de 225 personnes vers le dispositif Premières Heures de carton Plein. Ces fiches donnent à voir comment les intervenant·es soicaux·ales des associations orientantes, en décrivant les trajectoires des personnes orientées vers les dispositifs Premières Heures, produisent, par le bas, les frontières du travail, en indiquant tacitement comme explicitement ce qui relève du travail, et ce qui n'en relève pas. La fiche n°10 est celle d'une femme nigériane, née au Nigeria. Elle est âgée de 29 ans au moment de son orientation dans le dispositif. Avant 2018, elle se trouvait sous le contrôle d'un réseau de prostitution. Elle s'en est émancipée et a continué le travail du sexe de manière occasionnelle à des fins de survie entre 2018 et 2020. Dans sa fiche, l'intervenant·e sociale qui l'oriente note :

« Madame a de nombreuses idées de métiers, mais elle a besoin d'aide pour affiner son projet. Elle aimerait trouver un emploi, mais n'ayant jamais travaillé en France, il lui est indispensable d'intégrer une entreprise d'insertion ou un DPH afin d'avoir une première expérience professionnelle. Madame est déterminée à faire ses preuves car elle a conscience que le DPH serait pour elle un tremplin, prenant en compte la personne dans son ensemble, ses acquis, ses besoins et ses projets. »

La prostitution contrainte et le travail du sexe qu'a effectué cette femme ne sont pas considérés comme du travail. Deux éléments peuvent l'expliquer : d'abord, la coercition subie par cette femme, qui n'a pas choisi d'exercer cette activité, mais y a été obligée. Ensuite, le caractère illégal et moralement condamné par la société des métiers engageant le corps et des rapports sexuels tarifés. La fiche n°35 est celle d'une femme de 35 ans, née en Bosnie et bosniaque, en errance locative depuis 15 ans. L'intervenant·e sociale écrit :

« Mme X est arrivée en France le 1er septembre 2004. Mme a toujours vécu en hôtel et n'a jamais été régularisée de manière pérenne jusqu'à l'obtention de son titre de séjour cette année (2019). Mme X indique n'avoir jamais été scolarisée et n'avoir jamais eu l'opportunité de pouvoir travailler notamment en raison des refus qui lui avaient été opposés par ses conjoints. L'apprentissage de la langue française est également un réel frein pour Madame, qui manque d'autonomie, notamment quant à ses déplacements au quotidien. Nous allons orienter Mme X vers une structure d'apprentissage du français. Elle ne dispose pas de ressource à ce jour, mais Madame fait la manche pour subvenir à ses besoins et ceux de sa fille. L'intéressée souhaite pouvoir obtenir un logement/hébergement autonome de sa fille, ce qui induit une certaine insertion professionnelle que ce

soit pour bénéficier de ressources, mais également pour lui permettre d'avoir une activité. »

Ici, la personne n'a « jamais eu l'opportunité de pouvoir travailler » et « manque d'autonomie », mais « fait la manche pour subvenir à ses besoins et ceux de sa fille ». Ces deux affirmations se contredisent en ce que la définition du « travail » mobilisée dans la fiche d'orientation ne prend pas en compte le travail reproductif (Destremau et al., 2023 ; Renault, 2021) et de subsistance (Mies & Bennholdt-Thomsen, 2022) de Mme X, lorsqu'elle subvient aux besoins directs de sa fille, ni la dimension productive du travail de manche réalisé. Le travail reproductif désigne ici un travail de reproduction de la vie, ici de son enfant, puisque la personne « fait la manche pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa fille ». Ce travail reproductif est également un travail de subsistance, au sens d'un travail reproductif réalisé dans une dynamique relationnelle. En réalité, dans l'ensemble des fiches d'orientation analysées, seules les femmes sont déclarées comme n'ayant « jamais travaillé ». Le travail des hommes, même illégal, au noir, non déclaré, informel, est identifié comme tel, en tant qu'il est productif. Par exemple, dans la fiche n°33, celle d'un homme de 40 ans, lituanien, l'intervenant·e sociale écrit : « Monsieur parle peu français ce qui le bloque pour trouver un emploi déclaré. En revanche, Monsieur est très motivé pour apprendre le français et avoir une activité stable. » Dans la fiche n°2, celle d'un homme de 44 ans, roumain, ayant passé plus de 10 ans en errance, il est écrit : « En 2010-11, Monsieur a travaillé de manière non déclarée dans les déménagements, mais de manière très irrégulière. » Dans la fiche n°34, celle d'un homme de 50 ans, français, bénévole dans une association de réparation de vélo, il est écrit « monsieur travaille bénévolement depuis quelques mois dans une association pour aider à la réparation de vélo ».

La non-reconnaissance par les intervenant·es sociales du travail accompli par les femmes comparée à la reconnaissance partielle du travail productif accompli par les hommes dans les trajectoires d'activité des salarié·es en insertion renforce les processus d'invisibilisation sociale du travail « féminin » et participe à construire la sous-représentation des femmes dans les dispositifs Premières Heures. En témoignant de l'impensé relatif du genre dans les dispositifs Premières Heures, elle invite à la fois à désandrocentrer la vision du travail qu'ont ces dispositifs et à prolonger une pensée plus intersectionnelle du travail et de sa reconnaissance. Les dispositifs Premières Heures renforcent la pensée sociale selon laquelle n'importe quel emploi vaut bien mieux qu'être sans emploi, et n'importe quelle activité ne vaut pas un emploi salarié. En construisant cet

imaginaire sans reconnaître pleinement le travail de la rue déployé par leurs salarié·es en insertion, ils prolongent et gratuisent ce dernier et s'inscrivent à plein dans des logiques workfaristes concernant la mise au travail des plus précaires.

## Conclusion du chapitre 6.

Le travail de la rue a la double spécificité de s'autoentretenir et de limiter voire interdire l'existence simultanée d'autres formes de travail et d'emploi. Il relève de la survie matérielle, désignant alors un travail productif, routinisé, structuré autour de lieux de manches ou de permanences associatives. Il est également un travail relationnel et reproductif, un travail de création et d'entretien de relations permettant de tenir à la rue et de ne pas sombrer dans l'isolement et la désaffiliation. L'incertitude structurant le sans-domicilisme l'amène par ailleurs à être (re)produit de manière quotidienne. La production au jour le jour du travail de la rue en fait un travail très prenant, un travail à temps plein. Ce travail est rendu impératif par la privation de logement personnel et d'emploi et entretient finalement ce double éloignement.

Face au travail de la rue, les dispositifs Premières Heures permettent un complément de revenu et un complément d'activité. Leur souplesse et leur progressivité sont nécessaires pour permettre une reprise de l'emploi articulée au travail de la rue. L'articulation de l'emploi au travail de la rue est elle-même justifiée par la volonté de ces programmes de recruter des personnes à la rue au moment de leur entrée dans le programme. Mais ce faisant, les dispositifs ne permettent pas l'arrêt du travail de la rue pour une majorité des personnes accompagnées et plus particulièrement celles qui sont sans-abri. Les conditions d'emploi dans le dispositif Premières Heures rejoignent, d'une certaine manière, les conditions matérielles et relationnelles du travail de la rue. En cela, les dispositifs Premières Heures s'inscrivent dans les formes précaires de travail ou d'emploi et échouent à offrir aux intéressé·es un changement décisif de leurs conditions de vie matérielles. En cherchant à créer des conditions d'accompagnement et de travail qui prennent en compte le quotidien des personnes sans abri et leur incapacité de revenir à l'emploi, elles participent à la (re)production du travail de la rue, qui lui-même interdit un retour à l'emploi de droit commun.

Les dispositifs Premières Heures semblent donc s'inscrire dans un espace intermédiaire, au sein duquel « l'institutionnalisation d'un sous-emploi précaire et peu rémunérateur par le biais de différents contrats aidés a contribué au développement d'un quasi-second marché du travail qui, dans les faits, encadre la pauvreté plus qu'il ne sert de tremplin pour en sortir » (Duvoux, 2009, p. 10). Ces dispositifs viennent prolonger les injonctions à l'activation qui sont adressées aux personnes éloignées de l'emploi en y

intégrant explicitement les personnes sans domicile. Ces dernières relèvent historiquement des politiques inconditionnelles d'assistance et peuvent ou doivent désormais démontrer leur volonté de se remobiliser dans un parcours d'insertion vers le travail. Ce phénomène, déjà documenté au sujet de l'insertion dans le logement (Lelubre, 2017), signale l'ancrage des politiques publiques d'insertion dans une logique d'activation et de mise au travail, proche des modèles workfaristes (Nativel, 2010 ; Peck, 2001 ; Simonet, 2020) et introduisent une « logique de la réciprocité » (Morel, 2000).

L'espace créé par les dispositifs Premières Heures se situe à l'intersection de l'emploi et du travail de la rue. Au sein de cet espace une contradiction s'opère entre la souplesse nécessaire pour revenir à l'emploi et un cadre qui n'interrompt pas voire prolonge un travail de la rue interdisant le retour à l'emploi. Cette tension se résout partiellement lorsque les personnes accompagnées ne sont pas sans abri ou lorsqu'elles trouvent un logement pendant leur accompagnement : l'occupation d'un logement n'interrompt pas le travail de la rue, mais le rend moins nécessaire et moins chronophage. En revanche, pour celles et ceux qui sont à la rue, et à plus forte raison lorsque s'ajoute l'addiction ou d'autres formes de vulnérabilités, les programmes échouent le plus souvent à proposer une stabilité en emploi.





## Conclusion générale

Dès le début de ma thèse, j'ai été animé·e par la question suivante : dans les dispositifs Premières Heures, le travail est-il un moyen ou une fin pour l'accompagnement ? Cette interrogation était présente dès ma première vague d'entretiens, réalisée entre juillet 2020 et septembre 2020 avec des responsables du dispositif Premières Heures parisien. La question du moyen ou de la fin renvoie à celle du rôle du travail dans la politique sociale que sont les dispositifs Premières Heures. Ces politiques sociales sont-elles des espaces permettant de donner un nouvel outil et un financement renforcé aux structures de l'AHI et de l'IAE dans l'accompagnement socioprofessionnel des plus vulnérables ? Cette première hypothèse impliquerait qu'au sein de cette politique sociale, le travail soit perçu comme un outil d'accompagnement, permettant, en cohérence avec le reste des dispositifs de l'AHI, un accès au logement et à une meilleure situation économique pour les personnes sans domicile. Dans une tout autre logique, ces politiques sociales incarnent-elles une nouvelle manière de mettre au travail les pauvres ? Cette seconde hypothèse inscrit les dispositifs Premières Heures dans la sociohistoire de la mise au travail des populations errantes, et impliquerait que ces dispositifs élargissent le spectre du clivage entre « bons » et « mauvais » pauvres. Redessiner ce clivage signifie intégrer à celles et ceux qu'on enjoint à mériter l'assistance en travaillant la population des indigents, jusqu'ici exemptés de la « potence » et plutôt soumis à la « pitié » sociale (Geremek, 1987). La question que sous-tend cette double hypothèse est la suivante, et elle est absolument centrale : à qui profitent les dispositifs Premières Heures ? Incarnent-ils un espace d'intégration sociale, de réaffiliation, d'ancrage, de stabilisation, où le travail est un moyen pour atteindre tous ces éléments qui bénéficient aux salarié·es en insertion ? Ou incarnent-ils un espace d'activation des pauvres, bénéficiaire alors pour un système économique instituant des formes de sous-emploi précaires au nom de la norme d'emploi ou de la promesse d'un meilleur statut futur ? C'est à cette interrogation majeure que ma thèse a cherché à répondre.

Avant de la conclure et de poser le point final à ces quatre années de travail, je dois alors revenir sur les quelques lacunes que présente mon travail. D'abord, la dimension quantitative de la recherche est restée très marginale et peu encadrée par une réelle connaissance des méthodes et logiciels de traitement des données. Les éléments statistiques que je propose autour de l'étude de la base de données que j'ai constituée à partir de 225 fiches de personnes orientées vers le dispositif incarnent à la fois mes tentatives de remédier

à la faiblesse de mes analyses quantitatives et les limites de ces dernières : le nombre de 225 fiches issues d'une seule association est insuffisant pour permettre de généraliser les analyses réalisées à l'ensemble des dispositifs Premières Heures. Mes résultats tout au plus fournissent des pistes pour une étude quantitative de plus large ampleur sur ces programmes, qui devra être menée dans une perspective longitudinale pour apporter des éléments autour de l'effective stabilisation en logement ou en emploi des salarié·es en insertion. Une seconde limite de mon travail réside peut être dans le manque d'approfondissement d'une partie des analyses bibliographiques et du traitement des matériaux de terrain. Après trois années de contrat en CIFRE et de nombreuses vacations à l'université, au cours desquelles j'ai dû accepter un long arrêt de travail pour surmenage et finir mon contrat CIFRE en temps partiel thérapeutique, j'ai fait le choix de terminer cette thèse en quatre ans, pour ne pas venir à bout de mes droits au chômage avant ma soutenance, sachant qu'il n'était pas question d'occuper un emploi pendant cette dernière année, vu mon état de santé. Ce temps de rédaction restreint, d'une dizaine de mois, m'a nécessairement conduit·e à revoir à la baisse certaines ambitions de lectures, d'analyse de données et d'exploitation la plus exhaustive possible de mes très (trop) nombreux matériaux de terrain. Je ne peux qu'espérer que la qualité générale du travail ne s'en fera pas sentir.

Même réalisée en un temps réduit et avec un appui limité sur l'analyse quantitative, ma recherche permet de répondre à ma problématique initiale : le travail est-il dans les dispositifs Premières Heures un moyen ou une fin de l'accompagnement ? La réponse peut se résumer en quelques mots. Si l'ambition initiale de ces dispositifs est de faire du travail un outil au service de l'amélioration des conditions de vie et des perspectives d'emploi des salarié·es en insertion, les enjeux matériels, financiers et politiques qui les traversent les conduisent à (re)produire, malgré eux le plus souvent, une logique d'activation des pauvres. Autrement dit, contre le gré des intervenant·es sociales et sans intention de la part des organisations qui ont conçu ces programmes, ces derniers s'inscrivent tout de même à plein dans une logique d'activation qui ne profite pas toujours (loin de là) aux salarié·es en insertion. Ma thèse a donc pu montrer que les conditions matérielles et idéologiques de la mise en œuvre des dispositifs Premières Heures ne leur permet pas, en l'état, de faire du travail un outil au service de l'insertion sociale et professionnelle de leurs salarié·es en insertion, pour trois raisons, toutes interconnectées : l'insuffisance des moyens financiers accordés à leur déploiement, la précarité des conditions de travail et d'emploi qui y règnent

et enfin le fait que ces dispositifs portent une représentation du travail et de l'emploi largement aveugle aux rapports sociaux.

La question des moyens économiques accordés aux programmes d'insertion est incontournable. Ces dernières années, les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) ont été de plus en plus soumis à des contraintes gestionnaires et poussés à adopter des logiques productives et de marché, quand bien même leur taux maximal de commercialisation demeure de 30 % (50 % en dérogation). Or, depuis 2008 les SIAE sont soumises de manière plus ou moins négociable à un taux de sorties dynamiques<sup>65</sup> qui peuvent déterminer le soutien de l'État lors des dialogues de gestion. Elles doivent atteindre un taux minimum de 60 % de sorties dynamiques, dont 25 % vers l'emploi durable. En conséquence, « les publics traditionnels des politiques d'aide (...) sont progressivement évincés des dispositifs qui leur étaient originellement destinés et remplacés par des chômeurs "autonomes", dont les difficultés d'insertion sur le marché du travail ne résultent pas de problématiques sociales et/ou psychologiques, mais principalement d'un manque de qualification ou d'une absence de moyen de transport » (Gerome, 2017, p. 136). Les dispositifs Premières Heures représentaient, à leur création, une des réponses pour prévenir cette sélection et remobiliser *via* le travail, les personnes exclues des chantiers d'insertion. Cependant, les coûts nécessaires à la mise en œuvre adaptée de ces dispositifs ont été largement sous-évalués par l'action publique lors de la création de ces dispositifs. Le fait que ni le département de Paris ni la DRIETSS des Hauts-de-Seine ne prévoient pas de financement permettant de couvrir l'accompagnement et l'encadrement technique des salarié·es en insertion en est le symptôme le plus flagrant. Sans cette précaution (non suffisante, mais nécessaire), le risque est de générer des arbitrages d'adaptation financière chez les associations qui créent et mettent en circulation du travail gratuit, soit chez les intervenant·es sociales, soit chez les salarié·es en insertion. À l'inverse, la sécurisation d'un taux d'encadrement élevé permet de favoriser un recrutement sans prérequis et une production qui ne comporte pas d'attente de productivité, donc de limiter la gratuitisation du travail dans ces programmes.

---

<sup>65</sup> Les sorties dynamiques des SIAE se déclinent en trois catégories. Les sorties vers l'emploi durable (CDI, CDD ou missions d'intérim de 6 mois et plus, stage ou titularisation dans la fonction publique et création d'entreprises), les sorties vers « un emploi de transition » (CDD ou période d'intérim de moins de 6 mois, contrats aidés chez un employeur de droit commun), les sorties positives (formations pré-qualifiantes ou qualifiantes, embauches dans une autre SIAE).

Sans moyens adéquats, et c'est le cas aujourd'hui, le risque est de fragiliser et précariser les conditions de travail et d'emploi des salarié·es en insertion comme des intervenant·es sociales. Les dispositifs Premières Heures proposent un cadre contractuel précaire, à plus forte raison lorsqu'il est déployé via les CDDU. Ces conditions d'emploi se justifient lorsqu'elles sont nécessaires pour la reprise progressive et adaptée du travail, c'est-à-dire lorsque les associations recrutent effectivement des personnes qui ne pourraient pas travailler ailleurs. En ce cas, la dimension précaire de l'emploi dans les dispositifs demeure profitable à la remobilisation des salarié·es en insertion et permet dans les discours des institutions de faire de ces dispositifs un outil au service de la remobilisation. Mais lorsque les personnes recrutées sont en mesure de travailler plus d'heures, les contrats risquent d'être profitables aux modèles économiques des structures plutôt qu'aux stabilisations personnelles des salarié·es en insertion. La précarité des conditions de travail et d'emploi ne touche pas que les salarié·es en insertion, mais également celles et ceux qui les encadrent. Le travail d'insertion fourni par les intervenant·es sociales est mené dans un cadre précaire, en particulier en ce qui concerne leur positionnement professionnel et personnel face à des situations très complexes d'accompagnement. Le travail émotionnel et relationnel qu'ils doivent fournir est souvent subi et perçu comme une source de fragilisation de leurs conditions de travail et de leur sentiment de sécurité au travail. Le sous-effectif, l'exposition à des missions jugées dégradantes et à la violence qui émane de certain·es salarié·es en insertion précarise leur travail. Une question donc doit guider le financement de ces programmes et l'interrogation des conditions de travail : à qui profitent-elles ? Ces programmes, s'ils proposent des conditions de travail et d'emploi précarisantes, peuvent-ils être considérés comme profitables pour les salarié·es en insertion ou celles et ceux qui les encadrent ?

Je dois rappeler que l'incapacité des dispositifs Premières Heures à faire du travail un outil pour stabiliser leurs salarié·es en insertion n'est en aucun cas une conséquence d'une démarche consciente de la part des institutions et organisations qui ont porté l'écriture et la conception de ces dispositifs. Au contraire, l'ambition initiale était de redonner une place, dans la société et les politiques d'insertion, à une population trop souvent invisibilisée. Pour décrire les mécanismes d'invisibilisation de ce public, je reprends les mots de Coline Cardi en préface du livre de Patricia Bouhnik. « Au-delà de la diversité de leurs trajectoires et de leur quotidien, "leur point commun, écrit Patricia Bouhnik, c'est l'absence de place, de qualités reconnues, de droits et de ressources". Il

s'agit de restituer une part à ces sans-parts (Rancière, 2004), de rendre compte de la capacité de celles qu'on juge incapables, de compter les incompétées, rejetées aux bords de la ville comme du politique » (Bouhnik, 2024, p. 7). Ici mon choix de citation n'est pas innocent. L'ouvrage de Patricia Bouhnik en effet se porte sur les « femmes du coin de la rue » : des invisibles parmi les invisibles. Une faille des dispositifs Premières Heures a cet égard est bien que leur conception du travail d'insertion et des sans domicile a été largement écrite de manière aveugle aux rapports sociaux. C'est en « désandrocentrant » le travail qu'on peut prendre acte de la centralité du travail de la rue dans la vie des salarié·es en insertion des dispositifs Premières Heures. Le travail de la rue occupe tout le temps des personnes sans abri et il constitue un des points d'achoppement majeur des dispositifs Premières Heures. L'idée même de permettre un « retour à l'activité » des personnes sans domicile en effet implique une conception de leur quotidien sous l'angle de l'inactivité. Or les personnes sans abri travaillent en permanence à leur survie, via le travail de la rue. Ce travail interdit ou tout du moins compromet fortement un retour pérenne à l'emploi. Pourtant les dispositifs Premières Heures visent à permettre un retour à l'emploi pour les personnes à la rue, donc pour celles et ceux qui sont aux prises immédiates avec la dimension chronophage et vulnérabilisante du travail de la rue. Cette ambition est en soi une contradiction. Elle n'existe qu'à cause de l'absence de prise en compte du quotidien de rue comme un travail, et donc à cause d'une vision androcentrée du travail et de l'emploi. Penser faire du travail un outil au service de l'insertion des personnes sans abri sans penser le fait que ces dernières travaillent déjà à plein temps est une impasse. Le travail de la rue leur interdit un retour pérenne à l'emploi tant qu'elles sont à la rue ou dans des hébergements temporaires. Il constitue à la fois un angle mort des dispositifs Premières heures et à la fois un écueil central dans leur capacité à faire du travail un outil de remobilisation. Comment remobiliser par le travail lorsqu'on imagine que les personnes en insertion dans ces programmes ne travaillent qu'en leur sein ? J'espère l'avoir fait via une objectivation forte (Harding, 1993) de mon enquête.

C'est avec la même logique d'analyse qu'on peut percevoir les ambivalences qui structurent la norme du lien telle qu'elle est posée dans les dispositifs. Cette norme incarne l'intersectorialité présente dans ces programmes. Dès le recrutement des salarié·es en insertion, les dispositifs Premières Heures constituent un espace d'interaction et de mise en relation entre des associations AHI et des structures de l'IAE. Cette mise en relation est assujettie au ciblage exercé par le dispositif lors du recrutement. C'est ce que nous allons

nous employer à souligner. Le ciblage du dispositif crée une logique cyclique de mise en lien de l’AHI et de l’IAE. Les associations du dispositif Premières Heures sont tenues (plus ou moins selon le contrôle exercé par la structure ou institution portant le programme) de cibler des personnes en situation d’errance à leur entrée dans le programme, ou à minima des personnes ayant connu la rue. Le ciblage du dispositif a par exemple fait l’objet d’intenses débats catégoriels au sein du dispositif parisien (Lacoste, 2023), avec un consensus collectif depuis 2019 sur l’importance de cibler les personnes sans-domicile les plus marginalisées. La première étape de la mise en relation entre les structures AHI et les structures porteuses du dispositif Premières Heures (qui dans la grande majorité des cas sont des SIAE) est donc la construction par les associations Premières Heures de leur réseau de partenaires orienteurs. Afin de garantir un ciblage sur des personnes en situation de rue, la collaboration très étroite avec des réseaux de maraudes et des accueils de jour est essentielle. Les associations créent également un réseau auprès de centres d’hébergements d’urgence ou de réinsertion. Ces structures « orientantes » sont contactées pour orienter leurs destinataires vers le dispositif Premières Heures, via une fiche d’orientation et une prescription sur la plateforme de l’inclusion (les destinataires du dispositif doivent être éligibles à l’IAE). Les structures de l’AHI exercent une sélection des personnes qu’elles accompagnent pour les orienter vers le dispositif Premières Heures. En fait, le ciblage du dispositif présente une contradiction interne, inhérente à sa situation à la croisée des secteurs AHI et IAE. Revenir sur cette question de l’intersectorialité est utile pour comprendre l’incapacité des associations des dispositifs Premières Heures à faire du travail un outil au service de l’accompagnement. Leur vision du lien social est issue d’une tradition d’accompagnement très sociale, proche des personnes et « bénéficiaires », avec l’organisation fréquente de temps conviviaux utiles à la constitution d’un sentiment d’attachement et d’affiliation des personnes accompagnées à la structure. Cette tradition d’accompagnement est directement issue du secteur AHI. Mais à mon sens, elle est contradictoire avec l’intégration des dispositifs Premières Heures à l’IAE. Le travail et l’emploi tel qu’ils sont pensés dans ce secteur ne font pas de place à l’ensemble des formes de travail hors emploi, y compris le travail relationnel et reproductif réalisé pour tenir dans une situation de précarité. Alors la vision du lien social portée par les dispositifs Premières Heures ne peut pas être pleinement intégratrice, même si elle conditionne un rapport très positif au travail comme espace de lien social : nombreuses sont les salarié·es en insertion qui parlent des dispositifs comme d’une « famille ».

La place du lien social dans les dispositifs vise, si l'on revient à la manière dont ces dispositifs ont été conçus et réfléchis et dont les intervenant·es sociales considèrent les salarié·es en insertion, à prévenir d'une logique purement activatrice. Reconstruire du lien au travail évite que le travail ne soit la seule finalité du dispositif et permet de faciliter la mise en place d'un accompagnement social dit « global ». Mais empêcher le travail d'être la seule finalité du dispositif l'empêche-t-il de constituer *l'une* des finalités idéologiques du dispositif ? Plus encore, le lien social et sa construction ne constituent-ils pas une forme d'incitation positive à l'activation ? Nicolas Duvoux dans *L'autonomie des assistés* écrit : « Le revenu de solidarité active (RSA) a adouci ce principe de “workfare” pour chercher à inciter les allocataires à reprendre une activité plutôt qu'à les y contraindre, mais l'idée d'une responsabilité individuelle des allocataires de minima sociaux est au cœur d'un dispositif comme de l'autre » (Duvoux, 2009, p. 11).

La place du lien et l'injonction tacite à se plier à la capacité « d'être en lien », quand on l'articule avec l'absence de prise en compte du travail de la rue par les dispositifs, invite à reconsidérer la place de l'activation dans les dispositifs Premières Heures. Le fait de ne pas reconnaître le travail de la rue ou de ne le faire que dans une perspective androcentrée est symptomatique d'un élément constitutif du secteur de l'insertion : l'idée selon laquelle n'importe quel emploi vaut mieux que pas d'emploi et par extension que l'emploi vaut mieux que toute forme de travail. Le retour à l'emploi est une volonté affichée de ces dispositifs, même s'ils présentent dans un premier temps le travail comme un outil au service de cet emploi futur. Mais parler d'un emploi futur, atteint hypothétiquement, reproduit des logiques workfaristes. Et puisque tout emploi vaut mieux que le travail de la rue, qu'advient-il dans la vision portée par l'action publique des personnes sans domicile qui ne souhaitent ou ne peuvent intégrer un dispositif Premières Heures ? Lorsqu'un dispositif cherche à remettre au travail les plus vulnérables des personnes sans domicile, il est légitime de s'interroger sur le sort moral et matériel qui sera réservé à celles et ceux de cette population qui n'ont pas la possibilité ou l'envie d'intégrer un dispositif d'insertion. À l'image des récentes transformations du RSA vers un RSA contre une activité, les dispositifs Premières Heures incarnent une idéologie de l'activation qui s'étend à des populations vulnérables et jusqu'ici épargnées par la « potence » dans le traitement social de la pauvreté. Cette idéologie existe et joue à plein, même contre la volonté des intervenant·es sociales et des concepteur·ses de ces programmes.



## Bibliographie

Alam, T. (2011). "Quand l'expert montre la lune, le sociologue regarde le doigt. L'expertise d'un think tank européen destiné à la promotion d'un PPP en santé". *Lien social et Politiques*, 65, 225-249. <https://doi.org/10.7202/1006034ar>

Alam, T., Gurruchaga, M., & O'miel, J. (2012). "Science de la science de l'État : La perturbation du chercheur embarqué comme impensé épistémologique". *Sociétés contemporaines*, 3, 155-173.

Amiel, O. (2009). "Le solidarisme, une doctrine juridique et politique française de Léon Bourgeois à la Ve République". *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 11(1), 149-160. <https://doi.org/10.3917/parl.011.0149>

Anderson, N., Brigant, A., Arborio, A.-M., Fournier, P., & Schwartz, O. (2018). *Le hobo : Sociologie du sans-abri* (Nouvelle éd.). Armand Colin.

Apur. (2020, novembre 16). Etude de la Nuit de la Solidarité : *Les personnes en situation de rue à Paris, la nuit du 30-31 janvier 2020*. Apur. <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/personnes-situation-rue-paris-nuit-30-31-janvier-2020>

Aranda, M. (2019). *Une assistance à deux vitesses. Socio-histoire de l'hébergement social des sans-abri depuis les années 1950*. Thèse de doctorat en sciences politiques, Paris Nanterre.

Arborio, A.-M., & Fournier, P. (2005). *L'observation directe* (Armand Colin).

Arrignon, M. (2016). *Gouverner par les incitations : Les nouvelles politiques sociales en Europe*. Presses universitaires de Grenoble.

Arrignon, M. (2019). De l'expérimentation sociale en politique ou la preuve par les chiffres. Le cas de la réforme du Revenu de Solidarité Active. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 13, 4(4), 1123-1144. <https://doi.org/10.3917/rac.045.1123>

Astier, I. (2007). Chapitre 1. "Activer". *Le Lien social*, 21-37.

Astier, I. (2009). "Les transformations de la relation d'aide dans l'intervention sociale". *Informations sociales*, 152(2), 52-58. <https://doi.org/10.3917/inso.152.0052>

Astier, I., & Medini, A. (2019). *Sociologie de l'intervention sociale* (2e éd.). Armand Colin.

Autès, M. (2013). *Les paradoxes du travail social*. Dunod.  
<https://doi.org/10.3917/dunod.autes.2013.01>

Avenel, C., & Bourque, D. (2017). "Introduction. Intervention collective sur les territoires et transformation du travail social". In *Les nouvelles dynamiques du développement social* (p. 13-32). Champ social.  
<https://doi.org/10.3917/chaso.avene.2017.01.0013>

Battagliola, F. (1999). "Des femmes aux marges de l'activité, au cœur de la flexibilité". *Travail, genre et sociétés*, 1(1), 157-177.

Beaudoin, I. (2016). "Efficacité de l'approche « logement d'abord » : Une revue systématique." *Drogues, santé et société*, 14(2), 43-69. <https://doi.org/10.7202/1037732ar>

Beck, F., Legleye, S., & Spilka, S. (2006). "L'alcoolisation des personnes sans domicile : Remise en cause d'un stéréotype." *Économie et Statistique*, 131-149.

Becker, H. S. (1985). "Les entrepreneurs de morale". In *Outsiders* (p. 171-188). Éditions Métailié.

Beier, A. L. (2008). "'A New Serfdom': Labor Laws, Vagrancy Statutes, and Labor Discipline in England, 1350-1800". In A. L. Beier & P. Ocozbek (Éds.), *Cast Out* (1<sup>re</sup> éd., p. 35-63). Ohio University Press. <https://doi.org/10.2307/j.ctt1rfsq2g.5>

Beier, A. L., & Ocozbek, P. (Éds.). (2008). *Cast Out : Vagrancy and Homelessness in Global and Historical Perspective*. Ohio University Press.  
<https://doi.org/10.2307/j.ctt1rfsq2g>

Benoist, Y. (2008). "Vivre dans la rue et se soigner". *Sciences sociales et santé*, 26(3), 5-34. <https://doi.org/10.1684/sss.2008.0301>

bergman, carla, & Montgomery, N. (2021). *Joie militante* (Editions du commun).

Bertaux, D. (2016). *Le récit de vie: Vol. 4e éd.* Armand Colin.

Besozzi, T. (2020). *Idées reçues sur les SDF : Regard sur une réalité complexe*. Le Cavalier bleu éditions.

Besozzi, T. (2021). "La structuration sociale du monde des sans-abri." *Sociologie*, 12(3), 247-266.

Bessin, M. (2013). "Quand la mixité ne suffit pas : Où en est l'introduction du genre dans le travail social ?" *Les Cahiers Dynamiques*, 58(1), 22-30. <https://doi.org/10.3917/lcd.058.0021>

Bidet, A. (2011a). 1. Chapitre introductif. "Pourquoi le vrai boulot?". *Le Lien social*, 7-43.

Bidet, A. (2011b). Chapitre 3. "Qu'est-ce que travailler en personne ?" *Le Lien social*, 133-179.

Bidet, A., & Vatin, F. (2016). "Travailler c'est produire : Activité, valeur et ordre social." In M.-A. Dujarier, C. Gaudart, A. Gillet, P. Lénéel, A. Bidet, & Conservatoire national des arts et métiers (France) (Éds.), *L'activité en théories : Regards croisés sur le travail* (Première édition, p. 13-33). Octarès éditions.

Bizeul, D. (2011). *L'expérience du sociologue comme voie d'accès au monde des autres*. La Découverte.

Boal, A. (2007). *Théâtre de l'opprimé* (La Découverte).

Bon-Maury, G., Bruneau, C., Dherbécourt, C., Diallo, A., Flamand, J., Gilles, C., & Trannoy, A. (2016). *Le coût économique des discriminations* (p. 119) [Rapport à la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, et au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports]. France Stratégie.

Borras, L. (2014). Chapitre 4. "Ivresse de la rue : L'alcoolisation des personnes sans domicile fixe." In *Sortir l'alcoolique de son isolement* (p. 81-106). De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.timry.2014.01.0081>

Bouhnik, P. (2024). *Les femmes du coin de la rue : Corps à corps avec la précarité*. Éditions Syllepse.

Bourion, C., & Trébucq, S. (2011). "Le bore-out-syndrom". *Revue internationale de psychosociologie*, XVII(41), 319-346. <https://doi.org/10.3917/rips.041.0319>

Braud, R., & Loison-Leruste, M. (2022). "Le sans-abrisme au féminin. Quand les haltes pour femmes interrogent les dispositifs d'urgence sociale." *Travail, genre et sociétés*, 1(47), 131-147. <https://doi.org/10.3917/tgs.047.0131>

Brodiez-Dolino, A. (2013). *Combattre la pauvreté : Vulnérabilités sociales et sanitaires de 1880 à nos jours*. CNRS Éd.

Brodiez-Dolino, A. (2014). "La vulnérabilité, entre sanitaire et social". In B. Eyraud, C. Laval, B. Ravon, & I. Bultzingsloewen, *Vulnérabilités sanitaires et sociales : De l'histoire à la sociologie*. PUR.

Brousse, C., Firdion, J.-M., & Marpsat, M. (2008). *Les sans-domicile*. La Découverte.

Bruneteaux, P. (2013). *Les Enfants de Don Quichotte*. Presses universitaires de Vincennes. <https://doi.org/10.3917/puv.brun.2013.01>

Bruneteaux, P., & Terrolle, D. (2010). *L'arrière-cour de la mondialisation : Ethnographie des paupérisés*. Editions du Croquant.

Burawoy, M., & Ravelli, Q. (2015). *Produire le consentement*. la Ville brûle.

Cardi, C. (2010). "La construction sexuée des risques familiaux". *Revue des politiques sociales et familiales*, 101(1), 35-45. <https://doi.org/10.3406/caf.2010.2837>

Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale : Une chronique du salariat*. Fayard.

Castel, R. (1997). L'effritement de la condition salariale. *Societes Representations*, 5(2), 97-103.

Chambon, N., Estecahandy, P., Gilliot, É., & Hennin, M. (2022). *La politique du Logement d'abord en pratique*: Presses de Rhizome. <https://doi.org/10.3917/chlv.chamb.2022.01>

Charles, C. (2021). *Tensions et émotions dans le travail social précaire : Une sociologie des éducatrices et éducateurs dans les foyers pour enfants*. Octarès éditions.

Chayata, S., & Gueguen, F. (2016). "Promouvoir le logement d'abord, garantir l'hébergement inconditionnel." *Revue française des affaires sociales*, 3, 207-218. <https://doi.org/10.3917/rfas.163.0207>

Chetcuti-Osorovitz, N. (2021). *Femmes en prison et violences de genre. Résistances à perpétuité* (La Dispute).

Clair, I. (2016). "Faire du terrain en féministe." *Actes de la recherche en sciences sociales*, 213(3), 66-83.

Clément, A. (2001). "De l'évergétisme antique aux Restos du cœur : État et associations dans l'histoire du secours alimentaire". *Revue internationale de l'économie sociale : recma*, 279, 26-43. <https://doi.org/10.7202/1023752ar>

Collectif Rosa Bonheur. (2019). *La Ville vue d'en bas* (Amsterdam). <http://www.editionsamsterdam.fr/la-ville-vue-den-bas/>

Colombo, A., Pulzer, N., & Parazelli, M. (2016). "Représentations sociales des sans-abri. La mobilisation des Enfants de Don Quichotte à Paris." *Deviance et Societe*, 40(1), 51-77.

Corteel, D., Debary, O., Le Lay, S., Benelli, N., Florin, B., & Rétif, S. (2017). *Que faire des restes ? : Le réemploi dans les sociétés d'accumulation*. Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.benel.2017.01>

Crenshaw, K. (1989). "Demarginalizing the Intersection of Race and Sex : A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics." *University of Chicago Legal Forum*, 139, 139-168.

Dambuyant-Wargny, G. (2006). *Quand on n'a plus que son corps : Soins et non-soins de soi en situation de précarité*. Colin.

Damon, J. (2021). *La question SDF : Critique d'une action publique*. PUF.

Darbus, F., & Hély, M. (2010). "Travailler dans l'ESS : aspirations, représentations et dispositions. Une étude auprès des adhérents de l'association Ressources solidaires". *RECMA*, 317(3), 68-86. <https://doi.org/10.7202/1020882ar>

Dartiguenave, P. (1996). *Vagabonds et mendiants en Normandie, entre assistance et répression : Histoire du vagabondage et de la mendicité du XVIIIe au XXe siècle*. FeniXX.

Defouloy, E. (2008). "Sans-emploi. Quand la mesure du chômage masque le travail des chômeurs". In *La France invisible* (p. 356-369). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.conf.2008.01.0356>

Deshayes, J.-L., Ihadaddene, F., Simonet, M., Veron, D., Vivés, C., & Yon, K. (2023). "Au sein, au seuil et au-delà du salariat : Les dimensions politiques du salaire". *Salariat*, 2(1), 7-17.

Destremau, B., Guérin, I., & Narring, T. (2023, mars 22). *Le travail reproductif dans tous ses états*.

Dietrich-Ragon, P. (2015). "L'entourage des personnes en situation de précarité résidentielle. Force et faiblesse des liens sociaux dans l'exclusion du logement." *Revue française de sociologie*, 56(2), 301-330. <https://doi.org/10.3917/rfs.562.0301>

Dubar, C., & Nicourd, S. (2017). *Les biographies en sociologie*.

Ducharme, O. (2018). *Travaux forcés : Chemins détournés de l'aide sociale*. Écosociété.

Ducretet, G. (2021). "La recherche du champ des possibles en intervention sociale : Une question de bricolage". *Empan*, 121(1), 77-85. <https://doi.org/10.3917/empa.121.0077>

Duée, M., & Yaouancq, F. (2014). *L'enquête Sans-Domicile 2012*. 37.

Dujarier, M.-A. (2021). *Troubles dans le travail : Sociologie d'une catégorie de pensée*. PUF.

Dumont, E. (2020). *Rapport de mission. Femmes à la rue*. Région Ile-de-France.

Dussuet, A., & Flahault, E. (2010). "Entre professionnalisation et salarisation, quelle reconnaissance du travail dans le monde associatif?" *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, 111, Article 111. <https://doi.org/10.4000/formationemploi.3091>

Duvoux, N. (2008). *L'injonction à l'autonomie : L'expérience vécue des politiques d'insertion* [These de doctorat, Paris, EHESS]. <https://www.theses.fr/2008EHES0057>

Duvoux, N. (2009). *L'autonomie des assistés : Sociologie des politiques d'insertion*. Presses universitaires de France.

Duvoux, N., & Papuchon, A. (2018). "Qui se sent pauvre en France ? Pauvreté subjective et insécurité sociale". *Revue française de sociologie*, 59(4), 607-647. <https://doi.org/10.3917/rfs.594.0607>

Ebersold, S. (2011). *La naissance de l'inemployable : Ou l'insertion aux risques de l'exclusion*.

Edgar, B., & Doherty, J. (2001). *Women and Homelessness in Europe. Pathways, Services and Experiences*. The Policy Press.

Eloy, P., & Lièvre, M. (2023). "Migrations et sans-abrisme : Recherches en sciences sociales de 1970 à 2020." *Revue française des affaires sociales*, 1, 75-86. <https://doi.org/10.3917/rfas.231.0075>

Emirbayer, M., & Mische, A. (1998). "What Is Agency?" *American Journal of Sociology*, 103(4), 962-1023. <https://doi.org/10.1086/231294>

Escots, S. (2005). *Travail de rue et personnes ? ? La marge*. ERES.

Eydoux, A. (2012). "Du RMI (et de l'API) au RSA, les droits sociaux des femmes à l'épreuve des politiques d'activation des allocataires de minima sociaux." *Revue française des affaires sociales*, 2-3, 72-93. <https://doi.org/10.3917/rfas.122.0072>

Federici. (2017). *Caliban et la sorcière. Femmes, corps et accumulation primitive* (Entremonde). Entremonde.

Ferrand, L. (2023). "Devenir travailleur social. Entre idéalisation du métier et « faire avec » les moyens du bord". *VST - Vie sociale et traitements*, 160(4), 85-91.

Fleury, L. (2023). *Chapitre premier. La compréhension sociologique de l'action: Vol. 4e éd.* (p. 17-38). Presses Universitaires de France.

Fontaine, A. (2011). *La culture du travail de rue : Une construction quotidienne*.

Foucault, M. (2007). *Histoire de la folie à l'âge classique*. Gallimard.

Freire, P. (2021). *La Pédagogie des opprimés*. Agone.

Frinault, T. (2023). *Introduction à l'analyse des politiques publiques*. Presses universitaires de Rennes.

Gaboriau, P., & Graeff, L. (2007). "Une lutte collective « Les enfants de Don Quichotte »". *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues*, 110-111, Article 110-111.

Galerand, E., & Kergoat, D. (2014). "Consubstantialité vs intersectionnalité? À propos de l'imbrication des rapports sociaux." *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 44-61. <https://doi.org/10.7202/1029261ar>

Gardella, E. (2014). "L'urgence comme chronopolitique : Le cas de l'hébergement des sans-abri." *Temporalités*, 19. <https://doi.org/10.4000/temporalites.2764>

Gardella, É. (2016). "Temporalités des services d'aide et des sans-abri dans la relation d'urgence sociale. Une étude du fractionnement social". *Sociologie*, 7(3), 243-260. <https://doi.org/10.3917/socio.073.0243>

Gardella, E., & Grimard, C. (2016). "L'urgence comme rationnement temporel. Une comparaison internationale Montréal/Paris des habitats d'urgence". In P. Pichon, C. Girola, & É. Jouve, *Au temps du sans-abrisme : Enquêtes de terrain et problème public* (p. 57-67). Publications de l'Université de Saint-Étienne.

Gardin, L. (2008). "L'approche socio-économique des associations". In *La gouvernance des associations* (p. 95-110). Érés. <https://doi.org/10.3917/eres.lavil.2008.01.0095>

Geremek, B. (1987). *La potence ou la pitié : L'Europe et les pauvres du Moyen Age à nos jours*. Gallimard.

Gerome, C. (2017). *Les experts de l'insertion. Sociologie des fédérations de l'insertion par l'activité économique*.

Gilbert, C., & Henry, E. (2012). "La définition des problèmes publics : Entre publicité et discrétion". *Revue française de sociologie*, 53(1), 35-59. <https://doi.org/10.3917/rfs.531.0035>

Goubert, D. (2019). "Territoires zéro chômeur de longue durée, une autre vision de la société". *L'Economie politique*, 83(3), 47-60.

Granovetter, M. (2000). "La force des liens faibles". *Le Marché autrement: les réseaux dans l'économie*, 45-74.

Gueslin, A. (2013). *D'ailleurs et de nulle part : Mendians vagabonds, clochards, SDF en France depuis le Moyen âge*. Fayard.

Guyavarch, E., & Garcin, E. (2014). "Publics hébergés par le 115 de Paris : Une forte progression des familles". *Informations sociales*, 182(2), 142-149. <https://doi.org/10.3917/inso.182.0142>

Hamidi, C. (2017). Chapitre 13 - "Associations, politisation et action publique. Un monde en tensions". In *Sociologie plurielle des comportements politiques* (p. 347-370). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.filli.2017.01.0347>

Hammouti, S. (2017). "Le bricolage éducatif au service de l'action socio-éducative... auprès des mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers". *Revue de l'enfance et de l'adolescence*, n° 96(2), 339-354. <https://doi.org/10.3917/read.096.0339>

Harding, S. (1993). "Rethinking Standpoint Epistemology What Is Strong Objectivity In Feminist Epistemologies ?". *New York and London Routledge*, 49-82.

Hassenteufel, P. (2011). Chapitre 4 "La mise en œuvre de l'action publique". *U*, 93-114.

Hélaridot, V. (2005). "Précarisation du travail et de l'emploi : Quelles résonances dans la construction des expériences sociales ?" *Empan*, 60(4), 30-37. <https://doi.org/10.3917/empa.060.0030>

Hély, M. (2008). "À travail égal, salaire inégal : Ce que travailler dans le secteur associatif veut dire". *Sociétés contemporaines*, 69(1), 125. <https://doi.org/10.3917/soco.069.0125>

Hély, M. (2009). *Les métamorphoses du monde associatif*. Presses universitaires de France.

Hély, M., & Simonet, M. (2023). *Monde associatif et néolibéralisme*.

Herman, E. (2012). *Féminisme, travail social et politique publique. Lutter contre les violences conjugales* [Phdthesis, EHESS].

Hirata, H. (2021). "Travail productif, travail de care". *Actuel Marx*, 70(2), 62-76. <https://doi.org/10.3917/amx.070.0062>

Hochschild, A. R. (2003). "Travail émotionnel, règles de sentiments et structure sociale". *Travailler*, 9(1), 19-49. <https://doi.org/10.3917/trav.009.0019>

Hughes, E. C. (1962). "Good People and Dirty Work". *Social Problems*, 10(1), 3-11. <https://doi.org/10.2307/799402>

Hughes, E. C. (avec University of Florida, G. A. S. L.). (1958). *Men and their work*. Glencoe, Ill.,: Free Press. <http://archive.org/details/mentheirwork00hugh>

Ihaddadene, F. (2021). "Professionnalisation empêchée et bénévolisation du travail des tuteurs de service civique". *Nouvelle revue de psychosociologie*, 32(2), 147-161. <https://doi.org/10.3917/nrp.032.0147>

Jouve, É., & Pichon, P. (2015). "Le chez-soi, le soi, le soin. L'expérience limite des personnes sans domicile fixe comme modèle de compréhension de la vulnérabilité sanitaire". *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 110(1), 46-55. <https://doi.org/10.3406/aru.2015.3166>

Katz, L. (2015). *L'avènement du sans-abri : Histoire des asiles de nuit, 1871-1914*. Libertalia.

Kelly, L. (2019). "Le continuum de la violence sexuelle" (M. Tillous, Trad.). *Cahiers du Genre*, 66(1), 17-36. <https://doi.org/10.3917/cdge.066.0017>

Kitts, A. (2008). "Mendicité, vagabondage et contrôle social du moyen âge au XIXe siècle : État des recherches". *Revue d'histoire de la protection sociale*, 1(1), 37-56. <https://doi.org/10.3917/rhps.001.0037>

Krinsky, J., & Simonet, M. (2012a). "Déni de travail : l'invisibilisation du travail aujourd'hui. Introduction". *Sociétés contemporaines*, 87(3), 5-23. <https://doi.org/10.3917/soco.087.0005>

Krinsky, J., & Simonet, M. (2012b). "La servitude et le volontaire : Les usages politiques du travail invisible dans les parcs de la ville de New York": *Sociétés contemporaines*, n° 87(3), 49-74. <https://doi.org/10.3917/soco.087.0049>

Krinsky, J., & Simonet, M. (2017). *Who cleans the park? Public work and urban governance in New York City*. The University of Chicago Press.

Krzystofik, A. (2021). *Les spécificités de l'accompagnement social et professionnel de femmes sans domicile dans le secteur de l'Insertion par l'Activité Économique. Le cas du dispositif Premières heures de l'association Carton Plein* [Mémoire de Master 2 Politiques Publiques; Université Paris Dauphine].

Kuehn, K., & Corrigan, T. F. (2013). "Hope labor : The role of employment prospects in online social production". *The political economy of communication*, 1(1).

Lacoste, L. (2019). *Quand le sexisme devient ordinaire. Rapports sociaux et violences de genre dans une structure d'insertion par l'activité économique* [Mémoire de Master 2 Action Publique, Action Sociale, Université Paris Nanterre].

Lacoste, L. (2023). "Insérer les personnes sans abri par le travail. Un dispositif aux prises avec les catégories de « sans-domicile » et « sans-abri »". *Revue française des affaires sociales*, 1, 225-245. <https://doi.org/10.3917/rfas.231.0225>

Lacoste, L., & Turchet, L. (2021). "Quand le sexisme cesse d'être ordinaire". In *Inclure pour transformer* (F3E éd.).

Lang, M. (2020). *Publics populaires : Logiques de participation et production des positions sociales au sein des classes populaires urbaines : Une comparaison entre Barcelone et Marseille* [Phdthesis, Université de Lyon ; Universitat autònoma de Barcelona]. <https://shs.hal.science/tel-03587526>

Lanquette, A., Moulius, F., & Lebourdais, P. (2018). *Expérimentation d'une démarche de Réduction des Risques Alcool. De l'interdiction de l'alcool au sein d'un CHRS à une autorisation encadrée*. Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA 75).

Lanzarini, C. (2000). *Survivre dans le monde sous-prolétaire*. Presses universitaires de France.

Laporte, A., & Chauvin, P. (2010). *Samenta : La santé mentale et les addictions chez les personnes sans logement personnel d'Ile-de-France*.

Laporte, A., Détrez, M.-A., Le Méner, E., Douay, C., Le Strat, Y., Vandentorren, S., & Chauvin, P. (2015). "La santé mentale et les addictions chez les personnes sans logement personnel en Île-de-France : L'enquête Samenta de 2009". *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, 36-37, 693-697.

Lavitry, L. (2015). *Flexibilité des chômeurs, mode d'emploi*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.lavit.2015.01>

Lenhard, J. (2021). "The hopeful labour of begging – Homeless people's struggles for a better life in Paris". *Environment and Planning D: Society and Space*, 39(5), 792-809. <https://doi.org/10.1177/02637758211005443>

Lévy, J. (2021). *Les « grands exclus » : Une catégorie d'exceptions. Évolutions du traitement politique des sans-abri chroniques en France depuis les années 1980* [Thèse de doctorat en sciences politiques]. Grenoble Alpes.

Lhuillier, D. (2005). "Le « sale boulot »". *Travailler*, 14(2), 73-98. <https://doi.org/10.3917/trav.014.0073>

Lieber, M. (2008). *Genre, violences et espaces publics : La vulnérabilité des femmes en question*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

Loi du 27 mai 1885 instaurant la relégation des récidivistes. (2006). <https://criminocorpus.org>.

Loison, M. (2023a). *Des femmes sans domicile invisibles ? Repenser le sans-domicilisme au prisme du genre*. [Mémoire original pour l'habilitation à diriger des recherches.].

Loison, M. (2023b). "Le sans-domicilisme. Réflexion sur les catégories de l'exclusion du logement". *Revue française des affaires sociales*, 1, 29-50. <https://doi.org/10.3917/rfas.231.0029>

Loison, M., & Perrier, G. (2019). "Les trajectoires des femmes sans domicile à travers le prisme du genre : Entre vulnérabilité et protection". *Deviance et Société*, 43(1), 77-110.

Loison-Leruste, M. (2018). "Les femmes sans domicile – Comparaison entre la Nuit de la Solidarité et l'enquête SD2012. Contribution au rapport scientifique". In APUR, *Les personnes en situation de rue à Paris la nuit du 15-16 février 2018. Analyse des données issues du décompte de la nuit de la solidarité*.

Loison-Leruste, M., & Braud, R. (2022). "Le sans-abrisme au féminin. Quand les haltes pour femmes interrogent les dispositifs d'urgence sociale". *Travail, genre et société*, 47, 131-147.

Loncle, P. (2009). "La mise en œuvre des politiques de santé publique au niveau local : « l'animation territoriale en santé en Bretagne »". *Sciences sociales et santé*, 27, 5-31. <https://doi.org/10.1684/sss.2009.0101>

Loncle, P. (2024). "Passeur·se". *Agencements*, 10(1), 158-163. <https://doi.org/10.3917/agen.010.0158>

Louvion, A. (2023). *Des salariés sans patrons ? la Dispute*.

Malenfant, R., LaRue, A., Mercier, L., & Vézina, M. (2004). Précarité d'emploi, rapport au travail et intégration sociale. *Nouvelles pratiques sociales*, 15(1), 111-130. <https://doi.org/10.7202/008264ar>

Marcel, J.-F. (2016). "Introduction". In *La recherche-intervention par les sciences de l'éducation* (p. 15-21). Éducagri éditions. <https://doi.org/10.3917/edagri.marce.2016.01.0015>

Marcillat, A. (2014). *Femmes sans-abri à Paris—Étude du sans-abrisme au prisme du genre* (Dossier d'études 170; Dossier d'études 170). Caisse Nationale des allocations familiales.

Marcuse, H., & Kellner, D. (2007). *One-dimensional man : Studies in the ideology of advanced industrial society* (Repr). Routledge.

Marie, E., & Jaouen, V. (2015). *Evaluation du contrat à durée déterminée d'usage*. Inspection générale des affaires sociales.

Marpsat, M. (1999). "Un avantage sous contrainte : Le risque moindre pour les femmes de se trouver sans abri". *Population*, 54-6, 885-932.

Marpsat, M., & Firdion, J.-M. (1996). "Devenir sans-domicile : Ni fatalité ni hasard". *Population et Sociétés*, 313.

Math, A. (2009). "Droit à la santé des ressortissants communautaires vivant en France. Les difficultés d'accès à la protection maladie et aux soins". *Hommes & Migrations*, 1282(6), 122. <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.461>

Mathieu, L. (2005). "Repères pour une sociologie des croisades morales". *Déviance et Société*, 29(1), 3-12. <https://doi.org/10.3917/ds.291.0003>

Mathieu, L. (2015). *Sociologie de la prostitution*. La Découverte. <https://www.cairn.info/sociologie-de-la-prostitution--9782707179159.htm>

Mathieu, N.-C. (2013). *L'anatomie politique : Catégorisations et idéologies du sexe* (Nouvelle éd. augmentée d'un tableau sur les trois modes de conceptualisation du rapport entre sexe et genre). Éd. iXe.

Maurin, M., & Pichon, P. (2016). "L'organisation institutionnelle d'une économie de la pauvreté. L'expérience des individus sans domicile dans la France contemporaine". *Les Études Sociales*, 164(2), 209-229. <https://doi.org/10.3917/etsoc.164.0209>

Mercier, L.-S. (1740-1814) A. du texte. (1782). *Tableau de Paris. 3 / Louis-Sébastien Mercier*. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k8322h>

Mies, M., & Bennholdt-Thomsen, V. (2022). *La subsistance : Une perspective écoféministe* (A. Gouilleux & C. Pierre, Trad.). La lenteur.

Moczall, A. (2014). "Effets d'aubaine et de substitution d'un dispositif allemand de subvention salariale pour demandeurs d'emploi difficilement employables". *Travail et emploi*, 139(3), 39-59. <https://doi.org/10.4000/travailemploi.6529>

Molinier, P. (2004). "La haine et l'amour, la boîte noire du féminisme ? Une critique de l'éthique du dévouement". *Nouvelles Questions Féministes*, 23(3), 12-25. <https://doi.org/10.3917/nqf.233.0012>

Molinier, P. (2009). "Temps professionnel et temps personnel des travailleuses du care : Perméabilité ou clivage ? : Les aléas de la « bonne distance »". *Temporalités*, 9. <https://doi.org/10.4000/temporalites.988>

Molinier, P. (2012). "Le « care » : Ambivalences et indécences". In *La Morale* (p. 207-213). Éditions Sciences Humaines. <https://doi.org/10.3917/sh.journ.2012.01.0207>

Molinier, P. (2023). Care = ! Travail. In *Que sait-on du travail ?* (p. 498-511). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.colle.2023.01.0498>

Molinier, P., Boursier, L., & Mercier-Millot, S. (Éds.). (2021). *La production du vivre : Travail, genre et subalternités*. Hermann.

Mordier, B. (2016). Introduction de cadrage. "Les sans-domicile en France : Caractéristiques et principales évolutions entre 2001 et 2012". *Économie et Statistique*, 488-489, 25-35.

Nacu, A. (2010). "Les Roms migrants en région parisienne : Les dispositifs d'une marginalisation". *Revue européenne des migrations internationales*, 26(1), 141-160. <https://doi.org/10.4000/remi.5047>

Nanteuil, M. (2002). "Vers de nouvelles formes de vulnérabilité sociale ? Réflexion sur les rapports entre flexibilité et précarité". *Travail et Emploi*, 89, 65-80.

Narcy, M. (2016). "Le travail associatif : Des salariés intrinsèquement motivés". In M. Hély & M. Simonet (Éds.), *Le travail associatif* (p. 19-32). Presses universitaires de Paris Nanterre.

Nativel, C. (2010). "Workfare et transformations de l'aide aux chômeurs". *Informations sociales*, 159(3), 60-68.

Naudier, D., & Simonet, M. (2011). *Des sociologues sans qualités ? : Pratiques de recherche et engagements*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.naudi.2011.01>

Noblet, P. (2005). *Quel travail les exclus? Pour une politique de l'insertion durable*. Dunod.

Noël, J., Lambert, A., Bordeleau, S. N., Morin, M. S.-C., Morin, P., Deslauriers, M., Lévesque, K., Turcotte, G., & Fontaine, A. (2021). "Quand la recherche et la formation contribuent à augmenter la capacité d'agir : Une expérience de théâtre-forum du point de vue des participantes". *Ecrire le social*, 3(1), 83-95.

Nussbaum, M. C., & Chavel, S. (2012). *Capabilités : Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?* Climats-Flammarion.

Olivera, M. (2013). "Insertion ou bricolage ?" *Plein droit*, 99(4), 7-10. <https://doi.org/10.3917/pld.099.0007>

Oppenchaim, N., Pourette, D., Le Méner, E., & Laporte, A. (2010). "Sexualité et relations affectives des personnes sans domicile fixe. Entre contraintes sociales et parcours biographiques". *Sociologie*, 1(3), 375-391. <https://doi.org/10.3917/socio.003.0375>

Paillet, A. (2007). *Sauver la vie, donner la mort : Une sociologie de l'éthique en réanimation néonatale*. La Dispute.

Pan Ké Shon, J.-L., & Scodellaro, C. (2016). L'habitat des immigrés et des descendants : Ségrégation et discriminations perçues. In C. Beauchemin, C. Hamel, & P. Simon (Éds.), *Trajectoires et origines* (p. 471-497). Ined Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.ined.941>

Parazelli, M. (2002). *La rue attractive : Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*. Presses de l'Université du Québec.

Paugam, S. (1993). *La société française et ses pauvres : L'expérience du revenu minimum d'insertion*. Presses universitaires de France.

Paugam, S. (2007). *Le salariable de la précarité*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.pauga.2007.01>

Paugam, S. (2022). *Le lien social*. Que sais-je.

Paugam, S. (2023). *L'attachement social : Formes et fondements de la solidarité humaine*. Éditions du Seuil.

Peck, J. (2001). *Workfare states*. Guilford Press.

Péneau, M., & Servant, L. (2012). "La dualité entre production et accompagnement. Le challenge permanent des Structures d'insertion par l'activité économique." *Le Sociographe, Hors-série 5(5)*, 159-182. <https://doi.org/10.3917/graph.hs05.0159>

Pichon, P. (1992). "La manche, une activité routinière. Manières de faire". *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 57(1), 147-157. <https://doi.org/10.3406/aru.1992.1709>

Pichon, P. (1994). *Les réseaux de la survie : La quête, l'échange, le don* (p. 84) [Rapport pour le Ministère de l'équipement]. Plan urbain.

Pichon, P. (2008). *Vivre dans la rue : Sociologie des sans domicile fixe*. Aux lieux d'être.

Pichon, P. (2009). *Sdf, sans-abri, itinérant : Oser la comparaison*. Presses universitaires de Louvain.

Pichon, P. (2014). "Sortir de la rue. Question de recherche et enjeu d'action". *Le Sociographe*, 48(4), 79-90. <https://doi.org/10.3917/graph.048.0079>

Pichon, P., Girola, C., & Jouve, É. (2016). *Au temps du sans-abrisme : Enquêtes de terrain et problème public*. Publications de l'Université de Saint-Étienne.

Poisson, F., Loncle, P., & Mahamat, M. (2022). Les personnes exilées et les associations locales en temps de pandémie : D'une crise à l'autre. *Lien social et Politiques*, 88, 152-171. <https://doi.org/10.7202/1090985ar>

Rancière, J. (2004). *Aux bords du politique*. Gallimard.

Renault, E. (2021). "Travail reproductif et exploitation : De Marx aux théories féministes de la reproduction". *Actuel Marx*, 70(2), 45-61.

Renault-Tinacci, M. (avec Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire). (2021). *Les modèles socio-économiques des associations : Spécificités et approches plurielles*. la Documentation française.

Revillard, A. (2018). "Saisir les conséquences d'une politique à partir de ses ressortissants. La réception de l'action publique". *Revue française de science politique*, 68(3), 469-491. <https://doi.org/10.3917/rfsp.683.0469>

Revillard, A. (2020). *Des droits vulnérables : Handicap, action publique et changement social*. SciencesPo, les presses.

RT16, RT24, & RT35. (2022). *Appel à communication pour la journée d'études « Qui encaisse le travail gratuit ? Exploitations, adhésions et résistances au sein du monde associatif »*.

Ruffiot, A. (2010). "Les vicissitudes du projet d'insertion. Du rmi au rsa...". *Empan*, 80(4), 157-163. <https://doi.org/10.3917/empa.080.0157>

Rullac, S. (2018). *SDF, une trilogie*.

Sahlin, I. (2005). "The staircase of transition. Survival through failure". *Innovation: The European Journal of Social Science Research*, 18(2), 115-136. <https://doi.org/10.1080/13511610500096400>

Sanchez, J.-L. (2005). La relégation (loi du 27 mai 1885). *Criminocorpus. Revue d'Histoire de la justice, des crimes et des peines*. <https://doi.org/10.4000/criminocorpus.181>

Sauvaire, J. (2020). *Accueillir et accompagner les personnes LGBTIQ\* dans l'hébergement* (p. 115). Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-france.

Sauvaire, J., & Stella, N. (2022). "Down-and-out in Paris : Being LGBTQ and homeless, a compulsory performance of gender and sexuality". *Gender, Place & Culture*, 1-16. <https://doi.org/10.1080/0966369X.2022.2128724>

Schlegel, V. (2015). "Les usages de drogues dans les marges du travail : Le cas de sans-abri lillois". *Psychotropes*, 21(1), 97-111.

Schnapper, D. (1998). 6. "Travail et chômage". In *Traité de sociologie du travail: Vol. 2e éd.* (p. 127-138). De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.coste.1998.01.0127>

Schütz, G. (2012). "Mobiliser par l'affect : Contraintes et ressources de l'encadrement intermédiaire de prestations de services peu qualifiés". *Sociologie du travail*, 54(1), Article 1. <https://doi.org/10.4000/sdt.4349>

Schwartz, O. (2011). "Peut-on parler des classes populaires ?" *La Vie des idées*.

Schwartz, Y., & Durrive, L. (Éds.). (2009). *L'activité en dialogues : Suivi de, Manifeste pour un ergo-engagement*. Octarès.

Scott, J. W. (1988). "Genre : Une catégorie utile d'analyse historique" (E. Varikas, Trad.). *Les cahiers du GRIF*, 125-153.

Siblot, Y. (2006). *Faire valoir ses droits au quotidien : Les services publics dans les quartiers populaires*. Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.siblo.2006.01>

Siméant, J. (1998). *La cause des sans-papiers*. Presses de Sciences Po.

Simonet, M. (2010). *Le travail bénévole : Engagement citoyen ou travail gratuit?* La Dispute.

Simonet, M. (2018). *Travail gratuit : La nouvelle exploitation?* Textuel.

Simonet, M. (2020). Le workfare ou la mise au travail gratuit des allocataires de l'aide sociale. *Regards croisés sur l'économie*, 27(2), 184-193.

Simonet, M. (2024). *L'imposture du travail. Désandrocentrer le travail pour l'émanciper*. (10/18 éd.).

Simonetti, I. (2021). *Violence (et genre)*. La Découverte. <https://www-cairn-info.faraway.parisnanterre.fr/encyclopedie-critique-du-genre--9782348067303-page-830.htm>

Strauss, A. L., & Baszanger, I. (1992). *La trame de la négociation : Sociologie qualitative et interactionnisme*. Ed. L'Harmattan.

Tardif, M., & Lessard, C. (1999). *Le travail enseignant au quotidien : Expérience, interactions humaines et dilemmes professionnels*. Presses Université Laval.

Thomas, H. (1997). *La production des exclus : Politiques sociales et processus de désocialisation socio-politique*. Presses universitaires de France.

Thoreau, F. (2019). "L'embarquement par son objet". *Revue d'anthropologie des connaissances*, 13(2), 399-423.

Torpey, J., & Lamothe, É. (2005). *L'invention du passeport : États, citoyenneté et surveillance*. Belin.

Ministère du travail, de l'insertion et du plein emploi, (2023, octobre 12). *Rapport | « Donnons-nous les moyens de l'inclusion »*. Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion.

Unterreiner, A. (2020). Edito. *Revue des politiques sociales et familiales*, 1-1.

Van Campenhoudt, L., Franssen, A., & Cantelli, F. (2009). La méthode d'analyse en groupe. *SociologieS*. <https://doi.org/10.4000/sociologies.2968>

Vergès, F. (2020). "L'intersectionnalité et ses critiques." *L'Observatoire*, 56(2), 40-41. <https://doi.org/10.3917/lobs.056.0040>

Viguié, F. (2020). *La cause des pauvres en France*. SciencesPo les presses.

Vincent-Ponroy, J., & Chevalier, F. (2018). Chapitre 9. Les récits de vie. In *Les méthodes de recherche du DBA* (p. 158-175). EMS Editions. <https://doi.org/10.3917/ems.cheva.2018.01.0158>

Weber, M. (2008). *Économie et société. Tome 1. Les catégories de la sociologie*. Pocket.

Wenzel, S. L., Koegel, P., & Gelberg, L. (2000). Antecedents of Physical and Sexual Victimization Among Homeless Women: A Comparison to Homeless Men. *American Journal of Community Psychology*, 28(3), 367-390. <https://doi.org/10.1023/A:1005157405618>

Yaouancq, F., Lebrère, A., Marpsat, M., Régnier, V., Legleye, S., & Quaglia, M. (2013). "L'hébergement des sans-domicile en 2012. Des modes d'hébergement différents selon les situations familiales". *Insee Première*, 1455.

Younes, M. (2019). Des savoirs situés à l'agentivité méthodologique. À partir d'un dispositif de travail domestique non libre à Beyrouth (Liban). *Travailler*, 42(2), 119-140. <https://doi.org/10.3917/trav.042.0119>

Younes, M. (2021). "Aux côtés d'un travail de survie." *Recherches en psychanalyse*, 31(1), 44-63. <https://doi.org/10.3917/rep2.031.0044>

Zalzett, L., & Fihn, S. (2022). *Te plains pas, c'est pas l'usine : L'exploitation en milieu associatif* (2e éd). Niet ! éditions.



## **Annexes**

### **Présentation des associations enquêtées**

À partir de mon enquête de terrain menée auprès de dix-neuf associations, je peux catégoriser en trois types les associations accueillantes des dispositifs Premières Heures. Une première catégorie va regrouper de grandes associations partenaires (Hély, 2009, p. 113) de la lutte contre la grande pauvreté. Ces associations ont plusieurs décennies voire plusieurs siècles d'existence et représentent, à l'échelle de leur territoire d'action, des figures incontournables de la prise en charge des publics sans domicile et sans abri. Elles ont en commun de proposer historiquement une grande diversité d'actions liées au secteur de l'AHI (maraudes, accueils de jour, centres d'hébergement...) et d'avoir récemment intégré à leurs leviers d'actions des dispositifs d'insertion par le travail, dont le dispositif Premières Heures. La seconde catégorie est surreprésentée dans les Hauts-de-Seine. Elle regroupe des structures dont le projet économique et d'accompagnement est historiquement fondé sur une activité d'insertion, et qui ont élargi leurs dispositifs d'insertion à un dispositif Premières Heures plus tardivement. Enfin la troisième catégorie est constituée d'associations et de SIAE qui ont directement été créées à l'intersection de l'AHI et de l'IAE, c'est-à-dire dont le projet d'accompagnement et le modèle d'insertion ont été immédiatement liés à la question du sans-abrisme ou à minima de la très grande précarité.

#### **De grandes figures de la lutte contre la pauvreté intégrant des dispositifs d'insertion**

Parmi les vingt associations rencontrées dans le cadre de l'enquête de terrain, huit sont des associations très centrales dans la lutte contre le sans-domicilisme et le mal logement. Elles ont été créées autour d'un projet social d'hébergement, de mise à l'abri ou d'accompagnement et d'accueil des personnes à la rue. Elles ont en commun deux aspects.

D'abord, le fait d'être présentes sur plusieurs départements ou plusieurs régions ou de représenter une institution incontournable sur leur territoire d'implantation. Cité Caritas, anciennement l'association des Cités du Secours Catholique, est une association d'envergure nationale qui s'appuie sur trois piliers organisationnels : l'assistance de première urgence et l'hébergement social, l'accompagnement et l'hébergement médico-social et la mise en œuvre de projet liés à l'économie sociale et solidaire (ESS). L'association est présente sur l'ensemble du territoire et gère plus de 140 dispositifs répartis

dans 6 régions : Île-de-France, Pays de la Loire, Centre Val-de-Loire, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans le cadre de ses activités parisiennes liées à l'urgence sociale, l'association a mis en place le dispositif Premières Heures en 2017. Il est déployé au sein d'un CHRHS pour hommes seuls.

L'armée du Salut porte deux dispositifs Premières Heures à Paris. Elle est une association d'envergure nationale et même mondiale, divisée en deux branches : une branche laïque dédiée à l'accueil et l'accompagnement des personnes précaires et isolées, et une branche évangélique. Les dispositifs Premières Heures sont portés au sein de la branche laïque. À l'échelle nationale, elle compte 225 structures et services sociaux, médico-sociaux et sanitaire, implantés dans trente-deux départements et douze régions. Elle se déploie autour de six domaines d'actions sociales : la jeunesse, l'exclusion sociale, le handicap, la dépendance, des actions dites « spécifiques » et des actions dites « de proximité ». Le dispositif Premières Heures appartient au domaine de l'exclusion sociale et ses actions y sont très variées : elle porte des programmes d'aide alimentaire, des accueils de jour et espaces solidarité et insertion (ESI), un service de maraude en lien étroit avec le 115, des structures d'hébergement d'urgence, des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRHS), des programmes d'accès au logement et des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

L'association du Foyer Notre Dame des Sans-Abris est une association de l'action sociale incontournable du paysage lyonnais. Créée en 1955 au lendemain de la crise du logement et de l'appel de l'Abbé Pierre, l'association porte la devise suivante : « Accueillir/ Héberger/ Accompagner/ Insérer. » (site internet de l'association R, consulté le 14 novembre 2023). Sur le territoire lyonnais, l'association porte six accueils de jour, quinze centres d'hébergement d'insertion, douze centres d'hébergement d'urgence, huit espaces mettant en œuvre des actions d'accompagnement liées à la santé, onze ateliers ou lieux de mise en œuvre de dispositifs d'insertion professionnelle, un tiers lieu et un espace d'accompagnement juridique. Elle est une structure membre du programme Premières Heures en Chantier. Ce programme est déployé dans un des ateliers d'insertion professionnelle, plus précisément un atelier de tri textile qui s'appuie également sur un chantier d'insertion conventionné avec Convergence France.

L'association Aurore est à l'origine un projet portée par une association nationale créée en 1871. Association partenaire au sens de Matthieu Hély, l'association porteuse est une figure historique dans la lutte contre la pauvreté et le sans-abrisme. Ses premières

actions résident dans l'ouverture de centres d'hébergement avec ateliers de travail, d'abord pour les hommes, et rapidement également pour les femmes (le tout en non-mixité). Depuis la fin du XIXe siècle, l'association n'a cessé de se diversifier et de se développer, s'orientant vers les exilé.es, les sortant·es de prison, l'hébergement, l'insertion par le travail, les maraudes d'intervention sociale, l'économie sociale et solidaire, etc. D'ancrage catholique, l'association est définitivement laïque à partir de 1966. Aujourd'hui, l'association est structurée autour de trois missions : hébergement, soin, insertion Elle est présente dans huit régions en France : Ile de France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Centre-Val de Loire, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand-Est, Hauts-de-France et Pays-de-la-Loire. Son site internet, consulté le 13 novembre 2023, mentionne 2322 salarié·es, 702 bénévoles et 249 « services » pour l'année 2021.

Le Samu Social est une association ancrée dans l'urgence sociale, créée dans les années 1990. Elle se constitue d'abord autour d'une activité de maraudes puis met en place le premier centre d'hébergement d'urgence avec soins infirmiers qui deviendra ensuite le dispositif des Lits Haltes Soins Santé. Le Samu Social coordonne aujourd'hui une pluralité de dispositifs d'accompagnement, d'accueil et d'hébergement, dont un service téléphonique dédié à l'orientation vers des places d'hébergement d'urgence, des accueils de jour, des équipes mobiles de maraudes, des centres d'hébergement, hôtels sociaux, pensions de famille. L'association est très présente dans le secteur de l'urgence sociale et de l'AHI. Elle met un pied dans l'insertion par le travail en 2017, avec la création d'un service d'insertion professionnelle au sein d'un de ses pôles. La première mission de ce service, avec appui sur des conseiller·es en insertion professionnelle, consiste à accompagner le projet professionnel et les démarches de recherche d'emploi des personnes accueillies par la structure. La seconde mission mettra en œuvre le déploiement du dispositif Premières Heures, abouti depuis octobre 2017.

La Mie de Pain est un acteur historique de l'hébergement d'urgence des personnes à la rue à Paris. Créée en 1891, la mise à l'abri des personnes à la rue représente son cœur d'activité. En 1932, elle crée son premier centre d'hébergement qui va pouvoir accueillir 300 personnes. Ce centre sera modernisé en 1987. Il existe encore aujourd'hui et peut accueillir 377 personnes. Il possède également un espace d'accueil pour des hébergements à la nuitée. La Mie de Pain comporte également un accueil de jour, deux foyers réservés aux femmes sans abri, un foyer jeunes travailleurs et, plus récemment, un pôle « insertion

par l'activité économique ». Ce pôle accueille deux chantiers d'insertion, en nettoyage et en restauration auxquels s'ajoute un dispositif Premières Heures.

Le centre d'action sociale de la Ville de Paris est rattaché à la collectivité de Paris et porte un atelier et chantier d'insertion. Les missions de la structure sont à la fois les missions traditionnelles d'un CCAS (centre communal d'action sociale) à savoir la domiciliation administrative et les aides financières dédiées aux foyers les plus vulnérables, et à la fois des missions supplémentaires : ici la gestion d'EHPAD, de services d'aides à domicile, de soin infirmiers à domicile, et de centres d'hébergement. Un centre d'hébergement a accueilli plusieurs années un atelier d'adaptation à la vie active (AAVA) en blanchisserie qui a fermé pour des raisons financières (le remplacement du matériel devenant obsolète était un investissement trop important). Les réflexions qui ont suivi la fermeture de l'AAVA ont conduit le CCAS à créer en 2015 un chantier d'insertion en ménage et entretien, en non-mixité, par souci de prioriser « les femmes, les publics en situation de problématique linguistique, non scolarisés et non alphabétisés. » Peu de temps après, soit dès 2016, la structure a souhaité compléter son action d'insertion en intégrant le dispositif Premières Heures.

Enfin, créée en 1954, Emmaüs est un acteur incontournable de l'action sociale contemporaine envers les personnes sans-domicile. L'association est structurée autour de dispositifs et de projets variés. Elle gère trois maraudes d'intervention sociale, quarante centres d'hébergement, treize accueils de jours et vingt-quatre structures de logement adapté, le tout en Île de France et dans le Loir et Cher. Elle prône cinq « missions transverses » : logement, culture, santé, sport et loisirs, et enfin le « pôle insertion demain ». C'est au sein de ce pôle d'activité qu'est déployé le dispositif Premières Heures, en lien notamment avec des ateliers et chantiers d'insertion.

Il me faut préciser que les associations de ce premier type sont surreprésentées à Paris. En effet, la Ville de Paris permet à des associations qui ne sont pas SIAE de porter le dispositif Premières Heures. Cette disposition facilite l'accès à ces grandes associations partenaires qui souhaitent diversifier leurs activités, soit en mettant un pied dans le secteur de l'insertion par le travail, soit en intensifiant leur présence dans ce secteur. À l'inverse, le second type d'associations, parce qu'elles sont plutôt constituées par des structures créées dans un objectif d'insertion ou d'accompagnement par et vers le travail et l'emploi, intégreront les dispositifs Premières Heures dans un second temps.

## **Des structures d'insertion qui développent un dispositif Premières Heures**

Je dénombre six associations sur vingt enquêtées qui ont rejoint un dispositif Premières Heures dans une optique de rapprochement du secteur de la grande exclusion et du sans-abrisme, en ayant initialement une activité et un modèle les ancrant plutôt dans le secteur de l'insertion par l'activité économique voire dans le droit commun.

Espero est une structure du dispositif Premières Heures des Hauts-de-Seine. Elle est située au sein d'un espace de travail et de création, installé à Antony de 2018 à 2022 dans le cadre d'une occupation temporaire portée par une coopérative d'urbanisme temporaire. Le site a accueilli une centaine de structures pendant ses quatre ans de présence, dont plusieurs furent des structures accueillantes dans le dispositif des Hauts-de-Seine. Le site temporaire était voisin d'un centre d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile. La proximité des deux types de lieux a accéléré le développement du dispositif Premières Heures. Au départ, Espero se dédie aux personnes en exil, à la valorisation de leurs savoir-faire techniques, en particulier autour de la couture. Le projet central de l'association est « la couture upcycling ». Il s'agit d'une activité centrée autour de la récupération de vêtements et rouleaux de tissus, donnés par l'industrie textile. Ces tissus sont ensuite recyclés et servent à la production de tissus et accessoires. À ses débuts, l'association propose des contrats d'intérim aux personnes accompagnées, avant de basculer vers le dispositif Premières Heures puis de créer un chantier d'insertion.

Espaces est une SIAE appartenant à une association créée en 1985, très présente sur le territoire des Hauts-de-Seine et plus généralement en Île de France, qui se donne pour mission globale « d'insérer par l'écologie urbaine ». L'association fondatrice est constituée d'une multitude de SIAE, puisqu'elle anime dix-sept chantiers d'insertion, lesquels regroupent 72 salarié·es permanent·e et proposent 174 postes pour des salarié·es en insertion. Espaces est la structure principale dans le portage du dispositif Premières Heures des Hauts-de-Seine, puisque c'est elle qui est en lien direct avec la DRIEETS pour coordonner l'essaimage du programme, et c'est elle qui salarie les deux postes à temps plein dédiés au programme sur le territoire : un poste de conseiller·e en insertion professionnelle et un poste de coordination. L'association L est une ressource présente dans les Hauts-de-Seine, accompagnant huit salarié·es en chantier d'insertion et deux salarié·es en dispositif Premières Heures. L'ensemble de ces salarié·es est placé sous la responsabilité du responsable de la ressource, qui fait donc également office d'encadrant technique.

Essor est une structure du dispositif Premières Heures des Hauts-de-Seine, à la fois association intermédiaire et association accueillante dans le dispositif. Elle a été créée en 1988, sur le même territoire. C'est la seule structure du dispositif Premières Heures Hauts-séquanais directement employeuse des personnes qu'elle accompagne.

Pimp Your Waste est une entreprise sociale qui dès sa création prend deux engagements. Le premier, « sur la partie écologique un peu le cœur de [l']activité, c'est de faire du réemploi de matériaux, donc faire du réemploi de matière qui est utilisée comme déchet, et sur la partie inclusif, c'est, dans les statuts c'est défini de manière très large, comme favoriser l'emploi à destination de personnes soit très éloignées de l'emploi soit qui ont des parcours de vie difficiles. » (entretien, homme, 27 ans, blanc, directeur de l'entreprise, juin 2021). L'entreprise est créée en 2018 et s'installe dans un espace collectif porté dès sa création par une coopérative d'urbanisme temporaire, dans les Hauts-de-Seine. La récupération d'objets, meubles et matériel de construction en bois, qui sont « upcyclés » et revendus à des particuliers et des entreprises représente son cœur d'activité. À ses débuts, Pimp Your Waste travaille avec un établissement et service d'aide par le travail (ESAT). Ce partenariat, s'il est toujours actif, est aujourd'hui plus ponctuel « parce qu'ils ont des délais très longs en fait, le temps d'accompagnement avec des personnes handicapées prend du temps et donc c'est sur des petites commandes et quand vraiment on arrive à avoir une organisation et qu'on arrive à planifier les choses très en avance, parce que quand on a un peu plus de volume, euh, c'est, ça prend trop de temps, ça leur prend trop de temps. » (entretien, Fabien, homme, 27 ans, blanc, directeur de l'entreprise, juin 2021). Rapidement, l'association commence à collaborer avec l'HUDA voisin, en particulier pour la réalisation de mobilier extérieur. Au début de l'année 2020, l'association porteuse du dispositif Premières Heures dans les Hauts-de-Seine leur propose d'intégrer le dispositif. Dans la continuité de leur collaboration, l'association N passe uniquement par l'HUDA voisin pour recruter ses salarié·es en insertion.

La Blanchisserie est un projet de l'association Travail et Vie, créée en 1981, à but d'insertion professionnelle. Travail et Vie propose comme supports d'activités diverses missions : « prestations de débarras, démolition, logistique réemploi, peinture, nettoyage, blanchisserie, maraîchage et entretien d'espaces verts » (site internet de l'association, consulté le 14 novembre 2023). La Blanchisserie est une structure d'insertion par l'activité économique, plus précisément un chantier d'insertion. Elle accueille uniquement des femmes « afin de créer un espace dans lequel les salariées ayant été victimes de violences

dans leur pays d'origine ou dans la rue puissent se sentir en sécurité sur leur lieu de travail. Un endroit dans lequel elles se sentent libres de travailler dans un esprit de sororité, sans être à l'affût ou inquiètes de leur environnement. Ce type d'outil d'insertion est très rare à Paris et d'autant plus précieux. » (Site internet de l'association, consulté le 14 novembre 2023).

La Régie de Quartier Paris Centre est une structure créée en 2007 dans un optique d'insertion par l'activité économique et de « dynamisation du lien social local ». C'est une association parisienne qui a intégré le dispositif Premières Heures en 2017 et accompagne entre deux et cinq salarié·es en dispositif Premières Heures par an. La majeure partie de ses activités d'insertion passe par des chantiers d'insertion. Les activités proposées s'articulent autour de missions de nettoyage, de végétalisation urbaine, d'accueil clientèle et de création artistique.

Il me faut à nouveau préciser que les structures du dispositif Premières Heures des Hauts-de-Seine sont surreprésentées dans ce second type d'association. L'explication me semble résider dans le fait que ce territoire est le moins strict en termes de conditions pour intégrer le dispositif Premières Heures. Il est par exemple le seul territoire à intégrer une association intermédiaire ou des entreprises sociales en tant que structures accueillantes. L'intersectorialité de ces six structures réside dans leurs partenariats étroits avec le secteur AHI réalisés via les dispositifs Premières Heures, mais également dans les réécritures, inflexions, ajustements de leurs projets d'accompagnement et de leurs modèles économiques que nécessite l'intégration de tels dispositifs. Le dernier type que je propose à l'analyse est constitué soit d'associations plus récentes, soit créées directement en lien avec les dispositifs Premières Heures, soit portant un projet lié à l'insertion professionnelle des personnes à la rue ou en situation de grande pauvreté.

### **Des associations directement créées dans une optique intersectorielle**

Le troisième et dernier type d'associations rencontrées dans l'enquête de terrain est également le type le moins homogène en termes de taille, projet ou ancienneté des associations qui y appartiennent. Sa grande cohérence est à retrouver dans la forte intersectorialité illustrées par les structures de ce type et ce dès leur création. Ce type regroupe six associations.

Atoll est une association historiquement ancrée dans l'éducation de rue et l'assistance directe aux personnes les plus démunies. Elle est issue de la prévention

spécialisée, a été créée dans les années 1980, en appui sur une équipe de rue. Depuis 2015, elle accueille un CHRS. L'équipe de rue de l'association est composée de cinq intervenant·es sociales et d'une coordinatrice. Elle est en lien avec environ 150 personnes en situation de rue. Le fait de « capter les gens par le travail » constitue au plan historique le premier objectif d'Atoll. Au gré des rencontres, les éducateur·ices de rue se servent des chantiers que l'association est en mesure de proposer pour solidifier les liens avec les personnes et leur octroyer un petit revenu, tout en s'efforçant de « ne rien proposer et d'attendre qu'il y ait des demandes », y compris en ce qui concerne l'accès potentiel à un hébergement (Entretien, femme, 50 ans, blanche, coordinatrice de l'équipe de rue, septembre 2020, Paris). L'association propose des chantiers aux personnes suivies. Ils sont de différents ordres : ménage et entretien via des clients réguliers, manutention pour des particuliers occasionnels, soutien à des chantiers d'insertion partenaires. Cette offre concerne un à quatre chantiers par semaine. Le volume de travail proposé n'est pas fixe. Au sein des personnes qui travaillent dans ces « chantiers », « il y en a qui sont DPH, il y en a qui ne le sont pas » et l'association A essaie de ne pas les différencier, de ne pas les traiter différemment. Sur une année, l'association fait travailler une trentaine de personnes « à l'heure ». Cet effectif inclut un conventionnement pour dix personnes en dispositif Premières Heures, mais en règle générale iels ne sont pas plus de six ou sept à travailler dans le cadre de ce dispositif. Iels sont accompagné·es par les encadrant·es des chantiers d'insertion ou les salarié·es de l'association A, qui réalisent ce travail d'accompagnement et d'encadrement des DPH en plus de leurs autres missions. Le dispositif Premières Heures est ultérieur aux chantiers, mais y a été mis en œuvre dès son expérimentation à Paris en 2010.

Carton Plein a été créée en 2012 et a rejoint le dispositif parisien dès 2013. La collecte représente son support d'activité ainsi que la revalorisation et la vente de cartons de seconde main. De 2013 à 2018, l'association a fonctionné exclusivement autour du dispositif Premières Heures : en plus du directeur de l'association, les salarié·es permanent·es étaient pendant cette période entièrement dédié·es au recrutement, à l'accompagnement et à l'encadrement des salarié·es en insertion dans le dispositif. En 2018, Carton Plein crée une entreprise d'insertion et un organisme de formation autour de la cyclo-logistique urbaine. En 2021, Carton Plein crée un atelier et chantier d'insertion remobilisant et qualifiant, le premier déployé en lien avec le dispositif Premières Heures, le second avec l'entreprise d'insertion. Le chantier d'insertion est conventionné avec

Convergence France dès sa création. À partir de janvier 2023, l'antenne parisienne de l'association bascule du dispositif Premières Heures parisien au programme Premières Heures en Chantier. Carton Plein et la Conciergerie Solidaire sont les deux seules structures parisiennes à intégrer ce programme en janvier 2023. Carton Plein a ouvert en 2020 un atelier de valorisation du carton dans les Hauts-de-Seine en lien avec le dispositif Premières Heures du département, et en 2022 un atelier en Seine Saint Denis dans le cadre du déploiement de Premières Heures en Chantier sur ce territoire. Sur les trois territoires où se déploie un dispositif Premières Heures, les salarié·es en insertion sont accompagné·es par des intervenant·es sociales dédié·es. Au total, ce sont une petite cinquantaine de personnes qui sont accompagnées annuellement dans les dispositifs Premières Heures, dont plus de trente par l'antenne parisienne jusqu'en 2021, année où l'effectif décroît.

La Chorba a été créée il y a vingt-deux ans dans le Nord de Paris. Son activité est structurée autour de l'aide alimentaire, via plusieurs formes d'intervention sociale : distribution de repas, distribution de petits déjeuners, colis alimentaires, colis alimentaires à domicile, maraudes, structure d'insertion par l'activité économique, lutte contre le gaspillage alimentaire. L'ensemble de ces activités est interconnecté et fonctionne historiquement grâce au travail de personnes bénéficiaires de l'action, que ce travail soit bénévole ou salarié. Les actions d'insertion par le travail ont débuté en 2013 et se sont immédiatement articulées autour d'un chantier d'insertion et du dispositif Premières Heures. Souvent, les salarié·es en dispositif Premières Heures intègrent le chantier d'insertion à la suite de leur parcours.

En zone rurale, lorsque débutent les prospections pour monter un dispositif Premières Heures, la directrice actuelle de l'association de préfiguration de la Régie de territoire de Brive-la-Gaillarde travaille à la création de l'association via un chantier d'insertion. Dès son origine « la Régie, dans son objet social, devait accueillir les personnes les plus éloignées de l'emploi » (Entretien, directrice de la Régie de territoire de Brive-la-Gaillarde, 4 février 2022). La matérialisation du programme tel qu'imaginé par les responsables se fait par l'intégration en 2021 du programme Premières Heures en Chantier. Ce programme est également déployé en lien avec la plateforme AHI de la Ville, c'est-à-

dire un réseau de structures accueillies dans le siège d'un CHRS « diffus »<sup>66</sup> sur le territoire, toutes liées au secteur de l'accueil hébergement insertion. « L'idée était de créer avec la plateforme une porte d'entrée unique pour les personnes en situations d'exclusion et qu'ils puissent trouver dans un même lieu de quoi manger, se vêtir, dormir, trouver un logement. » (Responsable du CHRS Patier, 19 janvier 2022). Le regroupement de la quasi-intégralité des structures positionnées sur l'offre AHI sur le territoire a des effets très directs sur le programme Premières Heures en Chantier : du fait de la mise en place de cette plateforme, la quasi-intégralité des orientations vers le programme se fait par les équipes de la médiation sociale de rue. À Brive, le programme Premières Heures en Chantier est appelé par les associations locales le programme « Retour progressif à l'emploi »

Emmaüs Défi est une ressourceurcie parisienne. C'est une des toutes premières associations qui va imaginer, expérimenter et plaider pour le déploiement et l'essaimage du dispositif Premières Heures parisien. Créée en 2007, l'association inscrit dès l'année 2009 le dispositif de « Travail à l'heure » dans son rapport d'activité. « 2009 est notre première année à placer sous le signe du développement et de l'innovation sociale au service de l'insertion professionnelle et sociale des personnes en grandes difficultés. En effet, les accomplissements des 2 premières années nous ont permis pour notre troisième année d'existence, d'aller encore plus loin dans notre projet social d'accueil inconditionnel des personnes à la rue grâce à la mise en place d'une nouveauté : le "Travail à l'heure". Ce contrat de travail évolutif de quelques heures par semaine est un formidable levier d'insertion des personnes sans domicile fixe souhaitant reprendre une activité sur un rythme adapté à leur possibilité et capacité. »<sup>67</sup> À son lancement en avril 2009, le dispositif n'est pas subventionné, mais totalement auto-porté par l'association. Il est mis en œuvre en partenariat avec des équipes des maraudes d'intervention sociale qui orientent les personnes rencontrées à la rue vers l'association S. « Ce nouveau dispositif permet de proposer aux très grands exclus de reprendre une activité professionnelle selon un rythme très progressif (4h/semaine, puis 8h, 16h) avant de pouvoir être embauchés à 24h/semaine dans le cadre d'un CAE. En effet, la marche des 24h/semaine est parfois trop haute pour certains,

---

<sup>66</sup> Contrairement à un centre d'hébergement et de réinsertion sociale où les chambres et appartements sont centralisés dans un bâtiment accueillant également les bureaux des professionnels, un CHRS diffus propose des chambres et appartements de manière disséminée sur le territoire.

<sup>67</sup> Rapport d'activité 2009 d'Emmaüs Défi, p. 3.

éloignés depuis trop longtemps du monde du travail, et il était nécessaire d’inventer un dispositif plus progressif, ne s’inscrivant pas au démarrage dans le conventionnement CAE. (...) L’activité proposée à ces salariés n’est pas différente de celle des autres salariés [de l’association] (collectes auprès des particuliers), mais elle est adaptée »<sup>68</sup>.

La Cloche est un projet d’une association œuvrant dans le champ de l’exclusion. Créée en 2014 et lauréate de la Fondation la France s’engage en 2017, l’association propose des échanges de services entre habitant.es, commerçant.es et personnes sans-domicile dans un quartier. Cette association fonctionne essentiellement grâce au bénévolat des personnes à la rue et des habitant.es avec logement dans un quartier donné. En 2018, l’association intègre à son projet associatif le dispositif Premières Heures. Le support d’activité proposé est la confection de biscuits sablés, qui sont ensuite vendus sur des marchés, dans des kiosques associatifs, ou en direct à des particuliers. Au printemps 2021, le dispositif Premières Heures est arrêté, en raison notamment du manque de viabilité de son modèle économique et de la déconnexion entre le projet de biscuiterie et le reste des activités de l’association. Les quelques salarié.es en cours d’accompagnement sont recruté.es par d’autres associations du dispositif, à titre principal Carton Plein et la Conciergerie Solidaire d’Aurore.

Ce troisième et dernier type est le plus divers au regard des tailles, projets, ancienneté et structuration économique des associations concernées. Considéré au prisme de l’intersectorialité, ce type d’associations fait montre d’homogénéité et participe d’une nouvelle génération d’associations qui se revendiquent souvent de l’économie sociale et solidaire (ESS). Il me semble que la branche associative liée aux personnes sans-domicile de ce secteur est un espace associatif qui rend compte de l’intersectorisation de l’AHI et de l’IAE.

---

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 8



## Matériaux de terrain

### Entretiens

En gras, les entretiens cités dans le corps de la thèse/

Entretien n°	Mené par	Caractéristiques socio-démographiques	Fonction	Structure	Type DPH	Type structure	Date
1	Louise Lacoste	Femme racisée	Alternante	DAE	DPH Paris	Institution	25/08/20
<b>2</b>	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Femme racisée</b>	<b>Salariée</b>	<b>Ville de Paris</b>	<b>DPH Paris</b>	<b>Institution</b>	<b>03/11/20</b>
3	Louise Lacoste	Femme blanche	Bénévole	Bagagerie Solidaire	DPH 92	Association orientante	21/05/21
4	Louise Lacoste	Femme blanche	Bénévole	Croix Rouge Chatillon	DPH 92	Association orientante	01/06/21
5	Louise Lacoste	Femme blanche	Membre du CA	Carton Plein	DPH Paris	Association accueillante	23/08/21
<b>6</b>	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Femme blanche</b>	<b>Coordinateur·ice</b>	<b>Fondation Armée du Salut</b>	<b>DPH Paris</b>	<b>Association accueillante</b>	<b>17/09/20</b>
7	Louise Lacoste	Femme blanche	Coordinateur·ice	Cité Caritas	DPH Paris	Association accueillante	28/09/20
<b>8</b>	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Femme blanche</b>	<b>Coordinateur·ice</b>	<b>Cité Caritas</b>	<b>DPH Paris</b>	<b>Association accueillante</b>	<b>12/10/20</b>
<b>9</b>	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Femme blanche</b>	<b>Coordinateur·ice</b>	<b>CHRS Pâtiers</b>	<b>PHC</b>	<b>Association accueillante</b>	<b>04/02/22</b>
10	Louise Lacoste	Femme blanche	Coordinateur·ice	FNDSA	PHC	Association accueillante	08/02/22

11	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Femme blanche</b>	<b>Intervenant·e sociale</b>	<b>Travail Partage</b>	<b>et DPH Paris</b>	<b>Association intermédiaire</b>	<b>26/10/20</b>
12	Louise Lacoste	Homme racisé	Intervenant·e sociale	Espero	DPH 92	Association accueillante	07/06/21
13	Louise Lacoste	Femme racisée	Intervenant·e sociale	Mie de Pain	DPH Paris	Association accueillante	29/03/22
14	Louise Lacoste	Femme racisée	Co-directrice IDF	La Cloche	Autre	Autre association	31/07/20
15	Louise Lacoste	Homme blanc	Coordinateur·ice	Cité Caritas	DPH Paris	Association accueillante	12/10/20
16	Louise Lacoste	Homme, 26 ans	Coordinateur·ice	<b>La Petite Boutique (Espace)</b>	DPH 92	Association accueillante	26/05/21
17	Louise Lacoste	Homme blanc	Coordinateur·ice	Conciergerie	DPH Paris	Association accueillante	18/10/21
18	Alice Krzystofik	Homme blanc	Coordinateur·ice	CHRS Patiers	PHC	Association accueillante	24/01/22
19	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Homme, blanc</b>	<b>Coordinateur·ice</b>	<b>Fédération des acteurs de la solidarité</b>	<b>Autre association</b>	<b>Autre association</b>	<b>01/09/22</b>
20	Louise Lacoste	Homme, 27, blanc,	Coordinateur·ice	Cité Caritas	DPH Paris	Association accueillante	28/09/20
21	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Homme racisé</b>	<b>Coordinateur·ice</b>	<b>Emmaüs Solidarité</b>	<b>DPH Paris</b>	<b>Association accueillante</b>	<b>03/08/20</b>
22	Louise Lacoste	Homme, ?	Coordinateur·ice	Samu Social	DPH Paris	Association accueillante	23/09/20
23	Louise Lacoste Louise Lacoste	Femme blanche	Coordinateur·ice	Espace	DPH 92	Association accueillante	22/07/20

24	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Femme blanche</b>	<b>Coordinateur·ice</b>	<b>DAE</b>	<b>DPH Paris</b>	<b>Institution</b>	<b>22/07/20</b>
25	Louise Lacoste	Femme blanche	Coordinateur·ice	La Cloche	DPH Paris	Association accueillante	07/09/20
26	Louise Lacoste	Femme racisée	Coordinateur·ice	La Chorba	DPH Paris	Association accueillante	13/10/20
27	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Femme blanche</b>	<b>Coordinateur·ice</b>	<b>Carton Plein</b>	<b>DPH Paris</b>	<b>Association accueillant e</b>	<b>05/11/20</b>
28	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Femme blanche</b>	<b>Coordinateur·ice</b>	<b>Espace</b>	<b>DPH 92</b>	<b>Association accueillant e</b>	<b>24/02/21</b>
29	Louise Lacoste	Femme blanche	Coordinateur·ice	Carton Plein	DPH 92	Association accueillante	08/06/21
30	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Femme blanche</b>	<b>Coordinateur·ice</b>	<b>HUDA</b>	<b>DPH 92</b>	<b>Association orientante</b>	<b>28/06/21</b>
31	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Femme blanche</b>	<b>Coordinateur·ice</b>	<b>Espace</b>	<b>DPH 92</b>	<b>Association accueillant e</b>	<b>13/04/22</b>
32	Louise Lacoste	Femme blanche	Coordinateur·ice	Conciergerie	DPH Paris	<b>Association</b> accueillante	22/09/20
33	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Femme blanche</b>	<b>Coordinateur·ice</b>	<b>CASVP</b>	<b>DPH Paris</b>	<b>Association accueillant e</b>	<b>14/09/20</b>
34	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Femme blanche</b>	<b>Coordinateur·ice</b>	<b>Atoll 75</b>	<b>DPH Paris</b>	<b>Association accueillant e</b>	<b>18/09/20</b>
35	Louise Lacoste	Femme racisée	Coordinateur·ice	Fondation Armée du Salut	DPH Paris	Association accueillante	12/11/20
36	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Femme blanche</b>	<b>Coordinateur·ice</b>	<b>Emmaüs Défi</b>	<b>DPH Paris</b>	<b>Association accueillant e</b>	<b>09/12/20</b>

37	Louise Lacoste	Homme blanc	Directeur·ice	Optim Emploi	DPH Paris	Association intermédiaire	11/08/20
38	Louise Lacoste	Homme racisé	Directeur·ice	Coup D'Main	DPH Paris	Association intermédiaire	14/08/20
39	Louise Lacoste	Homme blanc	Directeur·ice	TAE	Autre	Autre association	03/09/20
<b>40</b>	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Homme blanc</b>	<b>Directeur·ice</b>	<b>Convergence France</b>	<b>PHC</b>	<b>Autre association</b>	<b>09/09/20</b>
41	Louise Lacoste	Homme blanc	Directeur·ice	Travail Partage	et DPH Paris	Association intermédiaire	21/09/20
42	Louise Lacoste	Homme blanc	Directeur·ice	Atoll 75	DPH Paris	Association accueillante	19/11/20
43	Louise Lacoste	Homme blanc, femmes blanches	Directeur·ice	Convergence France	PHC	Association accueillante	05/05/22
44	Louise Lacoste	Hommes blancs	Directeur·ice	TAE	Autre	Autre association	03/09/20
45	Louise Lacoste	Femme blanche	Directeur·ice	Réagir	DPH Paris	Association intermédiaire	12/08/20
46	Louise Lacoste	Femme blanche	Directeur·ice	Eureka Services	DPH Paris	Association intermédiaire	15/09/20
47	Louise Lacoste	Femme racisée	Directeur·ice	Espero	DPH 92	Association accueillante	07/06/21
<b>48</b>	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Femme blanche</b>	<b>Directeur·ice</b>	<b>Essor</b>	<b>DPH 92</b>	<b>Association intermédiaire et association</b>	<b>01/07/21</b>

						accueillant e	
49	Louise Lacoste	Femme blanche	Directeur·ice	Régie de Brive	PHC	Association accueillant e	04/02/22
50	Louise Lacoste	Femme blanche	Directeur·ice	Carton Plein	DPH Paris	Association accueillant e	10/06/23
51	Louise Lacoste	Homme racisé	Intervenant·e sociale	Pimp Your Waste	DPH 92	Association accueillant e	24/06/21
52	Louise Lacoste	Homme blanc	Intervenant·e sociale	CASVP	DPH Paris	Association accueillante	29/04/22
53	Louise Lacoste	Homme blanc, femme blanche	Intervenant·e sociale	Samu Social	DPH Paris	Association accueillant e	14/06/22
54	Louise Lacoste	Homme, 35 ans, blanc	Intervenant·e sociale	Carton Plein	DPH Paris	Association accueillant e	09/09/20
55	Louise Lacoste	Femme blanche	Intervenant·e sociale	Conciergerie	DPH Paris	Association accueillante	22/09/20
56	Louise Lacoste	Femme blanche	Intervenant·e sociale	Conciergerie	DPH Paris	Association accueillante	22/09/20
57	Louise Lacoste	Femme blanche	Intervenant·e sociale	Cité Caritas	DPH Paris	Association accueillant e	28/09/20
58	Louise Lacoste	Femme blanche	Intervenant·e sociale	Cité Caritas	DPH Paris	Association accueillant e	05/01/22
59	Louise Lacoste	Femme blanche	Intervenant·e sociale	CHRS Patiers	PHC	Association accueillant e	18/01/22

60	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Homme blanc</b>	<b>Intervenant·e sociale</b>	<b>Régie de Brive</b>	<b>PHC</b>	<b>Association accueillante</b>	<b>19/01/22</b>
61	Louise Lacoste	Femme blanche	Intervenant·e sociale	FNDSA	PHC	Association accueillante	08/02/22
62	Louise Lacoste	Homme blanc	Intervenant·e sociale	FNDSA	PHC	Association accueillante	08/02/22
63	Louise Lacoste	Homme blanc	Intervenant·e sociale	Carton Plein	DPH Paris	Association accueillante	09/02/22
64	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Homme racisé</b>	<b>Intervenant·e sociale</b>	<b>Emmaüs Défi</b>	<b>DPH Paris</b>	<b>Association accueillante</b>	<b>19/04/22</b>
65	Louise Lacoste	Femme racisée	Intervenant·e sociale	Carton Plein	DPH Paris	Association accueillante	23/06/23
66	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Femme blanche</b>	<b>responsable</b>	<b>DAE</b>	<b>DPH Paris</b>	<b>Institution</b>	<b>22/07/20</b>
67	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Homme blanc</b>	<b>responsable</b>	<b>Pimp Your Waste</b>	<b>DPH 92</b>	<b>Association accueillante</b>	<b>24/06/21</b>
68	Louise Lacoste	Homme racisé	Salarié insertion	enEspero	DPH 92	Association accueillante	07/06/21
69	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Homme racisé</b>	<b>Salarié insertion</b>	<b>enEssor</b>	<b>DPH 92</b>	<b>Association accueillante</b>	<b>01/07/21</b>
70	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Homme blanc</b>	<b>Salarié insertion</b>	<b>enCarton Plein</b>	<b>DPH 92</b>	<b>Association accueillante</b>	<b>23/09/21</b>
71	Louise Lacoste	Homme blanc	Salarié insertion	enCarton Plein	DPH 92	Association accueillante	23/09/21
72	Louise Lacoste	Homme blanc	Salarié insertion	enEmmaüs Défi	DPH Paris	Association accueillante	01/03/22

73	Louise Lacoste	Homme blanc	Salarié insertion	en	Conciergerie	DPH Paris	Association accueillante	08/03/22
74	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Homme racisé</b>	<b>Salarié insertion</b>	<b>en</b>	<b>Conciergerie</b>	<b>DPH Paris</b>	<b>Association accueillante</b>	<b>11/03/22</b>
75	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Homme blanc</b>	<b>Salarié insertion</b>	<b>en</b>	<b>Emmaüs Défi</b>	<b>DPH Paris</b>	<b>Association accueillante</b>	<b>25/04/22</b>
76	Louise Lacoste	Homme racisé	Salarié insertion	en	Emmaüs Défi	DPH Paris	Association accueillante	27/04/22
77	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Homme blanc</b>	<b>Salarié insertion</b>	<b>en</b>	<b>Emmaüs Défi</b>	<b>DPH Paris</b>	<b>Association accueillante</b>	<b>05/05/22</b>
78	Louise Lacoste	Homme, racisé	Salarié insertion	en	CASVP	DPH Paris	Association accueillante	07/06/22
79	Louise Lacoste	Homme blanc	Salarié insertion	en	Carton Plein	DPH Paris	Association accueillante	15/11/21
80	Louise Lacoste	Homme racisé	Salarié insertion	en	Carton Plein	DPH Paris	Association accueillante	15/11/21
81	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Homme racisé</b>	<b>Salarié insertion</b>	<b>en</b>	<b>Carton Plein</b>	<b>DPH Paris</b>	<b>Association accueillante</b>	<b>18/11/21</b>
82	Louise Lacoste	Homme racisé	Salarié insertion	en	Pimp Waste	Your DPH 92	Association accueillante	26/11/21
83	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Homme racisé</b>	<b>Salarié insertion</b>	<b>en</b>	<b>Pimp Waste</b>	<b>Your DPH 92</b>	<b>Association accueillante</b>	<b>26/11/21</b>
84	Louise Lacoste	Homme blanc	Salarié insertion	en	Carton Plein	DPH Paris	Association accueillante	29/11/21
85	<b>Louise Lacoste</b>	<b>Homme blanc</b>	<b>Salarié insertion</b>	<b>en</b>	<b>Carton Plein</b>	<b>DPH Paris</b>	<b>Association accueillante</b>	<b>10/12/21</b>

86	Louise Lacoste	Homme blanc	Salarié insertion	en	Carton Plein	DPH Paris	Association accueillante	22/12/21
87	Louise Lacoste	Homme blanc	Salarié insertion	en	CASVP	DPH Paris	Association accueillante	26/01/22
<b>88</b>	<b>Alice Krzystofik</b>	<b>Homme blanc</b>	<b>Salarié insertion</b>	<b>en</b>	<b>Régie de Brive</b>	<b>PHC</b>	<b>Association accueillante</b>	<b>01/02/22</b>
<b>89</b>	<b>Alice Krzystofik</b>	<b>Femme blanche</b>	<b>Salarié insertion</b>	<b>en</b>	<b>Régie de Brive</b>	<b>PHC</b>	<b>Association accueillante</b>	<b>02/02/22</b>
<b>90</b>	<b>Alice Krzystofik</b>	<b>Femme blanche</b>	<b>Salarié insertion</b>	<b>en</b>	<b>Régie de Brive</b>	<b>PHC</b>	<b>Association accueillante</b>	<b>02/02/22</b>
91	Alice Krzystofik	Homme racisé	Salarié insertion	en	FNDSA	PHC	Association accueillante	22/02/22
92	Alice Krzystofik	Homme blanc	Salarié insertion	en	FNDSA	PHC	Association accueillante	23/02/22
93	Alice Krzystofik	Homme blanc	Salarié insertion	en	FNDSA	PHC	Association accueillante	23/02/22
94	Alice Krzystofik	Homme racisé	Salarié insertion	en	Régie de Brive	PHC	Association accueillante	12/04/22
<b>95</b>	<b>Alice Krzystofik</b>	<b>Homme blanc</b>	<b>Salarié insertion</b>	<b>en</b>	<b>Régie de Brive</b>	<b>PHC</b>	<b>Association accueillante</b>	<b>13/04/22</b>
<b>96</b>	<b>Alice Krzystofik</b>	<b>Femme racisé</b>	<b>Salarié insertion</b>	<b>en</b>	<b>FNDSA</b>	<b>PHC</b>	<b>Association accueillante</b>	<b>03/05/22</b>
97	Louise Lacoste	Femme blanche	Salariée insertion	en	Cité Caritas	DPH Paris	Association accueillante	13/10/21

98	Alice Krzystofik	Femme racisée	Salariée insertion	en	La Petite Boutique (Espace)	DPH 92	Association accueillante	26/05/21
99	Louise Lacoste	Femme blanche	Salariée insertion	en	Carton Plein	DPH Paris	Association accueillante	08/12/21
100	Louise Lacoste	Femme blanche	Stagiaire		La Cloche	DPH Paris	Association accueillante	08/09/20
101	Louise Lacoste	Femme blanche	Stagiaire		CHU Boulogne	DPH 92	Association orientante	15/06/21
102	Louise Lacoste	Femme blanche	Intervenant·e sociale		Maison de l'Amitié	DPH 92	Association orientante	15/06/21
103	Louise Lacoste	Femme blanche	Intervenant·e sociale		CHU Boulogne	DPH 92	Association orientante	15/06/21
104	Louise Lacoste	Femme blanche	Intervenant·e sociale		CHU Boulogne	DPH 92	Association orientante	15/06/21



## Immersion

(Cette table ne prend pas en compte l'ensemble des temps passés au sein de l'association Carton plein, qui représentent plusieurs centaines de journées de présence dans l'association avant et pendant la CIFRE)

Type DPH	Association	Structure	Activité	Date	Demi-journées
DPH Paris	Armée du Salut	Cité de Refuge	Logistique	17-nov-20	1
DPH Paris	CASVP	Pauline Rolland	Ménage et voirie	17-nov-20	1
DPH Paris	Atoll	Ferme du Rail	Maraîchage	18-nov-20	1
DPH Paris	Armée du Salut	Cité de Refuge	Linge / ménage	24-nov-20	1
DPH Paris	Emmaüs Solidarité	IAE	Cyclo-logistique	30-nov-20	1
DPH Paris	CASVP	Pauline Rolland	Ménage, voirie	01-déc-20	1
DPH Paris	Aurore	Conciergerie Solidaire	Voirie	02-déc-20	2
DPH Paris	Travail et vie	Blanchisserie	Blanchisserie	15-déc-20	1
DPH Paris	Cité Caritas	Centre espoir	Bricolage, voirie	05-janv-21	1
DPH Paris	Cité Caritas	Centre espoir	Bricolage, voirie	06-janv-21	1
DPH 92	Espace	Petite boutique	Vente, ressourcerie	26-mai-21	1
DPH 92	Espero	Espero	Couture	07-juin-21	1

DPH 92	Pimp Your Waste	Pimp Your Waste	Menuiserie	24-juin-21	1
DPH Paris	Cité Caritas	Centre hébergement	Travaux réhabilitation	11-oct-21	
DPH Paris	Cité Caritas	Centre hébergement	Travaux réhabilitation	12-oct-21	1
DPH Paris	Cité Caritas	Centre hébergement	Travaux réhabilitation	13-oct-21	1
DPH Paris	Cité Caritas	Centre hébergement	Travaux réhabilitation	14-oct-21	1
DPH Paris	Aurore	Conciergerie Solidaire (Exelmans)	Voirie et tri	20-oct-21	1
DPH Paris	Aurore	Conciergerie Solidaire (Gare de Lyon)	Menuiserie	21-oct-21	2
DPH Paris	Aurore	Conciergerie Solidaire (Exelmans)	Soudure et voirie	19-oct-21	1
DPH 92	Pimp Your Waste	Pimp Your Waste	Menuiserie	26-nov-21	1
DPH Paris	Emmaüs Défi	Riquet	Tri textile	21-déc-21	1
Association orienteuse	Emmaüs	Maraude centre	Maraude	05-janv-22	1
DPH Paris	Cité Caritas	Centre Espoir	Bricolage, voirie	24-janv-21	1
DPH Paris	Cité Caritas	Centre Espoir	Bricolage, voirie	25-janv-21	1
DPH Paris	Cité Caritas	Centre Espoir	Bricolage, voirie	26-janv-21	1

DPH Paris	Aurore	Conciergerie Solidaire	Voirie	08-mars-22	1
DPH Paris	Aurore	Conciergerie solidaire	Jardinage	10-mars-22	1
DPH Paris	Emmaüs défi	Riquet	Tri textile	01-mars-22	1
DPH Paris	Emmaüs défi	Riquet	Tri textile	02-mars-22	1
DPH Paris	Emmaüs défi	Riquet	Tri textile	20-avr-22	1
DPH Paris	Emmaüs défi	Riquet	Tri textile	27-avr-22	1
DPH Paris	Emmaüs défi	Riquet	Tri textile	05-mai-22	1
PHC	FNDSA	Décines	Tri textile	08-févr-22	2
PHC	FNDSA	Décines	Tri textile	22-mars-22	2
PHC	Brive	Régie de Quartier	Voirie, bricolage	01-févr-22	2
PHC	Brive	Régie de Quartier	Voirie, bricolage	02-févr-22	2
PHC	Brive	Régie de Quartier	Voirie, bricolage	15-mars-22	2
PHC	Brive	Régie de Quartier	Voirie, bricolage	16-mars-22	2
PHC	Brive	Régie de Quartier	Voirie, bricolage	17-mars-22	2
DPH Paris	CASVP	Charonne	Ménage	08-juin-22	1



## Réunions d'évaluation et d'analyse de pratique

### 6.3.2.1. Dans les Hauts-de-Seine

Date	Type
04-déc-19	CODAC
28-oct-20	Comité accompagnement
23-nov-20	Copil DPH 92
30-nov-20	GT évaluation 1
16-déc-20	Réunion clôture convention revitalisation
04-févr-21	GT emploi
24-févr-21	GT personnes accompagnées
24-févr-21	Comité de pilotage
22-mars-21	GT personnes accompagnées
05-juil-21	GT emploi
25-mars-22	CODAC

### 6.3.2.2. À Paris, animation des réunions du collectif DPH

03-oct-19	COFIL
29-sept-20	Réunion rentrée thèse
17-juin-21	Coformation
18-juin-21	Coformation
23-févr-22	Reprise

29-juin-22	Collectif
14-sept-22	Journée de travail
07-déc-22	demi-journée de travail

### 6.3.2.3. À Carton Plein, les journées blanches

<b>Journées blanches</b>
08-déc-20
09-déc-20
02-juin-21
06-mai-22
09-nov-22

### Ateliers de théâtre forum

<b>Période</b>	<b>Structures concernées</b>	<b>Animation</b>	<b>Dispositif d'enquête</b>
Avril 2021-octobre 2022 (Cinq ateliers)	Carton Plein	Doctorante (seule)	Prise de notes en fin de session Entretiens avec deux salariées pour recueillir leur ressenti
Juillet 2021 (Un atelier)	Carton Plein	Doctorante + collègue sociologue	Prise de notes en fin de session
Mars 2022 (Six ateliers)	Brive-la-Gaillarde	Doctorante + collègue sociologue	Prise de notes en cours de sessions
Septembre-décembre 2022 (Cinq ateliers)	Carton Plein Samu Social	Doctorante + collègue comédienne	Captation vidéo et audio, prise de notes
Mars-avril 2023 (Quatre ateliers)	Carton Plein	Doctorante + collègue comédienne	Captation vidéo et audio, prise de notes



## Tables

### Table des encadrés

Encadré 1 : vagabonds, sans-abri, clochards, mendiants, de qui parle-t-on ? .....	5
Encadré 2 : émergence et structuration du secteur de l'IAE .....	18
Encadré 3 : fonctionnement du dispositif Premières Heures parisien.....	25
Encadré 4 : le programme Convergence et Convergence France .....	28
Encadré 5 : travail ou emploi ?.....	31
Encadré 6 : étude de 225 profils de salarié·es en insertion à Carton Plein de 2015 à 2022.....	100
Encadré 7 : qui sont les intervenant·es sociaux·ales des dispositifs Premières Heures ?.....	185

## Quelques trajectoires de salarié·es en insertion

Trajectoire 1 : Célia.....	107
Trajectoire 2 : Marie.....	117
Trajectoire 3 : Victoire.....	120
Trajectoire 4 : Bertrand.....	124
Trajectoire 5 : Alina.....	127
Trajectoire 6 : Ibrahim.....	128

## Tableaux

Tableau 1 : Personnes suivies et recrutées de 2014 à 2018.....	60
Tableau 2 : Hébergement à l'entrée dans le dispositif Premières Heures en 2018, pour 216 personnes .....	65
Tableau 3 : les tensions structurant le ciblage des dispositifs Premières Heures ..	88
Tableau 4 : niveau d'études des personnes sans domicile enquêtées.....	102
Tableau 5 : répartition des types d'associations orientantes .....	296

## Table des figures

Figure 1 : évolution dans la seconde moitié du XXe siècle des tendances liées à la prise en charge de charge des errants. Source : Julien Damon (Damon, 2021, p. 52).....	14
Figure 2 : L'escalier de la prise en charge en hébergement. Source : (Loison, 2022) .....	17
Figure 3 : constitution des dispositifs Premières Heures .....	23
Figure 4 : extrait, plaidoyer d'associations du dispositif Premières Heures parisien, 2019. Source : drive de l'association Carton Plein. Consulté le 2 novembre 2023. ....	39
Figure 5 : plaquette de présentation du dispositif Premières Heures des Hauts-de-Seine, février 2020. Source : drive partagé de Carton Plein. Plaquette présenté lors du comité de pilotage du 11 février 2020. ....	61
Figure 6 : premier graphique, répartition des types de structures orientantes. Second graphique : type de centres d'hébergements des structures orientantes .....	63
Figure 7 : graphique représentant les hébergements des salarié·es du dispositif altoséquanais à leur entrée dans le dispositif .....	64
Figure 8 : Nationalités des salarié·es en insertion à Carton Plein de 2015 à 2022 .....	115
Figure 9 : trajectoires de travail et d'emploi des salarié·es en insertion enquêtées .....	121

Figure 10 : extrait de la convention 5 de l'association Carton Plein, éditée le 27 mai 2019, précisant les paliers de financement pour un accompagnement. Source : drive de l'association Carton Plein. ....	160
Figure 11 : résultat économique potentiel de l'association accueillante (en euros) pour un accompagnement et en fonction du coût de l'association intermédiaire. Source : données des conventions de l'association Carton Plein.....	162
Figure 12 : nombre d'heures de travail réalisées par les bénéficiaires de Carton Plein entre janvier et juin 2021. Source : documents de suivis internes à la structure. ....	163
Figure 13 : modalité de financement du dispositif Premières Heures de l'association Carton Plein à partir de mars 2022 .....	164
Figure 14 : extrait du document « bilan fin de convention 2022 », par l'association Carton Plein. ....	165
Figure 15 : photo prise lors d'une « journée blanche » en mai 2022 .....	203
Figure 16 : proportion H/F en fonction des années, association Carton Plein.....	209
Figure 17 : associations orientantes et genre des salarié·es en insertion .....	297

## Table des acronymes

AAVA : ateliers d'adaptation à la vie active

ACI ; Ateliers et Chantiers d'Insertion

AHI : Accueil Hébergement Insertion

ANRT : Association Nationale de la Recherche et de la Technologie

APHP : Assistance Publique des Hôpitaux de Paris

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

BRDP : Brigade de Répression de la Délinquance aux Personnes

CASVP : Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

CAVA : Centres d'Adaptation à la Vie Active

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CDDI : Contrat à Durée Déterminée d'Insertion

CDDU : Contrats à Durée Déterminée d'Usage

CDIAE : Conseils Départementaux de l'Insertion par l'Activité Economique

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CHS : Centre d'Hébergement et de Stabilisation

CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

CIFRE : Convention Industrielle de Formation à la Recherche en Entreprise

CNIAE : Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique

CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

DAE : Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

DCESF : Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale et Familiale

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DEASS : Diplôme d'État d'Assistant de Service Social

DPH : Dispositif Premières Heures

DRIEETS : Direction Régionale Interdépartementale de l'Économie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités

DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

EI : Entreprises d'Insertion

ELIPA : Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants

ESI : Espace Solidarité Insertion

ESP : Educateur·ice socioprofessionnel·le

ETTI : Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion

HUDA : Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile

IAE : Insertion par l'Activité Économique

MAG : Méthode d'Analyse en Groupe

OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

PMSMP : Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel

PSA : Permanence Sociale d'Accueil

QPV : Quartier Politique de la Ville

RMI : Revenu Minimum d'Insertion

RSA : Revenu de Solidarité Active

SIAE : Structures d'Insertion par l'Activité Économique

TAPAJ : Travail à l'Heure payé à la Journée

TeO : Trajectoire et Origines

UASA : Unité d'Accueil Spécifique Alzheimer

## Table des images

Image 1 : photo prise lors d'une formation de théâtre forum avec des permanents, juin 2021, salle de formation de Carton Plein.....	50
Image 2 : activité de descotchage des cartons au sein des locaux de l'association Carton Plein .....	168
Image 3 : photographie prise dans l'atelier de travail de Carton Plein par une photographe.....	171
Image 4 : un salarié en insertion de Carton Plein charge un vélo-cargo pour réaliser une livraison de cartons. ....	173
Image 5 : sanitaires de l'association Carton Plein, photo envoyée pour le constat de sinistre, présente sur le Drive de l'association.....	188
Image 6 : discussion entre un intervenant social et une salariée en insertion, Carton Plein, 2023. ....	194
Image 7 : photo prise lors d'une journée blanche, mai 2022, local de Carton Plein dans les Hauts-de-Seine .....	203
Image 8 : jeu d'introduction au théâtre de l'opprimé, octobre 2022, à la Fabrique de la Solidarité .....	245
Image 9 : image du commérage, octobre 2022, Fabrique de la Solidarité.....	247
Image 10 : mise en théâtre de la situation de Katia, octobre 2022, Fabrique de la Solidarité.....	249
Image 11 : repas collectif organisé à Carton Plein, 2022.....	255
Image 12 : activité kayak pendant le séjour organisé par Carton Plein en septembre 2022.....	256



## Documents professionnels

### Fiche d'orientation vers le dispositif parisien

#### Fiche individuelle des bénéficiaires

Nom de la structure d'accueil DPH :

AI :

Date :

Avis du référent socioprofessionnel :

Cette personne relève du PHC :  oui  non

Commentaire :

#### ETAT CIVIL

NOM : .....Prénom.....Sexe F  H

Date de naissance..... Lieu de naissance :.....

Nationalité : .....

Adresse :

.....

Téléphone .....: .....

Domiciliation si différente :

.....

Identifiant Pôle emploi :

Numéro Allocataire CAF : .....

Carte solidarité transport : oui/non

Réfugié statutaire (ou protection subsidiaire) : oui/non

Durée d'errance : .....Préciser les dates :

### **ORIENTEUR**

Nom : Structure :

Référent social pendant la durée du parcours :

Nom : .....

Mail ..... .

Téléphone :.....

### **PRESENTATION DU PARCOURS DE VIE ET DES FREINS JUSTIFIANT**

#### **L'ENTREE DANS LE PHC :**

### **SITUATION FAMILIALE**

En couple  Célibataire  séparé(e)

Nombre d'enfants :

Nombre d'enfants à charge : Age (s) :

### **LOGEMENT**

Sans hébergement (rue) depuis le

CHU ou CHS depuis le .....

Hôtel depuis le .....

CHRS depuis le.....

- Hébergé(e) par des tiers
- Locataire  sous-locataire
- Autre, préciser :

### **SANTE**

Assuré(e) social (e) : OUI  NON

CMUC/AME oui/non                      Fin de validité

Numéro                                      de                                      sécurité                                      sociale :

.....

Reconnaissance TH (MDPH) : OUI  NON

Si RQTH, orientation professionnelle : milieu protégé/milieu ordinaire

Médecin traitant : .....

Pension d'invalidité (CPAM) : OUI  NON

### **RESSOURCES**

- Allocations familiales depuis le...
- RSA socle depuis le...
- AAH depuis le...
- ARE/ASS ou autre par Pôle emploi depuis le...
- Référent pôle emploi : .....
- Autre :
- Sans ressources

### **NIVEAU D'ETUDE**

Études primaires     Secondaires     Supérieures  
(préciser) :.....

Études non reconnues en France  
(préciser) :.....

**INDIQUER LE NIVEAU DE LANGUE :**

Compréhension : .....

Expression : .....

**ACTIVITES PROFESSIONNELLES**

Date du dernier emploi occupé : .....

Durée : .....

Type de contrat : .....Domaine d'activité : .....

Expériences professionnelles : .....

Projet professionnel ou type d'activités recherchées :  
.....

## Cadre de Carton Plein concernant le bénévolat

### Le bénévolat des valoristes

Suite à notre journée de travail, nous avons discuté sur la place du bénévolat des valoristes. Nous avons convenu de :

1. **Le maintenir** pour les personnes victimes d'une OQTF, mettant à mal le parcours brutalement de la personne
2. **L'arrêter** comme suite de parcours (retraite, occupationnel).
3. **L'accepter mais le limiter** dans le temps en cas de situations particulières

#### 1. Le cadre de Carton Plein en cas d'OQTF

- S'assurer du suivi d'un avocat
- Respecter le cadre de travail classique
- Participer au même titre aux formations fondamentales
- Définir la plage horaire
- Définir une temporalité
- Prévoir des temps individuels
- Faire signer la charte du bénévolat
- Recadrer et arrêter si nécessaire
- Prévoir un défraiement si nécessaire

#### 2. La cadre pour l'arrêter

- La décision est partagée au valoriste en équipe.
- Elle est expliquée et justifiée.
- La demande de bénévolat post parcours DPH peut être accompagnée en suite de parcours mais en extérieur.
- La demande doit toujours être réorientée (la Cloche, localement..).

#### 3. Le cadre en cas d'acceptation

Afin de ne pas s'interdire malgré tout quelques situations qui pourraient faire sens, nous nous laissons la possibilité d'ouvrir la porte du bénévolat sous conditions. Néanmoins, il faudra privilégier la demande de fin de parcours auprès du financeur pour ne pas encourager le travail gratuit.

- Identifier la raison : orientation validée en ACI, en cure.. et demandant un sas court mais nécessaire pour accompagner le projet
- La décision doit être validée par l'atelier par tous
- Elle doit être définie dans le temps et donc avoir un terme (défini au moment de la signature de la charte).

## Cadre de Carton Plein concernant la consommation d'alcool

### Accompagner et gérer les consommations d'alcool

**Rappel de la règle :** Pas de consommation pendant les 3 heures de travail.

**Décisions :**

- Importance d'apporter des réponses aux collègues non alcoolisés qui sont contre l'alcool et leur expliquer notre cadre de travail.
- Oser parler de l'alcool avec les valoristes et en équipe.
- Si l'alcool génère des violences verbales/physiques: recadrage à chaud et sanction adaptée (exclusion temporaire, arrêt de l'accompagnement).
- Faire un point spécifique sur les consommations à chaque point de pôle.
- Le cadre est nécessairement à adapter avec finesse. Ci-dessous le cadre par type de comportements / Addictions.

#### 1. Consommation avant le travail

**Consommation avant d'arriver à Carton Plein (visible mais maîtrisé)**

- Tolérance mais attention aux activités proposées

**Consommation avant d'arriver à CP (visible mais peu maîtrisé)**

- Accepter le travail (mais sans cutter, sans machine, sans vélo)
- Prendre en individuel pour revenir sur la situation (proposer un cadre avec avertissement et arrêt du travail si pas d'amélioration).
- En cas d'avertissement, poser les choses sur une trame (quel impact au bout de plusieurs fois dans le même mois, sur la durée: arrêt de travail pendant une période? synthèse partenaire?)

**Si ça impacte l'équipe de valoristes, on prend la décision immédiatement d'arrêter le travail.**

**Consommation avant d'arriver à CP (très visible et pas maîtrisé)**

- Pas de travail
- Possibilité de se reposer
- Faire une activité autre (si une ressource disponible)
- Rentrer chez eux

**Consommation avant le point d'équipe mais devant le lieu de travail**

---

- Tolérance partielle: recadrage direct mais acceptation de travailler

## 2. Consommation pendant l'activité/à la pause

- Pas d'alcool/drogue autorisés pendant les 3 heures => une des règles collectives
- Situation différente si la personne est venue discuter avec l'éducateur.rice car ne peut pas tenir (accepté dans un lieu dédié, au cas par cas).
- S'il y a activité qui met en danger la personne et les autres (vélo par exemple): on ne l'envoie plus sur cette activité (arrêt sur cette activité)

Consommation à la pause au parc / Consommation dans les toilettes/sur les bancs devant non visible, caché

- Tolérance partielle mais avec sanction graduée: recadrage à chaud, avertissement, mais pas sanction systématique et directe
- Reprendre à froid.

Consommation dans l'atelier: visible, provocation, manque de respect total de la règle

- Recadrage à chaud
- Exclusion directe le jour J.

Consommation à la pause à 12h30 (pour des journées complètes):

- Si c'est de l'ordre du besoin lié aux addictions et que c'est en dehors de Carton Plein, c'est toléré.
- Mais si les personnes arrivent complètement éméché, pas de travail autorisé.

## 3. Consommation en cas de fortes rechutes / addictions

Besoin de consommation en raison d'une addiction trop forte ou d'une rechute très importante:

- Synthèse directe avec l'orienteur pour trouver des solutions ensemble, mais situation très particulière au cas par cas; gros danger pour la personne si arrêt brutal de l'activité.
- Possibilité d'appeler les pompiers en cas de besoin.
- En cas de situation très compliquée (exemple Ermantas qui perd connaissance): une personne en back up qui gère l'activité et va recentrer les autres valoristes sur l'activité. L'éduc' s'occupe de la personne en détresse.

Accueil de valoristes en situation de fortes addictions:

- On continue d'accueillir les personnes en situation de fortes addictions mais faire attention à la proportion et aux équipes.
- Aujourd'hui environ 75 % des personnes sont addictes dans l'équipe mais avec des situations variées (type d'addiction, fortes addictions, maîtrise ou pas).
- Discernement en équipe d'accepter ou pas la candidature en amont de la rencontre avec la personne: si "addiction" mentionné sur la fiche DPH, appeler l'orienteur pour expliquer la situation et creuser un peu.

#### 4. Consommation de valos hors cadre

2

---

##### Consommation de valoristes "bénévoles" qui boivent à la pause

- Même règle que ce que l'on s'est dit plus haut (bénévole ou pas), les règles existent sur le lieu de l'activité.
- Si les règles ne sont pas respectées, on arrête le "contrat" de bénévolat

##### Consommation en dehors des valoristes qui passent juste comme ça, sans trop de demande et qui boivent dans la pause

- Situation complexe à gérer parce que pas d'emprise réelle sur eux, mais on peut leur dire: à l'intérieur de Carton Plein on les reprend et on refuse. Mais en extérieur on ne peut rien faire, ils ont le droit.
- Sur des temps de repas collectifs, pas d'alcool autorisé (aussi bien pour les anciens valos que les nouveaux). Possibilité de consommer, mais à l'écart et pas devant Carton Plein.

#### 5. Autres situations

##### Acomptes exceptionnels pour consommation vitale

- Constat: depuis que des règles ont été posées sur les acomptes, les demandes sont vraiment à la marge. Les montants des acomptes ont baissé.
- Donc on ne doit pas créer la demande, le besoin et on doit prendre du temps pour en discuter.
- Cas par cas; discussion nécessaire avec la personne pour comprendre son besoin, sur la gestion de son argent. Possibilité de l'accepter pour des cas exceptionnels, mais recadrer si la demande perdure.

##### Souçons d'alcoolisme / déni / consomment mais ne voient pas le problème

- En discuter avec l'orienteur pour en savoir plus, savoir si il aborde ce sujet; contacter le lieu de vie/hébergement (savoir si c'est toléré, quelle est la pratique)
- Si c'est soupçons avéré (si c'est visible): on prends du temps avec la personne, on en parle avec la personne
- Déni total, pas de bon orienteur: prendre un temps individuel avec des faits concrets et essayer d'aborder le sujet par un autre biais.

## Plaidoyer des associations du dispositif Premières Heures



### ACCOMPAGNER VERS L'EMPLOI LES PERSONNES LES PLUS EN DIFFICULTÉ : VERS UNE ADAPTATION DES CONTRATS D'INSERTION



#### LE FAIT DE TRAVAILLER...

*"Depuis que je suis à Carton Plein, le fait de travailler, je gagne pas beaucoup d'argent, je gagne pas des 1000 et des 100 mais le fait de travailler, ça me donne une fierté, le moral et un encouragement. Si j'avais pas ça, je ferais la manche, des conneries quoi... prison, sortir, prison, sortir, j'ai assez donné. Le fait de travailler, ça me redonne une pêche"*

Constantin, ancien toxicomane, suivi à Gaya, ayant vécu 10 ans à la rue, hébergé dans un foyer, travaillant à Carton Plein depuis 6 mois.

#### LA SITUATION DES PERSONNES LES PLUS EN DIFFICULTÉ

Avec plus de 140.000 personnes à la rue selon la Fondation Abbé Pierre, il est urgent de focaliser les efforts sur les personnes les plus exclues et les plus éloignées du marché du travail dans une logique de cohésion sociale et territoriale. Employer, former, insérer les publics les plus précaires dans le tissu économique est une question de dignité et évite à terme des coûts pour la collectivité.

Nos spécificités nationales mènent depuis des décennies à un taux de chômage structurel variant de 7 à 10%. Les personnes qui ont basculé dans la grande précarité, exclues totalement du monde du travail, engendrent des coûts directs, indirects, collatéraux ou à venir pour la société, trop lourds à supporter humainement et économiquement.

Emmaüs Défi et Emmaüs Solidarité ont initié en 2009 le "Travail à l'heure" qui est devenu en 2011 le "Dispositif Premières Heures" avec le soutien du département de Paris. Répondant au besoin de souplesse qui est celui des personnes en grande précarité en reprise d'activité professionnelle et s'appuyant sur des moyens d'accompagnement renforcés, ce dispositif a permis à chaque association de créer les conditions d'un travail accessible à tous.

## LE DISPOSITIF PREMIÈRES HEURES : UNE SOLUTION POUR RÉDUIRE DURABLEMENT LA GRANDE PRÉCARITÉ

### LE DISPOSITIF "PREMIÈRES HEURES"

*"Le dispositif Premières heures est un premier palier dans le parcours d'insertion. Il est né d'un constat simple : si les chantiers d'insertion sont des structures efficaces, les contrats de travail d'un minimum légal de 20 heures hebdomadaires qu'ils proposent ne sont toutefois pas toujours adaptés à la situation des plus précaires, tels que les personnes venant directement de la rue, en totale rupture sociale et pour lesquelles un tel engagement peut paraître insurmontable"*

- Fédération des Acteurs de Solidarité

**Non assujéti à une durée minimum de travail, le salarié peut ainsi s'engager dans un premier temps dans un contrat de 1 heure de travail par semaine, puis petit à petit, la durée peut évoluer avant de déboucher dans une logique de parcours intégré, sur une entrée dans une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE). Chaque situation est gérée au cas par cas et évolue au rythme des bénéficiaires.**



### LES IMPACTS SOCIAUX CONSTATÉS

> **Le travail permet de reconstruire sa confiance en la société, en l'autre et en soi** : vivre à la rue est un facteur d'exclusion très fort et le travail permet de renouer avec les institutions et facilite ainsi la sortie de la rue, à travers l'accès aux droits, aux soins et au logement. Retrouver du lien social par le travail en équipe reconnecte les personnes en grande exclusion qui se sont souvent isolées. L'exclusion finit par altérer la vision que les personnes ont d'elles-mêmes, se sentant inutiles et inadaptées à la société en général et au monde du travail en particulier.

> **Le travail permet de valoriser les talents et les savoir-faire des personnes en situation de précarité** : cette création de richesses et de services se traduit par la création d'activités au service du territoire, de sa population et de son environnement naturel et patrimonial. Les personnes en difficulté sont utiles, capables et fiables. Elles prennent soin de nos territoires et participent à l'innovation sociale de nos villes en s'associant à des projets d'un nouveau genre. Nul n'est inemployable à condition que le travail soit adapté au rythme de la personne et à ses capacités.

> **Le travail permet la mise en mouvement global de la personne** pour résoudre les questions de santé, de logement et d'ouverture des droits avant d'accéder à un contrat d'insertion. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une activité occupationnelle, la productivité du travail effectué n'est pas prioritaire, l'important est la ponctualité et l'engagement dans la démarche de remobilisation. Un principe fondamental est de permettre à la personne accompagnée de reprendre en mains son parcours.

## NOS PROPOSITIONS AU GOUVERNEMENT POUR ADAPTER LES CONTRATS D'INSERTION AUX SITUATIONS DES PERSONNES EN GRANDE PRÉCARITÉ

### INTÉGRER LE DISPOSITIF DES PREMIÈRES HEURES AU SEIN DES STRUCTURES D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

> Nous demandons la mise en place dès l'hiver 2017 d'un espace de concertation et de co-construction pour essayer le Dispositif Premières Heures (DPH) en Ile-de-France et dans cinq grandes villes de France (Lyon, Nantes, Marseille, Bordeaux et Lille).

> Nous souhaitons que le DPH soit intégré à terme dans le droit commun et dans une logique de parcours d'insertion sociale et professionnelle. L'objectif est que ce dispositif ne reste pas une expérimentation réservée à 300 personnes réparties dans 17 structures parisiennes. C'est en l'étendant à toutes les grandes villes qu'il portera des fruits et produira une politique publique ambitieuse de lutte contre la grande exclusion.

> Nous demandons que le DPH, véritable innovation sociale, demeure un dispositif souple et adaptable à la mesure des personnes accompagnées, qui ont vécu ou vivent encore à la rue. Il est nécessaire de déployer des dispositifs spécifiques pour les personnes en très grande difficulté.

### AFFIRMER L'EMPLOI D'ABORD POUR LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ

> Nous croyons en le développement d'expérimentations visant à favoriser l'accès à l'emploi d'abord pour les personnes qui en sont les plus éloignées. Chacun devrait pouvoir subvenir à ses besoins et contribuer à la société par son travail. Par exemple : la création de l'association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée portée par ATD Quart-Monde et déployé notamment dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris (avec Aurore / Armée du Salut / Régie de quartier).

> Nous demandons les moyens financiers adaptés afin de mettre en oeuvre un accompagnement renforcé et personnalisé au sein des structures d'insertion pour que chacun retrouve l'envie et le pouvoir d'agir et puisse avoir accès à une formation adaptée à ses souhaits.



## Fiche de poste d'un·e éducateur·ice socio-professionnel.le

---

### Educateur Socio-Professionnel

#### Mission globale

Dans le cadre de la mission sociale de Carton Plein, l'Éducateur Socio Professionnel encadre et accompagne des personnes très éloignées de l'emploi et en situation de précarité. L'ESP a la responsabilité de 5 à 8 valoristes par demi journée sur des activités de déscotchage de cartons, accueil de clients en boutique, préparation de commandes, et transformation de cartons en confettis.

#### ALLER CHERCHER DES PERSONNES EN GRANDE PRÉCARITÉ

*L'ESP a pour mission d'accueillir des personnes en situation de précarité et de leur permettre de revenir progressivement vers l'emploi. Il devra dans ce cadre :*

- **Marauder** avec des structures partenaires
- Accueillir les **partenaires** et présenter le projet
- Étudier les **candidatures** DPH
- Rencontrer et **initier la création du lien** avec le futur valoriste
- Envoyer les candidatures au **département**
- Organiser une séance d'essai et **co-travailler** avec la personne
- **Valider l'entrée** de la personne et l'accueillir
- Présenter les **valeurs et le fonctionnement** de l'association
- **Évaluer** et sentir les freins et les forces des personnes

#### ACCOMPAGNER DANS UNE DIMENSION SOCIALE ET FRATERNELLE LES PERSONNES

*L'ESP a la responsabilité de reconstruire avec la personne ses droits économiques, sociaux, culturels (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme) : ces droits concernent les conditions sociales et économiques essentielles à une vie digne et libre et qui sont liées au travail, à la sécurité sociale à la santé, à l'éducation, à l'alimentation, à l'eau, au logement, à un environnement sain et à la culture. Dans ce cadre, l'ESP pourra être amené à :*

- **Accompagner les personnes individuellement**
    - Fixer des rendez-vous **d'accompagnement** et de suivi tout au long du parcours de la personne
    - Proposer des **animations** d'accompagnement socio-professionnel adapté (arbres de vie...)
    - Identifier les **droits fondamentaux** à reconstruire
    - Contribuer à **trouver des solutions** de mise à l'abri, d'hébergement et de soins
    - Accompagner les personnes dans leurs **démarches administratives**
    - Travailler le **projet professionnel** à un rythme progressif et adapté à la personne
  - **Accompagner collectivement les personnes**
    - Animer des **ateliers collectifs** en fonction de besoins des personnes (rédaction de CV...)
    - Soutenir les **dynamiques collectives** de l'association
    - Favoriser le lien avec les **bénévoles** et développer avec eux des projets
    - Favoriser l'**accès à la culture** par l'éducation populaire
-

---

**L'ESP a la responsabilité de créer les bonnes conditions de travail pour que les personnes se sentent à leur juste place et montent progressivement en compétences. Dans ce cadre, l'ESP devra :**

- Proposer une **pédagogie de formation créative** adaptée aux personnes très éloignées de l'emploi
- Formaliser des **outils de formation** adaptés et les **matérialiser** dans l'espace de travail
- Animer des **points d'équipe** qui favorise la re-mobilisation et la participation des personnes
- S'assurer de la bonne compréhension des missions et de la **progression des valoristes** dans leur responsabilités (réfèrent atelier, boutique, stock, préparateur de commandes...).
- Savoir **évaluer les progrès** en créant des outils permettant aux personnes de s'auto-évaluer
- Savoir signifier les progrès et les formaliser dans le cadre d'**entretien individuel**
- Animer des **ateliers** à thème favorisant la reprise de confiance en soi et en l'autre
- **Recadrer** les valoristes dans une perspective pédagogique et de progrès
- Identifier les **talents** des personnes et les mettre au service de la vie collective de l'atelier
- Accompagner les personnes dans leur **suite de parcours** (ACI, formation, EI, soins...)

#### **CONSTRUIRE SON ACCOMPAGNEMENT DANS UN RÉSEAU**

**L'ESP aura la responsabilité d'ancrer son accompagnement dans un cadre partenarial. Dans ce cadre, il devra :**

- **Échanger régulièrement** avec les personnes et les partenaires autour de leur situation
- Organiser des **synthèses** (minimum 2 fois dans le parcours)
- Participer aux **réunions de pilotage** des financeurs (département de Paris)
- Créer et/ou entretenir les **relations avec les partenaires orienteurs** (rencontre à l'atelier, visites sur sites, appels téléphoniques, mails ...)
- Créer et/ou entretenir un **réseau de partenaires pour les suites de parcours professionnelles** (EI, ACI, formations...)

#### **STRUCTURER SON TRAVAIL**

**L'ESP devra structurer son travail dans la dimension administrative du dispositif. Cela signifie :**

- **Valider les entrées** des personnes auprès de l'association intermédiaire pour la signature de contrat
- **Suivre les heures de travail** des valoristes, compléter les feuilles d'heures en fin de mois
- Assurer les **acomptes** et leur suivi auprès des personnes
- Faire le lien avec l'**association intermédiaire** et organiser des points d'étape
- Faire remonter les **données sociales** et assurer un **reporting régulier et de qualité** (en interne et pour le département de Paris)

#### **MAÎTRISER LES OUTILS INFORMATIQUES**

- Maîtriser le backoffice / trello / Siham
  - Répondre et gérer ses e-mails professionnels
  - Gérer les planning en ligne
-

### MISSIONS TRANSVERSALES

#### L'ESP participe à la création des bonnes conditions de travail

- Noter et suivre les heures quotidiennement
- Prendre des temps personnels pour réfléchir et se concentrer
- Ranger l'atelier et l'aménager pour faciliter l'activité des personnes
- Nettoyer les parties communes
- Se soucier du matériel et des équipements
- Prendre le temps de discuter et créer du lien avec les personnes accompagnées

#### L'ESP prend part à la vie de l'association

- Participer aux réunions hebdomadaires de l'association
- Réfléchir sur l'évaluation et l'essaimage du DPH
- Faire la fête, partir en vacances avec l'équipe
- Participer à la réflexion de l'association (séminaire au vert, conseil d'administration)

### QUALITES ESSENTIELLES

- Fonctionner en mode projet : savoir passer de l'idée à l'action, en mettant en place des étapes, un planning et des livrables
- Patience
- Belle énergie positive
- Bienveillance et empathie
- Écoute active
- Sens du relationnel
- Organisation et rigueur
- Bonne capacité d'adaptation
- Travail en équipe
- Qualité fédératrice
- Ponctualité

### CITATION PRÉFÉRÉE DE L'ESP !

*"Hâtez-vous lentement ; et, sans perdre courage,  
Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage :  
Polissez-le sans cesse et le repolissez ;  
Ajoutez quelquefois, et souvent effacez".*

Extrait de l'Art Poétique, Nicolas Boileau

## « Le pôle précarité en a marre de la précarité »

### Objectifs :

- se décharger
- se recentrer sur nos missions d'accompagnement
- On ne veut plus faire l'admin
- lassé des conditions de travail

### Difficultés rencontrées :

- Conditions de travail de manière générale.
  - matériel : ordi trop petit, inadapté à un travail de bureau.
- Constamment dérangé
- Efficacité dans le travail dans nos missions : pcq charge de travail et dispersion.
  - J-10
  - Influence sur la prod : erreur de commandes
- Difficultés à suivre parcours de manière régulière.
- Orientation à la va-vite : pas toujours le temps de faire des stages, cv, atelier collectif.
- Stagiaire courte durée ça décharge, mais pas assez, parce que temps d'adaptation et de formation.
- 4 et 5 recrutements/2-3 sorties par mois depuis janvier → erreur admin/mauvais accueil.
- Accueil des clients hors horaires travail valos
- Pause déj interrompues → valos qui gèrent l'accueil ?? 13-14 et 17-18

### État des lieux ateliers :

Fuite d'eau

risque court circuit

rats

pas internet depuis 3 mois

vélo mauvais état

remorque mauvais état

### Missions ateliers :

- préparer la prod
- animer la prod
- se coordonner avec le 11e, pour les commandes, victoria, les vélos, les cyclos
- répondre et accueillir les clients, valos ou pas valos
- gérer les cyclos
- ouvrir l'atelier
- ménage (lave vaisselle, lave linge, nettoyer cuisine, frigo, salle de formation, protection, stock)
- faire les diplômes
- faire les courses (repas collectif/en ligne)
- retirer de l'argent
- préparer et animer et cuisiner des temps collectifs

- préparer et animer des formations (atelier, boutique, accueil client, ikea, accueil, sexisme, CNV, art thérapie)
- arroser plantes
- ranger la boutique
- gérer la caisse
- compter la caisse sum up et valo
- gérer les livraisons et collectes
- gérer les vélos
- récupérer commandes ikea/rendre aux client-es/gérer le stock/gérer les retours/reporting ikea/facture ikea
- Victoria
- facture clients
- gérer les machines : imprimantes/machines/wifi
- vendre du cartons
- nettoyer le CACA de P\*\*\* et le PIPI d'I\*\*\* et le VOMI d'A\*\*\*\*
- appeler les secours
- annoncer des décès
- gérer administrativement le décès
- distribuer protections hygiéniques
- gérer les poubelles (dans la cuisine et les bennes → 19h)
- Mobilisation pour les temps collectifs, les missions extérieures, les formations
- Courir après un vélo volé
- Faire des livraisons et collectes à vélos
- amener vélos dans le 92 pour formation vélo
- Appeler Miyame Epicerie, Jules Jo
- Faire des constats pour fuite d'eau
- gérer les situations de conflits, de tension, se faire agresser
- gérer les collègues ayant consommés
- virer des salarié-es
- échanger avec des collègues qui n'ont pas un comportement adapté (en moy 1h).
- gérer les casiers
- gérer le stock de matériel
- rappel des règles tous les 4 matins

#### Missions accompagnement

- Maintenir le lien avec partenaires orienteurs SIEA
  - échange tél et mail réguliers
  - organiser synthèse, idéalement tous les 3 mois avec AS + valos (15)
  - organiser et animer visite chez nous et à l'extérieur 1x/mois
- mobiliser pour entretien, info coll, visite, pmsmp
- Organiser PMSMP et immersion
- CV
- suivre 6 mois après les départs
- organiser des temps réguliers d'échange et de partage formels et informel (parcours de vie, envies professionnelles)
- Tableau de reporting : facturation, suivi des heures, formation, caisse, tableau de bord, dph, phc
- recrutement
- orientation
- chargé de partenariat PHC ?

- les réunions de coordo, partenaire.

#### Missions admin :

ajout de la mission RH sans internet ni imprimante

- recrutement : 4 et 5 recrutements/2-3 sorties par mois depuis janvier → erreur admin/mauvais accueil.
- contrat,
- plateforme de l'inclusion,
- avenant,
- asp déclaration salarié, mise à jour contrat asp, déclaration salaire
- silae, fiche de paie, correction erreur
- fin de contrat
- rythme en fonction de l'admin et pas du parcours.
- Convergence centralise l'admin ?
- 

#### Missions autres

- répondre aux questions de Jojo & co
- Participer aux événements etc le we ou semaine
- samedi dans le 11e
- tutorat stage et volontariat
- bénévolat
- temps collectif

#### Solutions :

##### 1- Arguments 1 poste ET - RESPONSABLE D'ATELIER

- 2 pour 9 ETP//1 pour 7 ETP
- Sur le quota ET, il serait remboursé
- En charge de l'atelier à plein temps : moins d'erreurs, meilleur qualité d'accompagnement, meilleure formation, plus de vente, moins de perte de matos, gestion des problématiques de l'atelier, gestion des stocks
- Camille le disait aussi hehe.
- Dvt économique.
- Libérer du temps pour Marie aussi.

→ Ne pas être 4 à galérer.

→ Qqn dédié à ces problèmes là.

##### 2- 1 ou de valos permanence le midi ou le soir

- Sabrina pas d'accord : ce n'est pas à 17h que l'on va faire nos missions, ça nous libère du temps sur l'ordi
- Accord : libère du temps, ETP, missions intéressante
- Partager les tâches administratives type RH (ne plus distinguer ACI18 et PHC)

##### 3- avoir une aide administrative

- Pôle RH développé

Convergences en soutien une bonne fois pour toutes



## DUERP 2022 – association Carton Plein

Nombre de risques identifiés	Unité de travail	Lieu de travail	Nombre de personnes	Risque	4			Mesures de préventions actuelles	Évaluation du risque après mesures de prévention	Mesures des préventions à prévoir
					Fréquence	Gravité	Niveau de risque			
15			40							
1	valorisés+ permanents	Cuisine	40	Transmission du Covid	fréquent	Grave	4	Nettoyage quotidien et prestation hebdomadaire mise à disposition de gel et désinfectant	2	rappel régulier des règles d'hygiène
	valorisés+ permanents	Sanitaires	40	Transmission du Covid	fréquent	Grave	4	Nettoyage quotidien et prestation hebdomadaire mise à disposition de gel et désinfectant	2	rappel régulier des règles d'hygiène
	valorisés+ permanents	Stockage	30	Transmission du Covid	fréquent	Grave	4	Nettoyage quotidien et prestation hebdomadaire mise à disposition de gel et désinfectant	2	rappel régulier des règles d'hygiène
	valorisés+ permanents	Atelier	35	Transmission du Covid	fréquent	Grave	4	Nettoyage quotidien et prestation hebdomadaire Mise à disposition d'un gel hydroalcoolique Blouse individuelle	2	rappel régulier des règles d'hygiène
	valorisés+ permanents	Boutique	35	Transmission du Covid	fréquent	Grave	4	Nettoyage quotidien et prestation hebdomadaire Mise à disposition d'un gel hydroalcoolique Blouse individuelle	2	rappel régulier des règles d'hygiène
	valorisés+ permanents	Logistique	10	Transmission du Covid	fréquent	Grave	4	Nettoyage quotidien et prestation hebdomadaire Mise à disposition d'un gel hydroalcoolique Blouse individuelle	2	rappel régulier des règles d'hygiène
	valorisés+ permanents	Bureaux	10	Transmission du Covid	fréquent	Grave	4	Nettoyage quotidien et prestation hebdomadaire Mise à disposition d'un gel hydroalcoolique	2	rappel régulier des règles d'hygiène
	valorisés+ permanents	Salle de formation	10	Transmission du Covid	fréquent	Grave	4	Nettoyage quotidien et prestation hebdomadaire Mise à disposition d'un gel hydroalcoolique Blouse individuelle	2	rappel régulier des règles d'hygiène
2	valorisés+ permanents	Cuisine	40	Incendie	Peu fréquent	Très grave	3	Détecteur de fumée au plafond couverture anti feu contrat de maintenance des extincteurs BAES panneaux d'évacuation formation incendie (février 2022)	3	Prévoir exercice d'évacuation (tous les 6 mois) formation incendie régulière
	valorisés+ permanents	Stockage	30	Incendie	Peu fréquent	Très grave	3	Détecteur de fumée au plafond couverture anti feu contrat de maintenance des extincteurs BAES panneaux d'évacuation	3	Prévoir exercice d'évacuation (tous les 6 mois) formation incendie régulière

								formation incendie (février 2022)		
	valoris tes+permanents	Atelier	35	Incendie	Peu fréquent	Très grave	3	Détecteur de fumée au plafond couverture anti feu contrat de maintenance des extincteurs BAES panneaux d'évacuation formation incendie (février 2022)	3	Prévoir exercice d'évacuation (tous les 6 mois) formation incendie régulière
	valoris tes+permanents	Boutique	35	Incendie	Peu fréquent	Très grave	3	Détecteur de fumée au plafond couverture anti feu contrat de maintenance des extincteurs BAES panneaux d'évacuation formation incendie (février 2022)	3	Prévoir exercice d'évacuation (tous les 6 mois) formation incendie régulière
	valoris tes+permanents	Logistique	10	Incendie	Peu fréquent	Très grave	3	Détecteur de fumée au plafond couverture anti feu contrat de maintenance des extincteurs BAES panneaux d'évacuation formation incendie (février 2022)	3	Prévoir exercice d'évacuation (tous les 6 mois) formation incendie régulière
	valoris tes+permanents	Bureaux	10	Incendie	Peu fréquent	Très grave	3	Détecteur de fumée au plafond couverture anti feu contrat de maintenance des extincteurs BAES panneaux d'évacuation formation incendie (février 2022)	3	Prévoir exercice d'évacuation (tous les 6 mois) formation incendie régulière
	valoris tes+permanents	Salle de formation	10	Incendie	Peu fréquent	Très grave	3	Détecteur de fumée au plafond couverture anti feu contrat de maintenance des extincteurs BAES panneaux d'évacuation formation incendie (février 2022)	3	Prévoir exercice d'évacuation (tous les 6 mois) formation incendie régulière
3	valoris tes	Atelier	35	Blessure (cutter/ciseaux)	fréquent	Grave	4	Formation régulière Educateur.rice en présence continue	4	
	valoris tes	Boutique	35	Blessure (cutter/ciseaux)	fréquent	Grave	4	Formation régulière Educateur.rice en présence continue	4	
	valoris tes	Logistique	10	machines à paillette	peu fréquent	Grave	2	Utilisation des machines sous autorisation de l'éducateur Formation régulière Educateur.rice en présence continue	2	
	valoris tes	Cuisine	40	Blessure (couteaux)	Peu fréquent	Grave	2	Retrait des « grands couteaux »	2	
4	valoris tes+permanents	Atelier	35	Manutention de charges	Peu fréquent	Peu grave	1	Mise à disposition de Rolls pour les cartons	1	formation gestes et postures en situation de travail avec les éducateur.rice.s

	valoristes+permanents	Boutique	35	Manutention de charges	Peu fréquent	Peu grave	1	Mise à disposition de Rolls pour les cartons Ficelage de 10 cartons max (poids approx : 3 kgs)	1	formation gestes et postures en situation de travail avec les éducateur.rice.s
	valoristes+permanents	Logistique	10	Manutention de charges	Peu fréquent	Grave	2	Manipulation individuelle de la remorque à vide (50kg) EPI : chaussures de sécurité pour port de charges (déchargement de camion) Déchargement de la remorque et manipulation à vide	2	Prévoir une manipulation à deux dans le cas où la remorque serait chargée Formation gestes et postures en situation de travail
	valoristes+permanents	Stockage	10	Manutention de charges	Fréquent	peu grave	1	Manipulation individuelle de max 10 cartons Travail en binôme	2	formation gestes et postures en situation de travail avec les éducateur.rice.s
5	valoristes+permanents	Stockage	10	Chute de hauteur (escabeau + escalier)	Peu fréquent	Très grave	3	Utilisation d'un escabeau neuf	3	
	valoristes+permanents	Boutique	35	Chute de hauteur	Peu fréquent	peu grave	1		1	
6	permanents	Bureaux	10	Travail sur écran	Très fréquent	Peu grave	3	médecine du travail	3	
	permanents	Salle de formation	10	Travail sur écran	Peu fréquent	Peu grave	1	médecine du travail	1	
7	valoristes	Atelier	35	Contraintes posturales	Peu fréquent	Grave	2	Individualisation des postes de travail Encadrement d'un éducateur.rice en continu Formation en situation de production	2	
	valoristes	Boutique	35	Contraintes posturales	Peu fréquent	Grave	2	Individualisation des postes de travail Encadrement d'un éducateur en continu Formation en situation de production	2	
	valoristes	Stockage	10	Contraintes posturales	Peu fréquent	Grave	2	Encadrement d'un éducateur en continu Formation en situation de production	2	
8		Valoristes	30	Psychosociaux	Peu fréquent	Très grave	3	1 éducateur.rice pour 13 valoristes 1 éducateur.rice encadrant présent en continu dans l'atelier Renfort stagiaires et bénévoles	3	

		<b>Educateurs /Educatrices</b>	3	Psychosociaux	Peu fréquent	Très grave	3	Répartition équitable du nombre de personnes accompagnées par éducateur.rice (13 personnes par éducateurs) Recrutement de stagiaires en appui Une journée par semaine sans accueil de valoristes Une réunion d'équipe par semaine Des entretiens mensuels Une évaluation annuelle (identification des objectifs de l'année) 5 journées blanches (temps de coordination et d'ajustement en équipe + réévaluation des objectifs) Temps de relecture de pratiques	3	Consolider les entretiens annuels avec un cadre de référence
		<b>Coordinateurs/Coordinatrices</b>	1	Psychosociaux	Peu fréquent	Très grave	3	Un encadrement par la direction Evaluation annuelle Entretien régulier à la demande	3	Consolider les entretiens mensuels avec un cadre de référence
		<b>Stagiaires, Volontaires</b>	3	Psychosociaux	Peu fréquent	Très grave	3	Chaque stagiaire a un tuteur.rice référent Une semaine d'immersion au commencement du stage Un point mensuel voire hebdomadaire Une évaluation mi-parcours Un parcours de formation Une évaluation finale Un cadre d'accueil rédigé Une lettre de recommandation remise à la fin du stage	3	Un entretien à prévoir avec la direction
		<b>Bénévoles</b>	3	Psychosociaux	Peu fréquent	Très grave	3	Un éducateur.rice référent de l'équipe bénévole Trois réunions par an Des temps informels chaque semaine	3	Un cadre d'accueil rédigé Un parcours harmonisé avec des étapes d'intégration Un parcours de formation Une valorisation des compétences acquises
9	valoristes+ permanents	<b>Atelier</b>	35	Sexisme	Fréquent	Grave	4	Un cadre écrit et partagé (charte et sujet abordé en formation d'accueil) Sujet abordé régulièrement en réunion d'équipe	2	Prévoir une zone d'affichage Prévoir l'animation régulière de formation avec un prestataire
	valoristes+ permanents	<b>Boutique</b>	35	Sexisme	Fréquent	Grave	4	Un cadre écrit et partagé (charte et sujet abordé en formation d'accueil) Sujet abordé régulièrement en réunion d'équipe	2	Prévoir des affichages Prévoir l'animation régulière de formation avec un prestataire
	valoristes+ permanents	<b>Bureaux</b>	10	Sexisme	Fréquent	Grave	4	Un cadre écrit et partagé (charte et sujet abordé en formation d'accueil) Sujet abordé régulièrement en réunion d'équipe	2	Prévoir des affichages Prévoir l'animation régulière de formation avec un prestataire

10	valoristes+permanents	Atelier	35	Agressions verbales	Peu fréquent	Grave	2	règlement intérieur document illustré du règlement intérieur affichage temps de parole réguliers théâtre forum	2	Prévoir l'animation régulière et collective de formation avec un prestataire sur le respect et la communication entre collègues Sensibilisation chaque personne individuellement au respect de ses collègues
	valoristes+permanents	Boutique	35	Agressions verbales	Peu fréquent	Grave	2	règlement intérieur document illustré du règlement intérieur affichage temps de parole réguliers théâtre forum	2	Prévoir l'animation régulière et collective de formation avec un prestataire sur le respect et la communication entre collègues Sensibiliser chaque personne individuellement au respect de ses collègues
11	valoristes+permanents	Atelier	35	Agressions physiques	Peu fréquent	Très grave	3	règlement intérieur document illustré du règlement intérieur affichage temps de parole réguliers théâtre forum formation communication bienveillante	3	Sensibilisation chaque personne individuellement au respect de ses collègues
	valoristes+permanents	Boutique	35	Agressions physiques	Peu fréquent	Très grave	3	règlement intérieur document illustré du règlement intérieur affichage temps de parole réguliers théâtre forum formation communication bienveillante	3	Sensibilisation chaque personne individuellement au respect de ses collègues
12	valoristes	Atelier	35	Travail répétitif	Peu fréquent	Peu grave	1	Répartition des missions à chaque point d'équipe Equipe tournante sur les postes d'atelier Animation régulière de mission en atelier (meubles en cartons, jeux...)	1	
13	valoristes	Atelier	35	Risques liés aux machines	Fréquent	Grave	2	Formation à l'usage de la machine en situation de travail Utilisation de la machine avec accord d'un-e éducateur.rice	2	
14	valoristes	Atelier	35	Consommation substances psychoactives (drogues, alcool)	Fréquent	Très grave	4	Un éducateur référent pour chaque valoriste Sensibilisation aux risques liés à la consommation Travail partenarial et orientation vers des structures spécialisées Un éducateur toujours présent dans l'atelier/boutique Des règles écrites précisant l'interdiction de consommer des drogues sur le lieu de travail	2	

	valoristes	Toilettes	35	Consommation substances psychoactives (drogues, alcool)	Fréquent	Très grave	4	Un éducateur référent pour chaque valoriste Sensibilisation aux risques liés à la consommation Travail partenarial et orientation vers des structures spécialisées Un éducateur toujours présent dans l'atelier/boutique Des règles écrites précisant l'interdiction de consommer des drogues sur le lieu de travail Formations addictologie à destination des éducateur.rice.s	2	
	valoristes	Boutique	35	Consommation substances psychoactives (drogues, alcool)	Fréquent	Grave	4	Un éducateur référent pour chaque valoriste Sensibilisation aux risques liés à la consommation Travail partenarial et orientation vers des structures spécialisées Un éducateur toujours présent dans l'atelier/boutique Des règles écrites précisant l'interdiction de consommer des drogues sur le lieu de travail Formations addictologie à destination des éducateur.rice.s	2	
15	valoristes+permanents	Logistique	10	Routiers	Peu fréquent	Très grave	3	Charge max de 150 kg Assistance avec vélo électrique Cadre de formation strict par un éducateur formé et formateur Des missions sur un périmètre géographique restreint (17e, 18e, 19 et 9e) Port du casque obligatoire Remise d'un téléphone portable (utilisation GPS et lien pendant la mission avec l'éducateur) Prestataire (Repair and Run) en charge de l'entretien et la vérification des vélos	3	Port du gilet jaune et contrôle au départ en mission